This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

301

POUILLÉ HISTORIQUE

DE

L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

RENNES. — IMPRIMERIE DE CH. CATEL.

POUILLÉ HISTORIQUE

DE

L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

PAR

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON, Amédée

Chanoine Honoraire.

TOME V

RENNES
FOUGERAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue aux Foulons, 19.

PARIS
RENÉ HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue Bonaparte, 33.

1884

6 V
87

BX
1532
.R42
G96
v.5

704643-129

TROISIÈME PARTIE

LES PAROISSES

(SUITE)

BX
1532
.R42
G96
v.5

704643-129

TROISIÈME PARTIE

LES PAROISSES

(SUITE)

LES PAROISSES

LAIGNELET

Ecclesia de Agnello (XIe siècle), — *de Agniculo* (1516), — *de Laigneio* (1578).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — L'histoire du prieuré de Laignelet nous a fait connaître les commencements de la paroisse de ce nom, dont l'existence nous est attestée dès le XIe siècle. (Voy. tome II, p. 570.)

La cure de Laignelet, présentée jusqu'en 1790 par l'abbé d'Évron, avait en 1694 800 liv. de rente; mais le recteur, M. Duval, fit en 1790 la déclaration suivante de son bénéfice : Le presbytère et son jardin; — les deux tiers des grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes et des novales, le tout alors affermé 3,000 liv., plus 1,000 liv. de pot-de-vin pour un bail de neuf ans; — une fondation de cinquante-quatre messes, valant 57 liv.; total : environ 3,057 liv. de revenu brut. Sur cette somme, le recteur devait payer la pension d'un vicaire, 36 liv. aux Pères Récollets de Fougères pour le soin des malades du faubourg Roger[1], 105 liv. de décimes, etc.[2]

1. Une partie de ce faubourg, sis dans la ville de Fougères, faisait partie de la paroisse de Laignelet avant 1821. Jadis s'y trouvaient le couvent des Urbanistes et la chapelle Saint-Gorgon.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 27.

ÉGLISE. — L'église de Saint-Martin de Laignelet se compose d'une seule nef, terminée par une abside de construction moderne. Les murs latéraux de cette nef accusent les nombreuses restaurations dont elle a été l'objet. Quelques parties appartiennent encore à la construction romane primitive; il est facile de les reconnaître à l'appareil et surtout à la présence des baies aujourd'hui murées, mais dont on distingue facilement encore les contours.

« La retouche la plus ancienne semble remonter au XIVe siècle; elle est particulièrement accusée par une fenêtre ouverte dans le mur méridional et dont la forme est celle d'une ogive géminée, surmontée d'un trèfle aux contours fortement arrondis.

« La restauration la plus importante date du commencement du XVIe siècle; elle embrasse toute la partie antérieure de l'église, qui paraît avoir été agrandie du côté de l'Ouest à cette époque.

« La grande porte présente tous les caractères du style de la renaissance. Ses pieds-droits sont accompagnés de deux chambranles en granit, divisés en panneaux, sur lesquels on a répandu à profusion les ornements du règne végétal. L'archivolte est formée d'une banderolle qui se déroule en décrivant un arc à contre-courbure et sur laquelle est gravée, en caractères gothiques, l'inscription suivante : *MVccXI fut faict — porte mortuaire de L'Aignelet.* Le sommet de l'arc est orné d'un écusson sur lequel on a représenté l'Agneau avec sa croix[1]. »

Extérieurement on voit encore les traces d'une ancienne litre seigneuriale. Le seigneur supérieur de Laignelet était le roi, comme baron de Fougères; mais le seigneur de Malhaire ayant acheté en 1569 la plus grande portion des fiefs du prieuré de Laignelet, se trouva, par suite, en possession d'une partie des droits de seigneur fondateur dans cette

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 68.

église, et il y eut son banc, son enfeu et ses armoiries. Toutefois, le seigneur du Bois-Février prétendit aux mêmes droits dans le siècle suivant, à cause de sa seigneurie du Hallay-Robert, et il fut maintenu dans ces droits par la sentence de réformation du Domaine en 1683. Cette sentence, il est vrai, fut attaquée par le seigneur de Malhaire, et nous ignorons quelle fut la décision définitive.

En 1781, trois confréries étaient érigées dans l'église de Laignelet : celle du Rosaire, établie vers 1661 par les Dominicains de Bonne-Nouvelle; — celle de la Rédemption des captifs, — et enfin celle pour le repos des âmes des défunts.

On voit encore dans le cimetière la tombe de la Sœur de la Nativité, dont nous avons déjà parlé (tome III, 229); c'est une simple pierre dont M. Maupillé a relevé l'inscription, ainsi conçue : *Cy gît le corps de la vénérable Sr Jeanne Le Royer*[1], *de la Nativité, relig^se^ converse des S^tes^ Claires Urbanistes de Fougères, morte en odeur de sainteté, le 15 août à midi 1798, âgée de 67 ans*[2].

Chapelles. — 1° Église conventuelle des Urbanistes, au faubourg Roger, à Fougères. (Voy. tome III, 229.)

2° *Saint-Gorgon*, située également dans le même faubourg. (Voy. tome IV, 625.)

3° *Saint-Jean-Baptiste de la Cour-Gelée.* — Cette chapelle était déjà « très-ancienne » et considérée comme frairienne au commencement du XVIIe siècle. Marie Le Corvaisier, dame des Jugenais, veuve de Pierre Couyer, et demeurant à Louvigné-de-Bais, la fit réparer. Par acte du 19 mai 1724, elle y fonda une messe pour tous les mardis et en donna la présentation au recteur de Laignelet, à condition qu'il en pourvoi-

1. Dans les registres des Urbanistes conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, elle est toujours appelée Jeanne Royer.

2. M. l'abbé Brune a signalé aussi, en 1862, sous le porche de la porte principale de l'église de Laignelet, « un bas-relief en pierre, du XVIe siècle, représentant saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. » (*Répertoire archéol. d'Ille-et-Vil.*)

rait quelque membre de la famille de la fondatrice, et, en cas de défaut, la desservirait lui-même. Mgr de Crissé approuva cette fondation le 30 mai 1724.

Les recteurs de Laignelet Jacques Catillon, Pierre Rossignol et Georges de Mésenge desservirent successivement cette chapellenie. Le dernier titulaire, M. Le Bescheu, déclara en 1790 que son bénéfice valait 197 liv. de rente, savoir : Une terre en La Chapelle-Janson, affermée 156 liv.; — deux maisons au bourg de Laignelet et une portion de pré, affermés 41 liv.[1]

4° *Saint-André de la Fontaine* dépendait du manoir de ce nom. En 1522, Jean de la Fontaine, seigneur de la Hurelière, père et tuteur de Guillaume de la Fontaine, seigneur dudit lieu, présenta le recteur de Laignelet, Pierre de Launay, pour desservir en cette chapelle deux messes hebdomadaires qu'y avaient fondées Jeanne de la Fontaine, femme de Jean Hoguerel, sieur du Boisgarel, et une autre dame de la Fontaine. En 1528, le chapelain François Le Bascle y desservait une autre fondation d'une messe par semaine, faite par feue Jeanne Dalidou, femme de Simon Raoullin, et dotée de 5 liv. de rente sur le lieu de la Goupillière, en la paroisse du Châtellier[2]. Cette chapelle existait encore en 1720.

Prieuré. — *Laignelet*, membre de l'abbaye d'Évron. (Voy. tome II, 570.)

Couvent des Urbanistes. — Voy. tome III, 228.

Écoles. — Voy. tome III, 563 et 623.

Frère de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 623.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 563.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Recteurs de Laignelet[1].

Pierre de Launay (1522).
Denis Montechesne, † 1578.
François Gaultier (1635).
Jean Morazin (1652); † vers 1667.
Michel Trouillard fut présenté le 4 juillet 1667 par l'abbé d'Évron, pour succéder au précédent.
Jean Lory, recteur en 1672, fit au roi, en 1676, la déclaration de son presbytère, relevant de la baronnie de Fougères; en 1698 il fit enregistrer ses armoiries : *d'argent à deux serpents de sinople, tortillés en pal et affrontés.* † 1701.
Sébastien Malherbe, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 mai 1701; † 1721.
Jean-Baptiste Guimont, prêtre du diocèse, fut pourvu le 8 juillet 1721; † 1745.
Jacques Catillon, prêtre de Bayeux, pourvu le 23 octobre 1745, résigna en 1761.
Pierre Rossignol, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 février 1761; † 1780.
Georges-François de Mésenge fut pourvu le 24 octobre 1780.
Guillaume Duval, prêtre natif de Montours, et vicaire à Notre-Dame de Vitré, fut pourvu en 1787; il gouverna jusqu'à la Révolution et demeura caché pendant la Terreur, mais il fut assassiné dans la forêt de Fougères le 9 février 1798.
Charles Martin (1803, † 1819).
Jean Taillandier (1819-1834).
François Sourdin (1834-1850).
René Rehault (1850-1860).
Louis Jehannin (1860, † 1864).
Joseph Girault (1864-1868).
Charles Gougeon (1868-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. Maupillé, etc.

LAILLÉ

Vegaria Laliacensis (850), — *Centena Laliacensis* (852), — *L'Alleium* (XIIIe siècle), — *Lalleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Au mois d'août 850, une femme nommée Bernegarde vendit pour 100 sols à saint Convoyon et aux moines de Redon, par l'entremise d'Haelmin, envoyé de ces religieux, une portion de terre provenant de son héritage paternel et située dans la vicairie de Laillé, au village de Saviniac : « *Sitam in pago redonico, in vegaria Laliacense vico, in villa que vocatur Saviniaco*[1]. »

Le 12 septembre 852, le clerc Théodoric donna aux moines David et Morund, « gardiens des reliques du Saint Sauveur et de la Sainte Vierge sa divine mère, » et à leurs successeurs, ce qu'il possédait dans la centaine de Laillé, au lieu appelé les Minières, « *ad illa Minaria*, » là où habitaient jadis son grand-père Richard et sa mère Alesinthe. Cette donation fut faite avec la permission du roi breton Érispoë, seigneur de cette terre[2].

Enfin, le 22 août 854, les moines David et Morund, dont nous venons de parler, par des motifs de piété longuement énumérés, donnèrent à saint Convoyon et aux religieux de Redon leur alleu et ce que le clerc Théodoric leur avait concédé à eux-mêmes dans la centaine de Laillé : « *Donavimus nostrum alodum necnon quod Theodoricus clericus nobis dedit in pago redonico, in centena Laliacensi*[3]. »

1. *Cartul. Redon.*, 95.
2. *Ibidem*, 367.
3. *Ibidem*, 368.

De ces différentes chartes ressortent les conséquences suivantes sur l'état de Laillé au milieu du IXe siècle :

1° Laillé était alors une centaine ou une vicairie ou viguerie, « *centena, vegaria Laliacensis.* » Or, les centaines et les vigueries étaient des désignations données par les règlements de Charlemagne à certains territoires. Selon M. de Courson, « dans les deux pays de Rennes et de Vannes (administrés au IXe siècle d'après les règlements carlovingiens) la centaine et la paroisse représentaient la même circonscription, et la vicairie n'avait pas de limites plus étendues[1]. » Laillé était donc dès lors une simple paroisse, mais l'on voit qu'elle est bien ancienne.

2° Il est à remarquer que dans tous ces actes, comme dans ceux concernant Bourg-des-Comptes (Voy. tome IV, 199), tous les noms des personnages sont francs : Théodoric, Bernegarde, Flothaire, Alesinthe, Frodebert, Gosbert, Adalrad, etc. C'est qu'en effet, remarque judicieusement D. Lobineau, les Bretons n'étaient alors que depuis peu de temps possesseurs de Rennes, et tout le pays environnant cette ville avait été longtemps occupé par les Francs. La population de Laillé, comme celle de Bourg-des-Comptes, appartenait donc à la race franque et non à la race bretonne, que nous trouvons au-delà de la Vilaine vers la même époque.

3° Parmi les personnages en question nous voyons apparaître, en dehors des religieux de Redon, quelques ecclésiastiques qui semblent se rattacher, au moins par leur présence, à la paroisse de Laillé; ce sont les moines David et Morund en 852, les prêtres Adalric et Érinfred, les clercs Théodoric et Béringer, tous donateurs ou témoins des donations faites à la même époque à Laillé. Malheureusement il est difficile de savoir ce qu'étaient ces deux moines David et Morund, gardiens des reliques du Sauveur et de la Vierge[2]. Où habi-

1. Prolégomènes du *Cartul. de Redon.*

2. « *Ego Theodoricus clericus donatum esse volo ad reliquias S. Salvatoris et Geni-*

taient-ils? Il ne semble pas que ce fût à Redon, puisqu'ils reçurent d'abord pour eux-mêmes les terres qu'ils donnèrent plus tard à cette abbaye. Mais alors, quel sanctuaire renfermait ces précieuses reliques?

4° Notons aussi le lieu où se trouvaient les biens donnés par Théodoric : « *In loco nuncupante ad illa minaria.* » Les mines de Pont-Péan étaient-elles donc connues dès le IXe siècle? Disons enfin que le village de Saviniac, où Bernegarde avait ses terres, semble avoir disparu de Laillé.

Quoiqu'il reste beaucoup d'obscurité sur les suites de ces diverses donations faites dans la paroisse de Laillé en faveur de l'abbaye de Redon, l'on peut du moins assurer qu'elles n'eurent pas de grands résultats, car l'action des Bénédictins de Saint-Sauveur disparut de cette paroisse au moyen-âge sans y laisser de trace.

Voici maintenant une autre donation faite en Laillé aux Bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Au XIIIe siècle, Pierre Ier, seigneur de Bruz, donna à sa sœur Agnès de Bruz, religieuse à Saint-Georges, le tiers des dîmes de lin et de chanvre qui lui appartenaient dans les paroisses de Bruz et de Laillé, « *in parrochiis de Breuz et de l'Alleio.* » Mais il paraît que cette donation n'était faite que pour durant la vie de cette Agnès de Bruz; aussi Pierre II, seigneur de Bruz, neveu de cette religieuse et gendre de Guillaume de Montbourcher, donna-t-il par testament à Orfraise, fille de Geffroy de Moucon, religieuse également à Saint-Georges, « lesdites dixmes pour en faire à sa volonté après la mort de ladite Agnès de Bruz. »

Devenue ainsi maîtresse de ces dîmes, Orfraise de Moucon les céda à son abbaye de Saint-Georges; mais Geffroy, seigneur de Châteaugiron, les « prit, cueillit, leva et usurpa, » ce dont les religieuses firent plainte à l'official de Rennes. Ce

tricis ejusdem Marie Virginis et custodibus earum David monacho seu Morundo monacho et successoribus eorum. » (*Cartul. Roton.*, 367.)

dernier commanda au recteur de Châteaugiron « d'admonester ledit Geffroy de restituer ce qu'il avait pris, et au cas de refus, de le déclarer excommunié avec tous ses adhérents[1]. » L'usurpateur eut probablement peur des foudres de l'Église et remit les religieuses en paisible possession de leurs biens, car en 1680 l'abbesse de Saint-Georges, Magdeleine de la Fayette, déclara posséder encore « diverses dixmes en Laillé et Bruz[2]. »

Quant au recteur de Laillé, dont il n'est point parlé dans toutes ces chartes, quoiqu'il existât certainement déjà, il était présenté alternativement par l'évêque et l'archidiacre de Rennes. En 1790, le recteur, M. Lécrivain, déclara que sa cure avait un revenu brut de 1,106 liv. 8 s.[3]

Église. — Une tradition locale — confirmée par un procès-verbal rapporté en 1580 — dit que la première église paroissiale de Laillé se trouvait jadis assez loin du bourg actuel, au lieu nommé aujourd'hui les Champs-Robert. On ajoute qu'il existait là où se trouve maintenant l'église de Laillé, au milieu d'un pâtis, une petite chapelle que l'on agrandit vers 1635 pour en faire l'église de la paroisse.

Les barons de Lohéac et les seigneurs de la Ville-Thébaud et de la Guinemernière prétendaient contradictoirement aux honneurs et aux prééminences dans cette église; mais la baronnie de Lohéac fut déboutée en 1698 des droits « de supériorité et de fondation dans l'église de Laillé; » les seigneurs de la Ville-Thébaud le furent à leur tour, quoiqu'ils prétendissent que cette église eût été construite par un prêtre de leur famille qui habitait, dans le bourg de Laillé, la Grand'maison, remarquable édifice de la renaissance, et qu'ils y eussent dans le chanceau un enfeu où fut inhumée en 1647 Jeanne Loysel, dame de la Ville-Thébaud; les seigneurs

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 225 et 239. — Du Paz, *Hist. généal. de Bret.*, 250.
2. L'abbesse de Saint-Georges affermait 120 liv. sa dîme de Laillé en 1790.
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.

de la Guinemernière restèrent seuls en possession des droits honorifiques à cause du fief du Désert, acquis par eux, « ayant droit de ceinture ou lisière autour de l'église de Laillé, au dedans et dehors d'icelle, avec banc et enfeu. » Ces derniers prirent alors le titre de seigneurs de Laillé et posèrent au-dessus du maître-autel de cette église leur écusson, portant : *parti : au 1er d'azur, à deux épées d'argent garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas*, qui est de Marbœuf; *au 2e échiqueté d'argent et de gueules, à la bande fuselée de sable, chargée de trois quinte-feuilles d'argent*, qui est Cadio. Ce sont, en effet, les armoiries de Claude de Marbœuf, seigneur de Laillé, vivant en 1658 et marié à Jeanne Cadio.

L'église actuelle de Laillé, dédiée à saint Pierre-ès-liens, a été en grande partie reconstruite de nos jours; la nef seule, avec ses fenêtres en plein cintre, est de 1635; les transepts et le chœur, de style ogival, sont de 1851, et la tour placée au bas de la nef et élevée de 40 mètres, dit-on, est de 1852. Tout l'édifice vient d'être restauré dans le genre de la renaissance. On y remarque les tombes modernes de la famille de la Bourdonnaye, propriétaire du château de Laillé.

Autrefois, il y avait entre autres fondations dans cette église : la chapellenie dite du Bourg, fondée en 1471 par Guillaume Gandon, prêtre; — celle de la Touche, fondée par Jean Bousget vers le XVIIe siècle, — et celles de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée en 1703, et de la confrérie du Rosaire.

CHAPELLES. — *1° Saint-Sébastien.* — Cette chapelle frairienne, située non loin du bourg, est aujourd'hui sécularisée. Elle était très-vénérée, et l'on prétend que des Angevins y vinrent jadis en pèlerinage pour être délivrés d'une peste qui ravageait leur pays; on ajoute qu'ils y laissèrent une cloche en témoignage de leur dévotion; toujours est-il qu'une cloche y fut bénite le 16 janvier 1606.

2° La chapelle de Mendon était également frairienne. Les

seigneurs de la Cochetière, en Poligné, prétendaient y avoir droit de prééminence, et leur déclaration faite au roi en 1679 ajoute ce qui suit : « A Mendon, droit d'assemblée le mardi des féries de Pasques, Noël et la Pentecoste, et le jour de l'Assomption, où se vendent plusieurs denrées sur lesquelles le seigneur de la Cochetière a droit de police et de bouteillage en l'étendue du fief de Mendon. » — *Nunc* abandonnée.

3° *Notre-Dame du Désert.* — C'est encore une chapelle frairienne qui devait tirer son nom du fief du Désert, démembrement probable de la grande châtellenie du Désert. Elle a été rebâtie au commencement de ce siècle, mais elle n'offre d'intéressant que son pittoresque aspect dans un vallon solitaire, au milieu d'une grande lande et au bord d'une fontaine. Elle est entretenue et assez souvent desservie.

4° *Saint-Michel de la Guinemernière* fut construite par les seigneurs de ce nom près de leur manoir. Dès 1636 le roi Louis XIII, considérant l'antiquité de ce sanctuaire et de l'assemblée qui s'y tenait le jour de sa fête patronale, autorisa Jacques Busnel, seigneur de la Guinemernière, à y tenir une foire le jour saint Michel de septembre. Claude de Marbœuf et Jeanne Cadio, sa femme, la rebâtirent presque entièrement vers 1650 et y posèrent leurs armoiries, qu'on y découvre encore. Le 4 août 1681, Guillaume de Marbœuf, seigneur de Laillé, fit dans cette chapelle une fondation de deux messes hebdomadaires pour les dimanches et mercredis, qu'approuva l'évêque en 1689[1]. La métairie du Boulais faisait partie de cette chapellenie, dont Joseph Chéminault fut pourvu en 1725 en place de Guillaume Gérard, décédé.

5° *Saint-Michel du château de Laillé.* — Lorsque les seigneurs de Laillé quittèrent la Guinemernière et construisirent à côté le château actuel de Laillé, leur vieille chapelle tomba elle-même dans l'abandon, et un sanctuaire fut bénit dans une salle même du nouveau château. C'est cette chapelle qui

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 37.

continue d'être desservie tous les dimanches, dédiée comme l'ancienne à l'archange saint Michel.

6° *La chapelle du Breil-Durand* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1580 à Jehan Le Bouteiller. Elle existe encore et présente une fenêtre trilobée qui annonce une certaine antiquité, mais elle est sécularisée.

7° *La chapelle de la Caliorne* avoisinait le manoir du même nom. Le 4 octobre 1633, Georges Henry, sieur de la Motte, fit une fondation de deux messes par semaine, pour le lundi et le vendredi, dans la chapelle de sa maison de la Caliorne, pour le repos de l'âme de Marguerite Guillou, sa première femme, et pour lui-même; il dota cette chapellenie de la maison des Cormiers, en Saint-Erblon [1]. Il est encore fait mention de ce sanctuaire en 1768. — *Nunc* abandonnée.

8° *Chapelle de la Douettée.* — Le 3 septembre 1662, François Mauny, seigneur de Carcé et de la Douettée, fit par testament une fondation de messes dans la chapelle de son manoir de la Douettée et la dota de 100 liv. de rente. Dès 1638, Louis Morin, sieur de la Villesion, avait épousé en ce sanctuaire Jeanne Romelin, dame de Millé. — *Nunc* abandonnée.

9° *Chapelle de la Ville-Thébaud.* — Gilles de la Ville-Thébaud, seigneur dudit lieu, et Marie de la Poëze, sa femme, construisirent, vers la fin du XVIe siècle, « une belle chapelle près et au-devant de leur maison de la Ville-Thébaud. » En 1610, Jean de la Ville-Thébaud, leur fils, et Bertranne du Boays, sa femme, obtinrent de l'évêque l'approbation d'une fondation de messes que leur parent, Mgr Rolland de Neufville, évêque de Léon, fit à cette époque dans leur chapelle de la Ville-Thébaud. — *Nunc* détruite.

10° *La chapelle du Rachapt*, dépendant du manoir de ce nom, — propriété fort ancienne des seigneurs de Laillé et conservant encore sa motte féodale, — est mentionnée en 1731, mais elle n'existe plus.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 37.

11° La chapelle du Patys est enfin signalée dans la *Réponse au questionnaire de 1860;* nous pensons qu'il s'agit ici de la vieille chapelle qui précéda, dit-on, l'église actuelle de Laillé.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.
ÉCOLES. — Voy. tome III, 420 et 651.
SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE LAILLÉ [1].

Pierre du Plessix, chanoine de Rennes en 1494, fut inhumé dans la cathédrale, au bas de la nef, et l'on y faisait son obit le 5 décembre.

Jean Agaice, recteur de Saint-Sauveur-des-Landes et de Laillé en 1526, devint recteur de Piré, secrétaire du Chapitre et notaire apostolique; il fut reçu chanoine de Rennes en 1539. Inhumé dans la cathédrale, à côté de la grande porte.

Pierre Desvaux fut à la fois recteur de Laillé et de Piré de 1539 à 1541.

Gilles Desourmes (1598).

Jean du Seillay fut inhumé, le 9 novembre 1628, en l'église conventuelle des Grands-Carmes de Rennes, dans la chapelle de la Vierge.

Jacques Gauvain, notaire apostolique (1631); † 12 mai 1641 et inhumé le 13 dans le chœur de l'église de Toussaints, à Rennes.

Robert du Hail gouverna quelque temps en 1641.

Jean Cormier, prêtre de Saint-Malo, pourvu en juillet 1641, prit possession le 9 novembre et permuta avec le suivant.

Julien de Porcaro, prêtre de Saint-Malo, précédemment recteur de Reminiac, fut pourvu en avril 1642; † 15 octobre 1644.

Pierre Perrin (1645).

René Pyrot, † 14 avril 1654 et inhumé dans l'église, à l'entrée du chœur.

Jean de Lesné (1654); † 1694 et inhumé dans l'église le 16 janvier.

François Puissant, pourvu en 1695, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une licorne d'or;* il permuta avec le suivant.

Charles-Claude Puichaut de Champfleury, prêtre de Saint-Malo,

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

précédemment recteur de Tréal, fut pourvu le 17 février 1710; † 22 mai 1717 et inhumé dans l'église.

Nicolas Porlodec, prêtre de Quimper, succéda au précédent et se démit en 1735.

Pierre-Gilles David, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 février 1735; † 26 février 1743 et inhumé le 28 dans le chœur, près du maître-autel.

Nicolas-René Foullain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 21 mai 1743; † âgé de cinquante-trois ans, le 6 novembre 1765, et inhumé le 8 dans le cimetière.

Georges Bertin, prêtre du diocèse et vicaire à Drouges, fut pourvu le 1er avril 1766 et se démit l'année suivante.

Jean-Baptiste Ruaux fut pourvu le 27 mars 1767.

Jean-Baptiste Lécrivain, succéda au précédent le 21 mai 1790, émigra à Jersey en 1793 et fut réinstallé en 1803; † 26 juillet 1827, âgé de soixante-treize ans.

Pierre Bazouge (1827-1835).

Joseph Rozé (1835-1841).

Julien Drapier (1841-1843).

Julien Chollet (1843, † 1844).

François Colliot (1844, † 1845).

Jean-Marie Priour (1845, † 1863).

Jean-Marie Coignard (1863-1867).

Louis Hirel (1867-1872).

Pierre Laurent (1872-).

LALLEU ou L'ALLEU-SAINT-JOUIN

Ecclesia Sancti Jovini de Allodio (xve siècle), — *Allodium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

Origines. — La paroisse de Lalleu, placée jadis sous le patronage de saint Jouin, frère de saint Maxent et fondateur de l'abbaye de Marne, en Poitou, est certainement ancienne, mais nous ignorons malheureusement ses origines. Son nom

annonce lui seul une certaine antiquité : l'alleu ou l'*allodium* était au moyen-âge une terre franche d'impôts, soumise seulement à la juridiction seigneuriale. Est-ce en souvenir de ces privilèges anciens que la fabrique de Lalleu possède une notable partie des grandes landes composant naguère la paroisse? Nous ne savons; mais en 1690 le général des paroissiens de Lalleu rendait aveu au prince de Condé, seigneur de la contrée, pour « tout ce qu'il y avait de landes et de communs en ladicte paroisse de Lalleu, lui appartenant toutes d'ancienne et immémoriale possession; » et de nos jours la même fabrique de Lalleu vient d'être confirmée dans la possession de ces vastes terrains.

Jadis les paroissiens de Lalleu devaient payer à leur seigneur, le prince de Condé, baron de Châteaubriant, à cause de leurs communs, une rente annuelle de 5 sols monnaie, le premier dimanche de janvier, à l'issue de la grand'messe, et entre les mains des officiers de la châtellenie de Châteaubriant-à-Teillay[1].

Lalleu était divisé en quatre traits : le Bourg, — les Landes, — la Bosse — et Tortu.

En 1790, le recteur, M. Jollivet, déclara que sa cure avait un revenu brut de 1,632 liv.[2]

Église. — Dédiée maintenant à saint Jean-Baptiste, l'église de Lalleu a été reconstruite de nos jours; bâtie en plein cintre, elle forme une simple croix et n'offre pas d'intérêt. En 1680, Henri de Bourbon, prince de Condé et baron de Châteaubriant, déclara qu'à cause de sa châtellenie de Teillay il était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Lalleu, y ayant « droit de banc, ceinture funèbre armoyée de ses armes, prières nominatives et tous autres droits

1. *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.

honorifiques; » ce que reconnurent de leur côté les paroissiens de Lalleu dans leur aveu de 1745[1].

On desservait en cette église plusieurs fondations : les Champs-Robert, faite en 1469 par Perrine Le Roy; la Prouverie, faite en 1488 par dom François Rondel, etc.

Chapelle. — Nulle chapelle n'existe maintenant en Lalleu; mais une tradition assez vague dit qu'il s'en trouvait une jadis au village de Mauny.

École. — Voy. tome III, 567.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 567.

Recteurs de Lalleu[2].

Jehan Rouxel, « rectour de Lalou, » fit une fondation au xve siècle dans la cathédrale de Rennes; on y célébrait son obit le 28 avril, et cet obit était fondé de 4 liv. de rente.

Anselme Lodé fonda dans son église, par acte du 20 juillet 1591, la chapellenie de la Poüardière, consistant en une messe chaque samedi; il y choisit sa sépulture devant l'autel de Notre-Dame.

Julien Daussy (1631 et 1645).

Pierre Le Ray (1649 et 1654).

Pierre Nerhot (1668, † 1708).

Gilles Mesnager, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 novembre 1708.

Louis-Pierre Picquet (1718) se démit en 1722

René Picquet, prêtre d'Avranches, pourvu le 30 janvier 1722, se démit en 1748.

Louis Denys, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 mai 1748; † à Chelun, en prêchant, le 15 février 1756, âgé de quarante-neuf ans, et inhumé dans l'église de Chelun, près la chaire.

Toussaint Rebillard fut pourvu le 29 juillet 1756; † 1789.

Julien Jollivet, pourvu le 12 juin 1789, gouverna jusqu'à la Révolution, fut réinstallé en 1803 et se démit en 1821; † le 24 octobre 1828, âgé de quatre-vingt-deux ans.

1. *Arch. Nat.*, P. 1718. — *Arch. paroiss.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38. — *Arch. paroiss.*, etc.

Nicolas Loisil (1821-1825).
Louis Hyard (1825, † 1861).
Jean-Baptiste Leseure (1861-).

LANDAVRAN

Landavrena (1060), — *Landavren* (1158), — *Landevran* (xve siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

Origines. — Landavran était, avant la Révolution, une « chapelle-curée » d'Izé, c'est-à-dire une église secondaire, sorte de trève desservie par un curé ou vicaire d'Izé.

Il est vraisemblable que cette chapelle fut à l'origine une fondation des sires de Landavran que nous voyons figurer aux xie et xiie siècles à la cour des barons de Vitré : Rivallon de Landavran vers 1060, Gaultier de Landavran en 1070, Jean de Landavran en 1137 et 1158, et plusieurs autres seigneurs du même nom, prouvent l'antiquité de cette famille[1]. Leur manoir, appelé Landavran, devint plus tard la propriété des barons de Vitré. L'on voit encore les derniers vestiges de l'enceinte fortifiée et d'une tour de cette demeure féodale.

Nous avons dit, en parlant du prieuré d'Izé, que les moines de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur possédèrent Landavran et en firent une annexe de ce prieuré. (Voy. tome II, 474.) Il y eut même pendant un certain temps un religieux bénédictin résidant à Landavran ; mais ce moine rentra à son abbaye avant le xvie siècle, aussi bien que ceux d'Izé, car

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 413, 475, 574, 631, 641, etc.

nous voyons que dès 1514 Pierre Georgeault était fermier du prieuré d'Izé et curé de Landavran. Ainsi tombe l'assertion erronée d'Ogée disant qu'en 1600 un moine de Saint-Florent desservait encore la chapelle de Landavran. (*Dict. de Bret.*, I, 394.)

Landavran avait sa fabrique particulière, et les *Registres de comptes* de ses trésoriers remontent à 1523. M. l'abbé Pâris-Jallobert, qui les a dépouillés en même temps que ceux d'Izé, y a relevé plusieurs détails intéressants. Ainsi on venait fréquemment en procession à Landavran, durant le XVIe siècle, de toutes les paroisses voisines, soit pour honorer Notre-Dame, patronne du lieu, soit pour invoquer saint Mathurin, également vénéré dans la chapelle. Les trésoriers, en inscrivant les offrandes déposées par les pèlerins, nous les montrent venant d'Izé, Vitré, Champeaux, Marpiré, Cornillé, Montreuil-sur-Pérouse, Taillis, Saint-Jean-sur-Vilaine, Pocé, Dourdain, Châtillon, Combourtillé, Livré, Acigné, Étrelles, Balazé et Saint-M'hervé. Ces deux dernières paroisses étaient dans l'usage de faire, tous les deux ans, présent d'un gros cierge à la chapelle, qu'ils plaçaient « en oblation devant la représentation de Monsieur saint Mathurin[1]. »

Vers la même époque, en 1524, les trésoriers demandent décharge « de pain et vin fourniz pour communion du peuple le jour de Pasques et la vigile d'iceluy jour. » Ce qui nous prouve que les habitants de Landavran faisaient alors leurs pâques chez eux; aussi en 1678 le recteur d'Izé ne craint pas d'avouer que « lesdits habitants de Landavran font la communion paschale en leur église; le chapelain y fait le catéchisme et tient même les petites écoles[2]. »

Mais au siècle dernier, plusieurs contestations s'élevèrent entre le recteur d'Izé, M. Yvon, et les habitants de Landavran, au sujet de leurs droits réciproques. L'affaire fut portée

1. M. l'abbé Pâris-Jallobert, *Les Registres de comptes de la paroisse d'Izé*, 19.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 81.

devant le présidial de Rennes, qui rendit, en 1758, la sentence suivante :

Le recteur d'Izé devra fournir un prêtre résidant à Landavran, en qualité de curé ou chapelain, pour desservir la chapelle; — ce recteur et les trésoriers de Landavran devront présenter à ce chapelain les fondations faites dans ladite chapelle pour qu'il les desserve. — Le curé de Landavran visitera et administrera les malades de la région, dira la messe tous les dimanches et fêtes pour les paroissiens, fera l'aspersion, bénira le pain, prêchera et catéchisera; mais il lui est défendu de baptiser, de bannir les mariages et de dire la messe à Landavran le jour Saint-Étienne, fête patronale d'Izé. — Il est ordonné aux habitants d'aller faire leurs pâques à Izé, mais il leur est permis de se faire inhumer à Landavran, pourvu que le recteur d'Izé en soit prévenu et reçoive son droit d'étole. — Enfin, le curé de Landavran aura son droit d'assistance à tous les enterrements des paroissiens, soit qu'ils se fassent à Izé ou à Landavran[1].

Les habitants de Landavran ne se trouvèrent pas contents de cette décision, et ils réclamèrent l'érection de leur chapelle en église paroissiale, d'abord près de Mgr de Vauréal, puis en 1772 près de Mgr de Girac; mais la Révolution éclata avant que satisfaction eût été donnée à leur supplique[2].

A la restauration du culte en 1803, le territoire de Landavran, distrait d'Izé par la Révolution, fut uni à la paroisse de Champeaux. Toutefois, une ordonnance royale en date du 16 avril 1826 érigea Landavran en succursale, et Jean-Marie Marais en fut nommé premier recteur le 1er juillet 1827.

Église. — L'église de Notre-Dame de Landavran faisait autrefois sa fête patronale le jour de la Visitation, mais de-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 7 G, 6.

2. Il existe un *Mémoire pour les habitants et anciens trésoriers de la chapelle-curée de Landavran*, imprimé au siècle dernier; il est dirigé contre le recteur d'Izé et contient plusieurs inexactitudes.

puis 1831 elle la fait à l'Assomption. C'est un édifice fort intéressant à cause de son chœur, qui date du XIIIe siècle; le chevet est droit et tout le chanceau est voûté en pierre avec arête; les murs latéraux sont ornés intérieurement de trois arcatures ogivales de chaque côté, produisant un excellent effet. L'arc triomphal, également en ogive, se compose de trois voussures retombant sur de belles colonnes. Quant au reste de l'église, il était naguère insignifiant, la nef était nulle et la façade datait de 1826. Mais M. l'architecte Régnault vient de relever toute cette pauvre partie de l'édifice; il a construit une nouvelle nef en rapport avec le chœur, dont il apprécie la valeur, et il a commencé la construction d'une tour au bas de la nef.

Anciennement le prieur d'Izé prétendait avoir droit aux prééminences dans la chapelle de Landavran dépendant de son prieuré[1]; mais en 1738, Jacques Le Prestre, baron de Châteaugiron et marquis d'Espinay, se disait « seigneur et fondateur » de cette église.

Entre autres fondations faites à Landavran, notons celle de dom Robert Faucheux; il y choisit sa sépulture en 1490, y fonda des messes et légua au chapelain son « missal moulé[2]. »

ÉCOLES. — Voy. tome III, 420.

RECTEURS DE LANDAVRAN[3].

Jean-Marie Marais (1827, † 1868).
François-Michel Jamier (1869, † 1880).
Jean Martin (1881-).

1. Nous avons vu (tome II, 476) que ce prieur avait même une maison à Landavran et qu'il levait une partie des dîmes et des oblations de cette chapelle.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

3. Voici les noms de quelques curés de Landavran; ils étaient au siècle dernier présentés à l'évêque par le recteur et les trésoriers d'Izé : *Pierre Georgeault* (1514); — *Jean Gallais*, † 1723; — *Louis Blanchard* (1723-1730); — *N... Coquelin* (1730); — *N... Thorigné* (1734); — *Gilles Pierre* (1734); — *N... Durocher* (1758); — *Gabriel Le Monnier*, prieur d'Allion, † 1777, inhumé dans l'église de Landavran; — *Auguste Delauney* (1777), dernier chapelain avant la Révolution.

LANDÉAN

Landeanium (1150), — *Landeen* (1158), — *Landeham* (1210), *Landeanum* (1410), — *Landanium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

Origines. — Le nom de cette paroisse, comme ceux de la précédente et des suivantes, appartient à la langue bretonne. *Lan* répond à l'idée d'église, ou plutôt de lieu consacré au culte; quant à *déan*, il signifie doyen : de sorte que Landéan peut se traduire par l'*église du doyen*. On peut donc regarder, en général, les paroisses qui présentent ce radical *lan* comme existant dès le IXe siècle, car à partir du Xe et surtout du XIe siècle la langue bretonne n'a plus été en usage en Haute-Bretagne. Quant à la présence de ces noms dans le pays de Fougères, elle est, aux yeux de M. Maupillé, « une donnée à peu près certaine de l'établissement d'une colonie bretonne dans ces parages à l'époque où ce peuple ajouta à ses possessions les terres les plus rapprochées de la Normandie et du Maine, c'est-à-dire vers le milieu du IXe siècle. »

Landéan serait, par conséquent, « une des plus anciennes paroisses de la contrée; et si nous nous en rapportons à son nom et à l'idée qu'il exprime, son église aurait même eu sur les autres églises de même origine, dans sa circonscription, une prééminence que nous ne voyons pas confirmée par l'histoire. Du reste, la perte de cette prééminence s'explique aisément par les évènements qui s'accomplirent un demi-siècle plus tard, lorsque les Bretons, refoulés dans leurs anciennes possessions, furent obligés de renoncer à l'occupation d'un pays dans lequel le fléau de la guerre avait tout dévasté. Tout porte à croire que la primitive église de Landéan disparut dans ce grand désastre; et lorsqu'un siècle plus tard le calme ré-

tabli permit de procéder à la reconstitution des paroisses, elle recouvra son nom avec l'existence, mais non son ancienne dignité[1]. »

Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers le milieu du XIIe siècle que Landéan fait son apparition dans notre histoire. Cette paroisse nous est alors révélée par la donation d'une partie de ses dîmes, faite vers 1150 par Garnier Bool, bourgeois de Fougères, au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes.

En 1161, l'église de Landéan était encore entre les mains de prêtres séculiers, comme le prouve l'assistance de ces prêtres, nommés Geoffroy et Gédouyn, à un acte par lequel l'évêque de Rennes mit d'accord le prieur de Saint-Sauveur-des-Landes et les enfants de Garnier Bool. Mais elle n'y resta pas longtemps et elle ne tarda pas à passer à l'abbaye de Rillé. Dès 1163, en effet, ce monastère possédait en Landéan une prairie, « *unum jornale prati in Landeanio*, » don de Raoul de Teillay[2]; mais, selon M. Maupillé, ce ne fut que de 1197 à 1200 que les chanoines réguliers de Rillé apparaissent d'une manière certaine en possession de l'église de Landéan. Ils fondèrent en ce lieu un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (Voy. tome II, 618) et ils administrèrent eux-mêmes la paroisse jusqu'à la Révolution.

Landéan a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale en date du 24 février 1827.

Église. — Dédiée à saint Pierre, l'église de Landéan n'offre rien de remarquable. « On y trouve des vestiges de l'architecture de toutes les époques, depuis le style roman jusqu'à l'ogival flamboyant, mais rien de saillant[3]. » L'édifice primitif se compose d'une seule nef à chevet droit; au Sud de cette nef est une fenêtre flamboyante, et au Nord une fenêtre ogivale trilobée; au bas, le portail en ogive, avec colonnettes et tym-

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 77 et 78.
2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 653.
3. M. Maupillé, *Notices hist.* précitées.

pan gothique, était surmonté jadis d'un campanile, remplacé en 1826 par un affreux clocher. En 1833, on releva le chevet et l'on ajouta deux chapelles, de façon à donner la forme d'une croix à tout l'édifice.

On voyait en 1781 dans cette église les autels du Rosaire et de Saint-Sébastien; la confrérie du Rosaire y fut établie, en effet, dès le 2 mai 1653. L'ancien autel majeur était de 1669, mais le prieur M. Bordier en fit construire un nouveau en 1771. Les fondations desservies en ce temple valaient 70 liv. en 1790.

Le roi, en qualité de baron de Fougères, avait les droits de supériorité dans l'église de Landéan, mais le seigneur du Hallay y jouissait des droits de seigneur fondateur et prééminencier, ayant son banc, son enfeu et ses armoiries dans le chœur. Le seigneur d'Ardennes, en Saint-Georges-de-Reintembault, possédait aussi quelques prééminences, ainsi que le seigneur de l'Artoire. Ce dernier avait son banc et son enfeu prohibitif, avec ses armoiries, devant l'autel de Notre-Dame et Saint-Gorgon.

Chapelles. — *1° Saint-François.* — C'était, avant 1790, l'église conventuelle des Cordeliers établis dans la forêt. De nos jours, les propriétaires de l'ancien monastère créèrent dans cette église une chapelle particulière desservie encore en 1860, mais abandonnée maintenant.

2° Chapelle de l'Hermitage. — Voy. tome III, 511.

3° Saint-Roch des Renardières. — Cette chapelle, dépendant du manoir de même nom, existait dès 1650. Par acte du 22 septembre 1665, Pierre Vivien et Marie Courtays, sieur et dame des Renardières et y demeurant, fondèrent en cette chapelle deux messes hebdomadaires pour les dimanches et samedis, et y affectèrent une rente de 50 liv. Mgr de la Vieuville approuva cette fondation le 16 juillet 1666. L'un des premiers chapelains fut Julien Jehannin, que remplaça le fils même des fondateurs, François Vivien, sieur de la Dauphi-

naye; le dernier fut Jean Duchemin, présenté en 1780 par Jean du Pontavice, seigneur des Renardières; il déclara en 1790 que sa chapellenie valait alors 60 liv. de rente et ne consistait qu'en une messe basse par semaine [1].

La chapelle des Renardières, reconstruite de nos jours et entretenue, renferme les tombeaux de plusieurs membres de la famille du Pontavice.

4° *La chapelle de la Métairie* est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723) comme étant fondée d'une messe par semaine et présentée par le prieur de Châteaugiron.

Prieuré-cure, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 618.)

Cordeliers. — Voy. tome III, 138.

Ermitages. — Voy. tome III, 511.

Écoles. — Voy. tome III, 564.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 564.

Recteurs de Landéan [2].

Geffroy et *Gédouyn* (1161).

Frère Thomas Galiot, chanoine régulier (1419).

Jehan Déguilles, recteur en même temps de Combour et de Louvigné-du-Désert (1517).

Jean Le Clerc, évêque de Macérata, auditeur de rote, trésorier de Rennes et archidiacre de Dinan, prieur-recteur commendataire (1540).

Nicolas Freslon (1596).

Frère Nicolas Pinot (1610); il devint prieur claustral de Rillé en 1615, aumônier et conseiller du roi en 1641; † 13 novembre 1650 et inhumé le 15.

Frère Jean Gillart, présenté par l'abbé de Rillé le 21 novembre 1650, établit le Rosaire à Landéan en 1653, rendit aveu au roi en 1663 et résigna en faveur du suivant, son neveu; † 7 mars 1670.

Guillaume Hameau, pourvu vers 1670, rendit aveu au roi en

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 18; 1 V, 27.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Notes* de MM. Maupillé et l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

1676 et fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'or à trois arbres arrachés de sinople, 2, 1;* † 1er octobre 1717 et inhumé le 3 dans l'église.

Frère Vincent Hameau fut pourvu en 1717; † âgé de cinquante-trois ans, le 25 avril 1723, et inhumé le lendemain dans l'église.

Frère Charles-Louis Denyau, pourvu le 21 mai 1723, prit possession le 24 et devint recteur de Fleurigné en 1728.

Frère Simon-Joseph Coquebert, pourvu le 14 juin 1728, se démit au bout d'un an.

Frère Jean-Paul de Ravenel fut pourvu le 28 juin 1729; † âgé de soixante ans, 7 février 1753, à Fougères, et inhumé à l'abbaye de Rillé.

Frère Gabriel-Maurice Bordier fut pourvu le 10 février 1753; † 19 novembre 1778.

Frère Joseph-Claude Proust, précédemment prieur des Loges-Marchix, pourvu le 17 décembre 1778, gouverna jusqu'à la Révolution; † en Angleterre.

Julien-Pierre Tréhoret (1803-1812).

Pierre Pacorin (1812-1818).

Jean-Joseph Durocher (1818-1852).

Julien Bertin (1853-1882).

Olivier Verdier (1882-).

LANDUJAN

Landugen (1427), — *Landugean* (1513), — *Landujan* (1516).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Plumaudan.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

Origines. — Le nom de cette paroisse semble dire qu'elle fut à l'origine placée sous le patronage de saint Tujean, abbé breton dont on fait la fête en Cornouaille le 1er février; elle honore cependant comme patron, depuis fort longtemps, saint Tudin, autre solitaire breton, compagnon de saint Corentin, et dont la fête tombe le 9 mai.

C'est, au reste, une paroisse fort ancienne et dans la pos-

session de laquelle fut confirmé le Chapitre de Saint-Malo, en 1181, par le pape Luce III.

Landujan possédait un manoir de même nom qui donna naissance à une noble famille, très-considérée au moyen-âge, et dont on retrouve fréquemment les membres à la cour des ducs de Bretagne [1].

Au commencement du siècle dernier, le recteur de Landujan, nommé à l'alternative, jouissait d'un tiers des dîmes de sa paroisse; le reste était possédé par des seigneurs laïques; il déclara en 1730 n'avoir qu'un revenu net de 600 liv. Mais en 1790 le recteur, M. Fleury, fit la déclaration suivante de son bénéfice : le presbytère avec son jardin, — et la dîme à la trente-sixième gerbe sur presque toute la paroisse, divisée alors en quatre traits : le Bourg, le Boullay, la Chesnaye et Lespel, rapportant 1,700 liv. Toutefois les charges étaient : la pension d'un vicaire, 350 liv., — les décimes, 114 liv., — l'entretien du presbytère, 60 liv. Le bon recteur y ajoutait 200 liv. pour l'entretien du chanceau et 200 liv. pour son cheval et son domestique. En réduisant ces deux derniers chiffres, qui semblent exagérés ou mal placés, on arrive à un revenu net d'environ 1,000 liv., et c'est ce que d'ailleurs déclara lui-même M. Fleury dans une autre circonstance [2].

Église. — Dédiée à saint Tudin, dont la fontaine est voisine, cette église conserve précieusement dans un reliquaire une portion du crâne de son saint patron. Au point de vue architectural, elle offre peu d'intérêt. Les sires de Montfort prétendaient y avoir originairement tous les privilèges de seigneur supérieur. Mais aux XVIe et XVIIe siècles les droits de fondation et prééminence appartenaient, semble-t-il, au seigneur du Bois-Hermé-Tirecoq, dont on voit encore les armoiries : *d'argent à trois coqs de sable, becqués et barbelés de*

1. Voy. les *Preuves de l'Hist. de Bret.*, *passim*.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

gueules, dans le sanctuaire, de chaque côté de la fenêtre du chevet, accompagnées de celles-ci : *d'azur au lion léopardé d'argent, accompagné de trois étoiles*, qui doit être de Guéheneuc (mal gravé), famille alliée aux Tirecoq. En 1682, René Ferron, seigneur de la Villaudon, de Léauville, etc., déclara jouir en l'église de Landujan des prééminences; mais il vendit les seigneuries du Bois-Hermé-Tirecoq et de Landujan à François Botherel, seigneur du Plessix-Botherel. Aussi en 1774 René-Jean de Botherel, seigneur du Plessix, était-il regardé sans conteste comme seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Landujan. On voit encore dans cette église un tombeau-arcade qui passe pour être l'ancien enfeu des seigneurs du Plessix-Botherel[1].

Les seigneurs du Bois-Hermé-Tirecoq possédaient aussi dans cette église une chapelle prohibitive avec un enfeu. En 1710, Jean du Breil, seigneur du Chalonge, y fut inhumé sous le crucifix, « proche le banc de la seigneurie du Bois-Hermé. » — D'autre part, en 1682, le seigneur du Moulin-Tizon, M. Brunet, déclarait également avoir en l'église de Landujan une chapelle prohibitive avec son banc, son enfeu et ses armoiries.

En 1749, il est fait mention des confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement, érigées dès lors à Landujan.

Chapelles. — *1° Saint-Yves de Léauville.* — Cette chapelle, dépendant du manoir de Léauville, est ornée d'une jolie porte gothique et doit remonter, en partie du moins, au commencement du XVIe siècle. Elle était fondée de messes, et en 1741 Marie-Thérèse Ferron, dame de Léauville, pré-

1. En 1731, Mme du Plessix-Botherel se plaignit de ce que le recteur avait fait enlever de son banc seigneurial, au chanceau de l'église de Landujan, « une bille de bois servant de queue audit banc pour le service des domestiques de la maison du Plessix. » — Dans le cimetière est une tombe du siècle dernier, portant les armoiries de Botherel : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croix pattées de même;* on n'y voit ni nom, ni date, mais seulement les mots suivants : *Arrête, passant, prie pour un pauvre pécheur qui étoit hier ce que tu seras demain. Hic laborum meorum meta.*

senta pour les desservir, en place de Guy Clément, décédé, Julien Poulnais. Celui-ci fut remplacé en 1774 par Joseph Davy, présenté par Toussaint de Guéheneuc, seigneur du Boishue, et habitant son manoir de Léauville[1].

2° *La chapelle du Moulin-Tizon* n'existait pas encore en 1683, mais Guy Brunet, seigneur du Moulin-Tizon, se proposant de la faire bâtir près de son manoir, fit une fondation de messes pour tous les dimanches et fêtes, par acte du 1er août 1683, et dut la construire peu de temps après. En 1790, Alexis de Bédée et Françoise Brunet, seigneur et dame du Moulin-Tizon, propriétaires de cette chapelle, déclarèrent que sa fondation, consistant en dîmes levées à Landujan et à Médréac, valait 86 liv. de rente[2].

3° *Notre-Dame de Pontelain*, bâtie au-devant du manoir de ce nom, était en 1747 « indigente de réparations et depuis longtemps vacante. » Elle était cependant fondée de messes, et comme les seigneurs de Pontelain ne présentaient point de chapelain pour les desservir, l'ordinaire y nomma Jean Pestel le 9 janvier 1747. Le successeur de ce dernier fut Pierre Gernigon, qui, présenté en 1785 par Michel de la Provôté, seigneur de Pontelain, déclara en 1790 avoir un revenu de 50 liv. en terres; mais il devait dire une messe tous les vendredis dans la chapelle, payer 10 sols de rente féodale au seigneur du Plessix-Coudray et faire à son tour « la servitude du rolle de la seigneurie du Plessix-Coudray[3]. »

4° *Chapelle des Rues-Tual.* — Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) mentionne en Landujan trois chapelles domestiques et une chapelle frairienne. Nous venons de parler des premières; il est donc probable que la dernière était celle des Rues-Tual; nous en savons peu de chose, d'ailleurs. En 1790, elle était bâtie au Midi du clos des Bréjons, faisant partie de sa dotation, et elle se trouvait « fort indigente de répara-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.
3. *Ibidem.*

tions. » Deux autres pièces de terre en dépendaient, ce qui lui donnait un revenu total de 53 liv. Elle était fondée d'une messe pour tous les dimanches et fêtes, et son chapelain était à la présentation de la famille Trouessart-Gillouaye[1].

5° *La chapelle du Plessix-Coudray* est un édifice moderne fort joli, bâti par la famille de Guéheneuc, propriétaire de ce manoir, et desservie naguère par M. l'abbé Théodore de Guéheneuc, † 1878.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 420 et 621.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

RECTEURS DE LANDUJAN[2].

Josselin Ruffier, fut aussi recteur de Breteil (1459).

Julien Clément résigna en faveur du suivant.

Rolland Guillard fut pourvu le 21 septembre 1565.

Julien Guillaume résigna vers 1582.

Bertrand Regnard prit possession le 12 août 1582.

Henri Gaultier résigna en faveur du suivant.

Pierre Gaultier, pourvu le 25 mars 1600, fut contraint de se démettre peu après.

Jean Grignart prit possession le 9 décembre 1601.

Pierre Louvel prit possession le 16 octobre 1605 et débouta Mathurin Collet, prétendant au bénéfice; † 1608.

Jean Caloel, pourvu en cour de Rome, prit possession le 26 décembre 1608 et débouta Guillaume Blanchart et Julien Roger, ses compétiteurs; † 1615.

Julien Regnault fut pourvu le 12 octobre 1615; † 1635.

Jacques Le Maire fut pourvu le 24 décembre 1635.

Robert Rousson, prêtre du Mans, résigna le 8 octobre 1641 en faveur du suivant, avec rétention de 350 liv. de pension.

Eustache Bezier, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1641; † 1658.

Judes Bouttier fut pourvu le 1er juin 1658.

Yves Le Berre, refusé par l'évêque, fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 2 novembre 1698; l'évêque le pourvut lui-même ensuite le 8 janvier 1699. Comme il habitait la Ville-Hel-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

louin, en Médréac, ses paroissiens le forcèrent, vers 1700, à venir demeurer au presbytère de Landujan. Il résigna en faveur du suivant.

Henri Guichard, refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours le 10 janvier 1722; il permuta avec le suivant en 1726.

Raoul Rouault, précédemment recteur de Redon, pourvu en 1726, résigna dès l'année suivante pour devenir recteur de Réguiny; † 27 août 1743.

Auguste-Briand Robinault fut pourvu le 4 juillet 1727; † 1752.

Jean-Baptiste Collet fut pourvu le 7 mars 1752.

Jean-Baptiste Aougstin remplaça le précédent le 25 mai 1754.

Étienne Halna de la Haute-Rivière était recteur en 1765; † 4 octobre 1774.

Pierre-Joseph Bretagne fut pourvu le 7 octobre 1774; † 2 février 1784.

Charles-Marie Fleury, pourvu le 13 février 1784, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; il mourut ou quitta en 1809.

Félix Tostivint (1809, † 1850).

Pierre Legendre (1850, † 1854).

François-Xavier Monnerais (1854, † 1864).

François Leclère (1864-1866).

Julien Dartois (1866, † 1871).

Henri Communier (1871-).

LANGAN

Ecclesia de Langan (XIe siècle), — *Langan* (XIVe siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — Le *Cartulaire de Marmoutiers* mentionne le don de l'église Saint-Martin de Langan, « *ecclesiam Sancti Martini de Langan,* » fait à l'abbaye de Marmoutiers par Hervé, fils de Trihen; ce seigneur ajouta à cette donation celle d'une certaine quantité de terre et des coutumes qui y

étaient attachées. Plus tard, son fils Gaultier donna à son tour aux moines les deux tiers de la dîme de Langan, « *duas partes decime ecclesie de Langan;* » il fit cette aumône pour le salut des âmes de son père, de son frère Sylvestre qui avait été tué, de sa mère et de ses propres enfants inhumés dans le cimetière de Saint-Martin de Combour[1]. Ces actes ne sont pas datés, mais le dernier eut pour témoin Daniel, évêque de Saint-Malo; or, deux prélats de ce nom gouvernèrent le diocèse : Daniel Ier, † 1085, et Daniel II, † 1120; c'est donc vers la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe qu'il faut rapporter cette donation de Langan à Marmoutiers.

Les Bénédictins ne conservèrent point cette église, et les chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort en étaient les maîtres en 1227. Nous avons vu qu'à cette époque ils levaient toutes les dîmes de Langan et qu'ils avaient fondé en cette paroisse un prieuré-cure (tome II, 657). Jusqu'à la Révolution, ces derniers religieux desservirent eux-mêmes Langan.

En 1790, le prieur-recteur n'avait de revenu net que 241 liv. (et non pas 205 liv., comme nous l'avons dit par erreur). La fabrique de Langan avait à la même époque 205 liv. de rente, toutes charges déduites[2].

Église. — Nous venons de voir que l'église de Langan avait à l'origine saint Martin pour patron[3]; mais depuis longtemps elle s'est mise sous le patronage de saint Pierre. C'est un édifice en forme de croix; quelques portions de la nef sont au Nord de style roman, et deux fenêtres en meurtrières prouvent leur antiquité; mais l'ensemble de l'église date des XVe et XVIe siècles. C'était à l'origine une simple nef terminée

1. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.
3. Ce patronage de saint Martin nous a fait d'abord hésiter sur l'attribution à Langan des chartes précédemment citées; mais nous ne voyons point de quelle autre église il pourrait s'agir dans notre contrée, et d'ailleurs le nom de Langan est répété dans ces actes et toujours exactement écrit.

par un chevet droit; on y ajouta au Nord une chapelle seigneuriale séparée de la nef par deux arcades reposant en partie sur une colonne centrale et accostée d'écussons frustes; plus tard on construisit une autre chapelle au Midi et l'on éleva près du chœur une tour horriblement massive. Extérieurement, on remarque une jolie corniche avec de petites arcatures trilobées et deux portes dont les archivoltes sont ornées de fleurs, de fruits et d'animaux, et flanquées de pinacles dans le style ogival fleuri.

La seigneurie de la paroisse devait appartenir aux sires de Langan, qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire de Bretagne; aussi en 1681 Marie-Anne de Monthullé, veuve de Gilles du Boisbaudry, seigneur de Langan, déclara-t-elle avoir les droits de supériorité, fondation et prééminence dans l'église de Langan; elle y avait son banc, sa litre et son enfeu, dans lequel avait été inhumé en 1650 Gabriel du Boisbaudry, seigneur de Langan, et ses armoiries y étaient gravées sur la muraille et peintes dans les verrières [1].

Chapelle. — *Saint-Julien de Saubois* dépendait du manoir de ce nom; cette chapelle était fondée de deux messes par semaine et avait en 1745 environ 80 liv. de rente en dîmes. Pierre de Lescu, seigneur de Langan, présenta pour la desservir François Buchet en 1745, et Barthélemy Busnel en 1751. Mais en 1779 René Le Prestre, seigneur de Châteaugiron et de Langan, en présentant Joseph Hacquard à l'évêque de Dol, demanda la réduction de la fondation aux messes des dimanches et fêtes, avec catéchisme pendant l'Avent et le Carême. Saint-Julien était en 1786 « en grande indigence de réparation, » et n'avait point alors de chapelain, ce qui fit Mgr de Hercé en pourvoir René Talbot. Rétablie momentané-

1. La seigneurie de Langan, possédée par les familles de Langan, de Saint-Gilles, du Boisbaudry, de Lescu et Le Prestre, fut érigée en châtellenie, en 1671, pour Gilles du Boisbaudry, par suite de l'union des terres de Langan, le Saubois, le Breil, la Chaussée et la Trunière.

ment en 1807, la chapelle de Saubois est depuis tombée en ruine, mais l'on voit encore la fontaine Saint-Julien qui l'avoisinait.

Prieuré-cure. — *Langan*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 657.)

École. — Voy. tome III, 593.

Sœurs des Saints Cœurs. — Voy. tome III, 593.

Recteurs de Langan[1].

Michel Tirel, chanoine de Dol et prieur de Saint-Yves de Vitré (vers 1575).

Julien Catherine fut pourvu en 1608 et résigna en 1639 en faveur du suivant, avec rétention de 100 liv. de pension.

Gilles Heurtevent, pourvu le 21 octobre 1639, prit possession le 27 décembre.

Jean Lefras fit, le 9 avril 1680, la déclaration au roi de son bénéfice relevant de la châtellenie de Hédé.

Yves Roussel fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois poissons, appelés roussés, d'argent, posés en pal.*

Frère Joseph Nivet, chanoine régulier de Montfort, devint en 1708 prieur de Saint-Moran de Rennes.

Frère Alexis Blot de Marthou résigna en 1710.

Frère Jean Dubois, précédemment prieur des Loges-Marchix, prit possession le 7 octobre 1710 et se démit peu après.

Frère François Hulin, pourvu le 2 décembre 1710, prit possession le 5 et se démit en 1720.

Frère Michel Frémin, présenté par l'abbé de Montfort le 6 mai, fut pourvu le 8 et prit possession le 11 ; † 1723.

Frère Claude-Étienne Barnet fut présenté le 14 avril 1723 et pourvu le 17 ; † 1731.

Frère Denis Feilleul, présenté le 8 décembre 1731 et pourvu le 12, se démit en 1741.

Frère Luc Surget, pourvu le 2 octobre 1741, prit possession le lendemain et se démit en 1743.

Frère Jean-Nicolas Amé, présenté le 1er octobre 1743, fut pourvu le 25 janvier 1744 et se démit presque aussitôt.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860,* etc.

Frère Jean Deminiac, présenté le 21 mai 1744, fut pourvu le 30 et se démit en 1756.

Frère Yves-Jean-Baptiste de Launay, présenté le 22 juin 1756, fut pourvu le 12 juillet et se démit en 1766.

François Briand, prêtre de Saint-Malo, présenté, comme les précédents, par l'abbé de Montfort, obtint du Pape dispense d'être religieux pour occuper la cure de Langan; il prit possession le 22 avril 1766, gouverna jusqu'à la Révolution, et fut réinstallé en 1803; † 1811, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Jean Josseaume (1811, † 1825).

Pierre-Marie Paves (1825, † 1840).

Jean Mauny (1840-1872).

Louis Collet (1872-).

LANGON

Landegon (797), — *Lant-Degon* (834), — *Langon* (1238).

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

Origines. — Le bourg de Langon existait dès 797 et appartenait à un mactiern breton nommé Anau. Un comte franc, appelé Frodalt, envoya à cette époque deux délégués, Gautro et Hermandro, faire une enquête à Langon sur les titres de propriété d'Anau et de ses colons. A leurs questions le mactiern répondit qu'il occupait le *plou* par droit héréditaire, comme l'avaient occupé ses ancêtres de temps immémorial, « *ab avis et pro avis.* » Les scabins ou juges du comte décidèrent alors qu'Anau jurerait en invoquant les saints, et en même temps que douze témoins idoines, que le bourg de Langon, avec sa terre et ses colons, lui appartenait en toute propriété : « *Landegon vicus cum suis colonis et sua terra.* » Anau prêta le serment exigé, ainsi que ses douze témoins, nommés Wetencar, Travert, Riun, Risbert, Sulon, Alnou, Catlowen, Hinweten, Niniau, Catweten, Judwallon et Daniel. Tout

cela se passa au bourg même de Langon, en présence des prêtres Judoleno, Winbicham et Sulconnau [1].

Ce mactiern Anau laissa trois enfants : Aelifrid, Godun et Agon qui se fit prêtre. Les deux premiers accusèrent celui-ci de s'être emparé injustement de l'héritage paternel à Langon : « *De heredidate que fuerat genitoris ipsorum nomine Anau, in loco nuncupante Landegon.* » Le prêtre Agon vint se défendre devant l'assemblée du *plou* réunie à Brufia, « *in loco nuncupante Brufia.* » Il prouva qu'il avait beaucoup dépensé pour conserver cet héritage, et il pria ses frères de lui rembourser ses avances s'ils voulaient le partager; mais Aelifrid et Godun furent couverts de confusion devant les scabins et se hâtèrent de se réconcilier avec leur frère, lui abandonnant leurs prétentions sur Langon : « *Dimittentes supradictam hereditatem Landegon.* » De son côté, le prêtre Agon offrit à ses frères une charretée de vin, qu'ils acceptèrent pour donner à Nominoë, dont l'envoyé Haldric se trouvait présent [2].

Quelque temps après, en 838, ce prêtre Agon résolut de se retirer au monastère de Redon, que saint Convoyon venait de fonder. Dans cette intention, il donna aux moines de Saint-Sauveur sa propriété de Langon, c'est-à-dire sa maison, sa vigne et quatre manants, « *massam in Landegon et vineam et quatuor manentes.* » Il fit cette donation pour son propre salut et pour celui de son père Anau, et l'acte en fut passé à Langon même, dans l'église de Saint-Vénier : « *Factum est in loco nuncupante Landegon, in ecclesia Sancti Veneris* [3]. »

Les moines de Redon n'avaient pas attendu cette circonstance pour devenir maîtres de Langon; avant d'y être propriétaires fonciers, ils en étaient déjà les seigneurs féodaux. Dès 834, en effet, quatre ans avant la donation d'Agon, sur la recommandation de Nominoë, l'empereur Louis-le-Débonnaire donna à saint Convoyon, en même temps que la paroisse

1. *Cart. Roton*, 147.
2. *Ibidem*, 148.
3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 272.

de Bains, le territoire de Langon : « *In pago Broweroch plebem que Bain nominatur, necnon et in eodem pago locellum qui nominatur Lant-Degon*[1]. »

Plus tard, en 850, Charles-le-Chauve confirma toutes les donations que son père avait faites au monastère de Redon, notamment celle de la paroisse de Langon.

En 852, en effet, Langon est désigné comme étant une paroisse, *plebs*, dans l'acte de donation d'un alleu nommé Campnelpot, situé au village de Camia, en Langon, et donné à l'abbaye de Redon par le prêtre Driwallon : « *Alodum Campnelpot in villa Camia, in plebe que vocatur Landegon*[2]. »

A cette même époque, deux églises existaient à Langon : l'église de Saint-Pierre, dans laquelle Anau donna, en 862, sa vigne de Tréal, « *vineam suam in Treal*, » aux moines de Redon, « *factum est hoc in ecclesia Landegun*, » et sur l'autel de laquelle douze témoins francs prêtèrent serment en faveur de saint Convoyon, « *juraverunt in altare Sancti Petri*[3]; » — et l'église de Saint-Vénier, « *ecclesia Sancti Veneris*, » dans laquelle nous venons de voir le prêtre Agon donner ses biens aux moines de Redon.

Les localités signalées à Langon au IXe siècle sont : le bourg, « *vicus Landegon;* » — Brufia, « *in loco nuncupante Brufia*, » où se tient une assemblée du *plou;* — la terre d'Acum, probablement d'Agon, « *tigran Acum in Lancon*, » dont dépend le champ de Camdonpont, « *campus nomine Camdonpont*, » injustement contesté à saint Convoyon par un nommé Fetmer; — Camproth, donné en aumône à saint Convoyon lui-même, présent à Langon, par le scabin franc Burg, « *dedit Burg Camproth in elemosina;* » — l'alleu de Campnelpot, situé au village de Camia, don fait à Redon par le prêtre Driwallon; — et la vigne de Tréal, offerte par Anau[4].

1. *Cartul. Roton*, 363.
2. *Ibidem*, 368.
3. *Ibidem*, 158, 94.
4. *Ibidem*, 94, 188, 368, etc.

On retrouve à Langon, à cette époque, tous les éléments d'une paroisse bretonne, d'un *plou* : un chef ou mactiern ; — des assemblées du peuple, se réunissant pour les affaires importantes ; — des nobles bretons tels que Anau, Datlin, Worhocar, Godofred, Sultiern, Momlin et Acunir ; — des prêtres également bretons : Winbicham, Judoleno et Sulconnan en 797 ; Agon, fils du mactiern, Ridwant et Antracar, ses contemporains ; Driwallon en 852, et Atoere, Drewoion et Anauhoiarn vers 882 ; — des colons qui cultivent les terres d'Anau, — et des manants qu'Agon, fils de ce dernier, donne à Redon [1].

Mais à côté de cette organisation locale, remarquons l'autorité carlovingienne se manifestant et les Francs se mêlant aux Bretons : en 797, le comte Frodalt envoie Gautro et Hermandro examiner les titres de propriété du mactiern Anau ; Nominoë, alors lieutenant de l'empereur, a également son représentant dans l'assemblée du peuple ; c'est Haldric à Brufia et Drewallon à Langon même. Puis apparaissent les scabins, juges pris dans la population, mais d'institution française. Les scabins de Langon sont : en 797, Sulon, Altroen, Catlowen, Worethael, Judwallon et Sicli ; vers 826, Maenwallon, Wurhoiarn et Branoc ; vers 840, Branoc, Thiarnan, Arthwin, Catlowen, Worocar, Bénédic et Wathin [2]. Enfin, il est fait mention plusieurs fois dans les actes de Francs mêlés aux Bretons : c'est ainsi que dans l'assemblée du peuple, vers 840, douze Francs, « *Franci*, » sont appelés comme témoins et prêtent serment sur l'autel de Saint-Pierre de Langon [3].

Telle était donc la physionomie, en partie bretonne et en partie française, que présentait la paroisse de Langon au IXe siècle. Ses limites étaient encore indécises, paraît-il, car Alain-le-Grand vint lui-même les fixer du côté de Pipriac,

1. *Cartul. Roton.*, 158 *et passim.*
2. *Ibidem*, 147, 148, 94.
3. *Ibidem*, 94.

vers 882; il mit ainsi fin au différend soulevé à ce sujet entre les moines de Redon, seigneurs de Langon, et les nommés Cadwobri, Bréselwobri et Wetenic, vraisemblablement habitants de Pipriac[1].

Nous avons précédemment (tome IV, 219) fait connaître la seigneurie de Langon unie à celle de Brain et possédée jusqu'en 1789 par les Bénédictins de Redon; nous n'y reviendrons pas. L'abbé de Saint-Sauveur était naturellement curé primitif de Langon, et un vicaire perpétuel desservait la paroisse. Celle-ci était divisée en sept frairies, savoir : Saint-Pierre ou le Bourg, — la Couailleraye, — Bernuy, — Ballac, — le Bot, — Lachenal — et Cahan.

Le vicaire perpétuel, ou recteur de Langon, devait chaque année se rendre à Redon le jour de l'Ascension, pour prendre part avec ses paroissiens, qui avaient coutume de l'accompagner en grand nombre, à la procession solennelle que faisaient les moines de Saint-Sauveur dans la ville.

L'abbaye de Redon levait toutes les grosses dîmes de Langon et fournissait au recteur une portion congrue, qui n'était que de 120 liv. au commencement du XVIIe siècle, d'après M. l'abbé Luco[2].

ÉGLISE. — L'église paroissiale de Langon, dédiée à saint Pierre, est fort intéressante; ses nefs sont ogivales, mais toute sa partie supérieure est romane. L'abside principale est ornée extérieurement d'arcatures saillantes reposant sur des pieds-droits formant contreforts; deux absidioles latérales existaient encore naguère et étaient du même style roman, mais celle du Midi a été détruite pour faire place à une sacristie en 1840.

Cette église possédait jadis cinq autels; ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Marguerite ont été supprimés en 1829. Vers le même temps, on découvrit dans le chœur « une an-

1. *Cartul. Rotom.*, 38.
2. *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes.*

cienne décoration consistant en barres rouges tirées sur un blanc sale, et en la représentation de quelques mystères de notre sainte religion [1]. » La nef était également ornée de peintures dans le même genre, car nous y avons nous-même découvert un saint personnage, évêque ou abbé, représenté sur un des piliers carrés qui supportent les arcs ogivaux séparant les nefs. M. Marteville signale aussi [2] sur ces vieilles murailles « des dessins au trait rouge représentant des sujets empruntés aux Écritures, ou des personnages isolés, entre autres un roi tenant d'une main un globe et ayant des chaussures attachées avec des cothurnes. » Enfin, M. Langlois dit avoir observé dans un endroit découvert, « au pourtour d'une arcade, des rinceaux vert pâle dans des compartiments formés par des lignes rouges [3]. » Nous signalons ces peintures, parce que les fresques de ce genre sont rares en Bretagne et parce qu'on les a toutes, à Langon, recouvertes de badigeon.

En 1587, Paul-Hector Scotti, abbé de Redon, permit à Jean Collobel, seigneur du Bot, de jouir à perpétuité des tombes et enfeus qu'il avait en la chapelle Saint-Jean, « et même de placer aux parois et murailles d'icelle, en peinture, ses armoiries et alliances de sa maison, et d'y ériger un banc et accoudoir de bois, simple, sans queue, ni armoiries, pour se servir oyant la sainte messe [4]. » Mais l'abbé stipula que les seigneurs du Bot ne pourraient se prévaloir de cette permission pour prétendre avoir droit de propriété dans cette chapelle de l'église de Langon, appartenant aux moines de Redon.

Ces derniers eurent lieu de se repentir de la condescendance de leur abbé. En 1650, Françoise de Bégasson, veuve de Jean Collobel, seigneur du Bot, prétendit avoir droit à deux chapelles seigneuriales et prohibitives dans l'église de Langon : l'une, celle de Saint-Jean, située au haut de la

1. *Reg. paroiss.*
2. *Dictionn. de Bret.*, I, 440.
3. *Ibidem.*
4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 2.

petite nef méridionale, à cause de sa terre du Bot, et l'autre, celle que forme l'absidiole septentrionale, à cause de sa terre de Roche. De là naquit un grand procès, pendant lequel un état de l'église de Langon fut fait le 27 août 1653; les commissaires y découvrirent deux pierres tombales armoriées, placées dans le chanceau de l'église, d'autres tombes dans les chapelles prétendues et plusieurs blasons dans les vitres et sur les murailles. Mais ces écussons étaient bien récents, car ils portaient tous semblablement les armes de la dame du Bot accolées à celles de son défunt mari, c'est-à-dire : *d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'or*, qui est Collobel, *et d'argent à la bégasse de gueules*, qui est de Bégasson. Aussi Françoise de Bégasson fut-elle, en 1684, déboutée de sa prétention aux droits honorifiques dans l'église de Langon, et condamnée « à démolir les écussons et les trois bancs à queue qu'elle avait placés au haut de l'église, notamment sous une voûte du côté de l'évangile, à l'entrée de la chapelle de Roche[1]. »

Les seigneurs du Bot conservèrent toutefois un simple banc dans l'église, suivant la permission qui leur en avait été donnée en 1587, et leur enfeu dans le chœur.

Le 20 octobre 1715, la confrérie du Rosaire fut établie dans l'église de Langon, à la prière du recteur Julien de la Sauldraye, par le P. Fournier, dominicain du couvent de Bonne-Nouvelle[2].

Chapelles. — *1° Sainte-Agathe.* — La chapelle dédiée jadis à saint Vénier, maintenant à sainte Agathe, et située dans le bourg même de Langon, est, de l'aveu de tous les archéologues, un édifice gallo-romain. Ce monument se compose d'une absidiole voûtée, s'ouvrant par une arcade en briques, retombant sur des pieds-droits à assises formées alternative-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 2.
2. *Ibidem*, 1 H, 5.

ment de pierres et de briques; cette petite abside, isolée dans l'origine, fait face à un rectangle de même largeur qu'elle, long de 5 mètres, et s'ouvrant de son côté. Cette disposition explique l'absence de toute fenêtre antique dans cet édifice, ajouré naturellement par l'interstice de 3 mètres qui sépare la nef rectangulaire de l'abside. Le rectangle n'offre de remarquable que sa construction en petit appareil romain, dont les assises sont séparées, à intervalles irréguliers, par des cordons de briques au nombre de cinq. Mais l'absidiole, profonde de 2 mètres, construite dans le même appareil et décorée des mêmes rangs de briques, présente sur sa voûte intérieure une très-curieuse fresque figurant Vénus sortant des eaux, accompagnée de l'Amour monté sur un dauphin, et environnée de poissons de toutes sortes. C'est la plus ancienne peinture païenne, demeurée à sa place primitive, que possède la France [1].

Lorsque le christianisme s'établit dans nos pays au VIe siècle, on résolut d'utiliser cet édifice en en faisant une chapelle : pour cela, on réunit par des murailles l'abside et le rectangle se correspondant, on y ouvrit une porte et des fenêtres, et la voûte reçut une décoration appropriée à la destination nou-

1. Qu'était cet édifice romain? Là est la difficulté. Généralement on le regardait, jusqu'à présent, comme un ancien temple de Vénus; mais M. Alfred Ramé, dans une étude très-intéressante sur ce monument (publiée dans la *Revue archéologique* en 1866), a fait observer fort judicieusement : 1° que l'édicule de Langon n'a point la forme ordinaire d'un temple païen; 2° qu'il est inconcevable que saint Melaine, convertissant tout ce pays qu'il habitait, ait laissé subsister ce temple dédié à une infâme divinité. Rapprochant, au contraire, le monument de Langon d'un tombeau païen décrit dans le testament d'un Gallo-Romain, découvert à Bâle, M. Ramé explique parfaitement sa destination. La construction rectangulaire représente, dit-il, la « *cella memoriæ*, » destinée à renfermer le corps du défunt; l'abside est l'« *exedra*, » érigé en l'honneur des faux dieux; entre les deux, dans l'espace demeuré libre, pouvait se dresser l'autel du sacrifice, « *ara que ponatur ante id edificium*. » Enfin, les dimensions de l'enclos funèbre, « *area, promarium*, » nous sont données par celles du cimetière même de Langon, dans l'enceinte duquel subsistait naguère l'édifice. « Cette destination sépulcrale, conclut M. Ramé, n'a pas seulement l'avantage d'expliquer le plan du monument, qui ne peut convenir à un temple, elle explique encore sa conservation; car au VIe siècle (époque où vivait saint Melaine) la protection de la loi civile demeurait attachée aux tombeaux, alors qu'elle était enlevée aux édifices consacrés au culte du paganisme. »

velle de l'abside. Puis, par un compromis dont on a d'autres exemples, le culte de saint Vénier [1] parut propre à faire oublier Vénus, dont la représentation demeurait dans le souvenir des habitants de Langon. Aussi, en 838, cette chapelle s'appelait-elle, comme nous l'avons vu, *ecclesia Sancti Veneris* [2]. Au XVIe siècle, elle portait encore cette dénomination, et non loin d'elle se trouvait la fontaine de Saint-Vénier. M. de Kerdrel a même retrouvé, sur les registres baptismaux de Langon, mention, en 1674, de la chapelle Saint-Vénier [3]. C'est donc à une époque récente que cet édifice fut placé sous le patronage de sainte Agathe, qu'il conserve aujourd'hui. Ogée prétend que les protestants s'emparèrent de cette chapelle en 1594 et qu'ils en firent un temple, et il ajoute que, rendue au culte catholique peu d'années après, elle fut bénite de nouveau en 1602.

M. Langlois, en 1839, découvrit sur la voûte de l'abside de Sainte-Agathe une fresque ancienne, superposée à la peinture païenne de Vénus sortant des eaux; cette fresque représentait, semble-t-il, le Père Éternel bénissant quelques personnages, difficiles à reconnaître, placés à ses pieds; elle remontait très-probablement à l'époque où l'édifice fut consacré au vrai Dieu. Sur cette ancienne peinture se trouvait alors une troisième fresque très-grossière, contemporaine peut-être de la restauration de la chapelle, en 1602. Elle représentait « au centre un personnage à genoux, les mains levées sur une espèce de calice. Une autre main, qui appartenait peut-être à un corps placé au-dessus, ou qui seule était l'emblème de Dieu, était étendue sur sa tête et semblait le bénir [4]. » Cette peinture n'était-elle pas l'image de saint Vénier? Nous le supposons sans oser l'affirmer. Toujours est-il que ces

1. Saint Vénier était un Irlandais qui vint se sanctifier dans nos contrées, à Pluvigner, dans le Browerech.
2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 272.
3. *Bull. de la Société Arch. d'Ille-et-Vil.*, VII, 29.
4. Voy. la *Notice sur une ancienne chapelle de Langon*, par M. Langlois.

deux fresques chrétiennes ont disparu maintenant de la voûte de l'abside dont nous parlons, pour faire place aux derniers débris de la peinture païenne de Vénus. Le culte divin ne se fait plus, en effet, dans ce sanctuaire vénérable à tant de titres; mais nous espérons voir prochainement restaurée la plus antique chapelle de Bretagne.

2° *Saint-Michel.* — La chapelle de ce nom, aujourd'hui détruite, se trouvait au milieu des monuments mégalithiques qui couvrent la lande de Langon. Une croix s'élève maintenant dans ses ruines, et le 16 mai, fête de Saint-Michel d'été, une foire séculaire se tient à l'entour. Il est très-probable que cette chapelle fut élevée par les moines en mémoire du triomphe du christianisme sur le paganisme. Il s'y fonda une chapellenie régulière sous le vocable de l'archange saint Michel, desservie à l'origine dans cette chapelle, et plus tard dans l'église abbatiale de Redon. Le titulaire, pourvu par l'abbé de Saint-Sauveur, était toujours un moine profès de ce monastère; il avait droit au douzième de toutes les dîmes de la paroisse de Langon, et ce douzième était affermé 240 liv. par an, en 1660; il avait aussi l'usufruit de quelques dîmes et prairies situées aux environs de Redon, parce que son bénéfice était uni à celui d'une autre chapelle de Saint-Michel sise dans la ville de Redon.

3° *Saint-Joseph du Chêne-Mort.* — Il est fait mention en 1697 de cette chapelle, qui a été reconstruite de nos jours et qui continue d'être desservie parfois. Elle n'offre d'autre intérêt que sa position, semblable à la précédente, au milieu de monuments dits druidiques, et son nom qui rappelle l'arbre vénéré des Celtes.

4° *Saint-Christophe* ou *Saint-Étienne de Roche.* — Cette chapelle, construite près du manoir de Roche, n'existe plus maintenant. Un aveu de 1535 la désigne comme étant « une petite chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Christophle et de Madame sainte Barbe. » Les seigneurs de Roche présentaient à cette chapellenie, à laquelle était uni

un autre petit bénéfice, celui de la Maisonnaye, fondé antérieurement au XVIIe siècle par le prêtre Jean de Roche et un de ses parents, seigneur de Roche. D'après M. l'abbé Luco, le chapelain de Roche devait, aux derniers siècles, dire deux messes : l'une à l'autel Saint-Christophe, dans l'église de Langon, l'autre dans la chapelle du manoir de Roche, dédiée alors à Saint-Étienne.

5° *La chapelle du Bot* avoisinait le manoir de ce nom. Le couvent des Sœurs de la Providence, à Langon, possède une cloche qu'on dit provenir de cette chapelle et porter la date de 1441. C'est dans ce sanctuaire qu'en 1775 Hyacinthe de Talhouët, seigneur dudit lieu, épousa Françoise Collobel, fille du seigneur du Bot. — *Nunc* détruite.

6° *La chapelle de Bréhail* a complètement disparu; la tradition locale en conserve seule souvenir, et l'on nous a montré dans le village de Bréhail un vieux bénitier lui ayant appartenu.

7° *La chapelle de Corbinière* est une construction récente de M. le général Ridouël, élevée dans les jardins du nouveau manoir de même nom.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 421 et 651.
SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE LANGON[1].

Thibaut Aubin, archidiacre de Penthièvre, résigna en 1570.

Julien Chaloppin, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 14 novembre 1570, prit possession le 19.

Jean de Boys ou *de Brie* était un ancien recteur de Carnac; † janvier 1595.

Jean Guérin, prêtre de Nantes, pourvu en cour de Rome le 10 mars 1595, prit possession le 28 décembre.

Pierre Thomas, originaire de Sixt, résigna le 2 mai 1602 en faveur du suivant.

1. *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes,* par M. l'abbé Luco. — *Réponse au quest. de* 1860. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Jean de Layre, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 21 juillet 1602, prit possession le 13 octobre.

Thomas Allouays, prêtre de Saint-Malo, † 1618, fut inhumé le 20 mai à Miniac-sous-Bécherel, d'où il était probablement originaire.

Michel Davy (1628).

Jean Martel (1631).

Clément Perroteau (1674-1680).

Jean de la Chévière, issu des seigneurs du Pontlouët, en Fougeray, fut pourvu vers 1681; † 20 avril 1698.

Julien de la Sauldraye, pourvu le 19 avril 1699, prit possession le 28 mai; † 22 janvier 1729.

André Balen, prêtre de Paris, présenté par l'abbé de Redon et pourvu le 17 mai 1729, résigna en faveur du suivant.

Jean-Baptiste-Joseph Guillotel, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 5 février 1743, prit possession le 13 avril; il construisit en 1747 le presbytère et résigna en 1769; † 10 janvier 1770, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé le 11 dans le cimetière.

Guy Barré, prêtre de Saint-Malo, pourvu en janvier 1769, résigna lui-même en 1783 en faveur du suivant, avec réserve de 450 liv. de pension.

Joseph-François Provost, curé de Beslé au diocèse de Nantes, pourvu en cour de Rome le 21 janvier 1784, prit possession le 3 avril et gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Collet (1803-1812).

N... Denancé (1812-1818).

Nicolas Coupard (1818-1827).

François-Alexis Lesné (1827, † 1842).

Joseph-Édouard Lesné (1842-1871).

Armand Bellamy (1871-).

LANGOUET

Langoët (xve siècle), — *Langouët* (xvie siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

Origines. — Le nom breton de Langouët (*Lan-coët*, sanc-

tuaire du bois) indique que cette localité est fort ancienne; nous ne pouvons dire à quelle époque elle devint paroisse, mais elle l'était antérieurement à 1427. Le *Cartulaire de Saint-Georges* renferme plusieurs chartes mentionnant le village de Pennabat, appelé jadis Prégnabat ou Prénabat *(pratum Nabath)*, et situé en Langouët, mais il ne nomme point cette paroisse. Pennabat était au XIe siècle un arrière-fief de la seigneurie de Tinténiac; ses habitants devaient à l'abbesse de Saint-Georges, vers 1060, le tiers de la dîme et les devoirs de brenaige, pain, chandelle et confession; ils devaient aussi faire baptiser leurs enfants et inhumer leurs défunts à l'église appartenant à Saint-Georges [1]. A la même époque, le seigneur de Tinténiac et l'abbesse de Saint-Georges se partageaient à Pennabat les amendes du ban seigneurial et le droit de gallois; mais l'abbesse y avait une rente de 7 sols et 30 d. et y jouissait seule des droits de sépulture [2]. Un peu plus tard, on voit que les gens de Pennabat payaient aux religieuses de Saint-Georges, par l'entremise du seigneur de Tinténiac, pour leur devoir de « mangier, » 8 sols et 4 d. : « *Pratum Nabath : VIII solidos, IV denarios.* » Enfin, en 1202, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirma l'abbaye de Saint-Georges dans la possession de la dîme de Pennabat, « *decimam de Prenabat,* » dont elle jouissait encore en 1665 [3].

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit que le recteur de Langouët, présenté par l'ordinaire [4], avait alors 900 liv. de revenu; il ajoute que ce recteur jouissait du tiers des dîmes, dont le reste était partagé entre plusieurs.

1. « *Pregnabat reddit terciam partem decime et brenagium et panem et candellam et confessionem et corpus ad humandum et baptisterium.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 94.)

2. « *De Pregnabat medietas banni Sancti Georgii et alia Æsmaelorum. Triginta vero denarii et VII solidi sunt Sancti Georgii; medietatem gualoir habet Sanctus Georgius et illi alteram, totaque sepultura est Sancti Georgii.* » (*Ibid.*, 97.)

3. *Cartul. Sancti Georgii*, 133, 201 et 364. — En 1790, l'abbesse de Saint-Georges affermait 200 liv. ses dîmes en Langouët.

4. A l'origine, l'abbesse de Saint-Georges présentait le recteur; un *Pouillé de Saint-Malo* au XVIe siècle le dit formellement : « *Cura de Langouet, abbatissa Sancti Georgii præsentat.* »

ÉGLISE. — Dédiée à saint Armel, dont la fontaine voisine est encore très-vénérée, l'église de Langouët se compose d'une simple nef à chevet droit accostée d'une seule chapelle au Nord. C'est un édifice du XVIe siècle, comme le prouvent la date 1568 inscrite sur les sablières et la fenêtre flamboyante du chevet. La tour, dont la base forme la chapelle septentrionale, semble du XVIIe siècle.

Un procès-verbal de l'état de cette église en 1644 ne manque pas d'intérêt. On y voyait alors, dans la maîtresse vitre, deux écussons; le premier : *d'argent à trois pieds de vache de gueules onglés d'or*, qui est Piédevache; le second : *mi-parti du premier et de sable à la fasce d'argent*, qui est du Bouays. La seigneurie de la paroisse et les prééminences d'église étaient attachées, en effet, à la terre de la Piédevachaye, possédée longtemps par la famille Piédevache, puis passée par alliance aux du Bouays; Pierre du Bouays, seigneur de Coaisbouc, en était alors possesseur. Les mêmes armoiries des Piédevache se retrouvaient sur le sacraire, les fonts baptismaux et au pied du crucifix; sur deux bancs seigneuriaux placés l'un dans le chanceau, l'autre proche l'autel de Notre-Dame; sur deux tombeaux élevés au pied du maître-autel; et extérieurement, le long de la nef, au chevet du sanctuaire et au-dessus de la grande porte; ce dernier écusson, couché à la façon du XVe siècle, avait pour cimier une tête de vache; enfin, une litre chargée des mêmes armes apparaissait encore au Nord de l'édifice [1].

A la même époque, Gilles Beschard, seigneur de la Chapponnière, avait à cause de cette terre, dans l'église de Langouët, devant l'autel Saint-Étienne, un banc à queue armorié de son blason : *d'azur à trois bèches d'argent*. A côté se trou-

1. Tous ces intersignes sont encore signalés dans la déclaration de la seigneurie de la Piédevachaye, faite en 1681 par Gilles de Lescu, comte de Beauvais. Entre autres droits, ce seigneur avait celui de « tenir une foire le jour Saint-Armel au bourg de Langouët, d'avoir sa haute justice au placis du Fresne et ses cep et collier près du cimetière. » (*Arch. Nat.*, P. 1614.)

[illegible] tombale porte : [illegible]

[illegible] *trois bêches* [illegible]

[illegible] *de sable*, [illegible]

[illegible] vers 1427 [illegible]

[illegible] *Beschard*, au [illegible] *trois croissilles* [illegible].

[illegible] du Rosaire était [illegible] dernier.

[illegible] — Le *Pouille* ms. [illegible] chapelle domestique [illegible] ne la nomme pas : [illegible] la Piédevachaye [illegible]

RECTEURS DE LANGOUËT.

[illegible] resigna en faveur d[illegible]

[illegible] pourvu en [illegible] pourvu le 22 [illegible]

[illegible] pourvu en 1563 resigna [illegible]

[illegible] pourvu le 28 mars 1565 [illegible]

[illegible] fut pourvu le 3 février 1609

[illegible] 1609.

[illegible] pourvu le 15 octobre 1620.

[illegible] 11 février 1657.

[illegible] résignant en faveur du suivant.

[illegible] pourvu en cour de Rome, pris [illegible] résignant en 1685.

[illegible] pourvu le 17 mars 1685 resigna [illegible]

Jean Delaunay pourvu le 21 février 1686 resigna en [illegible]

Charles de Landes pourvu le [illegible] mai 1698, resigna [illegible]

[illegible] — En 1686 Pierre Beschard [illegible] même droits de [illegible] Saint-Vincent [illegible]

[illegible] de Saint-Malo — [illegible]

Jean-Baptiste Symon du Val, pourvu le 4 mars 1699, résigna en 1701.

Jean-Louis Eslie ou *Hély* fut pourvu le 4 août 1701 ; † 1719.

Noël Chesnel, pourvu le 14 mars 1719, résigna en 1726.

René Ramel fut pourvu le 26 novembre 1726 ; † 1756.

Pierre-François Nogues fut pourvu le 7 septembre 1756 ; † 1786.

Julien Morin, pourvu le 23 avril 1786, fut enfermé au Mont Saint-Michel en 1792 et réinstallé en 1803 ; † 1806.

Jean Tricault (1806-1822).

Jean Biffart (1822-1837).

Mathurin Robert (1837, † 1872).

Mathurin Robiou (1872-1881).

François Orève (1881-).

LANHÉLIN

Lanhelon (XIIe siècle), — *Lanhelen* (XIVe siècle), — *Lanhellan* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Saint Hélen a donné son nom à cette paroisse, qui doit remonter à l'occupation du pays par les Bretons. Nous avons vu qu'au XIIe siècle elle appartenait en partie aux chevaliers de l'Ordre du Temple (tome III, 72), et leurs successeurs, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en présentaient le recteur au XIVe siècle. En 1708, le commandeur du Temple de la Guerche levait encore la moitié des dîmes de Lanhélin et payait une portion congrue au recteur de cette paroisse[1].

ÉGLISE. — Saint André est le patron de cette église, et l'on n'y rend aucun culte à saint Hélen. C'est un édifice insigni-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 H, 1.

fiant en forme de croix. A la suite d'une importante restauration et de la pose d'autels nouveaux, l'église de Lanhélin fut bénite solennellement en 1771, et on y ajouta une tour au bas de la nef en 1778; de nos jours elle a été presque entièrement reconstruite, sauf la tour, vers 1840.

Quoique le commandeur du Temple de la Guerche prétendît à la seigneurie de Lanhélin, le baron de Combour fut maintenu en 1696 dans ses droits de supériorité et de prééminence en cette église; toutefois, le seigneur du Boishue y avait son banc et son enfeu au haut de la nef, du côté de l'épître, et Henry-François de Guéheneuc, seigneur du Boishue, y fut inhumé en 1761.

Chapelles. — *1° Chapelle de Cobatz.* — Au XIIe siècle, Guigon de Cobatz ou de Chobar ayant reçu la croix des mains de l'abbé de la Vieuville, donna à ce dernier, avant de partir pour Jérusalem, le tiers de son Plessix, « *apud Lanhelon... terciam partem Plaisicii;* » il fit ce don du consentement des enfants de ses sœurs, Geffroy de Meillac, Rolland de Trémigon et Robert Gruel, n'ayant point d'autres héritiers[1].

Du château de Cobatz, ruiné pendant les guerres du XVIe siècle, il ne reste plus aujourd'hui qu'une motte; mais en 1621 on y voyait encore deux tours, l'une carrée et l'autre ronde, et « la mazure où estoit la chapelle dudit chasteau de Cobatz. »

2° La chapelle du Boishue, bâtie près du manoir de ce nom, fut bénite en septembre 1742, en présence de Henry de Guéheneuc et de Thérèse du Breil, seigneur et dame du Boishue et de Cobatz[2].

3° Les Chapelles. — La tradition veut que les Templiers aient eu jadis un sanctuaire en ce lieu.

École. — Voy. tome III, 632.

Filles de la Charité. — Voy. tome III, 632.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 728.
2. Communication de M. le comte de Palys.

RECTEURS DE LANHÉLIN [1].

François Gaultier (1595).
Julien Clampel résigna en faveur du suivant.
Adam Roulland, pourvu en 1599, donna au Chapitre de Dol six écus pour droit d'annates.
Jean Chrestien (1622) résigna en 1639 en faveur du suivant.
Guillaume Deminiac, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 décembre 1639.
Charles Lamandé (1661).
Antoine Thébault (1674).
Joseph Bazin (1682).
Bertrand Collet (1694).
N... Le Goerech (1695) [2].
Jean Lejeune fut pourvu vers 1700; † 1720.
Pierre Blouin, prêtre de Dol, pourvu par l'évêque le 29 mars 1721, prit possession le 28 septembre et débouta Jean-Baptiste Mahé, pourvu en cour de Rome; † 1731.
Laurent Connan, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 15 octobre et le 19 novembre 1731; † âgé de quarante-quatre ans, en 1733.
Jean Guynemer, pourvu en cour de Rome, prit possession le 6 décembre 1733; † 1760 et inhumé dans le cimetière.
Henri Le Corvaisier, prêtre de Lanhélin, fut pourvu le 1er juillet 1760; † 1773.
Baptiste-Mathurin Martel, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 mars 1773 et gouverna jusqu'à la Révolution; il devint en 1803 recteur de Saint-Broladre.
Joseph-Marie Hamon (1803, † 1825).
Vincent-Guillaume Hervot (1825, † 1848).
N... Bucheron (1848-1856).
Isidore Nantel (1856-1868).
Isidore Le François (1868-1874).
Joseph-Marie Fédéry (1874-1880).
Auguste Rolland (1880-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

2. La *Réponse au questionnaire de* 1860 nous fait seule connaître ces cinq recteurs.

LANRIGAN

Ecclesia de Lanrigan (XIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — Lorsque Guillaume, fils de Riwallon, seigneur de Combour, prit l'habit religieux à Saint-Florent, ses frères Jean de Dol et saint Gilduin donnèrent à cette abbaye, entre autres choses, la moitié de l'église de Lanrigan et la moitié de sa dîme, « *medietatem ecclesiæ de Lanrigan et medietatem decimæ.* » Plus tard, Guillaume, étant devenu en 1070 abbé de Saint-Florent, acheta l'autre moitié de cette église et de sa dîme de Riwallon, fils du prêtre Constance; il la paya 4 liv., et obtint de Riwallon la promesse qu'il le défendrait au besoin contre tous. Ses frères Jean et Gilduin donnèrent aussi leur approbation à cet acte, étant seigneurs suzerains de Lanrigan[1]; enfin, Guillaume admit Riwallon à la participation des prières de ses religieux.

Du temps de ce même abbé, un seigneur nommé Geffroy de Langan, renonçant au monde pour se faire moine à Saint-Florent, pria son frère Gaultier de l'autoriser à donner à ce monastère une métairie qu'il possédait en Lanrigan, « *medietariam unam in Lanrigan.* » Gaultier y consentit volontiers, mais sa femme s'opposa à cette donation, disant que cette terre faisait partie de sa dot. Les Bénédictins de Saint-Florent voyant cela, ne s'occupèrent plus de cette affaire; mais plus tard cette dame revint à de meilleurs sentiments, et pour obtenir les prières des moines pour le salut de son âme, elle

1. « *Alteram medietatem comparavit abbas Guillelmus IV libras denariorum a Rivallone filio Constantii presb., annuentibus Johanne et Gilduino, ipsoque Rivallone promittente se defensurum contra omnes homines.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 433.)

consentit à ce que désirait son beau-frère. Alors Geffroy abandonna à son frère Gaultier tout ce qu'il possédait, parce que celui-ci assura aux religieux de Saint-Florent la possession de la métairie de Lanrigan; puis il s'empressa de recevoir l'habit monastique[1].

Vers cette même époque apparaît aussi une famille portant le nom de Lanrigan; elle se composait de Genzon, qui épousa Adelèse, sœur de Guillaume, abbé de Marmoutiers (1104-1124), et de leurs enfants Tugdual, Garin et Judette. Garin de Lanrigan devint prieur de Combour. Quant à sa mère Adelèse, elle donna sa terre de la Bigotière aux religieux de Marmoutiers, qui en reconnaissance l'admirent dans un couvent de femmes existant alors près de leur abbaye; renonçant au monde, cette dame y prit l'habit monastique. Plus tard apparaissent à Combour Hamon de Lanrigan et Guitmond Le Chat, son frère[2].

Albert, évêque de Saint-Malo (1163-1184), confirma les Bénédictins de Saint-Florent dans leur droit de présenter le recteur de Lanrigan; de son côté, le pape Urbain III les confirma en 1186 dans la possession de cette église, « *ecclesiam de Lanrigan*[3]. » Ces religieux unirent ce qu'ils avaient en Lanrigan à leur prieuré de l'Abbaye-sous-Dol.

Mais au siècle dernier l'abbaye de Saint-Florent avait perdu tous ses droits à Lanrigan; l'ordinaire en nommait le recteur et ce dernier recueillait toutes les dîmes.

La paroisse de Lanrigan, rétablie en 1803, fut supprimée vers 1814, et son territoire fut alors uni à Combour; elle fut de nouveau érigée en succursale par ordonnance royale en date du 11 février 1820.

ÉGLISE. — L'église, dédiée à saint Martin, évêque de Tours,

1. *Arch. dép. de Maine-et-Loire*, Livre blanc de Saint-Florent. — D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, 91.
2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 455, 515, 522, 545, etc.
3. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

le château[1] et le presbytère forment à peu près le bourg de Lanrigan. L'église est une simple nef à chevet droit, sans aucun style; le chevet paraît seul très-ancien. En 1696, le sire de Combour se fit maintenir dans la jouissance des droits de supériorité et de fondation en cette église; mais le seigneur de Lanrigan y avait certaines prééminences telles que banc, armoiries et enfeu dans le chanceau, au pied du sacraire; il prétendait même être le véritable seigneur fondateur de la paroisse. C'est dans cet enfeu que furent inhumés Françoise de la Jaille, dame du Bois-le-Houx, en 1627, Françoise du Bois-le-Houx en 1631, Gabriel du Bois-le-Houx en 1641, etc.

Chapelle. — *Notre-Dame de Landuhan* est un ancien sanctuaire appartenant à la fabrique; le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) le mentionne en disant qu'il n'était pas fondé. Il s'y tient une assemblée à la mi-août et l'on y va ce jour-là en procession dire les vêpres.

École. — Voy. tome III, 596.

Sœurs des Saints Cœurs. — Voy. tome III, 596.

Recteurs de Lanrigan[2].

Guillaume Marchant (1502).

Pierre Journeaulx permuta en 1572 avec le suivant.

Jean Gaultier, précédemment recteur de Trévérien, prit possession le 14 décembre 1572; † 1582.

Guillaume Michel prit possession le 8 mai 1582 et résigna l'année suivante.

1. Le château de Lanrigan, l'une des plus jolies constructions gothiques du XVe siècle dans notre contrée, a été bâti, dit-on, par un membre de la famille du Bois-le-Houx; il passa ensuite par alliance, au siècle dernier, à la famille de Fontlebon, dont René de Fontlebon, seigneur de Lanrigan, se disant fondateur de la paroisse en 1755.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

Julien Gaultier prit possession le 9 juin 1583 et résigna en faveur du suivant.

Guillaume Giboire prit possession le 1er juillet 1588 et résigna en 1595; † âgé de soixante ans, en 1598.

Alain Coularay prit possession le 12 février 1595.

Guillaume Giboire, † 6 juin 1618, âgé de soixante-trois ans, fut inhumé le lendemain dans l'église.

Julien Coudray, pourvu sur la résignation du précédent, ne prit possession que le 21 juin 1619; † âgé de trente-huit ans, en 1628, après avoir résigné.

Julien Mougnon fut pourvu le 22 avril 1627 et devint notaire apostolique; † 15 août 1638, âgé de trente-huit ans, et inhumé dans le cimetière.

Julien Bourgerel, chapelain du château de Combour, fut pourvu le 16 août 1638 et gouverna jusque vers 1668.

Georges Hamelin (1678).

François Amyot paraît en 1689; † 1708.

Jean Éven fut pourvu le 11 août 1708.

Jean Giboire fut pourvu vers 1722; † 1754.

Pierre-Julien Coqué fut pourvu le 26 août 1754; † 1766.

Jacques-Philippe Huet de Brangalo, sieur de la Mardochère, fut pourvu le 24 janvier 1766 et résigna en faveur du suivant.

Jean Gaudin, pourvu le 16 mai 1786, gouverna jusqu'à la Révolution; † martyr le 6 avril 1796.

Julien Gueslé (1803-1804).

N... Blanchard (1804-1814).

Jean-Marie Blanchet (1820-1841).

Louis Chevreul (1841-1872).

Jean Lemaître (1872-1874).

Jean Chassé (1874).

Jean-Marie Bellay (1874-1881).

Jean-Marie Mérel (1881-).

LASSY

Ecclesia de Lassic (1219), — *Lassy* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

Origines. — Lorsque Raoul, évêque de Saint-Malo, fit en 1219 un concordat avec son Chapitre, relativement à leurs possessions respectives dans le diocèse, il fut stipulé que l'église de Lassy demeurerait entre les mains de l'évêque, « *conventum est etiam quod ecclesia de Lassic remanet Episcopo*[1]. »

Nous ne savons à quelle époque précise l'évêque de Saint-Malo abandonna Lassy aux chanoines réguliers de Paimpont; mais ces religieux, en devenant maîtres de cette paroisse, y fondèrent un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (tome II, 696), et nommèrent jusqu'au milieu du siècle dernier l'un d'entre eux pour gouverner la paroisse.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous donne sur Lassy les détails suivants : *Revenu de la cure*, 1,400 liv.; — *présentateur*, l'abbé de Paimpont; — *décimateurs*, le recteur, le chapelain de Sainte-Catherine du Pontrouaud[2] et le seigneur de Lassy; — *seigneur*, M. de Blossac; — *église*, n'est pas mal absolument; — *fabrique*, aucun revenu fixe; — *presbytère*, peu de chose, mais très-grand pourpris; — *fondations*, deux ou trois, l'une appelée des Prez, l'autre de M. Fily, etc.

Église. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Lassy a été reconstruite, sans aucun style, en 1848. Elle a remplacé un vieil édifice dans lequel les seigneurs de Lassy[3] avaient jadis « bancs à queue et accoudoirs au chanceau, au costé de l'évangile, et les armes de leur maison ès vitres dudit chanceau. » Aussi en 1695 Marie Colbert, duchesse de Mortemart et châtelaine de Lassy, prenait-elle le titre de dame supérieure et fondatrice de la paroisse, y jouis-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

2. Les seigneurs du Pontrouaud, en Mernel, possédaient au XVe siècle le manoir du Ronceray, en Lassy.

3. Lassy a donné son nom à une noble famille qui figure plusieurs fois dans l'histoire de Bretagne; elle eut pour berceau le château de la Cour de Lassy, dont on voit encore l'assiette dans le bois du Plessix. — La châtellenie de Lassy appartenait au XVIIe siècle aux ducs de Mortemart, et au XVIIIe à la famille de la Bourdonnaye de Blossac.

sant de toutes les prééminences. Elle avait, entre autres droits, celui d'exiger des prévôts de Lassy « une rente de 12 deniers la nuit de Noël, entre la messe de minuit et celle du point du jour, à peine de 60 sols monnoie d'amende[1]. »

La chaire de cette église porte encore l'inscription suivante : « *Primus in hac cathedra prædicavit P. Eustachius Loyer prior rector. Anno 1699.* » Le bénitier est également ancien et sa coupe à huit lobes est ornée de mascarons.

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire étaient érigées au siècle dernier dans l'église de Lassy.

Chapelle. — *Saint-Brice.* — Il ne reste plus qu'un vague souvenir de cette chapelle construite dans le pâtis qui en conserve le nom, mais démolie depuis longtemps.

École. — Voy. tome III, 594.

Sœurs des Saints Cœurs. — Voy. tome III, 594.

Recteurs de Lassy[2].

Frère François des Grées rendit aveu au roi pour son prieuré-cure le 17 juin 1540.

Frère Grégoire des Grées fit la même chose le 15 octobre 1556.

Jean d'Argentré, prieur-recteur commendataire, résigna en faveur du suivant.

Thomas Lorieul, pourvu en cour de Rome en 1560, résigna en 1577.

Pierre Eschart, pourvu en 1577, prit possession le 14 juillet et résigna peu après.

Guillaume Ruffault prit possession le 2 février 1578 et résigna lui-même en faveur du suivant.

Jacques Poullain, nommé le 9 mai 1581, résigna en faveur de Jean Geslin, qui, pourvu le 20 septembre 1588, céda lui-même ses prétendus droits en 1595 à Julien Guillou.

Frère Vincent de Loras fut présenté en 1587 par l'abbé de Paim-

1. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Réponse au quest. de* 1860, etc.

pont, lassé des prieurs-recteurs commendataires qui précèdent; il prit possession le 15 août 1587 et eut à combattre Jean Geslin et Julien Guillou, mais il les débouta et resta maître du bénéfice; † 1596.

Frère Guillaume Chesnel, religieux de Paimpont comme le précédent, prit possession le 11 octobre 1596; mais devenu prieur claustral de son abbaye, il résigna Lassy en 1610.

Frère Jacques de Saint-Jean prit possession le 16 mai 1610; il devint vers 1617 sacriste de Paimpont, et vers 1641 vicaire général de l'abbé de ce monastère, tout en conservant Lassy.

Jean Robert, † 1651, fut inhumé dans le chanceau de l'église.

Jean Porcher succéda au précédent; † 1668.

Frère Guillaume Le Large, présenté par l'abbé de Paimpont, fut pourvu le 7 mars 1668.

Jean-Marie du Boberil, fils du seigneur du Molant, en Bréal, et lui-même seigneur de Lisle, rendit aveu au roi pour son prieuré-cure en 1679 et 1682; † âgé de soixante-et-onze ans, au château du Molant, le 30 mai 1689, et inhumé dans l'église de Bréal.

Frère Eustache Loyer rendit également aveu au roi le 15 janvier 1692; † 1er décembre 1699.

Frère Philippe Verrier, présenté par l'abbé de Paimpont, fut pourvu le 2 janvier 1700.

Jacques Peloin fut pourvu vers 1701; † 1721.

Frère Philippe Dargent, pourvu le 14 octobre 1721, se démit en 1725.

Frère Gabriel-Ignace Le Quay, pourvu le 21 novembre 1725, se démit en 1730.

Frère Pierre Tixerant de Montchervaux, pourvu le 8 mai 1730, se démit en 1738.

Frère Joseph Le Gouverneur, pourvu le 28 février 1738, reçut défense du Parlement de Bretagne d'exiger de ses paroissiens des deniers paschaux; il se démit en 1744.

Frère Pierre-Eustache Taillet, pourvu le 19 octobre 1744, résigna en 1748.

Jacques Millet fut pourvu le 1er août 1748; † 1766.

Frère Louis-Désiré Ambroise, pourvu le 16 septembre 1766, se démit en 1783 et devint prieur-recteur de Tressaint.

Jean-Marie-François Forestier, présenté par l'abbé de Paimpont sur le refus de frère Charles Boquillon, fut pourvu le 28 mai 1783; il résigna en 1786 pour devenir recteur de Miniac.

Pierre Bécel, natif de Paimpont, pourvu le 26 janvier 1787, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 10 mars 1805.

N... Gérard (1805, † 1808).

Joseph-Marie Persais (1808, † 1813).
Pierre Éon (1813-1816).
Joseph-Louis Langlois (1816-1844).
N... Salmon (1844-1848).
Joseph Lefeuvre (1848-1853).
Joachim Martin (1853, † 1882).
Thomas Lelièvre (1882-).

—

LECOUSSE

Ecclesia de Excussa (XIe siècle), — *Excussa* (XIIe siècle), — *L'Escousse* (XVe siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — A la fin du XIe siècle, à une date que l'on peut fixer avec toute certitude entre les années 1080 et 1090, l'église de Lecousse appartenait à un clerc nommé Morand, auquel la chronique donne le titre de doyen.

Celui-ci ayant résolu de quitter le monde et d'embrasser la vie religieuse, disposa de cette église en faveur de l'abbaye de Pontlevoy, qu'il choisit pour sa retraite, et ajouta à ce don celui des dîmes et de tout ce qu'il possédait dans la paroisse. « Bien que ces dispositions eussent été faites avec l'assentiment de Balducie, mère du donateur, et de Gaultier, son frère, celui-ci ne se regarda pas comme lié à l'égard des religieux, et prenant pour prétexte qu'ils ne lui avaient pas acquitté les droits de cens qu'il prétendait lui être dus, il leur enleva de vive force les biens qu'ils tenaient de la libéralité de son frère et les transmit en mourant à un autre frère qu'il laissait après lui et qui portait le nom de Godfroi[1]. »

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 101.

Sur ces entrefaites, Hildebert, abbé de Pontlevoy, vint à Fougères et profita de sa présence sur les lieux pour adresser des plaintes à Raoul, seigneur de Fougères, et pour appeler Godfroi à rendre compte devant lui des actes de violence et de spoliation dont son frère s'était rendu coupable. Godfroi comparut en personne et présenta lui-même sa défense; mais il ne put réussir à justifier la conduite de son frère ni la sienne, et il se vit condamner à restituer aux religieux l'église de Lecousse et les autres biens qu'ils s'étaient violemment appropriés.

« La sentence du seigneur de Fougères fut presque aussitôt ratifiée par Sylvestre, évêque de Rennes, qui, non content de confirmer l'abbaye de Pontlevoy dans tous les droits qu'elle lui donnait sur l'église de Lecousse, fit encourir la peine d'excommunication à tous ceux qui s'aviseraient de les lui contester.

« Les religieux, en rentrant en possession de leur église, offrirent quelques présents aux membres de la famille de leur adversaire, moins peut-être à titre d'indemnité de la perte qu'ils leur faisaient éprouver qu'à titre de gage d'oubli pour le passé et de paix pour l'avenir.

« Voici les présents que reçurent chacun d'eux : le jeune Gaultier Le Fromentier 4 sous pour la délivrance du gage de l'église; Godfroi, un cheval du prix de 40 sous; Orfilie, sa mère, quatre vaches; et enfin Geoffroy, frère de Godfroi, qui était clerc, eut la promesse d'être admis dans l'abbaye dans le cas où il embrasserait la vie religieuse[1]. »

Les Bénédictins de Pontlevoy fondèrent en Lecousse le prieuré d'Igné, dont nous avons parlé (tome II, 573), et pendant longtemps ils présentèrent le recteur de Lecousse, qui n'a jamais été à la nomination de l'abbé de Saint-Florent, comme Ogée le dit par erreur. (*Dict. de Bret.*, I, 472.)

Quoique ces actes de l'abbaye de Pontlevoy fassent remon-

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 101.

Lecousse à une époque fort reculée, M. Maupillé croit que la paroisse est encore beaucoup plus ancienne. Il fait remarquer que son nom de L'Escousse, *Excussa*, indique un changement introduit dans sa constitution primitive par rapport à son territoire, un amoindrissement dans les conditions de son être. Il fait voir que le premier seigneur de Fougères fonda cette ville sur le territoire de Lecousse dès la fin du IXe siècle ou le commencement du XIe, et que les trois paroisses de Fougères furent successivement créées au préjudice de l'église de Lecousse.

Mais si cette dernière église ne doit son nom actuel qu'au démembrement qu'elle eut à subir au XIe siècle, quel nom portait-elle à l'origine? M. Maupillé, qui a étudié les origines de Lecousse avec une rare sagacité, croit qu'elle devait s'appeler Saint-Martin, peut-être Saint-Martin-des-Champs, pour la distinguer de l'église voisine de Saint-Martin-des-Bois, dont nous avons précédemment parlé à propos de Laignelet. (Tome II, 570.)

En 1790, M. Bouchet, recteur de Lecousse, déclara jouir du tiers des grosses dîmes de la paroisse (les deux autres tiers appartenant au prieur d'Igné) et des dîmes vertes et novales, le tout affermé 2,300 liv.; il avait, en outre, un pourpris de 7 journaux de terre attaché à son presbytère, valant 100 liv., et une rente de seigle lui rapportant 12 liv. C'était donc un revenu total de 2,412 liv. Mais ses charges, consistant en pension et logement d'un vicaire, décimes, etc., montaient à 893 liv., de sorte qu'il ne lui restait que 1,519 liv. de revenu net[1].

Église. — Saint Martin, évêque de Tours, est le patron de cette église. « L'ancien vaisseau consistait dans deux constructions d'inégale hauteur se faisant suite, et formant l'une la nef, l'autre le chœur. La première n'était autre que l'église primi-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

tive, dont l'enveloppe murale existe encore en grande par au Nord, et qui avait été restaurée au XVIe siècle. La secon devait remonter au XIVe, à l'exception du mur du chevet, d la grande fenêtre a été replacée dans le pignon actuel, et ç devait être de la même époque que la restauration de la n il est à croire qu'elle avait remplacé une abside accolée l'église primitive. Elle était accompagnée au Nord d'une sacristie qui n'était pas la partie la moins curieuse de l'édifi

« Cet édicule était tout entier construit en pierres de gra appareil et surmonté intérieurement d'une voûte d'arêtes av des nervures prismatiques. Il n'avait de communication av l'intérieur de l'église qu'au moyen d'une ouverture pratiqu dans le mur, dont l'épaisseur n'était guère moindre d u mètre. La porte qui en fermait l'entrée était formée de gr madriers et munie d'une forte serrure qui devait remonter au XVe siècle[1]. »

A l'intérieur de la sacristie on voyait un vieux chappie construit en bois de chêne, portant l'inscription suivante *L'an mil V^cc XXXII furent faictes à Foulgères au temps : R. N. Gi. Hoquerel; D. R. Anger curé; trésoriers G. Dupont, Y. Mebenard, P. R.*[2]

Cette sacristie n'existe plus; en 1869 on l'a détruite pour reconstruire le chœur en style ogival et bâtir deux chapelles donnant à tout l'édifice la forme d'une croix. Mais le mur roman de la nef montre encore sa fenêtre en meurtrière, aujourd'hui bouchée, et au Sud de cette nef est un porche de style flamboyant surmonté d'une très-jolie niche; c'est sous ce porche que se trouve un vieux tronc en pierre, servant actuellement de bénitier, dont M. Maupillé a donné la curieuse description dans les *Mélanges d'archéologie bretonne*, I, 171.

Dans le cimetière sont rejetés d'anciens fonts baptismaux décorés d'intéressantes sculptures du XVIe siècle; à côté s'élève

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 144.
2. *Ibidem.*

ıe croix en granit de la même époque, dont voici la desiption : sur le devant est représenté l'archange saint Michel ·rrassant le dragon, d'une main il tient une lance et de autre un bouclier; au milieu du croisillon sont des médaillons renfermant d'un côté le Christ en croix et de l'autre la ainte Vierge accostée d'une fleur de lys et d'une hermine; : chanfrein formé par l'aplatissement des angles est relevé ur la face antérieure par deux branches de fleurs épanouies : ıne rose d'un côté, un lys de l'autre, et sur la face opposée ›ar une fleur de lys et une hermine. Ces deux signes héralliques donnent à penser que cette croix fut élevée vers l'époque le la réunion de la Bretagne à la France (1532).

A la fin du XIe siècle, la paroisse de Lecousse dépendait de la seigneurie du Châtellier, mais les barons de Fougères en devinrent ensuite les seigneurs. Toutefois, aux derniers siècles, le seigneur de la Forest y jouissait de tous les droits de fondation et de prééminence, et il y avait son enfeu, son banc et ses armoiries; les marguilliers déclarèrent même en 1679 qu'ils avaient toujours ouï dire les prières nominales pour lui[1].

Chapelles. — 1° *Saint-René de Bliche*, dépendant du manoir de ce nom, fut fondée de messes le 22 mars 1700, et l'ordinaire approuva cette fondation le 26 juillet 1701. En 1725, Joseph-Augustin Boursoul, présenté par Joseph Avenel, seigneur de la Marche et de Bliche, fut pourvu de ce bénéfice; Étienne Favrais l'y remplaça en 1746; à la mort de ce dernier, Louis Le Beau reçut en 1780 comme titre clérical cette chapellenie, valant alors 55 liv. de rente. — *Nunc* détruite.

2° *La chapelle de la Forest* s'élevait dans la cour de ce manoir; elle fut fondée par acte de 1627, renouvelé en 1672, d'une messe tous les lundis et dotée de 22 liv. 4 s. 3 d. de rente. A la requête du propriétaire de la Forest, Auguste

1. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

Baston, sieur de Morière, cette chapelle fut visitée en 1689 par René Pannier, recteur de Saint-Sulpice de Fougères, qui la trouva en parfait état[1].

Dans la déclaration que fit en 1680 Joachim de Beaucé, seigneur de Chambellé et de la Forest, aumônier du roi et chanoine de Rennes, on lit les détails suivants sur un curieux usage des paroissiens de Lecousse se rapportant en partie à cette chapelle :

« Le lundy de la Pentecoste est baillé par ledit seigneur de la Forest un chapeau de muguet à la croix processionnelle lorsque se fait la procession autour de la paroisse. » A l'origine, « quand ladite procession estoit arrivée à ladite chapelle du manoir de la Forest, ledit seigneur mettoit ledit chapeau de muguet à ladite croix, et il y demeuroit le reste de la procession; et au retour de ladite procession au bourg de Lescousse le recteur faisoit baiser la croix audit seigneur après les vespres, et prenoit ledit seigneur ledit chapeau de muguet et le donnoit à une des filles de la paroisse telle qu'il lui plaisoit, au pastis dudit bourg où se fait ledit jour assemblée de personnes pour danser autour avec la fille qui a ledit chapeau; mais attendu que ladite procession ne se fait plus autour de la paroisse, ledit chapeau de muguet est porté à l'église par ledit seigneur ou son représentant et mis à un des bras de la croix paroissiale, et après les vespres dudit lundy de la Pentecoste est faite la cérémonie cy-devant dicte[2]. »

La chapelle de la Forest a été de nos jours rendue au culte.

3° *Saint-Jacques de la Garenne* se trouvait également dans la cour du manoir de ce nom. Cette chapelle avait été construite par Germain Goret, sieur de la Courtaille, fondée par lui, le 8 mai 1651, d'une messe tous les mercredis et dotée de 40 liv. de rente. Pierre Goret, sieur de la Garenne, prêtre,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 4.
2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

fils du fondateur, reçut cette chapellenie en 1667 par suite de la démission de Jacques Goret, sieur du Clos[1]. Ce prêtre la desservit jusqu'à sa mort, arrivée en 1710. Le dernier chapelain de la Garenne fut, sur le refus de Joseph Goret de la Martinais, prêtre, Jean-Baptiste Simon; celui-ci déclara en 1790 que son bénéfice consistait en une maison, un jardin et 4 journaux de terre, le tout affermé alors 100 liv.; il ajouta qu'il ne devait que la messe de fondation tous les mercredis[2]. — *Nunc* sécularisée.

4° *Saint-Joseph de Montaubert.* — Cette chapelle fut fondée en 1630, dit M. Maupillé. L'abbaye de Rillé possédait le fief de Montaubert et d'autres biens considérables en Lecousse, tels que l'étang et les moulins du Gué-Landry, la terre de Folleville, une grande partie du faubourg de l'Échange, etc. — *Nunc* détruite.

5° *Saint-Mathurin*, située dans le faubourg de Savigné[3], n'existe plus. Au commencement du XIIe siècle, une dame nommée la Pélérine, fille de Geoffroy et petite-fille de Regnaud de la Forest, et son cousin Robert Le Voyer, firent aux religieux de Savigné une donation de terre qui fut l'origine d'un faubourg de Fougères appelé Savigné, du nom de l'abbaye qui le posséda jusqu'à la Révolution.

6° *La chapelle du Bourg* est mentionnée sous ce simple titre dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1713-1723). Nous ne savons s'il s'agit de la chapelle précédente ou d'un autre sanctuaire construit dans le bourg même de Lecousse et disparu maintenant.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 4.
2. *Ibidem*, 1 V, 27.
3. Les faubourgs de l'Échange et de Savigné, jadis en Lecousse, font maintenant partie de la ville de Fougères.

Recteurs de Lecousse[1].

Gilles Hoguerel (1532).
Pierre Pauton, † 1574.
Jean Jamet, † 1579.
Jean Jammet (1593).
Auguste Chevalier, † 1611.
Michel Guéman succéda au précédent; † 1620.
Jean Guéman (1620, † 1663).
Julien Guéman, pourvu vers 1663, rendit aveu au roi le 15 octobre 1676.
Jean Philippe, prêtre de Quimper, prit part au synode de 1701 et rendit aveu au roi en 1712; † 1727.
Pierre Guérin, prêtre du diocèse et précédemment recteur de Saint-Mard-sur-Couasnon, fut pourvu le 13 septembre 1727; il résigna l'année suivante.
Louis Le Francier, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1728; † 1768.
Philibert Beaufils, prêtre de Mende, fut pourvu le 8 décembre 1768; † 1784.
Pierre-Vincent Bouchet, pourvu le 22 avril 1784, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey l'année suivante; il fut réinstallé en 1803; † 24 février 1824.
René-Joseph Robinault (1824-1829).
Julien Tigier (1829-1834).
François Dauvergne (1834, † 1864).
Auguste Feuillet (1864-1866).
François Lepannetier (1866, † 1878).
René-Marie Launay (1878-1880).
Joseph Caillel du Tertre (1880-).

LIEURON

Ecclesia de Lieuron (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes* de M. Maupillé, etc.

·nc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné ·priac.

RIGINES. — Nous avons trouvé pour la première fois men- de cette paroisse en 1338; à cette époque, Jean, seigneur Maure, laissa par testament à sa femme, Marguerite du snay, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Lieuron[1]. ›i l'on en croit la tradition, le Plessix-Anger, maison sei- ·uriale de Lieuron, faisait jadis partie de la paroisse de ipry. Cette tradition n'a rien d'invraisemblable, et il se ıt même que la paroisse entière de Lieuron ait été distraite Guipry à une époque inconnue de nous, mais postérieure IXe siècle[2].

Toutefois, si l'église de Lieuron dépendait directement du igneur du Plessix-Anger, le presbytère de cette paroisse levait de la Boteleraye, en Guichen; c'est ce que prouve aveu rendu au siècle dernier par le recteur Gilles Goüarazy Jean-Joseph Tournemine, baron de Campsillon et seigneur u Bois-au-Voyer et de la Boteleraye.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit que le ecteur de Lieuron jouissait d'un tiers des dîmes de sa pa- oisse et avait ainsi 600 liv. de rente; les deux autres tiers les dîmes appartenaient à l'évêque de Saint-Malo. Ce rec- eur était nommé alternativement par le Pape et l'évêque.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Melaine et reconstruite en grande partie de nos jours, cette église n'offre rien d'intéressant. En 1623, Louise de Maure, femme du seigneur de Mortemart, était dame supérieure et fondatrice de l'église de Lieuron, à cause de sa seigneurie du Plessix-Anger[3]; elle y avait deux

1. Du Paz, *Hist. généal. de Bret.*

2. Une charte du *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire* détermine nettement en 843 toutes les paroisses limitrophes de celles de Maure; or, elle ne nomme au Sud-Est que Baulon, Guignen, Guipry et Pipriac; les paroisses de Lieuron et de Lohéac n'existaient donc pas au IXe siècle, car elles eussent nécessairement touché à Maure, qui renfermait alors le territoire de Mernel.

3. Le Plessix-Anger — dont on ne voit plus que l'emplacement dans le bois de ce

bancs seigneuriaux et on voyait ses armes, *de gueules au croissant vairé d'argent et d'azur*, qui est de Maure, posées en bannière dans le vitrail du grand autel; ce même écusson se retrouvait sur le sacraire placé à côté de cet autel et sur « une belle grande croix d'argent. »

En 1748, Judith Picquet, veuve de Jean-Baptiste de Rosnyvinen, marquis de Piré, obtint un arrêt du Parlement de Bretagne la maintenant, en sa qualité de comtesse de Maure, dans ses droits de supériorité et de fondation en l'église de Lieuron et l'autorisant à y faire rétablir son banc, sa lisière et ses armoiries, à y exiger les prières nominales et à y faire disparaître les armoiries de quelques seigneurs[1]. Il est probable que ces derniers étaient les propriétaires de la Garenne, du Plessix-Mahé et de l'Espinay, qui avaient, en effet, à cette époque, leurs enfeux et leurs bancs armoriés en cette église.

Notons enfin qu'au siècle dernier les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire étaient érigées en l'église de Lieuron.

Dans le cimetière se trouve une croix du xve siècle; elle représente d'un côté N.-S. crucifié et la Sainte Vierge avec saint Jean debout au pied du calvaire; de l'autre côté est un personnage qu'on croit être saint Melaine; une inscription gothique, en grande partie détruite, couvre une banderolle qui court le long du fût.

Chapelles. — 1° *La chapelle de la Besneraye*, située dans le village de ce nom, est maintenant ruinée.

2° *La chapelle de la Croix-Bouexic*, frairienne, semble-t-il, comme la précédente, n'existe plus.

3° *La chapelle de l'Espinay* dépendait du manoir de ce

nom — était un château-fort, siège d'une importante châtellenie; il fut bâti, selon Du Paz, par les Anger, juveigneurs de Lohéac. Passé par alliance entre les mains des sires de Maure, le Plessix-Anger fut annexé au comté de Maure en 1353. (Voy. tome IV, 703.)

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.

; François Pirot, sieur du Jaunay, y épousa Anne Razé 1719.

4° *La chapelle de la Garenne* appartient à ce manoir. Thomas Jolliff, fils de Gilles Jolliff et de Perronnelle Chalot, sieur dame de la Garenne, y fut baptisé en 1634. Interdite en 27, faute de dotation, cette chapelle a été restaurée de nos jours et continue d'être entretenue.

5° *La chapelle du Plessix-Anger* était fondée de messes, mais déjà en ruine aux siècles derniers.

6° *Oratoire de N.-D. des Sept-Douleurs*, construction moderne ornée d'une *pieta* et d'un calvaire.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 644.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE LIEURON[1].

Jean Le Marchand, pourvu en cour de Rome (1558).

Claude de L'Hospital résigna en faveur du suivant.

Jean Guymar prit possession le 16 janvier 1583 et résigna en 1588.

Gilles Maignan fut pourvu le 1er juin 1588.

François du Boisguéhenneuc permuta avec le suivant en 1596.

André Belinet, précédemment recteur de Caro, fut pourvu le 14 février 1596.

Alexandre Robert, † vers 1610.

Olivier Le Saicherre succéda au précédent et prit possession le 14 novembre 1610; il gouvernait encore en 1623.

Julien Michelot résigna en 1625.

Thomas Hervé, pourvu le 12 décembre 1625, demeura jusqu'en 1643.

Alain Daulnis fut pourvu vers 1644; † subitement le 19 janvier 1681.

François Cottais ne prit possession que le 9 juillet 1682; il résigna en 1697.

Gilles Goüarazy fut pourvu le 22 décembre 1697; † 5 octobre 1724, âgé de soixante-quatre ans, et inhumé en l'église « dans l'enfeu de messieurs les prestres. »

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil*, etc.

Julien Couesry fut pourvu le 27 décembre 1724 : en même temps, le Chapitre de Saint-Malo présenta Gilles Peintel pour occuper le bénéfice : cette présentation n'eut pas de suite, mais elle prouve que les chanoines revendiquaient d'anciens droits sur l'église de Lieuron. M. Couesry, ÷ 13 octobre 1735, âgé de cinquante-et-un ans, fut inhumé dans l'église.

Pierre Lesné fut pourvu le 28 novembre 1735 : ÷ 9 novembre 1741, âgé de cinquante-quatre ans, et inhumé dans l'église.

Jean Gabillard fut pourvu le 14 février 1742 : ÷ 16 septembre 1776, âgé de soixante-trois ans, et inhumé dans le cimetière.

Pierre-Bonaventure Regeart, pourvu le 4 février 1777, gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume Masson (1803, ÷ 1834).

Jean Boulais (1834, ÷ 1864).

Jean Morin (1864-1871).

Jean Chauvin (1871-).

LIFFRÉ

Ecclesia de Liffreyo (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — Il est à remarquer que les chartes assez nombreuses concernant les prieurés du Feu, de Champfleury et de Sérigné, tous situés sur le territoire actuel de Liffré, ne mentionnent même pas cette paroisse. On peut en conclure qu'au XIIe siècle, époque de la fondation de ces prieurés, la paroisse de Liffré n'existait vraisemblablement pas. Quand on considère, au reste, cette paroisse, encore aujourd'hui environnée des forêts de Rennes, de Chevré et de Sévailles, — forêts qui à l'origine ne devaient faire qu'un seul tout, — on comprend aisément qu'au moyen-âge le territoire de Liffré dut être tardivement érigé en paroisse ; on sait, en effet, qu'anciennement les forêts ne faisaient point partie des paroisses, étant considérées comme terres inhabitées.

Jamais les moines de Saint-Florent ne semblent avoir possédé Liffré, quoi qu'en dise Ogée; cet auteur aussi bien que son annotateur ont attribué à Liffré *(Dict. de Bret.*, I, 509) toutes les chartes se rapportant à Livré.

Nous avons vu précédemment qu'il existait au moyen-âge une paroisse à Sérigné. Nous savons positivement que cette paroisse fut érigée au commencement du XIIIe siècle. (Voy. tome II, 361.) Il se pourrait bien que l'érection de la paroisse de Liffré fût à peu près contemporaine de celle de Sérigné. Au XIIIe siècle, en effet, eurent lieu de grands défrichements sur la lisière des forêts environnant Rennes; c'est alors que disparut la forêt de Mont-Mohon (Voy. tome Ier, 198) et qu'il fallut régler si souvent les devoirs respectifs des moines et des recteurs au sujet des dîmes novales recueillies sur les territoires conquis par l'agriculture. Quant à Sérigné, nous avons dit que sa paroisse disparut vers la fin du XVIe siècle et que son territoire fut alors réuni à celui de Liffré.

En 1691 le recteur de Liffré, Thomas Constance, rendit aveu au roi pour neuf traits de dîme dont il jouissait en sa paroisse, savoir : le Bourg, le Breil, Launay, la Martouais, Colleray, Mordrée, la Plardaye, Fouillard et Champgiron. Son successeur, M. Bazin, déclara en 1790 que ses dîmes valaient 1,590 liv. de rente et qu'il jouissait en plus de la chapellenie de la Benazerie, valant 80 liv.[1]

ÉGLISE. — Dédiée à saint Michel archange, l'église de Liffré est une construction insignifiante dont les plus anciennes parties ne semblent pas remonter au-delà du XVIe siècle. C'était à l'origine une simple nef, à laquelle ont été ajoutées deux chapelles en 1837. L'ancienne sacristie date de 1623; les sablières, les portes et les fenêtres rappellent le style ogival dans sa décadence. On y voit encore quelques pierres tom-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.*

bales armoriées, entre autres celle de Jean Boullé, sieur de la Gaillardière (XVIIe siècle), portant *trois boules*.

Vers le milieu du XVIIe siècle, Thomas de Rollée, recteur de Liffré, pria les Dominicains de Bonne-Nouvelle de vouloir bien établir la confrérie du Rosaire dans son église, et il y fit construire à cet effet une chapelle qui a dû faire place à l'une des chapelles actuelles[1].

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame* ou *Saint-Marc du Feu*, dépendant du prieuré de ce nom.

2° *Chapelle priorale de Sérigné.*

3° *Chapelle priorale de Champfleury.*

4° *Saint-Pierre de l'Hermitage.* — Voy. tome III, 512.

5° *Saint-Denis de la Forêt.* — Voy. tome III, 513.

6° *Notre-Dame de la Motte-Gaillardière.* — Dès le 15 avril 1635, Mgr de Cornulier permit au propriétaire du manoir de la Motte-Gaillardière d'y bâtir une chapelle. Toutefois, ce petit sanctuaire ne fut terminé qu'en 1665; le recteur Claude Picaud en fit alors la visite et la trouva « bastie en l'honneur de Dieu et de Nostre Dame. » Le 24 septembre de la même année, Julien Boullé, sieur de la Motte-Gaillardière, y fonda deux messes par semaine et la dota de 65 liv. de rente. Mais de ces deux messes, l'une seulement devait être dite en la chapelle, l'autre devait être acquittée dans l'église paroissiale. Ces messes étaient à l'intention des ancêtres du fondateur : Guillaume Boullé et Jeanne Le Chapt, sieur et dame de la Mazure, ses bisaïeuls; Jean Boullé et Thomase Gicquel, sieur et dame de la Gaillardière, ses aïeuls, et Julien Boullé et Perrine Le Gal, sieur et dame de la Huberdière, ses père et mère[2].

En 1737, François Fournier fut pourvu de cette chapelle-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5.
2. *Ibidem*, 9 G, 44.

nie; mais quand il en prit possession, il ne trouva que des ruines à la Motte-Gaillardière, et il s'engagea par suite à dire les deux messes de la fondation à l'autel Saint-Gilles, dans l'église paroissiale. Cette fondation prit alors le nom de chapellenie de la Benazerie; nous avons dit qu'elle valait 80 liv. en 1790.

7° *Notre-Dame de la Gaillardière.* — Le 14 juillet 1721, Renée Le Pigeon, veuve de Charles Leziart, seigneur du Dezerseul, sénéchal de Saint-Aubin-du-Cormier, et habitant son manoir de la Gaillardière, fonda des messes pour tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de ce manoir, dédiée à la Sainte Vierge. En 1772, le chapelain Antoine de Mareil étant mort, Michel Leziart, seigneur du Dezerseul, présenta Jean Minois de Valière, recteur de Liffré, pour le remplacer. En 1781, Mgr de Girac ordonna de faire des réparations urgentes à la chapelle de la Gaillardière.

Le dernier chapelain, M. Riaux, vicaire à Liffré, déclara en 1790 que ses charges consistaient alors en deux messes par semaine et deux services par an, et qu'il jouissait de la métairie de la Guérinais, affermée 160 liv.

Rétablie en 1809 par Mlle Leziart du Dezerseul, cette fondation se dessert maintenant dans l'église paroissiale.

Prieurés. — 1° *Le Feu*, membre de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. (Voy. tome II, 282.)

2° *Sérigné*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice. (Voy. tome II, 362.)

3° *Champfleury*, membre de l'abbaye de Savigné. (Voy. tome II, 776.)

Ermitages. — Voy. tome III, 511 et 513.

Écoles. — Voy. tome III, 567 et 624.

Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 624.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 567.

Recteurs de Liffré[1].

Martin Ollivault (1592).

Jean Perrin (1603).

Thomas de Rollée (1622) résigna en faveur du suivant, avec rétention de 300 liv. de pension.

Claude Picaud, sieur du Guiny, clerc de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome, prit possession le 20 juillet 1642 et gouvernait encore en 1671.

Thomas Constance rendit aveu au roi pour son presbytère le 9 avril 1691; il résigna en faveur du suivant.

Guillaume Pezor, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 27 février 1704.

Jacques Chesnais, prêtre de Vannes, fut pourvu le 17 décembre 1727; † 1735.

Jean-Alexis Guignerot, prêtre de Vannes, bachelier en théologie et chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, fut pourvu le 29 avril 1735; † 1759.

Julien-François Coullon, précédemment recteur de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, fut pourvu le 1er janvier 1760 et se démit en 1770.

Jean-Baptiste Minois de Valière, précédemment recteur de Chelun, fut pourvu en 1770; † 1775.

François-Joseph Bourdet fut pourvu le 10 octobre 1776; † 17 octobre 1787.

François Bazin, pourvu le 6 décembre 1787, fut exilé à Jersey en 1793 et réinstallé en 1803; † 16 avril 1807, âgé de soixante-sept ans.

François Éon (1807, † 1822).

François Vaugeois, chanoine honoraire (1823, † 1878).

François Gougeon (1879-).

LILLEMER

Lillemuer (1184), — *Insula Muer* (XIIIe siècle), — *Insula Meur* (XIVe siècle), — *Insula Maris* (XVe siècle), — *Lislemer* (1516).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Lillemer, *insula Meur*, c'est-à-dire l'*île Grande*, tire son nom de sa situation sur une hauteur escarpée au milieu des marais de Dol. M. de la Borderie en a raconté les origines d'une façon fort intéressante.

« Comme plusieurs autres îles, comme certaines forêts, comme bon nombre de lieux écartés, déserts et infréquentés, — dit cet auteur, — l'île Meur fut pendant longtemps sans faire partie d'aucune paroisse, et dans la seconde moitié du XIIe siècle elle dépendait encore immédiatement, au spirituel comme au temporel, de l'évêque et du Chapitre de Dol. C'était là, d'ailleurs, un domaine peu productif. Aussi en 1184, Robert de Thorigné, abbé du Mont Saint-Michel, ayant témoigné le désir de l'avoir pour en faire une dépendance du prieuré de Montdol, le prélat et les chanoines dolois s'empressèrent de le lui céder, à la condition que le moine qui en jouirait et y ferait résidence s'il le voulait, paierait à l'Église de Dol une redevance annuelle de trois livres d'encens à la fête de saint Samson, et de trois gros cierges d'un fort poids à celle de la Purification. A ce prix, qui ne semble guère onéreux, l'évêque et le Chapitre donnèrent au Mont Saint-Michel en toute propriété, sans aucune réserve, « l'île qui est appelée Lillemuer *(insula que dicitur Lillemuer)* avec toutes ses dépendances en terres, eaux, bois, pescheries et toutes autres appartenances[1]. »

Cette île était-elle alors habitée et cultivée? M. de la Borderie ne le pense pas. Dans la charte de donation, rien ne l'indique. Au contraire, s'il y avait eu dans le domaine cédé soit des habitants, soit des cultures, l'acte aurait nécessairement réglé la question des dîmes, soit pour les donner aux moines avec le reste, soit pour les réserver à l'Église de Dol,

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 825. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 774. — *Blanca-Manteaux*, XLV, 98, et LXXXVI, 772.

Recteurs de Lillemer.

Martin Olivaut (1[illegible]).

Jean Perrin (1[illegible]).

Thomas de Boles (1[illegible]) résigna en faveur du suivant, avec réservation de 300 livres de pension.

Claude Perrault, sieur du Bouy, clerc de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome par possession le 28 juillet 1[illegible] et gouvernant encore en 1[illegible]

Thomas Louistance rendit aveu au roi pour son prieuré le 1 avril 1[illegible] et résigna en faveur du suivant.

Guillaume Perrault, prêtre, clerc tonsuré, fut pourvu le 27 février 1[illegible]

Étienne Chesneau, prêtre de Vannes, fut pourvu le 1[illegible] décembre 1[illegible]

Jean-Louis Saugeron, prêtre de Vannes, bachelier en théologie et chanoine de Saint-Louis des Français à Rome, fut pourvu le 21 avril 1[illegible] ÷ 1[illegible]

Julien-François Coulon, prédicateur ordinaire du Saint-Chanteau-de-Rennes, fut pourvu le 1[illegible] janvier 1[illegible] et se démit en 1[illegible]

Jean-Baptiste Manus de Vauvert, prédicateur ordinaire de Charmes, fut pourvu en 1[illegible] ÷ 1[illegible]

François-Joseph Bouvier, fut pourvu le 11 octobre 1[illegible] ÷ 17 octobre 1[illegible]

François Rouxel, pourvu le 4 décembre 1[illegible], fut reçu à Dorsay en 1[illegible] et installé en 1[illegible] ÷ 14 avril 1[illegible], âgé de soixante-sept ans.

François Éon 1[illegible] ÷ 1[illegible].

François Vaugeras, chanoine honoraire 1[illegible] ÷ 1[illegible].

François Gougeon 1[illegible] –

LILLEMER

Lillemuer (1184), — ***Insula Muer*** (XIIIe siècle), — ***Insula Meur*** (XIVe siècle), — ***Insula Maris*** (XVe siècle), — ***Lislemer*** (1516).

1. Reg. des insin. eccléS. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

[illegible]

[illegible] — [illegible] [illegible] [illegible]

soit pour les partager de façon ou d'autre entre les cessionnaires et les cédants. Or, le mot de dîmes n'est même pas écrit dans l'acte; preuve concluante que l'île Meur était encore en 1184 déserte et inculte.

« Sans doute l'abbé Robert, l'un des hommes les plus distingués de son époque, avait dessein de la faire défricher pour en faire une dépendance du prieuré du Montdol, dont les revenus étaient assez maigres. Mais Robert étant mort deux ans après, en 1186, ses successeurs, jugeant cette œuvre trop difficile ou trop onéreuse, la négligèrent, puis, par une conséquence naturelle, cessèrent peu à peu de payer à l'Église de Dol la redevance convenue.

« Cette convention inexécutée, l'Église de Dol rentrait de plein droit en possession du domaine cédé, qu'elle ne tarda point de donner à l'abbaye de Notre-Dame du Tronchet. De là entre le Tronchet et le Mont Saint-Michel un petit procès qui prit fin, au commencement du XIIIe siècle, par un accord portant que le Mont Saint-Michel renonçait à tout droit sur Lillemer, à condition que le Tronchet paierait à l'Église de Dol les trois cierges et les trois livres d'encens, et au Mont Saint-Michel une redevance annuelle fixée à 2 mines de froment et 8 deniers d'argent. Si Lillemer avait été cultivé, c'est sur son territoire évidemment que la redevance en question eût été assise. Il n'en fut rien : pour en assurer le paiement, le Tronchet y affecta deux rentes d'égale valeur qu'il avait dans les paroisses du Vivier et de Montdol[1]. »

Quoique les Bénédictins du Tronchet semblent avoir fondé un petit prieuré à Lillemer (Voy. tome II, 242), ils ne tardèrent pas cependant à abandonner ce petit coin de terre, et l'île revint encore une fois aux mains des évêques de Dol. Ceux-ci parvinrent enfin à en faire entamer le défrichement, et vers le milieu du XIIIe siècle, Étienne, qui occupa le siège épiscopal de Dol de 1243 à 1265, donna à son Chapitre les

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 826.

dîmes des terres novales, c'est-à-dire nouvellement cultivées, de l'île Meur.

« En se développant, la culture amena sur ce sol des habitants, et bientôt la population fut assez forte pour que l'évêque de Dol songeât à ériger ce territoire en paroisse, ce qui eut lieu effectivement sous l'épiscopat de Thibaud de Pouencé, de 1280 à 1301. Le recteur de cette nouvelle paroisse et le Chapitre de Dol furent bientôt en discussion au sujet de la donation de la dîme des novales, faite aux chanoines par l'évêque Étienne. Dans une paroisse tout nouvellement défrichée, toute terre à peu près était novale, toute dîme, dîme de novale; par là, le Chapitre prenait tout, le recteur rien. C'était trop peu. Le recteur réclama énergiquement, et enfin, en 1307, une transaction intervint entre les parties, suivant laquelle les dîmes des novales restèrent au Chapitre; mais celui-ci s'engagea à payer au recteur une rente annuelle de cinq mines d'orge et de cinq mines de seigle, outre quelques autres concessions qui mirent fin au procès [1]. »

Cette transaction fut l'œuvre de Thibaud de Moréac, évêque de Dol, et l'on voit dans l'acte que le recteur de Lillemer s'appelait alors Nicolas Heichenoul; il y a tout lieu de voir en lui le premier pasteur de cette paroisse [2].

En 1790, le recteur, M. Pigeon, déclara qu'il jouissait du presbytère avec son jardin et son colombier, le tout estimé 30 liv. de revenu, et d'une pension congrue de 500 liv.; il desservait, en outre, quelques fondations [3].

Comment l'abbé de Saint-Florent de Saumur obtint-il le droit de présenter le recteur de Lillemer? Nous n'en savons malheureusement rien; mais nous allons voir à l'instant que

1. M. de la Borderie, *loco citato*.

2. « *Theobaldus de Moreac dirimit controversiam inter Capitulum Dolense vendicans sibi decimam novalium de Insula Mauri, ex donatione Stephani quondam episc. Dol., antequam ecclesia parrochialis ibi esset extructa a Theobaldo de Poenceyo, et rectorem dictæ parrochiæ*, etc. » (Hévin, *Analyse du Livre Alanus.*)

3. *Arch. du district de Dol.*

cet abbé exerça plusieurs fois sans conteste ce droit durant le siècle dernier[1].

Église. — Saint Éloy est le patron de l'église de Lillemer, très-fréquentée par les pèlerins à l'occasion de sa fête; on y amène même des chevaux, comme en Basse-Bretagne. Jadis le marquis de Châteauneuf jouissait des droits de seigneur supérieur, fondateur et prééminencier à Lillemer, et il y avait dans l'église ses armoiries et sa litre.

L'édifice actuel, construit en style néo-grec en 1837, a été bénit l'année suivante; il présente un attique sur sa façade principale.

Il n'y a point de chapelle dans cette paroisse.

Prieuré. — *Lillemer*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 242.)

Maladrerie. — Voy. tome III, 293.

École. — Voy. tome III, 594.

Sœurs des Saints Cœurs. — Voy. tome III, 594.

Recteurs de Lillemer[2].

Nicolas Heichenoul (1307).

Guillaume Aubin (1575).

Pierre Le Prince vers 1604.

Pierre Baron (1624, † 1648).

Louis Portalier fut présenté par le Chapitre de Dol le 20 mars 1648.

Étienne Cosnard résigna en 1713.

Joseph Alain, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 29 mars 1713, fut pourvu par l'évêque et prit possession le 20; † 1747.

Jean Faixant de Beaumont, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 6 avril 1747, fut pourvu le 29 et prit possession le 30; il permuta avec le suivant.

1. Nous ignorions cela quand nous avons dit, tome I, p. 548, qu'en 1789 le Pape et l'évêque nommaient alternativement le recteur de Lillemer.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponses au quest. de* 1860, etc.

Louis Jouano, précédemment recteur de Calorguen, pourvu en cour de Rome, reçut son *visa* le 3 décembre 1748 de l'archevêque de Tours, sur le refus de l'évêque de Dol, et prit possession le 17 janvier 1749; il permuta avec le suivant.

Nicolas Le Beurier, prêtre de Dol, précédemment chapelain de la Ville-au-Bel, en Saint-Guinou, fut pourvu le 31 août 1750; † 1763.

Jean-Joseph-Julien Pelé, vicaire à Rimou, pourvu le 25 juillet 1763, prit possession le lendemain; † 1787.

Joseph-Anne Pigeon, prêtre de Dol et vicaire à Lanvallay, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 3 janvier 1788, fut pourvu le 22 et prit possession le 24; il fut réinstallé en 1803; † 1808.

Jean-François Artur (1808, † 1818).

François-Jean Durocher (1818, † 1832).

Félix Marqué (1832-1861).

N... Monnier (1861-1865).

Julien Lebret (1865-1867).

Emmanuel Dupont (1867-1872).

Jean Chauchix (1872-).

LIVRÉ

Livriacum (XIe siècle), — *ecclesia de Livreio* (1142), — *Livreyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Liffré.

Origines. — En racontant longuement la fondation du prieuré de Livré par l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, nous avons par là même fait connaître les origines de la paroisse du même nom. (Voy. tome II, 480 et suiv.) Nous avons également vu comment les papes Callixte II en 1122, Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent les Bénédictins de Saint-Florent dans la possession de l'église de Notre-Dame de Livré, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Livreio.* » Ajoutons seulement qu'en 1138 Hamelin, évêque de Rennes,

reconnut à l'abbé de Saint-Florent le droit de lui présenter le recteur de Livré, droit qu'exerça cet abbé jusqu'en 1790[1].

Le *Rôle ms. diocésain de 1646* dit que le recteur de Livré recevait alors une portion congrue de 450 liv.

Église. — Notre-Dame de Livré est un des édifices religieux les plus intéressants de notre diocèse; elle se composait à l'origine d'une seule nef, d'une croisée, — dont le point central est surmonté d'une tour carrée de peu d'élévation, avec toit pyramidal surbaissé, — d'un chœur en hémicycle et de deux absidioles placées dans les murs orientaux des transepts. Tout cela, à peu près, existe encore, mais on y a ajouté au XVIe siècle un collatéral au Sud de la nef. C'est donc une des rares églises romanes qui ait conservé chez nous sa forme primitive, et elle doit remonter aux origines du prieuré.

A Livré, dit M. l'abbé Brune, « les arcades de l'intertransept sont en fer-à-cheval; mais une particularité que nous n'avons remarquée nulle part ailleurs, c'est qu'au-dessus de deux de ces arcades s'ouvre une seconde baie en demi-cercle, destinée probablement à diminuer la pesanteur du mur qu'elle supporte. Les colonnes engagées sur les faces des pieds-droits n'ont, pour ainsi dire, ni chapiteaux ni bases, mais seulement un chanfrein assez grossièrement taillé et si fruste que dans plusieurs endroits on a peine à le reconnaître. Ces colonnes sont placées deux à deux, ainsi que dans le chœur, où elles devaient soutenir les retombées d'une voûte en pierre qui n'existe plus.

« La tour n'est pas moins remarquable que le reste par son caractère roman et son air d'antiquité. Chaque face est percée de fenêtres géminées dont les cintres sont supportés par de petites colonnes cylindriques courtes et massives.

« Le mur Nord de la nef est du même temps, comme l'attestent deux petites fenêtres en meurtrières que l'on y voit

1. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

encore. Mais le côté Sud a été refait au XVIe siècle, à l'époque où l'on construisit le bas-côté et le portail principal. La date 1551 qu'on lit sur le linteau d'une porte en fait foi, ainsi que le chambranle de cette porte, et deux ou trois crédences placées près des autels, et dont l'ornementation est toute dans le style de la renaissance[1]. »

M. l'abbé Brune signale aussi un débris de verrière représentant la Sainte Trinité : le Père tient son Fils en croix et porte le Saint-Esprit sur sa poitrine; deux petits anges placés à ses côtés présentent divers instruments de la Passion.

Le 15 décembre 1702, le tonnerre tomba sur le clocher de Livré, « lequel, un des plus beaux de la province, fut réduit en cendres avec ses quatre cloches, ainsi que tout le haut de l'église[2]. »

Un procès-verbal de l'état de l'église de Livré en 1667 nous apprend qu'à cette époque on n'y voyait aucun écusson dans les vitraux, mais seulement les noms de JÉSUS et MARIA placés par les Jésuites. Ces derniers jouissaient alors, comme nous l'avons dit, du prieuré de Livré, uni au collège de Rennes en 1606; or, le prieur de Livré était à la fois seigneur spirituel et temporel de la paroisse. L'on voyait toutefois dans cette église : une chapelle prohibitive accolée au Nord du chœur et appartenant au seigneur de Villepie, en Izé; elle renfermait son banc et son enfeu, où fut inhumée en 1624 Françoise de la Belinaye, dame de Villepie, et était entourée d'une lisière armoriée[3]; — dans le sanctuaire, deux pierres tombales appartenant à la famille Leziart et portant ses armoiries : *d'argent à trois lézards de sable;* — et enfin, dans la nef, le banc

1. *Archéol. relig.*, 222.
2. *Registre paroissial.*
3. Le seigneur de Villepie avait un droit féodal sur une partie des terres du prieuré de Livré; aussi au XVIIe siècle le prieur de Livré devait-il chaque année, à certain jour fixé, « comparoistre en personne, ou gentilhomme ou homme d'église de sa part, monté à cheval et duement équipé avec un laquais, ayant une lance gaie à la main, pour faire l'obeissance et le paiement d'un denier parisis deubs audit seigneur de Villepie. » (*Note ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.)

et l'enfeu du seigneur de la Maréchalaye[1]. De tout cela il ne reste plus que trois pierres tombales représentant en relief un chevalier, une dame et un autre personnage, membres de la famille Leziart du Dezerseul, qui possédait la Maréchalaye au XVIIe siècle. La chapelle de Villepie a disparu.

A la demande du recteur, M. Le Métayer, un dominicain de Bonne-Nouvelle vint en 1633 ériger la confrérie du Rosaire dans l'église de Livré; on y voyait aussi celle du Saint-Sacrement, fondée en 1746 et ayant 83 liv. de rente en 1790. A cette dernière époque, la bourse des défunts y jouissait d'un revenu de 239 liv.[2]

CHAPELLES. — *1° Saint-Mauron.* — Nous avons déjà parlé de cette chapelle, appartenant dès le XIIe siècle aux moines de Saint-Florent. (Voy. tome II, 485 et 487.) Dans les derniers siècles, on l'appelait à tort Saint-Moran ou Saint-Modéran. La déclaration de 1790 la désigne ainsi : « La métairie de Saint-Modéran, avec une grande chapelle qui annonce un ancien prieuré, est estimée 735 liv. de revenu[3]. » — *Nunc* grange.

2° Saint-Mathurin est une chapelle où l'on se rendait naguère aux Rogations et que fréquentaient beaucoup de pèlerins, mais elle tombe actuellement en ruine. M. Marteville dit (*Dict. de Bret.*, I, 511) qu'elle appartint jadis aux Templiers, puis aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

3° Sainte-Anne de la Chevalerie. — Jeanne du Feu, fille de Jean du Feu, sieur de la Chevalerie, et femme de Pierre Morel, bourgeois de Vitré, ayant fait bâtir une chapelle en l'honneur de sainte Anne à son manoir de la Chevalerie, y fit une fondation le 19 juin 1638. Cette fondation consista en trois messes par semaine, dites le mardi en l'honneur de sainte Anne, le vendredi pour les défunts, et le samedi en l'honneur

1. M. Frain, *Mœurs et coutumes bret.*, II, 81.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.
3. *Ibidem.*

de la Sainte Vierge; la fondatrice assura au chapelain 60 liv. de rente pour le service et 5 liv. pour l'entretien des ornements[1].

Au siècle dernier, cette chapelle était regardée comme frairienne, et en 1753 on y déposa solennellement une relique de sainte Anne[2]. Le dernier chapelain en fut M. Martin, vicaire à Livré, qui déclara en 1790 jouir des 65 liv. de la fondation.

La chapelle de la Chevalerie, construite dans le village actuel de ce nom, vient d'être restaurée, et elle est devenue un lieu de pèlerinage fort suivi.

Prieuré. — *Livré*, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. (Voy. tome II, 480.)

Écoles et Juvénat. — Voy. tome III, 567 et 623.

Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 623.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 567.

Recteurs de Livré[3].

Nicolas de Métibœuf, le samedi avant les Rameaux 1293, se donna lui et ses biens à l'abbaye de Saint-Florent[4].

Nicolas Bailleul prit possession le 16 janvier 1597.

Guillaume Bouvet prit possession le 3 décembre 1607.

Nicolas Chévrel (1613-1621).

Pierre Le Métayer (1621-1634).

Julien Souvestre fut pourvu en 1635; † 3 mars 1663 et inhumé dans l'église, devant l'autel du Rosaire.

Julien Labbé, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu en 1663; † 20 juillet 1693.

Louis Ernauld (1693-1698).

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44.

2. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

4. « *Nick. de Metibouf, rector ecclesiæ de Livreio confessus fuit se dedisse et etiam dedit se et omnia bona sua Deo et Sancto Florentio*, etc. » (*Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

Jean Guichard, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1698; † 14 avril 1733, âgé de soixante-quinze ans, et inhumé dans l'église.

Gilles Bicheux, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 mai 1733 et prit possession le 12; † 19 novembre 1766, âgé de soixante-douze ans.

Mathieu-Joseph Téhel, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu le 24 novembre 1766 et prit possession le 21 décembre; † 1786.

Jean-Marie Georgeonnet, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu le 21 mars 1786; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1813.

N... Renard (1813-1815).

Jean Delorme (1815-1826).

Léandre Touchard (1826, † 1846).

N... Amand (1846-1858).

N... Jehannin (1858-1860).

Amand Duroy (1860, † 1864).

Pierre Maréchal (1864-1867).

Charles Châtel (1867-1872).

Alexandre Martin (1872-).

LOHÉAC

Lochiacum (XIe siècle), — *Lohoiac* (1101), — *Lohéac* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Lohéac doit son existence à une forteresse, chef-lieu d'une importante seigneurie au moyen-âge [1]. Ce château, dont les seigneurs apparaissent dès le Xe siècle, semble

1. Lohéac, baronnie d'ancienneté, s'étendait dans les paroisses de Lohéac, Guipry, Guignen, Guichen, Saint-Senoux, Saint-Malo-de-Phily, Bourg-des-Comptes, Goven, Baulon, Bréal, Maure et Laillé; elle appartint successivement aux familles de Lohéac, de la Roche-Bernard, de Montfort, de Laval, de Maure, de Rochechouart, de la Motte-Picquet et de Rosnyvinen.

avoir remplacé un *oppidum* gallo-romain; il occupait la plus vaste des quatre buttes artificielles qui avoisinent la petite ville de Lohéac et qu'entourait jadis un étang creusé de main d'homme [1].

Rien n'indique toutefois que la paroisse de Lohéac existât à cette époque reculée; tout porte à croire, au contraire, que le territoire actuel de Lohéac dépendait alors de la paroisse de Guipry. Ainsi, les nombreuses donations faites aux moines par les seigneurs de Lohéac ne mentionnent que la paroisse de Guipry; le doyenné de Lohéac, — peut-être aussi ancien que l'archidiaconé de Porhoët, signalé au XIe siècle, et appelé parfois même archidiaconé de Lohéac, — eut de bonne heure son siège à Guipry; la paroisse de Lohéac a toujours été enclavée dans celle de Guipry, etc. Il paraît donc probable que les sires de Lohéac avaient leur château dans la paroisse de Guipry et qu'ils n'obtinrent l'érection de Lohéac en paroisse qu'à la suite de la fondation du prieuré de Saint-Sauveur, dont nous avons raconté les origines (tome II, 197) [2].

A cause de ce prieuré, l'abbé de Redon dut à l'origine présenter les premiers recteurs de Lohéac, mais il perdit ce droit dont jouissait l'ordinaire au siècle dernier.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous apprend que la cure de Lohéac jouissait alors de 800 liv. de revenu, que les dîmes de la paroisse étaient cueillies par l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo, et que la fabrique avait 80 liv. de rente à cause d'une foire se tenant le jeudi de la Pentecôte, appelée foire du Pain d'avoine, et lui appartenant.

1. Voici les termes mêmes de la *Déclaration* de la baronnie de Lohéac en 1695 : « L'ancien emplacement du chasteau de Lohéac situé proche la ville dudit lieu, où il y a encore de vieilles mottes et terrasses eslevées où estoit ledit chasteau et forteresse, avec les fossés autour, sur une desquelles il y a une chapelle fondée de S. Sauveur en la basse-cour du chasteau où autrefois il y avoit un monastère de religieux; et les autres situées dans le lac de Lohéac, le grand chemin de Lohéac à Redon passant entre deux par tolérance des seigneurs dudit lieu, lequel passoit anciennement par le Portail et au-dessous de la motte de terre où est ladite chapelle. » (*Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*)

2. Voy. la note précédente au bas de la page 69.

Nous avons dit (tome II, 200) que le prieuré de Lohéac fut uni à la cure de ce nom en 1782, « attendu l'insuffisance des fonds de cette cure. »

Lohéac renferme aujourd'hui l'église de l'ancienne paroisse de Saint-Germain-des-Prés, dont il nous faut dire ici quelques mots.

On croit que Saint-Germain-des-Prés fut érigée en paroisse durant le XVIe siècle, à la requête de la prieure dudit lieu, dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois (Voy. tome II, p. 334). Ogée dit que cette érection eut lieu vers 1578; mais l'on trouve mention des recteurs de Saint-Germain-des-Prés dès 1558; toutefois nous allons voir que la situation de cette église n'était pas claire.

En 1623, en effet, Louise de Maure, dame de Mortemart et baronne de Lohéac, fit faire une enquête au sujet de ses droits dans l'église de Saint-Germain; or, écoutons les témoins entendus à cette occasion : Jacques Becan dit que « à un quart de lieue de la ville de Lohéac y a une église fondée de S. Germain qui est une fillette de l'église parochiale de Lohéac, en laquelle fillette les habitans d'un petit bourg qui y est, entendent le service qui est fait par un curé commis par le recteur de Lohéac, de laquelle église de S. Germain ladite dame (de Lohéac) est supérieure et fondatrice ainsi que de ladite église parrochiale de Lohéac. » — Jean Peschart, sieur de Cantezac, demeurant à sa maison du Bois-au-Voyer, dit « que luy déposant a banc et accoudouer, droit de sépulture en l'église de S. Germain qu'il dit estre parrochiale par concession des anciens sieurs de Lohéac qui estoient alors seigneurs de Laval[1]. » — Olivier Trampé, demeurant à Lohéac, sans se prononcer sur la question de paroisse, déclare « que l'église de S. Germain, qu'aulcuns disent estre paroisse et aultres que ce n'est qu'une fillette de Lohéac parce qu'il n'y

1. Guyonne XVIII, comtesse de Laval, vendit la baronnie de Lohéac à Claude, sire de Maure, vers 1550.

a point de fonts à baptiser, est assise sous le fief proche de Lohéac[1]. »

Ainsi, au commencement du XVIIe siècle, l'église de Saint-Germain n'ayant pas de fonts baptismaux et étant desservie par un simple vicaire de Lohéac, ne pouvait être regardée comme véritablement paroissiale. Toutefois il est vraisemblable que l'érection de la paroisse de Saint-Germain avait été légitimement faite, mais qu'elle n'avait pas eu de longues suites, peut-être par suite du départ des religieuses du prieuré de qui dépendait cette église. Cette petite paroisse de Saint-Germain, reconnue toutefois sans conteste au XVIIIe siècle, ne renfermait alors que soixante communiants d'après le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767). Son recteur, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice, décimatrice de la paroisse, recevait alors de cette dame une portion congrue d'environ 350 liv.

La paroisse de Saint-Germain-des-Prés fut supprimée en 1803; son territoire, réuni alors à celui de Mernel, en a été distrait depuis et annexé en 1846 à la paroisse de Lohéac.

ÉGLISE. — Dédiée à l'apôtre saint André, l'église actuelle de Lohéac ne semble pas remonter bien loin, mais elle en a remplacé une beaucoup plus ancienne, détruite vers 1780.

On vient de découvrir un document très-curieux, relatif à cette vieille église; c'est « une commande de vitraux peints faite en 1494 pour l'église de Lohéac, en Bretagne, par Thomas de Riou, argentier d'Anne de Bretagne, à un peintre verrier de Paris nommé Amé Pierre. Ces vitraux, au nombre de treize à deux meneaux, devaient représenter « soixante-« dix-huit histoires de la généalogie de Madame Saincte « Anne; » le prix convenu pour l'exécution et la pose était de 300 liv. tournois[2]. »

L'on se demande pourquoi ce don vraiment royal fait à une

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.
2. *Revue archéol.*, numéro de juillet 1882.

simple église de campagne? Était-ce un vœu de la bonne duchesse quand, luttant contre la guerre civile, elle vint en 1489 coucher à Lohéac, se rendant de Redon à Rennes? Nous n'en savons rien et nous ignorons même si ces belles verrières furent posées selon le désir de la reine Anne.

Quant à l'église de Lohéac, elle fut interdite en 1779 comme menaçant ruine. Le culte divin fut alors transféré d'abord dans la chapelle du manoir des Champs, en Guipry, puis dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Pendant ce temps-là, on reconstruisit en grande partie l'église de Lohéac — dont la nef fut bénite le 4 novembre 1782 — telle à peu près qu'elle est maintenant encore.

En 1623 on voyait dans l'église de Lohéac, « au mitan du grant autel d'icelle, *un croissant montant vairé d'argent et d'azur*, qui sont les armes des sires de Maure, eslevé et peinct sur la pierre; en la vitre la plus proche dudict grant autel, du costé de l'espitre, la bannière des armes de Claude de Maure et de Françoise de Pompadour, sa femme, et à costé une autre bannière *escartelée de Maure et du Plessix-Anger;* et deux bancs joignant ledict autel, armoyés de même[1]. » C'est qu'en effet la comtesse de Maure, baronne de Lohéac, était alors dame supérieure et fondatrice de l'église de Lohéac. Toutefois, le seigneur du Bouexic, en Guipry, avait obtenu permission d'avoir une chapelle prohibitive en cette église, à cause de ses terres de Baron et de la Fauvelaye; c'est ce que déclara en 1756 Bernard du Bouexic, seigneur de Pinieuc et du Bouexic. Cette chapelle n'existe plus[2].

1. C'est sous son banc placé au côté de l'évangile, dans le chœur, que fut inhumée en 1778 Gabrielle-Judith Picquet, baronne de Lohéac et comtesse de Maure, veuve de Jean de Rosnyvinen, marquis de Piré, et surnommée à cause de ses charités la *mère des pauvres*.

2. Parmi les anciens usages particuliers à l'église de Lohéac, notons ceux-ci : les bouchers de Lohéac élisaient chaque année un prévôt qui devait offrir à la fabrique, le jour Saint-André, fête patronale de l'église, un cierge de cire du poids de 6 livres « pour estre allumé au devant du grand autel pendant les grandes messes qui se disent en ladite église les jours de festes et de dimanches. » — Le mardi de Pâques, la dernière mariée de la paroisse de Lohéac devait « comparoistre à la passée du cimetière

La confrérie du Rosaire était érigée en l'église de Lohéac au siècle dernier. Il s'y trouvait aussi un certain nombre de fondations, parmi lesquelles nous signalerons celle de la messe du matin.

CHAPELLES. — *1° Saint-Sauveur*, dépendant du prieuré de ce nom. — On y voyait en 1623, dans la principale vitre au-dessus de l'autel, deux écussons en bannière, l'un portant les armes de Claude de Maure et de Françoise de Pompadour, sa femme, — et l'autre *écartelé de Maure et du Plessix-Anger.*

2° Saint-Nicolas, dépendant du prieuré de Saint-Germain-des-Prés.

3° Chapelle de l'hôpital.

4° Saint-Germain-des-Prés. — Cette ancienne église paroissiale date des derniers siècles et n'offre pas d'intérêt. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit qu'elle reconnaissait alors pour supérieur le baron de Lohéac, et pour fondateur le seigneur du Bois-au-Voyer, mais qu'elle était « très-pauvre, en très-mauvais estat, même pour les ornements, n'ayant point de calice, etc. » Elle avait cependant quelques fondations.

En 1748, Judith Picquet, marquise de Pizé et baronne de Lohéac, obtint un arrêt du Parlement l'autorisant à rétablir dans l'église de Saint-Germain son banc, ses écussons et sa litre seigneuriale, et à en faire disparaître les armoiries de quelques seigneurs usurpateurs.

Considérée maintenant comme chapelle frairienne, Saint-Germain est encore parfois desservie; on y évangélise le 22 septembre, jour de l'antique foire dont il a été précédemment question. (Voy. tome II, 335.)

5° Notre-Dame de Lourdes, chapelle de congrégation élevée récemment dans la cour du presbytère.

de l'église Saint-André, et là déclarer qu'elle doit un baiser à la seigneurie et après quoy chanter une chanson à danser hors dudit cimetière; ce qui se fait à l'issue des vespres. » (*Déclaration de* 1698.)

PRIEURÉS. — 1° *Saint-Sauveur*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 197 [1].)

2° *Saint-Germain-des-Prés*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 334.)

HÔPITAL. — Voy. tome III, 293.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 623 et 644.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE LOHÉAC [2].

Jean Orain (1610 et 1630).

Jean Jan (1640, † 1647).

Guillaume Truillot (1647-1662).

Mathurin Chauvin (1663-1670).

Henri Deno (1672), † 1681, et inhumé dans l'église.

François Mauxion (1682-1703).

Mathurin Chévré, sieur des Mennères, pourvu le 17 mars 1704, résigna en 1707.

Guy de Rouillac, pourvu le 19 novembre 1707, gouverna jusqu'en 1712.

Germain-Thaddée Fouace, pourvu vers 1712, résigna en 1714.

Jean Bouquay, natif de Saint-Senoux, fut pourvu le 24 juillet 1714; † 21 avril 1758, âgé de soixante-seize ans, et inhumé dans le chœur de son église.

Jean Bouquay, neveu du précédent, lui succéda en 1758; † 4 mai 1766 et inhumé dans le cimetière, au pied de la croix.

Jean Ruaud, pourvu le 7 octobre 1766, perdit la raison en 1774 et fut emmené à Rennes.

Jean Lamballe fut pourvu le 2 octobre 1774; † 30 juin 1784, âgé de cinquante-huit ans, et inhumé dans le cimetière.

Jean Rivière, pourvu le 6 juillet 1784, gouverna jusqu'à la Révolution; caché dans les environs pendant la Terreur, il fut réinstallé en 1803; † 18 octobre 1813, âgé de soixante-dix ans, et inhumé dans le cimetière, près la croix.

N... Collin (1813-1816).

François-Vincent Barbot (1817-1820).

1. Prieur de Lohéac omis : *Arthur du Hardaz,* scholastique de Nantes et recteur de Saint-Julien de Concelles (1520).

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.*, etc.

Pierre Jollive (1820-1828).
Jean-Joseph Orain (1828-1831).
François-Marie Levêque (1831, † 1851).
Jean Coutance (1851, † 1862).
Jean-Marie Coignard (1862-1864).
Urbain Herveleu (1864, † 1865).
Victorien Théard (1866-1875).
François Datin (1875-1876).
Adolphe Vaugeois (1876-).

Recteurs de Saint-Germain-des-Prés.

Guillaume Conayseau, † vers 1558.
Guillaume Hus fut pourvu en 1558, à la place du précédent.
Pierre Caris paraît en 1681 ; † 1703.
Jean Le Texier, natif de Maure, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice le 5 janvier 1704, fut pourvu le 28 juin ; † 1740.
Michel-Jean Le Texier, prêtre de Rennes, fut pourvu en 1740 ; † septembre 1765.
Julien Le Lièvre, pourvu le 18 novembre 1765, prit possession le 3 décembre ; † 1788.
Pierre Moison, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice et pourvu le 3 décembre 1788, fut le dernier recteur de Saint-Germain-des-Prés.

LONGAULNAY.

Capella de Longo Alneto (XIIe siècle), — *Longaulnay* (1513).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

Origines. — Il est certain qu'au XIIe siècle l'église de Longaulnay, « *capella Sancti Leobini de Longo Alneto*, » faisait partie de la paroisse de Plouasne. Donoald, évêque d'Aleth de 1120 à 1143, confirma, en effet, les religieux de Marmoutiers dans la possession de Plouasne et de ses chapelles, qui

étaient alors Saint-Lubin de Longaulnay, Saint-Pern, Notre-Dame du Quiou et Notre-Dame de Bécherel; il les autorisa en même temps à lui présenter des chapelains pour faire le service de ces églises, leur permettant même de les révoquer à leur volonté pour de justes causes [1].

Plus tard, en 1187, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, donna de nouvelles lettres de confirmation à l'abbé de Marmoutiers pour Plouasne et Longaulnay. On y voit que l'église de Plouasne dépendait à ce moment de l'obédience, c'est-à-dire du prieuré de Bécherel, et que Bécherel lui-même était devenu paroisse. De plus, l'évêque, tout en confirmant les Bénédictins dans la possession de leurs droits à Longaulnay et au Quiou, se réserve de régler la question de la nomination des chapelains de ces églises, « *salva questione electionis sacerdotum in eisdem capellis* [2]. »

Ainsi, à cette époque, fin du XIIe siècle, Longaulnay n'était pas encore érigée en paroisse. Il est probable, toutefois, qu'elle le fut peu de temps après, et peut-être l'évêque de Saint-Malo avait-il déjà l'intention de séparer son territoire de celui de Plouasne lorsqu'il se réservait ainsi le droit de présenter le prêtre chargé d'y faire le service religieux.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit que le recteur de Longaulnay, présenté par l'ordinaire, avait 2,000 liv. de rente (ce qui nous paraît exagéré, car en 1730 ce recteur ne déclara que 446 liv.); — que les dîmes de la paroisse étaient en partie cueillies par le prieur de Bécherel et le chapelain de la Magdeleine; — que la fabrique avait 20 liv. de rente, — et enfin qu'il y avait une fondation faite pour les pauvres, et consistant en 20 liv. de revenu par argent, plus 16 boisseaux de seigle à prendre sur la grande dîme de Longaulnay.

1. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 403.
2. *Ibidem*, IV, 362.

En 1790, le recteur, M. Sévin, déclara que son bénéfice valait 1,330 liv., mais qu'ayant 66 liv. de charges, il ne lui restait que 1,264 liv. de revenu net[1].

Longaulnay fut érigée en succursale en 1803, mais vers 1815 le traitement de son recteur fut supprimé, et une nouvelle érection de la paroisse eut lieu par ordonnance royale du 10 juin 1820.

Église. — Dédiée dès le XIIe siècle à saint Lubin, évêque de Chartres, — dont la fontaine avoisine le bourg, — l'église de Longaulnay a été reconstruite aux XVIe et XVIIe siècles; c'est une simple nef à chevet droit orné d'une fenêtre flamboyante, offrant sur la sablière du chœur la date *1580*, et au bas de la nef cette inscription : *Lan de grace 1620 ceste église fust rebastie aux depans des paroassiens, Gef. Guerro recteur.*

La seigneurie de la paroisse était attachée, paraît-il, à la terre de Beaumont, dont le manoir avoisine l'église; c'est ce que déclara en 1531 François de Beaumont, seigneur dudit lieu et de Longaulnay. Beaumont ayant été unie en 1776 à Caradeuc, lorsque cette dernière terre fut érigée en marquisat, Louis-René de Caradeuc de la Chalotais se disait avant la Révolution seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Longaulnay.

Dans cette église fut érigée en 1626 la confrérie du Saint-Nom de Jésus.

Chapelles. — 1° *Sainte-Magdeleine.* (Voy. tome III, 294.)

2° *Saint-Thomas du Plessix.* — Cette chapelle, située près du vieux manoir du Plessix, était dans le siècle dernier annexée à la cure de Bécherel; nous voyons plusieurs recteurs de Bécherel, tels que M. Simon en 1745, et M. de Château-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

briand en 1749, prendre possession de cette chapelle, de son cimetière et de son jardin. — *Nunc* ruinée.

3° *La chapelle de Launay-Biheul*, élevée près du manoir de ce nom, était fondée de messes. — *Nunc* détruite.

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 294.

ÉCOLES. — Voy.. tome III, 421.

RECTEURS DE LONGAULNAY[1].

François Herpin résigna en faveur du suivant.

Jean Aubry fut pourvu en 1556; † 1575.

Jean Agan, pourvu le 5 novembre 1575, résigna l'année suivante.

Jean Baril, pourvu le 15 février 1576, débouta Julien Blandin et Alain du Bouays, qui prétendaient à la cure; il résigna en faveur du suivant.

Bertrand Hallouays prit possession le 22 novembre 1579; † 1594.

Michel Dupré prit possession le 15 octobre 1594.

Geffroy Guerro fit reconstruire l'église de Longaulnay en 1620; † 1626.

Julien Guerro fut pourvu le 30 octobre 1626.

André Régnard résigna en faveur du suivant.

Jean Horlay fut pourvu le 12 mars 1635; † 1679.

Pierre Le Franc résigna en 1715.

Jean Hervé fut pourvu le 28 décembre 1715.

Pierre Bellamy était recteur en 1727; † 1756.

Julien-Michel Jamet fut pourvu le 21 octobre 1756; il fit bâtir le presbytère; † 1776.

Olivier Monnier fut pourvu le 28 octobre 1776; † l'année suivante.

Joseph-Marie Sévin, pourvu le 24 octobre 1777, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803 et mourut ou se retira en 1808.

Julien-François Maudet (1809, † 1820).

François-Jean Marie (1820, † 1840).

Jean Lemonnier (1840, † 1869).

Adolphe Dupuis (1870-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

LOROUX (LE)

Ecclesia de Loratorio (1125), — *Loratorium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Les actes de l'abbaye de Savigné nous apprennent que vers 1125 un seigneur nommé Raoul, fils de Payen, d'accord avec ses frères Hugues, Geffroy et Robert, Lovel, son oncle, et Jean, fils de Mischine, son cousin, donna à cette abbaye l'église du Loroux avec toutes ses dépendances, « *ecclesiam villæ de Loratorio.* »

Cette donation fut tout d'abord approuvée par Raoul, seigneur de Fougères, et par Rouaud, évêque de Rennes, † en 1126[1]. Hamelin, qui succéda à ce dernier (1127-1141), la ratifia également, et de son côté Henry, seigneur de Fougères, y donna son approbation par la grande charte qu'il concéda aux religieux de Savigné lorsqu'en 1150 il se démit de ses droits en faveur de son fils et prit l'habit monastique dans cette abbaye[2].

En 1157, Étienne de la Rochefoucaud, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Savigné dans tous les droits que lui avaient octroyés ses prédécesseurs, c'est-à-dire dans la possession de l'église du Loroux, de son cimetière et de ses dîmes, « *ecclesiam Sancti Martini de Loratorio et totum cymeterium et omnes decimas totius parochiæ,* » et dans le droit de lui présenter le prêtre ou recteur chargé de la desservir, ne faisant d'autre réserve que pour les droits cathédraux et épiscopaux[3].

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 605.
2. *Ibidem.*
3. « *Electionem et presentationem et liberam dispositionem presbyteri et omnes res et ipsam ecclesiam pertinentes, salvo redditu B. Petri et Nostro.* » (*Archives Nation.*, L. 1116.)

Depuis lors et jusqu'à la Révolution, l'abbé de Savigné présenta le recteur du Loroux. Ce dernier déclara en 1679 que son presbytère, avec ses cour et jardin, dépendaient en fief amorti de l'abbaye de Savigné.

En 1790, le recteur, M. Bernard, fit la déclaration suivante : son presbytère et son pourpris (environ 3 journaux de terre) lui rapportaient 74 liv.; — le tiers des grosses dîmes (les moines de Savigné cueillant les deux autres tiers), 900 liv.; — les menues dîmes, 250 liv.; — les dîmes novales, 20 liv.; — total de son revenu : 1,244 liv. Mais il devait payer la pension de son vicaire, 350 liv.; — les décimes, 60 liv.; — pour l'entretien du chanceau et du presbytère, 60 liv., etc., ce qui réduisait considérablement ses rentes. A la même époque, la fabrique du Loroux avait 10 liv. de revenu, la bourse des pauvres 51 liv., et celle des défunts 30 liv.[1]

Église. — Dédiée de tout temps à saint Martin, évêque de Tours, l'église du Loroux appartient en majeure partie au XVIe siècle; on lit encore sur les sablières les dates 1524 et 1542; sur la porte principale, à l'Ouest, est une inscription gothique. L'édifice se compose de trois nefs qui ont été régularisées de nos jours et dont les ouvertures sont toutes ogivales; mais la grande fenêtre du chevet est depuis longtemps bouchée. Au Sud du chœur était une chapelle seigneuriale, et dans le chœur même se trouvait un enfeu. On voyait dans cette église, en 1781, les autels du Rosaire et de Saint-Roch, ce qui y prouve l'existence ancienne de la confrérie du saint Rosaire.

La seigneurie de la paroisse du Loroux appartenait, dit M. Maupillé[2], à l'abbé de Savigné, qui y exerçait les droits de haute justice et ceux de prééminence dans l'église.

Chapelles. — *Chapelles de la Motte-Anger.* — Des deux

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.
2. *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 122.

chapelles construites au manoir de la Motte-Anger, il ne reste plus qu'un oratoire insignifiant; les débris de la principale d'entre elles annoncent une construction soignée de la renaissance.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.
ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.
ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DU LOROUX[1].

François de la Haye, issu des seigneurs de la Haye Saint-Hilaire, résigna en faveur du suivant.
Hilaire de la Haye prit possession le 18 avril 1526.
Jean Pellet (1596).
Jacques Perrin (1642).
César Égasse du Boullay, prêtre du Mans, fut pourvu le 30 juillet 1659.
Julien Piton prit possession le 11 janvier 1660.
Julien Catin, prêtre du Mans, prit possession le 24 avril 1661.
André Le Vannier rendit aveu au roi le 31 juillet 1679; † 1703.
Étienne Trouillet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 avril 1703; † 1723.
Gilles Busnel, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 13 juin 1723; † 1729.
Jacques Le Menuet, diacre de Coutances, fut pourvu en 1729; † 1778.
Étienne-Augustin Bossard fut pourvu le 6 décembre 1778; † 1783.
Jean-Michel Bernard, pourvu le 12 octobre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.
Jean-Joseph Dautry (1803, † 1828).
N... Téhard (1829-1838).
N... Porée (1838-1844).
Casimir Troprée (1844-1847).
Joseph Boesnel (1847-1862).
François Poulain (1862-1871).
Joseph Régnier (1871-1879).
Pierre Leteuré (1879-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.,* etc.

LOU-DU-LAC (LE)

Le Lou-Lieuc (1314), — *Lohoc* (XIVe siècle), — *Le Lou* (1516), — *Le Loup* (XVIIe siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — Les Bretons appelaient *louc'h* un étang creusé de main d'homme; il est donc vraisemblable que la paroisse du Lou doit son nom aux étangs qui entourent son château. On ignore l'origine de cette paroisse; mais si l'on considère qu'elle était une enclave de Dol sise au milieu du diocèse de Saint-Malo, on doit lui attribuer une grande antiquité. D'après ce que nous avons dit précédemment (tome Ier, 383), les enclaves du diocèse de Dol semblent avoir été créées antérieurement à l'érection de la métropole de Dol, en 848. Or, l'existence de ces localités à cette époque reculée implique nécessairement la coexistence de paroisses de mêmes noms : ainsi, Le Lou, se trouvant au IXe siècle isolé au milieu des paroisses d'un diocèse étranger, était indubitablement érigé lui-même en paroisse dès cette époque. Ce que nous disons ici du Lou doit être exact pour toutes les enclaves du diocèse de Dol dont nous aurons à parler dans la suite.

L'antiquité du Lou est donc prouvée par sa situation même; par ailleurs, il n'y a que des traditions très-vagues sur les origines de cette paroisse. Les légendes parlent de vieilles églises ensevelies dans le lac du Lou, du creusement de l'étang de la Rive à une époque très-reculée, des donations faites en ce lieu par les seigneurs de Montauban, etc.; mais rien de précis dans tout cela. Nos chartes mentionnent seulement en 1314 le « Lou Lieuc, » faisant partie, ainsi que la « Chapelle dou Lou, » de la donation faite à cette époque par Olivier,

sire de Montauban, à Julienne Tournemine, sa femme[1].

Le recteur du Lou était seul décimateur dans sa paroisse; il levait les grosses dîmes à la douzième et les dîmes vertes seulement à la treizième. En 1790, M. Gaultier déclara que son bénéfice lui rapportait 900 liv. de revenu brut. Toutefois, ses charges montaient à 104 liv., de sorte qu'il ne lui restait que 796 liv.; mais il jouissait, en outre, des fondations de dom Guil. Coussar, faites en 1597, de dom Olivier Aubry (de 1691) et de Guillemette Collet (de 1591), lui rapportant ensemble 203 liv. de rente[2].

A la restauration du culte, vers 1802, une école ecclésiastique assez nombreuse fut établie au presbytère du Lou par les soins du recteur, M. Bédel; nous avons dit qu'en 1810 elle se fondit dans la maison de Saint-Méen. (Voy. tome III, 552.)

ÉGLISE. — Saint Loup, évêque de Troyes, est le patron de l'église du Lou, édifice en partie roman qui n'est point dépourvu d'intérêt. Elle se compose d'une nef remontant aux environs du XIe siècle, remarquable par son appareil en feuilles de fougère, son arc triomphal et ses étroites baies aujourd'hui bouchées. Le chevet de l'édifice, ainsi que la façade occidentale, ont été reconstruits au XVIe siècle.

Cette église est presqu'accolée au vieux château du Lou[3]. Les seigneurs du Lou y jouissaient des droits honorifiques et

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1250.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

3. Le Lou, ancienne seigneurie possédée par les familles de Méel, de la Lande et Aubert, fut érigée en châtellenie vers 1680 en faveur de Rolland de la Lande; elle relevait de la baronnie de Montauban, et le seigneur du Lou devait à son suzerain, chaque année, « une paire de gants valant 4 deniers. » — Ce qui reste du château du Lou mérite une visite. Au milieu d'une enceinte fortifiée, flanquée de trois tours en ruine, se dresse un manoir portant la date de 1571 et les écussons de la famille de la Lande : *de gueules à la fasce contre-bretessée d'argent*, écartelés de la Chapelle : *d'azur à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois coquilles de même*, ce qui prouve que cet édifice fut l'œuvre de Jacques de la Lande et de Geneviève de la Chapelle, seigneur et dame du Lou en 1581. Le reste du château n'a été bâti qu'en 1656.

des prééminences, mais les sires de Montauban prétendaient y avoir droit à la supériorité[1].

Il y avait entre autres fondations, dans ce sanctuaire, celle d'une messe matinale tous les dimanches et fêtes faite en 1727 par Mme de Pontcallec, née Geneviève de la Lande.

CHAPELLE. — *Oratoire de la Normandaye.* — Le 4 juillet 1691, Olivier Aubry, recteur du Lou, fonda une chapellenie de cent trente-deux messes basses dans son église paroissiale, à la charge pour son titulaire d'entretenir « un petit oratoire et une maison situés au terroir de la Normandaye. » Cette fondation valait en 1790 104 liv. de rente[2].

ÉCOLES. — Voy. tome III, 552 et 622.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

RECTEURS DU LOU-DU-LAC[3].

Pierre de la Grée résigna en faveur du suivant.

Guillaume du Chesne fut pourvu en 1568.

Olivier Arbry résigna en faveur du suivant.

Jean Ronsin fut pourvu en 1600.

Jean Préhon (1629).

Eustache Mérault, † en décembre 1644.

Julien Genix, prêtre de Saint-Malo et licencié en droit canon, fut pourvu le 16 décembre 1644.

Olivier Aubry (1691).

Jean Coulombel, vicaire à Cuguen, pourvu le 15 mars 1730, prit possession le 24 avril; † 1753.

Jean-Baptiste Houée, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 2 mai 1753; † 1771.

Joseph Gaultier, prêtre de Dol et précédemment recteur d'Illifaut, fut pourvu le 28 février 1771 et prit possession le 8 mars; il gouverna jusqu'à la Révolution.

1. En 1681, le seigneur de Montauban avait dans le bourg du Lou un poteau armorié de son blason et jouissait des droits de bouteillage « aux assemblées et foires du Loup ès jours de S. Laurent et S. Barthélemy. »

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

N... Bedel (1803-1810).
N... Saulduny (1811-1816).
Jean-Marie Legendre (1816-1826).
Vincent Vallée (1826-1828).
Mathurin Robert (1828-1843).
François Laudren (1843, † 1844).
N... Rocher (1844-1860).
Jean-Marie Regnault (1860-1876).
Pierre Tostivint (1876).
Jean-Marie Piel (1876).
Mathurin Méance (1877-).

LOURMAIS

Ecclesia de Lormeio (1319).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

Origines. — Quoique nous ignorions les commencements de cette paroisse, il est toutefois certain que l'église de Lourmais fut donnée d'assez bonne heure aux Bénédictins de l'abbaye de Marmoutiers. Nous voyons, en effet, ces religieux posséder encore en 1319 le patronage de l'église de Lourmais, dont le recteur était alors présenté par le prieur de Combour : « *Ecclesia de Lormeio quam dat dominus prior Comburni*[1]. »

Au dernier siècle, le prieur de Combour levait encore les dîmes de la paroisse de Lourmais, mais il ne présentait plus le recteur, que l'ordinaire nommait alors.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous apprend que le recteur de Lourmais avait 800 liv. de revenu, et que M. de Trans était seigneur de la paroisse.

1. *Arch. dép. d'Indre-et-Loire.*

ÉGLISE. — Dédiée à sainte Anne, cette église se compose d'une simple nef à chevet droit; le tout paraît de la fin du XVIe ou plutôt du commencement du XVIIe siècle; la fenêtre en ogive du chevet est murée. On a ajouté en 1860 à la nef une petite tour également ogivale.

En 1696, le sire de Combour se fit maintenir dans son droit de supériorité à Lourmais; mais, comme nous venons de le dire, les droits de fondation et de prééminence appartenaient au siècle dernier au seigneur de Trans. Ce dernier avait même au milieu du chœur, du côté de l'évangile, un enfeu et un tombeau élevé de terre que l'évêque de Saint-Malo pria en 1752 Mme de Trans de faire reculer, car les prêtres avaient peine à entrer dans la sacristie.

Il y avait quelques fondations dans cette église, une entre autres pour l'entretien de la lampe.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle de Landrouyère* se trouvait auprès du manoir de ce nom, et l'on en voit encore les vestiges; elle était fondée de messes, et le 27 février 1637 Claude Servayan fut pourvu de cette chapellenie[1].

2° *La chapelle du Breil* vient d'être récemment construite près du nouveau manoir de même nom.

RECTEURS DE LOURMAIS[2].

Julien Baron résigna en faveur du suivant.

Alain Hougaz, pourvu en cour de Rome, prit possession en 1558; mais l'évêque de Saint-Malo lui opposa Servan May, qui prit également possession.

Servan May finit par débouter le précédent et demeura maître du bénéfice, qu'il ne résigna qu'en 1567.

Jean Le Prince fut pourvu le 6 mai 1567.

Gilles Arnould prit possession en 1585; † 1591.

Frère Gilles Bonenfant, religieux de l'abbaye de la Vieuville, fut pourvu le 8 juillet 1591.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*
2. *Ibidem.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Pierre Prioul résigna vers 1595.

Jean-François Daumer prit possession le 28 février 1595 et résigna deux ans après.

François Le Meignan prit possession le 8 juin 1597; † 1632.

Julien Gesnis fut pourvu le 1er octobre 1632.

François Pasdeloup (1682, † 1686).

Gilles Rocher fut pourvu le 24 octobre 1686; † 1716.

Antoine Moulnier, pourvu le 21 décembre 1716, gouvernait encore en 1722.

Noël Flaux, † 1747.

Jean-Baptiste Boucher fut pourvu le 17 avril 1747; † 1758.

Olivier Homo, pourvu le 15 février 1758, demeura jusqu'à la Révolution.

Charles-Jean Regnault (1803-1810).

Julien Bellier (1810, † 1827).

Thomas Dupuis (1827-1851).

N... Charnal (1851-1869).

Joseph Lebossé (1869-1876).

Julien Louédin (1876-).

LOUTEHEL

Parochia de Loutehel (1250), — *Louthehel* (1516).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

Origines. — Comme la paroisse du Lou, celle de Loutehel tire son nom des *louc'h* ou étangs voisins du bourg, environnant le vieux manoir de la Lohière. Reste à savoir quel était ce Téhel dont le nom est joint à celui des étangs qu'il fit peut-être creuser lui-même.

Quoi qu'il en soit, la paroisse de Loutehel nous apparaît pour la première fois au milieu du XIIIe siècle. En 1250, en effet, Pierre Meleine, paroissien de Mernel, donna à l'évêque de Saint-Malo, pour le salut de son âme et en pure et perpétuelle aumône, le tiers de la dîme des grains et des vins

qu'il levait dans la paroisse de Loutehel, « *terciam partem tocius decime in parrochia de Loutehel, tam in blado quam in vino pertinentis*[1]. » Cette dîme semble avoir fait partie des dîmes d'Anast mentionnées en 1245, et l'on est porté à croire que Loutehel était à l'origine une des sept chapelles dépendant en 843 de l'église Saint-Pierre d'Anast, qui devint l'église paroissiale de Maure. D'après cela, la paroisse de Loutehel eût été un démembrement de celle de Maure antérieur à 1250.

Quoi qu'il en fût, au siècle dernier l'évêque de Saint-Malo était encore grand décimateur à Loutehel, dont le recteur était à la présentation de l'ordinaire. Ce recteur jouissait alors d'environ 600 liv. de rente[2].

Église. — Saint Armel est le patron de cette église, et l'on voit sa fontaine au sortir du bourg[3]. En 1645, Pierre Hamon, recteur de Loutehel, obtint de M. Tyart, recteur de Ploërmel, des reliques insignes de saint Armel; ces précieux restes furent placés en 1685 dans un nouveau reliquaire en forme de chef par le recteur Pierre Barre.

De l'ancienne église il ne reste plus rien; l'édifice actuel, en forme de croix, a été construit de 1835 à 1839.

En 1620, Louise de Maure, dame de Mortemart, se fit

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

3. C'est un petit monument restauré depuis peu avec goût et orné d'une belle statue de saint Armel; les habitants de Loutehel prétendent bien devoir cette source à la puissance et à la bonté de leur saint patron; ils assurent qu'il s'agit de leur paroisse dans le passage suivant de la vie de saint Armel, écrite, il y a deux cents ans, par le bon Père Albert Le Grand :

« Saint Armel, passant par un village où il ne se trouvait point de bonne eau, posa son bâton en terre, et, après avoir fait oraison, le retira, et incontinent il parut en ce lieu une source de bonne eau, laquelle n'a, depuis, cessé de couler, et s'appelle la fontaine de Saint-Armel. »

Il est, en effet, traditionnel à Loutehel que jamais cette fontaine n'a tari. Les nombreux pèlerins qui viennent en ce bourg à la mi-août, le jour de Saint-Armel (16 août) et le dimanche suivant, vont encore tous se laver à cette fontaine vénérée, puis ils font le tour de l'église paroissiale en récitant leur chapelet, et ils terminent par une prière aux pieds de la statue du bienheureux.

confirmer par le roi dans la possession des prééminences de l'église de Loutehel, relevant de son comté de Maure. Mais au siècle dernier le seigneur de Guer était regardé comme supérieur, fondateur et prééminencier à Loutehel, à cause de sa seigneurie de la Lohière. A cette époque, en effet, on voyait dans le chanceau de l'église de Loutehel l'enfeu des seigneurs de la Lohière. Attenant à cette église se trouvait aussi, dès 1624, la chapelle du Plessix-Hudelor, dans laquelle Jean Hudelor, seigneur du Plessix, avait à cette époque un banc et quatre pierres tombales. Enfin, les seigneurs du Breil jouissaient de tombes armoriées placées dans la nef.

Chapelles. — 1° *La chapelle du Plessix-Hudelor*, bâtie au XVIIe siècle près du manoir de ce nom, fut fondée, par acte du 17 décembre 1708, de deux messes hebdomadaires, par Anne Hudelor, dame du Plessix, qui présenta Achille Duplessix pour la desservir. Celui-ci fut remplacé en 1745 par Siméon de la Marre. Cette chapelle a été restaurée de nos jours et bénite de nouveau en 1829 par Mgr de Lesquen; elle a été vers cette époque donnée à la fabrique par la famille Le Mallier de Chassonville, propriétaire du Plessix-Hudelor.

2° *La chapelle de la Lohière*, bâtie par les seigneurs du lieu, près de leur manoir, fut interdite vers 1720 par défaut de fondation. — *Nunc* sécularisée.

École. — Voy. tome III, 594.

Sœurs des Saints-Cœurs. — Voy. tome III, 594.

Recteurs de Loutehel[1].

Jean Agaice, † vers 1565.

Pierre Amice, pourvu sur la résignation du précédent, en 1565,

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Reg. de l'état civil*, etc.

débouta Jean du Plessix, qui prétendait au bénéfice; Pierre Amice résigna en faveur du suivant.

François Becdelièvre fut pourvu le 23 août 1567.

François de la Villeloys résigna en 1575.

Pierre de Couëdor prit possession le 21 juin 1575; † vers 1585.

François Salmon succéda au précédent le 30 janvier 1585.

Jean Guillouet résigna en 1586.

Guillaume Macé fut pourvu le 13 juillet 1586; † 1593.

Jean Pâris fut pourvu le 26 mars 1593.

Guillaume Renault, † 1631.

Raoul Oresve prit possession le 10 août 1631 et résigna au bout d'un an.

Pierre Hamon, pourvu le 18 novembre 1632, fut promoteur de l'officialité de Saint-Malo de Beignon; † en octobre 1651.

Mathurin Morin (1660); † 1675 à Rennes et inhumé à Toussaints.

Pierre Barre (1685).

Guillaume Lanse (1693); † 1700.

Olivier Josse fut pourvu le 11 juin 1700; † 1731.

Julien-Joseph Hellaudays, natif de Bazouges-la-Pérouse, pourvu le 27 août 1731, prit possession le 1er septembre; † 3 juillet 1753.

Jean-Baptiste Ménard, pourvu le 5 octobre 1753, résigna en 1755.

Joseph Robin fut pourvu le 5 mai 1755; † 10 juillet 1783.

Ignace Renais, pourvu le 22 décembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution, se cacha dans le pays pendant la Terreur et fut réinstallé en 1803; † en janvier 1805.

Jean-Louis Poirier (1805, † 1828).

Jean-Mathurin Jollive (1828-).

LOUVIGNÉ-DE-BAIS

Ecclesia de Loveniaco (1158), — *Lovigneium* (1170), — *Lupiniacum prope Baiscum* (1516), — *Loupvigné* (XVIIe siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — Alain, évêque de Rennes de 1141 à 1157,

donna l'église de Louvigné-de-Bais aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine; cette donation fut confirmée en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 et 1181 par Étienne et Philippe, évêques de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III[1]. Dans ses lettres confirmatives, l'évêque Philippe reconnaît à l'abbé de Saint-Melaine le droit de posséder l'église de Louvigné avec toutes ses dépendances et de présenter le recteur chargé de la desservir; ce prélat réserve seulement les droits cathédraux et ceux de l'archidiacre et du doyen[2].

Nous ne savons combien de temps les religieux de Saint-Melaine présentèrent à la cure de Louvigné-de-Bais, mais il y a bien plus de deux cents ans, quoi qu'en ait dit M. Marteville, qu'ils cessèrent de desservir eux-mêmes cette paroisse; nous n'avons pas même la preuve qu'ils l'aient réellement desservie, et rien ne confirme l'existence à Louvigné de ce prieuré bénédictin que signale le même annotateur. (*Dict. de Bret.*, I, 532.) Quant à la prétendue donation de Louvigné-de-Bais à l'abbaye de Marmoutiers qu'a relatée Ogée (*ibidem*, 531), c'est une erreur; l'auteur a confondu Louvigné-de-Bais avec Louvigné-du-Désert.

En 1790, le recteur, M. Gobil de Villeray, déclara jouir du presbytère et de son pourpris, estimés 150 liv.; — du tiers des grosses dîmes, 1,600 liv., — et des deux tiers des dîmes vertes et novales, 500 liv. Il avait donc un revenu brut de 2,250 liv.

A la même époque, la fabrique de Louvigné avait 1,897 liv. 17 s. de rente, en y comprenant le tiers des grosses dîmes dont elle jouissait; la bourse des défunts déclara 425 liv. 9 s., et la confrérie de Notre-Dame-de-Pitié 107 liv. 16 s. 8 d.[3]

1. *Cart. Sancti Melanii.*

2. « *Ecclesiam Lovignei habendam, tenendam, possidendam quiete, libere et in pace, cum electione et presentatione presbiteri, suisque aliis omnibus pertinenciis; salvo tamen jure episcopi, archidiaconi, decani et ecclesie Redon.* » (*Charte inédite* communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.)

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

Le dernier tiers des grosses dîmes était levé par les Bénédictins du prieuré de Vitré, membre de l'abbaye de Saint-Melaine.

Les anciens *Comptes des Trésoriers* de Louvigné remontent à 1490 et ne manquent pas d'intérêt. En 1606, on paya « à ceulx qui ont porté la croix et la bannière aux processions qui sont allées à Bays, Torcé, Cornillé et Chancé, 16 sols tournois par chacun voiage, qui est 2 sols par chacune personne. » — En 1618, la procession alla à Notre-Dame d'Avesnière, près Laval, et furent payés « 16 sols à un organiste de Laval qui fit jouer les orgues de l'église d'Avesnière durant la grant messe de la paroisse de Loupvigné. » — A la même date, la distribution du vin de communion à la fête de Pâques coûtait 16 liv. 14 s. à la fabrique.

Église. — « Louvigné-de-Bais, dit M. l'abbé Brune, possède une jolie église du XVIe siècle en grande partie; elle a beaucoup de rapport avec celles de Bais et de Domalain; mais ce qu'elle a de mieux, ce sont des lambris en bois qui servent de voûtes et qui sont beaucoup mieux exécutés que dans nos autres églises[1]. »

Dédiée jadis à saint Jean-Baptiste, dit-on, et depuis longtemps déjà à saint Paterne, évêque d'Avranches[2], l'église de Louvigné se compose de trois nefs et d'un chevet droit.

« Le 14e jour de febvrier 1548 fut dédiée l'église dudit Loupvigné par révérend Père en Dieu Gilles de Gaud, évesque de Rouanne, suffragant de Nantes, et furent benoaestis deux aultiers en ladite église, scavoir le grant aultier et l'aultier S. Nicolas en la chapelle de Sauldecourt et un petit aultier portatif[3]. »

Cette chapelle de Saudecourt se trouve au Nord du sanc-

1. *Archéol. relig.*, 424.
2. Près du bourg de Louvigné est la fontaine de Saint-Paterne.
3. *Comptes des trésoriers.*

tuaire, avec lequel elle communique par une arcade; on y voit une cheminée, et elle appartenait aux seigneurs de Saudecourt, maison seigneuriale de Louvigné. En 1542, les trésoriers demandèrent au sire d'Espinay, seigneur de Saudecourt, quelle « peinture et hystoaire il vouloit fere meptre en la vitre de sa chapelle en l'église de Loupvigné; » ce seigneur leur répondit qu'il n'y voulait « aultre hystoaire nullement que la resurrection de Nostre Seigneur[1]. »

Au siècle dernier, on bâtit en grande partie le collatéral du Sud et on éleva une tour sur la façade; on détruisit pour cela la grande chapelle dite de Saint-Nicolas et un chapitreau sis au Midi. La première pierre de cette construction fut posée le 1er mai 1759 par Guillaume Busnel, seigneur de la Touche; quand les travaux furent terminés, M. Le Gendre, recteur de Domagné, fit une nouvelle bénédiction de tout l'édifice le 14 décembre 1760 et transféra au haut du nouveau bas-côté l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, qui s'y trouve encore.

Le seigneur de Fouesnel avait aussi sa chapelle prohibitive dans l'église de Louvigné; au XVIIe siècle, on y voyait l'autel du Rosaire et un enfeu où furent inhumés en 1669 Regnault de Poix, seigneur de Fouesnel, et en 1693 Marie d'Espinose, sa femme. Enfin, les seigneurs de la Touche avaient également un enfeu, et l'on y déposa les corps de René Busnel en 1726 et d'Anne de Lespinay en 1749, l'un et l'autre seigneur et dame de la Touche.

Les confréries de Notre-Dame-de-Pitié et du Saint-Rosaire étaient érigées au siècle dernier dans cette église; la première date de 1665.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans l'église de Louvigné, c'est un certain nombre de verrières très-précieuses encore quoique bien mutilées.

Dans la fenêtre du chevet on voit la Transfiguration peinte en assez grande dimension. « La tête du Christ est un peu

1. *Comptes des trésoriers.*

trop celle d'un enfant, mais la draperie blanche qui l'enveloppe est d'une teinte et d'un dessin admirables. Les apôtres qu'on voit à ses pieds sont moins bien dessinés; Moïse et Élie sont beaucoup mieux. Le haut du tableau représente un frontispice dans le style de la renaissance, avec des anges tenant des écussons dont les armoiries sont effacées[1]. » Dans le bas du vitrail est un guerrier dont la cuirasse est couverte d'hermines.

La première fenêtre du Nord contient l'histoire de la Sainte Vierge en neuf panneaux : « Son Mariage, l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents, la Fuite en Égypte, la Mort de la Vierge, son Assomption et son Couronnement. Le tout est surmonté d'une ornementation composée de pinacles, de clochetons et de frontons à la manière du gothique de la dernière phase. Dans le tympan, des anges jouent de divers instruments. On retrouve dans cette vitre deux écussons *échiquetés d'or et de gueules*, et un autre en losange : *d'argent à la croix pattée de sable.*

« Au bas de la seconde fenêtre, des anges tiennent des écussons effacés et un autre un cartouche sur lequel on lit ce texte de Zacharie : *Emisit vinctos de lacu in quo non erat aqua.* Le sujet de cette verrière est très-remarquable et ne se trouve nulle part ailleurs dans nos églises, si ce n'est peut-être dans une vitre extrêmement délabrée de l'église de La Baussaine. (Voy. tome IV, 110.) C'est la grande histoire de la Rédemption. Un premier groupe se compose d'Adam et d'Ève, tenant dans leurs mains le fruit fatal, et suivis de leur postérité compromise par leur faute et déchue comme eux de leurs droits. Tout auprès, le Rédempteur tient d'une main sa croix, d'où pend un oriflamme rouge à la croix blanche, et dont il enfonce le pied dans la gueule d'un monstre de couleur violacée et de forme épouvantable; il présente l'autre main aux âmes détenues dans une prison en forme d'une

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 421.

large tour circulaire et crénelée, d'où elles s'échappent avec un indicible empressement, en disant ces mots écrits sur une banderolle : *Advenisti desiderabilis*. Au-dessus d'elles se dresse menaçante une horrible tête de dragon ailé et armé de griffes de lion; il est rouge comme le feu de l'enfer. Des flammes s'élèvent au-dessus des murailles de la tour, et plus haut, dans le cintre de l'arcade peinte qui encadre le tableau, on voit une foule de petits démons de diverses couleurs mêlés à des fruits. De charmantes arabesques, des colonnes torses et de petits génies décorent le contour. Un cartouche, passé en sautoir sur le fût d'une colonne, porte la date de 1567, et un autre, au côté opposé, les noms *Richard Allaires*, probablement ceux du fabricant. Le nimbe qui entoure la tête du Christ est crucifère, et ce sont des fleurs de lys allongées qui forment la croix. Le dessin de cette verrière n'est pas généralement très-pur, les figures sont d'assez grandes dimensions et le coloris peu harmonieux.

« La troisième fenêtre présente en six tableaux l'histoire de saint Jean-Baptiste : 1° Zacharie, agenouillé devant l'autel, en habits sacerdotaux, écoute les paroles de l'ange qui lui annonce de la part de Dieu la naissance de son fils. — 2° La naissance de saint Jean. On voit au fond d'un appartement la mère du Précurseur couchée sur un lit entouré de riches draperies et une femme âgée qui lui donne ses soins; puis, sur le devant, deux autres matrones tiennent l'enfant, qu'elles lavent dans un large bassin. — 3° Zacharie, environné de ses parents, écrit avec un stylet le nom que doit porter son fils. Ce sujet est surtout parfaitement traité. — 4° La prédication de saint Jean-Baptiste, entouré d'un groupe de personnages assis autour de lui; un autre groupe semble se composer des envoyés des Juifs venant lui demander s'il est le Messie. — 5° Le baptême de Notre-Seigneur, avec l'apparition du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. — 6° Saint Jean décapité par les ordres d'Hérode : un bourreau présente la tête à Hérodiade

et le corps tout sanglant gît à ses pieds. Le haut de la vitre est décoré de génies tenant en mains le globe du monde. Le tout est d'une grande richesse de couleur; les ombres sont d'un rouge carminé et transparent; tous les tons jaunes sont brillants d'or[1]. »

Aux deux côtés de la grande porte, deux fenêtres sont encore enrichies de vitraux remarquables. L'une contient un arbre de Jessé et l'autre représente la Résurrection; mais ces deux verrières sont très-incomplètes et à moitié brisées; la dernière doit être celle que demanda le seigneur de Saudecourt pour sa chapelle en 1542, et qui aura été déplacée depuis.

Chapelles. — *1° Saint-Job.* — Cette chapelle fut construite dans le grand cimetière de Louvigné, vers 1620, par les paroissiens, qui s'engagèrent à l'entretenir, sans y faire cependant de fondation. Elle fut bénite en 1624, et l'on y plaça en 1671 l'autel et le retable actuels en pierre sculptée : au centre s'y trouve une statue de grandeur naturelle du saint homme Job, représenté couché nu sur un fumier et couronné par un ange. Cette chapelle, récemment restaurée, a été de nouveau bénite en juin 1874.

2° Notre-Dame et Saint-Jacques de Fouesnel. — Cette chapelle, bâtie à côté du manoir de ce nom, est de style ogival, mais abandonnée. Les seigneurs de Fouesnel avaient fondé une chapellenie, consistant en une messe tous les mercredis, dans l'église de Louvigné, à l'autel du Rosaire, et une messe tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de leur manoir. Cette fondation, dotée d'une maison à Louvigné et de plusieurs pièces de terre, avait à l'origine un revenu de 114 liv., élevé à la fin du XVIIIe siècle à 303 liv. En 1669, en effet, Regnaud de Poix, seigneur de Fouesnel, avait obtenu de l'or-

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 426 et 427.

dinaire la translation dans sa chapelle des deux chapellenies du Chastenay, en Cornillé, et de la Chouannière, en Louvigné, dépendant de sa seigneurie[1].

Le dernier chapelain de Fouesnel fut Pierre Bouthemy, présenté en 1781 par Pierre de Rosnyvinen, seigneur de Piré et de Fouesnel.

3° *Notre-Dame et Saint-Eutrope de la Touche.* — Cette chapelle, dépendant du manoir de la Touche, existait dès 1630. Le 4 juillet 1667, Georges Busnel et Françoise Lambaré, seigneur et dame de la Touche, y fondèrent une messe pour tous les dimanches de l'année. Leur fondation fut renouvelée le 12 décembre 1738 par Jacques Busnel, seigneur de la Touche, qui lui assura 40 liv. de rente et obtint l'approbation épiscopale le 29 décembre. Ce même seigneur fit restaurer sa chapelle, que bénit M. Le Roy, recteur de Louvigné, le 27 février 1739.

4° *La chapelle de Saudecourt* est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723).

5° *La chapelle de la Proulais* est signalée par M. Marteville. (*Dict. de Bret.*, I, 532.) En 1691, le fief de la Proulais, avec basse justice, appartenait au recteur de Louvigné-de-Bais, qui en rendit aveu au roi.

6° *La chapelle du couvent des Filles de la Sagesse* a été bénite le 29 juin 1870 par le recteur, M. Menu.

Filles de la Sagesse. — Voy. tome III, 222 et 660.
Assistance publique. — Voy. tome III, 381.
Écoles. — Voy. tome III, 222 et 660.

Recteurs de Louvigné-de-Bais[2].

Guillaume Moïlle rendit aveu au roi pour son presbytère le 15 novembre 1492.

1. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, XV, 266. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 81.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Robert d'Espinay, protonotaire apostolique et chanoine de Rennes, fit de même en juillet 1541.

François Jullien (1605).

Jean Le Doby, sieur du Plessix (1610); † 20 septembre 1645 et inhumé dans l'église.

Eustache du Perrier, sieur de Quénuel (1645-1650).

Jean-Baptiste du Perrier, sieur de Brétignolles, succéda au précédent; † 29 août 1657.

Jean Basnetel (1658-1669).

Jean Montigné, natif de Louvigné, fut pourvu vers 1669; † âgé de trente-neuf ans, le 5 juillet 1677.

Pierre Voysin, pourvu vers 1678, — quoique l'abbé de Saint-Melaine eût présenté Jean Le Roy dès le 13 août 1677, — rendit aveu au roi pour son presbytère le 16 novembre 1691; † 30 août 1702.

Guillaume Leff, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 13 septembre 1702; † âgé de soixante-et-onze ans, le 19 juin 1720.

Jean-Baptiste-Claude de la Rue, prêtre du diocèse, prit possession le 2 juillet 1720; † 5 juillet 1726.

Raymond Le Roy, prêtre de Dol, fut pourvu le 26 mars 1727 et se démit en 1757; † âgé de soixante-trois ans, le 4 août 1759.

Charles-Anne Gobil de Villeray, précédemment recteur de Moussé, pourvu le 8 février 1758, gouverna jusqu'à la Révolution; † 1799.

Joseph Le Vieux (1803-1804).

Louis Dubourdieu (1804-1819).

Félix Collet (1819-1830).

Pierre Sauvage (1830-1837).

Jean-Marie Menu (1837-1881).

Joseph Delamaire (1881-).

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

Parochia Lupiniaci (XIe siècle), — *Luviniacum* (XIIe siècle), — *Louvigneium* (XIIIe siècle), — *Lupiniacum in Fulgeriensi* (1516), — *Loupvigny* (XVIIe siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — « L'église de Louvigné, — dit M. Maupillé, — est une des rares églises du diocèse de Rennes dont les documents contemporains constatent l'existence à la fin du xe siècle; elle est, dans l'arrondissement de Fougères, la première qui nous apparaisse au commencement de la réorganisation religieuse du pays, après les désastreuses invasions normandes.

« C'était un usage assez général, au commencement du xie siècle, que les possesseurs de fiefs un peu considérables disposassent d'une portion quelconque de leurs terres ou de leurs revenus pour les affecter à l'entretien des églises et au soulagement des pauvres de leurs domaines. On donnait le nom d'aumône, « *eleemosyna*, » à l'ensemble des biens affectés à cette pieuse destination [1]. »

D'après une notice rédigée vers le milieu du xie siècle, Main, l'auteur de la maison de Fougères, ne fut pas plus tôt entré en possession de son fief qu'il disposa ainsi de l'église de Louvigné et toutes ses dépendances, ne réservant que la partie du bourg située en dehors du cimetière et trois pièces de terre pour son domaine [2]. Ces dispositions furent, à sa mort, ratifiées par Aufroy, son fils et son successeur; puis, à la mort de celui-ci, par Main II, son petit-fils. Mais ce dernier seigneur porta plus loin son désintéressement.

« En faisant leurs dispositions, Main Ier et son fils ne s'étaient pas complètement dessaisis des biens qui en étaient l'objet; le prêtre chargé de desservir l'église de Louvigné en avait bien l'administration et la jouissance, mais ce prêtre était nommé par eux; et lorsque l'église devenait vacante, elle rentrait avec tous ses revenus en la possession des donateurs ou de leurs héritiers, qui en disposaient jusqu'à ce qu'elle eût été de nouveau pourvue par eux.

1. *Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, 153.

2. « *Pro suorum expiatione delictorum quamdam ecclesiam suam in loco qui vocatur Lupiniacus existentem destinavit perpetualiter in eleemosinam et terram in circuitu ad altare pertinentem.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 410.)

« L'Église, il est vrai, condamnait ces jouissances, mais ses anathèmes n'arrêtaient pas toujours les seigneurs dans les occasions où ils pouvaient se les permettre. Main II, pour prévenir cet abus, résolut de se dépouiller entièrement, lui et ses successeurs, des droits qu'ils avaient sur l'église de Louvigné et de les transférer à l'abbaye de Marmoutiers, qui serait chargée de pourvoir au service des autels et à tout ce qui serait nécessaire à son entretien.

« Ce dessein arrêté, il le soumit à Guérin, pour lors évêque de Rennes, ainsi qu'aux principaux membres de son clergé, qui l'approuvèrent. Puis, après s'être assuré du consentement d'Adélaïde sa femme, et d'Eudon son fils, ainsi que de la renonciation du prêtre, nommé Gualand, qui desservait alors l'église de Louvigné, il le mit généreusement à exécution. La donation qu'il fit à Marmoutiers comprit dès lors non-seulement le bourg et l'église, mais encore toutes les terres cultivées ou non cultivées qui en dépendaient, les prairies et les cours d'eau, enfin tous les privilèges et toutes les immunités dont ces terres étaient en possession [1]. »

Ainsi fut fondé, vers l'an 1040, le prieuré de Louvigné-du-Désert, membre de Marmoutiers, dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 412 et suiv.)

Lorsqu'assez peu de temps après, les Bénédictins quittèrent le bourg de Louvigné, l'administration de la paroisse fut confiée à un prêtre séculier présenté par l'abbé de Marmoutiers.

Une charte d'Étienne, évêque de Rennes de 1157 à 1166, régla comme il suit les intérêts des religieux de Marmoutiers et du recteur de Louvigné : les deux tiers des dîmes et des oblations, des droits de purification, de sépulture et de confrérie, des prémices et autres redevances, appartiendront aux religieux, et l'autre tiers sera au recteur; mais ce dernier

1. *Notice* précitée. — Cf. *Bulletin archéol. de l'Assoc bret.*, III, 183, et D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 410.

jouira seul des droits de baptême et de confession, ainsi que des trentains et des septains [1].

L'abbaye de Marmoutiers fut confirmée dans la possession de l'église de Louvigné, en 1112, par le pape Paschal II, et en 1197 par Herbert, évêque de Rennes.

Dans les derniers siècles, le prieur de la Trinité de Fougères, dépendant de Marmoutiers, jouissait encore des deux tiers des grosses dîmes de Louvigné, mais l'ordinaire avait recouvré le droit de nommer le recteur du lieu.

En 1790, M. Beauce, recteur de Louvigné, déclara qu'il jouissait du presbytère et de ses jardins, estimés 150 liv.; — de 5 journaux de terre, valant 100 liv.; — de la prairie de Bonnefontaine, affermée 200 liv.; — du tiers des grosses dîmes, des dîmes novales et d'un canton appelé le Petit-Maine, le tout valant 2,800 liv.; — son revenu total, mais brut, était donc de 3,250 liv. Ses charges consistaient en ceci : la pension de deux vicaires, 200 liv. de décimes, l'entretien du chanceau pour un tiers, et 900 liv. de pension viagère retenue par le recteur précédent.

A la même époque, la fabrique de Louvigné avait 146 liv. de rente, et les fondations faites dans l'église rapportaient 880 liv.[2]

Église. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Louvigné se compose de trois nefs, formant cinq travées. La grande nef et son collatéral méridional semblent appartenir au XVIe siècle; les fenêtres en sont flamboyantes, et les portes en arc d'accolade sont ornées de pinacles; chaque fronton est garni de crochets et accompagné de gargouilles. Au-dessus de la porte du Sud est une vieille statue de saint Benoît, placée dans une niche de style gothique fleuri. Le collatéral du Nord est moins ancien; sur sa porte on lit cette

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 658.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 18; 1 V, 27.

inscription : *Faict faire par les paroissiens, 1645.* Cette date est celle du commencement de la construction, qui ne fut achevée qu'en 1700. Deux ans après, en 1702, fut commencée la tour, achevée en 1714.

De nos jours a été construite une abside éclairée par trois grandes fenêtres ogivales, garnies de fort belles verrières représentant la vie de saint Martin. A l'extérieur de cette abside ont été gravés ces mots : *Ædificata est ecclesiæ pars 1850.*

A cause du fief du Prieuré, aliéné en 1523 par les Bénédictins, le seigneur de Monthorin jouissait des droits de prééminence dans l'église de Louvigné.

Au siècle dernier, les confréries du Rosaire et du Saint-Esprit étaient érigées en cette église; mais cette dernière association avait remplacé une confrérie de même nom beaucoup plus ancienne, dont l'esprit avait complètement dégénéré. Cette association primitive s'étendait dans les paroisses de Louvigné, Poilley, Mellé et Saint-Georges-de-Reintembault, et sa principale assemblée se tenait aux fêtes de la Pentecôte. Au XVIIe siècle, les confrères montaient à cheval ces jours-là, tenant à la main des étendards, dits du Saint-Esprit, et ils allaient ainsi en cavalcade jusque dans les cimetières des paroisses et à la porte des églises, dans lesquelles ils troublaient le service divin. Pendant leur promenade, guidés par l'un d'entre eux, — faisant fonction de prêtre, et appelé à cause de cela vicaire de la Pentecôte, — ils s'arrêtaient devant toutes les croix qu'ils rencontraient et chantaient devant elles des prières à leur façon, auxquelles ils mêlaient mille extravagances. En 1703, Mgr de Lavardin, ne pouvant par lui-même faire cesser ces processions devenues de vraies saturnales, eut recours à la justice pour en venir à bout.

Il est à remarquer que la nef septentrionale de Louvigné porte encore vulgairement le nom de nef du Saint-Esprit. Nous croyons que les anneaux de fer scellés dans la muraille de la nef Sud, et qui ont fait naître la légende des Templiers de Louvigné, y avaient été placés par les confrères du Saint-

Esprit pour attacher leurs chevaux pendant leur station en cette église[1].

Signalons enfin dans cette église une croix processionnelle du XVIIe siècle, restaurée de nos jours avec goût.

CHAPELLES. — *1° Saint-Jean.* — Cette chapelle est située dans la cour du presbytère, à l'entrée du bourg; la tradition locale a voulu y rattacher un souvenir de l'ancienne église paroissiale à une époque où la cure et le prieuré auraient été séparés. Mais cette supposition ne peut être admise, car l'église primitive de Louvigné était contiguë au prieuré; elle ne pouvait donc occuper une autre place que celle de l'église actuelle, à l'entrée de cette partie du bourg qui porte encore le nom de Prieuré.

« La chapelle Saint-Jean, d'après un acte du XVIe siècle conservé aux archives de la paroisse, était tout simplement, — dit M. Maupillé, — une ancienne fondation des seigneurs de Villavran, qui y avaient tous les droits de seigneurs fondateurs, tels que droit de patronage, de sépulture, de litre, d'armoiries, etc.[2] »

Vers la fin du XVe siècle, le propriétaire en avait abandonné la jouissance au recteur, à la charge de l'entretenir. Mais comme le produit des oblations n'y était que de 10 liv. par an, la chapelle, faute d'entretien, ne tarda pas à menacer ruine. Voyant cela, en 1540 Michel Le Duc, official de Rennes, condamna, sous peine d'excommunication, le seigneur de Villavran à la reconstruire, et le recteur de Louvigné à l'entretenir lorsqu'elle aurait été rebâtie. Guillaume du Châtellier, seigneur de Villavran, obéit à cet ordre et éleva l'édifice dont nous voyons encore la façade de style ogival fleuri, avec trois écussons portant les armoiries du Châtellier : *palé d'or et de sinople de six pièces.*

1. Voy. sur les désordres causés à Louvigné par les prétendus confrères du Saint-Esprit, M. Maupillé : *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, 128, 129.
2. *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné.*

En 1680, la majeure partie de cette chapelle fut relevée par Jacques Avenel, seigneur de Villavran, mais elle était interdite en 1752. C'est alors que le seigneur de Villavran autorisa le recteur de Louvigné à couper l'édifice par une cloison et à s'approprier la partie orientale, l'autre partie seule demeurant réservée pour le culte. Cet état de choses existe encore, mais la chapelle ne sert guère que de station aux processions du Sacre.

2° *Autre chapelle du bourg.* — A la sortie du bourg, dans le quartier appelé encore la Chapelle, se trouvait un petit sanctuaire dont nous ignorons l'histoire; il fut démoli à la fin du siècle dernier.

3° *La chapelle des Alleux*, bâtie près du manoir de ce nom, était fondée de deux messes par semaine. — *Nunc* sécularisée.

4° *Saint-Louis du Boisgarnier*, bâtie au bord d'un étang, fut restaurée en 1678 par Jacques des Vaux, seigneur de Monthorin et du Boisgarnier. Vers 1720, elle était fondée d'une messe hebdomadaire. — *Nunc* détruite.

5° *Notre-Dame de la Gilotière* est un oratoire construit en 1817, dans le manoir de ce nom, par Marie-Joachim Hay de Bonteville, ancien curé de Fougères, qui s'y retira en 1853, pour y mourir. On y dit encore la messe dans l'octave de l'Assomption.

6° *Sainte-Anne de la Grasserie* est mentionnée en 1656. Elle avoisine le manoir de la Grasserie et était fondée vers 1720 d'une messe par semaine. C'est un édifice en plein cintre, entretenu par les fermiers, qui y honorent une statue de Notre-Dame du lys.

7° *Saint-Julien de la Haussière* fut fondée de 1660 à 1670 par François de Cheverue, sieur de la Haussière, près d'un ancien manoir du Petit-Maine, dans une pittoresque position. — *Nunc* sécularisée.

8° *Chapelle de Monthorin.* — L'ancienne chapelle du manoir de Monthorin n'existe plus. Le sanctuaire actuel a été con-

struit en forme de temple grec dans la première moitié de ce siècle. On y voit les tombeaux modernes de la famille Baston de la Riboisière et la pierre tombale de la célèbre maîtresse de François Ier, Françoise de Foix, dame de Châteaubriant, inhumée à Châteaubriant en 1537. A quelque distance dans le parc est la statue tumulaire de Raoul II, baron de Fougères, apportée de l'abbaye de Savigné, où ce seigneur avait reçu la sépulture. La chapelle de Monthorin est desservie le dimanche.

9° Notre-Dame du Plantis a été bâtie au siècle dernier par Jean Riban, prêtre missionnaire, dont nous avons déjà parlé (tome III, 294). Ce serait un oratoire insignifiant si l'on n'y voyait gravées les inscriptions qui suivent : *M. Jean Riban prêtre m. a. pèlerin. 1749. — Passans, qui passez, j'ay passé par où vous passez. — Vous passerez par où j'ai passé, priez Dieu pour un trépassé, Dites un pater et un ave. — Passans ne passez pas sans dire un Ave Maria. — Saluez en ce lieu la Mère de Dieu.*

10° La chapelle de la Rallaye est mentionnée en 1660.

11° Notre-Dame du Tertre-Alix. — Cette chapelle, située à l'entrée des bois de Monthorin, doit remonter à une très-haute antiquité, si l'on en juge par le tronc du vieux chêne auquel elle est adossée. « S'il faut en croire la tradition, un seigneur du pays, nommé Alix, qui aimait passionnément la chasse, aurait eu un jour dans une de ses parties le malheur de tuer un de ses amis. Dans son désespoir, il se serait adressé à un saint ermite qui habitait la forêt de Fougères et qui lui aurait donné le conseil de se retirer du monde et de passer le reste de ses jours dans la retraite. D'après ce conseil, Alix aurait fait construire le petit oratoire dont nous parlons au pied du dernier chêne de la forêt et aurait vécu là, jusqu'à sa mort, dans les exercices de la prière et de la pénitence. L'écorce de ce chêne est réputée, dans les campagnes, comme étant douée d'une grande vertu fébrifuge, et c'est à cette croyance que cet arbre, plusieurs fois séculaire, est re-

comme disputant au recteur et au prieur de Sainte-Croix non-seulement la jouissance des dîmes de Luitré, mais encore l'exercice de certains droits sur la trésorerie de l'église elle-même.

Après de longs débats, cette affaire se termina par un arrangement conclu sous les auspices d'André de Vitré (1173-1211), et d'après lequel les seigneurs durent renoncer à toutes leurs prétentions moyennant une somme de 25 sous, monnaie d'Anjou, qu'ils reçurent du prieur de Sainte-Croix et du recteur de Luitré, nommé Saulnier[1].

Au siècle dernier, le prieuré de Sainte-Croix de Vitré jouissait encore d'une partie des dîmes de Luitré.

La paroisse était alors divisée en quatre traits : le Bourg, le Bois, l'Alleu et Couasnon. Le recteur était, depuis bien des siècles, présenté par le chanoine occupant la huitième prébende de la cathédrale de Rennes.

En 1790, M. Le Bannier, recteur de Luitré, fit la déclaration suivante de son bénéfice, l'un des plus beaux du doyenné de Fougères : le presbytère, son jardin et son pourpris; — les deux tiers des grosses dîmes; — le tiers des dîmes de La Celle, succursale de Luitré, plus un préciput de 3 mines, 3 boisseaux de seigle et autant d'avoine. Le tout était estimé 6,000 liv.; mais les charges étaient grandes : pension de trois vicaires, 400 liv. de décimes, 300 liv. pour entretien et réparation, etc.; le recteur faisait monter ces charges à 2,800 liv., de sorte qu'il ne lui restait que 3,200 liv. de revenu net[2].

Église. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Luitré est une ancienne église romane reconstruite en grande partie aux XVIe et XVIIe siècles. Elle se compose d'une nef sans intertransept, accostée de deux chapelles formant bras de croix et terminée par un chevet droit.

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 124.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

De la construction primitive il ne reste guère que la tour placée au bas de la nef; sa flèche, construite en pierre, rappelle la belle tour romane de Saint-Étienne-en-Coglais, mais l'ensemble de l'édifice est bien inférieur. Les restaurations que cette tour a subies à diverses époques, notamment lorsqu'elle fut frappée de la foudre le 2 février 1701[1] et le 6 février 1850, ont complètement altéré son caractère.

Les deux chambranles en application que l'on remarque à la porte latérale de la nef, au Sud, avec l'arc Tudor orné d'un panache qui la surmonte, reportent évidemment cette portion de l'église au XVIe siècle. Elle semble se rattacher à un agrandissement de l'édifice qui eut lieu en 1526; on retrouve en effet, à cette date, l'acte d'une cession de terrain faite par le recteur de Luitré à ses paroissiens pour accroître et élargir l'église; la portion cédée était de huit pieds à prendre sur le presbytère et ses jardins. Sur l'une des filières de cette nef on lit l'inscription suivante : *Couverte de neuf et doublée, estant M. R. Gresset, R. Courtoux trésoriers, 1644.*

Les chapelles communiquent avec la nef par deux grandes arcades à plein cintre, et avec le chœur par deux autres petites arcades à cintre surbaissé, disposées en biais dans l'angle qu'elles forment avec lui. Les dates inscrites sur les murailles indiquent que celle du Nord est de 1652 et celle du Sud de 1668.

Cette dernière chapelle fut bénite et dédiée à sainte Anne et à saint Joseph le 28 novembre 1668; on y voit un écusson en pierre portant : *parti : au 1er frettè d'argent et de sable de six pièces*, qui est du Bois-le-Hou, *et au 2e d'or au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'azur*, qui est Le Goué. Ce sont les armoiries de Jean du Bois-le-Hou, seigneur dudit lieu, marié en 1655 avec Marie Le Goué.

La chapelle du Nord renferme un autel dont le retable en

1. « Jeanne Lefebvre fut tuée en l'église par la chute du clocher le jour de la Chandeleur 1701. » (*Reg. paroiss.*)

pierre est d'un assez beau travail; on y remarque les armoiries suivantes : *écartelé : au 1er d'azur (?) à une tête de lévrier de gueules colleté d'or; au 2e fretté d'argent et de sable*, qui est du Bois-le-Hou; *au 3e d'argent à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules, au bâton d'or brochant*, qui est de Beaucé; *au 4e de gueules à trois ganteletś d'argent en pal*, qui est de Vendel. Cet écusson est probablement celui de Gabriel du Bois-le-Hou, seigneur dudit lieu et de Vendel, qui épousa Anne de Beaucé en 1630.

Divers autres blasons de la famille du Bois-le-Hou et de ses alliés se retrouvent encore sur le maître-autel; le seigneur du Bois-le-Hou possédait, en effet, les prééminences de l'église de Luitré, où il avait droit de litre et d'enfeu dans le chanceau. C'est là que furent inhumés en 1628 René du Bois-le-Hou, en 1693 Jean du Bois-le-Hou, et en 1733 Joseph du Bois-le-Hou, tous seigneurs dudit lieu, de Lanrigan, Vendel, le Châtaigner, etc., « seigneurs fondateurs et prééminenciers de Luistré. »

Chapelles. — *1° Saint-Gilles.* — Au XVIIe siècle existait à une des extrémités de la paroisse, du côté de Fougères, une petite chapelle dédiée à saint Gilles, « fort fréquentée des dévotions du peuple et prestres circonvoisins, lesquels y célébroient souventes fois la sainte messe. » Mais comme il n'y avait aucune fondation pour le service de cette chapelle, Mgr de la Vieuville la frappa d'interdit. Pierre Nicolas, ancien recteur de Luitré, prit alors sa cause en main; il acheta en 1670 une maison, un jardin et deux petites pièces de terre qui avoisinaient le presbytère, et fonda en 1672 une messe hebdomadaire qui devait être célébrée dans la chapelle Saint-Gilles tous les mercredis, ou de préférence un jour de fête chômable[1]. Cette chapellenie, estimée en 1719 valoir 80 liv. de rente, fut présentée à cette époque par le recteur de Luitré

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Semaine Religieuse de Rennes*, XV, 725.

à Pierre Triboudel, acolyte, qui en fut pourvu par l'évêque.

Aujourd'hui la chapelle Saint-Gilles n'existe plus, mais les biens de sa fondation sont annexés à la cure de Luitré, et chaque dimanche on fait mémoire du fondateur Pierre Nicolas au prône de la messe paroissiale.

2° *Notre-Dame du Bois-le-Hou.* — Anne de Beaucé, veuve de Gabriel du Bois-le-Hou, seigneur de Vendel, ayant fait construire une nouvelle chapelle à son manoir du Bois-le-Hou pour remplacer l'ancienne, tombée de vétusté, y fonda, par acte du 17 juin 1648, deux messes hebdomadaires pour les mardis et vendredis; elle promit d'entretenir ce sanctuaire, donna au chapelain sa métairie du Petit-Bouessay et présenta Jean Caillebel pour desservir sa fondation[1].

Le 10 août de la même année, Pierre Nicolas, recteur de Luitré, bénit cette chapelle et la dédia à la Sainte Vierge, et à saint Jean-Baptiste et sainte Anne; la cérémonie se fit solennellement en présence de la fondatrice, du seigneur du Bois-le-Hou, son fils, et des seigneurs de l'Espronnière, de la Beréchère et de la Villarmois. En 1672 on y bénit l'union de François de la Belinaye, seigneur dudit lieu, avec Marie du Bois-le-Hou.

Cette chapelle a été restaurée de nos jours et elle continue d'être parfois desservie.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE LUITRÉ[2].

Saulnier vers 1200.

Christophe de Cogles (1608); † 29 septembre 1629, au manoir de Mésaubouin, en Billé, et inhumé dans l'église de Luitré, « à vis le crucifix. »

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 18.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert.

Marin Brandin, seigneur d'Allérac et chanoine de Rennes, fut pourvu en 1629 et résigna l'année suivante en faveur du suivant.

Pierre Nicolas, né à Rennes, de Sévérin Nicolas et de Guyonne Dupont, prit possession le 17 novembre 1630; il résigna en 1668 en faveur de son neveu qui suit; † 12 janvier 1676, âgé de soixante-treize ans, et inhumé par humilité dans le cimetière, au pied du calvaire. La mémoire de ce saint prêtre est restée en vénération à Luitré et l'on vient en pèlerinage sur son tombeau [1].

Pierre Morin, pourvu en 1668, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de sable à la croix alaisée d'argent, accompagnée de trois coquilles de même, deux en chef et une en pointe.* Il résigna peu de temps avant de mourir. † 22 septembre 1721.

Pierre Triboudel, prêtre du diocèse, pourvu le 25 septembre 1721, prit possession le lendemain; † 13 juin 1740, âgé de quarante-trois ans.

René Le Bannier, licencié en droit et prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juin 1740 et prit possession le 30; il se démit en 1761.

Joseph Le Bannier, prêtre du diocèse, pourvu le 24 juillet 1761, reconstruisit le presbytère en 1774 et gouverna jusqu'à la Révolution; exilé à Jersey en 1793, il mourut en cette île.

Jean-Louis Dehoux (1803-1817).
Pierre Motel (1817-1822).
Victor Courteille (1822-1826).
Vincent Fleury (1826-1829).
N... Communier (1829-1839).
Jean-Marie Lécarlatte (1839-1842).
Joseph Brindejonc (1842, † 1845).
Pierre Saisdubreil (1845, † 1854).
Joseph Beaugeard (1854, † 1873).
Jean-Marie Ménager (1873-1877).
Ambroise Briand (1877-1879).
Pierre Huart (1879-).

1. Voy. sur M. Nicolas une intéressante notice de M. l'abbé Paris-Jallobert. (*Semaine Religieuse de Rennes*, XV, 724.)

MARCILLÉ-RAOUL

Ecclesia de Marcilliaco (1185), — *parochia de Marcilleyo* (1263), — *Marcilleyum Radulphi* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

Origines. — Quoique les Bénédictins de Saint-Melaine semblent avoir fondé leur prieuré de Marcillé dès le XIIe siècle au moins, — puisqu'il est fait mention du prieur de Marcillé en 1160, et que leur abbaye fut confirmée dans la possession de l'église de Marcillé en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1170 par Étienne, évêque de Rennes[1], — il n'en est pas moins vrai que les chanoines réguliers de Rillé avaient eux-mêmes dès cette époque la jouissance d'une partie des dîmes de cette paroisse. Aussi voyons-nous en 1163 Raoul II, seigneur de Fougères, confirmer l'abbaye de Rillé dans la possession de cette dîme de Marcillé, que ses religieux partageaient avec le recteur du lieu[2].

Le prieuré de Marcillé ayant pris de l'importance au XIIIe siècle, des difficultés s'élevèrent entre les moines de Saint-Melaine et les chanoines de Rillé au sujet des dîmes de cette paroisse, « *super tercia parte decimarum tocius parochie de Marcilleyo.* » Les premiers soutenaient qu'ils possédaient ces dîmes de toute antiquité, et les seconds prétendaient en avoir reçu le don de Raoul, baron de Fougères. Les parties s'engagèrent toutefois à s'en remettre au juge-

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. « *In Marcilleyo* (*canonicis*) *tres partes medietatis magnæ decimæ, presbytero reliquas duas.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 651.) — On croit que c'est un autre baron de Fougères, Raoul III, qui donna son nom à Marcillé. Raoul III, en effet, affectionnait particulièrement Marcillé et y possédait un château que le duc de Bretagne lui permit de fortifier en 1240. Il est probable que les buttes du Châtel, protégées jadis par un étang, sont les derniers vestiges de cette forteresse.

ment de Maurice, évêque de Rennes. Ce prélat, considérant l'intérêt qu'avaient les Bénédictins, maîtres du prieuré de Marcillé, à jouir des dîmes de cette paroisse, mais respectant par ailleurs les droits séculaires des chanoines de Rillé, décida ce qui suit : l'abbé et le couvent de Rillé auront désormais droit à 10 mines de froment, mesure de Marcillé, que leur fournira le prieur de Marcillé à la fête de la Toussaint, chaque année; moyennant cette redevance, ils renonceront à tout jamais à leurs droits sur les dîmes de la paroisse de Marcillé[1]. Les religieux des deux monastères acceptèrent cette décision et prêtèrent serment entre les mains de l'évêque de s'y conformer, le vendredi après la Trinité 1263.

Les Bénédictins présentèrent jusqu'en 1770 le recteur de Marcillé, auquel ils faisaient une pension congrue consistant en le tiers des dîmes de la paroisse, qu'on levait à la douzième gerbe.

Église. — Dédiée à saint Pierre apôtre, l'église de Marcillé a été rebâtie vers 1867, sous la direction architecturale de M. Éd. Saint-Marc. C'est une simple croix avec abside à pans coupés; la tour, élevée au bas de la nef, est surmontée d'une flèche en pierre flanquée de clochetons.

L'ancienne église ne manquait pas d'intérêt et devait remonter en partie à une époque très-reculée. Elle se composait d'une nef à chevet droit et offrait plusieurs restes d'architecture romane, tels que la porte du Sud, un arc triomphal, quatre contreforts et une baie ouverte au Nord; cette porte est ornée d'une archivolte dont les voussures retombent sur quatre colonnes aux chapiteaux formés de feuillages grossièrement taillés. On a eu l'excellente idée de conserver cet intéressant portail du XIe siècle dans le cimetière entourant jadis

1. « *Abbas et conventus de Filgeriis habeant in perpetuum in prioratu religiosorum Sancti Melanii de Marcilleyo decem minas frumenti ad mensuram de Marcilleyo... et omne jus decimarum quas habebant in parochia dicta eisdem religiosis Sancti Melanii quittaverunt et penitus dimiserunt.* » (*Cartul. Sancti Melanii*, 201.)

la vieille église; à côté, on voit aussi les débris du maître-autel, composé d'une table de granit reposant sur des colonnes dont les chapiteaux rappellent le XIIIe siècle.

La façade de cette église avait été relevée en 1660 et le chœur en partie refait en 1782, comme le témoignaient ces dates inscrites sur la muraille.

Mais quelque ancien que fût cet édifice, il en avait remplacé un beaucoup plus antique. Avant sa destruction, M. Maupillé signalait, en effet, « plusieurs pans de maçonnerie en blocage, dans lesquels la brique se trouve mêlée en grande quantité, et même des assises de briques entières qui paraissent avoir été cimentées et unies ensemble avant d'être entrées dans la formation des murs et doivent avoir appartenu à une construction antérieure.

« Du reste, ajoutait-il, un cordon de briques, dont on reconnaît les traces au niveau du sol, et qui est composé d'assises absolument semblables à celles dont je viens de parler, me paraît démontrer de la manière la plus incontestable que cette église occupait la place d'une construction plus ancienne et qu'elle était assise sur ses fondations[1]. »

En 1679, l'église de Marcillé n'avait ni écussons ni litre peints ou sculptés sur ses murailles; mais à côté se trouvaient la fontaine Saint-Pierre et une pièce de terre appelée le Champ-aux-Moines, rappelant le souvenir de l'ancien prieuré du lieu. Cependant, M. Maupillé a remarqué dans cette église « une pierre tombale chargée d'un écusson surmonté d'une croix, et dont le champ est *écartelé d'une aigle et d'un cœur;* et, dans le cimetière, une autre pierre ornée d'une croix pattée et orlée, et accompagnée à son milieu de deux besants. »

Il signale aussi qu'en 1680 Mathurine Abraham, dame de la Rochejacquelein, avait, à cause de ses terres du Grand et Petit-Plessis, un droit prohibitif de banc, d'accoudoir et de pierres tombales dans l'église de Marcillé-Raoul. Chaque an-

1. *Notices hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*, 168.

née, le jour de Pâques, la fabrique devait même, à l'issue des vêpres, au seigneur du Plessis, par l'entremise des trésoriers, une corbeille remplie d'oublies[1].

Le 25 mars 1695, le recteur Jacques Coupel signa avec les Dominicains de Bonne-Nouvelle le contrat d'établissement dans son église paroissiale de la confrérie du Rosaire[2].

Il n'y a point de chapelle dans cette paroisse.

Prieuré. — *Marcillé-Raoul*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 66.)

Maladrerie. — Voy. tome III, 295.

École. — Voy. tome III, 567.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 567.

Recteurs de Marcillé-Raoul[3].

Gilles de Berruyer (1499).

Jean Gouro (1500).

Thomas Bridoul (1580); † 1582.

Pierre Huet fut pourvu en 1582.

Jacques de Bauldin (1590) résigna en 1591.

J. Douart (1605).

Jean Louyer (1630).

François Jamois (1648) devint vers 1651 recteur de Mecé.

Guillaume Amourault (1660) rendit aveu au roi en 1679 pour le presbytère, son jardin et deux cantons de terre; † 1683.

François Phelippot fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1683.

Bertrand Boullaud (1687), † 1692.

Jacques Coupel, prêtre d'Avranches, fut pourvu en 1692; † 1716.

Julien Coudray, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1716; † 1718.

Étienne Chambost, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1716; † 1768.

Julien Butet, pourvu le 19 janvier 1768, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

1. *Notices* précitées.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5.
3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 18, 19. — *Notes* de MM. Maupillé et abbé Paris-Jallobert, etc.

N... Duval (1803-1804).
François-Jean Artur (1804-1808).
Julien-René Frémy (1808-1840).
Pierre Saisdubreil (1840-1845).
Pierre Royer (1845-1865).
Julien Morice (1865-1873).
Jean-Marie Bodiguel (1873-).

MARCILLÉ-ROBERT

Ecclesia de Marcilliaco (1020), — *ecclesia Marcillei* (1170), — *Marcilleyum Roberti* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Retiers.

Origines. — Marcillé est une des localités les plus anciennes de notre contrée; elle eut même de bonne heure une certaine importance, puisqu'on y frappait monnaie sous les Mérovingiens, dès le commencement du VIIe siècle[1]. Mais la paroisse de Marcillé ne nous apparaît constituée qu'au commencement du XIe siècle, lorsque les moines de Marmoutiers y fondèrent le prieuré dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, 416.)

Vers le milieu du XIIe siècle, les Bénédictins du prieuré de Marcillé firent un accord avec Brulet, chapelain ou recteur de la paroisse; les témoins en furent les archidiacres Raoul et Eudon; Éven, doyen de Châteaugiron; Jean, doyen de Vitré; Guillaume, doyen de la Guerche; Gaultier, doyen de Janzé, et Odon, prieur de Béré. Un peu plus tard, Herbert, évêque de Rennes, confirma en 1197 l'abbaye de Marmoutiers dans la

1. Bigot, *Essai sur les monnaies de Bret.*, 14.

possession de l'église de Marcillé et de ses dépendances, « *ecclesiam de Marcilliaco cum pertinenciis suis*[1]. »

Le recteur de Marcillé, présenté longtemps par l'abbé de Marmoutiers, recevait de ce dernier une pension congrue, consistant en dernier lieu, croyons-nous, dans un tiers des dîmes de la paroisse, les deux autres tiers appartenant au prieuré. En 1790, le recteur, M. Roisard, déclara que son bénéfice lui rapportait seulement 455 liv. de revenu net[2].

ÉGLISE. — Dédiée à saint Ouen, évêque de Rouen, l'église de Marcillé se trouve dans le bourg de ce nom, à quelque distance de la ville de Marcillé, assise au pied des ruines du château des sires de Vitré[3]. Cette église se compose d'une croix latine construite à la fin du XVIIe siècle. Ce fut dans sa délibération du 21 décembre 1687 que le général de Marcillé vota la reconstruction de son église paroissiale, « prête à tomber en ruines et d'ailleurs trop angustiée pour que le peuple tout entier puisse y entendre la messe. » On détruisit donc le chœur, le clocher, qui se trouvait au milieu de l'église, et une chapelle seigneuriale appartenant à Renée de Quelen, dame de Chambellé[4], ce qui ne se fit qu'avec l'autorisation de cette dame et l'approbation du duc de la Trémoille, baron de Vitré et seigneur de Marcillé. La nouvelle église fut alors bâtie telle qu'elle est, et la tour, placée au bas de la nef, ne fut achevée qu'en 1713. Il est vraisemblable que cet édifice remplaça une antique église romane construite par les Bénédictins, dont le prieuré se trouvait voisin.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 13 H, 1. — *Bull. de l'Assoc. Bret.*, III, 240.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.
3. Nous avons vu (tome II, 417) que Marcillé-Robert doit son nom à Robert Ier, baron de Vitré.
4. Cette chapelle dépendait de la seigneurie du Bourg; on y inhuma dans leur enfeu : en 1649, René de Beaucé, et en 1653 Joachim de Beaucé, seigneurs de Chambellé et du Bourg de Marcillé. Françoise de Champaigné en 1631, et Marie Gédouin en 1652, également dames de Chambellé, y avaient aussi reçu la sépulture.

CHAPELLES. — *1° Chapelle priorale*[1]. (Voy. tome II, 421.)

2° Chapelle du château. — En 1290, le prieur de Sainte-Croix de Vitré s'obligea envers le baron de Vitré à lui procurer un prêtre pour dire la messe dans la chapelle du château de Marcillé toutes les fois que ce seigneur et sa femme s'y trouveraient. Cette chapelle a probablement été ruinée en même temps que le château de Marcillé, démantelé en 1595.

3° Notre-Dame de la Bonne-Mort. — Le 10 décembre 1611, les habitants de la ville de Marcillé assemblés, considérant l'éloignement de l'église paroissiale, sise dans le bourg, résolurent de bâtir en leur ville une chapelle de 45 pieds de long. L'un d'entre eux, Jean Gauchet, acheta à cette intention, pour la somme de 250 liv., un emplacement proche la Porte-Morel, et donna en outre une somme égale pour contribuer à l'édification; il y fonda aussi une messe pour tous les dimanches. Un autre bourgeois, François Vallée, fonda une seconde messe hebdomadaire pour tous les samedis, jour du marché de Marcillé. Pierre Le Roy fit de son côté la fondation des messes de toutes les fêtes de la Sainte Vierge. Enfin, on résolut de bâtir une maison pour le chapelain chargé du service de ces messes et on commença par lui faire don d'un jardin[2].

Le 7 avril 1612, Jean Mancel, recteur de Marcillé, vint bénir la première pierre de la future chapelle, pierre que posa Paul Hay, seigneur des Nétumières et de la Montagne[3]. Un peu plus d'un an après, le même recteur Jean Mancel dit la première messe, le 1er décembre 1613, dans le nouvel édi-

1. En 1761, il est dit que le seigneur de Fretay faisait exercer depuis un temps immémorial le droit de quintaine dans les prairies voisines du prieuré, le dimanche de la Quasimodo, « à l'effet de quoi on y plante un poteau, et les gens y font des courses qui abîment les foins. » La tradition locale conserve encore le souvenir de ces courses.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

3. Une plaque de marbre posée à droite de l'autel porte encore cette inscription : *Heu! quis est iste qui dixit ut fieret domino non jubente. — Tout est à Dieu. — Et sine ipso factum est nihil. — Caro factum est et habitavit in nobis. — Monseigneur des Nutumières a mis la première pierre de ceste chapelle le 7e jour d'avril 1612. — M. Jan Gauchet et Janne Brillais sa compaigne ont (donné) le fons pour bastir icelle.*

fice, et nomma le 22 du même mois la cloche de la chapelle avec Jeanne Brillais, femme de Jean Gauchet. Enfin, le 23 avril 1614, François Larchiver, évêque de Rennes, voulut lui-même consacrer ce sanctuaire, qu'il dédia à la Sainte Vierge et à saint Jean l'Évangéliste [1].

Parmi les chapelains de Notre-Dame, signalons François Garel, qui y fonda une messe pour tous les mercredis en 1653; — Pierre Poirier, sieur du Rocher, pourvu en 1743, † le 14 septembre 1762 : il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale, en l'enfeu des Tuffin de la Rouairie [2]; — Pierre Quatrebœufs (1764, † 1783) — et N... Paves, qui déclara en 1790 que son bénéfice valait 344 liv. 4 s. 10 d. de rente. Les charges consistaient vers 1720 en une messe tous les jours, sauf le mardi, mais l'ordinaire les réduisit à trois messes par semaine.

La chapelle de Notre-Dame existe toujours dans la ville de Marcillé, mais elle est sécularisée; on y voit encore les vestiges d'une litre seigneuriale.

4° *Notre-Dame du Bois-Robin.* — Vers la fin du xve siècle, Pierre Uguet, seigneur du Bois-Robin, bâtit une chapelle près du manoir de ce nom. L'évêque de Rennes vint la bénir lui-même et la dédia à la Sainte Vierge, saint Pierre et saint Jacques; mais Pierre Uguet mourut avant d'avoir pu y faire une fondation qu'il se proposait. Ce fut, plus tard, sa fille, Henriette Uguet, dame du Bois-Robin, veuve de Charles de Valleaux, seigneur des Touches, qui fonda, le 1er juillet 1520, deux messes hebdomadaires dans cette chapelle, qu'elle dota de 10 liv. de rente [3]. Bertrand Gérard, François Taupinel (1647), Pierre Guillard (1732) et Michel Audiger (1766) desservirent successivement cette chapelle. On y maria en 1602

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.
2. Les seigneurs de la Rouairie prétendaient au siècle dernier aux droits de fondation et de prééminence dans l'église de Marcillé à cause de la seigneurie du Bourg, qui leur appartenait alors.
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

François Martin, sieur du Boistaillé, avec Julienne de Valleaux, et en 1623 on y baptisa Charles de Valleaux.

5° *Notre-Dame* est une chapelle bâtie vers 1858 et dépendant du couvent des Hospitalières de Saint-Thomas.

PRIEURÉ. — *Marcillé-Robert*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 416.)

HÔPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 295 et 382.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 527.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 423, 623 et 641.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS. — Voy. tome III, 215 et 641.

RECTEURS DE MARCILLÉ-ROBERT[1].

Brulet, vers 1150.

N... Hervé, chanoine de Rennes et recteur de Cornillé, † 1539, fut inhumé dans la cathédrale.

Armel Godet (1545).

Pierre Morel (1576), † vers 1584.

Guillaume de Marsoignier, clerc de Bourges, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 27 janvier 1584.

François Mancel (1585).

Jean Mancel (1601), † 9 septembre 1617.

Jean de la Lande (1620), † 17 septembre 1625.

Pierre Arribart, prêtre de Saint-Malo, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 24 septembre 1625; † 23 novembre 1653.

Thomas Desisles, prêtre de Rennes, fut présenté le 1er décembre 1653; † 1672.

René Mancel, prêtre de Rennes, fut présenté le 11 février 1672; † 1686.

Paul Bourdiguel fut présenté le 2 décembre 1686; † 23 mars 1705.

Jean Le Febvre, prêtre de Tréguier, présenté, comme tous les précédents, par l'abbé de Marmoutiers le 7 avril, fut pourvu le 20 août 1705; il se démit en 1707; † âgé de soixante-quatorze ans, le 14 juillet 1736.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

Sébastien Le Roux, prêtre de Tréguier, fut pourvu le 2 mai 1707.

Pierre Pâris, prêtre du diocèse, fut pourvu le 14 août 1736 en place de Jean Le Febvre, qui semble avoir repris sa cure avant de mourir; il se démit en 1738.

Louis-Marie Montier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 9 mars 1738; † âgé de soixante-douze ans, le 14 avril 1780, et inhumé dans le chœur de son église.

François-Jérôme des Prez, sieur du Coudray, pourvu le 21 avril 1780, devint en 1783 recteur de Saint-Germain de Rennes.

Jean-Jacques-Claude Roisard, pourvu le 2 décembre 1783, prit possession le 5, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey; il fut réinstallé en 1803; † 1er décembre 1814.

Jean-Joseph Turoche (1814, † 1834).

Jean Salmon (1834, † 1856).

Jean-Louis Petitpas (1856, † 1870).

Ambroise Marchand (1871-).

MARPIRÉ

Marpireium (1157), — *capella Marpireii* (1213).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

Origines. — Quoique Marpiré ne soit pas une paroisse fort ancienne, cette localité n'en remonte pas moins assez loin dans les siècles passés. Dès 1157 Étienne, évêque de Rennes, confirma Guillaume, abbé de Saint-Melaine, dans la possession de tout le territoire de Marpiré, « *Marpireium totum,* » que le baron de Vitré avait donné à son monastère. Un peu plus tard, en 1213, Pierre, également évêque de Rennes, confirma à son tour Geffroy, abbé de Saint-Melaine, dans la possession de la chapelle de Marpiré, « *capellam Marpireii*[1]. »

Marpiré existait donc au XIIe siècle, mais rien ne prouve

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.,* I, 630. — *Cart. Sancti Melanii.*

que ce fût alors une paroisse; il ne semble pas non plus qu'il ait jamais été un prieuré, quoiqu'on appelât souvent prieur son recteur dans le siècle dernier. Cette dénomination venait probablement de ce que Marpiré dépendit jusqu'à la Révolution des religieux de Saint-Melaine, qui l'annexèrent de bonne heure à leur prieuré de Notre-Dame de Vitré.

Les registres de baptême remontent à Marpiré à l'an 1601, mais le premier recteur semble Mathurin Nicolas, qui n'apparaît qu'en 1664. Il est vraisemblable que la paroisse fut érigée de son temps, car la déclaration faite en 1691 par les trésoriers de Marpiré s'exprime comme il suit au sujet du presbytère : « Une maison ancienne, destinée pour le logement du vicaire (car c'est depuis peu que Marpiré a esté érigé en paroisse), fut échangée il y a environ quinze ans avec une maison un peu plus commode et deux cordes de jardin estimées 5 liv. de rente[1]. »

Les Bénédictins de Vitré firent d'abord au recteur de Marpiré une pension de 200 liv., payée moitié par eux, moitié par leur prieur commendataire. Mais en 1689 ils lui abandonnèrent pour portion congrue toutes les dîmes de la paroisse. Aux approches de la Révolution, le recteur de Marpiré, Jean-Baptiste Gendrot, déclara, en 1790, que ces dîmes se levaient à la onzième gerbe, « dans toute l'étendue de la paroisse, sur les froment, seigle, avoine, orge, sarrasin, lins et chanvres, » et qu'elles étaient affermées 1,500 liv., savoir : 1,200 liv. les grosses dîmes et 300 liv. les dîmes vertes; il ajouta qu'avec « le pot-de-vin de la ferme » et quelques réserves il se faisait un revenu de 1,912 liv.[2]

La paroisse de Marpiré fut rétablie en 1803 par Mgr de Maillé, qui en nomma recteur d'abord M. Desouches, puis M. Jean Chevalier; mais cet état de choses ne dura point, et dès 1806 nous voyons Marpiré cesser d'être paroisse et son

1. *Arch. paroiss.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 18 H, 15; 1 V, 28.

territoire uni à Champeaux. M. Chevalier, † 8 août 1809, n'est qualifié que « vicaire desservant. » Toutefois, une ordonnance royale datée du 11 février 1820 érigea de nouveau, et définitivement cette fois, Marpiré en paroisse, et le 10 juin suivant Mgr Mannay y envoya M. Grandgirard en qualité de recteur.

Église. — Dédiée à saint Pierre-ès-liens, l'église de Marpiré vient d'être reconstruite. L'ancien édifice, servant aujourd'hui d'habitation, se compose d'une simple nef terminée par une abside semi-circulaire que précède un arc triomphal : c'est bien le plan des églises romanes du XIe siècle, mais celle-ci a été tellement remaniée dans les siècles derniers qu'on n'y reconnaît plus aucun style.

Le baron de Vitré devait être seigneur supérieur de Marpiré, mais les droits de fondation et les autres prééminences appartenaient en 1595 au seigneur de Maimberte[1].

Il y avait plusieurs fondations faites en cette église, telles que celles de la Tricotière, valant 108 liv. de rente, de la Plesse, de 75 liv., etc.; la bourse des défunts avait aussi en 1790 un revenu de 51 liv.

Quant à la nouvelle église, c'est un édifice de style ogival formant la croix, avec abside à pans coupés; la façade, surmontée d'un joli petit clocher, offre dans le tympan de la porte un bon bas-relief représentant saint Pierre délivré de prison par un ange.

Cette modeste mais fort convenable église a reçu les honneurs assez rares de la consécration : le 18 août 1881, Mgr Place, archevêque de Rennes, est venu lui-même la consacrer, accompagné de l'archidiacre de Dol et de plusieurs de ses chanoines.

1. Maimberte *vel* Mauberte, terre noble en Marpiré, était possédée en 1513 par Guyon Busson, seigneur de Gazon; en 1790 elle appartenait aux Bénédictines de Vitré.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 423.

RECTEURS DE MARPIRÉ[1].

Mathurin Nicolas, sieur de la Prée, bachelier en théologie et chanoine de Notre-Dame de Lamballe, recteur en 1664, fut alors pourvu de la chapellenie de la Plesse, fondée dans son église par la famille Le Marchand.

Mathurin Duclos, pourvu vers 1667, résigna en 1670.

Julien Beziel, sieur de la Rousselière (1670-1680).

Jean Le Coq, pourvu en 1680; † 18 septembre 1683, fut inhumé dans l'église.

René de Mardeaux, présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1683, se démit peu de temps après.

Julien Peschot, prêtre du diocèse, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 14 mars 1684; † 28 juillet 1716.

Étienne Bougon, prêtre du diocèse, fils de François et de Jeanne Le Marchand, pourvu en 1716, résigna avant de mourir; † 6 janvier 1752 et inhumé dans le cimetière, devant la grande porte de l'église.

Michel Hubert, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 janvier 1752; † 11 décembre 1753 et inhumé le 13 dans le sanctuaire, du côté de l'évangile.

Pierre-François Gicquel, natif de Piré, fut pourvu le 7 mars 1754; † 11 novembre 1786, âgé de soixante-treize ans, et inhumé dans le sanctuaire, du côté de l'épître.

Jean-Baptiste-François Gendrot, sieur de la Hauterue, pourvu le 10 décembre 1786, prit possession le 14 et gouverna jusqu'à la Révolution.

N... Desouches (1803).

Jean Chevalier (1803, † 1809).

François-Hyacinthe Grandgirard (1820-1856).

Jean Royer (1856, † 1882).

François Cochet (1882-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Notes ms.* de M. l'abbé Forget, etc.

MARTIGNÉ-FERCHAUD

Martiniacum (XIe siècle), — *Martigneium* (1218), — *Martigneium Ferri Calidi* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Retiers.

ORIGINES. — Martigné était au moyen-âge le siège d'une antique et importante seigneurie, et nous avons vu que dès le XIe siècle cette petite ville renfermait deux églises : Saint-Pierre et Saint-Symphorien, dont les Bénédictins de Marmoutiers furent de bonne heure gratifiés par le seigneur de Martigné. Mais ces religieux ne tardèrent pas à partager avec l'ordinaire les droits de l'église Saint-Pierre et conservèrent seulement en entier celle de Saint-Symphorien, dont ils firent un prieuré étudié précédemment par nous. (Voy. tome II, p. 425).

Par suite de ce qui précède, Martigné ne forma qu'une paroisse desservie dans l'église Saint-Pierre, mais elle eut deux cures et deux recteurs. Ces cures étaient connues sous le nom de Grande et Petite Portions; la première était occupée par un recteur nommé par le Pape et l'évêque; le recteur de la seconde était, au contraire, présenté par l'abbé de Marmoutiers. Le *Rôle diocésain ms. de 1646* attribue à l'un un revenu de 700 liv., et à l'autre 600 liv. seulement.

Ces deux recteurs desservaient alternativement, chacun sa semaine, la paroisse de Martigné, et l'un et l'autre avaient leurs presbytères distincts. Mais, au siècle dernier, Mgr Turpin de Crissé résolut de changer cet état de choses et de supprimer la Petite Portion; connaissant le grand âge de Marin Le Roux, recteur de cette portion, et présageant une vacance prochaine du bénéfice, l'évêque traita à Paris en 1715 avec M. de Lyonne, abbé de Marmoutiers, et celui-ci fit en 1720

approuver sa conduite par les religieux de son abbaye, qui consentirent à l'extinction projetée. Sur les entrefaites, Marin Le Roux vint à mourir; aussitôt l'évêque de Rennes, ayant obtenu l'acquiescement du prince de Condé, seigneur de Martigné, publia, le 17 juillet 1721, une ordonnance où nous lisons ce qui suit : « Vu la requeste à Nous présentée par Mre François Mellet de la Tremblaye, recteur de la Grande Portion de Martigné, pour que Nous unissions les deux cures dudit Martigné desservies dans une même église par deux recteurs alternativement et par semaine... Nous éteignons et supprimons la Mineure Portion de Martigné et unissons ses revenus à la Grande, sauf le trait de dîme d'Yvrai, etc. » Le prélat terminait en ordonnant que l'usage du presbytère de la Petite Portion fût abandonné au maître d'école de Martigné[1].

A partir de cette époque, le recteur de Saint-Pierre demeura seul. En 1781, ce recteur jouissait de la plus grande partie des dîmes de la paroisse; outre les dîmes novales, il recueillait 2,400 liv. des grosses dîmes. Les autres décimateurs de Martigné à la même époque étaient le Chapitre de la Guerche pour 1,600 liv.; le prieur de Saint-Symphorien pour 800 liv.; l'abbesse de Nyoiseau, à cause de son prieuré d'Anguillers, pour 100 liv.; le prieur de la Magdeleine de Pouancé pour 75 liv.; l'abbé de Melleray pour 45 liv., et le commandeur du Temple de la Guerche pour 33 liv. seulement[2].

De nos jours, Martigné a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale datée du 24 janvier 1827.

Église. — Nous venons de voir qu'il n'y avait à Martigné qu'une seule église paroissiale, dédiée à saint Pierre[3]. C'était

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 66.
3. Nous avons cru longtemps que Saint-Pierre et Saint-Symphorien formaient deux paroisses; peut-être cela fut-il vrai au XIe siècle, mais certainement au XVIe siècle il n'en était plus ainsi; nous pensons même, aujourd'hui, qu'on a confondu la paroisse avec la cure, et qu'il n'y eut jamais à Martigné qu'une paroisse avec deux recteurs, comme à Notre-Dame de Dol et ailleurs.

naguère un édifice terminé par un chevet droit qu'éclairait une grande fenêtre ogivale à meneaux; un retable, placé en 1646, aveugla cette baie. A côté se trouvait une chapelle fort ancienne « nommée la Magdeleine, joignant le chœur de ladite église, et en 1631 incorporée et unie à ladite église; » cette chapelle, également à chevet droit avec grande fenêtre ogivale, était prohibitive au prince de Condé, seigneur de Martigné, qui jouissait de toutes les prééminences de supériorité et de fondation[1]. En 1740 on construisit, en outre, la chapelle des fonts baptismaux avec les libéralités du recteur, M. Mellet de la Tremblaye.

Les seigneurs de la Jonchère et de la Chévière avaient leurs bancs et leurs enfeus dans cette église.

La confrérie du Rosaire fut établie le 15 juin 1631 à Martigné, par les soins du recteur, M. Raccapé. Henri, duc de Montmorency et seigneur de Martigné, consentit à ce qu'on l'érigeât dans sa chapelle de la Magdeleine, qui prit alors le nom de chapelle du Rosaire. La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée dans cette église en 1702[2]; enfin celle de Notre-Dame-de-Pitié ou des Agonisants, établie en 1663 dans la chapelle Saint-Thomas du cimetière, fut transférée en 1754 au maître-autel de l'église paroissiale.

On vient de construire à Martigné une nouvelle église, vaste édifice à trois nefs, précédé de deux tours et terminé par une abside polygonale; le tout, de style ogival, est l'œuvre de M. l'architecte Mellet. Le 1er septembre 1867, Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes, a consacré lui-même ce monument d'aspect grandiose et fort bien posé au sommet de la

1. Martigné, ancienne bannière, appartint successivement aux familles de Martigné, de la Guerche, de Beaumont, Gaudin, du Perrier, de Villeblanche, de Montmorency et de Bourbon-Condé. Le château de Martigné se trouvait au-dessous de l'église, là où est encore la rue de la Motte. Le baron de Martigné avait, entre autres droits, celui de quintaine sur tous « les mariés couchant la première nuit de leurs noces en la paroisse de Martigné; » ceux-ci devaient fournir quatre courses et payer 8 boisseaux d'avoine s'ils n'avaient pas l'adresse de rompre leur lance contre l'écusson seigneurial. (*Arch. Nat.*, P. 1717.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82; 1 H, 5.

petite ville s'étageant en amphithéâtre au-dessus d'une charmante vallée et d'un bel étang.

Chapelles. — 1° *Saint-Symphorien*, dépendant du prieuré de Martigné.

2° *Sainte-Marguerite*, dépendant du prieuré d'Anguillers. Cette chapelle était encore desservie au XVIIIe siècle par François Laceron, † 1752, et Pierre Chevalier, † 1762.

3° *Chapelle de l'hôpital.*

4° *Saint-Thomas.* — Cette chapelle, sise dans le cimetière, avait été bâtie par les seigneurs de Taillepied, qui l'avaient fondée de deux messes par semaine. En 1552, Pierre de Mauhugeon, seigneur de Taillepied, s'en disait présentateur, et le chapelain en était alors Adrien Thorel. Très-vénéré, ce sanctuaire était, avons-nous dit, le siège primitif de la confrérie des Agonisants. Tombé en ruines, il a été remplacé par un simple oratoire.

5° *Sainte-Anne.* — En 1735, M. Mellet de la Tremblaye, recteur de Martigné, demanda à l'ordinaire la permission de bâtir cette chapelle dans le faubourg de la Motte, afin d'avoir en ce quartier un sanctuaire pour déposer le Saint-Sacrement à la procession du Sacre. Il la bâtit et la fonda à ses frais, sur son propre fonds, et en fit une dépendance de la maison de la Tremblaye, en Essé, lui appartenant; il réserva aux propriétaires de ce manoir le droit de présenter le chapelain de Sainte-Anne. Le 8 septembre 1747, M. de Talhouët de Bonamour, vicaire général et scholastique de Rennes, fit la bénédiction du nouvel édifice[1].

Cette chapelle, bâtie près de l'ancien presbytère, et considérée avant 1790 comme propriété particulière, appartient maintenant à la fabrique et continue d'être entretenue; on y dit la messe aux processions des Rogations.

6° *Chapelle du Bignon.* — Par acte du 14 juillet 1676,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82. — *Reg. de l'état civil.*

François de la Chévière, seigneur du Bignon, fonda une chapellenie à desservir dans une chapelle qu'il se proposait de construire au Bignon; mais il mourut avant d'avoir réalisé son projet, et ce fut son petit-fils Joseph de la Chévière, également seigneur du Bignon, qui établit un sanctuaire dans une salle de son manoir; il y fit desservir deux messes par semaine avec l'approbation de l'ordinaire, datée du 31 mars 1735[1]. Pierre Béchérel, présenté en 1744 par Charlotte du Buat, veuve de Joseph de la Chévière, desservait encore cette chapelle en 1788.

7° *Chapelle du Boisfeillet.* — Le 28 mai 1736, l'évêque de Rennes autorisa M. Saget, seigneur de la Jonchère, à faire dire la messe « en la chapelle établie par lui dans une aile de son manoir du Boisfeillet[2]. » C'est dans cette chapelle que furent mariés en 1746 Louis Goyon de Vaudurand avec Renée Saget, et en 1748 Louis Collin de la Biochaye avec Louise Saget.

8° *Chapelle de la Boullière.* — Le 10 avril 1668, Pierre Merré, demeurant au village de la Boullière, fonda une messe chaque dimanche « en la chapelle existant depuis longtemps au pastis de la Boullière; » l'ordinaire approuva cette fondation le 2 mai suivant[3].

Les chapelains de la Boullière furent Jean Perret, † 1721; Louis Le Chanteux, † 1753; Jean Dermaillé, † 1765, etc.

Vendue nationalement, cette chapelle sert maintenant de décharge.

9° *Chapelle de la Chévière.* — Pour satisfaire leur piété et exécuter les dernières volontés de leur père, Baptiste de la Chévière, seigneur dudit lieu, et Jeanne de la Chévière, sa sœur, fondèrent, par acte du 2 décembre 1666, quatre messes par semaine dans la chapelle de leur manoir de la Chévière. Cette chapelle avait précédemment été fondée de deux messes

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*

par leur père, Pierre de la Chévière, et par leur sœur, Louise de la Chévière, mais il paraît que cette première fondation n'avait pas eu de suite[1]. — *Nunc* ruinée.

10° Chapelle de la Mintière. — En 1575, Christophe Neiret, sieur de la Mintière, et Catherine de la Motte, sa femme, firent bâtir une chapelle près de leur manoir et y fondèrent une messe pour tous les dimanches et mercredis. Cette chapellenie, confirmée, paraît-il, par François Gendrot, fut présentée en 1663 à Vincent Desgrées par son petit-fils, Pierre Le Breton, sieur de la Garenne, fils de Pierre et de Perronnelle Gendrot[2]. — Cette chapelle sert aujourd'hui d'écurie, mais on y voit encore des traces de peintures murales.

11° Saint-Modéran ou *Saint-Moran.* — Par acte du 4 juin 1670, Françoise du Baille, dame du Bignon, demeurant aux Gastelières, fonda deux messes hebdomadaires dans la chapelle de Saint-Moran, située au fief de Saint-Moran et lui appartenant; cette fondation fut approuvée par l'ordinaire le 10 février 1671[3]. En 1710, Joseph de la Chévière, seigneur du Bignon et de Saint-Moran, présenta ce bénéfice à Julien Chevalier, que pourvut l'évêque en place de N... Duclos, décédé.

La chapelle de Saint-Moran, sise au village de même nom, n'existe plus.

12° Chapelle de la Séguintière. — Jean-Auguste du Boispéan, seigneur de la Pillardière, ayant établi une chapelle au deuxième étage de son manoir de la Séguintière, obtint en 1735 de l'ordinaire permission de la faire bénir. On y célébra en 1744 le mariage de Jean-Guy Gardin, seigneur du Boishamon, et de Sainte du Boispéan, et en 1765 celui de Joseph de la Bourdonnaye de la Brétesche avec Bonne Tranchant du Tret[4].

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem.* — *Reg. de l'état civil.*

Cette chapelle, fondée de messes, fut desservie par Gilles Anger, † 1751, et Philippe Boulay, † 1781.

13° La chapelle de la Thiélaye, élevée au village de ce nom et maintenant sécularisée, était considérée comme frairienne, car en 1769 le général de Martigné réclama un prêtre pour la desservir.

14° La chapelle de Taillepied, dépendant de ce manoir, est mentionnée en 1552.

Prieurés. — *1° Martigné*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 425.)

2° Anguillers, membre de l'abbaye de Nyoiseau. (Voy. tome II, 592.)

Hôpital. — Voy. tome III, 296. — Un nouvel hôpital vient d'être récemment fondé à Martigné.

Assistance publique. — Voy. tome III, 382.

Écoles. — Voy. tome III, 423, 613 et 651.

Frères des Écoles Chrétiennes. — Voy. tome III, 613.

Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 651.

Recteurs de Martigné [1].

1° Recteurs de la Grande Portion.

René Legeard résigna en faveur du suivant.

Michel Foulgère fut pourvu en 1575.

Julien Bérel permuta en 1641 avec le suivant, recteur de la Chapelle-Janson.

Jean Robert fit le 12 novembre 1648 une fondation à Lalleu.

Julien Robin (1662 et 1670).

Julien Bouquet se démit le 1er février 1679.

N... Boutemy (1690).

Michel Belliard permuta avec le suivant le 3 septembre 1696.

Julien Mainguy, précédemment recteur de Ploudour, en Cornouailles, fut pourvu en 1696; † 1709.

François-René Mellet de la Tremblaye fut pourvu le 8 mars 1709.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponses au quest. de* 1860. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

2° Recteurs de la Petite Portion.

François Guillou résigna en 1571.

René Agaisse (1662 et 1681).

Charles-Barthélemy Regnault, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut d'abord refusé en 1688 par l'évêque à cause de son ignorance; il parvint cependant à se faire pourvoir.

N... Pelu (1692 et 1693).

Marin Le Roux, prêtre du Mans et bachelier en Sorbonne, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers en 1694[1]; † âgé de quatre-vingts ans, le 8 mai 1721, et inhumé le lendemain dans l'église.

3° Recteurs des deux Portions unies.

François-René Mellet de la Tremblaye, « seigneur dudit lieu, en Essé, chef de nom et d'armes, » précédemment recteur de la Grande Portion et pourvu des deux Portions unies en 1721, fit beaucoup de bien à Martigné; il construisit la chapelle Sainte-Anne et le presbytère, qui porte encore cette inscription : *Monsieur de la Tremblais-Mellet, recteur de Martigné en 1709, a fait bastir cette maison en 1752*[2]; il donna aussi à ses frais, en 1741, une mission qui dura six semaines. Il résigna le 18 octobre 1759; † âgé de quatre-vingt-trois ans, le 10 septembre 1761, et inhumé le 12 dans le cimetière.

Marie-Joseph Guillou, natif de Châteaugiron, pourvu le 19 décembre 1759, prit possession le 2 janvier 1760 et résigna en 1774; † âgé de soixante-trois ans, le 13 novembre 1776, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

René-Marie Guillou, natif de Châteaugiron et neveu du précédent, fut pourvu le 4 mars 1774. Il fut en 1789 député du clergé aux États-Généraux, puis émigra en Angleterre, en Allemagne et en Pologne; rentré en France, il fut réinstallé en 1803 et se démit en 1820; † chanoine honoraire, le 13 février 1832, âgé de quatre-vingt-cinq ans[3].

René-Julien Rochefort, chanoine honoraire (1820, † 1848).

Louis Moison, chanoine honoraire (1848, † 1873).

Jean-Marie Roullin (1873-).

1. En 1698, les deux recteurs de Martigné firent enregistrer leurs armoiries; mais le ms. d'Hozier ne mentionne ni leurs noms ni leurs Portions, de sorte que nous ne pouvons attribuer sûrement ces armes, qui sont pour l'un : *d'argent à trois lions de gueules,* et pour l'autre : *d'argent à trois ancres de sable.*

2. Cette maison n'est plus habitée par le clergé; un nouveau presbytère, fort bel édifice, vient d'être bâti près de l'église neuve.

3. Voy. sur ce saint prêtre : *Les vrais amis du peuple,* par M. Valleray, p. 15.

MAURE

Plebs Anast (832), — *ecclesia de Maura* (1152), — *parochia de Maure* (1250).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Maure.

Origines. — Les *Cartulaires* des abbayes de Redon et de Saint-Maur-sur-Loire renferment plusieurs actes intéressants relatifs à la paroisse de Maure, appelée au IXe siècle Anast, « *plebs que dicitur Anast*[1]. » Dès l'an 832, nous voyons un nommé Jarncolin donner à son filleul Worcomin une partie du domaine de Péron, « *totam partem virgade que vocatur Peron sitam in plebe Anast.* » Ce jeune homme venait de recevoir la tonsure des mains d'un abbé appelé Hodoiarn, à Péron même, dans la maison d'Ethlon, « *in domo Ethlon in Peron*, » et son père, pour témoigner sa reconnaissance à Jarncolin, lui offrit deux mesures d'hydromel, trente-trois pains et trois moutons. Plus tard, Worcomin, devenu prêtre, donna en 834 cette terre de Péron aux religieux de Redon[2]. »

Une dizaine d'années plus tard, vers l'an 843, l'abbé Gausbert gouvernait sur les bords de la Loire le monastère de Glanfeuil, — appelé plus tard Saint-Maur-sur-Loire, du nom de son fondateur, — lorsqu'une troupe de pèlerins vint frapper à la porte de son couvent. C'était Anowareth, seigneur d'Anast, accompagné de Mahoc, Nehel, Hervé, Wiheloc, Hamme, Aléan et Alain, tous Bretons comme lui.

Ces pèlerins obtinrent la permission de passer la nuit en prière près du tombeau du glorieux saint Maur; là, Anowareth fut favorisé d'une vision merveilleuse qui excita au plus haut

1. *Cart. Roton.*, 77.
2. *Ibidem*, 98 et 99.

point sa dévotion envers le saint abbé; pour attirer sur lui la protection de ce dernier, le seigneur breton donna au monastère de Glanfeuil sa terre patrimoniale d'Anast, avec son église paroissiale dédiée à saint Pierre, et les sept chapelles qui en dépendaient[1]; il n'excepta de cette importante donation que la chapelle de Mernel. Ces terre, église et chapelles furent données en toute propriété par Anowareth aux religieux de Glanfeuil, exemptes de tout devoir envers les seigneurs laïques, et soumises seulement à l'égard de l'évêque d'Aleth à 2 sols de prestation synodale. Anowareth, renonçant ensuite complètement au monde, revêtit l'habit monastique dans le monastère de Glanfeuil.

Pour comprendre l'importance de la donation qui précède, il faut noter qu'à cette époque reculée (843) la paroisse d'Anast, limitée par les paroisses de Guipry, Pipriac, Bruc, Carentoir, Comblessac, Guer, Plélan, Baulon et Guignen[2], était beaucoup plus étendue que n'est la paroisse de Maure, très-vaste encore naguère. Une population bretonne l'habitait, composée d'un chef, qui était Anowareth, de nobles, de prêtres et de colons.

Ce mactiern que nous venons de voir embrasser la vie religieuse[3] avait un frère prêtre, nommé Budworeth, qui fit du bien à l'abbaye de Redon[4].

Les autres hommes nobles d'Anast paraissent être, au IXe siècle, Gédéon, Hidric, Gurloen, Gurdiern, Worien, Cunwal, Jonwoion, etc. A côté d'eux on voit des juges appelés *boni viri* s'assemblant dans le bourg d'Anast, « *ante vicum*

1. « *Ego Anowareth... trado ad Glandifolium partem mee hereditatis quam habeo in Brittannia, hoc est terram que dicitur Anast cum ecclesia Sancti Petri nomine fundata et septem capellas ecclesie subjectas.* » (*Cart. Sancti Mauri.* — *Arch. d'Anjou*, I, 363.)

2. « *Terra que Inast est vocata cum novem vicariis conjungitur : Wipperica vicaria, Prisperica vicaria, Brucca vicaria, Guarantova vicaria, Comblizaica vicaria, Wer vicaria, Pluilan vicaria, Beingloen vicaria, Winnona vicaria.* » (*Cart. Sancti Mauri.* — *Arch. d'Anjou*, I, 328 et 362.)

3. Voy. la *Légende d'Anowareth* dans la *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 193.

4. *Cartul. Redon.*, 44, 69 et 83.

Anastum, » en 832, pour prononcer une sentence, et des prêtres nommés Worcomin, Wetenmonoc, Sulcunnan, Haëlobrit, Arbidoc, Boric, Gundric et Eudon; ce dernier se fit moine à Redon en 867.

En 871, des colons d'Anast appelés Vudricon et Worandor furent donnés à l'abbaye de Redon avec leur postérité, en même temps que le domaine de Ran-Roedlon qu'ils habitaient. Mouric, qui fit ce don, le confirma en l'église d'Anast, « *in ecclesia Anast.*[1] »

Outre le bourg d'Anast et son église, où se tenaient les assemblées du peuple, les chartes du *Cartulaire* de Redon mentionnent encore — avec de grands détails que nous sommes forcés de supprimer — les villages de Mernel, de Péron et de Sédéca, et les terres de Ranmillier, Bronboiat et Ranloitan, que donna en partie Eudon aux moines de Saint-Sauveur en 867, dépendant toutes du territoire de Caton, en Anast, « *sitas in plebe que dicitur Anast in loco nuncupante Caton*[2]. »

Mais comment — nous dira-t-on — cette paroisse d'Anast a-t-elle changé son nom en celui de Maure? Voici notre réponse. La donation d'Anast à Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire se trouve de la même façon relatée : 1° dans un acte écrit sur le dernier feuillet d'un manuscrit du IXe siècle conservé à la Bibliothèque Nationale sous le nom de Bible d'Anowareth; cet acte porte pour titre : *Carta de Anast in Britannia, anno 843;* 2° dans le *Cartulaire* de Saint-Maur-sur-Loire sous la rubrique : *Carta de ecclesia Sancti Petri que vocatur Maura.* Il n'est donc pas possible de douter de l'identité des deux paroisses d'Anast et de Maure. Quant à l'explication de ce changement de nom, la suivante nous semble assez naturelle : Les moines de Saint-Maur, devenus maîtres d'Anast, y fondèrent, croyons-nous, un mo-

1. *Cartul. Roton.*, 196.
2. *Ibidem*, 77 et 197.

nastère qui prit naturellement le nom de leur abbaye. Ce prieuré de Saint-Maur, — dont un manoir sis en Mernel, mais tout voisin de Maure, conserve encore le nom, — donna, paraît-il, ce nom à la paroisse même d'Anast; de toute antiquité, en effet, on a honoré saint Maur dans l'église de Maure, et de temps immémorial existe dans ce bourg une foire à la fête de saint Maur, le 15 janvier. Plus tard, là comme en quelques autres lieux[1], on abrégea le nom de Saint-Maur, qui devint d'autant plus facilement Maure que le patron de l'église était toujours saint Pierre, et que l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, ravagée par les Normands et devenue un simple prieuré de Saint-Maur-des-Fossés de Paris au xe siècle, avait perdu toutes ses possessions en Bretagne. Mais le nom primitif d'Anast subsiste encore dans la contrée; on y trouve les landes d'Anast, l'ancien fief de Nast, le manoir et les moulins du Bois-Denast ou d'Anast, etc.

En 1152, saint Jean-de-la-Grille, évêque de Saint-Malo, donna à son Chapitre l'église Saint-Pierre de Maure, « *ecclesia Sancti Petri de Maura*, » ce que confirma en 1157 le pape Adrien IV. Mais en 1211 les chanoines de Saint-Malo consentirent à rendre cette église à l'évêque, celui-ci « ayant des revenus trop faibles pour soutenir sa dignité. » Jean de Faye, archevêque de Tours, confirma solennellement cette rétrocession[2].

Quelque temps après, en 1245, Pierre Meleine, de la paroisse de Mernel, engagea entre les mains de l'évêque de Saint-Malo, pendant l'espace de cinq ans et pour la somme de 120 liv., toutes les dîmes de blé et de vin qu'il possédait à Anast, « *omnes decimas suas de Anast tam bladi quam vini.* » Au bout de ces cinq années, Pierre Meleine abandonna complètement à l'évêque le tiers de toute la dîme de blé et de vin lui appartenant en Maure, Mernel, Loutehel et Campel,

1. Par exemple, en Basse-Bretagne, Goulven et Goueznou, appelés jadis Saint-Golven et Saint-Goueznou, et chez nous Saint-Maxent, devenu Maxent.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 73. — Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

« *terciam partem tocius decime ad eumdem Petrum in parrochiis de Maure, de Merrenel, de Loutehel et de Quenper, tam in blado quam in vino pertinentis*[1]. » Il est vraisemblable que ces deux chartes se rapportent à la même dîme, ce qui prouve qu'au milieu du XIIIe siècle on appelait encore Anast tout le territoire renfermant à l'origine Maure et ses alentours.

Nous avons vu précédemment (tome Ier, 617, 619) qu'en vertu de ces donations l'évêque de Saint-Malo jouissait en Maure d'un bailliage et de toutes les dîmes de la paroisse; aussi en 1790 payait-il 4,700 liv. de portions congrues au recteur de Maure et à ses cinq vicaires. Cette pension de l'évêque était le fonds principal de la cure de Maure. De nos jours, Maure a perdu de son importance par suite de l'érection en paroisses de Campel, sa trève, en 1803, et de la chapellenie de Bovel en 1836.

ÉGLISE. — De toute antiquité, saint Pierre a été le premier patron de cette église. Dans son testament daté de 1338, Jean V, seigneur de Maure[2], légua « à l'œuvre de Maure dix livres monnoie une fois payées. » Il est à croire qu'on s'occupait alors de la reconstruction de l'église de Maure, dont une grande partie date des XIVe et XVe siècles. Deux écussons aux armes de Maure, *de gueules au croissant de vair*, rappellent encore dans cet édifice le souvenir des seigneurs du lieu.

Plusieurs sires et dames de Maure se firent, en effet, inhumer dans cette église et y firent des fondations. Marquize du Pont, dame de Maure, y choisit sa sépulture en 1334 et y

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 73.

2. La seigneurie de Maure, ancienne bannière, fut érigée en comté en 1553 pour François de Maure; elle passa ensuite aux mains des familles de Rochechouart, Picquet de la Motte et de Rosnyvinen. Elle s'étendait dans les paroisses de Maure, Loutehel, Guer, Mernel, Lieuron, Saint-Séglin, Guichen, Guignen, Plélan, Baulon et Maxent. Son chef-lieu était le château de Maure, dont on voit encore les derniers débris et la motte féodale à une petite distance du bourg.

fonda une chapellenie pour laquelle elle donna « 60 livres de bonne monnoye courante à estre converties en rente. » Jean III, Jean IV et Jean V y fondèrent successivement des messes, de telle façon que ce dernier seigneur dit en 1358 qu'on doit chanter « trois messes chaque jour dans sa chapelle de Maure. » Pierre Ier y fonda cependant encore « une chapellenie de trois messes par semaine et de 15 livres de rente, » et Jean VIII ordonna par testament « douze cents messes estre célébrées pour son âme[1]. »

Le testament de Pierre Ier, en 1417, contient de curieux détails sur les obsèques que ce seigneur veut avoir à Maure : « Il ordonne treize torches estre portées à ses obsèques par treize pauvres revestus de noir; cinq deniers estre donnés par charité à tous pauvres qui se trouveront à sondit enterrement; et que tout autant de chapelains qu'on pourra trouver pour célébrer la sainte messe et assister à sondit enterrement aient chacun deux sols; ordonne, oultre les messes de ses obsèques, cinq cents messes estre dites pour son âme[2]. »

Au seigneur de Maure appartenaient naturellement en cette église tous les droits de supériorité, fondation et prééminence. Aussi en 1623 y voyait-on « en la vitre proche du grand autel, du costé de l'épître, une bannière, des armes et alliances de Claude, comte de Maure, et Françoise de Pompadour, sa femme, et les armes *pleines de Maure* sur une petite porte par laquelle on entre du cimetière dans le chanceau et en un traict de charpente passant au travers dudit chanceau. » On apercevait encore à la même époque plusieurs autres écussons des sires de Maure et de leurs alliances et les derniers vestiges d'une litre seigneuriale enveloppant tout l'édifice.

Malheureusement il n'est point fait alors mention des tom-

1. Du Paz, *Hist. généal. de Bret.*, 637, 638.
2. *Ibidem*, 642.

beaux des sires de Maure qui avaient reçu la sépulture dans cette église, tels que Jean V, Jean VII, Jean VIII, Pierre Ier, Pierre II et François; ils avaient dû être inhumés dans le chœur, car à côté du chanceau était une chapelle dite des Cadets de Maure, « destinée pour la sépulture des cadets de la maison de Maure, d'autant qu'on avoit accoustumé de n'enterrer que les aisnés dans ledit chanceau[1]. »

En revanche, on voyait en 1623, « près du grand autel et du costé de l'évangile, un ancien tombeau hault et enlevé (de terre), sur lequel y a une effigie en cuivre doré d'un évêque qu'on dit avoir esté de Cornouailles, environné de plusieurs escussons d'esmail et entre iceux les armes pleines et escartelées de Maure[2]. » C'était la tombe de Thomas d'Anast, d'abord doyen du Chapitre d'Angers, puis évêque de Quimper. Né très-probablement en Maure, où sa famille semble avoir partagé au XIIIe siècle la seigneurie de la paroisse avec les sires de Maure[3], il y mourut, d'après la tradition, en 1322[4].

Notons encore qu'en 1695 la comtesse de Maure déclara au roi qu'elle avait dans le chœur, qui lui était prohibitif, « bancs, accoudoirs et escabeaux, tombe enlevée, etc.; » elle ajouta qu'elle avait le droit de nommer le sacriste, « de faire de l'église de Maure une église collégiale et d'y mettre chanoines dont la nomination lui appartiendroit. »

Outre la chapelle des Cadets placée au Sud du chœur, il y avait dans l'église de Maure deux autres chapelles seigneuriales « joignant le chanceau du costé du Nord; » elles appartenaient, l'une au seigneur du Bois-Denast[5], l'autre à celui

1. La chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en cette chapelle et présentée par les sires de Maure, était importante; elle valait, en 1730, 108 liv. de revenu net. Nicolas de Touraille (1558), Pierre Le Coq (1575), Guillaume Le Goux (1659), Pierre de Cadenet (1660), etc., en furent pourvus.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1007.

4. Voy. sur ce personnage la *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 387.

5. Pierre du Boishamon, seigneur du Bois-Denast, et Renée d'Andigné, sa femme, endirent aveu pour cette chapelle au comté de Maure en 1622.

du Bois-Basset; ces seigneurs y avaient leurs enfeus et leurs bancs armoriés; mais en 1690 elles étaient « en ruisne depuis trente ans. » Ces trois chapelles n'existent plus aujourd'hui.

Enfin, les comtes de Maure avaient permis aux seigneurs des Cambaras et de Saint-Maur d'avoir leurs bancs et leurs enfeus dans l'église dont nous nous occupons; c'est ce que reconnurent en 1620 Guillaume Fournier, seigneur des Cambaras, et en 1621 François Becdelièvre, seigneur de Saint-Maur et de Penhouët.

Présentement l'église de Maure offre peu d'intérêt; une porte romane, dernier vestige de l'édifice primitif, apparaît toutefois encore sous la tour, qui appartient, comme le chœur à chevet droit, au style ogival flamboyant. Les anciennes chapelles ayant disparu, on en a construit deux autres en 1823 et 1839[1].

La confrérie du Saint-Sacrement, concédée en 1606 par le pape Paul V, ne fut érigée dans l'église de Maure que le 16 mai 1624, par le P. Jouno, jésuite. Celle du Rosaire y fut établie en 1625 par le P. Béchu, prieur des Dominicains de Dinan.

Signalons enfin la croix du cimetière, qui date du commencement du XVIe siècle; elle est en granit, et parmi les figurines qui la décorent se trouvent, outre le Christ, la Sainte Vierge et saint Jean, deux anges balançant l'encensoir, saint Pierre, patron de la paroisse, et saint Denis. Cette dernière statuette donne à penser que cette croix a pu être élevée par Denise de la Ville-Aubert, femme de Jean VIII, seigneur de Maure, mort en 1528.

CHAPELLES. — *1° Saint-Barthélemy*, dépendant du prieuré de Boussac.

1. Notons dans cette église une horloge à carillon faite par un paysan de Maure, Pierre Anquetil, en 1735, et une garniture d'autel, composée de six chandeliers et d'une croix, le tout en argent massif.

2° *Sainte-Magdeleine de Campel*, église tréviale très-ancienne, érigée en 1803 en église paroissiale.

3° *Notre-Dame de Bovel*, chapelle frairienne érigée en église paroissiale en 1836.

4° *Sainte-Anne de Roppenart*, bénite par l'évêque de Saint-Malo en 1626 et but de fréquents pèlerinages ; cette chapelle frairienne continue d'être desservie par un vicaire de la paroisse.

5° *Sainte-Reine des Domaines*, bâtie en 1754 par le recteur, M. Renais, et bénite en 1756; desservie comme la précédente.

6° *Saint-Mathurin* avait dû être fondée par les Bénédictins de Saint-Melaine, qui possédaient un fief à côté; elle se trouve dans un village appelé encore Saint-Melaine et elle vient d'être restaurée. Les religieux l'ayant abandonnée depuis plusieurs siècles, les paroissiens la considèrent depuis lors comme leur appartenant.

7° *Saint-Aubin*. — On faisait en 1658 des mariages dans cette chapelle également frairienne, et en 1690 les habitants voisins la faisaient desservir par Jean Barre, quoiqu'elle ne fût pas fondée.

8° *La chapelle du Bois-Basset*, sise près du manoir de ce nom et desservie en 1690, fut interdite en 1708 faute de fondation. Elle a été reconstruite de nos jours.

9° *La chapelle du Bois-au-Voyer* a été bâtie dans le siècle dernier à côté de ce manoir; elle subsiste encore.

10° *La chapelle de Brambéac* dépendait de ce manoir.

11° *La chapelle des Cambaras* est signalée en 1690 comme ayant été bâtie par feu Jean Fournier, seigneur du Val-Hamon; elle était interdite en 1727 et avoisinait le manoir des Cambaras.

12° *La chapelle de la Couture*, sise au village de ce nom attestant son antiquité « *ad culturam*, » est depuis longtemps en ruine.

13° *La chapelle de la Guérivaye* était en 1690 desservie par Geffroy Hédreul, qui recevait environ 18 liv. d'honoraires.

14° La chapelle de la Lardaye fut bâtie dans la cour de ce manoir par Clément de Bégasson, seigneur de la Lardaye; par son testament du 2 février 1658, il y fonda deux messes par semaine, desservies en 1690 par Jean Brunart. — Encore debout, mais non desservie.

15° La chapelle du Meslouët avoisinait le manoir de ce nom. Charles Le Chauff y épousa Renée Peschart en 1669. L'*État du diocèse de Saint-Malo en 1727* dit formellement que cette chapelle était alors en Maure.

16° La chapelle de Penhouët fut bâtie près de ce manoir, au XVIIe siècle, par René Becdelièvre, seigneur de Saint-Maur, qui la faisait desservir sans l'avoir fondée. Elle fut interdite probablement pour cette raison beaucoup plus tard, vers 1727.

17° Chapelle de la Roche-Cotterel. — *Nunc* en Bovel.

18° La chapelle de Roz, située dans un marécage au-dessous des ruines du château de Maure, dut être la chapelle privée des sires de Maure. Elle a été reconstruite au siècle dernier par le recteur, M. Renais; mais elle renferme au-dessus de sa porte les débris d'un calvaire gothique, et sur son autel une pierre tombale en partie brisée, présentant une épée et un écusson *aux armes pleines de Maure.* Cette pierre est évidemment tout ce qui reste du tombeau d'un sire de Maure inhumé dans cette chapelle; on en a fait une pierre d'autel. — *Nunc* abandonnée.

19° Sainte-Hermine. — Une vieille maison du bourg de Maure portait naguère ce nom; la tradition prétendait qu'une chapelle sous le même vocable s'élevait à côté.

PRIEURÉ. — *Boussac*, membre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 698.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 499.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 296.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 424, 619 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

Recteurs de Maure[1].

François de Maure, fils de Jean VIII, sire de Maure, et de Denise de la Ville-Aubert, protonotaire apostolique et chapelain de Notre-Dame de Guipry, fut vers 1524 recteur de Maure et de Goven.

Jean Becdelièvre, fils de Pierre Becdelièvre, seigneur du Bois-Basset, et de Jeanne du Masle, d'abord bénédictin à Saint-Melaine, devint recteur de Maure vers 1550.

Jean Ferron résigna en faveur du suivant.

Jacques Chevalier, pourvu en 1556, résigna en faveur du suivant.

Claude-Charles Ferron, chanoine de Saint-Malo, pourvu le 9 décembre 1559, résigna en 1583.

Robert Ramard, pourvu le 3 décembre 1583; † l'année suivante.

Jean Noury fut pourvu le 1er août 1584.

Jean Le Lymonier et *Jean Baudaire* se disputaient le bénéfice en 1603.

Gilles Gohier prit possession le 13 septembre 1603; † 1610.

Jacques Chrestien prit possession le 14 mai 1610 et résigna en 1612.

François-Raoul Oresve prit possession le 14 octobre 1612; † 1627.

Raoul Oresve fut pourvu par l'évêque le 21 novembre 1627, mais Jean Richard se fit pourvoir en cour de Rome, puis résigna en faveur du suivant.

Pierre Mauvoisin prit possession le 4 juin 1628; † en novembre 1653.

Raoul Esnault, pourvu le 22 janvier 1654, résigna en 1659.

Julien Davy fut pourvu le 30 novembre 1659.

Gilles Grée, natif de Mernel, fonda une messe hebdomadaire en l'église de Mernel et gouverna de 1663 à 1673.

René Pédron, pourvu en 1673, résigna deux ans après.

Jean Fouillet (1675-1687).

Pierre Thébault, natif de Mernel, pourvu en janvier 1687, fit en 1700 enregistrer ses armoiries : *de sable à trois boules d'or mal ordonnées;* il résigna en 1703.

Guillaume Meheust, pourvu le 19 avril 1703, prit possession de Maure et de Campel; † peu de temps après.

Raoul Bigarré, pourvu le 9 janvier 1704, résigna en faveur du suivant.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil,* etc.

Guillaume Jagu, pourvu le 7 février 1707, résigna au bout de quelques mois.

Mathurin Chevré, sieur du Boiscouaslan, fut pourvu le 23 juin 1707.

Gabriel Sévin résigna en faveur du suivant.

Michel Sévin fut pourvu le 1er juillet 1712.

Nicolas Cornu résigna en 1718.

Julien Couesry, pourvu le 16 mai 1718, résigna en 1725.

Gilles Rondel, pourvu le 12 février 1725, eut beaucoup de peine à prendre possession de Campel à cause de l'opposition des habitants de cette trève; † 1730.

Jean Renais fut pourvu le 25 mars 1730; † 1743.

Jean-Vincent Le Coq fut pourvu le 7 janvier 1744; † 1758.

Guillaume-Jean Berthier fut pourvu le 4 mai 1758; † 18 mai 1778.

Pierre Berthier, frère du précédent, pourvu en 1778, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Trochet (1803, † 1809).

Louis-Mathurin Duval (1810-1815).

Pierre-Jean-François Peltier (1815).

François-Nicolas Blin (1815-1834).

Louis Dupré, chanoine honoraire (1834, † 1866).

Charles Thomas (1866-1869).

Jean-Marie Mury (1870-1876).

Jean-Germain Galiçon (1876-).

MAXENT

Sanctus Maxentius (866), — *Massant* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

Origines. — L'histoire des commencements du prieuré de Maxent nous prouve que la paroisse de ce nom n'existait point au IXe siècle; son territoire faisait alors partie de la paroisse de Plélan, « *in plebe Lan.* » Salomon, roi de Bretagne, ayant donné à saint Convoyon et aux moines de Redon — chassés

de leur abbaye par les Normands — la terre de Schriou, en Plélan, leur construisit en ce lieu même un nouveau monastère qui, d'une relique insigne, prit le nom de Saint-Maxent. (Voy. tome II, 201).

Plus tard, un bourg se forma autour de l'église et du prieuré, et les Bénédictins obtinrent de l'ordinaire l'érection en ce lieu d'une nouvelle paroisse distraite de celle de Plélan; mais on ne connaît point la date de cette érection. C'est peut-être à la suite de la restitution du corps de saint Maxent aux Poitevins que s'opéra peu à peu le changement de dénomination de la paroisse de Saint-Maxent en Maxent.

On a longtemps confondu Plélan avec Maxent. « D'Argentré, — dit M. Vatar dans une excellente note du *Dict. de Bret.*, II, 21, — transportant à Plélan ce qui appartient à Maxent, a dit que Salomon avait été inhumé à Plélan, et tous les écrivains bretons, Albert Le Grand, D. Lobineau, l'abbé Gallet, D. Morice, Déric, enfin Ogée, ont répété cette assertion. Un seul auteur a réclamé contre l'autorité de d'Argentré, c'est D. Porcher, prieur de Maxent[1]. » De nombreux documents, extraits des *Cartulaires* de Redon et de Saint-Melaine, prouvent que ce dernier historien est seul dans le vrai et que le monastère bâti par Salomon pour abriter les moines de Redon était là où se trouve aujourd'hui Maxent et non point à Plélan même. Il est facile d'établir, en effet :

1° Que les mots *in plebe Lan*, écrits dans la charte de Salomon, ne signifient point le bourg de Plélan, mais bien le territoire ou la paroisse de ce nom;

2° Que le monastère fondé par Salomon dans la paroisse de Plélan fut d'abord nommé Saint-Sauveur, puis Saint-Maxent;

3° Que le prieuré de Maxent, conservant le nom de ce dernier saint, le bourg qui environne son église et la paroisse qui fut plus tard érigée à l'entour, appartinrent toujours à

1. Dans un opuscule très-rare, intitulé : *Fondation de l'église de Maxent.*

l'abbaye de Redon depuis le IXe siècle jusqu'en 1790, et que l'église de Maxent a toujours été et est encore sous l'invocation de saint Sauveur;

4° Que les paroissiens de Maxent avaient encore coutume au XVIIe siècle « d'aller tous les ans solennellement à la feste de la Sainte-Trinité faire leur procession, dire et célébrer leur grande messe dominicale et paroissiale, faire le prosne ordinaire et les prières publicques et particulières à Saint-Sauveur en son église de Redon, distante dudit Maxent de sept grandes lieues, ce que n'ont jamais fait ceux de Plélan. A laquelle procession avoient accoustumé de porter pour enseigne chacun son rameau de feuillée de chasteigniers prise de toute coustume par les trésoriers dudit Maxent en un certain bois dépendant de ladite abbaye près Redon[1]. »

5° Enfin, que la paroisse de Plélan, dont l'église a toujours été et est encore sous le patronage de saint Pierre, relevait de l'abbaye de Saint-Melaine vraisemblablement dès le IXe siècle, puisqu'il est dit en 1122 que les moines de ce monastère avaient droit à cette église de toute antiquité, « *diu antiquitus;* » l'abbé de Saint-Melaine conserva même jusqu'au siècle dernier la présentation de la cure de Plélan.

Le recteur de Maxent, présenté par l'abbé de Redon, recevait du prieur de Maxent une portion congrue assez convenable, car le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit que ce recteur avait alors 1,000 liv. de rente. A la même époque, la fabrique jouissait d'un revenu d'environ 350 liv., « presque tout en bois, qui vaudraient mieux sans les procès. » Quant aux dîmes, elles appartenaient toutes au prieur de Maxent.

Église. — L'église paroissiale de Maxent est l'ancienne église conventuelle bâtie en 866 par le roi Salomon. Ce prince la dédia tout d'abord au Sauveur, en souvenir de l'abbaye de

1. D. Porcher, *Fondation de l'église de Maxent.*

Redon[1]; mais le corps de saint Maxent, abbé dans le Poitou, ayant été vers le même temps déposé dans cette église, ce bienheureux en devint le patron.

De ces constructions primitives il reste une partie du chœur, du déambulatoire qui l'entoure et de la chapelle absidale. L'édifice se compose par ailleurs d'une nef accompagnée d'un seul collatéral au Sud, de deux chapelles et d'une tour au Nord.

Le chœur, terminé par un chevet droit, est entouré de son déambulatoire, sorte de galerie à demi-enfouie dans le sol et dont la partie méridionale a disparu pour faire place à une sacristie. Cette galerie, très-basse, est voûtée en pierre et percée de quelques fenêtres très-étroites et cintrées qui ne laissent pénétrer qu'un faible jour. On y descend par une petite porte placée à côté de l'autel du transept septentrional, et l'on voit une autre porte près de la sacristie, percée obliquement dans le mur, par laquelle on pouvait rentrer dans le chœur après en avoir fait le tour. « Tout dans cette partie de l'église, dit M. Vatar, annonce l'antiquité la plus reculée. Tout est lourd, massif et sans ornement. On croit que c'est dans ces caveaux que reposaient les corps de Salomon, de la reine Guembret et de saint Convoyon. Les reliques de celui-ci furent portées à Redon lorsque les moines y rentrèrent[2]. » On ne sait si le corps de Salomon, honoré comme saint par les Bretons, fut également transféré à Redon, mais son tombeau et celui de la reine sa femme ont disparu.

Il devait y avoir originairement trois autels dans cette galerie, mais celui du Nord subsiste seul, formé d'une simple pierre grossièrement taillée.

La chapelle absidale formant le centre de la galerie est carrée comme le chœur; elle est extérieurement soutenue, comme la galerie elle-même, par de petits contreforts plats, et elle est

1. « *Monasterium non ignobile in honore Sancti Salvatoris construere jussimus.* » (*Cartul. Roton.*, 190.)
2. *Dict. de Bret.*, II, 22.

ajourée de deux meurtrières romanes. A l'intérieur, elle a été complètement restaurée vers la fin du XVIe siècle par le recteur Pierre Porcher, qui la fit lambrisser en forme d'ogive; on l'appelait alors chapelle de la Miséricorde. A cette époque, on communiquait directement de cette chapelle avec le chœur par une porte existant encore derrière le maître-autel, mais qui fut murée par D. Porcher[1].

Présentement, cette intéressante galerie est abandonnée et sert de décharge, en attendant qu'on vienne renverser ce qui reste de l'édifice bâti par Salomon, sanctifié par saint Convoyon et enrichi d'une si prodigieuse quantité de reliques au IXe siècle! (Voy. tome II, 203.) On se propose actuellement, en effet, de bâtir une église neuve sur les ruines de ce vénérable monument.

Le reste de l'église offre moins d'intérêt, quoique ayant encore quelques détails précieux. La nef a été remaniée à diverses époques, et son collatéral est du XVIe siècle. La porte méridionale est ornée de bas-reliefs en bois sculpté dans le style de la renaissance, représentant la création d'Adam et d'Ève, leur faute et leur punition. Le transept du Sud conserve des poutres présentant des monstres hideux, et sur ses sablières apparaissent sept anges aux larges ailes étendues, tenant en main les instruments de la Passion; dans les compartiments flamboyants de la fenêtre on voit les débris d'une verrière représentant le crucifiement. Ainsi, toute cette partie méridionale de l'édifice rappelle la chute de l'homme et sa rédemption par le divin Sauveur.

Le chœur, précédé jadis d'un arc triomphal dont on retrouve encore la trace, est orné d'un antique *Ecce Homo* de grandeur naturelle et d'une statue de saint Salomon.

Le 10 septembre 1602, Mgr du Bec, évêque de Saint-Malo, consacra le maître-autel de cette église « en l'honneur de

1. Cette porte prouve qu'autrefois le chœur se trouvait à peu près au niveau de la galerie qui l'entoure; présentement, le sol du sanctuaire est beaucoup plus élevé, ce qui donne au déambulatoire un aspect de souterrain qu'il ne devait pas avoir à l'origine.

Monsieur saint Maxent, son patron, » ainsi que l'autel de Saint-Étienne et Saint-Jean et celui de Saint-Julien et Sainte-Barbe. Plus tard, un grand retable fut placé au fond du sanctuaire; il est orné de deux écussons entourés de palmes et portant : *de gueules à six billettes percées d'or*, qui doivent être les armes mal peintes des Huchet de la Bédoyère, et qui rappellent Julien Huchet, sieur de Rédillac, prieur et recteur de Maxent de 1641 à 1646.

Ce retable a malheureusement fait disparaître le beau sacraire dont Pierre Porcher disait : « En pierre de Taillebourg ou de tuffeau est fait et richement taillé, élabouré et historié de très-belles images le sacraire ou tabernacle ancien de ladite église de Maxent, qui est bien le plus beau ancien sacraire que j'ai pu voir en église des champs ny mesme de beaucoup de bonnes villes. » Les derniers débris de ce sacraire consistent, croyons-nous, en de charmantes figurines d'anges tenant des banderolles et en d'élégants pinacles tronqués, le tout en pierre blanche finement ciselé dans le style de la renaissance, et rejetés maintenant dans la chapelle absidale. A côté se trouve, aussi jetée au rebut, une très-curieuse statue en pierre de la Sainte-Trinité, représentant le Père Éternel tenant le Sauveur crucifié entre ses bras et accompagné de l'Esprit-Saint, planant sous la forme d'une colombe.

La tour et les deux chapelles du Nord semblent des XVIe et XVIIe siècles, mais n'offrent rien d'intéressant. Au bas de la nef est, au contraire, une cuve baptismale antique en granit, de forme octogone, décorée sur chacune de ses faces de mascarons et de rinceaux, et reposant sur une base quadrilobée.

Extérieurement, l'église de Maxent offre une assez jolie façade méridionale à pignons de style ogival fleuri ouverts de fenêtres flamboyantes, et au Nord un reliquaire couvert de pieuses sentences gravées, telles que celle-ci : *Quicquid agas sapienter agas et respice finem*, et le nom de son constructeur, *D. P. Porcher, prieur, 1612.*

L'abbé de Redon était seigneur supérieur, fondateur et

prééminencier de l'église de Maxent; aussi en 1735 y voyait-on les armoiries du cardinal de Richelieu, abbé de Redon, au haut de la principale vitre.

Il y avait au siècle dernier une relique de la vraie croix en cette église, et l'on y trouvait érigées trois confréries : celles du Saint-Sacrement, du Rosaire et de Saint-Maxent. Cette dernière était en grand honneur, et l'on venait processionnellement à Maxent de toutes les paroisses voisines dans les temps de calamités publiques.

Plusieurs fondations existaient aussi en l'église de Maxent, notamment celle d'une messe matinale le dimanche.

Chapelles. — *1° Notre-Dame-de-Toutes-Aides de Besnard.* — En 1618, Pierre Porcher, prieur de Maxent, né au village de Besnard, bâtit près de la maison paternelle une chapelle que Mgr Le Gouverneur vint bénir lui-même et qu'il dédia à la Sainte Vierge. Une pierre gravée au-dessus de la porte contient cette inscription : *Chapelle de Toutes-Aides, à l'honneur de Dieu et de la Vierge mère Nostre Dame de Toutes-Aides, bastie ici et dotée, l'an 1618, par Messire Pierre Porcher, prieur de Maxent, natif de ce village, pour le bien public et la commodité de ses voisins.* La dot était considérable : une maison neuve et toute une ferme de terres labourables. Pierre Porcher donna le tout à l'Église par acte notarié le 13 mai 1620, et cet acte de fondation fut imprimé par ses soins en 1622 à Rennes, in-8° de 76 pages, sous ce titre : *La fondation de la chapellenie de Toutes-Aides, en la paroisse de Maxent près Besnard, diocèse de Saint-Malo*[1].

Dom Porcher se retirait souvent à Besnard, et c'est là qu'à partir de 1624 on le voit le plus fréquemment bénir les mariages de ses paroissiens. Plus tard, Claude Gentil (1698), Jean Glay, Guillaume Guimont (1724), Jean Bréjère et Jean

1. M. Ropartz, *Études sur quelques ouvrages bretons*, 73, 74.

Bouëtel (1773) desservirent cette chapelle, vendue nationalement en 1792 et tombant aujourd'hui en ruines.

2° *Sainte-Magdeleine du Bois-Davy.* — Voy. tome III, 296 et 514.

3° *La chapelle de Prizac* était frairienne comme les précédentes; elle avait été fondée de messes par deux prêtres, Jean Baudaire et Jean Lefeuvre. La fondation de ce dernier était datée du 25 juin 1620. On y disait jadis la messe tous les vendredis, mais présentement la fondation ne consiste plus qu'en vingt-six messes par an.

Cette chapelle, restaurée depuis peu, est desservie le dimanche, tous les quinze jours[1].

4° *La chapelle de la Chevollevaye*, dépendant de la terre de ce nom, était interdite en 1727. — *Nunc* ruinée.

Prieuré. — *Maxent*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 201.)

Léproserie. — Voy. tome III, 296.

Ermitage. — Voy. tome III, 514.

Écoles. — Voy. tome III, 424 et 593.

Sœurs des Saints-Cœurs. — Voy. tome III, 593.

Recteurs de Maxent[2].

Julien Quatrebœuf résigna en faveur du suivant.

Guillaume Collin fut pourvu le 5 septembre 1561.

Pierre de Couëdor (1580).

Jean Reminel, † vers 1585.

Pierre Haultière, pourvu en cour de Rome le 31 janvier 1585, se maintint malgré Julien Lefeuvre, pourvu par l'évêque de Saint-Malo le 2 mars; il résigna en faveur du suivant.

Jean Salmon, pourvu le 19 septembre 1589, résigna en faveur de Jean Hamelin.

1. *Réponse au quest. de* 1860.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Réponse au quest. de* 1860, etc.

Pierre Porcher, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 août 1593 et fut maintenu par l'archevêque de Tours malgré les prétentions d'Hamelin. En 1605, devenu prieur de Maxent, il résigna sa cure en faveur du suivant et devint recteur de Saint-Thurial.

Pierre Porcher, le jeune, fils d'Olivier, neveu et filleul du précédent, fut pourvu le 28 février 1605. Il est dit dans le volume de la *fondation de Toutes-Aides* que ce recteur gouverna pendant dix-sept ans, mais M. Ropartz prétend que c'est une faute d'impression et qu'il faut lire dix-sept mois; toujours est-il que Pierre Porcher, l'ancien, ayant appris la mort de son neveu, quitta Saint-Thurial pour revenir à Maxent.

Pierre Porcher, pourvu de nouveau de la cure de Maxent à une date que nous n'osons plus déterminer, gouverna la paroisse jusqu'en 1631, époque à laquelle il résigna de nouveau la cure en faveur du suivant [1].

Guillaume Porcher, fils d'Olivier et neveu du précédent, fut pourvu de la cure le 22 septembre 1631 et un peu plus tard du prieuré; il résigna ces deux bénéfices en 1640.

Julien Huchet, sieur de Rédillac, nommé prieur et recteur, prit possession le 15 février 1641, mais il céda le prieuré aux Bénédictins de Saint-Maur, en 1646, moyennant une pension de 1,600 liv.

Julien Doublet (1659).

Yves Daunet (1668).

Pierre Torseul fut pourvu le 11 octobre 1686 et résigna en faveur du suivant.

Jean Gesnais fut pourvu le 18 janvier 1693; † 1695.

Claude Gentil de Lesquinière fut pourvu le 25 avril 1695 et devint chapelain de Besnard en 1698; † 1710.

George de Servaude, issu des seigneurs de la Ville-ès-Cerfs, en Plélan, fut pourvu le 8 janvier 1711 et résigna en faveur du suivant.

Mathurin-Étienne Georges fut pourvu le 13 juillet 1721; † en septembre 1728.

Guillaume Régnault fut pourvu le 23 mars 1729.

Charles-Antoine Massé résigna en faveur du suivant.

Pierre Le Ray fut pourvu le 17 septembre 1735; † 7 avril 1737.

Julien Daniel fut pourvu en 1737; † 1750.

Joseph Chollet fut pourvu le 4 octobre 1750; † 1775.

Raoul Bellamy, pourvu le 2 novembre 1775, gouverna jusqu'à la Révolution.

1. Voy. sur ce recteur, figure locale fort intéressante, M. Ropartz, *Études sur quelques ouvrages bretons,* 57.

Guillaume Moison (1803, † 1829).
Yves Tupin (1829, † 1871).
Amand Tupin (1871-1872).
Emmanuel Tupin (1872-).

MECÉ

Meceium (1116), — *Meceum* (1157), — *Meceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

Origines. — L'église de Mecé, « *ecclesia Meceii*, » dépendait à l'origine de la collégiale de Notre-Dame de Vitré. Lorsqu'en 1116 l'évêque Marbode retira Notre-Dame aux chanoines de Vitré et en fit don aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine, Mecé suivit le sort de Notre-Dame et fut également donné à ces religieux. Aussi en 1157 Étienne de la Rochefoucaud, en 1170 Étienne de Fougères, et en 1213 Pierre de Fougères, tous évêques de Rennes, confirmèrent-ils l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Mecé et de ses dépendances, « *ecclesia de Meceo et tres partes cimiterii*, » est-il dit en 1157[1].

A partir de cette époque et jusqu'au siècle dernier, Mecé dépendit de Saint-Melaine, et son recteur fut nommé par l'abbé de ce monastère. Quand vint la Révolution, toutefois, et depuis longtemps déjà, le recteur de Mecé était grand décimateur dans sa paroisse, et voici la déclaration qu'il fit de ses biens le 17 novembre 1790 : Il estimait son presbytère et son pourpris 150 liv. de rente, et ses dîmes, tant anciennes que novales, lui rapportaient 2,400 liv. C'était donc un re-

1. *Cart. Sancti Melanii.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 531 et 630.

venu total brut de 2,550 liv.; mais ses charges étaient nombreuses : pension due à l'ancien titulaire, 400 liv.; — pension du vicaire, 350 liv.; — rente à la fabrique, 40 liv.; — rente aux Bénédictins de Vitré, 30 liv.; — décimes, 120 liv.; — entretien du chanceau et du presbytère, et récolte des dîmes, 200 liv.; — total des charges, 1,140 liv. Il ne restait donc au recteur que 1,410 liv. de revenu net. A la même époque, la fabrique de Mecé avait 93 liv. 5 s. de rente et les fondations de l'église valaient 160 liv.[1]

Église. — L'ancienne église de Mecé, dédiée à saint Pierre, n'existe plus; on y voyait en 1781 la chapelle Sainte-Anne et les autels de la Sainte-Vierge et du Rosaire; la confrérie du Rosaire s'y trouvait, en effet, érigée.

Cette église, dit M. l'abbé Brune, « très-peu intéressante par son architecture, » était ornée de tableaux qui, sans être des chefs-d'œuvre, pouvaient cependant être mis au-dessus de la plupart de nos peintures de campagne. « Un tableau d'une assez grande dimension représente la mort de saint Joseph, assisté de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge; au bas on voit un saint évêque tenant un cœur à la main, et de l'autre côté une sainte martyre. Un second représente l'adoration des bergers; un troisième, la fuite en Égypte; un quatrième, la Vierge avec l'Enfant Jésus, accompagnés de deux anges[2]. »

Une partie de ces tableaux ont été sagement conservés dans l'église actuelle, bénite le 13 mai 1857 par Mgr Saint-Marc. Cette église est un simple mais joli édifice en forme de croix et de style gothique; elle a une petite tour au bas de la nef et des ouvertures ogivales sculptées.

Chapelles. — *1° Notre-Dame-de-Vertu* est une chapelle fort antique dont on ignore les commencements. Elle fut recon-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 28.
2. *Archéol. relig.*, 418.

struite en 1639, et Nicolle Leclerc, dame de la Loyrie, y fonda une messe par semaine. L'inscription suivante a été trouvée sous l'ancien autel : *I.H.S.* — *M.RA (Maria).* — *ANNA.* — *Ceste présente chappelle a esté faicte rebastir, soubz le nom de Nostre Dame de Vertu et de St Mathurin, par nobles personnes Jullien Panetier et Nicolle Leclerc sa femme, sieur et dam^le^ de la Loyrie et de la Rue, l'an 1639.*

Cette inscription a été placée dans un nouvel édifice gothique construit avec goût en 1875, et vis-à-vis on a posé une autre plaque commémorative contenant ces mots : *Cette chapelle a été rebâtie par les soins de Messire J.-B. Forveille, recteur de Mecé, dont les restes, sur sa demande, reposent sous la pierre du milieu de cette chapelle; commencée le 10 mai 1875, elle fut bénite par M. Aubrée, curé-doyen de N.-D. de Vitré, le 5 X^bre^ 1876.*

Au milieu de la chapelle, en effet, est une pierre tombale où on lit : *Ci gît vénérable et discret Messire J.-B. Forveille, recteur de Mecé pendant quinze ans, né à Vitré en 1812, décédé le 22 X^bre^ 1876. De profundis.*

2° Chapelle de la Lande de Mecé. — Le village de la Lande de Mecé n'étant pas éloigné de Notre-Dame-de-Vertu, peut-être ne s'agit-il ici que de cette dernière chapelle. Toujours est-il que par acte du 23 janvier 1719, Charlotte de Servaude, demoiselle de la Doussie, exécutant les dernières volontés de sa sœur défunte, Françoise de Servaude, demoiselle de la Rouxellais, fonda deux messes hebdomadaires « dans la chapelle de la Lande de Mecé[1]. » François Lonfier fut le premier chapelain de cette fondation, et il eut pour successeur Rolland Le Beau en 1732.

3° Notre-Dame de la Leziardière. — Dès 1427, Robin Leziart possédait le manoir de la Leziardière, appartenant encore à sa famille. Par acte du 11 mai 1667, Jacques Leziart de la Morinière, recteur de Mecé, fonda en la chapelle dépendant de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

ce manoir deux messes par semaine, les dimanches et mercredis, et la dota du lieu noble de la Chédrie; l'ordinaire approuva cette fondation le 23 septembre suivant. A la mort du chapelain Jacques Leziart, en 1706, Pierre Leziart, seigneur de la Leziardière, présenta François Guillard pour desservir cette chapellenie. Le dernier titulaire fut M. Buron, recteur de Mecé, qui déclara en 1790 devoir deux messes par semaine « à dire dans la chapelle du château de la Leziardière. » ajoutant qu'il jouissait pour cela de la terre de la Chédrie, consistant en plusieurs maisons, avec jardin, vivier et 10 journaux de terre[1].

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE MECÉ[2].

Guillaume-Anne Béraud fonda par testament, en 1427, une messe hebdomadaire en l'église de Mecé, devant l'image de Notre-Dame.

Pierre du Rocher fit une transaction en 1560 avec Louis d'Espinay, prieur de Notre-Dame de Vitré, au sujet de la rente que le recteur de Mecé devait au prieuré de Vitré.

Jean du Rocher, chanoine de Rennes, fonda deux messes par semaine dans la chapelle Saint-Sébastien de la cathédrale de Rennes; ce dut être au XVIe siècle, mais nous ignorons la date précise.

André Piez gouverna également au XVIe siècle; en 1580, il vivait démissionnaire à Montreuil-sur-Pérouse, où il fonda deux messes.

Michel du Rocher, † vers 1576.

André Leziart obtint le 16 août 1576 des lettres de maintenue dans la possession de la cure; il eut à combattre, en effet, Alain du Bois (octobre 1576), Georges Helleu (février 1577), présentés l'un et l'autre par l'abbé de Saint-Melaine, et Tugdual du Chesne, qui finit par résigner en sa faveur le 22 avril 1577. Poursuivi plus tard comme ligueur en 1589, André Leziart mourut à Mecé le 22 avril 1597.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82; 1 V, 27.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

René du Rocher fut pourvu en 1597, † 15 avril 1619.

François Cosnard, pourvu en 1619, gouvernait encore en 1629.

Nicolas Huard, † 11 juillet 1649.

François Le Febvre fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 14 juillet 1649.

François Jamois gouverna en 1651 et 1652.

Jacques Leziart, sieur de la Morinière, fils de Julien Leziart et de Françoise Godet, fut pourvu vers 1653; † 9 janvier 1705.

Bonabes Le Bel, seigneur de Lesnen, précédemment recteur de Bécherel et encore prieur du même lieu, fut présenté le 17 janvier 1705 par l'abbé de Saint-Melaine et pourvu le 5 mars suivant; il résigna en faveur du suivant; † âgé de soixante-trois ans, 9 juillet 1720.

Sylvestre Burlot, prêtre de Quimper, fut pourvu le 12 septembre 1719; † âgé de soixante-et-un ans et inhumé le 28 mai 1733 dans son église.

Rolland Le Beau, prêtre du diocèse, fut pourvu le 15 juin 1733; † âgé de quarante-sept ans, le 15 février 1746, après s'être démis.

Marie-François Charlet du Pré, prêtre du diocèse, pourvu le 8 février 1746, résigna en 1775 et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Pierre Bouessel fut pourvu le 3 avril 1775; † 19 avril 1780, âgé de cinquante-et-un ans.

Jean-François Buron, pourvu le 19 mai 1780, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François Saudrais (1803, † 1807).

Jean-Julien Duhamel (1808, † 1830).

Jean-Marie Berthelot (1830, † 1850).

René Picaud (1850-1861).

Jean-Baptiste Forveille (1861, † 1876).

Ange-Marie Rouxel (1877-).

MÉDRÉAC

Modoriacum (835), — *Motoriac* (863), — *Médréac* (xve siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Plumaudan.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

Origines. — Vers l'an 835, un prêtre nommé Joumonoc donna à son cousin et cher ami le prêtre Ritweten, « *dulcissimo nomine Rituueteno presbytero*, » une partie de la terre d'alleu appelée Ran Bistlin, à condition que ce dernier dirait cent psaultiers et trois cents messes pour le salut de son âme. Cette donation fut faite dans le bourg même de Médréac, « *ante vicum Modoriacum*, » devant de nombreux témoins appartenant tous à la race bretonne, tels que le prêtre Loieslowen, Vurdigrin, Vurnau, Junwallon, Mashowen, Anauhird, Éven, etc., etc.

Quelques années plus tard, le prêtre Ritweten fit don aux moines de l'abbaye de Redon (environ 838-848) de ce que lui avait laissé son père Hinweten et de ce qu'il avait reçu de son cousin Joumonoc. Il fit cette aumône à saint Convoyon lui-même, le premier jeudi de carême, étant encore dans la paroisse de Médréac, « *in plebe nuncupante Motoriac;* » mais il la renouvela plus solennellement dans le monastère de Redon en y recevant, sur sa demande, l'habit religieux de saint Benoît [1].

Ritweten étant venu à mourir, une noble femme nommée Roiantdreh recueillit, paraît-il, une partie de son héritage. Saint Convoyon se rendit alors près de cette dame, demeurant en Plumaugat, et lui demanda en aumône ce dont elle avait hérité de Ritweten dans la paroisse de Médréac. Cette dame acquiesça volontiers aux désirs du saint abbé de Redon, et elle lui abandonna tous ses droits sur l'héritage de Ritweten par acte du 24 avril 863. Bien plus, elle envoya son prêtre ou chapelain, appelé Roentworet, en compagnie d'un clerc, à l'église de Médréac, pour y faire connaître ses volontés au peuple de cette paroisse. Ceux-ci déclarèrent, en effet, le dimanche 2 mai, que Roiantdreh donnait aux moines de Redon tout l'héritage qu'elle avait recueilli de Ritweten; ce dont furent témoins le doyen Rihowen, les prêtres Tanet-

1. *Cartul. Roton.*, 145, 146.

marcoc et Odolcrip, le clerc Tethion et une foule d'habitants[1].

Après la mort de saint Convoyon, le mactiern Alfret s'empara violemment de cet héritage, c'est-à-dire de la terre de Ran Bistlin; mais Ritcand, abbé de Redon, s'en plaignit au roi Salomon, et ce prince força le coupable à rendre aux religieux ce qu'il leur avait enlevé. Cette restitution fut faite très-solennellement le 14 septembre 868 devant toute la cour de Bretagne, au palais de Retiers[2].

Les chartes que nous venons d'analyser prouvent l'antiquité de la paroisse de Médréac; nous y voyons qu'au IXe siècle elle existait déjà, peuplée de Bretons et jouissant d'une certaine importance. Mais il ne paraît pas que les Bénédictins de Redon aient conservé longtemps leurs droits en Médréac, car il n'y est plus fait mention d'eux dans les siècles suivants.

En 1152, saint Jean-de-la-Grille donna à son Chapitre de Saint-Malo l'église de Médréac, don que confirma en 1157 le pape Adrien IV[3].

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous fait le tableau suivant de la paroisse de Médréac au siècle dernier : « *Revenu de la cure*, 2,000 liv.; — *communiants*, 1,800; — *présentateur*, l'ordinaire; — *seigneur*, le comte de Donges (comme seigneur de la Costardaye); — *décimateurs*, le recteur pour une partie; quantité d'autres personnes, tant ecclésiastiques que laïques, pour le reste; — *fabrique*, environ 200 liv. de rente, dont les charges emportent la moitié; — *église et presbytère*, assez bien. »

Malgré l'assertion de ce *Pouillé*, le recteur, M. Delaunay, déclara en 1790 n'avoir que 1,272 liv. de revenu, consistant en presbytère, verger et dîmes; il ajouta qu'il devait, sur

1. « *Transmisit ipsa Rocianidreh presbyterum suum nomine Roentuuoret, cum clerico, ad ecclesiam Motoriac ut istam elemosinam manifestaret omnibus hominibus manentibus in plebe Motoriac; quod ita et fecit in die dominico VI nonas maii*, etc. » (*Cart. Roton.*, 147.)

2. *Cartul. Roton.*, 18.

3. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

cette somme, payer 350 liv. de pension à son vicaire, 58 liv. 10 s. de décimes et droits synodaux, etc.[1]

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, l'église de Médréac offre peu d'intérêt. Rebâtie en grande partie aux XVIe et XVIIe siècles, elle fut consacrée le 25 mars 1643; elle se compose d'une nef avec deux chapelles irrégulières et d'un chœur reconstruit en 1835; l'arc triomphal qui donnait entrée au chanceau a été détruit en 1840; la grande porte à l'Ouest est ornée de pinacles dans le style ogival fleuri.

En 1742, on distinguait trois chapelles en cette église : celles de Sainte-Anne, du Rosaire et de Launay. La première était fréquentée des pèlerins et il y tombait d'abondantes aumônes; la dernière était prohibitive aux seigneurs de Launay-Champsavoye, puînés des Grignart de Champsavoye; on y voyait une litre aux armes de cette famille : *de sable à la croix d'argent cantonnée de quatre croissants de même.*

Présentement, on retrouve encore en plusieurs parties de l'église l'écusson des Glé de la Costardaye : *d'or à six glés ou souris de gueules, 3, 2, 1.* La seigneurie de Médréac, dont jouissait en 1513 Jean de Rohan, sire de Landal, était attachée, en effet, à un fief dit Bailliage des Nobles, qu'acheta en 1626 Jean Glé, seigneur de la Costardaye. Aussi en 1680 Gabrielle Glé, veuve de Jean de la Baume Le Blanc, marquis de la Vallière, déclara-t-elle jouir des droits de supériorité, fondation et prééminence dans l'église de Médréac, où elle avait ses armoiries et un banc à queue dans le chanceau, du côté de l'évangile[2].

Au XVIIIe siècle, Jean Glé, seigneur de la Costardaye, fonda dans cette église une chapellenie considérable consistant en six chapelains devant assister à une messe quotidienne chantée par l'un d'eux. En 1792, il n'y avait plus pour faire ce

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.
2. *Arch. Nat.*, P. 1714.

service que cinq chapelains, qui se partageaient des dîmes valant 674 liv. de revenu [1].

Les confréries du Rosaire et de Saint-Michel étaient érigées en l'église de Médréac. Cette dernière fut établie, dès 1385, « en l'honneur de Nostre-Dame et de Monsieur Sainct Michel. » Ses statuts furent approuvés en 1607 par Mgr du Bec, se trouvant alors à la Costardaye; en 1662, le pape Alexandre VII enrichit d'indulgences cette vieille confrérie, qui subsiste encore.

Notons aussi la croix du cimetière, en granit, dont le fût très-élancé supporte plusieurs figurines : d'un côté Notre-Seigneur, la Sainte Vierge et saint Jean; de l'autre Notre-Dame, saint Pierre et saint Paul. — Un bénitier du XVIe siècle, en pierre, et plusieurs vieilles dalles armoriées gisent encore çà et là autour de l'église.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de la Roche-Tambel* est une ancienne chapelle frairienne appartenant encore à la fabrique. Le 16 août 1652, Briand Raijard et Guillemette, sa femme, demeurant au Chesnot, fondèrent quelques messes dans cette chapelle, qui continue d'être entretenue [2].

2° *Sainte-Anne de Quéhugan*, également chapelle frairienne, est abandonnée.

3° *Notre-Dame du Boisgérault* fut bâtie au commencement du XVIIe siècle par Julien Ogier, recteur de Médréac, « près de sa maison du Boisgérault, en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie. » Le 8 août 1617, ce recteur y fonda une messe pour chaque dimanche. Son successeur, Olivier Boisgirault, y fit à son tour une fondation de messes pour chaque jour de fête chômée. Cette dernière fondation, valant

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. La tradition veut que Notre-Dame de la Roche-Tambel ait été originairement l'église paroissiale de Médréac, ajoutant qu'alors l'église actuelle appartenait à des religieux; mais l'histoire ne confirme pas cette tradition, qui n'est peut-être qu'un écho lointain du séjour des moines de Redon à Médréac.

20 liv. en 1792, était alors desservie par M. Tiengou dans la chapelle du Boisgérault, considérée comme frairienne.

4° *La chapelle de la Costardaye*, bâtie près du manoir de ce nom [1], fut consacrée le 21 octobre 1607 par Mgr du Bec, évêque de Saint-Malo. Le seigneur de la Costardaye y fonda trois messes par semaine, et ce bénéfice, rapportant 74 liv. de rente en 1789, était alors desservi par Julien Gaudin. — *Nunc* entretenue.

5° *La chapelle du Plessix* dépendait du manoir de ce nom. Perrine Aulnette, dame de la Poissonnais, ayant fait l'acquisition du Plessix et y ayant fixé sa demeure, fonda dans cette chapelle, le 13 décembre 1694, trois messes hebdomadaires pour le repos des âmes de M. et Mme de la Bornière-Aulnette, ses aïeux paternels, de M. de la Granelais-Aulnette, son père, et de Jean-Baptiste Aulnette, archidiacre de Tréguier, son frère [2]. Vers 1789 M. Ruault desservait cette chapelle, abandonnée maintenant.

6° *La chapelle de Launay-Champsavoye*, dépendant du manoir de ce nom, est signalée en 1727 comme chapelle domestique.

7° *La chapelle de la Ville-Hellouin* avoisinait aussi le manoir de ce nom; en 1749 Julien Bourdet en était chapelain, et l'évêque de Saint-Malo lui réclama une copie de l'acte de fondation, qui nous est inconnu.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) compte huit chapelles en Médréac, mais il ne les nomme pas; la *Réponse au Questionnaire de 1860* mentionne les anciens chapelains, avant 1789, *de la Gesmeraye* (M. Olivier Gaudin) et *de la Grandville* (M. Bourdet); c'est tout ce que nous savons de ces chapelles, qui n'existent plus.

Léproserie. — Sur le bord même de la Rance et non loin

1. Ce manoir, beau spécimen de l'architecture de la renaissance, fut construit en 1564.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

de l'ancienne chapelle de la Gesmeraye se trouve une maison appelée le Pont-aux-Ladres; ce nom indique suffisamment, d'accord avec la position du lieu, qu'une maladrerie a dû jadis exister là.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 425, 620 et 678.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS DE MÉDRÉAC[1].

Jehan Herpin, chanoine de Saint-Malo (1527).

Jean Chambrelay résigna vers 1559 en faveur d'Augustin Poulmic.

Jean Foulon, pourvu le 5 mars 1559, eut à combattre Augustin Poulmic, Julien Degand et Thomas Dagorel; il ne tarda pas à résigner.

Léonard Durand, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu le 15 décembre 1559; devenu archidiacre de Porhoët en 1566, il résigna en faveur du suivant.

Pierre de Lavetz fut pourvu le 19 novembre 1567; † 1573.

Antoine Batut prit possession le 6 mars 1573 et résigna en 1579.

Claude de la Salle, pourvu par l'évêque le 26 octobre 1579, débouta Pierre Huet, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; il résigna en faveur du suivant.

Julien Ogier, pourvu le 30 juin 1603, prit possession le 9 novembre et résigna en 1623.

Guillaume Crespel, pourvu le 6 mai 1623, résigna au bout de quelques mois.

Julien Ogier (peut-être le même que précédemment), pourvu le 24 octobre 1623, résigna en faveur du suivant.

Olivier Boisgirault, fils de Pierre et d'Olive Crespel, prit possession le 6 janvier 1634; † 1663.

Nicolas Aubry, pourvu le 6 avril 1663, résigna en 1676.

Julien Rolland de Rengervé fut pourvu le 13 mars 1676.

Rolland Le Bourdonnec prit possession le 19 février 1696 et fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois quintes-feuilles de même;* il résigna en 1709.

Guillaume Forest fut pourvu le 19 décembre 1709; † 1716.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de* 1860, etc.

René Le Floch, pourvu le 18 avril 1716, résigna en 1722.

Mathurin Douceré, natif de Médréac, pourvu le 11 mars 1722, prit possession le 2 avril.

François-Michel Hélye de la Blave, pourvu en 1738, résigna en 1754 pour devenir recteur de Miniac.

Louis-André de Launay, prêtre de Bécherel, pourvu le 20 août 1754, prit possession le 27 et gouverna jusqu'à la Révolution; exilé en 1793, il revint mourir à Rennes.

Joachim Guillard (1803, † 1826).

Jean-Baptiste Morin (1826, † 1839).

Henri Communier (1839-1852).

Joseph Pellan (1852-1862).

Joseph Gapais (1862, † 1883).

Frédéric Lefeuvre (1883-).

MEILLAC

Parochia de Milliac (1137), — *Millac* (1192), — *Meillac* (1329).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

Origines. — Le *Cartulaire de la Vieuville* renferme quelques actes concernant Meillac au XIIe siècle. On y voit que cette paroisse existait dès l'an 1137; à cette date, Gilduin, fondant le monastère de la Vieuville, lui donna deux portions de la dîme de Meillac, « *duas partes decimæ in parochia de Milliac*[1]. »

Dix ans plus tard, toute une famille de Meillac fit une autre donation à la même abbaye : cette famille se composait de Manasser et Guillaume, fils de Gaultier Troussier, de Damette, leur sœur, des enfants de celle-ci, Hingand et Geffroy, et de son gendre Guillaume Le Selvage; tous donc

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 575.

donnèrent aux moines de la Vieuville la chapelle de Nazarie, avec la terre d'aumône qui en dépendait, et quatre-vingts arpents de terre; ils autorisèrent, en outre, les religieux à prendre dans leur forêt le bois nécessaire à leur chauffage et à la construction des maisons dont ils pourraient avoir besoin dans ce lieu, et leur permirent même de faire paître leurs troupeaux dans leurs bois[1].

En témoignage de reconnaissance, les moines offrirent 4 liv. à leurs bienfaiteurs. Quant aux Troussier, ils déclarèrent que la terre qu'ils donnaient était entièrement exempte de tout impôt, et ils firent confirmer leur donation par Jean de Dol et par Noga, sa mère. Cette confirmation fut faite très-solennellement en 1147 en présence du doyen Hugues, de Geffroy et Raoul Graëlent, chanoines de Dol, et de plusieurs autres personnages distingués[2].

Toutefois, les religieux de la Vieuville ne conservèrent pas sans difficulté la terre de la Chapelle-Nazarie; les héritiers des Troussier, dont un certain nombre prenait le nom de Meillac, cherchèrent chicane à ces moines; heureusement pour ces derniers qu'Arsculfe de Soligné, seigneur de Combour, prit leur défense. Non-seulement ce seigneur approuva la vente que Robert, fils de Lambert Le Poigneor (*alias* Le Fotoor), fit à la Vieuville d'une terre en Meillac, « *terram in gastis de Millac*, » située dans le fief des Troussier, mais encore il fit en 1192 les deux parties se réconcilier, sans que les moines eussent trop à en souffrir[3].

La Chapelle-Nazarie, appelée maintenant la Chapelle-Lazary, est encore un village de Meillac avoisinant celui de la Motte, siège peut-être du fief des Troussier de Meillac. Non

1. *Filii Gualterii Trusser de Millac Manasser et Guill. etc., donaverunt ecclesiæ de Velteri Villa et monachis capellam Nazarie cum terra elemosynæ eidem capellæ pertinente et octoginta jugera terræ. Donaverunt etiam in bosco suo ligna necessaria ad domos edificandas et manutenendas, ad ignem, nec non ad pastum pecorum.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 601.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 602.

3. *Ibidem*, I, 720, 721, 722 et 779.

loin de là se trouve aussi le village de Pirieuc, ancien manoir donné également aux moines de la Vieuville, vers 1165, par Zacharie de Montsorel, seigneur de Landal.

Aussi aux siècles derniers les Cisterciens de la Vieuville jouissaient-ils encore de quelques dîmes en Meillac, et le seigneur de Bourgneuf, en cette paroisse, leur devait-il une rente de 20 mines de seigle.

A la fin du XIIIe siècle, Thébaud de Pouancé, évêque de Dol, voulant augmenter les distributions manuelles de son Chapitre, y affecta une rente de 40 liv. à prendre sur la paroisse de Meillac, ce à quoi consentit en 1293 le recteur de Meillac, Jean de Lanvallay.

Le successeur de ce recteur fut, paraît-il, de moins bonne composition, car en 1329 l'official de Dol fut forcé de le condamner à payer les 40 liv. susdites aux chanoines de Dol. Dans sa sentence, l'official déclare que, de l'aveu même du recteur, une fois cette pension du Chapitre payée et les autres charges de la cure acquittées, il reste encore au recteur de Meillac un revenu de 70 liv., somme bien suffisante pour son entretien et pour l'exercice de l'hospitalité[1]. Cette sentence fut confirmée en 1330 par le pape Jean XXII.

Quand vint la Révolution, M. Portier, recteur de Meillac, déclara en 1790 que le revenu brut de sa cure atteignait 2,400 liv. et ses charges 681 liv., de sorte qu'il avait un revenu net de 1,719 liv.[2]

Meillac renfermait autrefois le territoire de la Chapelle-aux-Fils-Méen, érigée en paroisse en 1630.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Meillac se composait naguère d'une simple nef avec une

1. « *Ex confessione dicti rectoris, soluta dicta pensione et cæteris oneribus deductis, superesse adhuc rectori LXX libras annui redditus, quod abunde sufficit ad sustentationem rectoris et ad hospitalitatem tenendam.* » (Hévin, *Analyse du livre Alanus*, — communication de M. de la Borderie.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

grande arcade ogivale à l'entrée du chœur; on y découvrit en 1845 des peintures murales que l'architecte, M. Langlois, attribuait au XIIIe siècle. Les fenêtres du Midi de la nef et celle du chevet étaient de style flamboyant et assez remarquables. De cette construction il ne reste plus que le chœur avec sa belle fenêtre gothique; on a construit en 1840 deux chapelles de même style, et l'on a ajouté deux collatéraux à la nef en 1864; enfin, une tour s'élève au bas de l'édifice. Cette église, ornée de nouvelles peintures murales et décorée avec goût, présente maintenant un assez bel ensemble.

Au siècle dernier, l'évêque de Dol se disait seigneur supérieur de la paroisse de Meillac; le seigneur de Bourgneuf en était le fondateur et le marquis de Châteauneuf y jouissait de certaines prééminences. M. l'abbé Brune a signalé, dans son *Répertoire archéologique d'Ille-et-Vilaine*, les fonts baptismaux de Meillac, appartenant à l'époque romane.

CHAPELLES. — 1° *La Chapelle-aux-Fils-Méen*, érigée en église paroissiale en 1630.

2° *La chapelle de Pirieuc*, dépendant du prieuré de ce nom, est signalée en 1692. — *Nunc* sécularisée.

3° *Les Cinq-Plaies*. — Cette chapelle, bénite le 21 novembre 1867, dépend de l'hospice fondé par Mlle Aulnette du Vautenet; c'est une salle voûtée en ogive avec vitraux peints et boiseries sculptées. En dehors de l'établissement est une imitation de la grotte de Lourdes, avec autel où l'on peut dire la messe quand des pèlerinages se font en ce lieu.

4° *Saint-Nicolas du Bourgneuf* était fondée de messes et dépendait du manoir de ce nom; le chapelain, Ange de Gravé, étant décédé, Jacques de Billard, ancien chanoine de Rostrenen, fut présenté pour le remplacer en 1735 par Jean-Baptiste de Gravé, seigneur du Bourgneuf; en 1752 Olivier Homo lui succéda. — *Nunc* détruite.

5° *La chapelle du Breil* avoisinait le manoir de même nom, appartenant en 1513 à Guillaume du Breil. — *Nunc* détruite.

6° *Notre-Dame des Champs-Bulant* fut construite par Georges de Scelles, seigneur des Champs-Bulant et recteur de Vieux-viel. Il en fit la bénédiction le 13 mars 1693 et y fit desservir une fondation de messes faite par lui dès 1676. En 1745, Jean de France, seigneur des Champs-Bulant, présenta Adrien Plihon pour remplacer le chapelain François Blanchard. — *Nunc* abandonnée.

7° *La chapelle de la Haultière*, située au village de ce nom, a été récemment démolie.

8° *La chapelle de la Saudrais* dépendait de la maison de ce nom, propriété, en 1513, de François Raston; la tradition veut qu'elle ait été fondée par des moines rouges, c'est-à-dire des Templiers. — *Nunc* détruite.

9° *La chapelle du Tertrais*, sise au village de ce nom, devait dépendre à l'origine du château du Tertrais, dont on voyait encore les ruines en 1678; elle était fondée de messes, et en 1723 Toussaint Lizion fut nommé pour la desservir par Alexis Freslon, seigneur de la Chapelle-aux-Fils-Méen. — *Nunc* détruite.

Prieurés. — 1° *La Chapelle-aux-Fils-Méen*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 669.)

2° *Pirieuc*, membre de l'abbaye de la Vieuville. (Voy. tome II, 776.)

Hospice. — Voy. tome III, 567.

École. — Voy. tome III, 567.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 567.

Recteurs de Meillac[1].

Jean de Lanvallay, recteur dès 1293, fut accusé en 1296 d'avoir soutenu son frère, Rolland de Lanvallay, écuyer, dans les querelles injustes qu'il suscita aux moines du Mont Saint-Michel, à Cancale.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

Guillaume Jollif, † vers 1536.

François Couaismes, † en janvier 1614.

Baptiste Trémaudan, chanoine de Saint-Malo, fit, dit-on, construire une partie du presbytère, dont une cheminée porte encore l'inscription suivante : *M. B. T. ch. de S. M. et re. de céans, 1619.*

François de Gasne permuta en 1639 avec le suivant, contre une chapellenie de Dol.

Louis de Callac prit possession le 28 août 1639; il résigna en faveur de Gilles de Trémaudan, sieur de la Teillère, clerc de Saint-Malo, en 1642, se réservant 300 liv. de pension.

N... Trichaud, chanoine de Dol (1661-1663).

Jean de Launay (1663-1675).

Jean Despinay, sieur de Beauchesne, † 1680 et inhumé au milieu du chœur.

N... Filly (1680-1684).

N... Jan (1684, † 1704 [1]).

Adrien de Saint-Aubin, prêtre de Paris et docteur en théologie, précédemment supérieur du séminaire de Dol et recteur de l'Abbaye-sous-Dol, fut pourvu en 1704; † 1712.

Vincent Renouard, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 8 juin 1712, prit possession le 12; il résigna et devint recteur du Rheu.

Jean-François Yvon, sieur de la Pouesnais, prêtre de Rennes, prit possession le 26 avril 1722; † âgé de quatre-vingts ans le 10 août 1744.

Jean Blanchet, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 15 juin 1744; † 1747.

Julien Éven, pourvu le 14 novembre 1747, prit possession le 21; † 1762.

Louis-François Hardouin, précédemment recteur de Rimou, pourvu le 13 août 1762, prit possession le 15; † 1786.

François-Julien Portier, pourvu le 3 novembre 1786, prit possession le 21 et gouverna jusqu'à la Révolution; † curé de Dol.

N... Gué (1803-1804).

Guillaume Josseaume (1804, † 1834).

Mathurin Jagu (1835, † 1861).

Mathurin Legrand (1861, † 1879).

Pierre Lebreton (1879-).

1. Ces deux recteurs ne nous sont connus que par la *Réponse au quest. de* 1860. — N..., recteur de Meillac en 1698, fit enregistrer les armoiries suivantes : *d'azur à trois chevrons d'or.*

MELESSE

Mellece (1185), — *Melecia* (1238), — *Melescia* (1280).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Les moines de Saint-Melaine furent confirmés dès 1185 par le pape Luce III dans la possession de l'église de Melesse, « *ecclesiam de Mellece*, » mais ils ne jouissaient pas complètement de cette église, dont une partie appartenait au trésorier de Rennes[1].

C'est en 1238 seulement que le trésorier Jean Gicquel consentit à céder à l'abbaye de Saint-Melaine tous ses droits sur Melesse en échange de la cure de Cintré et du prieuré de Notre-Dame de Mordelles, que lui abandonnèrent les religieux. A partir de cette époque, le recteur de Melesse, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, put jouir complètement des droits de l'autel, c'est-à-dire de toutes les oblations, des prémices d'agneaux et de toisons, etc.; il eut aussi les dîmes des moulins de Geffroy de Melesse et de Fresnay, et quelques autres dîmes. Mais les Bénédictins se réservèrent tout le reste des dîmes[2].

Nous avons dit précédemment (tome II, 101) que les religieux de Saint-Melaine fondèrent en Melesse le prieuré du Mesnil, dont le manoir et les dîmes appartenaient en 1790 à l'évêque de Rennes à cause de l'annexion à son évêché de la mense abbatiale de Saint-Melaine.

A cette dernière époque, M. Monnier, recteur de Melesse, déclara que son bénéfice consistait en un presbytère et son pourpris, valant 300 liv. de rente; — un trait de dîme à la

1. *Cartul. Sancti Melanii.*
2. *Ibidem*, 60.

quinzième gerbe, estimé 1,200 liv., — et une rente de 40 liv. due par les moines de Saint-Melaine. C'était donc un revenu brut de 1,540 liv., sur lequel il devait la pension de deux vicaires, l'entretien des bâtiments, les décimes, etc.[1]

A cette même date de 1790, plusieurs communautés de Rennes avaient quelques biens à Melesse : les Carmes-Déchaussés y possédaient la métairie de la Séplais, affermée 500 liv.; — les Dominicains, plusieurs champs, affermés 112 liv.; — les Hospitalières de la Miséricorde, la métairie du Pré-Garnier, affermée 649 liv., — et les Visitandines du Colombier la métairie et les moulins de la Touche-Alart, affermés 1,200 liv.[2]

Église. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Melesse appartient presque totalement aux xve et xvie siècles; c'est une simple nef à chevet droit, à laquelle ont été successivement ajoutées trois chapelles irrégulières; la tour octogone placée à l'angle Sud-Ouest de la nef ne date que de 1764.

La porte occidentale est un assez joli spécimen d'architecture ogivale fleurie; plusieurs fenêtres sont flamboyantes, et un bénitier en granit porte une inscription gothique du même temps.

Un porche en bois du xvie siècle, à présent ruiné, se trouvait naguère devant la porte méridionale; c'était le chapitreau où l'abbé de Saint-Melaine tenait, dit-on, originairement ses assises. On y voyait de fort belles sculptures en bois qui faisaient vivement regretter l'abandon dans lequel se trouvait depuis longtemps cet édicule.

En 1531, le seigneur du Plessix-Melesse se fit maintenir dans la possession des prééminences de l'église de Melesse; mais en 1678 le seigneur de Launay-du-Han, en Montreuil-le-Gast, déclarait jouir des mêmes privilèges à cause de ses

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.
2. *Ibidem.*

fiefs en Melesse, et avoir ses armoiries dans la maîtresse vitre de cette église et son banc et son enfeu dans le chanceau, du côté de l'évangile [1]. Quelques autres seigneurs, tels que ceux de la Grimaudaye et de Beaucé, avaient aussi des bancs et des enfeus, et les seigneurs des Loges, en La Mézière, y avaient enfin une pierre tombale au haut de la nef.

En 1619, le recteur François Joullan sollicita des Dominicains de Bonne-Nouvelle l'érection de la confrérie du Rosaire, ce qui lui fut accordé. Quant à la confrérie du Scapulaire, elle ne fut établie qu'en 1776, pendant une grande mission.

Chapelles. — *1° La chapelle du Mesnil* dépendait du prieuré de ce nom.

2° La chapelle de Beaucé, bâtie dans la cour du manoir de ce nom, est signalée en 1680 dans la déclaration de Renée Bonnier, veuve d'Eustache de Lys, seigneur de Beaucé. Elle était fondée de messes, et en 1787 on y baptisa un enfant de M. de Rosnyvinen, alors seigneur de Beaucé. — *Nunc* abandonnée.

3° Saint-Nicolas des Fontenelles. — En 1679, Renée Drouet, veuve de Louis Bréal, sieur du Plessix, déclara posséder la chapelle de Saint-Nicolas, dépendant de son manoir des Fontenelles [2]. Cette chapelle n'existe plus, mais on conserve dans une niche une statue de saint Nicolas sur son emplacement.

4° Saint-Louis de la Grimaudaye. — Louis de Coëtlogon, seigneur du Vauluissant, habitant son manoir de la Grimaudaye, y construisit une chapelle « en l'honneur de Dieu et de saint Louis, saint Charles et sainte Anne; » puis, par acte du 18 août 1643, il y fonda une messe pour tous les dimanches et fêtes [3]. A la fin du siècle dernier cette chapelle était abandonnée, et le propriétaire, M. Visdelou, seigneur de Bédée, en faisait dire les messes en la chapelle de Tixue, en Pacé.

1. *Arch. Nat.*, P. 1614, 1711.
2. *Ibidem.*
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14.

5° *La chapelle des Milleries* fut bâtie en 1743 par Alexis Anneix, sieur de Souvenel, avocat au Parlement de Bretagne, propriétaire du manoir des Milleries. Par acte du 16 août 1746, Alexis Anneix y fonda trente messes et dota ce petit bénéfice de 28 liv. de rente.

6° *La chapelle du Plessix-Melesse* dépendait du manoir de ce nom et était fondée de messes.

PRIEURÉ. — *Le Mesnil*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 101.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 565 et 619.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE MELESSE[1].

Jacques Lecenelier donna 100 sols de rente aux chanoines de Rennes pour qu'ils fissent son anniversaire et une procession à sa tombe; il fut inhumé dans la cathédrale durant le XIVe siècle, semble-t-il.

Joseph Gémien fut aussi inhumé dans la cathédrale de Rennes, où l'on voyait encore en 1765 son tombeau dans le transept droit, avec cette inscription : *Messire Joseph Gémien en son tems recteur de Melesse qui décéda le 25e jour de mars 1443.*

Olivier Serdebreil, † vers 1526.

Julien Maugnon fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 14 mars 1526.

Pierre Romelin, † vers 1576.

Antoine Collins fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1576.

François Joulan fonda, le 11 juin 1636, la chapellenie de la Tour dans son église et donna au chapelain le logis de la Tour, situé proche le cimetière.

Michel Nepveu, † vers 1638.

Christophe Daguenet fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1638 et devint notaire apostolique; † 1653.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de* 1860, etc.

François Le Sacher fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 24 avril 1653.

Mathurin Priour (1662); † 1673.

Jean Louvel fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1673.

Jean Tatin ou *Patin,* prêtre du diocèse, gouvernait dès 1698; † en mars 1713.

Julien Pesnard, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1713; † 1726.

René Jousselin, prêtre du diocèse, pourvu le 28 novembre 1726, ne fit que passer.

Joseph Goven, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1727; il résigna en 1756 en faveur de Gilles Dargennez, prêtre d'Avranches, mais cette résignation n'eut pas de suite; † 1759.

Michel Gouyon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 août 1759; † 1768.

Louis-François Macé fut pourvu le 13 juin 1768; † en décembre 1778, âgé de cinquante-neuf ans.

Thomas-Julien Monnier, natif d'Amanlis, pourvu le 4 décembre 1778, gouverna jusqu'à la Révolution et fut en 1793 exilé à Jersey, où il mourut, dit-on.

Mathurin Lambert (1803-1804).

Joseph-Marie Seillier (1804, † 1810).

Dominique Bertin (1810, † 1818).

Antoine-Pierre Cotrel (1819-1825).

Charles-Guillaume Taillé (1825, † 1840).

Julien Denieul (1840-1852).

Jean-Marie Maillé (1852-1859).

Joseph Renaudet (1859, † 1867).

Thomas Vincent (1867-).

MELLÉ

Parochia de Meleio (1241), — *Meleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — En 1241, Geffroy, seigneur de Landévy, donna aux religieux de l'abbaye de Savigné le fief du Boulay, en

Mellé, avec une rente de 12 sols, monnaie de Tours, sur la masure de la Martais[1], à la charge d'entretenir jour et nuit deux lampes devant les autels de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas, dans l'église abbatiale. Les Cisterciens de Savigné jouissaient encore du fief du Boulay en 1679.

D'autres religieux avaient des intérêts à Mellé; c'étaient les Bénédictins de Pontlevoy, à cause de leur prieuré d'Igné, en Fougères, et le prieur de Saint-Pavace, du Mans, à cause du prieuré de Laignelet. Ces monastères de Pontlevoy et Saint-Pavace se partageaient les deux tiers des dîmes de Mellé et devaient, par contre, chacun une messe hebdomadaire dans l'église de Mellé pour les paroissiens.

Le dernier tiers des dîmes appartenait au recteur de Mellé, présenté par l'ordinaire; il levait cette dîme à la onzième gerbe sur toute espèce de grains, et avait, en outre, la totalité des dîmes de lins et chanvres, plus une pension en grain que lui faisaient ses codécimateurs. Aussi en 1790 M. Gardais déclara-t-il que la cure de Mellé valait 2,070 liv. de rente, sans compter le presbytère et ses jardins. Ce recteur prétendait toutefois avoir 1,100 liv. de charges, mais il y faisait figurer, outre la pension de son vicaire 350 liv. et ses décimes 160 liv., les gages de ses domestiques, 300 liv., et l'entretien de son cheval, 150 liv.[2]

Église. — Saint Martin de Tours est le patron de l'église de Mellé, qui ne semble pas remonter au-delà du XVIe siècle. Elle se compose d'une nef portant sur une de ses sablières la date suivante : *l'an MVCC XXIX;* la fenêtre flamboyante de son chevet, aujourd'hui bouchée, est d'environ le même temps.

A cette nef gothique ont été ajoutées deux chapelles au

1. « *Totam masuram de Booleio cum omnibus pertinenciis suis in parrochia de Meleio sitam, et duodecim solidos turon. perpetui redditus in Malrateia percipiendos annuatim.* » (*Arch. Nat.*, L, 1646.)
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

siècle dernier; celle de la Sainte-Vierge présentant, ainsi que la sacristie, ces inscriptions : *Messire P. Clouard, recteur*, — *Fait par Messire Pierre Clouard, recteur de Mellé, 1711*[1], — et celle du Saint-Esprit. Cette dernière nous rappelle que la confrérie du Saint-Esprit, dont nous avons précédemment parlé à propos de Louvigné (Voy. p. 120), comptait de nombreux adeptes en Mellé. La fête de la confrérie aux fêtes de la Pentecôte étant dégénérée en vraie saturnale, le recteur, M. Clouard, obtint en 1703 un arrêt du Parlement défendant à ses paroissiens de se réunir pour la procession burlesque qu'ils avaient coutume de faire à cheval. Malgré la défense, la cérémonie se fit encore, accompagnée même de violences, à Louvigné; Louichon, de Mellé, portait l'un des étendards rouge et blanc. Mais on poursuivit les coupables, et en 1705 le principal meneur de Mellé en cette affaire, Nicolas Lecomte, fut condamné à faire amende honorable, un cierge allumé à la main et à genoux, pendant la grand'messe du lundi de la Pentecôte chantée en l'église de Mellé[2].

La confrérie du Rosaire fut érigée à Mellé le 4 juillet 1632, par les Dominicains de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur Martin Potier[3].

Le baron de Fougères était seigneur supérieur de Mellé, et quoiqu'en 1679 le seigneur de Poilley se prétendit fondateur de l'église de Mellé, disant qu'elle se trouvait dans son fief de la Guennerais, c'était, dit M. Maupillé, au seigneur des Domaines qu'appartenait en cette église les droits de prééminence, d'enfeu et de banc dans le chanceau et dans la nef.

On voit dans le cimetière de Mellé « une ancienne croix en granit non moins remarquable par son élévation que par l'élégance et l'harmonie de ses proportions[4]. »

1. Il est probable que cette date 1711 est celle de la construction de la sacristie, car le *Registre paroissial* dit que M. Clouard bénit la chapelle de la Vierge le 23 octobre 1715.

2. *Arch. du Parlement de Bret.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5.

4. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Louvigné*, 100.

CHAPELLES. — *1° Notre-Dame du Lac* était près du village du Lac, sur la route de Saint-Georges. Elle fut construite par le recteur Gilles Lespingueux et bénite le 14 novembre 1694. En 1703, le propriétaire du Lac s'engagea à l'entretenir[1]. — *Nunc* détruite.

2° Notre-Dame de la Vairie. — Guillaume Ferron et Jeanne Glesdel, sieur et dame de la Harlaye, demeurant au manoir de la Vairie, construisirent à côté une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge et de sainte Anne; puis, par acte du 20 septembre 1663, ils y fondèrent deux messes par semaine et affectèrent leur métairie de Villeneuve à l'entretien du chapelain. Nicolas du Hamel en 1682, et Joseph de Mésenge en 1781, desservirent cette chapelle, qui n'avait pas moins de 246 liv. de rente en 1790.

Notre-Dame de la Vairie a été restaurée de nos jours, et on s'y rendait naguère aux processions des Rogations; elle renferme un groupe représentant le sacrifice d'Abraham, objet d'une grande dévotion locale, mais elle n'offre en somme rien d'intéressant. Dans les greniers de l'ancien manoir même de la Vairie est, au contraire, reléguée une curieuse statue en pierre représentant la Sainte Vierge assise et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, position qui indique ordinairement une haute antiquité.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE MELLÉ[2].

Jean de la Piguelaye, chanoine de Rennes, doyen de Fougères, recteur de Mellé, Baillé, la Chapelle-Janson et Saint-Germain-en-Coglais, † 1531.

1. *Notes. ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Nicolas Loychon (1542); il résigna en faveur du suivant, son neveu.

Julien Loychon (1563).

Bertrand Loychon, neveu du précédent (1576).

Pierre Boufort résigna le 9 juin 1593.

Julien Potier (1608).

Martin Potier, neveu du précédent (1617), † 14 octobre 1643.

Côme Chable succéda au précédent.

Jean Le Capitaine (1672); il rendit aveu au roi en 1679 pour son presbytère et son église relevant de la baronnie de Fougères; † 20 juin 1682.

Gilles Lespingueux, pourvu en 1682, permuta en 1695 avec le suivant.

Pierre Clouard, prêtre d'Avranches et précédemment recteur de Pancé, pourvu en 1695, résigna en 1715; † 21 août 1716.

André Leroy, prêtre d'Avranches, fut pourvu en novembre 1715; † 1748.

Richard Leroy, neveu du précédent, et né comme lui à Sourdeval, en Normandie, fut pourvu le 27 juin 1748; † 1750.

Henri-Pierre Grippon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 juin 1750; † 1754.

Gilles-Alexis Vallin, natif du Teil, fut pourvu le 24 octobre 1754; † 1771.

Martin Jouault, natif de Saint-Étienne-en-Coglais, fut pourvu le 19 août 1771; † 2 février 1781.

Jean-Mathurin Thomas, natif de Landéan, fut pourvu le 5 février 1781; † 1788.

Vincent Gardais, natif de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, pourvu le 22 avril 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jacques Gilbert (1803-1814).

Jean-Baptiste Goltais (1814-1831).

Marie-Joachim Hay de Bonteville (1831-1841),

Jacques-Thomas Chesnais (1841-1870).

François-Marie Billon (1870-).

MERNEL

Mirhenella (843), — *Merrenel* (1250), — *Mesrenel* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Lorsqu'en 843 Anowareth donna à l'abbaye de Glanfeuil ou de Saint-Maur-sur-Loire la paroisse d'Anast, aujourd'hui Maure, avec son église et ses sept chapelles (Voy. p. 153), il excepta de ce don l'église de Mernel, « *excepta ecclesia que est sita in villa que dicitur Mirhenella, sacrata in honore Sancti Martini*[1]. » Ainsi, dès le IXe siècle, Mernel était une bourgade ayant son église dédiée à saint Martin et relevant alors de l'église-mère d'Anast.

Pourquoi Anowareth se réservait-il ce sanctuaire? Nul ne le saura au juste; mais les mottes antiques avoisinant le bourg de Mernel, et semblables à celles du château de Lohéac, autorisent à supposer que Mernel pouvait bien être l'habitation d'Anowareth et de sa famille. Quoi qu'il en fût, par suite de cette séparation de l'église de Mernel d'avec celle d'Anast, la paroisse de Mernel dut se former de bonne heure distincte de celle de Maure, et la seigneurie du lieu devint indépendante elle-même du comté de Maure.

En 1181, dit l'abbé Manet, le pape Luce III donna l'église de Mernel au Chapitre de Saint-Malo. Mais les chanoines ne semblent pas avoir conservé longtemps cette église, que nous voyons durant tout le moyen-âge entre les mains de l'évêque même de Saint-Malo.

Nous avons déjà vu, en effet, qu'en 1250 un paroissien de Mernel nommé Pierre Meleine, « *Petrus Meleine laicus parrochianus de Merrenel*, » abandonna à l'évêque de Saint-Malo le tiers de toutes ses dîmes dans les paroisses de Maure, Mernel, Loutehel et Campel, tant en blés qu'en vins[2]. Aussi la cure de Mernel devint-elle à la présentation de l'ordinaire, et l'évêque de Saint-Malo fut-il tout à la fois grand décimateur et seigneur de la paroisse.

1. *Cartul. Sancti Mauri.* — *Arch. d'Anjou*, I, 363.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Dans sa déclaration de 1682, Mgr du Guémadeuc avoua posséder le fief de Mernel, « à raison duquel il est seigneur et fondateur de l'église d'icelle paroisse. » Il ajouta que le seigneur de la Châteigneraie « est tenu de recueillir les rentes dudit fief de Mernel en qualité de provost féodé dudit évesque, pour les luy payer en déduisant la septiesme partye qu'il a droit de retenir pour droit de recette desdites rentes. » Enfin, la déclaration porte qu'il « est deub audit évesque obéissance, foy et hommages par les seigneurs du Corrouët, du Pontrouault, de la Vieuville, de la Guisnebergère, de la Pacaudaye, de la Chasteigneraye, etc., à cause des fiefs qu'ils tiennent dudit évesque. »

En 1682, l'évêque de Saint-Malo ne payait au recteur de Mernel qu'une portion congrue de 200 liv.; mais cette pension fut successivement augmentée, et en 1790 le recteur et le vicaire de Mernel recevaient ensemble 1,900 liv.[1]

Église. — L'ancienne église de Mernel était dédiée en 843 à saint Martin, et au siècle dernier à saint Malo. Elle était, dit-on, d'une haute antiquité et renfermait deux chapelles seigneuriales dépendant l'une, dédiée à sainte Catherine, du manoir du Pontrouault, l'autre de celui de la Vieuville. Cette chapelle du Pontrouault avait été construite en 1454 par les seigneurs de ce nom, près du chanceau et du côté de l'épître, avec toute la richesse du style ogival fleuri; on y voyait une belle fenêtre flamboyante, un autel et une crédence en pierre sculptés; tout cela a disparu lorsqu'on a reconstruit l'église, mais on a eu le bon goût de conserver les colonnes et l'arcade qui séparaient cette chapelle du sanctuaire et l'on en a fait un fort joli portail dans le nouvel édifice.

La chapelle du Pontrouault était fondée de deux messes par semaine. Charles de Sévigné, fils de Renaud, seigneur de Montmoron et du Pontrouault, en fut pourvu en 1639. Mais

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

au siècle dernier, cette chapelle menaçant ruine, les messes en étaient dites au maître-autel.

Quant à la chapelle de la Vieuville, elle se trouvait au Nord du chœur, et elle a été en partie conservée dans la nouvelle construction; ses murailles portent plusieurs écussons devenus illisibles, mais elle n'offrit jamais l'intérêt de la précédente. Les seigneurs du Pontrouault et de la Vieuville avaient leurs enfeus dans ces chapelles.

En dépit des droits de l'évêque de Saint-Malo, dont ils n'étaient à l'origine que les officiers, les seigneurs de la Châteigneraye se disaient aux siècles derniers seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de Mernel; ils avaient dans le chanceau de l'église un enfeu où furent inhumés, en 1645, Suzanne et Renée de Rollon, et en 1651 leur mère, Julienne de Cérizay, femme de Guy de Rollon, seigneur de la Châteigneraye. Claude de Rollon y fut aussi enterré vers 1620, et l'on voit encore sa tombe renversée et déplacée.

La nouvelle église de Mernel, construite en 1847, est dédiée à saint Étienne, martyr; elle forme une simple croix et n'a de remarquable que le portail dont nous venons de parler.

Chapelles. — 1° *Notre-Dame-de-Joie* est un ancien sanctuaire très-vénéré, construit dans une lande, à côté d'une fontaine. On ignore son origine, mais elle fut rebâtie en 1647 par les seigneur et dame du Bois-au-Voyer, manoir voisin situé en Maure, comme le prouve l'inscription suivante, que l'on y voit encore :

Ave Maria. — Nul n'entre ici qui ne salue Marie. — Ferdinand de Neuville, évesque de Saint-Malo, a permis à H^t et P^t Mre René de Tournemyne et à D^e Renée Peschart sa femme, de faire bénir la chapelle de Joye qu'ils ont bastie et réédifiée et mesme la cloche qu'ils ont donnée et qui a esté nommée Anne-Marie par Mre Jean-Joseph Tournemyne, leur fils unique, et D^e Françoise Tournemyne, marraine. — Priés pour les sei-

gneur et dame de Campzillon et du Bois-au-Véé fondateurs de céans. — Fait le 2e jour de septembre 1647.

Cette chapelle fut aussi fondée de messes par les seigneurs du Bois-au-Voyer, qui en 1680 déclarèrent y avoir droit de « prééminence, banc prohibitif, armes et écussons, » parce qu'elle se trouvait dans leur fief d'Oultre-l'eau.

Notre-Dame-de-Joie était, en effet, une chapelle frairienne, quoique son chapelain fût présenté par le seigneur du Bois-au-Voyer. Louis de Coëtlogon en fut pourvu en 1668 en place de Raoul Esnault, décédé. Elle est encore maintenant propriété paroissiale et toujours fréquentée par les pèlerins, qui y font dire des messes.

2° *Saint-Solain* était une antique chapelle dont l'histoire demeure inconnue. Son chapelain, qu'on appelait souvent le prieur de Saint-Solain, cueillait en 1680 la dixième partie de toutes les dîmes que l'évêque de Saint-Malo possédait en Maure; ses revenus étaient, en 1730, de 345 liv. La liste de ses chapelains démontre l'importance relative de ce petit bénéfice : Louis du Bouexic (1560), — Jean du Bouexic (1582), — Pierre Bossart (1662), — Emmanuel de Montalembert (1698), — Antoine d'Aulnay (1738), — René de Rouillac (1769), — Julien Meslé de Grandclos (1785) — et Servan Puelle de Saint-Simon (1790).

Dès 1738, la chapelle de Saint-Solain était « toute ruisnée, n'ayant plus que les murailles, » et la maison « servant anciennement de prieuré entièrement ruisnée[1]. » Aussi à cette époque les messes fondées à Saint-Solain se desservaient-elles en l'église de Mernel.

3° et 4° *Les chapelles du Pontrouault et de la Guisnebergère* dépendaient au XVIIe siècle des manoirs de mêmes noms et étaient fondées de messes.

1. Cette persistance à appeler prieur et prieuré le chapelain et la chapelle de Saint-Solain, donne à penser que peut-être ce sanctuaire rappelait un ancien monastère; cependant nous n'en avons trouvé absolument aucune preuve.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 499.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE MERNEL [1].

François de Goguessac, recteur commendataire, résigna en faveur du suivant.

Jean de Lassy, issu des seigneurs de la Guisnebergère, fut pourvu en 1561; † 1579.

Guillaume Riallan fut pourvu le 13 décembre 1579 et résigna en faveur du suivant.

René Bonnays prit possession le 3 février 1584 et résigna quatre ans après.

Christophe Hus, pourvu le 27 décembre 1588, fut forcé de se démettre en 1594.

Jean Le Jonc prit possession le 12 juin 1594 et résigna en 1608.

Olivier Reboulx, natif de Mernel, fut pourvu le 20 mars 1608; † août 1639.

Vincent Ponthonnier (1640-1652).

François Lorier (1653-1668) fonda le 21 décembre 1654 deux messes hebdomadaires dans l'église des grands Carmes de Rennes.

Guillaume des Loges (1669-1678).

Guillaume Joublot (1680-1690).

Guillaume Renault, pourvu en 1690, résigna au bout de quatre ans.

Jean Bouessel fut pourvu le 25 février 1694.

François Picard, pourvu en 1696, résigna en 1704.

Ambroise Guihou, prêtre de Nantes, pourvu le 17 juillet 1704, devint en 1709 recteur de Redon.

Jacques Feuvrier, natif de Lieuron, fut pourvu le 7 juin 1710; † 18 août 1724.

Guillaume Richard, natif de Mernel, fut pourvu le 22 septembre 1724; † âgé de soixante-neuf ans, le 15 août 1751.

François Deschamps, natif de Pleurtuit, fut pourvu le 22 octobre 1751.

Geoffroy Barre succéda au précédent en 1753; † 19 décembre 1754.

Guillaume Oresve, natif de Maure, fut pourvu le 8 février 1755; † 20 novembre 1779.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

Pierre Coudé, pourvu au concours le 24 février 1780, se démit peu après.

Ignace Macé, pourvu le 12 mai 1780, devint recteur de la Trinité.

Julien Nerhot, natif de Beignon, fut pourvu le 19 juin 1781; † âgé de cinquante-trois ans, le 8 juin 1787.

Jean-Baptiste Bertin, natif de la Chapelle-Bouëxic, fut pourvu le 23 août 1787; il demeura caché dans sa paroisse pendant la Révolution et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-cinq ans, le 3 août 1819.

Pierre-Étienne Bellamy (1819, † 1857).

Joseph Lemonnier (1857-).

MESSAC

Metiacus (843), — *Mezac* (1089), — *Méchac* (1279), — *Messacum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

Origines. — Messac est un lieu fort ancien près duquel les Bretons remportèrent une grande victoire sur les Francs en 843. A cette époque, Messac faisait partie du territoire nantais, « *locus qui dicitur Metiacus Nannetici territorii*[1], » comme toutes les paroisses voisines d'outre Samnon. (Voy. tome IV, 564.) Mais il est probable que peu de temps après cette bataille Messac fut incorporé au diocèse de Rennes, car nous verrons plus tard qu'en 875 Pléchâtel, situé dans la même position que Messac, faisait déjà partie du territoire rennais.

De bonne heure les religieux de Paimpont possédèrent un fief assez important en Messac, et il est probable que le vil-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 279

lage de l'Abbaye rappelle le souvenir de leurs anciennes possessions en cette paroisse. Mais ils aliénèrent ce fief et ne conservèrent que les dîmes de Messac. Ce fut au moyen de ces dîmes qu'ils dotèrent en 1231 le prieur de Saint-Martin, chargé d'aider les chanoines de Rennes dans le service du chœur. (Voy. tome I, 239.)

Mais un peu plus tard, en 1278, Maurice de Trésiguidy, évêque de Rennes, fit don à ses chanoines de toutes les grosses dîmes qu'il levait lui-même en Messac, pour leur procurer ce qu'on appelait alors « le pain du Chapitre[1]. » En même temps, le prélat institua un vicaire perpétuel nommé par lui pour gouverner la paroisse de Messac, « *qui vicarius curam animarum parochianorum ecclesie de Mechac tanquam vicarius perpetuus geret*, » et il lui abandonna pour sa pension toutes les dîmes de vin, chanvre, lin, toisons d'agneaux, etc., ainsi que les prémices et oblations[2].

Par suite de ces différents actes, les grosses dîmes de Messac se trouvèrent partagées à peu près également entre trois bénéficiers : l'abbé de Paimpont, le Chapitre de Rennes et le prieur de Saint-Martin. Vers 1695, le général de la paroisse, se faisant fermier de toutes ces dîmes, s'engagea à fournir à chacun d'eux 400 boisseaux de grain. Mais lorsque le prieuré de Saint-Martin eut été supprimé en 1728 en faveur des chanoines de Rennes, ceux-ci se trouvèrent à recueillir les deux tiers des dîmes de Messac.

Quelques autres établissements religieux, tels que les prieurés de la Franceule et de Châteaugiron, et le Temple de la Coëffrie, levaient aussi quelques dîmes en Messac, mais elles n'étaient pas importantes.

Dans les siècles derniers, le recteur de Messac recevait une pension du Chapitre de Rennes; ce fut longtemps une rente de 160 boisseaux de grain, plus la jouissance des petites

1. « *Omnes decimas bladorum parochie de Mechac Capitulo Redon. damus et assignamus convertendas in pane cotidiano distribuendo.* »
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 5 G, ...

dîmes, estimées 300 liv. au XVIIIe siècle. En 1790, le recteur, M. Guérin, déclara que le revenu brut de sa cure était de 1,230 liv. 6 s.[1] A cette époque, le Chapitre payait 940 liv. de portion congrue aux recteur et vicaire de Messac.

Le presbytère de Messac, quoique situé dans le bourg, se trouvait dans le fief du Peul, et il existait un singulier privilège en faveur de tous les habitants de ce fief, qui comprenait « les villages du Peul, la Romenais, la Gaucherais, Tréel et autres. » On voit, en effet, dans une déclaration datée de 1645, que « lesdits hommes de ladite seigneurie du Peul sont exempts des debvoirs de fiançailles, espousailles, sépultures et autres debvoirs qui se poient d'ordinaire aux curés de Messac, fors qu'ils sont tenus fournir chacun an à chacune veille de Noël un tisonnier audit curé ou recteur à sondit presbytère, et que chacun desdits hommes que ledit curé ou recteur épouse sont tenus de lui fournir une paire de gants[2]. »

Inutile de dire que l'assertion de l'annotateur d'Ogée, faisant de Messac « un doyenné à l'alternative » *(Dict. de Bret.*, II, 32), est complètement erronée; ce ne fut jamais qu'une simple cure.

Messac renfermait naguère le territoire de La Noë-Blanche, érigé en paroisse en 1847.

Église. — Saint Abdon et saint Sennen, martyrs, sont les patrons de l'église de Messac. C'est un édifice en partie roman, remanié à diverses époques. A l'origine, il devait n'y avoir qu'une nef terminée par une abside; on retrouve encore cette abside presque intacte extérieurement, soutenue par des contreforts plats et jadis ajourée de meurtrières; la nef conserve aussi une fenêtre romane, et la façade occidentale, cachée aujourd'hui par une tour, est également de style roman.

A cette construction primitive ont été ajoutés deux collaté-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.
2. Archives du château de la Robinaye, en Bain.

raux de la nef aux xve et xvie siècles, et vers la même époque fut construite une chapelle seigneuriale au Nord du chanceau, que nous supposons avoir été celle du Hardaz; elle fut remplacée plus tard par la chapelle du Rosaire. Vis-à-vis fut élevée la chapelle également prohibitive des seigneurs de Bœuvres. Enfin, de nos jours a été bâtie une tour gothique d'assez belle apparence, placée au bas des nefs, et dont la première pierre fut bénite par Mgr Saint-Marc le 13 mai 1866.

Le maître-autel, avec son retable de pierre, fut construit en 1684 par le sculpteur Mathurin Té et coûta 356 liv. Jadis, deux autels, dédiés à saint Pierre et à saint Éloi, accompagnaient l'arc triomphal précédant le chœur.

Dans la nef, on voyait encore naguère d'intéressants débris de peintures murales, et, entre autres sujets, un saint personnage debout qu'on a malheureusement fait disparaître.

Les barons de Bain étaient seigneurs supérieurs de l'église de Messac, où ils avaient leurs armoiries peintes sur les murailles en 1747.

Les seigneurs de Bœuvres avaient leur banc et leur enfeu dans leur chapelle; ceux du Hardaz et de la Pommeraye avaient les leurs près de l'autel de la Sainte-Vierge, et ceux de la Beucheraye proche la porte de la sacristie. Il semble que les seigneurs du Vautenet jouissaient également d'un enfeu; ces derniers avaient en outre, en 1734, le droit de jeter une soule à la porte de l'église le jour de l'Épiphanie.

D'assez nombreuses fondations existaient en cette église; la plus anciennement connue était celle d'Arthur du Hardaz, protonotaire apostolique, archidiacre d'Outre-Loire, chanoine d'Angers et de la Sainte-Chapelle de Paris, aumônier du duc de Bretagne; son cœur reposait auprès de l'autel de la Sainte-Vierge, et une plaque de cuivre rappelait encore en 1760 la chapellenie qu'il avait fondée. Celle-ci consistait en une messe chantée chaque mercredi à cet autel, avec diacre et sous-diacre, et l'office des morts complet, et en une messe basse au même autel chaque dimanche. Arthur du Hardaz fit cette fondation

en 1544 et laissa au Chapitre de Rennes 35 liv. 17 s. 6 d. pour l'acquitter. A la suite de la messe du mercredi, le chapelain devait faire une distribution d'aumônes aux pauvres de la paroisse. Enfin, le seigneur de Couascon était chargé par le fondateur de l'exécution de ses volontés.

Les fondations de Saint-Antoine et Saint-Sébastien étaient le résultat de vœux faits par le général à la suite de disette et d'épidémie ayant désolé Messac; le chapelain chargé de ces messes devait faire une procession dans l'église à la fin de chacune d'elles, en souvenir des processions faites à l'origine autour de la paroisse pour obtenir la cessation des fléaux.

La confrérie de l'Assomption de Notre-Dame fut érigée en l'église de Messac en 1643 et enrichie alors d'indulgences par le pape Urbain VIII.

En 1701, Gilles Divet et Antoine de Couascon donnèrent quelques terres à la fabrique pour favoriser l'établissement du Rosaire, dont les bulles étaient arrivées. Ce ne fut toutefois que le 13 mai 1703 que le P. Jean Trouillot, Dominicain de Bonne-Nouvelle, érigea cette confrérie[1].

Chapelles. — *1° Sainte-Anne de la Noë-Blanche*, érigée en 1847 en église paroissiale.

2° Saint-Jean du Temple de la Coëffrie. — Voy. tome III, 93 et 98.

3° Saint-Jacques. — C'était une chapelle appartenant aux paroissiens, sise au haut du bourg de Messac, et dédiée à l'apôtre saint Jacques et à saint Julien. Elle avait un chevet droit ouvert d'une fenêtre ogivale et fut restaurée en 1773; elle était fondée de messes et régulièrement desservie. Le seigneur du Hardaz s'en disait le seigneur parce qu'elle se trouvait dans son fief de Couascon. — *Nunc* détruite.

4° Saint-Armel. — C'était la chapelle frairienne du port de Messac. Ce port, signalé dès 1089, avait une assez grande

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38; 1 H, 5.

importance au moyen-âge à cause du commerce qui se faisait par la Vilaine. Le baron de Lohéac avait des droits sur le passage de la rivière à Messac, et un pilori existait au port pour punir les bateliers voleurs. Toutefois, Saint-Armel se trouvait dans le fief de Bœuvres; aussi le 5 novembre 1680 Pierre Mérault, sieur de la Villorée, ayant fondé deux messes hebdomadaires dans cette chapelle, en laissa la présentation future au seigneur de Bœuvres, se contentant de nommer le premier chapelain, Jacques Lezot de Richebourg. Celui-ci eut pour successeurs Julien Giffart (1700) et Jean Merré (1745)[1].

Pendant longtemps Saint-Armel fut très-vénérée, et l'on s'y rendait du bourg en procession solennelle; mais les habitants du port ayant laissé tomber en ruine ce sanctuaire, le seigneur de Bœuvres en faisait desservir les messes dans la chapelle de son manoir de Bœuvres en 1772 et 1784. — *Nunc* détruite.

5° *La chapelle de Bœuvres* dépend du manoir de ce nom. Cette seigneurie fort ancienne, appartenant au XIIIe siècle aux sires de Bœuvres, était au XVIIe entre les mains de la famille Huart, qui donna successivement trois trésoriers à l'Église de Rennes. On voit encore dans une salle du manoir les armoiries de François Huart, seigneur de Bœuvres et protonotaire apostolique : *d'argent au corbeau de sable*, surmontées d'un chapeau de prélat. Il est probable que ce trésorier construisit la chapelle actuelle de Bœuvres durant la première moitié du XVIIe siècle. Jean de Carné y épousa en 1670 Jeanne Huart. Cette chapelle, fondée de messes, eut pour chapelains René Collin (1677), Julien Gaschel (1765), René Savary (1772), Joseph Bellamy (1783) et Guillaume Deniard (1784). Ces derniers y desservaient les trois chapellenies de Bœuvres, du Port de Messac et du Vautenet[2]. — Debout, mais abandonnée.

1. *Arch. paroiss.*
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

6° *La chapelle de la Beucheraye*, bâtie près du manoir de ce nom, n'était point desservie, faute de dotation, lorsque Gilles de Racinoux, seigneur de la Giraudais et de la Beucheraye, y fonda, le 1er août 1690, une messe pour tous les dimanches et fêtes; il la dota de 75 liv. de rente et présenta pour chapelain son frère, François de Racinoux, recteur de Parigné. Le 5 mars 1692, l'ordinaire érigea cette fondation en chapellenie. Le 28 juin 1709, Pierre de Racinoux, alors seigneur de la Beucheraye, fonda à son tour, par testament, une autre messe dans cette chapelle pour tous les dimanches et fêtes; il légua à cet effet au chapelain la prairie des Lannouées, estimée 70 liv. de rente[1]. Georges Marie, pourvu de ce bénéfice en 1710, eut pour successeur Jean Clouet en 1774. A cette dernière date, la chapelle de la Beucheraye avait « besoin d'urgentes réparations. » — *Nunc* abandonnée.

7° *La chapelle du Hardaz* dépendait du manoir de ce nom, possédé en 1447 par Antoine du Hardaz; il est fait mention au XVIIe siècle de cette chapelle, dont on voyait naguère les derniers vestiges dans la cour du manoir.

8° *Saint-Côme et Saint-Damien de la Pommeraye.* — Cette chapelle se trouve dans les jardins du manoir. Le 8 juillet 1676, Jean du Bouexic, seigneur de la Pommeraye et chanoine de Rennes, « considérant qu'encore bien que sa chapelle de la Pommeraye soit consacrée et qu'on y dise la messe de temps immémorial, il ne croit pas qu'elle ait esté dotée, » y fonda une messe pour tous les dimanches et assigna 30 liv. de rente au chapelain. L'ordinaire approuva cette fondation le 13 juillet 1676[2]. Le chapelain Pierre Langlais y fut remplacé en 1743 par Pierre Boulay. — *Nunc* entretenue.

9° *La chapelle du Vautenet* fut bâtie à côté du manoir de ce nom en 1666 (date inscrite sur sa muraille) par Gillette Chereil, veuve de Guy Aulnette, seigneur du Vautenet. Cette

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38.
2. *Ibidem.*

dame et sa mère, Françoise Lezot, veuve de Gilles Mérault du Val, y fondèrent ensuite, par acte du 30 mars 1675, chacune une messe par semaine pour tous les dimanches et fêtes. Leur fondation, dotée de 55 liv. de rente, fut approuvée par l'ordinaire le 16 avril suivant, et François Rouxel, pourvu de cette chapellenie, en prit aussitôt possession[1]. Ce chapelain eut pour successeur Gilles Jan (1687) et Pierre Bonnier, démissionnaire en 1734. Le seigneur de Bœuvres étant devenu par la suite propriétaire du Vautenet, fit desservir cette chapellenie dans la chapelle du manoir de Bœuvres. — *Nunc* abandonnée.

10° Saint-Cyr de la Haute-Ville. — *Nunc* en La Noë-Blanche.

11° Saint-Jean de Branfeu. — *Nunc* en La Noë-Blanche.

Temple de la Coeffrie. — Voy. tome III, 91.
Assistance publique. — Voy. tome III, 382.
Écoles. — Voy. tome III, 425, 620 et 651.
Ermitage. — Voy. tome III, 515.
Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 620.
Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 651.

Recteurs de Messac[2].

Thomas Le Roy, chefcier de Notre-Dame de Nantes et trésorier de Rennes, archidiacre de Plougastel, chanoine de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Quimper, etc., etc., né à Tréhel, en Messac, de Raoul Le Roy et de Marie de Cazillon; † à Rome, évêque élu de Dol, le 21 octobre 1524.
Jehan Demouraud (1572 et 1584).
Jacques Justel succéda au précédent.
Pierre Collin (1616-1647).
Jean Thébault (1647-1651).
Mathurin Martel (1651-1659).

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil*, etc.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, pourvu en 1659, résigna une première fois en faveur du suivant.

Jean Le Breton, pourvu le 29 avril 1661, résigna à son tour en 1664.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, reprit en 1664 la cure de Messac, qu'il résigna définitivement en 1672 pour devenir recteur de Guémené-Penfao; il se réserva une pension de 300 liv. sur Messac.

Robert Trochet succéda, semble-t-il, au précédent; il fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *d'argent à trois plantes (?) de sinople fraisées d'or,* et résigna le 29 mars 1702.

Jacques de Champrepus, prêtre d'Avranches, pourvu le 30 mai 1702, résigna en faveur du suivant.

Julien de Champrepus, frère du précédent, pourvu le 17 septembre 1720, résigna en faveur de son neveu, qui suit.

Julien de Champrepus, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 1er mars 1737; † âgé de cinquante-deux ans, le 11 septembre 1742, et inhumé dans l'église.

Julien-Jacques-François Jollivel fut pourvu le 13 décembre 1742; † 25 mars 1771.

Michel-Vincent Cawiezel, prêtre d'Irlande, pourvu le 6 juillet 1771, devint en 1785 recteur de Tourie; † à Messac le 16 janvier 1786 [1].

Anne-Joseph Guérin, pourvu le 11 janvier 1786, gouverna jusqu'à la Révolution; exilé en Espagne, il revint à Messac et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-quatorze ans, le 17 mars 1831.

Jean-Baptiste Lorand (1831, † 1860).

Jean-Marie Houssin (1860, † 1881).

Émile Perroteaux (1881-).

MÉZIÈRE (LA)

Ecclesia de Maceria (1235), — *Maceria* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

1. C'est à M. Cawiezel qu'on doit, de l'aveu même de Parmentier, l'introduction de la pomme de terre en France.

Origines. — Nous ignorons les commencements de cette paroisse, dont le *Cartulaire de Saint-Melaine* nous fait connaître le recteur en 1235; il se nommait Hervé, « *Herveus presbyter ecclesiæ de Maceria*, » et il fit quelque bien aux religieux de cette abbaye.

Vers cette même époque, Pierre de Boveroul, trésorier de Rennes, † 1260, laissa au Chapitre de cette ville une rente de grain sur les dîmes de La Mézière, « *apud Maceriam*. » Un peu plus tard, Pierre de Trélières, archidiacre de Rennes, fit une fondation analogue de deux quartiers de seigle à prélever sur la dîme de cette paroisse, « *duo quarteria sigali in decima de Maceria*[1]. »

Quand vint la Révolution, les Bénédictins de Saint-Melaine déclarèrent n'avoir en La Mézière qu'une dîme valant 198 liv., et les chanoines de Rennes ne dîmaient eux-mêmes que pour 415 liv. Mais le recteur présenté par l'ordinaire jouissait du tiers des dîmes dans tous les traits, et de la moitié dans le trait de Trébestière; le général de la paroisse levait pour les pauvres une dîme valant 240 liv.; et enfin le seigneur de La Mézière avait lui-même une dîme de 700 liv. Aussi le recteur, M. Meignan, déclara-t-il que son bénéfice consistait en son presbytère avec un pourpris de trois journaux et demi de terre, et en 1,112 liv. de dîmes. Comme il devait là-dessus payer la pension d'un vicaire et les décimes, et entretenir pour un tiers le chanceau de l'église, il ne lui restait qu'un fort modeste revenu[2].

Le presbytère de La Mézière, avec son jardin et son pourpris, relevait de la seigneurie du lieu, et les recteurs rendirent aveu à son sujet, en 1659 et 1667, au seigneur qui la possédait.

Église. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de La

1. *Necrol. Sancti Petri Redon.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25. — *Arch. paroiss.*

Mézière a été détruite le 28 mai 1866 par un incendie qu'alluma le feu du ciel.

C'était un édifice en grande partie du xve siècle, conservant dans le mur septentrional de la nef quelques traces d'architecture beaucoup plus ancienne. Il se composait de cette seule nef que terminait un chevet droit, et à laquelle on avait accollé une tour et deux chapelles de 1825 à 1830. Un porche en bois portant la date *1593* et le nom du trésorier d'alors, *G. Lefeubvre*, précédait la porte méridionale et offrait quelques jolies sculptures.

Le chevet de cette église avait une belle et grande fenêtre flamboyante que garnissait à l'origine une superbe verrière. En 1678 on voyait encore ce vitrail dans toute sa splendeur : consacré à représenter le drame sacré de la Passion et les pieux donateurs qui l'avaient offert, il se composait de seize panneaux dont huit renfermaient autant de scènes de la passion et de la mort du Sauveur; les huit autres représentaient quatre seigneurs et quatre dames de la famille de Beaumanoir, tous revêtus de leurs armures de chevaliers ou de leurs robes armoriées. Au sommet se trouvaient l'écusson des Beaumanoir, *d'azur semé de billettes d'argent*, et huit alliances de cette illustre famille [1].

Cette fenêtre du chevet ayant été en partie murée pour placer un nouvel autel, ces beaux vitraux furent sacrifiés, et il n'en restait naguère que « six panneaux, contenant l'Arrestation du Sauveur au Jardin des Olives; sa Présentation devant Pilate, qu'on voit se lavant les mains; le Portement de Croix; le Crucifiement; l'Érection de la Croix et la Descente de Croix [2]. » Ces tableaux, bien conservés, rappelaient les belles verrières des Iffs et de Saint-Gondran.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44. — En 1679, la seigneurie de La Mézière se composait de l'ancien manoir de Montgerval et des fiefs de Bray, le Bourg, Montgerval, etc. Au xve siècle, Amette du Boishamon apporta cette seigneurie à Jean de Beaumanoir, vicomte du Besso, son mari.

2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 420.

Les vicomtes du Besso étant devenus étrangers à la paroisse, les seigneurs de Tixue, en Pacé, et de la Thébaudaye, en Gévezé, entreprirent de se disputer les honneurs dans l'église de La Mézière. A l'origine, le seigneur de Tixue avait fait placer vers 1520 un banc dans la nef, du côté de l'épître; le seigneur de la Thébaudaye, qui possédait la Chasteigneraye, en La Mézière, réclama d'abord, puis consentit en 1529 à la transaction suivante : le seigneur de Tixue et lui conserveraient chacun leur banc et leur enfeu dans la nef et auraient en dedans et en dehors une lisière commune où seraient peints alternativement leurs armoiries; l'enfeu et le banc de Tixue furent placés près l'autel Saint-Jean, et ceux de la Thébaudaye devant l'autel de Notre-Dame.

Mais en 1679 Eustache du Han, seigneur de Tixue, prétendit avoir, en outre, un banc et un enfeu dans le chanceau même et ses armes dans la maîtresse vitre[1]. Alors Charles Gouyon, seigneur de la Thébaudaye, fit une déclaration semblable en 1680[2]. A la fin, la famille du Han demeura seule en possession de toutes les prééminences et des droits de fondation, étant entrée en jouissance de la seigneurie de La Mézière, que Louise du Han porta à la fin du siècle dernier à son mari, Charles Visdelou, seigneur de Bédée.

Parmi les anciennes fondations desservies en l'église de La Mézière, notons celle de Bonne-Voisine, faite en 1472 par le prêtre Guillaume Foucquine, et valant 200 liv. en 1790, — et celle de la confrérie du Rosaire, mentionnée en 1771.

On vient de construire à La Mézière une nouvelle église bénite par Mgr Saint-Marc le 4 août 1873. C'est un édifice gothique en forme de croix, œuvre de M. l'architecte Mellet.

CHAPELLE. — *Notre-Dame des Loges.* — Par testament du

1. Il déclara aussi jouir du droit de tenir une foire le jour Saint-Martin et de faire courir quintaine le lundi de Pâques à tous les nouveaux mariés de La Mézière, obligés sous peine d'amende d'y rompre leurs lances.

2. *Arch. Nat.*, P. 1614, 1711.

21 février 1609, Charlotte Allaveau, femme de Gilles de Romelin, seigneur de Millé, fonda une messe dans la chapelle de son manoir des Loges-Millé. Il paraît que ce pieux désir n'eut pas de suites immédiates, car le 2 juillet 1677 une descendante de cette dame résolut d'exécuter ce testament en augmentant la fondation : Marie de Romelin, dame des Loges et femme de Maurille de Forzans, seigneur dudit lieu, fonda donc ce jour-là deux messes par semaine, dimanche et vendredi, dans la chapelle des Loges, « dédiée à la Sainte Vierge, saint Maurille et saint Hubert. » L'ordinaire approuva, le 18 janvier 1678, cette fondation, consistant en 65 liv. de rente[1].

En 1742, Louis-René du Pont, alors seigneur des Loges, présenta ce bénéfice à Guillaume Le Pord, qui eut en 1777 Jean Gohel pour successeur. — Cette chapelle continue d'être entretenue.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 425.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — École et soin des malades.

RECTEURS DE LA MÉZIÈRE[2].

Hervé (1235).

Gilles Brochereul, issu d'une famille noble, était fils d'Olivier Brochereul et de Geffeline Hollier, seigneur et dame de la Jouinière (1513).

Jean Agaice, chanoine de Rennes, recteur de Piré et de Laillé, doyen de la Guerche, etc. (1548).

Thomas Mocqué, sieur de la Vergne (1570 et 1584).

Alain Laurent, notaire apostolique (1638 et 1643).

Pierre Laurent, † vers 1663.

Étienne Le Gallais prit possession le 15 juillet 1663.

François Sébillot, docteur en théologie (1665 et 1675).

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44. — *Arch. paroiss.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

Julien Hiard (1693 et 1695).

Jean Jamoays fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or au cerf passant de gueules sur une terrasse de sinople;* il résigna en faveur du suivant.

Sébastien Daumer, diacre de Dol, fut pourvu le 8 juin 1710 par l'archevêque de Tours; † 1747.

Jean-François du Pontavice, prêtre du diocèse, pourvu le 3 août 1747, résigna en faveur du suivant.

Bernard Pillon, prêtre du Mans, fut pourvu en février 1750; † peu après.

Jean Daumer fut pourvu le 20 mars 1750; † 1778.

Paul-Charles-Nicolas Meignan, pourvu le 30 juin 1778, fut exilé à Jersey en 1793; rentré en France et nommé en 1803 recteur de Bazouges-la-Pérouse, il obtint en 1804 de redevenir recteur de La Mézière, où il mourut en 1820.

Yves Gigon (1803-1804).

Paul-Charles-Nicolas Meignan (1804, † 1820).

François-Charles Vannier (1820-1823).

Jean-Marie Porcher (1823, † 1833).

Pierre Josselin (1833, † 1874).

Jean-Marie Pelé (1874-1882).

François Chevrel (1882-).

MÉZIÈRES

Ecclesia de Maceriis (XIe siècle), — *Macheriæ* (1197), — *Maceriæ* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Dès les premières années du XIe siècle il est fait mention, au sujet du rétablissement du monastère de Gahard, du bourg de Mézières et de son église, dédiée déjà à saint Martin, « *ecclesia Sancti Martini vici qui Macerias dicitur*[1]. »

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 360.

Vers la même époque, Guiddenoch, à la recommandation de Rodald, Gérard, Geffroy et autres fils d'un nommé Adam, vendit aux religieux de Marmoutiers un terrain sur le bord de la rivière de Couasnon pour y établir un moulin, et les autorisa à prendre dans son bois les matériaux nécessaires à sa construction [1]. Il reçut en échange des religieux deux belles coupes en corne et un cheval, et sa femme, appelée Roiantrich, une pièce d'étoffe d'excellente qualité.

Sept ans plus tard, un autre habitant du pays, nommé Hervé, leur vendit un champ, avec le consentement de son frère Riculf, pour le prix de 10 sols, et Robert, surnommé Trossulard, leur céda également pour 20 sols un autre terrain au bord de la rivière, avec l'autorisation de Maurice, son fils, et de Main, du fief duquel il dépendait [2]. Ces ventes eurent pour témoins le comte Conan et le comte Eudon, ce qui prouve qu'elles eurent lieu de 1040 à 1066.

Les Bénédictins de Marmoutiers unirent ce moulin et ces terres à leur prieuré de Gahard, et ainsi fut créé le Moulin-aux-Moines, existant encore en Mézières, et propriété des religieux jusqu'au siècle dernier.

Mais les moines de Marmoutiers ne se bornèrent pas à cela; ils obtinrent la jouissance de l'église de Mézières, « *ecclesiam de Macheriis*, » et en 1197 ils se firent confirmer dans sa possession et dans celle de ses dépendances, « *cum pertinenciis suis*, » par Herbert, évêque de Rennes [3]. Toutefois, ils unirent cette église et ses dîmes à leur prieuré de Sainte-Croix de Vitré, et au commencement du XIIIe siècle, du temps de l'évêque Pierre et du trésorier Guillaume, le prieur de Sainte-Croix de Vitré fit un accord au sujet des dîmes avec Richard, chapelain ou recteur de Mézières.

Mais avant cette époque quelques difficultés s'étaient éle-

1. « *Vendidit Sancto Martino ripaticum quoddam super fluvium Coisnonem ad faciendum molendinum et de suo bosco,* » etc.
2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 390.
3. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 240.

vées entre les religieux de Marmoutiers et les seigneurs de Mézières, vers le XIIe siècle. Ceux-ci, nommés Robert et Jean, chevaliers, réclamèrent des moines, dit M. Maupillé, entre autres redevances, « les tétines des vaches, les côtelettes des porcs, le bouteillage, 10 sols de rente ou une fourrure, et deux hébergements par an pour eux et quatre chevaliers. »

Le seigneur de Vitré, choisi pour arbitre, mit les parties d'accord, et il fut même convenu « que les seigneurs de Mézières pourraient mettre à perpétuité dans l'abbaye de Marmoutiers un moine de leur maison, qui ne serait obligé d'y donner autre chose que son équipage et 50 sols pour son habit; — que si les sujets du prieuré de Gahard refusaient pour quelques raisons de se soumettre à la juridiction des moines, ils pourraient aller plaider à celle de Mézières; — que si un homme de Gahard en maltraitait un de Mézières, ceux qui devaient rendre la justice de part et d'autre s'assembleraient sur les confins des deux juridictions pour juger l'affaire ensemble; — enfin, qu'en temps de guerre les moines de Gahard et les seigneurs de Mézières se prêteraient mutuellement secours[1]. »

L'abbé de Marmoutiers conserva jusqu'au siècle dernier ses droits à Mézières; il en présentait le recteur[2], et son prieur de Sainte-Croix de Vitré en levait les dîmes. Toutefois, ce prieur cédait une partie de ces dîmes au recteur pour sa portion congrue et à la fabrique.

En 1771, toute la dîme de Mézières se divisait en six portions : le prieur de Vitré en levait trois, une quatrième appartenait à la fabrique, qui jouissait en plus de toutes les oblations, et les deux dernières portions, ainsi que quelques novales, restaient au recteur, qui devait entretenir un vicaire.

1. M. Maupillé, *Notices hist. ms. sur les Paroisses du canton de Saint-Aubin-du-Cormier.*

2. M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 33), voulant corriger Ogée, qui dit que la cure de Mézières était à l'alternative, a commis une autre erreur en disant qu'elle était à la présentation de l'abbé de Saint-Florent.

Peu de temps après, en 1790, M. Crespel, recteur, déclara que son bénéfice se composait comme il suit : le presbytère et son jardin, estimés 72 liv.; — le tiers des grosses et menues dîmes, 800 liv.; — les dîmes novales, 100 liv.; — total de son revenu, 972 liv.

Quant à la fabrique de Mézières, elle avait à la même époque en dîmes et terres 420 liv. de rente[1].

Église. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, dès le XIe siècle, l'église de Mézières est actuellement en grande partie du XVIe. Elle se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit et accompagnée de deux chapelles dédiées à la Sainte Vierge et à sainte Anne. La grande arcade qui sépare la nef du chœur pourrait bien être du XVe siècle; elle est soignée et repose sur un tailloir soutenu par deux personnages grotesques qu'il est facile de reconnaître, l'un pour le Fou avec sa marotte, et l'autre pour le Sauvage avec son bâton. Les fenêtres de l'édifice sont de style ogival, et la porte de l'Ouest, ornée de trois voussoirs toriques, est d'un effet assez agréable.

En 1788, le recteur, M. Crespel, déclara qu'il avait coutume de donner la prière au marquis du Bordage comme seigneur supérieur de la paroisse de Mézières, et au seigneur de la Hervoye comme seigneur fondateur[2]. A cette époque, en effet, le marquis du Bordage avait un banc à queue dans le chanceau de l'église de Mézières, du côté de l'évangile, à cause de sa châtellenie de Mézières.

En 1636, les Dominicains de Bonne-Nouvelle érigèrent, le 5 novembre, la confrérie du Rosaire en cette église; il est aussi fait mention en 1781 des prévôts de Saint-Fiacre et de Saint-Roch, ce qui indique que des confréries de mêmes noms y existaient également alors.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 13 H, 1; 1 V, 27.
2. La Hervoye, sise non loin de la Giraudaye et de la Motte, appartenait en 1513, aussi bien que la Ville-Ollivier, à Jean de Crochenne.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de Recouvrance* se trouvait dans le haut du bourg, au milieu d'un cimetière dit « le Haut-Cimetière. » En 1673, le général déclara que cette chapelle était fort ancienne et qu'elle dépendait, quoique publique, des seigneurs de la Giraudaye, qui l'avaient bâtie; les armoiries de ces derniers se trouvaient alors sur les murs du sanctuaire et sur une maison voisine affectée au logement du chapelain. En 1641, Robert Pinel, présenté par M. de la Belinaye, seigneur de la Giraudaye, disait les messes fondées dans cette chapelle, que Julien Binois desservait avant lui[1]. — *Nunc* détruite.

2° *Saint-Modéran* ou *Saint-Moran*. — Cette chapelle, fondée de deux messes par semaine par le seigneur de la Gahonière (?) avait pour chapelain en 1642 Jean Hux, successeur de Pierre Tual, qui en disait les messes en l'église paroissiale; mais en 1762 Pierre Crespel, succédant à Julien Masson, prit possession de la chapelle même, que l'évêque ordonna de faire repaver et décorer en 1781. Le dernier chapelain, M. Pollet, déclara en 1790 que ce petit bénéfice valait 72 liv. de rente. Saint-Modéran, regardé en 1781 comme chapelle frairienne, n'existe plus.

3° *Saint-Sébastien de la Giraudaye*. — Pierre Bonnier, conseiller au Parlement, et Françoise Audren, sa femme, seigneur et dame des Grées, demeurant à leur manoir de la Giraudaye, firent « bastir à neuf » une chapelle près de cette maison avec la permission de l'ordinaire; puis, par acte du 2 octobre 1653, ils y fondèrent une messe pour tous les dimanches. Cette chapelle fut reconstruite plus tard, car le recteur de Mézières, M. Crespel, en fit la bénédiction le 18 octobre 1785, à la requête de Charles Tuffin, seigneur du Breil, la Hervoye, la Giraudaye, etc.[2] — Nouvellement restaurée.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 G, 38; 9 G, 44.
2. *Ibidem*, 9 G, 18, 44.

4° *Saint-Pierre de la Secardaye.* — Cette chapelle fut bâtie près du manoir de la Secardaye en 1608, comme l'indique cette date gravée sur la porte principale. Fondée de deux messes pour tous les mercredis et vendredis de l'année, elle était desservie en 1734 par Louis Fouré, successeur de François Rimasson. Au point de vue architectural, elle est dépourvue d'intérêt, mais elle renferme trois objets qui méritent d'être mentionnés.

C'est d'abord une pierre ardoisine, descellée maintenant, mais placée jadis à droite de l'autel ; elle porte cette inscription :

Tombeau de Escuyer Pierre de la Celle Sr de la Secardais, conseiller du Roy et son procureur aux Eaux et forests de Rennes, Saint-Aubin et Liffré.

Lecteur, tu apprendras en regardant ces vers
Que celui qui fonda jadis ceste chapelle
Portoit le très-beau nom de Pierre de la Celle,
Sieur de la Secardais, aymé de l'univers;
Dans Mézières son corps est gisant à l'envers
Avec tous ses ayeux, desquels la race belle
Se rend de père en fils ici-bas immortelle,
D'autant que leur vertu s'épend en lieux divers,
Et furent valeureux et vaillants à la guerre.
Tout jeune il fist vœu en l'honneur de saint Pierre
Faire bastir ce lieu qui est devocieux;
Il se montra toujours aux pauvres charitable
Aymant tous ses voisins dont il est regrettable.
Passant, tu prieras Dieu mettre son âme aux cieux.
Décédé le . . . . . .

Dans la pierre massive de l'autel est encastrée une plaque de marbre présentant ces mots :

Le 16 may 1609 R. F. Larchiver, évesque de Rennes, a

consacré ceste chapelle en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Pierre, et reposent cy-dessoubs des reliques divines des Onze mille Vierges, et a concédé à jamais à ceux qui ce lieu visiteront le 16 may, jour de la dédicace, XL jours d'indulgence.

Faict et fondé par Nobles gens P. de la Celle et F. de Porcon s^r et d^e de la Secardais.

Au-dessous est un écusson portant : *mi-parti au 1er de sable au croissant d'or accompagné de trois quintes-feuilles de même*, qui est de la Celle; *au 2e d'or à la fasce d'hermines accompagnée de trois fleurs de lys d'azur*, qui est de Porcon.

Enfin, sur l'autel est un vieux tableau peint sur bois et représentant l'adoration de Jésus par les rois mages. A droite figure Pierre de la Celle, présenté par son saint patron, et à gauche est agenouillée comme lui sa femme, Françoise-Anne de Porcon, présentée par sainte Anne; la robe de cette dame est blasonnée des armes de sa maison[1].

MALADRERIE. — Voy. tome III, 297.
ÉCOLES. — Voy. tome III, 426 et 563.
ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 563.

RECTEURS DE MÉZIÈRES[2].

Richard « capellanus de Maceriis » (XIIIe siècle).
Georges Josse, prêtre d'Angers (150.).
Pierre Jouaud résigna en 1577.
Thomas Mocqué résigna en 1593.
Jean Gautrays, † 1599.
N... Rocher, † 1636.
Marin Vallée (1636, † 1651).
Julien Jolliff (1651-1665).

1. Châteaubriand a quelquefois résidé à la Secardaye, chez sa sœur, Mme de la Celle de Châteaubourg, et il parle de ce manoir dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse en quest. de* 1860, etc.

Julien Daniel (1665, † 1692).

François Porteu, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu en avril 1692 et gouvernait encore en 1697.

Michel Blanchard prit part au synode de 1701 ; † 1711.

Julien Gautrays, sieur de la Cour-Guérin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 mars 1711 ; † 16 mars 1731.

Pierre Serel fut pourvu le 25 avril 1731 et résigna en 1744.

Pierre Crespel, prêtre du diocèse, pourvu en février 1744, résigna en faveur du suivant avec rétention de 300 liv. de pension.

Joseph-Mathurin Crespel, pourvu le 30 mars 1787, gouverna jusqu'à la Révolution.

Alain Colombel (1803-1811).

Michel-Pierre Cogranne (1811, † 1816).

Julien Théaudin (1817, † 1818).

Pierre-Jean Ramel (1818-1827).

Jean-Marie Rouault (1827, † 1835).

Jean-Baptiste Beaumont (1835-1838).

Jean-Baptiste Josse (1838, † 1848).

François Duval (1848, † 1870).

François Philouze (1870, † 1880).

François Aubert (1880-).

MINIAC

Ecclesia de Miniaco (1122), — *Miniac* (1187), — *Miniacum* (1230).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

Origines. — Ce que nous avons dit du prieuré de Miniac, membre de l'abbaye de Saint-Melaine (tome II, 67), prouve l'existence de la paroisse de Miniac dès les premières années du XIIe siècle. Mais quelques auteurs ont confondu Miniac avec d'autres paroisses de même nom ; c'est ainsi qu'Ogée dit (*Dict. de Bret.*, II, 34) qu'une partie de l'église de Miniac

fut donnée à l'abbaye de Saint-Florent, tandis que D. Martène écrit dans son *Hist. de Marmoutiers* (II, 40 et 77) que cette même église fut offerte aux moines de Marmoutiers. Tous les deux se trompent : dans le premier cas il s'agit de Miniac-Morvan, et dans le second de Ménéac, appelé au moyen-âge « *Miniacum de Porhoit*, » et dont l'abbé de Marmoutiers eut toujours la présentation. Quant à l'étymologie que l'annotateur d'Ogée donne de Miniac, — nom venant peut-être, dit-il, « d'une redevance appelée mine d'acquit, » consistant en « 24 boisseaux de froment dus par la paroisse d'Irodouer au clergé de Miniac, à charge pour celui-ci de chanter une messe tous les mardis, » — elle n'est pas sérieuse, car cette fondation, consistant réellement en 48 boisseaux de froment, ne remontait qu'au xve siècle (Voy. tome IV, 740); or, l'église de Miniac s'appelait ainsi avant 1122.

Nous avons dit que les Bénédictins de Saint-Melaine aliénèrent d'assez bonne heure leur prieuré de Miniac, mais ils conservèrent jusqu'au siècle dernier la présentation du recteur et les dîmes de la paroisse de Miniac. Ils levaient eux-mêmes les deux tiers de ces dîmes et abandonnaient au recteur l'autre tiers pour sa portion congrue.

En 1790, le recteur de Miniac déclara que le revenu brut de sa cure était de 1,650 liv., mais que, toutes charges déduites, il ne lui restait que 1,134 liv.[1]

Église. — Saint Pierre, apôtre, est le premier patron de Miniac, mais saint Lunaire est considéré comme le second. Cette église est un édifice de peu de valeur; la nef a été reconstruite en partie au xvie siècle, comme le prouve la date *1544* inscrite sur une de ses fenêtres au Sud; mais la côtale de cette nef au Nord, ne présentant pas d'ouvertures, semble beaucoup plus ancienne et pourrait bien être romane. A cette nef ont été ajoutées deux chapelles un peu irrégulières : l'une

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

au Sud, avec arcade ogivale retombant sur des chapiteaux sculptés, paraît du xve siècle et sert de base à la tour; elle est dédiée à saint Lunaire, dont la fontaine est voisine du bourg. Jadis de nombreux pèlerins visitaient Miniac le premier dimanche de juillet, en l'honneur de ce saint qu'on invoque surtout pour les maux d'yeux. — L'autre chapelle fut construite dans le « courtil au Prieur, » au Nord de l'église; elle fut bénite le 5 juillet 1676 et dédiée à Notre-Dame du Rosaire; mais il paraît que la confrérie de ce nom était antérieurement établie à Miniac, car dès 1651 il y est fait mention de l'autel du Rosaire dans l'église.

Vers la même époque fut reconstruit le chœur; la première pierre en fut posée le 26 août 1670 par René de Lanjamet, Hélène Urvoy, sa femme, et Guillaume de Lanjamet, seigneurs de Beaumont et de Longaulnay et fondateurs de la paroisse de Miniac. Ce chœur fut assez vite terminé, car le 6 janvier 1672 on y fit la bénédiction du maître-autel [1].

Il est vraisemblable que le titre de fondateur ainsi que les prééminences d'église étaient attachés au fief du Prieuré de Miniac, qui des Bénédictins passa à des séculiers tels que les Urvoy et les de Lanjamet; aussi ces derniers avaient-ils leur enfeu dans l'église de Miniac, et ils y étaient considérés au xviie siècle comme seigneurs prééminenciers.

Chapelles. — *1° La chapelle des Mézerettes* était, dit-on, frairienne, mais elle n'existe plus depuis longtemps.

2° La chapelle de Montifaut dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1448 à J. Piédevache. Plus tard, Françoise et Guillemette Urvoy, filles de Guillaume Urvoy, seigneur de Montifaut, se marièrent dans cette chapelle, l'une en 1637 avec Joachim Cojaleu, seigneur de Beauchesne, et l'autre en 1639 avec Louis Le Blanc. — Ruinée dès 1750.

3° La chapelle de la Bertauvière est signalée à propos de la

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert.

confirmation qu'Hardouine Josses y reçut, le 2 juillet 1619, des mains de l'évêque de Saint-Malo[1]. — *Nunc détruite.*

Il est aussi à noter que les anciens manoirs de *Saint-Malo* et de *Saint-Baud*, signalés dès 1448, semblent avoir pour origine quelques chapelles ou autres établissements religieux, mais nous n'avons rien de positif à leur égard.

Prieuré. — *Miniac*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 67.)

Écoles. — Voy. tome III, 426.

Recteurs de Miniac[2].

Pierre, « *Petrus presbyter de Miniaco*, » témoin en 1178.
Pierre de Massy (1389).
Geffroy Michel résigna en faveur du suivant.
Pierre Le Feubvre, pourvu le 25 avril 1559, résigna en 1561.
Jehan Le Saige fut pourvu le 14 janvier 1562; † 1582.
Jean Danet prit possession le 25 mars 1582; † 1586.
François d'Olivet, pourvu en mars 1586, ne demeura pas.
Jean Baril, pourvu en août 1586, résigna.
Guillaume Triboullet remplaça le précédent le 27 octobre 1590.
Bertrand Hallouays, † vers 1596.
Jean Labbé prit possession le 21 juillet 1596.
Etienne Bachelier résigna en faveur du suivant.
Louis Mouton, docteur en théologie, prit possession le 20 août 1600; il se fit dominicain et résigna en faveur de Jean Boynier, qui prit possession le 10 mai 1602; mais il retira, paraît-il, sa résignation et resta, quoique religieux, à Miniac. En 1603, il contribua à reconstruire en partie le presbytère; † 1607.
Jacques Doremet, secrétaire de Mgr du Bec, fut pourvu le 21 octobre 1607; devenu chanoine et vicaire général de Saint-Malo, il résigna en 1622.
Julien Ogier, pourvu le 13 novembre 1622, résigna l'année suivante.
Guillaume Crespel fut pourvu le 21 octobre 1623; † 8 juillet 1651; ses entrailles furent déposées en la muraille Nord de l'autel

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

du Rosaire, dans l'église, et son corps transféré à Médréac et inhumé dans le chœur.

Laurent de Kermalo résigna en 1652.

Pierre Desprez prit possession le 23 octobre 1652; † 1654.

Louis Le Blanc, pourvu le 8 juin 1654, résigna en faveur du suivant.

René Le Moenne, pourvu le 21 mars 1659, résigna en faveur du suivant.

Charles Le Moenne, pourvu en 1689, résigna en 1692.

Mathurin Esnault fut pourvu le 15 juillet 1692; † 1698.

François-René du Pré, présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 9 décembre 1698, refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours et prit possession le 1er janvier 1699; † 5 avril 1732.

Antoine Elliot fut pourvu par l'évêque le 10 avril 1732.

François-René de Léon, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, se fit pourvoir le 17 avril 1732, à Tours, sur le refus de l'évêque de le recevoir, et débouta le précédent; † 11 décembre 1742.

Gilles-Godefroy Berthelot, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours le 3 janvier 1743 et prit possession le 13 de ce mois; † 1752.

Yves-Pierre Du Breil Le Breton, pourvu le 6 décembre 1752, prit possession le 17 janvier suivant; † âgé de trente ans, le 21 mai 1754.

François-Michel Hélie de la Blave, précédemment recteur de Médréac, fut pourvu le 4 juin 1754; † âgé de soixante-dix-huit ans, le 21 juin 1786.

Jean-Marie-François Forestier, précédemment recteur de Lassy, fut pourvu le 5 juillet 1786 et gouverna jusqu'à la Révolution; émigré en Angleterre, il rentra en 1796 et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-deux ans, le 27 septembre 1813.

Simon-Pierre Gérard (1813-1828).

Jean-Baptiste Méance (1829-1866).

Louis Tirel (1866-1872).

Eugène-Marie Tostivint (1872-).

MINIAC-MORVAN

Ecclesia de Miniac (XIe siècle), — *Miniacum* (1142).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

confirmation qu'Hardouine Josses y reçut, le 2 juillet 1619, des mains de l'évêque de Saint-Malo[1]. — *Nunc* détruite.

Il est aussi à noter que les anciens manoirs de *Saint-Malo* et de *Saint-Baud*, signalés dès 1448, semblent avoir pour origine quelques chapelles ou autres établissements religieux, mais nous n'avons rien de positif à leur égard.

Prieuré. — *Miniac*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 67.)

Écoles. — Voy. tome III, 426.

Recteurs de Miniac[2].

Pierre, « Petrus presbyter de Miniaco, » témoin en 1178.
Pierre de Massy (1389).
Geffroy Michel résigna en faveur du suivant.
Pierre Le Feubvre, pourvu le 25 avril 1559, résigna en 1561.
Jehan Le Saige fut pourvu le 14 janvier 1562; † 1582.
Jean Danet prit possession le 25 mars 1582; † 1586.
François d'Olivet, pourvu en mars 1586, ne demeura pas.
Jean Baril, pourvu en août 1586, résigna.
Guillaume Triboullet remplaça le précédent le 27 octobre 1590.
Bertrand Hallouays, † vers 1596.
Jean Labbé prit possession le 21 juillet 1596.
Étienne Bachelier résigna en faveur du suivant.
Louis Mouton, docteur en théologie, prit possession le 20 août 1600; il se fit dominicain et résigna en faveur de Jean Boynier, qui prit possession le 10 mai 1602; mais il retira, paraît-il, sa résignation et resta, quoique religieux, à Miniac. En 1603, il contribua à reconstruire en partie le presbytère; † 1607.
Jacques Doremet, secrétaire de Mgr du Bec, fut pourvu le 21 octobre 1607; devenu chanoine et vicaire général de Saint-Malo, il résigna en 1622.
Julien Ogier, pourvu le 13 novembre 1622, résigna l'année suivante.
Guillaume Crespel fut pourvu le 24 octobre 1623; † 8 juillet 1651; ses entrailles furent déposées en la muraille Nord de l'autel

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

du Rosaire, dans l'église, et son corps transféré à Médréac et inhumé dans le chœur.

Laurent de Kermalo résigna en 1652.

Pierre Desprez prit possession le 23 octobre 1652; † 1654.

Louis Le Blanc, pourvu le 8 juin 1654, résigna en faveur du suivant.

René Le Moenne, pourvu le 21 mars 1659, résigna en faveur du suivant.

Charles Le Moenne, pourvu en 1689, résigna en 1692.

Mathurin Esnault fut pourvu le 15 juillet 1692; † 1698.

François-René du Pré, présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 9 décembre 1698, refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours et prit possession le 1er janvier 1699; † 5 avril 1732.

Antoine Elliot fut pourvu par l'évêque le 10 avril 1732.

François-René de Léon, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, se fit pourvoir le 17 avril 1732, à Tours, sur le refus de l'évêque de le recevoir, et débouta le précédent; † 11 décembre 1742.

Gilles-Godefroy Berthelot, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours le 3 janvier 1743 et prit possession le 13 de ce mois; † 1752.

Yves-Pierre Du Breil Le Breton, pourvu le 6 décembre 1752, prit possession le 17 janvier suivant; † âgé de trente ans, le 21 mai 1754.

François-Michel Hélie de la Blave, précédemment recteur de Médréac, fut pourvu le 4 juin 1754; † âgé de soixante-dix-huit ans, le 21 juin 1786.

Jean-Marie-François Forestier, précédemment recteur de Lassy, fut pourvu le 5 juillet 1786 et gouverna jusqu'à la Révolution; émigré en Angleterre, il rentra en 1796 et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-deux ans, le 27 septembre 1813.

Simon-Pierre Gérard (1813-1828).

Jean-Baptiste Méance (1829-1866).

Louis Tirel (1866-1872).

Eugène-Marie Tostivint (1872-).

MINIAC-MORVAN

Ecclesia de Miniac (XIe siècle), — *Miniacum* (1142).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Du temps de Guillaume de Dol, abbé de Saint-Florent de Saumur (1070-1118), Hingant, fils de Gosbert, donna aux moines de cette abbaye, du consentement de son frère Gaultier, du fils de ce dernier et de Jordan, fils d'Alain, le quart de l'église de Miniac, le quart de son cimetière et le quart de sa dîme : « *Dedit Deo et Sancto Florentio IV partem ecclesiæ de Miniac et IV partem cymiterii et IV partem decimæ.* » Geffroy, fils d'Olivier de Dinan, approuva cette donation en présence des moines Ulric et Jean et du vicomte Hamon [1].

Les Bénédictins de Saint-Florent devinrent plus tard les maîtres de l'église entière de Miniac, en la possession de laquelle ils furent confirmés par Baudry, archevêque de Dol, en 1123.

Ils reçurent même ou construisirent des chapelles dans la paroisse de Miniac, notamment celle de Saint-Columban de la Mare, et ils furent maintenus dans leur possession par les papes Innocent II en 1142 et Urbain III en 1186, qui leur confirmèrent la propriété de l'église et des chapelles de Miniac, « *ecclesiam de Miniaco cum capellis suis* [2]. »

En 1263, une contestation s'éleva entre les moines de Saint-Florent et Jean de Québriac, fils de Raoul, au sujet de la présentation de la cure de Miniac. Le recteur, Raoul Bormant, venait de mourir, et le sire de Québriac prétendait avoir le droit de présenter son remplaçant, ce que les religieux lui refusaient. Étienne, évêque de Dol, pris pour arbitre, donna raison aux moines et obtint la renonciation de Jean de Québriac et de tous les siens à leurs prétentions [3].

L'abbé de Saint-Florent conserva jusqu'en 1790 le droit de présenter le recteur de Miniac; quant aux dîmes de la paroisse, les deux tiers seulement appartenaient à cet abbé, qui les unit à son prieuré de la Magdeleine du Pont-de-Dinan.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 495.
2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*
3. *Ibidem.*

En 1752, dom Jean-Baptiste de Lehen, prieur du Pont, jouissait de cette dîme, valant environ 3,600 liv.

Mais d'autres religieux eurent de bonne heure des intérêts à Miniac-Morvan : c'étaient les Bénédictins du Tronchet. Dès 1245 Étienne, évêque de Dol, donna à ces moines la chapelle de Saint-Columban de la Mare, qu'avaient abandonnée les religieux de Saint-Florent; l'abbé du Tronchet y créa un petit prieuré. (Voy. tome II, 242.) Peu de temps après, en 1252, Jourdan Rousel et Hervé Auberi, clerc marié, « *Jordanus Roiusel et Herveus Auberi clericus uxoratus*, » donnèrent à l'abbaye de Notre-Dame du Tronchet toutes les dîmes qu'ils possédaient dans la paroisse de Miniac sous les fiefs du vicomte de Poudouvre et de l'écuyer Jean Rufier [1].

Deux ans plus tard, Jean de Hirel, chevalier, du consentement de Mabille, sa femme, et de Hamon, son fils aîné, donna à la même abbaye du Tronchet toutes les dînes qu'il avait en Miniac, « *omnes decimas quas habebat in parrochia de Miniac* [2]. » Enfin, en 1295, fut apaisée une contestation survenue entre l'abbé du Tronchet et Amice, veuve de Jourdan de Gouillon, au sujet d'une certaine pièce de terre sise en la paroisse de Miniac [3].

L'on voit encore en 1235 Hervé de Villebrète, partant pour la croisade, vendre au Chapitre de Dol une terre située en Miniac, au bord du chemin de Dinan. L'on trouve aussi que l'abbé de Saint-Jacut avait en 1678 un fief dans le bourg de Miniac-Morvan, et que l'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois levait en 1730 les deux tiers de deux dîmereaux en cette paroisse, à cause de son prieuré de Saint-Grégoire. Comme le recteur de Miniac avait également droit à quelques dîmes, on voit que le dernier tiers des dîmes de Miniac-Morvan était

1. « *Decimes quas habebant in parrochia de Miniac in toto feodo quod tenent a vicecomite de Poudouria milite et a Joanne Rufier armigero.* » (*Biblioth. Nat.*, *Blancs-Manteaux.*)

2. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux.*

3. *Ibidem.*

divisé en bien des mains : les moines du Tronchet et le recteur de Miniac en avaient toutefois la plus forte partie, ce qui n'était pas encore grand chose, car ce tiers de dîme n'était affermé que 1,800 liv. en 1752.

Toutefois, en 1780, le recteur, M. Avril, déclara que son bénéfice valait 1,510 liv. de rente, mais que ses charges montant à 500 liv., il ne lui restait que 1,010 liv. de revenu net[1].

Église. — D'après la tradition, l'église primitive de Miniac se trouvait au village du Vieux-Bourg : M. l'abbé Pâris-Jallobert croit que sa translation au bourg actuel eut lieu dans le courant du XIVe siècle.

Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église construite à cette époque vient elle-même de disparaître pour faire place à un édifice moderne ; disons toutefois quelques mots de ce vieux sanctuaire.

On y voyait une très-belle fenêtre ogivale de style rayonnant, contenant une précieuse verrière : au premier rang, en bas, étaient représentés trois personnages agenouillés, dont les vêtements étaient blasonnés de fleurs de lys ; cette partie de la vitre était d'ailleurs ornée d'une bordure composée de *fleurs de lys d'or et de gueules placées alternativement sur un champ de gueules et d'or*. Ces armes semblent indiquer que ces personnages appartenaient à la famille de Châteaubriant, qui porte *de gueules semé de fleurs de lys d'or sans nombre*. Au deuxième rang on voyait les apôtres saint Pierre et saint Jean, la scène du Crucifiement et l'Adoration des Mages.

Au-dessus se trouvait un écusson bien plus moderne que le reste de la vitre et portant : *écartelé aux 1er et 4e d'azur à une fleur de lys d'argent, aux 2e et 3e d'argent à un croissant de gueules ; sur le tout, de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir*, qui est Le Clavier. La bordure de la vitre se

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

composait en cette partie de *fleurs de lys d'or et d'azur alternées sur champs d'azur et d'or*. Ces dernières armes devaient être celles des sires de Québriac, qui portaient *d'azur à trois fleurs de lys* (alias *à une fleur de lys) d'argent*. Nous avons vu, en effet, que les seigneurs de Québriac réclamaient dès le XIIIe siècle des droits seigneuriaux à Miniac; mais l'écusson *sur le tout* de Le Clavier prouve que ces blasons furent remaniés au XVIIe siècle. Enfin, dans les cinq roses qui surmontaient les trois arcatures trilobées de la fenêtre, on voyait représentés la Résurrection du Sauveur et le Jugement dernier; au sommet était l'écusson des sires de Rieux : *d'azur à dix besans d'or, posés 4, 3, 2, 1*[1].

Le marquis de Châteauneuf était, en effet, seigneur supérieur dans l'église de Miniac, et l'on sait combien de temps les sires de Rieux possédèrent Châteauneuf; aussi une cloche de 1574 porte-t-elle encore leurs armoiries, ayant été nommée par Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf, et par Marie de Rieux, dame de Miniac, sa fille. Quant aux droits de seigneur fondateur, ils appartenaient au seigneur de Miniac, et l'on voit vers 1650 Jean Gouyon, seigneur de Miniac, revendiquer en cette paroisse les droits de « fondation et patronage de l'église, cimetière et presbytère, de prières nominales, d'enceinte funèbre au dedans et au dehors de ladite église chargée des escussons de sa maison et de celle de sa femme Magdeleine de la Rouvraye. » En 1709, Jacques Le Clavier, seigneur de Miniac, jouissait des mêmes prééminences[2].

Dans cette ancienne église de Miniac étaient les chapelles et les enfeus suivants : près du chanceau, la chapelle prohibitive et l'enfeu des seigneurs de Miniac; — la chapelle

1. *Terrier ms. de Châteauneuf.*

2. *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert. — La seigneurie de Miniac, vicomté d'ancienneté, appartint successivement aux de Miniac, du Chastellier, du Chastel, de Rieux, de Scepeaux, Gouyon et Le Clavier. Parmi les premiers seigneurs de Miniac figure, en 1181, Morvan de Miniac; c'est probablement à ce personnage que la paroisse doit son surnom.

Saint-Laurent et l'enfeu des seigneurs de Launay-Quénouart; — celle de Saint-Michel et l'enfeu des seigneurs de Gouillon; — celle de Sainte-Catherine et l'enfeu des seigneurs de la Touche-Québriac, etc.[1]

Il y avait encore la chapelle Sainte-Anne et celle de la Sainte-Vierge, qu'en 1658 Jean Gaultier, seigneur de Gouillon, offrit de faire restaurer pour favoriser l'établissement du Rosaire; cette confrérie fut, en effet, érigée vers cette époque.

On vient, avons-nous dit, de construire une nouvelle église à Miniac; c'est un vaste édifice à trois nefs bâti dans le style ogival.

Chapelles. — 1° *Saint-Columban de la Mare-Ferron*, dépendant du prieuré de ce nom.

2° *Saint-Grégoire*, dépendant du prieuré de même nom.

3° *Chapelle du Bourgneuf.* — Jean, évêque élu de Dol (1190-1199), approuva la donation faite au monastère de Marmoutiers par Zacharie, chevalier, et par W., son fils aîné, de sa chapelle du Bourgneuf et de ses dépendances, situées en la paroisse de Miniac, « *capellam suam de Burgo-Novo cum pertinenciis suis*[2]. » Il ne semble pas que cette donation ait eu de longues suites à Miniac, où nous ne voyons point figurer ensuite l'abbaye de Marmoutiers.

4° *Notre-Dame-de-Grâce* fut construite au Vieux-Bourg et, suivant la tradition, avec les pierres de l'église primitive de Miniac. En 1695, Étiennette Gaultier et Josseline Thomas donnèrent une cloche pour cette chapelle. Le 21 septembre 1773, Henri Boulleuc, sieur de la Bouglaye, y épousa Thérèse Boulleuc. — *Nunc* détruite.

5° *Saint-Julien de l'Angle* était frairienne comme la précédente, car son chapelain avant la Révolution, Charles Saint-Pez, prenait le titre de subcuré de la chapelle de l'Angle.

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.
2. *Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux.*

En 1606 fut bénite une cloche pour cette chapelle. — *Nunc* abandonnée.

6° *Notre-Dame-de-Toute-Puissance.* — La chapelle du château de Miniac, démolie pendant les guerres de la Ligue, fut reconstruite en 1656 et consacrée par Mgr André Linche, évêque de Fimbork, en Irlande. Guillaume Le Clavier, seigneur de Miniac, son fondateur, légua par testament du 1er septembre 1667, 100 liv. de rente pour y fonder des messes tous les dimanches et fêtes. Mais ses dernières volontés ne furent accomplies qu'en 1711 par ses enfants, Jacques Le Clavier, seigneur de Miniac, Mme Chéville du Vaulerault, etc. Un décret épiscopal daté du 1er janvier 1711 érigea cette chapellenie sous le patronage de Notre-Dame-de-Toute-Puissance, de saint Joseph, saint Jean-Baptiste et des deux saints Antoine. Luc Chevalier en fut nommé chapelain le 20 juillet suivant; il eut pour successeurs Louis du Fresne des Saudrais (1738), Guillaume Durand (1743), Gilles Grison (1756), François du Fresne des Saudrais (1767) et Bernard Sioc'han de Saint-Jouan (1789). Ce dernier déclara en 1790 que son bénéfice, consistant en une métairie, valait 316 liv. de rente[1].

La chapelle du château de Miniac est encore entretenue et desservie; elle renferme un enfeu des seigneurs de Miniac et est ornée extérieurement d'une litre aux armes des Le Clavier, Trublet et Gravé.

7° *La chapelle de Gouillon*, dépendant du manoir de ce nom, se trouvait jadis au village du Bas-Gouillon, au bout de l'étang. Elle était en ruine en 1740, quand Joseph Porée du Parc, grand-chantre de Saint-Malo, en fut nommé chapelain; aussi les messes fondées en cette chapelle se desservaient-elles provisoirement en l'église de Miniac. Il en était encore ainsi lorsque Luc Jazier de la Garde en prit possession en 1745. Mais c'est vers cette époque que fut construite la

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

chapelle actuelle, plus près du manoir et faisant pendant à la fuie seigneuriale, dont elle affecte la forme. — *Nunc* entretenue.

8° *La chapelle de la Barre-Guéhenneuc*, bâtie près du manoir de ce nom, n'existe plus.

9° *et 10° Les chapelles de la Bouglaye et du Fresche* ont également disparu.

11° *L'Immaculée-Conception* est une chapelle moderne dépendant de la maison des Filles de la Sagesse; elle a été bénite le 3 mai 1842 par Mgr Saint-Marc.

Prieurés. — 1° *Saint-Columban de la Mare*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 242.)

2° *Saint-Grégoire*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 338.)

Maladrerie. — Voy. tome III, 297.

Assistance publique. — Voy. tome III, 382.

Écoles. — 1° *L'école des garçons* y était tenue au siècle dernier par le chapelain du château de Miniac, obligé à cela par la fondation même de sa chapellenie[1]. (Voyez aussi tome III, 620.)

2° *École de filles*. — Voyez tome III, 426 et 661.

Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 620.

Filles de la Sagesse. — Voy. tome III, 223 et 661.

Recteurs de Miniac-Morvan[2].

Raoul Bormant, † vers 1263.

Jean Michel, présenté par l'abbé de Saint-Florent, succéda au précédent.

Michel Grosleau, maître ès-arts et licencié ès-lois, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu le 18 novembre 1449.

Pierre Bagot, † vers 1486.

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Martin du Bellay, clerc d'Angers, fut pourvu en 1486.

Guillaume du Fresne, † vers 1505.

Guillaume Charretier, chanoine de Dol, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu en 1505.

Jean Perier, † vers 1564.

G. Quenouart (1574).

Julien du Fail résigna en 1621.

Isaac de Forges, sieur de la Villeaugenillé, fils de Guy, sieur de la Rousselais, et de Françoise Levesque, né à Miniac en 1597, gouverna de 1621 à 1661 ; † 1669.

Yves Le Gac, natif de Miniac, succéda au précédent en 1661 ; † 1697.

Guillaume Durand, pourvu en 1697, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croix pattées de même;* il résigna en faveur du suivant, se réservant 300 liv. de pension ; † 1740.

Gilles Brebel, natif de Miniac, prit possession le 22 juillet 1737; † 1751.

Claude-Marie de Lorme, présenté par l'abbé de Saint-Florent, refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours le 19 novembre 1751; il débouta Mathurin Bastard, que lui opposait l'évêque de Dol; † 1770.

Julien-Joseph Avril, prêtre de Dol et vicaire à Meillac, fut pourvu le 26 mars 1770 et prit possession le 3 avril; il gouverna jusqu'à la Révolution ; † exilé, croit-on, à Jersey.

Pierre Dorin (1803, † 1808).

Guillaume Launay (1808, † 1818).

Pierre Oresve (1818, † 1844).

Joseph Delamaire (1844-1857).

Joseph Lemarchand (1857-1861).

Joseph Grégoire (1861-1867).

Julien Lebret (1867, † 1881).

Pierre-François Petit (1881-).

MINIHY VEL MINIHIC (LE)

Le Ménéhil (1679).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — La paroisse du Minihy, d'origine récente, est un démembrement de celle de Pleurtuit.

Nous avons plusieurs fois parlé des lieux d'asile, appelés au moyen-âge minihys (Voy. tome III, 502), mais nous ignorons malheureusement l'origine du minihy de Pleurtuit. C'était au XVIIe siècle un simple bailliage, appelé en 1679 Le Ménéhil, et formant cinq fiefs : la Franchise, les Vignes, la Vieuville, Cordouin et Ville-aux-Rats. Il ne s'y trouvait même pas de chapelle frairienne, mais trois chapelles domestiques s'élevaient dans les environs, et l'une surtout, celle de Notre-Dame du Houx, était au siècle dernier régulièrement desservie, étant fondée pour les besoins spirituels des habitants de ce quartier de Pleurtuit.

En 1803, M. Gallet, curé de Pleurtuit, demanda lui-même à l'ordinaire « l'érection d'un oratoire dans le quartier du Ménéhil, au moins provisoirement, en attendant que la chapelle frairienne de Saint-Antoine fût rebâtie, ce qu'offraient de faire les habitants à leurs frais[1]. » Mais ceux-ci ne se contentèrent pas de la chapelle Saint-Antoine; ils construisirent à quelque distance une véritable église et sollicitèrent l'érection d'une paroisse au Minihy; Louis-Philippe leur accorda cette faveur par ordonnance royale en date du 3 juillet 1843.

Le 17 août suivant, Mgr Saint-Marc érigea lui-même canoniquement la nouvelle paroisse, composée des villages dont voici les noms : le Minihy, le Houx, Montrivage, Trégonde, le Bignon, la Gauchais, la Landriais, la Gaudrais, Beauchesne, la Huliais, l'Auffenair, la Rabinais, Saint-Bucq et la Gautière[2].

L'évêque nomma premier recteur M. Guillaume Ollivier, vicaire à Pleurtuit, qui depuis plusieurs années déjà s'occupait du Minihy.

1. *Arch. de l'évêché de Rennes.*
2. *Arch. paroiss.*

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge, l'église du Minihy fait sa fête patronale à l'Assomption. C'est un édifice en plein cintre, construit vers 1840, et formant une croix; une petite tour de style roman moderne a été ajoutée depuis et placée au bas de la nef. A l'intérieur se trouve un joli groupe de l'assomption de la Vierge, œuvre de M. Valentin.

CHAPELLES. — *1° Notre-Dame du Houx.* — Guillemette Desages, dame du Houx, demeurant à Saint-Malo, fit bâtir au commencement du siècle dernier une chapelle dans l'enclos de sa maison du Houx, en Pleurtuit, et la dédia à Notre-Dame-de-la-Délivrance. Puis, par acte du 21 août 1717, elle y fonda une messe pour tous les dimanches, avec un catéchisme et la prière du soir; elle voulut même que ce catéchisme se fit pendant le carême plusieurs fois par semaine. L'évêque de Saint-Malo approuva cette fondation le 7 septembre 1719[1].

La chapelle du Houx existe encore; c'est un rectangle terminé à l'Est par un chevet à pans coupés; la date 1716 apparaît au-dessus de la porte. Cette chapelle servit aux habitants pendant qu'on construisait leur église; elle continue d'être entretenue, et l'on y vient en procession aux Rogations; elle renferme le tombeau de la famille Desages.

2° Saint-Vincent de Montrivage. — Vincent Gravé, sieur du Houx, ayant fait bâtir une chapelle en l'honneur de son saint patron près de son manoir de Montrivage, en Pleurtuit, y fonda une messe pour tous les dimanches, le 2 novembre 1652; il fit cette fondation à sa propre intention et pour le repos de l'âme de Perrine Picot, sa défunte femme[2]. — *Nunc* détruite.

3° Sainte-Anne de Saint-Bucq. — Cette chapelle dépend du manoir de Saint-Bucq; en 1676, Michel Lucas y fonda par

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*
2. *Ibidem.*

testament une messe toutes les semaines. Restaurée depuis peu, cette chapelle est parfois desservie, notamment le jour Sainte-Anne.

MINIHY. — Voy. tome III, 503.
ÉCOLES. — Voy. tome III, 565 et 621.
ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.
FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

RECTEURS DU MINIHIC.

Guillaume Ollivier (1843-1865).
Alcide Chevalier (1865, † 1875).
Marin-François Bourdonnais (1875-1877).
Jean-Marie Verger (1877-).

MOIGNÉ

Moigneium (1240), — *Mouegneyum* (1476), — *Moigné* (1506), — *Mouaigné* (1554), — *Moygné* (1574).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — La tradition locale prétend que le territoire de Moigné fut donné dès une époque très-reculée à l'abbaye de Saint-Melaine par une pieuse mère de famille reconnaissante d'un grand bienfait dû à l'intercession de ce bienheureux évêque de Rennes.

Malheureusement, aucun fait historique ne vient confirmer cette tradition. Il est bien parlé dans l'ancienne Vie de saint Melaine d'une femme aveugle qui, après sa guérison, donna aux religieux formés par le saint évêque sa terre patrimoniale, sise au-delà de la Vilaine et habitée jusqu'alors par elle; mais

comme Moigné se trouve en deçà du fleuve par rapport à Rennes, ce miracle et cette donation ne semblent pas se rapporter à la paroisse qui nous occupe. Il faut en dire autant de cette autre femme noble nommée Ève, guérie aussi miraculeusement par saint Melaine : elle habitait loin de Moigné, sur les frontières du Maine[1].

Les Vies de saint Melaine ne renferment pas, il est vrai, le récit de tous les miracles opérés par ce grand thaumaturge. D'ailleurs, les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine ont pu recevoir au VIe ou VIIe siècle le territoire de Moigné et le perdre au Xe, à l'époque des invasions normandes, comme ils perdirent Brain, où saint Melaine avait son monastère privilégié.

Il n'en est pas moins vrai que l'église de Moigné ne figure dans aucune ancienne liste des possessions des moines de Saint-Melaine; cette église semble bien, toutefois, avoir toujours été dédiée à saint Melaine; mais ce patronage, quoique confirmant la tradition, n'est pas une preuve suffisante de l'authenticité de cette tradition.

Quant au monastère qu'on prétend avoir été construit à Moigné par les moines de Saint-Melaine, rien ne prouve son existence. On dit bien qu'on en voyait encore les ruines avant 1790 dans le champ de la Motte, contigu au cimetière; mais le nom de ce champ et le monticule qu'on y retrouvait alors indiquent plutôt, selon nous, l'emplacement du chef-lieu de la seigneurie de Moigné que celui d'un monastère quelconque.

Quoi qu'il en soit des traditions précédentes, le premier acte connu mentionnant l'existence de Moigné est une charte de 1240. C'est une constitution de dot faite par Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, en mariant sa fille Thomasie à André, baron de Vitré; il lui donne, entre autres choses,

1. *Vita Sancti Melanii, apud Bolland.*, I, 332.

tout ce qu'il possède dans le bourg et la paroisse de Moigné, « *in burgo et parochia de Moigneio*[1]. »

L'érection de Moigné en paroisse doit donc dater au moins du XIIe siècle, si elle ne lui est pas antérieure.

Le recteur de Moigné, nommé par l'ordinaire, était grand décimateur dans presque toute l'étendue de sa paroisse. En 1790, M. Le Saint estimait cette dîme 1,500 liv. de rente; il avait, en outre, un pourpris de 5 journaux de terre, valant 120 liv. Son revenu était donc de 1,620 liv., sans comprendre son presbytère et les jardins en dépendant. Il jouissait, de plus, de deux chapellenies desservies dans l'église paroissiale, et dont l'une, celle de Saint-Gilles, ne valait pas moins de 341 liv. de rente. Il se faisait de la sorte un revenu d'environ 2,000 liv. Mais sur cette somme il devait donner la pension à un vicaire, payer 50 liv. de décimes, entretenir le presbytère et le chanceau, etc.[2]

ÉGLISE. — Saint-Melaine de Moigné est une église en partie romane, composée d'une nef avec abside en cul-de-four; de cette ancienne nef il reste encore une partie du mur septentrional, construit en feuilles de fougère, ajouré de deux meurtrières et soutenu par des contreforts plats[3]; l'abside, également conservée, est toutefois déformée par une fenêtre flamboyante ouverte au XVe siècle du côté de l'épître; l'arc triomphal, en plein cintre et d'une grande simplicité, supportant jadis le clocher, a disparu quand on a construit des transepts; il était accompagné de deux autels, l'un au Nord, dédié à la Sainte Vierge, et l'autre au Sud, dédié à saint Nicolas et à saint Antoine. A cet antique édifice ont été ajoutés, en effet, d'abord une chapelle au Nord du chanceau,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 917.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.
3. Lorsqu'on releva partiellement ce mur en 1845, on y retrouva de nombreuses briques à rebord provenant vraisemblablement d'un antique édifice gallo-romain.

bâtie au xve siècle, puis une façade à l'Occident, de style gothique fleuri, avec fenêtre flamboyante. De nos jours, on a également construit, en 1840, deux chapelles formant transepts, et un peu plus tard un clocher placé au bas de la nef.

La famille de Brays possédait aux xve et xvie siècles le fief de Moigné, relevant de la châtellenie de Betton. En 1434, Jehan de Brays, seigneur de Moigné, fonda une chapelle « au joignant de ladite église parrochiale de Moigné près le chancel en l'honneur de Monsieur saint Gilles; » il la dota de certains revenus pour le service de quelques messes, et cette fondation fut augmentée par son fils, dom Macé de Brays, prêtre, en 1468 et 1474[1]. Cette chapellenie, ayant une certaine importance, fut plus tard connue sous le nom de « prieuré de Saint-Gilles en Moigné; » son chapelain fit même enregistrer sous ce titre, en 1698, les armoiries suivantes : *de gueules à un baston prioral d'or, accosté des lettres S. G. de même*[2]. Elle consistait au siècle dernier en deux messes par semaine.

Cette chapelle, placée au Nord du chœur et communiquant avec lui jadis par une large arcade cintrée, sert actuellement de sacristie. On y remarque deux fenêtres en ogive trilobée et quelques débris de verrière représentant un Christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean, et placé sous un portique gothique dans le style du xve siècle. On y voit aussi l'écusson des de Brays : *d'argent à trois chevrons denchés de sable, brisés par le haut et reliés par des liens d'or*. Ces mêmes armoiries apparaissent aussi dans la grande fenêtre du chanceau.

Le seigneur supérieur de Moigné était le sire de Betton. Mais aux termes d'une enquête juridique en date de 1467 et d'un aveu de 1682, le seigneur de Cherville était en possession depuis le xive siècle des droits de fondation et des autres prééminences dans l'église de Moigné; il y avait ses armoiries

1. *Notes ms.* de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

2. *Armorial général ms.* — La tradition prétend que c'était un vrai prieuré desservi par les religieux de Saint-Melaine, mais on voit que c'est une erreur.

en lisière au dedans et au dehors, droit de recevoir le premier « le pain choisy et la paix, » un enfeu et un banc à queue dans le chœur, du côté de l'évangile; ses armes dans la principale vitre, au-dessus de la grande porte et sur la croix du cimetière; un autre banc à queue dans la nef, devant l'autel Saint-Antoine, et à l'origine le droit de soule au jour de l'Épiphanie. Mais au XVIIe siècle on ne jouait plus à la soule à Moigné, et les derniers mariés de l'année présentaient le jour des Rois au seigneur de Cherville, en son banc vis-à-vis l'autel Saint-Antoine, à l'issue de la grand'messe, un cierge de cire blanche pesant trois quarterons et remplaçant la soule. Le 6 janvier 1765, ce devoir fut rempli par Julien Raguel et Renée Menfray, les derniers mariés de 1764[1].

L'enfeu des seigneurs de Cherville se trouvait dans le sanctuaire; sa pierre d'entrée, cachée aujourd'hui sous le parquet, portait le blason des Lotodé, possesseurs de cette terre au XIVe siècle : *coupé au 1er d'argent au lion de sable, et au 2e d'or au limier aussi de sable.* Ces mêmes armoiries se retrouvaient dans la fenêtre ogivale ouverte au Sud de la nef durant le XVe siècle. La famille Lotodé se fondit en 1629 dans celle du Boberil; aussi en 1682 Pierre du Boberil était-il seigneur de Cherville, et ses descendants possédèrent cette seigneurie jusqu'à la Révolution.

Le seigneur de Coutance avait aussi dans l'église de Moigné un enfeu et un banc dans la nef, à côté de l'autel de la Sainte-Vierge.

CHAPELLES. — *1° Saint-Fiacre de Cherville.* — Cette chapelle fut bâtie et dotée par un membre de la famille Lotodé près du manoir de Cherville, vers le XVIe siècle. On y voit encore une cloche de cette époque, sur laquelle sont gravés ces noms : *Jehan Lothodé et Mathurine Piédevache sa fame.* Elle était fondée à l'origine de trois messes par semaine, di-

1. *Arch. Nat.*, P. 1718. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.

manche, mercredi et vendredi; mais en dernier lieu on n'y disait plus la messe que les dimanches et fêtes. En 1770, Jacques Royer, acolyte, en fut pourvu, présenté par M. du Boberil, seigneur de Cherville. Il se tenait tous les ans, le jour Saint-Fiacre, une nombreuse assemblée à côté de cette chapelle. Celle-ci est encore entretenue et servait naguère de station aux processions de la paroisse. C'est un édifice insignifiant par ailleurs.

2° *La chapelle de Coutance* fut bâtie près de ce manoir par Guillemette de Grénedan, veuve de Jean Le Breton, seigneur de Coutance, et remariée alors à Jean Lotodé, seigneur de Cherville. Par acte du 12 novembre 1647, cette dame fonda une messe pour tous les dimanches et fêtes dans ce sanctuaire, et donna au chapelain la ferme de la Corbette, estimée 78 liv. de rente; cette fondation fut approuvée par Mgr de la Mothe-Houdancourt. Le premier chapelain de Coutance fut François Séradin, prêtre de Saint-Brieuc. Chaque année le clergé de Moigné se rendait jadis processionnellement à cette chapelle le lundi de la Pentecôte, et ce jour-là le seigneur de Coutance devait, d'après l'acte même de fondation, « faire à tous les pauvres qui se peuvent trouver sur le lieu une donnée de tourteaux de pain, afin de les obliger à prier pour la dame fondatrice. » — Démolie vers 1850[1].

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE MOIGNÉ[2].

Ancelin de la Haye, « Discretus vir magister Ancelinus de la Haye rector ecclesiæ parrochialis de Mouegneyo » (1474).

Jacques Viel vers 1480.

1. *Notes ms.* de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. Paul de la Bigne Villeneuve, etc.

Pierre Harel était aussi recteur de Brie; en 1506, il fit son testament, légua 10 liv. aux églises de Brie et de Moigné, et fonda la chapellenie de Saint-Sébastien en la cathédrale de Rennes, où il choisit sa sépulture; † 23 octobre 1506.

Alain Biette (1537 et 1563).

Guillaume Pichon, chapelain de Saint-Éloi en la cathédrale de Rennes en 1609, avait commencé par être chapelain de Saint-Gilles de Moigné en 1572.

François Gruel (1612).

François Dobé (1616).

François Jullien (1630).

Guillaume Morihan (1635-1639).

René Louvel, chanoine de Rennes (1639).

Jean Guiheu (1645).

Alain Barbedor (1653 et 1658).

François Jamoays, † 18 août 1676 à Rennes, au couvent de Bonne-Nouvelle, fut inhumé le lendemain à Saint-Aubin.

Raoul Nivet (1680).

Jacques Le Gault se démit le 16 novembre 1696 et devint recteur de Châteaubourg.

Pierre Cochart, prêtre de Saint-Malo, pourvu en 1696, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à trois fasces d'or;* il résigna le 2 octobre 1734 en faveur de son neveu, qui suit; † âgé de soixante-neuf ans, le 16 décembre 1734, et inhumé au chanceau de son église.

Joseph-Louis Cochart, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 22 décembre 1734, prit possession le 30; sa mauvaise santé l'obligea à se démettre en 1738.

Urbain Bouvier, prêtre du diocèse, pourvu le 31 janvier 1738, prit possession le 5 février; † âgé de soixante ans, le 5 mai 1764, et inhumé dans le chœur de son église.

Guillaume-Michel Mezière, pourvu le 10 septembre 1764, prit possession le 12; † âgé de cinquante-cinq ans, le 19 mai 1779, et inhumé dans le sanctuaire.

Guillaume Le Saint, pourvu le 29 août 1779, prit possession le 2 septembre; il quitta Moigné en 1792, s'exila à Jersey et, rentré en France, devint en 1803 recteur du Rheu.

Jean-Michel Falaise (1803, † 1837).

Jean-Marie Trémion (1837, † 1868).

Charles Perrigault (1868, † 1870).

Joseph Tostivint (1870-1880).

Pierre-Marie Petitpas (1880-).

MONDEVERT

Munduluet (XIe siècle), — *Monduluel*, *Monthuel*, *Mons Lovelli* (1197), — *Montdevoir* (1430).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Au XIe siècle, le territoire de Mondevert faisait partie de la forêt du Pertre, plus étendue alors qu'aujourd'hui, et possédée en partie par le sire de Laval, en partie par le baron de Vitré.

Les moines de Marmoutiers s'étant établis à Vitré dans le prieuré de Sainte-Croix, fondé vers 1070, le prieur Rivallon acheta une vingtaine d'années plus tard de Guy III, seigneur de Laval, de 1080 à 1095, un quartier de bois appelé Munduluet, et le terrain environnant depuis Munduluet jusqu'au Cerisai et au Breil-Josseaume, ayant pour limite, d'une part la route de Cossé, et de l'autre un ruisseau[1].

« Comme leur intention était de défricher ce désert et d'y mettre des habitants, ils stipulèrent, pour les hommes qu'ils y recevraient, la faculté de faire paître leurs bêtes dans la forêt du Pertre et d'y prendre pour leur usage tout le bois de chauffage et de construction qui leur serait nécessaire. Enfin, en raison de l'église dont ils devaient doter ce territoire, Guy III le leur céda franc et quitte de tout service, comme il le possédait, sans y garder lui-même aucun droit.

« L'antique notice qui relate cette acquisition nous en fait aussi connaître le prix. Rivallon donna 10 liv. à Guy de Laval, 20 sols à Hugues, son frère, 30 à sa femme Denise

1. « *Boscum unum qui dicitur Munduluet et terram sicuti via de Cociaco dividit usque ad Ceresert et de Munduluet usque ad Brulet Gosmelmi et sicut rivulus currit.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*) — Il y a encore en Mondevert un village du Cerisai, et le nom du Breil-Josseaume existe dans le Pertre.

de Mortain. Il lui fallut, de plus, racheter les droits et redevances que certains seigneurs avaient sur cette partie de la forêt; à cette cause, Jean de Méral reçut 4 liv., Richard le forestier 2 liv., Augier du Genest 10 sols et son fils Païen 5. Sommé toute, 19 liv. 5 s., qui représentent au moins 4,000 fr. de nos jours[1]. »

Le territoire ainsi acquis fut défriché par les soins des moines, peuplé de colons ou tenanciers héréditaires qui devinrent leurs vassaux, enfin doté d'une église dont ils firent, non une paroisse complètement indépendante, mais une trève ou succursale de celle d'Erbrée, leur appartenant déjà.

En 1197, Herbert, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de cette église de Mondevert, de ses dîmes et de ses autres dépendances, « *ecclesiam de Monte Lovelli cum decimis et pertinenciis suis*[2]. »

Telle fut l'origine de Mondevert, annexe du prieuré de Sainte-Croix de Vitré. Au XIIIe siècle, le sire de Laval et de Vitré voulut lever certains droits onéreux sur les hommes de Mondevert. Mais nous avons vu précédemment (tome II, 450) que les moines s'y opposèrent énergiquement et gagnèrent leur cause en 1254. Dans la charte donnée à ce sujet, les habitants de Mondevert sont appelés « *homines de Monte Lovelli.* »

Le 28 juillet 1430, dans l'aveu rendu par lui à Jeanne de Laval, dame de Vitré, frère Salmon Chevalier, prieur de Sainte-Croix de Vitré, décrivait comme suit les droits afférents à son prieuré au territoire de Mondevert :

« Confesse ledit prieur tenir de ladite dame tous et chascun les hommes estagiers et non estagiers, cens, rentes, courvées, coustumes, espaves et jurisdicions en basse et méanne vaerie, etc., ventes, seaulx et aultres proufitz de segnorie à lui appartenans et fiez et parouesse de Montdevoir avecques

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 119, 120. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*
2. *Bull. de l'Assoc. Bret.*, III, 240.

pasnaige et pasture à ses bestes et usage à chauffer et mésonner à Montdevoir et à Vitré, ès terres et forests de ladite dame dempuix le Breil-Jousseaume jucques au chemin par lequel l'on va de Vitré à Quocé. Et ne doivent les hommes dudit lieu de Montdevoir taille d'achat, de redempcion ne de mariage, sur lequel fié de Montdevoir, tenu prochement dudit prieur, iceli prieur confesse que est deu, chascun an, à l'Angevine, à ladite dame 21 liv. 4 s. de rente de taille, pour garde, sur sesdiz hommes. — Item ledit prieur confesse tenir de ladite dame en ladite parouesse de Montdevoir un lieu, demaine et metaerie comme il se poursuit avecques ses appartenances, et généralement toutes et chacunes les choses qu'il tient en ladite parouesse de Montdevoir[1]. »

Malgré le titre de paroisse qui lui est donné dans cette pièce, Mondevert ne fut en réalité qu'une trève d'Erbrée jusqu'à la Révolution. Mais Mondevert avait son général distinct de celui d'Erbrée, et les habitants furent condamnés, en 1682, à donner à sa fabrique une gerbe de seigle par ménage chaque année, ou à son défaut la somme de 15 sols. Les trésoriers de Mondevert devaient rendre leurs comptes au recteur d'Erbrée.

Pour éviter les contestations entre Erbrée et Mondevert, Mgr de Cornulier fit, le 22 mars 1639, le règlement suivant : le recteur d'Erbrée devra célébrer ou faire célébrer la grand'-messe et les vêpres dans l'église de Mondevert tous les dimanches et fêtes, sauf aux fêtes de Pâques, la Pentecôte, le Sacre, Noël et la Toussaint; ces jours-là, les gens de Mondevert assisteront à la grand'messe et aux vêpres d'Erbrée, et il n'y aura qu'une messe basse très-matin à Mondevert; — il y aura à Mondevert procession, catéchisme et prône tous les dimanches et fêtes; — on y administrera les sacrements de pénitence, d'eucharistie et de mariage, mais les baptêmes ne

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 120.

se feront qu'à Erbrée; — enfin, on fera les inhumations des habitants dans le cimetière et l'église de Mondevert[1].

En 1790, le curé de Montdevert, M. Gallon du Tertre, déclara que les fondations acquittées par lui valaient seulement 54 liv., et que sa fabrique n'avait que 30 liv. de rente[2]; mais ce curé devait certainement recevoir, en outre, une pension congrue des décimateurs d'Erbrée.

En 1803, le territoire de Mondevert fut complètement uni à celui d'Erbrée; l'église de Mondevert, interdite même par Mgr Énoch, fut fermée en 1807 par arrêté du préfet. Mais plus tard ce sanctuaire fut ouvert de nouveau et érigé en 1832 en chapelle vicariale dépendant d'Erbrée. Enfin, le 30 janvier 1839, une ordonnance royale érigea Mondevert en paroisse, et Mgr de Lesquen en nomma premier recteur M. Chévrier le 1er février suivant[3].

Église. — Dédiée à sainte Marie-Magdeleine, l'église de Mondevert a été presqu'entièrement rebâtie en 1845; le chœur seul est relativement ancien, mais sans aucun style. L'édifice, formant une croix, vient d'être restauré depuis peu; le clocher, placé au bas de la nef, est une imitation de celui d'Étrelles.

En 1777, Georges Roger, prieur-recteur de Bréal-sous-Vitré, accorda à l'église de Mondevert une partie des reliques des SS. Valens, Justin, Vénérand et Victorin, que venait de recevoir sa propre église; elles furent solennellement transférées en l'église de Mondevert, le 22 juin 1777, par M. de Gennes, ancien recteur de Vitré[4].

Chapelle. — *La chapelle du Pâtis*, dédiée à la Sainte-Fa-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 80.
2. *Ibidem*, 1 V, 28.
3. *Registre paroissial.*
4. *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert.

mille et aux Sacrés-Cœurs, vient d'être bâtie au village de ce nom par M. Jean-Marie Mury, ancien doyen de Maure, † 1883.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE MONDEVERT[1].

Jean Chévrier (1839, † 1867).
Jean-Marie Bédier (1867-).

MONTAUBAN

Ecclesia de Santeleio (1152), — *de Sancto Eligio* (1230), — *de Sancto Eleio* (1312), — *Montauban* (XIVe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — La tradition raconte que saint Éloi, étant venu visiter le roi breton saint Judicaël, laissa dans la contrée qu'habitait ce prince un souvenir si vif de ses vertus, que plus tard les habitants élevèrent en son honneur un sanctuaire qui fut la première église de Montauban.

Il est du moins certain que pendant plusieurs siècles la paroisse de Montauban ne porta que le nom de Saint-Éloi; elle ne semble avoir pris celui du château qui l'avoisinait que dans le courant du XIVe siècle.

1. Voici une liste des curés de Mondevert que nous a communiquée M. l'abbé Paris-Jallobert : *Louvel* (1639), *Le Mercier* (1642), *Sohier* (1643), *Féron* (1649), *Le Brun* (1663), *Le Grand* (1664), *Hamel* (1678), *Liard* (1680), *Bertier* (1691), *Boulle* (1693), *Deboaisne* (1701), *Desgenestes* (1705), *Pouchard* (1710), *Gamas* (1723), *Mottais* (1729), *Davy* (1738), *Perrin* (1741), *Souvigné* (1751), *Jouet* (1773), *Bauducel* (1775), *Gallon du Tertre* (1788).

On dit aussi que l'église de Saint-Éloi fut donnée à l'abbaye de Saint-Méen lorsqu'Hélocar releva son monastère, au commencement du IXe siècle. Nous voyons, en effet, le pape Célestin III confirmer en 1192 les Bénédictins de Saint-Méen dans la possession de cette église[1], et jusqu'à la Révolution l'abbé de Saint-Méen présenta à l'évêque le recteur de Montauban. Aussi ces religieux fondèrent-ils dans cette paroisse le prieuré de Montreuil, dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 155.)

Lorsque Guillaume de Montfort fonda en 1152 l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, il donna au nouveau monastère une terre en Saint-Éloi, « *in Santeleio terram Orene de Curia*, » et il autorisa d'autres donations faites dans le même lieu en faveur des mêmes religieux par Hervé, prêtre de la Chapelle, et par Pierre, fils de Tréhored[2]. Les chanoines réguliers de Montfort ne prirent pas toutefois d'importance à Montauban, quoique en 1682 il leur fut encore dû cinq mines de froment chaque année par le seigneur du lieu.

Olivier, seigneur de Montauban, avait aussi donné à l'abbaye de Saint-Melaine une rente de six quartiers de froment que ses moines pouvaient prendre à Noël dans les greniers de Montauban. Mais en 1246 un petit-fils du donateur, nommé également Olivier et comme lui seigneur de Montauban, fit un accord avec l'abbé de Saint-Melaine; il fut convenu que désormais celui-ci ne recevrait plus à Montauban que deux quartiers et une mine de froment, et tiendrait quitte le seigneur du lieu des trois quartiers et une mine restant, parce que ce seigneur lui accordait les privilèges de liberté et d'immunité pour tous ses vassaux de Comblessac et des Brûlais[3].

Peu de temps auparavant, en 1230, Philippe, seigneur de Montauban, du consentement de ses fils Olivier et Regnault, avait fait un échange avec les Bénédictins de Saint-Méen; il

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 723.
2. *Ibidem*, 614.
3. *Cartul. Sancti Melanii*, 10.

leur promit une rente de 37 sols sur sa coutume de Saint-Éloi, « *in costuma de Sancto Eligio*, » payable à Noël aux mains de l'ouvrier de l'abbaye, pour que les religieux renonçassent en sa faveur à leurs droits sur la terre et les hommes de Lebecon, « *in terra et hominibus de Lebecon*[1]. »

Enfin, en 1312, Olivier, seigneur de Montauban, d'une part, Raoul, évêque de Saint-Malo, Olivier, abbé de Saint-Méen, et le recteur de Saint-Éloi d'autre part, passèrent une transaction au sujet des dîmes de la paroisse de Saint-Éloi, « *decimas de Sancto Eleio*[2]. »

Dans les derniers siècles, les dîmes de Montauban étaient également réparties entre l'évêque de Saint-Malo, le recteur de Montauban et le prieur de Montreuil, dépendant de Saint-Méen.

En 1790, le recteur, M. Fornier, fit la déclaration suivante des revenus de son bénéfice : Le presbytère, avec son jardin et son pourpris, estimés 120 liv.; — sa part de dîme, affermée 2,775 liv., plus 64 boisseaux d'avoine dus par le fermier au seigneur de Montauban. Total du revenu brut : 2,895 liv. Mais les charges, consistant en la pension de deux vicaires 700 liv., en décimes 140 liv., droits synodaux, entretien des bâtiments, etc., montaient à 1,263 liv., de sorte que le revenu net n'était que de 1,632 liv.[3]

Église. — Dédiée de toute antiquité, comme nous venons de le dire, à saint Éloi, dont la fontaine voisine existe encore, l'église primitive de Montauban fut, dit-on, brûlée vers l'an 1500. L'édifice qui la remplaça, disparu lui-même aujourd'hui, n'offrait rien de bien intéressant.

Quelque temps après la reconstruction de cette église, le sire de Montauban[4] déclara, en 1575, qu'il en était le sei-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 866.
2. *Ibidem*, 1242. — *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*.
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.
4. Montauban, baronnie d'ancienneté, appartint d'abord à la famille de ce nom, puis passa par alliance aux princes de Rohan-Guémené, qui la possédèrent jusqu'à la Révolution.

gneur supérieur, fondateur et prééminencier, et que personne autre que lui n'avait droit d'y avoir chapelle, armes et enfeu, sauf le seigneur de Launay-Thébault, auquel il avait concédé un droit d'enfeu et d'armoiries dans la chapelle située du côté de l'évangile[1].

Il y avait plusieurs fondations faites en l'église de Montauban; d'abord, celles des confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire et de Notre-Dame-des-Agonisants, ayant en 1790 de revenus : la première 167 liv., la deuxième 72 liv., et la troisième 158 liv.

La chapelle du Rosaire était en 1677 prétendue dépendre du seigneur de la Ribaudière, qui y avait ses armoiries. On y trouvait aussi la fondation de la lampe, faite vers 1660 par Grégoire Le Gentilhomme, et consistant, outre l'entretien d'une lampe, en une messe matinale quotidienne; elle valait 120 liv. en 1790[2]. Marie Jan avait encore fondé la prière du soir pour tous les jours de l'année, etc., etc.

En dehors de ces fondations, la fabrique n'avait en 1790 que 56 liv. 10 s. de revenu[3].

Cette église de Montauban était située au centre même de la petite ville; elle a été démolie de nos jours, et l'on a construit à quelque distance de là un nouvel édifice dont la première pierre fut posée en octobre 1849. Mgr Saint-Marc vint bénir ce nouveau sanctuaire le 18 novembre 1851. C'est une construction de style ogival, composée de trois nefs avec transepts et chœur en hémicycle; elle est ornée d'autels, chaire et stalles en bois sculpté, œuvre de M. Hérault.

Chapelles. — *1° Notre-Dame de Montreuil*, dépendant du prieuré de ce nom.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.*

2. La maison de cette chapellenie existe encore dans la ville de Montauban; on voit gravés au-dessus de sa porte un calice, la date 1668 et le nom du fondateur, *Dom Grégoire Le Gentilhomme.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 29.

2° *Chapelle du château.* — La première chapelle du château de Montauban était dédiée à saint Jean, « *capella Sancti Joannis de castro de Montauban;* » elle était au XVIe siècle fondée de messes et présentée par le seigneur du lieu. En 1600, elle est appelée Saint-Sauveur, lorsqu'Olivier Havouys en fut pourvu en remplacement de François Daudu, décédé; les successeurs de ce chapelain furent Alain Truillot (1627), Louis Le Guesdois (1642), Pierre de Chavannes (174.), Simon Houdouin (1746), Charles Massion (1768), Pierre Laval (1776), et N... Chantrel (1790).

Cette chapelle se trouvait « à l'issue de la basse-court du chasteau; » elle était en 1681 « ruisnée depuis long temps. » Sa fondation, consistant alors en trois messes par semaine, se desservait en l'église paroissiale. Mais en 1790 M. Chantrel n'était plus tenu qu'à une messe tous les dimanches et fêtes, et son revenu était de 137 liv.[1]

De nos jours, une jolie chapelle gothique a été bâtie au château de Montauban[2] par les propriétaires et bénite le 25 septembre 1860.

3° *Notre-Dame de Lannelou* est une ancienne chapelle frairienne, édifice du XVe ou XVIe siècle présentant un véritable intérêt. Extérieurement, elle est ornée d'une curieuse corniche à figures grotesques, de plusieurs belles portes finement sculptées en pierre et de nombreux écussons, malheureusement indéchiffrables aujourd'hui. L'intérieur est encore mieux. Un grand arc ogival, veuf aujourd'hui de son jubé, sépare l'édifice en deux parties; dans le sanctuaire est un autel antique soutenu par trois colonnes et surmonté d'un bas-relief en pierre; des deux côtés de l'arc triomphal sont deux autres autels semblables, que dominent d'anciennes fresques; enfin, de charmantes crédences et d'élégants bénitiers achèvent l'or-

1. *Déclaration de la baronnie de Montauban.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.
2. Il reste du château de Montauban une belle porte fortifiée flanquée de deux grosses tours et les débris de trois autres tours d'enceinte.

nementation de cette chapelle, qui a fâcheusement perdu sa grande fenêtre du chevet.

On ignore l'origine de ce joli sanctuaire, auquel se rattache seulement une fraîche légende publiée jadis par nous[1]. On sait aussi que les barons de Montauban se disaient seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de Lannelou. Cette chapelle était fondée de messes, mais en 1790 sa fondation ne rapportait que 75 liv. 15 s., de sorte que les habitants du voisinage se cotisaient pour ajouter à cette somme de façon à offrir 150 liv. au chapelain qui desservait Lannelou[2]. Ce dernier devait, à l'origine, habiter une maison voisine appelée encore le presbytère, et portant sur sa porte le millésime 1582.

Une assemblée nombreuse se tenait jadis à l'ombre de cette chapelle le lundi de la Pentecôte, et l'on y venait vénérer une statue de Notre-Dame réputée comme miraculeuse et conservée de nos jours. — *Nunc* entretenue, mais non desservie, n'appartenant plus à la fabrique.

4° *Saint-Maurice* est encore une vieille chapelle frairienne bâtie par les habitants de Tréguenot, et dans laquelle Anne de Rohan, princesse de Guémené et baronne de Montauban, réclamait en 1681 les droits de supériorité, enfeu et armoiries. Rebâtie peu de temps après, elle fut bénite le 24 août 1700 par le recteur Julien Bigot. En 1790, elle se trouvait fondée d'une messe tous les dimanches et fêtes; cette fondation, faite par Marie Jan, valait alors 245 liv. de rente; elle était desservie par Louis Daniel[3]. — Cette chapelle continue d'être entretenue et desservie.

5° *La chapelle de la Lande-Josse* dépend du manoir de ce nom, appartenant en 1681 à Jeanne de Lescouet, dame du Parc. En 1803, les paroissiens demandèrent sa conservation et elle a été rebâtie en 1837. — Elle est régulièrement desservie comme la précédente.

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, X, 762.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.
3. *Ibidem.*

6° *La chapelle de Caslou* fut bâtie près de son manoir par Jean Riou, seigneur de Caslou, qui la fonda de messes. Cette fondation fut approuvée par l'ordinaire le 28 avril 1661.

7° *La chapelle de la Chèvrie* dépendait du manoir de ce nom, possédé en 1681 par Christophe de Saint-Méen à cause de Julienne de Clairefontaine, sa femme. — *Nunc* sécularisée.

8° *La chapelle de la Ribaudière* fut bâtie dans le parc de ce manoir, vers 1660, par François Thomas, seigneur de la Ribaudière, fils de Julien Thomas et de Geneviève Le Bouteiller. Elle était fondée de messes, et l'évêque ordonna de la faire restaurer en 1752. — *Nunc* détruite.

9° *Chapelle de la Morinière.* — En 1766, l'évêque de Saint-Malo ordonna au recteur de Montauban de s'informer de l'état de cette chapelle, de la raison pour laquelle elle n'était plus desservie et de ce que devenait son revenu.

10° *Saint-Antoine* se trouvait jadis dans le cimetière de Montauban.

11° *Le Sacré-Cœur.* — C'est une chapelle dépendant de la maison des Sœurs de la Providence de Ruillé et bénite le 23 octobre 1832 par Mgr de Lesquen. — Elle continue d'être entretenue et parfois desservie.

Prieuré. — *Notre-Dame de Montreuil*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 155 [1].)

Maladrerie et Assistance publique. — Voy. tome III, 297 et 382.

Écoles. — Voy. tome III, 618 et 651.

Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 618.

Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 651.

1. Prieurs de Montreuil omis : *André Hamon*, évêque élu de Vannes (1520); — *Jean Le Clerc*, évêque de Macerata (1543), commendataires l'un et l'autre.

[illegible]

Jean de [illegible] [illegible]

Jean Hervé [illegible]

Julien de [illegible] [illegible] résigna en 1[illegible] en faveur de [illegible]

Jean Demenal prit possession le 21 décembre 1573, mais résigna [illegible]

Jacques Boulle prit possession le 22 avril et le 5 août 1574, et résigna peu après.

Jacques Le Petit prit possession le 1er mai 1575 et fut en même temps recteur de Redon jusqu'en 1583, qu'il résigna ces deux bénéfices.

Guillaume Hervouët, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 juillet 1583; l'abbé de Saint-Méen lui opposa Jean Fauveille, qui prit possession le 31 juillet; mais M. Hervouët se maintint et ne résigna qu'en 1586.

Noël Chauchart, pourvu en 1586, eut à combattre Michel Barbedor et Jacques Agaisse; il résigna le 4 octobre 1588 en faveur du suivant.

François Chauchart prit possession le 19 mars 1589 et résigna en 1613.

Olivier Havouys prit possession le 17 novembre 1613; † vers 1627.

Gilles Hérambourg, présenté par l'abbé de Saint-Méen et refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours et prit possession le 20 mai 1627; il eut à combattre Guillaume Bocou, qui céda ses droits prétendus à Julien Éon (1628), et Michel Quénoual, qui fit la même chose en faveur de Noël Horvais, devenu moine à Redon en 1629. Il paraît que M. Hérambourg se maintint malgré tant de difficultés jusque vers 1640.

Jean Le Chapelier succéda au précédent; † 1657.

Pierre Jacquace fut pourvu le 4 juillet 1657; † 1683.

Julien Bigot, présenté par l'abbé de Saint-Méen et refusé par l'évêque, qui nomma recteur Golven Moüillard, se fit pourvoir à Tours le 11 juillet 1683; il demeura maître de la cure et fit en

1 [illegible] — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — [illegible] à [illegible] 1564, etc.

1697 enregistrer ses armoiries : *d'argent au chevron de sable accompagné de trois roses de gueules;* † 1726.

Gilles-Anne Hubert de la Hayrie, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 4 octobre 1726; † 1734.

Louis-Pierre Julliot du Plessix, sieur de la Biliais, fut pourvu le 12 avril 1734; † 16 juin 1776.

Jean-André Martineau fut pourvu le 17 juillet 1776; † 12 septembre 1779.

Charles-Anne-Félix de la Goublaye, précédemment recteur de St-Jean de Montfort, fut pourvu le 13 octob. 1779; † décemb. 1782.

Jean-Guillaume du Bourne de Chef-du-Bois, chanoine de Dol, pourvu le 9 janvier 1783, résigna dans l'année et devint prieur du Crouais.

Pierre du Feu, pourvu le 23 décembre 1783, résigna en 1785.

Anselme Fornier, pourvu le 29 janvier 1786, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Philippe Busnel (1803, † 1818).

Pierre-Louis Coëdro (1818-1823).

Julien-Mathurin Robert (1824, † 1848).

Julien Bessel, chanoine honoraire (1848, † 1877).

Pierre Chauvin (1877-).

MONTAULT

Ecclesia de Monte Alto (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — On ne sait rien des commencements de cette paroisse, qui est cependant ancienne; on trouve bien vers 1150 un chanoine de Rillé appelé Jean de Montault[1], et ailleurs un Guillaume de Montault, mais on ne peut assurer qu'ils appartinssent à une famille seigneuriale de ce nom[2].

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 607.

2. Il est à noter cependant qu'on voyait naguère encore en Montault deux mottes féodales appelées les Châteaux, et offrant la même disposition que celles du Châtel, en Marcillé-Raoul.

Nous ignorons également sur quoi repose la tradition disant que la paroisse de Montault a d'abord porté le nom de Saint-Pierre-des-Bois.

« Tout ce que nous savons sur cette paroisse, — dit M. Maupillé, — c'est qu'au commencement du XIIIe siècle elle était le siège d'un doyenné relevant de l'archidiaconé de Rennes et dont la juridiction devait embrasser toutes les paroisses de la vairie de Louvigné et une partie de celles du Coglais[1]. » Quoique ce doyenné ait été de bonne heure réuni à celui de Fougères, le recteur de Montault n'en continua pas moins, jusqu'en 1698, à prendre le titre de doyen.

La cure de Montault était à la présentation de l'archidiacre de Rennes, qui levait quelques petites rentes dans la paroisse : 12 deniers monnaie sur le presbytère, 6 liv. 2 s. sur les revenus de la cure et 2 sols 6 d. sur les hommes d'un fief dit de l'Archidiacre.

Le recteur de Montault, M. Picou, était en 1790 mieux partagé que l'archidiacre : il levait toutes les dîmes de sa paroisse, grains, chanvres et lins, à la onzième gerbe, et estimait le tout 2,400 liv. de rente; il jouissait, en outre, d'un presbytère avec cour et jardin et d'une pièce de terre nommée la Petite-Aumône, ce qui lui rapportait 54 liv.; c'était donc un revenu total de 2,454 liv. Sur cette somme il lui fallait payer, il est vrai, la pension de son vicaire 350 liv., les décimes 180 liv., la rente due à l'archidiacre 6 liv. 2 s., et l'entretien du presbytère et du chanceau 130 liv.; il prétendait, de plus, dépenser chaque année 300 liv. pour frais de récolte, de sorte qu'il déclara n'avoir de revenu net que 1,468 liv. A la même époque, la fabrique de Montault avait environ 100 liv. de rente[2].

Église. — Saint-Pierre de Montault forme une simple

1. *Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, 103.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

croix; le chœur avec sa fenêtre flamboyante et le porche méridional sont seuls un peu anciens et appartiennent au xve ou xvie siècle. Au-dessus de l'arcade du porche est une niche gothique contenant jadis une inscription effacée maintenant.

Le 21 mai 1609, Mgr Larchiver consacra les deux autels de Saint-Pierre et de Notre-Dame; en 1632 on construisit au Nord du chanceau une sacristie surmontée d'une chantrerie dont l'arcade ouvrant sur le chœur est aujourd'hui murée; on y lit encore ces mots, gravés sur une filière : *L'an 1632 l'allonge sacristie et chantrerie fut bastie.*

Le recteur, M. Desgranges, fit en 1714 édifier le clocher, et de 1724 à 1728 bâtir deux chapelles formant transepts; puis en 1734 il releva tout le bas de la nef et plaça sur la façade l'inscription suivante : *Donné par Mre F. Desgranges recteur de céans 1734*, parce qu'il fit tous ces travaux à ses frais. Il fit encore paver l'église en 1748 et la dota d'une horloge achetée 200 liv.[1]

Le baron de Fougères était seigneur supérieur dans l'église de Montault, mais le comte de Poilley y jouissait du droit de fondation et des autres prééminences, y ayant un banc dans le chanceau et le droit d'y ouvrir un enfeu. Aussi plaça-t-il ses armoiries dans les chapelles que l'on construisit au siècle dernier.

Chapelle. — *Notre-Dame du Rocher.* — De 1696 à 1698, deux habitants de Montault, Jean Royer et sa femme, au moyen des aumônes qu'ils reçurent des paroissiens, firent construire au sommet d'un rocher nommé le rocher de Montault une petite chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Par acte du 23 février 1698, ils y fondèrent une messe hebdomadaire le samedi[2]. Nous avons dit ailleurs qu'un ermite s'établit à côté de ce petit sanctuaire, devenu le but de fréquents pèle-

1. *Réponse au quest. de* 1860.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 19.

rinages, surtout à la fête de l'Assomption; on y vénérait une statue de Notre-Dame-de-Délivrance et une autre de saint Gorgon, mais l'évêque fit disparaître celle-ci en 1781. 54 liv. de rente étaient attachées à cette chapelle.

Ruinée par la Révolution, cette chapelle fut rebâtie une première fois vers 1825 et continua d'être en grande vénération dans la contrée. Placée dans un admirable site, au milieu de monuments mégalithiques et au sommet d'un rocher d'où l'on découvre un magnifique horizon, Notre-Dame-de-Délivrance vient d'être reconstruite de nouveau avec goût; c'est un petit édifice de style ogival surmonté d'une statue de la Sainte Vierge. A l'intérieur on y lit l'inscription suivante: *1877. Cette chapelle a été bâtie par le zèle de M. Le Mesle, vicaire, la générosité de plusieurs notables et le dévouement de toute la paroisse. — M. Suppligeau, curé, H^e Le Saint, maire.* La bénédiction de ce sanctuaire fut faite le 29 juin 1879.

Assistance publique. — Voy. tome III, 382.
Ermitage. — Voy. tome III, 516.
Écoles. — Voy. tome III, 426 et 631.
Carmélites d'Avranches. — Voy. tome III, 631.

Recteurs de Montault [1].

Jean Eschart résigna en 1499.

Raoul de la Sauldraye fut pourvu en 1500.

Guy Pigorel fit par testament du 9 octobre 1561 une fondation à la cathédrale de Rennes, où il choisit sa sépulture.

N... Delaunay, † vers 1590.

Thomas Boullé succéda au précédent en 1591 et résigna le 7 février 1592.

Michel Chauvel (1609).

Jean Morel (1628).

Julien Rozé, † 1639.

Thomas Loychon, pourvu le 4 octobre 1639, prit possession le

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de* 1860. — *Arch. paroiss. — Notes* de M. Maupillé et de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

20; il résigna en 1665; † 29 janvier 1670, âgé de soixante-cinq ans, et inhumé dans le chanceau de l'église par permission du comte de Poilley.

François Le Franc, originaire de Saint-Brice-de-la-Landelle, en Normandie, prit possession le 23 décembre 1665; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules;* † 16 octobre 1710 et inhumé dans le chœur, du côté de l'épître.

François Desgranges, natif d'Argouges et vicaire à Montault, fut pourvu le 1er décembre 1710, sur la résignation faite par son prédécesseur avant de mourir; il prit possession le 9; † 23 décembre 1759 et inhumé dans le cimetière.

Gabriel-Alexis Le Tort, prêtre du diocèse, pourvu le 27 décembre 1759, prit possession le 29; † 19 avril 1764 et inhumé dans le cimetière, à l'entrée du chapitreau.

Julien Collin, prêtre du diocèse et sous-chantre de Rennes, pourvu le 26 avril 1764, prit possession le 1er mai; † 9 juin 1781 et inhumé le 10 dans l'église.

Jean Pitou, prêtre du diocèse, pourvu le 18 juin 1781, prit possession le 20; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé en 1792 à Saint-Melaine, puis au Mont Saint-Michel.

Alexandre Barbedette (1803, † 1808).

Joseph David (1808, † 1834).

François-Julien Troprée (1834-1840).

Joseph Deniaux (1840-1849).

René-Pierre Suppligeau (1849, † 1877).

Jules Morand (1877-1882).

Aristide Leray (1882-).

MONTAUTOUR

Ecclesia de Montaltor (1040).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

Origines. — Nous avons fait connaître (tome II, 208) la très-intéressante histoire des origines du prieuré de Montautour; nous y avons vu que dès le xie siècle une paroisse exis-

tait en ce lieu, formée autour du sanctuaire déjà vénéré de Notre-Dame-du-Roc, « *ecclesia Sanctæ Mariæ de Montaltor cum omni parrochia sua*[1]. »

Montautour ayant été donné aux Bénédictins de Redon, l'abbé de ce monastère unit plus tard le prieuré de Montautour à celui de Châteaubourg et laissa au prieur de ces deux bénéfices réunis le droit de présenter à l'évêque le recteur de Montautour.

Ce recteur, M. Huteau, déclara en 1790 que le prieur de Châteaubourg, grand décimateur de Montautour, lui faisait une portion congrue de 700 liv., et qu'il jouissait en outre du presbytère et de son pourpris, valant 50 liv.; il n'avait donc qu'un revenu de 750 liv., mais il desservait plusieurs fondations faites dans son église et valant alors, toutes ensemble, 560 liv. de rente[2].

En 1803, la paroisse de Montautour fut supprimée et son territoire fut uni à celui de Princé; mais une ordonnance royale, en date du 16 avril 1826, érigea de nouveau Montautour en paroisse.

Église. — Célèbre par son pèlerinage et par les faveurs spirituelles extraordinaires dont elle jouissait au moyen-âge, l'église de Montautour est dédiée à la Sainte Vierge fêtée à la Visitation. Elle occupe une position très-pittoresque au sommet d'un rocher dans lequel elle est littéralement enclavée, ce qui lui a valu le nom de Notre-Dame-du-Roc. L'ancien édifice se composait d'une nef séparée du chœur par un arc triomphal et accostée d'une seule chapelle au Sud. Cette chapelle, qui était prohibitive, dépendait probablement de la Rivière-Rabaut, seul manoir mentionné en 1513 et appartenant alors à Louis de Monthubert. En 1836 on reconstruisit le chanceau et l'on ajouta une chapelle au Nord. Mgr de Les-

1. *Cart. Roton.*, 243. — *Semaine Religieuse de Rennes*, I, 316 et 325.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

quen vint en 1837 bénir l'église ainsi restaurée et agrandie. En 1858 on ajouta au bas de la nef la tour qui existe encore; carrée à sa base, elle devient ensuite octogone et se termine par une galerie et un dôme que surmonte la statue de la Sainte Vierge.

Mais, en 1867, une partie de la nef s'étant écroulée, on résolut de reconstruire l'église tout entière; on adopta pour cela un plan de style roman moderne, conforme à celui de la tour, et en 1872 l'édifice se trouva achevé. C'est une simple croix avec chevet droit ajouré de trois baies; les transepts ont des fenêtres géminées et la nef a trois travées; le tout est voûté en arête.

L'autel de Notre-Dame, enrichi de nombreux ex-voto, témoigne de la dévotion des pèlerins et des grâces qu'ils y obtiennent. Une inscription moderne rappelle qu'en ce lieu Geffroy, sire de Mayenne, épousa vers 1137 Constance de Bretagne, fille du duc Conan III, dit le Gros[1].

Chapelle. — *Chapelle du prieuré.* — La tradition conserve souvenir d'un oratoire que les Bénédictins possédèrent auprès de leur manoir prioral. « A peu de distance, au haut et à l'Est de l'église, on voit encore quelques vestiges d'un vieil oratoire, entouré d'arbres, où les moines se réunissaient pour prier. C'est cet endroit que la tradition populaire appelle le Jardin de la bonne Vierge. En 1879 on y a planté un calvaire[2]. »

Prieuré. — *Montautour*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 208.)

1. Voici comment Le Baud raconte ce fait : « Le duc Conan de Bretaigne, Juhael de Mayenne et Geffroy, son fils, assemblèrent à parlementer à Montautour, et en fin et conclusion d'iceluy parlement Conan donna Constance, sa seconde fille, en mariage à Geffroy de Mayenne, fils Juhael... et fut celuy mariage à Montautour et les espousailles célébrées. » (*Chronique de Vitré*, 21.)

2. *Semaine Religieuse de Rennes*, XVI, 597.

Recteurs de Montautour [1].

Jean de Boessel, † en février 1651.

Etienne du Pin, prêtre de Rennes, présenté par le prieur de Châteaubourg, fut pourvu le 5 mars 1651; † âgé de quarante-sept ans, le 28 avril 1670.

François Le Breton fut pourvu en 1670; † en mai 1685.

Claude Büet, prêtre de Cornouailles, présenté par le prieur, fut pourvu le 14 mai 1685; il se démit au bout de peu d'années.

Yves Goulet, vicaire à Montautour et présenté par le prieur, fut pourvu le 4 janvier 1687; † âgé de quarante-sept ans, le 20 juin 1699.

François Bercet, originaire de Fougères, présenté le 23 juin 1699 par le prieur, fut pourvu le 27 septembre; † âgé de quatre-vingt-treize ans, le 24 novembre 1766.

Jean-Étienne Genouel, pourvu le 27 novembre 1766, quitta l'année suivante.

François Le Breton, né à Vitré de Jean-Baptiste et de Marguerite Hunais, fut pourvu le 2 juin 1767; † le 6 avril 1771, au Haut-Val, en Châtillon, où il résidait alors à cause de la restauration de son presbytère.

Guillaume Le Prestre de la Goronnière fut pourvu en 1771; † 7 mars 1784.

Guy Huteau, prêtre de Nantes, présenté par le prieur, fut pourvu le 24 avril 1784 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Gilles Rollandin (1826, † 1835).

Jean Bouyer (1835-1866).

Paul Charpentier (1866-).

MONTDOL

Mons Doli (1158), — *ecclesia de Monte Dolis* (xve siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc

Origines. — La position de Montdol, à peu de distance de la ville de Dol, permet de supposer que cette paroisse était une des plus anciennes du diocèse de Dol. On voit encore au sommet du rocher granitique formant le Montdol, trois croix grecques gravées en creux dans la pierre. D'après certains archéologues, ces signes remonteraient à la plus haute antiquité; ils seraient l'œuvre de saint Samson lui-même, qui avait coutume, dit sa légende, de prendre ainsi possession des pays qu'il évangélisait au vi^e siècle.

L'église paroissiale de Montdol fut-elle donnée au xiie siècle à l'abbaye du Mont Saint-Michel en même temps que la chapelle dont ce monastère fit un prieuré? Nous l'avions d'abord cru, guidé en cela par M. Ropartz[1]; mais nous en doutons maintenant, car en définitive la charte de 1158 ne parle que de la chapelle Saint-Michel du Montdol, « *capellam Sancti Michaelis supra montem Doli.* » Or, l'église paroissiale semble avoir toujours eu saint Pierre pour patron. Ce qui paraît certain, c'est qu'en 1238 Clément de Vitré, évêque de Dol, annexa l'église de Montdol à sa mense épiscopale[2]. Toutefois le Chapitre de Dol avait lui-même des droits et quelques dîmes dans cette paroisse, et il les conserva jusqu'à la Révolution.

A cette dernière époque, le recteur, M. Le Sénéchal, déclara en 1790 qu'il recevait une portion congrue de 500 liv., payée partie par l'évêque de Dol et partie par son Chapitre; il jouissait, en outre, du presbytère et de deux jardins, du tiers des oblations, de la prestimonie de Saint-Étienne, consistant en deux prés, et d'une portion d'obiterie[3].

Église. — Saint-Pierre de Montdol se compose de trois nefs, formant six travées, d'un chœur à chevet droit rebâti en 1823, et d'une tour ogivale récemment élevée au bas des nefs. Ces nefs semblent appartenir au style de transition du

1. *Bull. de la Société Arch. d'Ille-et-Vil.*, IX, 315.
2. Albert Le Grand, *Catalogue des évêques de Dol.*
3. *Arch. du district de Dol.*

XIIe siècle; leurs arcades sont ogivales, mais au-dessus s'ouvrent de petites baies cintrées formant clérestory; ailleurs, des fenêtres flamboyantes témoignent de quelques travaux faits au XVe siècle.

En 1864, MM. Frangeul, architectes, chargés de restaurer cette église, « dont la presque totalité remonte à l'époque romane, furent amenés dès le début de leur travail à reconnaître que ses vieilles murailles avaient été successivement décorées de deux sortes de peintures avant de recevoir les couches multipliées de badigeon qui dans ces derniers temps étaient seules apparentes. Les plus anciennes consistent en un appareil de pierres couleur jaune saumon, avec doubles filets rouges; elles étaient ornées de frises avec de légers feuillages. Nous pensons qu'elles pouvaient dater du XIIe siècle[1]. »

Quant aux autres fresques superposées à celles-ci, elles semblaient du XIVe ou XVe siècle; elles formaient le long des nefs deux séries de tableaux placés entre chaque fenêtre du clérestory.

« Le côté Nord de la nef, entièrement dégradé, ne permit de relever que deux scènes : la première figure, avec une clarté entière, l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem. C'est la préface de la Passion, que déroulaient incontestablement les tableaux subséquents. La seconde scène, juxta-posée à la première et en partie détruite, est moins claire. » C'est, croit-on cependant, la trahison de Judas.

« Le côté du Midi conservait, au contraire, cinq sujets évangéliques non discutables, faisant une suite évidente des scènes de la Passion détruites sur la côtale Nord. C'est d'abord la mise au tombeau, puis la descente de Jésus-Christ aux limbes, la Résurrection et l'apparition du Christ à la Magdeleine.

« Enfin, l'ornementation de la dernière travée du Midi, correspondant, au bas de l'église, aux seules peintures con-

1. *Collectionneur breton*, IV, 189, 191.

servées de la travée du Nord, représentait l'enfer. Callot avait vu très-évidemment les types divers et homogènes de ces images toutes fantastiques : le diable qui transporte des enfants dans sa hotte; l'autre qui brouette une charretée de damnés aux enfers; le troisième qui chevauche sur un pauvre homme réduit à prendre les allures de la bestialité; puis la roue qui tourne éternellement pour éterniser le supplice; les pendus à l'arbre fatal de la science du bien et du mal; les enfants de malédiction que Satan dévore pendant que la mère flambe; enfin la masse de ceux qui sont précipités dans le trou de l'abîme, sur lequel s'ouvre, comme dans les gravures de Durer et de Callot, la gueule gigantesque d'un monstre[1]. »

Telles étaient les peintures murales de Montdol, dont on ne voit plus de traces aujourd'hui.

Jadis l'évêque de Dol était seigneur supérieur et fondateur de l'église de Montdol, mais le seigneur de Châteauneuf prétendait y avoir droit de prééminence et d'y mettre notamment ses armoiries et sa lisière.

En 1606, Charles Le Saige, seigneur de Lourmellet, disait aussi avoir en l'église de Montdol une chapelle prohibitive dédiée aux Trois-Maries et dépendant de sa maison de Lourmellet, « avec son enfeu, ses pierres tombales et ses armes aux vitres de ladite chapelle : *d'argent à trois roquets de sable.* »

La confrérie du Saint-Sacrement fut instituée dans cette église le 7 juin 1640[2].

Chapelles. — *1° Notre-Dame-de-l'Espérance.* — Le 13 octobre 1857 fut bénite une statue de la Sainte Vierge, élevée sur une colonne monumentale au sommet du Montdol; le même jour une petite chapelle, appartenant à la fabrique, fut également bénite au pied de la colonne. Ce dévot sanctuaire,

1. M. Ropartz, *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, IX, 317, 318.
2. *Reg. paroiss.*

souvent desservi et très-fréquenté par les pèlerins, a remplacé l'antique chapelle priorale de Saint-Michel du Montdol, dont nous avons précédemment parlé (tome II, 523). Du haut de cette colonne, auquel conduit un escalier intérieur, l'on jouit du plus admirable panorama sur les marais de Dol et sur toute la côte de Granville à Saint-Malo.

2° *Saint-Jean du Vaudemaire* dépendait du manoir de ce nom, appartenant à Anne Audren, dame de la Ville-Guériff. Cette dame présenta le 15 octobre 1723 Jean Turmel, curé de Montdol, pour la desservir. Celui-ci eut pour successeurs Louis Rogine (1737) et Jean Fautrel en 1786. Ce dernier trouva la chapelle en ruine et fondée de 60 liv. seulement de rente pour deux messes par semaine; il s'en plaignit à Mgr de Hercé, qui l'autorisa, en 1788, à ne dire qu'une messe hebdomadaire dans l'église de sa résidence jusqu'à ce que la chapelle du Vaudemaire eût été rebâtie et sa dotation augmentée [1].

Prieuré. — *Saint-Michel de Montdol*, membre de l'abbaye du Mont Saint-Michel. (Voy. tome II, 520.)

Ermitage. — Voy. tome III, 516.

École. — Voy. tome III, 594.

Sœurs des Saints Cœurs. — Voy. tome III, 594.

Recteurs de Montdol [2].

Guillaume de Saint-Martin, † vers 1445.

Jean Simon, † vers 1547.

F. Bouayssière fut pourvu en 1547; † 11 juin 1577.

Math. Nycolle, recteur en 1593, † 24 octobre 1622, fut inhumé dans l'église.

Guillaume Couvert succéda au précédent; † 5 juillet 1635 et inhumé dans l'église.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil,* etc.

Gilles Bouayssière, natif de Montdol, fut pourvu en 1635; † 1er avril 1667 et inhumé dans l'église, près du grand autel, du côté de l'évangile.

Jean Ploumier (1669-1673).

Jean Le Lavendier, pourvu en 1673, devint protonotaire apostolique et promoteur de l'officialité de Dol.

Robert Le Gendre succéda au précédent en 1679; † 15 décembre 1701 et inhumé dans la nef de son église.

Jean Nourry fut pourvu en 1702; † 1722.

Louis de Blondel, bachelier en Sorbonne, promoteur de Dol et recteur de Cherrueix, fut pourvu le 19 octobre 1722 et résigna le 5 juillet 1727 en faveur du suivant.

Joseph Lavallée, pourvu en cour de Rome, prit possession le 12 novembre 1727; il devint en 1734 recteur de Pleudihen.

Pierre Morand (1734-1736).

Thomas Gautier, natif de Lanhélin et curé de Pleine-Fougères, pourvu le 18 décembre 1736, prit possession le 1er janvier 1737; † 3 janvier 1742, âgé de quarante-et-un ans.

Jacques Briand, né à Pleudihen et curé de Cuguen, pourvu le 1er janvier 1742, prit possession le 24; † âgé de quarante-sept ans, le 14 septembre 1753, et inhumé dans le chœur de son église.

Charles Hyart, natif de Pleudihen et recteur de Cendres, pourvu le 16 septembre 1753, prit possession le 20; il résigna l'année d'après en faveur du suivant.

François Hyart, curé de Montdol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 23 avril 1754; † 20 juillet 1756 et inhumé dans le chœur.

Pierre Boisadam, prêtre de Dol, pourvu le 25 juillet 1756, prit possession le 2 août; † âgé de soixante-huit ans, le 5 mai 1772.

Pierre Boissier, natif de Cherrueix, pourvu le 7 mai 1772, prit possession le 1er juin; † âgé de quarante-huit ans, le 17 décembre 1783.

Louis-Charles Le Sénéchal, curé de La Boussac, pourvu le 26 décembre 1783, prit possession le 13 janvier 1784 et gouverna jusqu'à la Révolution.

François Blanchard (1803, † 1821).

Jean-François Soleil (1821-1841).

Joseph Rozé (1841, † 1843).

François Deminiac (1843-1858).

Joseph Daumer (1858-).

—

MONTERFIL

Monterfi (1152), — *Monterfil* (XIVe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — Quoi qu'en dise M. l'abbé Oresve (*Dict. de Bret.*, II, 47), nous n'avons point de preuves que saint Maelmon ait fondé au VIIe siècle un hôpital à Monterfil et que la chapelle de cet hôpital, dédiée à saint Étienne, ait donné naissance à la paroisse. Nous croyons que l'hôpital de Monterfil, mentionné en 1152, était simplement une dépendance du Temple de Montfort, appartenant à l'origine aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. (Voy. tome III, 79.)

Il est vraisemblable que la paroisse de Monterfil existait avant la fondation du prieuré de ce nom que firent au XIIe siècle les chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort, mais nous manquons de documents anciens sur cette paroisse. Signalons toutefois l'existence de la famille seigneuriale qui porta son nom : les sires de Monterfil jouèrent un certain rôle en Bretagne aux XIVe et XVe siècles[1].

La cure de Monterfil étant un prieuré-cure à la présentation de l'abbé de Montfort, nous avons fait connaître précédemment ses revenus. (Voy. tome II, 658.) Des chanoines réguliers desservirent ce bénéfice jusqu'au siècle dernier.

ÉGLISE. — La tradition locale prétend que l'église primitive de Monterfil, dédiée à saint Étienne, fut brûlée par les huguenots pendant les guerres du XVIe siècle. Elle ajoute qu'un seigneur de Monterfil guerroyant à Cahors, où l'on vénère par-

1. Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1402; II, 486, 968, 1008, 2006, etc., etc.

ticulièrement saint Genou, se recommanda à ce bienheureux et fit vœu de lui bâtir une église s'il rentrait sain et sauf à Monterfil. De retour chez lui, il reconstruisit l'église paroissiale et la dédia à son protecteur, saint Genou; il fit en même temps creuser un large fossé autour de son fief seigneurial, et ce fossé porte encore le nom de fossé de Saint-Genou [1].

Quoi qu'il en soit de cette légende, l'église de Monterfil fut rebâtie au XVIe siècle, et nous y avons vu la date 1576 gravée sur une colonne. Sur un chapiteau étaient aussi sculptés trois écussons, séparés par deux têtes plates ou mascarons, et portant les armes des seigneurs de Monterfil avec leurs alliances [2]. Ce même blason se retrouve aussi sur une ancienne croix de cimetière.

Dans cette vieille église de Monterfil le sire de Montfort était à l'origine seigneur supérieur, fondateur et prééminencier; mais en 1642 le duc de la Trémoille, seigneur de Montfort, vendit à Jacques Busnel, seigneur de Monterfil, « tous ses droits de supériorité, fondation et prééminences en l'église de Monterfil [3]. » Aussi en 1682 Marguerite Bernard, veuve de Jacques Busnel, déclara-t-elle jouir de tous les droits honorifiques en cette église en sa qualité de dame de Monterfil [4].

La confrérie du Rosaire était érigée dans l'église de Monterfil; il est fait mention de son prévôt en 1742 et de sa chapelle en 1766. A cette même époque existait une fondation faite pour une messe matinale le dimanche.

A côté de cette église, aujourd'hui démolie, se trouve la

1. *Reg. paroiss.*

2. Ces armes étaient : *de sable à l'épée d'argent, la pointe en bas.* M. l'abbé Oresve, confondant ces écussons avec les mascarons voisins, a lu comme suit ce blason : « *de gueules à trois têtes de Maures*, 2, 1, *accompagnées d'un cimetère la pointe en bas.* » (*Dict. de Bret.*, II, 47.) — Nous relevons cette lecture parce que le véritable écusson confirme en partie la tradition attribuant la construction de l'église au sire de Monterfil.

3. Abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, 207. — Il est certain, toutefois, que les seigneurs de Monterfil avaient déjà des droits honorifiques en cette église, puisque leurs armoiries y figuraient au XVIe siècle.

4. La seigneurie de Monterfil appartint successivement aux familles de Monterfil, Busnel, de Ravenel et Huchet de Cintré.

fontaine de Saint-Genou, fréquentée par les pèlerins, qui viennent par milliers à la fête patronale de Monterfil, célébrée le 20 juin[1].

L'ancienne église de Monterfil se trouvait dans un vallon, entre deux collines occupées l'une par le bourg, l'autre par le château. Vers 1860 on commença la construction d'une nouvelle église dans le bourg même; c'est un édifice de style roman moderne, œuvre de M. l'architecte Mellet; on y voit trois jolis autels en pierre sculptée, dont l'un est consacré à saint Genou.

Chapelles. — Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) mentionne en Monterfil « trois chapelles frairiennes, dont une est fondée de 25 liv. de rente. » Nous n'avons réussi à retrouver le nom que d'un seul de ces sanctuaires, c'est « *la chapelle de la Croix des Mares*, » dont en 1766 l'évêque de Saint-Malo ordonna la restauration « sans délai[2]. »

Prieuré. — *Monterfil*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 657.)

École. — Voy. tome III, 643.

Sœurs de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 643.

Recteurs de Monterfil[3].

Pierre Tison (xve siècle).

Jean du Breil, prieur-recteur commendataire, résigna en faveur du suivant.

Alain Ballart, prieur-recteur commendataire, pourvu en cour de Rome en 1558, résigna en 1561.

Frère Guillaume Chalopin, chanoine régulier de Montfort, pourvu en 1561, résigna en faveur du suivant avec rétention de pension.

Frère Charles Landeau fut pourvu en 1565; † vers 1588.

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes,* XIX, 535.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*
3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss.*, etc.

Frère Benoît Daunay, religieux de Montfort, fut pourvu le 25 juin 1588.

Frère Pierre Le Petitgars, recteur en 1641, rendit aveu au roi le 13 septembre 1652; † 1666.

Frère Julien Desnos, présenté par l'abbé de Montfort, fut pourvu le 2 juin 1666.

Frère Jean Michault, recteur dès 1667, rendit aveu au roi le 4 juillet 1668 et le 8 juillet 1678.

Frère Claude Bault, recteur en 1690, résigna en 1698.

Frère Hyacinthe Audoux, pourvu le 29 octobre 1698, résigna en 1708.

Frère Georges Gérard, pourvu le 10 septembre 1708, se démit en 1712.

Frère Nicolas de Néville, pourvu le 14 janvier 1712, résigna en 1717.

Frère Claude Garreau fut pourvu le 10 novembre 1717.

Frère Jacques Witte de Beaulieu succéda au précédent le 6 novembre 1732 et résigna en 1737.

Frère Pierre Guérin, pourvu le 23 octobre 1737, résigna en 1748. Il fut le dernier chanoine régulier desservant Monterfil; ses successeurs, nommés comme lui par l'abbé de Montfort, furent des prêtres séculiers, considérés comme recteurs-prieurs commendataires.

Joseph Bougeart fut pourvu le 18 juillet 1748; † 1755.

Noël Hubert fut pourvu le 1er avril 1755; † 1782.

Pierre Méhault, pourvu le 8 mai 1782, résigna en 1785 en faveur du suivant.

Joseph Delourme, pourvu le 5 août 1785, ne prit possession que le 2 janvier 1787 et gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803; † 12 septembre 1826.

Jean-Gabriel Blanchet (1827, † 1849).

Jean Ronselin (1850-1881).

Bernard Frotin (1881-).

MONTFORT

Monsfortis (XIIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — La ville de Montfort naquit au moyen-âge à l'ombre du château de ce nom, bâti sur une motte artificielle, là même où se trouve aujourd'hui l'église paroissiale. Ce château fut l'œuvre, croit-on, de Raoul, sire de Gaël, qui l'éleva vers 1091 [1].

Trois paroisses existaient à Montfort avant la Révolution; nous allons parler successivement de chacune d'elles.

1° Saint-Jean. — On ignore les origines de cette paroisse, qui devaient être les mêmes que celles du prieuré de Saint-Jean, membre de l'abbaye de Saint-Méen. On comprend aisément que le sire de Gaël, fondant un château, ait appelé à côté de lui ses voisins les Bénédictins de Saint-Méen; tout naturellement aussi une paroisse devint nécessaire par suite de l'agglomération des habitants du château, et le seigneur pria l'évêque de la confier au prieur de Saint-Jean, remplacé plus tard par un prêtre séculier. Malheureusement, la perte des archives de Saint-Méen nous laisse dans la plus fâcheuse ignorance sur tous les établissements dépendant de ce monastère. C'est ainsi que nous trouvons pour la première fois mention en 1209 du prieuré de Saint-Jean, et en 1296 de la paroisse de ce nom, « *parrochia Sancti Johannis Montisfortis* [2]. »

A la cure de Saint-Jean était attaché le décanat de Montfort, mais cet honneur n'enrichissait guère le recteur; aussi en 1707 l'évêque de Saint-Malo unit-il le prieuré de Saint-Jean, tombé en commende depuis longtemps, à la cure de ce nom. A la suite de cette union, le doyen de Montfort, recteur et prieur de Saint-Jean, se trouva possesseur de 600 liv. de rente. Présenté par l'abbé de Saint-Méen, il était pourtant grand décimateur dans sa paroisse, mais celle-ci ne contenait

1. Ce château ayant été détruit en 1198, les seigneurs de Montfort allèrent habiter celui de Boutavan, en Iffendic. Ils ne reconstruisirent qu'en 1389 leur château de Montfort et entourèrent alors cette ville de murailles, dont quelques débris subsistent encore.

2. Chartes inédites de l'abbaye de Saint-Melaine, communiquées par M. de la Bigne Villeneuve.

au siècle dernier que trois cents communiants. A la même époque, la fabrique de Saint-Jean avait 30 liv. de revenu[1]. En 1790, le doyen, M. Guillouet, déclara toutefois jouir d'un revenu net de 918 liv. 14 s.

2° *Saint-Nicolas.* — La ville de Montfort s'était élevée au confluent du Meu et du Garun, et avait dû avoir Saint-Jean pour première paroisse; or, au-delà de ces rivières s'étendait la paroisse de Bédée. Les habitants de Montfort construisirent donc naturellement des maisons sur le territoire de cette dernière. Voyant cela, les Bénédictins de Saint-Melaine, qui possédaient Bédée, fondèrent en ce lieu, avec l'agrément du seigneur de Montfort, un prieuré situé à la porte du château. Ce monastère est signalé en 1158, mais il est vraisemblable qu'alors la paroisse de Saint-Nicolas n'existait pas encore. Nous voyons, en effet, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirmer en 1187 l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de la paroisse de Bédée et de ses dépendances, dont la chapelle Saint-Nicolas de Montfort semble faire partie[2]. Mais en 1252 la paroisse de Saint-Nicolas nous apparaît, « *parrochia Sancti Nicholai*, » et en 1256 il est fait mention du cimetière de Saint-Nicolas[3]. C'est donc vers le commencement du XIIIe siècle que cette paroisse a dû être fondée. Elle fut naturellement confiée à l'origine aux religieux de Saint-Melaine, et leur chapelle priorale devint l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Plus tard, des prêtres séculiers, présentés par l'abbé de Saint-Melaine, en furent recteurs; mais le prieur conserva toujours le titre de curé primitif, et pendant longtemps il ne paya que 300 liv. de portion congrue au recteur et 150 liv. à son curé. Il est vrai qu'au siècle dernier la paroisse n'avait que cent cinquante communiants. Toutefois, en 1790, M. Bus-

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

2. « *Ecclesiam de Bedesc cum redditibus et appendiciis suis et capellam Sancti Nicholai de Monteforti.* » (*Cartul. Sancti Melanii*, 185.)

3. Charte inédite de Saint-Melaine, communiquée par M. de la Bigne Villeneuve. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 28.

nel, recteur de Saint-Nicolas, déclara jouir de 713 liv. de revenu net.

3° *Coulon.* — Il est question pour la première fois de la paroisse de Coulon, « *parrochia Collum*, » en 1152, à propos de la fondation de l'abbaye de Saint-Jacques. Cette paroisse, qui s'étendait dans la campagne au Sud-Est de Montfort, avait cela de particulier qu'elle n'appartint jamais aux moines et fut toujours administrée par des prêtres séculiers.

Coulon est un nom topographique qui semble bien venir de la position de l'église sur le penchant d'une colline. Cependant, au XVIIe siècle, on imagina d'appeler cette paroisse Saint-Coulon; elle figure sous ce nom dans beaucoup d'actes publics[1]. On voit même en 1671 Geneviève Joubin, veuve de Pierre de Vaucouleurs, seigneur de la Ville-André, reconnaissante envers saint Coulomb d'une guérison obtenue par sa fille, s'étonner de ne pas trouver la statue de ce saint en l'église de Coulon et en donner une qu'on plaça au maître-autel.

Le prieur de Saint-Lazare de Montfort était décimateur en la paroisse de Coulon; le recteur, nommé par l'ordinaire, avait en 1739-1767 un revenu de 600 liv., et ses communiants étaient au nombre de trois cents. Toutefois, en 1790, M. Dousseau, recteur de Coulon, ne déclara qu'un revenu net de 105 liv. 10 s.

En 1803, Mgr de Maillé ne rétablit que la paroisse de Saint-Jean, mais il lui adjoignit le territoire de Saint-Nicolas et de Coulon. Saint-Jean s'est encore agrandie depuis, en 1829, de la section de Bédée renfermant l'ancienne abbaye de Saint-Jacques de Montfort, et elle est devenue en 1859 le chef-lieu du nouveau doyenné de Montfort.

ÉGLISES. — 1° *Saint-Jean.* — Cette ancienne église, dédiée

1. Les trésoriers de Coulon eux-mêmes appellent leur paroisse Saint-Coulon dans leurs livres de comptes de 1695 à 1750.

à saint Jean-Baptiste, se trouvait là où s'élève la chapelle moderne de Saint-Joseph; la place voisine était son cimetière, et le presbytère actuel se trouvait être le logis prioral de Saint-Jean, cédé en 1707 au recteur. Nous ignorons ce qu'était cette église au point de vue archéologique. Le sire de Montfort en était le seigneur supérieur, fondateur et prééminencier[1], et le recteur de Saint-Jean devait célébrer à ses intentions un service solennel à chacune des quatre grandes fêtes de l'année. Mais après le démembrement de la baronnie en 1715, les droits de fondation et les prééminences échurent à Joseph Huchet, seigneur de Cintré. Le seigneur de Lourme, terre fondée au xve siècle par la famille Joubin, avait aussi dans l'église Saint-Jean une chapelle prohibitive qui menaçait ruine en 1749. Enfin, la confrérie du Saint-Sacrement et plusieurs autres fondations existaient dans cette église.

A ce vieux Saint-Jean se rattachaient deux souvenirs historiques : la prédication de saint Vincent Ferrier en 1417 et le baptême du vénérable Louis Grignion, si connu sous le nom de P. Montfort; né de Jean-Baptiste Grignion, sieur de la Bacheleraye, et de Jeanne Robert, ce dernier saint prêtre fut tenu sur les fonts baptismaux de Saint-Jean par Louis Hubert, sieur de Beauregard, et Marie Lemoine, dame de Tressouet, le 31 janvier 1673[2].

1. Montfort, baronnie d'ancienneté, appartint successivement aux familles de Gaël, de Montfort, de Laval, de Coligny et de la Trémoille; elle fut démembrée et vendue en 1715 à MM. de Farcy, Huchet de Cintré, Huchet de la Bédoyère et de Botherel, mais le duc de la Trémoille se réserva le titre de comte de Montfort, qu'il conserva jusqu'à la Révolution, aussi bien que la motte féodale et les derniers débris du château de Montfort.

2. M. l'abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, 167. — La fête de Saint-Jean donnait lieu jadis à Montfort à une réjouissance populaire, décrite comme il suit dans la *Déclaration* de la baronnie de Montfort en 1682 : Le seigneur de Tréguil, y est-il dit, à cause de ses fiefs d'Allansac et de la Bouyère, doit « à l'issue des vespres de la feste de saint Jan-Baptiste, par chacun an, à la passée et entrée du cimetière de Saint-Jan de Montfort, un chapeau de fleurs de cherfeil sauvage, sous paine de saisie, dont les officiers du seigneur de Montfort luy doibvent décharge; et de là est par lesdits officiers porté (ledit chapeau) sur la Motte-aux-Mariées, près la contrescarpe des fossez du Pas-d'Asne de ladite ville de Montfort, pour en manière accoustumée y estre donné par le procureur fiscal dudit seigneur aux mains de chaque mariée des trois paroisses de

L'on a reconstruit de nos jours Saint-Jean, devenue l'unique église paroissiale de Montfort; c'est un édifice de style renaissance, orné intérieurement de fresques et d'autels en pierre sculptée.

2° *Saint-Nicolas.* — D'après un plan conservé aux Archives départementales (1 H, 28), cette église se composait d'une seule nef ouverte au Midi de deux fenêtres, et d'un chœur beaucoup plus étroit, terminé par un chevet droit et séparé de la nef par un arc triomphal. Ce plan semble indiquer une haute antiquité, et il se pourrait bien que cet édifice remontât aux origines de Montfort. Au Sud du chœur et y attenant se trouvait le logis prioral de Saint-Nicolas. Cette église fut rasée en 1798, mais on montre son emplacement dans un jardin à côté de l'ancien étang aujourd'hui desséché, et une petite place voisine porte encore le nom de Cimetière Saint-Nicolas.

Les supériorité, fondation et prééminences appartenaient en cette église au seigneur de Montfort, et le recteur de Saint-Nicolas devait célébrer pour lui deux services solennels aux fêtes de Saint-Nicolas d'été et d'hiver; mais en 1715 les droits honorifiques furent partagés entre deux des acquéreurs de la baronnie démembrée : Joseph Huchet, vicomte de la Bédoyère, eut droit à un banc dans le chanceau, du côté de l'évangile, et à une litre aux dedans et dehors du même côté; et Charles de Botherel, seigneur de Bédée, put placer son banc vers l'épître, avec une lisière aux dedans et dehors de ce côté.

La confrérie du Rosaire fut fondée à Saint-Nicolas le 14 mai 1627; il y avait aussi d'autres fondations en cette

la ville et forsbourgs de Montfort d'an en an; et doibvent (lesdites mariées), à l'endroit de l'évocation d'icelles, après s'être saisies dudit chapeau de fleurs, danser et chanter leur chanson, et doibvent baiser ledit seigneur ou son procureur, à peine de 60 sols d'amende qui est sur le champ ordonnée par ses juges et officiers. Et ledit seigneur est obligé de leur fournir un feu d'un cent de fagots ou bourrées qui se consomment pendant que lesdites mariées chantent et dansent; et est à la fin relaissé ledit chapeau à la dernière mariée ou à celle que juge à propos ledit seigneur ou son procureur. »

église, telles que celle de la messe matinale le dimanche et celle des prières pour les trépassés[1].

Mais ce qui rendait Saint-Nicolas célèbre au moyen-âge, c'était la cane merveilleuse y venant chaque année. Qu'on explique comme l'on voudra[2] cette apparition d'une cane sortant de l'étang de Montfort et entrant dans l'église de Saint-Nicolas le jour de la fête patronale, puis disparaissant pour ne revenir que l'année suivante, le fait en lui-même paraît certain; il est attesté par les protestants Louveau et d'Andelot, par le grave jurisconsulte d'Argentré et par une foule d'autres personnages importants; il est relaté non-seulement à Montfort dans de nombreux procès-verbaux des xve et xvie siècles et dans les comptes des trésoriers de cette époque, mais encore dans les ouvrages de savants étrangers, tels que le doge Fulgose en 1480, et le président Chassenée en 1524; il est enfin devenu si populaire que la ville où il se passait en a gardé pendant des siècles le nom de Montfort-la-Cane.

Toutefois, ces apparitions devinrent plus rares au xviie siècle; l'historien Hay du Châtelet en fut encore témoin en 1666, et le P. Vincent Barlœuf composa à leur sujet un intéressant ouvrage[3]; mais après 1739 elles cessèrent complètement.

Revenons à l'église Saint-Nicolas; on y voyait une belle verrière dont nous avons retrouvé[4] un dessin que nous allons

1. Le 7 octobre 1431, un habitant de Montfort, Collinet Marivinet, « esmeu de pitié et devocion vers les trespassez, » donna une pièce de terre à la fabrique de Saint-Nicolas pour qu'un homme allât « chacun lundy de la sepmaine, au point du jour, par la ville et forsbourgs de Montfort avec une clochette sonnante en main, disant certaines paroles pour exciter les chrestiens sommeillants à prier Dieu pour les trespassez. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 34.)

2. La légende populaire raconte que cette cane accomplissait un vœu fait à saint Nicolas par une jeune fille menacée à Montfort d'un grave danger.

3. Cette *Histoire de la cane de Montfort*, par le P. Barlœuf, a été résumée par le carme Candide de Saint-Pierre, et rééditée de nos jours par M. de Kerdanet dans sa nouvelle édition des *Vies des saints de Bretagne*, d'Albert Le Grand.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

décrire. Placée dans une fenêtre flamboyante divisée par trois meneaux, la vitre présentait neuf sections surmontées de trois écussons; au centre, à la place d'honneur, étaient les armoiries du comte de Laval, seigneur de Montfort et de Vitré au XVIe siècle : *écartelé au 1er d'azur à trois fleurs de lys d'or*, qui est de France; *aux 2e et 3e d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur*, qui est de Montmorency-Laval; *au 4e d'azur à trois fleurs de lys d'or et au bâton componé d'argent et de gueules*, qui est d'Évreux; sur le tout, en bannière : *de gueules au lion contourné et couronné d'argent*, qui est de Vitré. — A droite et un peu au-dessous était un autre écusson semblable; à gauche un troisième blason portait : *parti : au 1er les armes qui précèdent; au 2e de gueules à trois pals d'or*, qui est de Foix. — Puis apparaissaient au-dessous, sur deux rangs, six figures de saints occupant le même nombre des sections de la verrière; le dessin n'a de légende que sous l'un de ces bienheureux; on y lit : *Sainct Nicolas, évesque de Myre;* revêtu de son costume épiscopal, ce dernier bénit les petits enfants qui ressuscitent par l'effet de ses prières; mais, chose à noter, aux pieds du saint barbotent dans un marais quatre canes, rappelant ainsi la légende de Montfort. Le bas du vitrail est occupé par trois groupes : au centre une *pièta;* à droite le comte de Laval, une couronne en tête et le collier de Saint-Michel au cou, agenouillé sur un prie-Dieu aux armes de Montmorency-Laval, et accompagné d'un petit prince revêtu comme lui d'un manteau d'hermines; à gauche, la comtesse de Laval, placée sous un dais comme son mari, et également couronnée et agenouillée; son prie-Dieu porte les armes de Foix.

Ces blasons datent cette verrière, contemporaine évidemment de Guy XVII, comte de Laval, qui épousa en 1535 Claude de Foix et mourut en 1547. C'est donc entre ces deux dates que fut placé ce beau vitrail qui, indépendamment de

son mérite artistique, confirme à sa manière la tradition de la cane de Montfort[1].

3° *Coulon.* — L'église de Coulon se trouvait en pleine campagne, à environ un quart de lieue de Montfort; il n'y avait à côté qu'une seule maison, manoir du XVIe siècle, qui ne manque pas d'intérêt[2]. Cette église était dédiée à la Sainte-Trinité. Elle se composait d'une nef terminée par un chevet droit; en 1640, le recteur, Jean Lethelier, obtint de l'évêque permission de reculer le maître-autel jusqu'au mur de ce chevet et construisit une sacristie; il se proposait en même temps de bâtir une chapelle en dehors de la nef et vis-à-vis la tour, de façon à donner la forme d'une croix à l'édifice; de diminuer l'autel de Notre-Dame placé dans la nef et de transporter dans la chapelle neuve celui de Saint-Sauveur, « très-fréquenté des pèlerins. » En 1763 il est aussi fait mention en cette église de la chapelle Saint-Joseph, où délibérait alors le général de la paroisse[3].

Le pape Alexandre VII accorda vers 1660 des indulgences à la confrérie de Saint-Joseph établie à Coulon; plus tard, on y érigea successivement d'autres confréries : en 1771 celle du Scapulaire, en 1778 celle du Saint-Sacrement, et en 1784 celle de la Bonne-Mort.

Le seigneur de Montfort, supérieur, fondateur et prééminencier à Coulon, accorda en 1632 à Eustache Le Moine, sieur du Grandlieuc, la permission d'avoir en cette église, « à cause de sa maison du Manoir, un banc à queue et deux pierres tombales armoriées proche l'autel Saint-Sauveur, et son escusson dans la vitre voisine, au-dessous de celui du

1. On voyait également à Saint-Nicolas la cane légendaire sculptée sur le maître-autel et brodée sur les vêtements sacerdotaux. — Dans la nouvelle église de Montfort on a eu l'heureuse idée de reproduire cette cane dans les sculptures de l'autel Saint-Nicolas.

2. C'est de ce manoir que la *Réformation de* 1513 dit : « La maison nommée Coulon, magnifiquement édifiée de nouveau, appartient à Amaury de Boistravers, sieur de la Pinelaye. »

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 25.

seigneur de Montfort. » Peu après, en 1651, Jacques Le Moine, sieur des Grippeaux, obtint une semblable concession « de prééminence, banc et pierre tombale devant l'autel de la Charité, le tout prohibitif à la maison des Grippeaux [1]. »

Après la vente de la baronnie de Montfort, Charles Huchet, seigneur de la Bédoyère, eut en partage, en 1715, « les droits de fondation et seigneurie » dans l'église de Coulon.

De cet antique sanctuaire, démoli vers 1807, il ne reste pas une pierre; son emplacement seul apparaît encore.

Chapelles. — *1° Notre-Dame du château.* — Les premiers seigneurs de Montfort construisirent dans leur château même une chapelle qu'ils dédièrent à la Sainte Vierge; c'est dans cette église que Raoul de Montfort confirma en 1122 la fondation du prieuré d'Iffendic, « *in ecclesia B. M. que ejus Radulf. capella erat.* » Cette chapelle fut naturellement détruite avec le château lui-même en 1198; mais lorsque celui-ci fut relevé, le sire de Montfort s'engagea en 1409 à « rebastir une chapelle size dans sa ville de Montfort proche du chasteau, détruite par le malheur des guerres qui durèrent longues années, et ce du consentement de Robert, évesque de Saint-Malo [2]. »

Enfin, la *Déclaration de 1682* s'exprime ainsi : « Dans l'estendue du chasteau de Montfort il y avoit deux belles grandes chapelles dont les ruisnes paroissent encore présentement et desquelles les comtes de Montfort estoient patrons, fondateurs et dottateurs, mais par la rigueur des guerres et caducité des temps lesdites chapelles ont été démolies et les tiltres de fondacion et dotacion perdus et dissipés. »

2° Saint-Jacques, chapelle des Ursulines (ancienne église abbatiale de Montfort).

3° Saint-Roch, dépendant jadis de la léproserie de St-Lazare.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 24 et 27.
2. *Biblioth. Nat.*, *Blancs-Manteaux.*

4° Chapelle de l'hôpital.

5° Chapelle des anciennes Ursulines.

6° Saint-Joseph. — Cette chapelle moderne, servant aux catéchismes, a été bâtie dans le style gothique il y a une vingtaine d'années. Elle renferme un joli groupe par Valentin, et quelques tombeaux modernes, notamment celui de la fondatrice, Mlle Barbotin.

PRIEURÉS. — *1° Saint-Jean*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 153 [1].)

2° Saint-Nicolas, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 102 [2].)

TEMPLE DE MONTFORT. — Voy. tome III, 77.

HOPITAUX. — *Hôtel-Dieu*, — *Léproserie*, — *Assistance publique*. (Voy. tome III, 298 et 661, 299 et 382.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 427, 619, 661 et 671.

MONASTÈRES. — *Maison de retraite*, — *Saint-Lazare*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Filles de la Providence*, — *Filles de la Sagesse*, — *Ursulines*. (Voy. tome III, 527 et 661, — 557, — 619, — 215, — 224 et 661, — 235 et 671.)

RECTEURS DE MONTFORT [3].

1° Recteurs de Saint-Jean.

Guillaume Éberard, chanoine de Saint-Malo, recteur en 1548, résigna en faveur du suivant.

Pierre Menet, pourvu le 10 janvier 1562, résigna en 1566.

Jean Morel fut pourvu le 19 septembre 1566; † 1573.

Jean Vigoland prit possession le 1er août 1573.

Alain de la Fléchaye, † vers 1623.

Pierre Régnier, prieur de Saint-Jean, fut pourvu de la cure le 19 juin 1623, du consentement de l'abbé de Saint-Méen.

1. Prieur omis : *René Aveline* (1642).

2. Prieurs omis : *Dom Geffroy Bertrand* (1431), *dom Pasquier de la Lande* (1471), *Bertrand Bouan*, commendataire (1529).

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Olivier Sébille, † vers 1649.

Pierre Hindré fut pourvu le 13 mars 1649 de la cure et du doyenné; il gouvernait encore en 1681.

Henri Hindré dut succéder au précédent; il était recteur et doyen en 1697; il résigna en faveur du suivant.

Paul Éven, sieur des Placis, fut pourvu, après de longues difficultés, le 16 novembre 1701; † 1705.

Jean Brégère, pourvu le 2 janvier 1706, devint en 1707 prieur de Saint-Jean; † 1719.

Jean-Bertrand Le Breton, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 21 juillet 1719 du doyenné, de la cure et du prieuré, et tous ses successeurs réunirent les mêmes bénéfices jusqu'à la Révolution; il résigna en 1720 et devint doyen de Pontbelz et recteur de Mendon, au diocèse de Vannes; † vicaire général de Vannes, le 26 août 1737, âgé de quarante-sept ans, et inhumé à Mendon.

Auguste-Briand Robinault, chanoine de Vitré, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 22 octobre 1720 et résigna en 1727.

Michel Daon fut pourvu le 17 juillet 1727; † 1740.

Mathurin-Antoine Gouin de Roumilly fut pourvu le 7 mai 1740; † 1757.

Jean-Baptiste Baudet fut pourvu le 26 juin 1757; † 1768.

Jean-André Martineau, pourvu le 4 mai 1768, se démit en 1777.

Charles-Anne-Félix de la Goublaye, pourvu le 18 juillet 1777, résigna en 1779 et devint recteur de Montauban.

Pierre du Feu, pourvu le 5 avril 1780, fut aussi prieur du Crouais; il devint en 1783 recteur de Montauban.

Jean Guillouet, pourvu le 5 mars 1784, gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles-Julien Berthault (1803-1811).

N... Le Breton (1811-1812).

Jean Hattais (1812-1816).

Mathurin Bédel (1816, † 1831).

Pierre Gaudin (1832, † 1851).

Joseph Gauthier, chanoine honoraire (1851, † 1870).

Jean Delourme, chanoine honoraire (1871-).

2° Recteurs de Saint-Nicolas.

Jean Le Lyonnais prêta serment en 1468, selon la coutume d'alors, entre les mains de l'abbé de Saint-Melaine, qui venait de le présenter à l'évêque.

Jean Belonneau reçut une fondation en 1502.

Guillaume Danet donna procuration en 1543.

François Prieur résigna en faveur du suivant.

Jacques Gougeon, pourvu en 1554, fut forcé de se démettre en 1559.

Jean Dupré, pourvu le 30 décembre 1559, résigna en 1562.

Jacques du Pont, pourvu le 14 mars 1562, résigna en 1568.

Jean Le Borgne, pourvu en 1568, résigna l'année suivante.

Jacques du Pont fut pourvu le 23 octobre 1569; † 1571.

Guillaume Henry, pourvu en cour de Rome en 1571, débouta Jean Hervy, nommé par le Chapitre *sede vacante,* et résigna en 1573.

Pierre Rihouey prit possession le 28 février 1573; † 1598.

Guillaume Boullier prit possession le 7 juin 1598 et résigna en 1618.

Pierre Eustasse prit possession le 29 avril 1618; † 1657.

Jean Bougret, pourvu par l'archevêque de Tours, prit possession le 4 septembre 1657.

Pierre Betuel succéda au précédent.

Pierre Odye, pourvu le 8 janvier 1693 par l'évêque, débouta Gaspard Fornier, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et pourvu par l'archevêque de Tours. Pierre Odye résigna en 1713.

Jean Régnier fut pourvu le 7 juin 1713; † 1732.

Joseph Allain fut pourvu le 17 septembre 1732; † 1743.

Louis-François Davy fut pourvu le 29 avril 1743; † 20 février 1783.

Pierre-Philippe Busnel, pourvu le 21 février 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

3° Recteurs de Coulon.

Julien Jamelot fut pourvu en cour de Rome en 1558.

Michel de Romillé résigna en faveur du suivant.

Jean Le Borgne fut pourvu en 1561; † 1571.

François Cochery, pourvu en cour de Rome en novembre 1571, résigna en 1575.

Olivier Duval prit possession le 27 février 1575 et résigna deux ans après.

Guillaume Le Nouvel fut pourvu le 17 décembre 1577.

Jean Gournouvel fut pourvu le 19 juillet 1583.

Thomas Pichot résigna en 1600.

Jean Lestelier, pourvu le 11 janvier 1601, rendit aveu en 1632 à l'abbé de Montfort pour son « presbytère situé entre l'église et le faubourg de Coulon de Montfort, » relevant de l'abbaye à devoir

[illegible] trois deniers monnaie et un demi-boisseau de froment.

René Cocles [illegible] en 1464 [illegible] de Saint-Melaine par testament [illegible] 1471 [illegible] une [illegible] qui fut unie à la [illegible].

Jean Hervou fut [illegible] au prédécesseur.

Mathurin Morant fut pourvu vers 1679 ÷ 1743.

Guillaume de Gouet fut pourvu le 19 avril 1743. ÷ 1731.

Mathurin Leduc fut pourvu le 23 avril 1731 ÷ 1763.

Mathurin-Thomas Duparc pourvu le 19 avril 1763, fut le [illegible] de la Maison de Bretagne en cette [illegible] et gouverna jusqu'à la Révolution.

MONTGERMONT

Capella de Montgermont (1158), — *parochia de Montegermondi* (1294).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

Origines. — Montgermont était à l'origine une trève de la paroisse de Pacé, dépendant comme cette paroisse de l'abbaye de Saint-Melaine. Aussi Josse, archevêque de Tours, en 1158, Étienne, évêque de Rennes, en 1170, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent-ils successivement dans les mêmes termes les Bénédictins de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Pacé et de sa chapelle de Montgermont, « *ecclesiam de Pace cum capella de Montgermont*[1]. »

Il est assez probable que Montgermont fut érigée en paroisse au commencement du XIIIe siècle; c'est du moins ce que semblent indiquer les chartes dont nous allons donner l'analyse.

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

Au XIIIe siècle, en effet, l'abbaye de Saint-Melaine possédait en Montgermont une métairie, « *medietariam de Montgermont*, » dont les revenus étaient unis à l'aumônerie du monastère[1]. Or, en 1218, Geffroy, abbé de Saint-Melaine, du consentement de l'aumônier, afferma cette métairie à Raoul, prêtre de Montgermont, et au clerc Bernard, son neveu, « *Rad. de Montgermont presbytero et Bernardo nepoti suo clerico.* » Les conditions furent que ces derniers fourniraient chaque année à l'aumônier dix quartiers de blé, tant froment que seigle, et quatre quartiers de grosse avoine; ils entretiendraient la métairie en bon état, quitte de toute redevance féodale, et planteraient un demi-journal de terre en vigne; ils ne pourraient céder ni vendre leurs droits et auraient la métairie durant toute leur vie, le survivant d'entre eux devant jouir de ce bail; après leur mort, la métairie retournerait à l'abbaye, ainsi que toutes ses dépendances. Raoul et Bernard jurèrent sur les saints Évangiles d'observer fidèlement cette convention[2].

Les Bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges avaient elles-mêmes en 1294 une métairie en Montgermont, qualifiée cette fois de paroisse, « *medietariam sitam in parrochia de Montegermondi.* » Cette année-là, le lundi après le dimanche *Oculi*, les religieuses afféagèrent cette métairie à Raoul Bretel et à Florence, sa femme, ainsi qu'à leurs héritiers[3]. Il fut convenu que les dîmes de cette métairie resteraient à l'abbaye, qui jouirait en outre des droits féodaux de haute et basse justice sur les afféagistes; ceux-ci devraient aussi conduire leurs blés aux moulins de l'abbesse et payer chaque année au monastère 10 liv. 10 s. de rente, savoir 105 sols le jour de la foire de Saint-Grégoire et 105 à la fête de Noël[4].

1. La Mettrie est encore un petit manoir près de Montgermont.
2. *Cart. Sancti Melanii*, 20.
3. « *Radulfus Bretel et Florencia ejus uxor confessi fuerunt quod religiose domine abbatissa et conventus Sancti Georgii Redon. eisdem conjugibus et eorum heredibus tradiderunt*, etc. »
4. *Cartul. Sancti Georgii*, 251.

Au XVIIe siècle, nos deux abbayes rennaises avaient encore des droits à Montgermont; en 1665, l'abbesse de Saint-Georges déclara y jouir d'un fief et d'un trait de dîme, et en 1679 l'abbé de Saint-Melaine avoua de son côté y posséder un bailliage dépendant de l'aumônerie.

Mais en 1790 l'abbesse de Saint-Georges déclara seule posséder en Montgermont une pièce de terre affermée 30 liv. et les deux tiers de toutes les dîmes, estimés 1,400 liv. D'un autre côté, les Hospitalières de Saint-Yves déclarèrent avoir deux métairies dans la paroisse : le Domaine, affermée 970 liv., et la Talmouzière, affermée 788 liv.

A la même époque, le recteur, M. Le Breton, jouissait d'une portion congrue de 700 liv. que lui payait l'abbesse de Saint-Georges, du presbytère avec deux petits jardins, et d'une pièce de terre donnée pour cinquante-deux messes par an[1].

La fabrique possède encore d'intéressants registres de *Comptes des trésoriers* de Montgermont de 1561 à 1658.

La paroisse de Montgermont, rétablie en 1803, fut supprimée administrativement en 1814, et son territoire fut alors uni à celui de Saint-Grégoire; mais elle conserva son recteur et fut de nouveau, en 1820, érigée en succursale indépendante.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Montgermont se compose d'une simple nef, à laquelle ont été ajoutées successivement deux chapelles : celle du Midi, appartenant au seigneur de Galisson, est signalée dès 1621[2]; celle du Nord ne date que de 1848. A cette dernière époque on désorienta l'église, et transférant le maître-autel à l'Ouest,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25. — *Cartul. Sancti Georgii*, 168. — Cette fondation de cinquante-deux messes avait été faite en 1667 par Rolland de la Roche et Françoise Texier, seigneur et dame de Montgermont, demeurant à leur manoir de Montgermont.

2. Au chevet extérieur de cette chapelle sont gravées les armoiries de la famille de Galisson : *d'argent à trois canes au naturel, membrées de gueules.* — Galisson n'est plus qu'un village maintenant.

on construisit à l'Est un petit clocher sous lequel s'ouvre la grande porte aujourd'hui.

Le seigneur de Montgermont[1] jouissait des droits de fondation et de prééminences en cette église; il y avait en 1678 sa litre armoriée, des bancs et un enfeu, « tant au chanceau qu'en la nef, devant l'autel Notre-Dame, et, de plus, une tombe élevée de terre dans le chœur. » Il fit remarquer qu'on voyait alors dans les vitres de l'église les armes des sires de Montgermont, de la Freslonnière et de la Roche.

Nous venons de dire que le seigneur de Galisson jouissait en cette église d'une chapelle prohibitive; Pierre Riaud, seigneur de Galisson, y fut inhumé le 16 mars 1621. En outre, Pierre Corbineau avait en 1682, devant l'autel Saint-Nicolas, un banc à accoudoir dépendant de sa terre de la Talmouzière.

Présentement, il reste dans l'église de Montgermont quelques débris de verrières héraldiques; ce sont, dans l'ancienne fenêtre ogivale du chevet, trois écussons semblables, entourés du collier de l'Ordre de Saint-Michel, et appartenant aux premiers sires de Montgermont, qui portaient : *losangé d'or et de gueules à la fasce d'azur frettée d'argent.* Les mêmes armoiries sont sculptées en pierre à l'extérieur de l'édifice. Extérieurement aussi est adossée à la muraille une dalle funéraire placée à l'origine dans l'église même. Cette pierre tombale présente l'effigie, sculptée en petit relief, d'un prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux, ayant la tête abritée sous une arcade à contre-courbure de style flamboyant. Les lettres de l'inscription gravée autour de la table étaient in-

1. Il est fait mention dès 1080 d'Éven de Montgermont. La seigneurie de Montgermont appartint successivement aux familles de Montgermont, Freslon, de la Roche, Thébault et Drouet. André Drouet l'acheta en 1676 et déclara en 1678 posséder à Montgermont même « un manoir avec deux tours en terre, dans l'enclos duquel sont l'église et cimetière, et y joignant une motte haulte et eslevée plantée de vieux chesnes; » il ajouta que le recteur lui devait, le jour de la Pentecôte, 5 deniers des oblations faites au grand autel, et que les mariées devaient « dire leur chanson sur ladite motte. » (*Arch. Nat.*, P. 1712.) — Cette motte existe encore près de l'église, mais le manoir est remplacé par une grande ferme.

crustées de plomb fondu; ce qu'on en peut lire se réduit à ceci : ..... *James de la Vizeulle*[1] *qui décepda le XXIIII jor de may mil IIIIcc LXI et fonda trois messes en perpétuel à cest aultier... priez pour lui*[2].

Il n'y a point de chapelle en Montgermont.

Assistance publique. — En 1788, le recteur, M. Le Breton, fit une fondation de 40 liv. de rente pour les pauvres de sa paroisse.

École. — Voy. tome III, 573.

Sœurs de l'Immaculée-Conception. — Voy. tome III, 573.

Recteurs de Montgermont[3].

Raoul, « *Rad. de Montgermont presbyter* » (1218).

Jean Freslon, seigneur de Montgermont et prieur de Saint-Gilles, au commencement du XVIe siècle.

Léon ou *Léonard de la Haye*, fils de Guyon et d'Alix Le Sénéchal, seigneur et dame de la Haye-Saint-Hilaire, docteur en droit et maître ès-arts, recteur du Ferré et de Montgermont dès 1519, fit en 1535 une fondation pour le repos de son âme en l'église Saint-Sulpice de Fougères, où il fut vraisemblablement inhumé.

Gilles Pelisson, recteur en 1569, construisit, dit-on, l'ancien presbytère à ses frais; il résigna le 4 janvier 1575.

Michel Ateignant, vers 1580.

Gilles Jullien résigna vers 1594.

Georges Mesnaige prit possession le 31 juillet 1594.

Guillaume Huet succéda au précédent vers 1610 et devint recteur de Mordelles en 1615.

René Doré, pourvu en 1615, † 6 février 1633, fut inhumé en la cathédrale de Rennes, vis-à-vis la chapelle Saint-Michel, dont il était chapelain.

Julien Robert (1633-1634).

Jean André (1634-1643).

Mathurin Douasbin (1644).

1. La Viseule est encore un village en Montgermont et Saint-Grégoire; c'était jadis un manoir appartenant en 1427 et 1513 aux Lotodé, seigneurs de Cherville.

2. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, 1850.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Mathurin Davy (1646).

Sébastien Dubois, recteur en 1652, † en novembre 1685. De son temps, sa belle-sœur, Sébastienne Cormier, femme de Pierre Dubois, fonda en 1655 une messe tous les mercredis en l'église.

André Drouet, fils d'André, seigneur de Montgermont, fut pourvu en 1685; il augmenta en 1687 d'une messe hebdomadaire la fondation de Sébastienne Cormier, en réserva la présentation au seigneur de Montgermont et obligea le chapelain à faire le catéchisme tous les dimanches. Cet acte est scellé du cachet de ce recteur, portant les armes de sa famille : *de gueules à trois cœurs d'or, une rose de même en abîme.* André Drouet résigna en 1701, devint recteur de Saint-Aubin de Rennes, puis grand-chantre et chanoine. (Voy. tome Ier, 164.)

Julien-François Pellé, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 juillet 1701; † 1723, après avoir par testament choisi sa sépulture à Toussaints de Rennes.

Antoine Beschet, prêtre de Périgueux, pourvu le 12 février 1723, résigna en 1769; † la même année.

Mathurin Marot fut pourvu le 4 août 1769; † 1771.

Léonard Le Breton, curé de Montgermont et pourvu le 7 juin 1771, fut installé le 18 et gouverna jusqu'à la Révolution; il demeura caché dans le pays pendant la Tourmente et fut réinstallé en 1803; † âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 15 août 1805.

Joseph Biard (1805, † 1817).

Joseph Mahé (1817-1824).

Jean-Gabriel Blanchet (1824-1827).

Henri Fouquet (1827-1836).

Jean Perret (1836, † 1840).

Pierre Verdier (1840).

Julien Morel (1840-1842).

Olivier Voiton (1842-1854).

Pierre-Félix Huet (1854, † 1873).

François Assicot (1873-).

MONTOURS

Montours **(1163), —** ***Mons ursi*** **(1662), —** ***Mons turris*** **(1674).**

Olim **du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.**

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Il est fait mention de Montours en 1163[1] dans la grande charte de confirmation des biens de l'abbaye de Rillé accordée aux chanoines réguliers par Raoul, seigneur de Fougères. Vers la même époque fut fondé le prieuré de Montours, donné à ces religieux par le baron de Fougères, et dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, 620.)

Les moines de Rillé desservirent la paroisse de Montours, avec le titre de prieurs-recteurs, jusqu'en 1790, et nous avons fait connaître leurs revenus à cette époque. Ajoutons seulement qu'en cette même année 1790 la fabrique de Montours avait 80 liv. de rente, la bourse des défunts 41 liv. et le bureau des pauvres 65 liv.[2]

ÉGLISE. — L'église de Montours est dédiée à saint Melaine; c'était naguère, dit-on, un très-vieil édifice composé d'une seule nef, à laquelle on avait ajouté, vers 1733, deux chapelles formant la croix. On y voyait un retable d'autel en granit de style flamboyant, offrant sous ses arcatures les figures en relief du Christ, de la Sainte Vierge et de saint Jean. Cette pierre a été transférée au presbytère, qui était autrefois le logis prioral de Montours. Dans cette église existait la confrérie du Rosaire, ayant 37 liv. de rente en 1790.

Le baron de Fougères était seigneur supérieur de l'église de Montours, mais le seigneur de Bonteville y avait droit d'enfeu, banc, litre et prééminence comme seigneur fondateur; en 1678 il avait dans le chanceau une tombe armoriée, une lisière et deux bancs; un troisième banc lui appartenait dans la nef, devant l'autel de Notre-Dame.

Il ne reste plus rien de cette ancienne église; on commença en 1852 par y adjoindre une tour, puis on reconstrui-

1. Au tome II, page 621, ligne 2, on a imprimé 1153, c'est 1163 qu'il faut lire.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

sit complètement le temple; c'est aujourd'hui un édifice de style ogival formant une croix et orné d'autel, stalles et chaire en bois sculpté.

CHAPELLES. — *1° Notre-Dame de Bonteville.* — Cette chapelle, bâtie à côté du manoir de Bonteville, fut fondée le 22 octobre 1665, en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint François, par Jean Hay, seigneur de la Montagne, et Françoise du Hallay, dame de Bonteville, sa femme, demeurant ensemble à Bonteville; ils y fondèrent une messe pour tous les dimanches et la dotèrent de 24 liv. de rente. Cette chapelle est abandonnée, mais il y avait encore naguère à Bonteville une assemblée le dimanche le plus voisin de la Visitation.

2° Saint-Gorgon de Mont-le-Houx. — Cette chapelle, qui n'était pas fondée en 1713, n'existe plus. On a construit en 1876, à côté, un petit oratoire insignifiant; quoiqu'il ne soit pas desservi, il est entretenu cependant et l'on y vient même en pèlerinage.

3° Notre-Dame de Valaines dépendait à l'origine du château-fort de Valaines, dont l'assiette voisine est encore apparente. Il ne reste plus d'ancien que le portail de cette chapelle, qu'on a sagement utilisé quand on a rebâti l'édifice en 1858. Cette porte, de bon style roman du XIe siècle, est remarquable et témoigne que la vieille chapelle devait avoir de l'importance; elle se compose de trois archivoltes cintrées dont les deux premières reposent sur quatre colonnes à chapiteaux ornés de rinceaux, tandis que la troisième retombe sur de simples pieds-droits. Il y avait jadis une assemblée nombreuse à Valaines le jour de la mi-août, et l'on y vénère encore une antique statue de sainte Anne. Avant la Révolution, cette chapelle était régulièrement desservie et considérée comme frairienne[1].

1. Des deux autres chapelles signalées par M. Maupillé (*Notices hist. sur les pa-*

PRIEURÉ. — *Montours*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 620.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE MONTOURS [1].

Guillaume de Linières rendit aveu au roi en 1540 pour son prieuré-cure; † 1587.

N... Cherel, † 30 mai 1635.

Frère Henri-Christophe Grisolet, chanoine régulier comme ses successeurs, rendit aveu en 1657 et résigna vers 1662.

Frère Jean Richier prit possession le 19 mars 1662 de l'église Saint-Melaine de Montours, « *ecclesiam Sancti Melanii de Monte ursi;* » il rendit aveu au roi le 8 août 1663 et résigna en 1665 en faveur du suivant; † octobre 1668.

Frère Jacques Brèche succéda au précédent; † 1674.

Frère André Coquebert, pourvu en 1674, rendit aveu le 4 novembre 1678 pour son presbytère, son église et les deux cimetières qui avoisinaient celle-ci; † 27 juillet 1715, inhumé le 28 dans l'église.

Frère Jean-François Dubois, sieur de l'Establère, succéda au précédent; † 11 octobre 1743, inhumé le 12 dans l'église.

Frère Philippe Huart fut pourvu le 18 octobre 1743; † âgé de soixante-huit ans, le 5 juin 1771, et inhumé le 6 dans l'église.

Frère Pierre-René-Félix Geslin fut pourvu en 1771; † 1782.

Frère Joseph-Claude Proust fut pourvu le 16 avril 1782; comme il était déjà prieur de Landéan, il fut obligé de résigner Montours.

Frère François Turge, pourvu le 3 juillet 1783, gouverna jusqu'à la Révolution. Il fut exilé, puis revint à Montours et fut réinstallé en 1803; il mourut ou se retira en 1809.

N... Lemaitre (1809, † 1814).

Joseph Berthelot (1814, † 1844).

Laurent Corvaisier (1845).

Emmanuel Simon (1845-1856).

roisses du canton de Saint-Brice, 155), nous croyons que celle de la *Violette* était dans Le Châtellier, et que celle des *Chalonges* est la même que Saint-Gorgon de Mont-le-Houx.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Notes* de M. Maupillé, etc.

Auguste Brisebarre (1856-1876).
Jean-Baptiste Bougeard (1876-1882).
Ernest Bagot (1882-).

MONTREUIL-DES-LANDES

Monasteriolum de Landis (1506).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

Origines. — Nous ne savons absolument rien des origines de Montreuil-des-Landes, car ce que lui attribue Ogée (*Dict. de Bret.*, II, 56), d'avoir été donné au xie siècle à l'abbaye de Saint-Serge, se rapporte à Montreuil-sur-Pérouse.

Notre paroisse ne garde point souvenir des moines qui ont pu lui donner naissance. Le recteur, nommé par l'ordinaire, jouissait autrefois de toutes les dîmes de grains et de lins, et en 1790 M. Boucherie fit la déclaration suivante de son bénéfice : Le presbytère avec sa cour et deux jardins, contenant un journal de terre ; — les champs de l'Aumône, renfermant deux journaux ; — toutes les dîmes, pouvant valoir 1,400 liv. Les charges consistaient en 80 liv. de décimes, — 300 liv. pour messes, récolte et entretien des bâtiments, — et 160 liv. pour gages de trois domestiques ; c'étaient donc 540 liv. à enlever des rentes, ce qui réduisait celles-ci à environ 800 liv. de revenu net [1].

La paroisse de Montreuil-des-Landes fut supprimée en 1803 et son territoire fut annexé à Saint-Christophe-des-Bois ; mais Montreuil fut érigée de nouveau en paroisse par ordonnance royale en date du 16 avril 1826.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

ÉGLISE. — La Visitation de la Sainte Vierge est la fête patronale de l'église de Montreuil-des-Landes. Nous ne savons ce qu'était l'ancien édifice démoli en 1861. On y voyait au siècle dernier les autels de Saint-Antoine et des Défunts, et à cette époque on y desservait une chapellenie fort antique fondée par un seigneur de Laval, baron de Vitré, et annexée par lui à la trésorerie de Vitré. Cette fondation, consistant en une messe par semaine, avait pour dot la métairie de la Morlière, dont elle portait le nom.

La nouvelle église, construite sous la direction de M. le chanoine Brune, fut bénite le 2 mai 1863 par Mgr Saint-Marc : c'est un charmant petit édifice de style ogival, avec chevet droit, fenêtres à meneaux et verrières, entièrement garni de boiseries sculptées par M. Hérault.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 494.

RECTEURS DE MONTREUIL-DES-LANDES [1].

Thomas Baron (1583).

Guillaume Briand, d'abord subcuré de Montreuil, devint recteur vers 1609; † 25 mars 1624 et inhumé dans l'église.

Jean Jollivet fut pourvu en 1625; † 7 décembre 1650 et inhumé le 8 dans le chœur de son église.

N... Bénéhardière prit possession en février 1652.

François Guyard (1664).

René Leziart, issu, semble-t-il, des seigneurs de Vauhoudin, en Parcé, gouverna de 1666 à 1697.

Jean Le Poder fut pourvu en 1697 [2]; † 12 avril 1703 et inhumé dans le cimetière, près la croix.

Michel Cheulin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 avril 1703; † 1707.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

2. Voy. plus loin, v° *Montreuil-sur-Pérouse,* les armoiries présumées de ce recteur de Montreuil-des-Landes.

Jean Samson, prêtre de Vannes, fut pourvu le 1er avril 1707; † 1720.

René Le Fort, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 février 1720; † 23 juillet 1723.

Augustin Granger, prêtre du diocèse, fut pourvu le 29 mai 1724; † âgé de quarante-cinq ans, le 22 avril 1738, et inhumé le 23 au cimetière.

François Le Gouverneur, prêtre du diocèse, pourvu le 27 février 1739, prit possession au mois de mars; il se démit en 1757; † 7 décembre 1758.

Anne-Joseph Sourdain, natif de Saint-Aubin-du-Cormier, pourvu le 9 octobre 1757, devint en 1782 recteur de Saint-Pierre de Janzé.

Joseph Boucherie, pourvu le 29 avril 1783, gouverna jusqu'à la Révolution; † 1802.

Julien-François Bourget (1826[1], † 1831).

Jean Le Moine (1831-1840).

Jean-Marie Fouvil (1840, † 1853).

Louis Eudes (1854, † 1857).

Gilles Langouet (1858-1864).

Denis-François Landais (1864-1881).

Jean-Marie Delaune (1881-).

MONTREUIL-LE-GAST

Mosterol (1158), — *ecclesia Mosterolli* (1170), — *Monstereul le Gast* (1470), — *Monasteriolum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

Origines. — Il est assez vraisemblable que la paroisse de Montreuil-le-Gast doit son origine à un petit monastère dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine et ruiné depuis des siècles. En 1158, en effet, Josse, archevêque de Tours, en

1. En 1803, *N... Bourget* reçut les pouvoirs de recteur, sans en avoir le titre; † 1816. — *Julien-François Bourget* le remplaça dans les mêmes conditions jusqu'en 1826.

1170 Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 le pape Luce III confirmèrent successivement les Bénédictins de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Montreuil, « *ecclesiam de Mosterol*[1]. »

Mais c'est par erreur qu'Ogée a dit en 1778, avec une légèreté qui frise l'ineptie : « La cure de Montreuil-le-Gast, qui est un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Méen, est présentée par l'abbé de Saint-Melaine. » (*Dict. de Bret.*, I, 56.) Montreuil n'était point un prieuré (dans les derniers siècles au moins), et rien ne prouve que l'abbaye de Saint-Méen en ait possédé l'église. Mais il est vrai que l'abbé de Saint-Melaine a présenté la cure de Montreuil jusqu'en 1770.

Quand vint la Révolution, le Chapitre de Rennes jouissait à Montreuil des grosses dîmes et des dîmes novales, qu'il affermait 1,380 liv. en 1790; il y avait, en outre, quelques pièces de terre. Il payait alors des portions congrues de 433 liv. 6 s. 8 d. au recteur, et de 216 liv. 13 s. 4 d. au curé. Mais ce n'était pas la pension complète du recteur et de son vicaire; ils touchaient par ailleurs quelque chose.

A cette époque, les Carmes-Déchaussés de Rennes possédaient en Montreuil la métairie de Launay-du-Han, affermée 900 liv., et celle du Lieu-Forêt, affermée 300 liv. Enfin, les Visitandines du Colombier avaient les métairies de Launay, affermée 700 liv.; de la Touche-Saint-Amand, 900 liv.; de Gorzé, 800 liv.; des Champs-Choirans, 450 liv., et de la Jandière avec son moulin, 1,100 liv.[2]

Église. — Dédiée à saint Sulpice, évêque de Bourges, l'église actuelle de Montreuil est une simple croix, avec ouvertures en plein cintre, sur le portail de laquelle on lit ces mots : *L'an 1845 les fidèles de Montreuil-le-Gast ont élevé ce temple au Seigneur.*

1. *Cart. Sancti Melanii.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

De l'ancienne église il ne reste que quelques débris de colonnettes gothiques, deux petits autels et des écussons sculptés qu'on a replacés dans les murailles de la nouvelle construction. L'un de ces derniers porte les armoiries de la famille du Han : *d'argent à la bande fuselée de sable, soutenant un lion morné de gueules;* elle possédait, en effet, la terre seigneuriale de Launay-du-Han[1]. Le sire de Launay-du-Han était même seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Montreuil, où il avait en 1678 un banc à queue et une pierre tombale dans le chanceau et ses armoiries ès principales vitres. Le 15 octobre 1733, Guy Picquet, seigneur de la Motte et de Launay-du-Han, âgé de soixante-quinze ans, fut inhumé dans cet enfeu, situé vis-à-vis le maître-autel.

Les deux petits autels ne datent que du XVIIIe siècle et sont en pierre blanche et marbre; on y voit, à droite, les armoiries du Chapitre de Rennes : *d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir*, et celles des Picquet, seigneurs de Launay-du-Han : *d'azur à trois chevrons d'or, accompagnés de trois fers de lance d'argent, deux en chef et un en pointe.*

L'un de ces autels présente les statues des trois anges Gabriel, Michel et Raphaël, et une nombreuse confrérie se réunit à leurs pieds. En 1701, le général de Montreuil, considérant que la paroisse avait été protégée pendant une épidémie par l'intercession des neuf Chœurs des Anges, en l'honneur desquels elle avait fait plusieurs processions, fit vœu le 23 octobre, par reconnaissance, de chômer désormais tous les ans la fête des SS. Anges (2 octobre). Le recteur, Joseph

1. Launay-du-Han, possédée pendant plusieurs siècles par la famille du Han, fut érigée en châtellenie en 1650, à la suite de son union aux terres de la Jandière et de Clairefontaine. Le seigneur de Launay était prééminencier non-seulement à Montreuil, mais encore à Vignoc et Melesse et au couvent de Bonne-Nouvelle, à Rennes; il tenait à Montreuil un marché tous les lundis et deux foires par an. Ses vassaux du Lorier lui devaient chaque année « une paire de gants blancs en cuir de chevrotin à l'issue de la messe de minuit, » et ceux de la Piguelaye « trois flambeaux de cire jaune rendus, la nuit de Noël, à son manoir, » pour l'éclairer s'il venait à l'office, etc. (*Arch. Nat.*, P. 1614.)

Fugères, fonda alors en l'honneur de ces esprits bienheureux une confrérie que Clément XI enrichit d'indulgences et qui fut érigée le 19 mars 1702. Rétablie par Mgr Saint-Marc en 1841 et dotée de nouvelles indulgences par Grégoire XVI, la confrérie des neuf Chœurs des Anges de Montreuil continue d'être florissante et compte des membres dans toutes les paroisses voisines [1].

Le maître-autel, tout moderne et de style renaissance, est orné d'un groupe du Calvaire, œuvre de M. Valentin.

Les fonts baptismaux, conservés avec intelligence, datent du xve siècle et sont très-curieux. De forme quadrangulaire, ils se composent de deux bassins; « les angles de la corniche sont supportés par des cariatides en buste, représentant des hommes qui, appuyant fortement les mains sur le corps du massif, soutiennent le couronnement avec les coudes et la tête. Une de ces figures se compose de trois faces réunies sur le même corps, et disposées de manière que celle du milieu forme la moitié de chacune des deux autres, et que pour les trois visages il n'y a que quatre yeux. C'est apparemment une représentation de la Trinité. Aux angles de la base il y a de même quatre figures d'animaux : un lion, un dragon, un loup muselé et un chien. Ils semblent tous écrasés par le poids du dé qui repose sur eux. Peut-être a-t-on voulu figurer les vices et les passions dont le baptême nous donne la force de dompter la violence [2]. »

Montreuil possède aussi une croix processionnelle d'une grande valeur et en très-bon état de conservation. Elle est en argent plaqué sur bois et recouvert d'arabesques de la renaissance. D'un côté se trouve, en grand relief, Notre-Seigneur en croix, de l'autre, également en relief, saint Sulpice, patron de la paroisse. Les branches se terminent par des quatre-feuilles à pointe mousse, qui renferment des médaillons

1. *Arch. paroiss.*
2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 168.

émaillés avec les évangélistes d'un côté et de l'autre les quatre grands docteurs de l'Église latine. La croix repose sur une boule ornée d'arabesques et autour de laquelle se détachent huit médaillons circulaires et émaillés portant le nom de la paroisse en lettres enlacées l'une dans l'autre et émaillées alternativement en vert et en bleu; la date se trouve dans le huitième médaillon, sous la dernière lettre, et voici du reste l'inscription : ✠ DE MONTREVIL LE GAS 1586.

Enfin, dans le cimetière, se trouve une croix de granit du XVIe siècle, à base octogone, et décorée d'ornements flamboyants et de fleurs de lys.

CHAPELLE. — *Chapelle de Launay-du-Han.* — En 1678 Jean du Han, seigneur de Launay, déclara posséder près de son manoir « une chapelle nouvellement bastie dans le Jardin neuf. » Ce sanctuaire fut doté de 100 liv. de rente et fondé de messes par Anne Bourgonnière, dame de Meaux; elle eut pour chapelains Jean Verdier (1698), — N... du Portal (1701) — et Pierre Morinais (1730). C'est dans cette chapelle que Jean Picquet, seigneur de la Motte, maria en 1701 ses deux filles, destinées l'une et l'autre à se faire un nom par leurs bonnes œuvres : Marguerite, qui épousa Claude Marot, comte de la Garaye, et Judith, femme de Jean de Rosnyvinen, marquis de Piré.

En 1705, Jean Picquet, seigneur de la Motte, greffier en chef du Parlement, fit construire une nouvelle chapelle à « son manoir du Han » (on appelait ainsi Launay depuis son érection en châtellenie). L'ordinaire fixa la bénédiction de ce sanctuaire au 10 août 1705.

Guy Picquet, seigneur de la Motte, petit-fils d'Anne Bourgonnière, ayant vendu sa terre de Launay-du-Han aux Carmes-Déchaussés de Rennes, ces derniers laissèrent cette chapelle tomber en ruine, de sorte qu'il fallut desservir sa fondation à l'église de Montreuil. Mais, en 1732, Guy Picquet obtint de Mgr de Vauréal la translation de la chapellenie de

Launay-du-Han dans la chapelle de son manoir de la Vinouyère, en Vignoc[1].

Ancien monastère. — Voy. tome III, 493.
École. — Voy. tome III, 567.
Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 567.

Recteurs de Montreuil-le-Gast[2].

Pierre Allain rendit aveu au duc de Bretagne le 2 février 1470 pour son presbytère de « Monstereul-le-Gast. »

Michel Allain rendit aveu au roi le 22 août 1595 pour quelques pièces de terre.

Guillaume Chaussonnière fit la même chose le 9 février 1642; il fonda trois messes par semaine en son église par acte du 5 janvier 1657: c'est ce qu'on appelait la chapellenie de la Rue-Gérard.

Julien Rolland succéda au précédent et bénit les nouvelles cloches de Montreuil le 20 avril 1658; † 1661.

Briand du Rocher, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 15 avril 1661.

Julien Thébault était recteur en 1669; † âgé de quarante-sept ans, en mai 1677.

Julien Bohuon (1689).

René Le Mélorel succéda au précédent et permuta avec le suivant le 8 janvier 1693.

Pierre-Joseph Fugères, prêtre du diocèse et précédemment recteur de Saint-Potan, en l'évêché de Saint-Brieuc, devint recteur de Montreuil en 1693; † 1722.

Yves de Keroulatz, prêtre de Léon, pourvu le 2 mars 1722; se démit peu après.

Pierre Cottin, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 22 juillet 1722; † 25 septembre 1727 et inhumé dans l'église.

Gilles-Mathurin Le François, sieur de la Bonnelais, présenté par Saint-Melaine, fut pourvu le 23 octobre 1727; † âgé de qua-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.,* 9 G, 45 et 47. — A la Touche-Saint-Amand, ancienne propriété de la Visitation, se trouvent une croix et une fontaine dites de Saint-Amand; on y allait naguère en procession pour la pluie, mais nous n'avons pas trouvé de preuve de l'existence d'une chapelle en ce lieu.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Arch. paroiss.,* etc.

rante-six ans, le 18 août 1734, et inhumé vis-à-vis la grande porte de l'église.

Joseph-François Besnier, prêtre d'Avranches, pourvu le 24 août 1734, résigna avant de mourir; † 22 octobre 1769, âgé de trente-cinq ans, et inhumé dans le cimetière.

Jean de La Haye fut pourvu le 21 octobre 1769; † âgé de quarante-quatre ans, le 15 avril 1773, et inhumé dans le cimetière.

Louis Guérin, prêtre d'Avranches, pourvu le 3 mai 1773, dut gouverner jusqu'à la Révolution.

Pierre-René Rigourd (1803, † 1839).

Pierre Ridard (1839-1854).

Marie-Joseph Voiton (1854-1868).

Pierre Busnel (1868-).

MONTREUIL-SUR-ILLE

Monasteriolum super Insulam, — *Monsteriolum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Origines. — L'on croit que l'église de Montreuil-sur-Ille fut à l'origine donnée à l'abbaye de Saint-Melaine; il est du moins certain que le prieur d'Aubigné, dépendant de ce monastère, avait des droits importants dans la paroisse de Montreuil; en 1705, le recteur soutenait même que ce prieur, grand décimateur de Montreuil, devait faire dire trois messes par semaine en son église et y célébrer lui-même l'office divin aux principales fêtes de l'année[1].

Le recteur de Montreuil, présenté à l'origine par l'abbé de Saint-Melaine[2], recevait du prieur d'Aubigné une pension congrue de 450 liv., d'après le *Rôle diocésain de 1646.*

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.

2. Nous ignorions ce détail quand nous avons dressé notre liste des présentateurs. (Tome Ier, 358.)

ÉGLISE. — Saint-Pierre-ès-liens est la fête patronale de Montreuil-sur-Ille. Son église se compose d'une nef qui paraît ancienne, mais sans aucun style; il se pourrait qu'elle fût en partie romane, mais on y a ajouté deux collatéraux plus modernes. La porte principale, à l'Occident, est de style gothique fleuri de la fin du xve siècle; enfin, la porte du Sud porte le chiffre 1781, qui peut être la date de tout ce côté de l'édifice.

En 1682, Malo, marquis de Coëtquen, se disait, en sa qualité de seigneur d'Aubigné, seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Montreuil-sur-Ille[1].

CHAPELLE. — *La Sainte-Trinité des Fougeretz.* — Pierre Rondel, sieur de la Bellangeraye, et Élisabeth Guillard, sa femme, demeurant en 1667 aux Fougeretz, déclarèrent alors qu'ayant acheté ce manoir, ils y avaient trouvé une chapelle jadis desservie, mais interdite depuis quelque temps faute de fondation. Pour faire cesser cet état de choses, ils fondèrent le 15 janvier 1667 une chapellenie en l'honneur de la Sainte-Trinité, consistant en une messe tous les dimanches et fêtes gardées, et ils la dotèrent de 60 liv. de rente. Le 21 octobre 1669 fut célébré en cette chapelle le mariage de Jacques Jolys, sieur de la Houssaye, avec Marie Rondel. Parmi les chapelains des Fougeretz figurent François Moulin (1740), — Julien Coustel (1744) — et François Éon. Ce dernier déclara en 1790 que la chapelle était alors complètement ruinée, aussi bien que la maison du chapelain, et qu'il jouissait seulement de quelques pièces de terre en verger, pré et labour[2].

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 494.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

1. *Arch. Nat.*, P. 1715.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45; 1 V, 25.

Recteurs de Montreuil-sur-Ille[1].

Jean Jamin fut inhumé le 24 décembre 1624 à Andouillé, dont il était peut-être originaire.

Pierre Verdier, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 15 janvier 1625.

François Rondel (1646 et 1669).

Jacques Hamart (1681). C'est ce recteur ou son successeur, portant le même nom que lui, qui fit en 1691 graver sur une cheminée de son presbytère, bâti ou restauré probablement par lui et existant encore, l'écusson fantaisiste qui suit : *d'azur à un fleuve coulant en fasce, accompagné en chef d'un dextrochère montrant du doigt un œil, et en pointe d'une amarre.* L'écu est entouré des chaînes de saint Pierre, formant un collier terminé par une médaille représentant le prince des apôtres; derrière l'écu est posée en pal la houlette pastorale, et le tout est sommé d'une étole déployée[2].

Jean Hamart (1698, † 1700).

René Paullet, prêtre de Vannes, fut pourvu le 4 mai 1701; c'est lui qui, en 1705, intenta un procès au prieur d'Aubigné pour lui rappeler ses devoirs envers Montreuil-sur-Ille; il résigna l'année suivante.

François Angot, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 12 août 1706.

Léonard Fouquet, prêtre de Bayeux, succéda au précédent; † 1745.

Pierre Aubert, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 17 août 1745; † 1748.

Jean Landormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 9 avril 1748; † 1766.

Michel-Sébastien Éon, prêtre du diocèse, pourvu le 2 juin 1766, devint recteur de Brie en 1783.

Pierre Herbert, pourvu le 30 septembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution et fut nommé recteur de Saint-Germain-sur-Ille en 1803.

Gabriel-Joseph Benis (1803-1810).

N... Grangé (1810-1820).

Jean-Marie Porcher (1820-1822).

Jean-Marie Gaultier (1823-1827).

Jean-Marie Guyot (1827, † 1845).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

2. Cette originalité héraldique peut se traduire ainsi : *Hamart, recteur de Saint-Pierre-ès-liens de Montreuil-sur-Ille.* C'est un vrai rébus.

Jean Coxu (1845-1853).
N... Langouet (1853-1858).
Pierre Morvan (1858, † 1861).
Joseph Roger (1862-1866).
Arsène Crosson du Cormier (1866-).

—

MONTREUIL-SUR-PÉROUSE

Monasteriolum super Petrosam (1072 et 1294).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — Nous avons raconté comment l'église de Montreuil-sur-Pérouse fut donnée, au XIe siècle, aux Bénédictins de Saint-Serge d'Angers, qui y fondèrent un prieuré. (Voy. tome II, 560.) Nous avons ajouté qu'au XVe siècle ces religieux, ayant cessé de desservir eux-mêmes la paroisse de Montreuil, perdirent l'église de ce nom, tout en conservant leur prieuré; cette église fut alors unie à l'une des prébendes de la collégiale de Champeaux. Depuis lors et jusqu'à la Révolution, le seigneur d'Espinay, fondateur et patron de cette collégiale, présenta toujours le recteur de Montreuil, nommé à l'origine par l'abbé de Saint-Serge; ce recteur fut en même temps chanoine de Champeaux jusqu'en 1777.

L'abbaye de Saint-Serge levait encore en 1790 les deux tiers des grosses dîmes de Montreuil-sur-Pérouse. Le recteur, M. Gorre, déclara à cette époque jouir de l'autre tiers des dîmes valant 1,180 liv. de rente, des dîmes novales valant 20 liv., du presbytère et de son pourpris estimés 30 liv., et enfin d'une somme de 100 liv. que les moines de Saint-Serge lui payaient pour les messes qu'ils devaient à la paroisse;

c'était donc un revenu total de 1,380 liv., dont il fallait déduire les charges[1].

ÉGLISE. — Dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, l'église de Montreuil-sur-Pérouse se composait jadis d'une seule nef avec chevet droit. La nef devait être du XVIIe siècle, car on y lisait sur une porte la date 1620, et sur le lambris : *L'an 1635 la présente église a été lambrissée et réédiffiée sous vénérable Mre Gilles Gasche recteur*. En 1835, on reconstruisit cette nef et l'on y ajouta deux chapelles formant bras de croix; vers la même époque fut bâtie une nouvelle tour, au bas de la nef.

Mais la seule partie intéressante de l'église de Montreuil est le chœur; il date du commencement du XVIe siècle, et M. l'abbé Pâris-Jallobert croit que ce fut en grande partie l'œuvre de Jean de Vendel, seigneur du Plessix, et de son frère Tristan de Vendel, abbé du Tronchet, vivant l'un et l'autre en 1513, et fils de Jean de Vendel et d'Étaisse de Langan. On voit encore les armoiries de ces deux seigneurs, *de gueules à trois gantelets d'argent posés en pal*, sculptées et peintes en plusieurs endroits de l'édifice. Extérieurement, on remarque dans ce chœur la grande fenêtre flamboyante du chevet, actuellement bouchée, et une jolie fenêtre de même style ouverte au Midi; on voit aussi d'assez belles gargouilles en granit et les débris d'une litre portant les *armes de Vendel* avec des alliances, notamment *un écartelé*.

A l'intérieur, à droite et à gauche du maître-autel, sont des tombeaux-arcades surmontés d'écussons; à côté est une jolie crédence présentant *l'écartelé* susdit. Ces tombeaux devaient appartenir aux seigneurs du Plessix-Vendel, qui jouissaient à Montreuil des droits de fondation et de prééminence. Toutefois, le seigneur supérieur de l'église était le baron de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

Vitré; aussi en 1724 le duc de la Trémoille avait-il son banc dans le chanceau, du côté de l'évangile.

La tradition locale prétend, sans fondement sérieux, que le corps de Pierre Landais fut apporté de Nantes, en 1485, à Montreuil[1], et inhumé dans cette église, sous la chaire. Le fameux trésorier fut inhumé, au contraire, après son supplice, d'abord sans honneurs au bas de la nef de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, puis après sa réhabilitation dans l'enfeu d'une chapelle construite et dotée par lui de son vivant dans cette même église[2].

Il y avait en l'église de Montreuil deux fondations de messes assez importantes présentées par les trésoriers : l'une dite de Villory, consistant en trois messes par semaine, valait en 1790 406 liv. de rente; l'autre dite du Bourg, fondée de deux messes hebdomadaires en 1516, par dom André, sieur de Mellé, valait en 1790 également 250 liv. De plus, dom Michel Ripvière avait fondé au XVIe siècle la messe matinale du dimanche[3].

CHAPELLES. — *1° Saint-Armel de la Chevalerie.* — Par acte du 4 avril 1630, Perronnelle Levesque, veuve de Mathieu Geslin, sieur de la Chapelière, de concert avec Jean Geslin, son fils, sieur de Louvel, fondèrent une messe pour chaque mardi de la semaine « dans l'ancienne chapelle de la Chevalerie, sise proche dudit lieu. » Cette chapelle, tombée depuis en ruine, vient d'être reconstruite par ses propriétaires et bénite le 8 septembre 1878.

2° Notre-Dame de Pérouse. — Cette chapelle fut fondée au commencement du XVIIe siècle par les seigneurs du Plessix[4];

1. Pierre Landais avait acheté en Montreuil les terres du Feu, de la Louvelaye et de la Richardaye; sa fille unique, Françoise Landais, en hérita et les porta à son mari, Artur Lespervier.

2 M. de la Nicolliere-Teijero, *Hist. de la collégiale de N.-D. de Nantes.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82; 1 V, 28.

4. Le Plessix, terre seigneuriale de Montreuil-sur-Pérouse, appelé au moyen-âge le

elle s'élève solitaire sur une colline au-dessus du cours de la rivière de Pérouse, qui lui donne son nom. On y voit l'inscription suivante : *Pierre Guillaudeu et Marguerite Lefort sa femme, sieur et dame de la Vieuville et du Plessix, ont fait ceste chapelle en l'an 1610.* On y retrouve aussi les armoiries des Guillaudeu, *d'azur à trois gantelets d'argent en pal.* Le 29 août 1678, René Le Moyne, sieur de la Taschelais, faisant pour son frère Pierre Le Moyne, sieur de la Stardière, se trouvant alors en Espagne, fonda une messe pour tous les vendredis en la chapelle de Pérouse. Plus tard, le 26 septembre 1681, le même, exécutant le testament de ce frère décédé en Espagne, augmenta la fondation précédente de deux autres messes. En 1773, M. Le Moyne de la Borderie présenta M. Guibourg, curé de Montreuil, pour desservir la chapellenie de Pérouse, consistant alors en messes tous les lundis, mercredis et vendredis, et ayant 120 liv. de rente[1]. Profanée pendant la Révolution, cette chapelle, propriété, comme la précédente, de la famille Le Moyne de la Borderie, a été rétablie et bénite solennellement le 25 mars 1826.

PRIEURÉ. — *Montreuil-sur-Pérouse*, membre de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. (Voy. tome II, 560.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 427 et 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE MONTREUIL-SUR-PÉROUSE[2].

Guy, « *Wido presbyter de Monasteriolo* » (1072).

Pierre de Vendel prêta serment entre les mains de l'abbé de Saint-Serge le 25 juillet 1292.

Pierre Bienassis fit la même chose le 7 octobre 1302.

Plessix-Vendel, appartint successivement aux familles de Vendel, de Bois-le-Hou, Guillaudeu, Guyot, Malherbe et Girard de Châteauvieux.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

2. *Cartul. Sancti Sergii Andeg.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Philippe du Plessix agit de même le 25 juin 1349.

Pierre de la Roche (XIVe siècle).

Pierre Texier, « *Petrus Textoris*, » prit possession en 1440.

Olivier Gourdel, chanoine de Champeaux comme ses successeurs (1577), résigna vingt ans plus tard.

Jean Morel fut pourvu en 1497.

Jean Gendron.

Jean Guérin remplaça le précédent en 1533.

Jean Sergeais (1537).

Julien Faucillon (1568-1580).

Jean Paysan, prieur des Augustins de Vitré en 1599 et docteur en théologie, était recteur en 1603.

Jean Busson fut pourvu vers 1605; † à Champeaux le 2 mars 1629.

Gilles Gasche succéda au précédent; † 23 septembre 1661, à Champeaux, et inhumé dans l'église collégiale, devant l'autel Sainte-Barbe, où il avait fondé une messe hebdomadaire.

Guillaume Le Clerc résigna en 1662.

Bertrand Vigier, prêtre de Clermont, fut pourvu le 23 mars 1662; il débouta Jean Triboudel, subcuré de N.-D. de Vitré, qui prit possession le 25 mars 1662; † 1er février 1685 et inhumé le 2 dans la chapelle Sainte-Barbe de Champeaux.

Mathieu Garault, prêtre de Rennes, présenté le 16 août 1686 par le seigneur d'Espinay, fut pourvu le 23; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries [1]; † 7 octobre 1706 et inhumé à Champeaux.

Jacques Coutances, prêtre du diocèse et chanoine de Vitré, présenté le 7 décembre 1706 par le seigneur d'Espinay, fut pourvu le 15 « sans approbation de l'union de la cure et du canonicat, et avec obligation de renoncer à l'un ou à l'autre de ces bénéfices dans le cours de l'année; » il fut reçu chanoine de Champeaux le 21, ne résigna aucun bénéfice, mais vint, semble-t-il, résider à Montreuil; † âgé de cinquante-deux ans, le 5 août 1724, et inhumé dans l'église de Montreuil, au chanceau et du côté de l'évangile, près du banc du duc de la Trémoille.

Jacques de Bonnemez, prêtre de Léon, pourvu le 29 septembre 1724, devint en 1728 doyen de la collégiale de Champeaux; il ne résigna Montreuil que le 30 août 1729.

1. L'*Armorial général ms.* porte les armoiries de deux recteurs de Montreuil-sur-Pérouse dont il ne donne pas les noms; comme elles sont à la même date 1698, il y a évidemment erreur, et nous croyons qu'il s'agit dans un cas du recteur de Montreuil-des-Landes. Malheureusement nous ne savons auquel de ces deux recteurs appliquer respectivement ces armes : *d'azur au pal d'or accompagné de deux montagnes de même* (nous pencherions ici pour le recteur de Montreuil-sur-Pérouse, dont le bourg est entre deux collines), — et : *d'argent au sautoir de gueules chargé de cinq étoiles d'argent* (qui serait alors le blason du recteur de Montreuil-des-Landes).

Pierre de Gennes, prêtre de Léon, pourvu le 13 novembre 1729, sans approbation de l'union des bénéfices, fut reçu à Champeaux le 22 décembre et devint lui-même doyen de cette collégiale en 1731.

Laurent Frogin, curé de Châteaugiron, pourvu le 23 février 1731, fut reçu à Champeaux le lendemain; il résigna en 1748.

Louis-François Le Pennetier, prêtre d'Entrammes, pourvu le 2 janvier 1749, fut reçu le 5 à Champeaux; † 26 août 1774 et inhumé sous le balustre du chœur de Montreuil; sa tombe porte encore cette épitaphe : *Cy gist noble et discret François-Louis Le Pennetier, prêtre chapelain de N.-D. de la Consolation, chanoine de l'église collégiale de Ste Marie-Magdeleine de Champeaux et recteur de cette paroisse, décédé le 26 août 1774, âgé de 63 ans. Priez Dieu pour lui. — Requiescat in pace.*

Jean-François Fouassier, prêtre de Rennes, pourvu le 5 septembre 1774, fut le dernier chanoine titulaire de Champeaux recteur de Montreuil, et résigna en 1780.

Louis-Bertrand Gorre, ci-devant chanoine titulaire de Champeaux, fut pourvu de la cure de Montreuil le 30 octobre 1780 et nommé chanoine honoraire de Champeaux; il gouverna jusqu'à la Révolution, fut exilé, puis réinstallé à Montreuil en 1803; † âgé de quatre-vingt-trois ans, le 18 mai 1811.

N... Lecacheur (1811-1814).

François-Pierre Thébault (1814-1820).

Pierre-Mathurin Thiennot (1820, † 1873).

Isidore Bourguillot (1873-).

MORDELLES

Parochia Mauricelliæ (1032), — *Morzella* (1080), — *Morzellæ* (1158), — *Mordela* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Mordelles.

Origines. — Vers l'an 1032, Alain III, duc de Bretagne et fondateur de l'abbaye de Saint-Georges, confirma à ce nouveau monastère la donation que lui faisait Oideline, mère de Guérin, évêque de Rennes, prenant le voile dans cette mai-

son. Ce don consistait en la majeure partie de deux villages situés alors en Mordelles, appelés Évigné et la Forêt, et achetés par Oideline d'avec Lisoius, fils de Subhard, seigneur de Craon[1]. La charte donnée par Alain III nous apprend en outre que ce prince, ayant chassé d'auprès de lui ce Lisoius de Craon, avait donné toute la paroisse de Mordelles à Alfred, fils d'Aan, « *totam Mauricellie parrochiam Alfrido Aaann* (sic) *filio dedi*, » exceptant toutefois de cette donation les deux villages concédés à l'abbaye de Saint-Georges.

Cet Alfred fut la tige d'une famille qui prit le nom de Mordelles, ou plutôt, comme on disait alors, de Morzelles. A la fin du XIe siècle, la fille d'Heslourin de Morzelles se fit religieuse à Saint-Georges; son père, à cette occasion, donna au monastère la moitié de toute la dîme de Mordelles, telle qu'elle se levait dans cette paroisse, dédiée à saint Pierre[2], excepté les villages de Vincé, Guéré, Margrin et Tamer, dans lesquels les religieuses n'eurent que la moitié de la tiercerie, « *tercerie medietatem.* » Cette donation, faite vers l'an 1070, fut confirmée par les fils d'Heslourin, nommés Mainfenich, Orscauht et Cuviner.

Vers la même époque, Odon, seigneur d'Apigné, donna à Saint-Georges le tiers de la dîme de Cermont, village qui se trouve encore en Mordelles, « *terciam partem decime de Cermont.* » Il fit ce don en reconnaissance de ce que les religieuses de Saint-Georges avaient inhumé dans leur cimetière sa femme, appelée Yvoire, et il les en investit au moyen d'un couteau qu'il déposa sur l'autel de la Vierge, dans l'église abbatiale, en présence et avec l'assentiment de ses frères Junguenée et Guillaume[3].

1. « *Duarum villarum duas partes in Mauricellie parrochia sitas, quarum una Esvignei, altera Silva nuncupantur.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 93.) — Aujourd'hui, Évigné est en Chavagne et la Forêt en Bréal.

2. « *Dimidiam decimam de tota Morzella, quantum continetur in parrochia Sancti Petri, excepta decima trium villarum scilicet Vincem, Guérin, Margrinem et Tamer...* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 135.)

3. *Cartul. Sancti Georgii*, 136.

A la suite de ces diverses donations, l'abbesse de Saint-Georges se fit confirmer par les papes Alexandre III en 1164, et Innocent III en 1208, dans la jouissance d'une partie des dîmes de Mordelles et des oblations faites en cette église à Noël, le Vendredi-Saint, le jour de Pâques et à la Toussaint[1]. Aussi quand vint la Révolution cette abbesse levait-elle encore des dîmes considérables en Mordelles. C'était la moitié de toutes les dîmes de Cramou, affermée 600 liv.; — la moitié du trait du Bourg, 588 liv.; — la moitié du trait Guéré, 580 liv.; — la moitié du trait de Classé, 1,000 liv.; — la moitié du trait de Nouillé, 883 liv., — et une partie des dîmes de la Violais et de Beaumont, 1,200 liv. Le tout valait 4,851 liv.[2]

Toutefois, les religieuses de Saint-Georges n'étaient pas seules à jouir des dîmes de Mordelles. Dès 1158 Josse, archevêque de Tours, confirma l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession d'une chapelle en Mordelles, « *capellam de Morzellis*, » ce qu'approuvèrent les papes et les évêques de Rennes. Les Bénédictins fondèrent donc en ce lieu le prieuré de Notre-Dame de Mordelles, dont nous avons précédemment parlé (Voy. tome II, 106), et qu'ils cédèrent en 1238 au trésorier de Rennes.

Enfin, le Chapitre de Rennes levait des dîmes importantes en Mordelles, partageant avec l'abbaye de Saint-Georges la plupart de ses traits; ainsi, il jouissait de la moitié des traits du Bourg et de Guéré, affermée 920 liv.; — la moitié du trait de Nouillé, 1,000 liv., — et la moitié du trait de Cramou, 850 liv. Total : 2,770 liv.[3]

Quant au recteur de Mordelles, présenté par l'ordinaire[4],

1. « *Octo partes decimarum seu decimationum in ecclesia de Morzellis, et duas partes oblationum in Nativitate Domini*, etc. » (*Cartul. Sancti Georgii*, 169 et 173.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

3. *Ibidem*.

4. Dans les notes du *Dict. de Bret.*, I, 58, il y a bien des assertions contestables. Ainsi, nous n'avons pas de preuves que l'abbé de Saint-Melaine ait possédé la paroisse de Mordelles au Xe siècle et qu'il en ait été le curé primitif; il n'est pas exact

il avait une partie des grosses dîmes du trait de la Violais et les dîmes novales dans tous les autres traits; il recevait de plus de l'abbesse de Saint-Georges trois mines de blé, de sorte qu'il se faisait un revenu d'environ 2,500 liv.

La paroisse de Mordelles a perdu de son importance primitive; nous venons de voir que des villages actuellement de Chavagne et de Bréal faisaient partie de Mordelles au XIe siècle; de plus, en 1803, on a distrait de son territoire la trève de la Chapelle-Thouarault, érigée alors en paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre-ès-liens, l'ancienne église de Mordelles, aujourd'hui détruite, conservait une abside romane et quelques fenêtres du XVe siècle[1].

En 1681, le seigneur de la Motte-au-Vicomte, au Rheu, prétendait avoir droit aux prééminences de cette église; mais à la même époque le vicomte d'Artois et les seigneurs de la Haichois et de la Grignonnaye y avaient également des droits seigneuriaux; le seigneur de la Haichois y jouissait même en 1678 d'une chapelle prohibitive située du côté de l'évangile, et ses armoiries s'y trouvaient à la clef de voûte, au-dessus de la porte et sur une litre. Les vassaux du bailliage de Mordelles devaient au vicomte d'Artois[2], possédant un enfeu et un banc en cette église, une paire de gants blancs à Noël, à la messe de minuit, et une bécasse à la fête de saint René. Quant au seigneur de la Grignonnaye, il avait devant l'autel de la Vierge un banc dépendant de sa terre des Bouschaux[3].

Il se trouvait en cette église un grand nombre de fonda-

non plus que Montual fut un prieuré dépendant de Saint-Melaine; enfin, lorsque l'abbaye de Saint-Melaine échangea le prieuré de Mordelles avec non pas un chanoine, mais le trésorier de Rennes, en 1238, elle ne céda point la présentation de la cure de Mordelles au Chapitre. (Voy. sur tous ces faits les actes du *Cartulaire de Saint-Melaine*.)

1. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, I, 53.

2. Artois, châtellenie d'ancienneté, érigée en vicomté en 1679, fut possédé par les familles d'Artois, Le Vayer, Gougeon, de la Porte, Rousselet de Châteaurenault, d'Estaing et Visdelou de la Villethéart.

3. *Arch. Nat.*, P. 1711 et 1712.

tions, parmi lesquelles nous signalons celle de la confrérie du Rosaire, faite vers 1634; celle d'une messe basse à la suite de la grand'messe chaque dimanche, faite par le seigneur d'Artois, et celle d'une confrérie pour le repos des âmes trépassées.

La nouvelle église de Mordelles a été récemment construite dans le style ogival flamboyant; elle se compose de trois nefs terminées par une abside; au bas de ces nefs s'élève une tour que couronne une flèche en pierre sculptée et ajourée, fort riche et assez élégante. Malheureusement, le portail et l'intérieur de l'église ne sont pas encore achevés.

Chapelles. — 1° *Notre-Dame et Saint-Gobrien*, dépendant à l'origine du prieuré de Mordelles, se trouvait à l'entrée du bourg, à côté du manoir moderne du Pressoir. — *Nunc* détruite.

2° *Notre-Dame de Montual* fut érigée en église tréviale en 1564 et paroissiale en 1803, sous le nom de La Chapelle-Thouarault.

3° *Sainte-Christine d'Artois*. — En 1680, René de la Porte, vicomte d'Artois, déclara posséder près de son manoir, nouvellement rebâti, « une chapelle sise dans le jardin. » Dans ce sanctuaire fut célébré en 1710 un mariage, en présence de François de Rousselet, comte de Châteaurenault et maréchal de France, seigneur d'Artois par sa femme, Anne-Marie de la Porte. Les chapelains d'Artois furent Louis Hervelin, Guillaume Gestin, qui le remplaça en 1745, Jean Merré (1763) et Nicolas Drouart, dernier titulaire, qui déclara en 1790 que son bénéfice valait 214 liv. 11 s. de revenu brut. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

4° *Saint-André de Beaumont*. — Cette chapelle, dépendant du manoir de Beaumont, était en 1660 fondée de trois messes par semaine, dimanche, mercredi et vendredi. Parmi les chapelains de Beaumont figurent Pierre des Claux, chanoine de Rennes, François Greffier, † 1708, Jean Guibert, † 1763, et

François Le Tanneur, qui, pourvu en 1763, déclara en 1790 qu'il jouissait de trois dîmereaux situés en Mordelles, Chavagne et Bréal, affermés ensemble 250 liv., et qu'il ne devait alors qu'une messe tous les dimanches et fêtes. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

5° *La chapelle de la Grignonnaye* dépendait de ce manoir, possédé successivement par les familles de la Bintinaye, de Plouays et de Farcy. Le 21 février 1651, on y célébra le mariage de Louis du Vauferrier avec Renée de la Bintinaye, et en 1788 celui de Jean de Farcy, seigneur de la Ville-Josse, avec Armande de la Celle de Châteaubourg. — *Nunc* abandonnée.

6° *Chapelle de la Haichois.* — En 1678, Jacques Bossart, sieur de Verrières, déclara posséder le manoir de la Haichois et sa chapelle, « nouvellement construite à l'entrée de la Rabine. » Elle était fondée de messes et valait 60 liv. de rente en 1721; ses chapelains furent Jacques Bossart (1721), Sébastien Delourme, † 1746, Pierre Ribault, † 1775, et Jean Radiguel, présenté par Charles Le Mélorel, seigneur de Tremeleuc et de la Haichois. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

7° *Saint-Jean de l'Isle* ou *des Bois.* — Située près de la métairie noble de l'Isle-aux-Brodeaux, et dépendant comme elle de la terre du Boberil, cette chapelle est signalée en 1678; il se tenait alors autour une assemblée nombreuse à la fête de saint Jean-Baptiste, et le seigneur du Boberil y avait droit de bouteillage. Au siècle dernier, M. du Boberil, seigneur du Molant, prit la coutume de conférer au même chapelain les deux bénéfices de Saint-Jean de Mordelles et de Saint-Marc du Boberil, en L'Hermitage; c'est ainsi qu'en furent pourvus Julien Levesque en 1727 et Guillaume Levesque en 1737. Le chapelain de Saint-Jean jouissait de quelques dîmes dans les fiefs de la Roussellaye et devait deux messes par semaine, les dimanche et lundi. — *Nunc* détruite.

8° *La chapelle de la Ville-Dubois* est mentionnée dans la

déclaration que fit en 1678 Michel de Farcy du manoir seigneurial de la Ville-Dubois. — Cette chapelle, reconstruite au XVIIIe siècle, fut consacrée, dit-on, par Mgr Auguste de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper (1739-1771); elle est encore parfois desservie.

9° *La chapelle de la Roussellaye* est signalée dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723) comme étant fondée de deux messes par semaine, les dimanche et lundi. En 1790 elle avait 72 liv. de rente. Elle dépendait du manoir de la Roussellaye, appartenant en 1513 à Jeanne Josses.

PRIEURÉ. — *Notre-Dame et Saint-Gobrien*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 106.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 624 et 666.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE BORDEAUX. — Voy. tome III, 666.

RECTEURS DE MORDELLES[1].

Jean Le Clerc, chanoine de Dol, vers 1550.

Clément de Bardy, chanoine de Rennes et prieur de Marsac (1555 et 1574).

Salomon de Herbamez ou *de Kerbonnez,* chanoine de Rennes (1586), soutint vivement le parti de la Ligue; aussi le temporel de sa cure fut-il saisi au profit du roi en 1594. (Voy. tome Ier, 225).

Guillaume Huet, précédemment recteur de Montgermont, fut pourvu en 1615; † 11 juillet 1616.

Yves Godard, † 1618, fut inhumé le 2 février à Saint-Germain de Rennes.

Jean Garnier, sieur des Basses-Noës, eut en 1626 un procès avec Jean Huby, curé de La Chapelle-Thouarault; il fonda un catéchisme tous les dimanches en son église paroissiale et le dota de 25 liv. tournois de rente; † 14 mars 1662.

N... Ollivier succéda au précédent.

Pierre des Claux, chanoine de Rennes, permuta en 1678 avec le suivant.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. Saulnier, etc.

François Greffier, précédemment chapelain de Beaumont, céda ce bénéfice à Pierre des Claux, mais le reprit plus tard, tout en restant recteur; † âgé de soixante-trois ans, le 22 mars 1708.

Yves Le Clech, prêtre de Quimper, pourvu le 12 avril 1709, se démit le 20 janvier 1732.

Alain Gestin, prêtre de Quimper, fut pourvu le 20 janvier 1732; † âgé de cinquante-six ans, le 2 mars 1740.

Jean-François Guibert, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 mars 1740; † 1763.

Pierre-Julien Thomas, prêtre du diocèse, pourvu le 20 juin 1763, se démit en 1772.

Pierre Doucet fut pourvu le 13 février 1772; † 1785.

François-Raoul Vaugeois, fils de Pierre et de Jeanne Mottay, pourvu le 22 juillet 1785, prit possession le 25; enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey, il fut réinstallé en 1803; † 20 janvier 1820.

Joseph-Marie Lesné (1820, † 1833).

Joseph Hérisson, chanoine honoraire (1834, † 1870).

Frédéric Briand (1870-1875).

Jean-Marie Gratien (1875-).

MOUAZÉ

Moyseiensis ecclesia (1086), — *ecclesia de Moiseio* (1158), — *Moayseium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Origines. — Le xie siècle vit bien des guerres désoler notre contrée; les sires d'Aubigné, dont on sait malheureusement si peu de chose, y prirent, paraît-il, une part très-active. C'est au plus fort de ces luttes intestines que l'église de Mouazé fut si complètement brûlée qu'il fallut cesser d'y célébrer aucun office divin[1]. Assez longtemps après, les

1. « *Moyseiensem ecclesiam, grassante in eam proximi sibi Albiniacensis belli fer-*

principaux de la paroisse, « *parrochiæ primores*, » qui avaient hérité de cette église ruinée, léguée par leurs ancêtres, « *ecclesiam hereditario jure tenentes*, » résolurent de mettre fin à un si triste état de choses; ils se nommaient Gaultier, fils d'Abelin, et Gaultier fils d'Hervé, et partageaient leurs droits avec le fils d'un nommé Bernard, probablement décédé, et avec sa mère. Tous s'adressèrent aux religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, les suppliant de vouloir bien relever leur église et rétablir le culte dans leur paroisse. Les moines firent beaucoup de difficultés et s'excusèrent d'abord de ne pouvoir entreprendre cette œuvre sans l'assentiment de l'évêque, assentiment qu'ils ne semblaient pas vouloir solliciter.

Mais les seigneurs de Mouazé ne se tinrent pas pour battus, ils allèrent eux-mêmes trouver l'évêque Sylvestre de la Guerche et le supplièrent de confier la restauration de leur église aux religieux de Saint-Melaine; le prélat y consentit volontiers; les Gaultier retournèrent aussitôt à l'abbaye de Saint-Melaine et obtinrent que Constantin, prieur du monastère, les accompagnât à l'évêché, où ils se rendirent de nouveau. Ce fut alors que solennellement, et en présence de beaucoup de témoins clercs ou laïques, tels que l'archidiacre Arnoulf, l'évêque Sylvestre confia aux Bénédictins de Saint-Melaine le soin de relever l'église de Mouazé, leur donnant d'ailleurs cette église avec tous ses droits et rentes, sauf les droits épiscopaux, qu'il se réserva naturellement. Cette donation eut lieu en l'an 1086[1].

L'année suivante, les Gaultier de Mouazé revinrent au couvent de Saint-Melaine, et l'abbé Gervais les y reçut dans la salle capitulaire; ils y confirmèrent leur donation précédente, abandonnant aux moines tous leurs droits héréditaires sur l'église de Mouazé, aussi l'abbé les admit-il, eux et la femme

vore, penitus concrema tam miserabiliter desolari contigit, desolationique diutius subjecta, totius christianitatis officio caruit. »

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 460.

et le fils de Gaultier fils d'Abelin, au bénéfice du monastère, c'est-à-dire à la participation des prières et bonnes œuvres; bien plus, les moines donnèrent deux sols à la femme et quelques deniers à l'enfant, puis leur offrirent à tous un repas, qu'ils acceptèrent avec le plus vif empressement, de sorte qu'ils retournèrent à Mouazé tout réjouis de ce bon accueil, « *ad sua gaudentes repedarunt.* » Les témoins de cette confirmation furent, outre tous les moines de l'abbaye, le prêtre Henmaroc, Geffroy de Thorigné et quelques habitants de Mouazé, nommés Étienne, fils de Fromond, Bude, fils d'Ermuce, et Geffroy de Canou [1].

Il est assez vraisemblable que l'église de Mouazé fut reconstruite par les moines de Saint-Melaine dans l'année qui sépara les deux actes qui précèdent. Aussi voyons-nous ces religieux confirmés dans la possession de cette église, « *ecclesiam de Moiseio,* » en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III [2].

Quand furent toutefois données ces dernières confirmations, l'abbaye de Saint-Melaine venait de céder ses droits sur l'église de Mouazé à Marie de Blois, abbesse de Saint-Sulpice, et à Herbert, prieur des clercs de cette même abbaye. Elle leur abandonna, en effet, tout ce qu'elle possédait en Mouazé, c'est-à-dire l'église, la dîme, une terre et sa portion d'un moulin, « *ecclesiam, decimam et omnem terram nostram et quæcumque in molendino Radulphi,* » à condition toutefois que les religieuses et les frères de Saint-Sulpice fourniraient chaque année aux moines de Saint-Melaine, le jour de la Nativité de Notre-Dame, douze quartiers de froment, mesure de Rennes, sans pouvoir s'excuser de rendre ce devoir en temps de guerre ou d'autre calamité. Alain, évêque de Rennes, approuva en 1157 cette convention, qui fut signée par Guillaume, abbé de

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 460.
2. *Cartul. Sancti Melanii.*

Saint-Melaine, Marie, abbesse de Saint-Sulpice, et Herbert, prieur des frères Condonats[1].

L'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois fonda par suite à Mouazé un prieuré-cure et présenta jusqu'à la Révolution le recteur de la paroisse. Elle lui faisait, pour lui et son curé, une portion congrue qui n'était vers 1650 que de 450 liv., mais qui devait être au moins de 800 liv. en 1790. Elle lui avait acheté aussi en 1628 un presbytère qui relevait de l'abbaye.

Église. — Les Bénédictins dédièrent à saint Melaine l'église qu'ils bâtirent à Mouazé en 1087; elle conserve encore ce patronage, et à côté d'elle est la fontaine de Saint-Melaine. Mais l'édifice actuel ne semble dater que d'une époque bien plus récente; c'est une simple nef à chevet droit, bâtie vraisemblablement au XVIe siècle, et à laquelle ont été ajoutées deux chapelles au XVIIe.

Les seigneurs de Betton et de la Piguelaye prétendaient avoir droit aux prééminences de l'église de Mouazé; mais l'abbesse de Saint-Sulpice s'opposa à ces prétentions et obtint gain de cause en 1659; elle fut reconnue seule dame fondatrice et patronne, ayant droit à ses armoiries dans la maîtresse vitre[2] et à un banc à queue dans le chanceau, du côté de l'évangile; elle permit toutefois au seigneur de la Piguelaye de placer un banc vis-à-vis le sien, du côté de l'épître. Quant au seigneur de Betton, il prétendait encore à quelques prééminences en 1680, et notamment au droit de prendre le jour de la foire Saint-Éloy, dans l'église et sur l'autel de Saint-Éloy, cinq sols des oblations faites, pour payer une paire de gants qu'il portait à ladite foire[3].

La confrérie du Saint-Esprit fut érigée à Mouazé par Mgr de la Motte-Houdancourt et enrichie d'indulgences par le pape

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 6.

2. Cette vitre, qui s'ouvrait au chevet de l'église, dut disparaître quand on construisit une sacristie derrière ce chevet.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 12. — *Arch. Nat.*, P. 1709.

Innocent X en 1652. Rétablie en 1840 par Mgr de Lesquen, cette confrérie continue d'être très-florissante.

CHAPELLES. — *1° Saint-Joseph du Bois-Corbin.* — Par acte du 10 juillet 1681, Françoise du Verger, dame du Bois-Corbin, et Julienne, sa sœur, exécutant les dernières volontés de leur frère, Olivier du Verger, seigneur du Bois-Corbin, assurèrent une rente de 100 liv. pour trois messes par semaine fondées par lui le 16 janvier 1678, dans la chapelle qu'il se proposait et qu'elles se proposaient elles-mêmes de bâtir au Bois-Corbin[1]. Un tableau, conservé actuellement à l'église de Mouazé, nous apprend que cette chapelle fut construite et qu'on obtint en même temps l'érection canonique de la chapellenie. Ce tableau représente le Christ en croix entre la Sainte Vierge et saint Jean; à droite du calvaire est un gentilhomme debout, accompagné de ce double écusson : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*, qui est du Verger; — *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sinople*, qui est Le Bariller[2]. Au-dessous on lit ces mots : *Ce tableau est pour servir à la présente chapelle fondée à perpétuité, en l'honneur de S. Olivier patron et S. Joseph titulaire, par ecuyer Olivier du Verger sr du Bois-Corbin, ce 26 juin 1683.*

M. Le Maignan, Gabriel Plédran (1761), Mathurin Gaultier, Jean Touin (1773) et N... Jousset desservirent cette chapelle; ce dernier déclara en 1790 qu'il jouissait bien des 100 liv. de revenu, mais qu'il n'était tenu qu'à deux messes par semaine et à l'entretien de l'édifice. — *Nunc* détruite.

2° La chapelle du Gahil-Martin existait en 1671, lorsque Julien de Lourmel hérita du manoir du Gahil-Martin. Le 12 décembre 1676, ce Julien de Lourmel, sieur du Gahil, exécuta le testament de son père, François de Lourmel, sieur

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.
2. Les Le Bariller possédaient au XVIe siècle le Bois-Corbin par suite du mariage d'Alain Le Bariller avec Gillette Allez, dame du Bois-Corbin en 1513.

de la Guihaudière, lequel avait légué 25 liv. de rente pour la fondation d'une messe par semaine en sa chapelle du Gahil; mais il fit plus, car, augmentant cette fondation, il voulut qu'on célébrât dans cette chapelle deux messes hebdomadaires, les dimanches et mercredis, et il obtint pour cela l'approbation de l'ordinaire, en date du 25 juin 1677[1]. — *Nunc* détruite; il n'en reste que la pierre d'autel.

3° *La chapelle de la Piguelaye* dépendait du manoir de ce nom[2]; elle se trouvait en 1679 dans un angle de la cour, alors entourée d'eau et fermée par un pont-levis. Dès avant 1661 Jean Phelippot, seigneur de la Carpraye et de la Piguelaye, l'avait fait « rebastir à neuf deux fois plus grande que l'ancienne » et l'avait fait bénir par le recteur de Mouazé, avec la permission de Mgr de la Motte-Houdancourt. Plus tard, Mgr de la Vieuville ayant défendu de dire la messe dans les chapelles non dotées, Jean Phelippot supplia cet évêque de lui accorder le privilège d'avoir la messe, promettant de doter sa chapelle de 60 liv. de rente. Mais ce fut Bonaventure Phelippot, seigneur de la Piguelaye, qui fit cette fondation, le 6 mai 1679; elle consistait en trois messes par semaine, et elle fut approuvée par l'ordinaire le 26 octobre 1679. — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Mouazé*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 360.)

RECTEURS DE MOUAZÉ[3].

Pierre Perrin, frère Condonat (1330).

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.

2. La Piguelaye, qui a donné son nom à une vieille famille noble, n'est plus qu'une ferme au bord de l'Islet; mais il reste encore des débris du château, notamment une salle peinte à fresque et une motte féodale. Le seigneur de la Piguelaye devait à celui de la Rivaudière, en Chevaigné, 4 sols « aux jours Saint-Léonard et Saint-Melaine, à l'issue de la grande messe de Mouazé et au pied de la croix dudit lieu. » (*Arch. Nat.*, P. 1709.)

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

Frère Olivier de Mucé (vers 1500).

Michel Herveleu, † 1625.

Yves Raoul fut pourvu en 1625; † 1628.

Thomas Le Viguier, pourvu en 1628, fonda par testament du 16 mars 1642 une messe hebdomadaire dans son église; † peu après.

Paul Dumoulin, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice, fut pourvu le 22 mars 1642 et prit possession le 26; † 1656. On voit encore au haut de la nef de l'église sa tombe, portant ces mots : *Dumoulin P. R. a faict bastir ces deux chapelles et la sacristie; obiit 16...*

René Guibert fut pourvu en août 1656; l'abbesse de Saint-Sulpice lui présenta non-seulement la cure de Mouazé, mais aussi la chapellenie de Saint-Gabriel, dite du Bourg de Mouazé, et desservie en l'église abbatiale de Saint-Sulpice, chapellenie dont jouissait aussi M. Dumoulin.

Claude Charles (1662).

Jean Babin résigna en 1670.

Jacques Adam succéda au précédent; † 1697.

René de la Porte fut pourvu en 1697; † 1707.

Guillaume Forest, prêtre d'Avranches, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice en 1707, se démit en 1709.

Gilles Herveleu, prêtre de Mouazé, fut pourvu le 5 juillet 1709; † 5 décembre 1719 et inhumé dans le cimetière, où est encore sa tombe.

Guy Dupont, prêtre du diocèse, pourvu le 10 décembre 1719, se démit l'année suivante.

Alain Coplot, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 9 février 1720; † en février 1723.

Étienne Le Magnan, prêtre d'Avranches, pourvu en 1723 par l'archevêque de Tours sur le refus de l'évêque, prit possession le 14 mai; † 1735.

Anne-Pierre Bertin, prêtre du diocèse, pourvu le 11 décembre 1735, permuta avec le suivant.

Pierre-François Gaultier, précédemment recteur de Brécé, fut pourvu le 4 février 1743; † 3 novembre 1777 et inhumé dans l'église, où est encore sa tombe.

Jean Benis, pourvu le 5 novembre 1777, gouverna jusqu'à la Révolution et fut exilé à Jersey.

Joseph-Michel Biard (1803-1806).

N... Périgault (1806-1808).

N... Jouan (1808-1818).

Pierre Foucault (1818-1843).

Félix Collet (1843, † 1852).

Pierre Tison (1852-1854).
François Delahaye (1854, † 1863).
François Prodhomme (1863-1876).
Ange-Marie Rouxel (1876-1877).
Louis Bourdinière (1877-).

MOULINS

Ecclesia de Molins (1158), — *de Moulins* (1185), — *de Molendinis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

Origines. — La paroisse de Moulins existait au XIIe siècle, et son église appartenait alors aux Bénédictins de Saint-Melaine. Ces derniers furent confirmés en sa possession en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III. De plus, vers 1182, Jacques, évêque de Rennes, témoigna à Mathelin Privé, abbé de Saint-Melaine, que son prédécesseur, l'évêque Alain (1141-1157), avait déjà concédé à cette abbaye le droit de posséder l'église de Moulins ainsi que toutes ses dépendances et d'en présenter le recteur, « *ecclesiam de Molins cum electione et presentatione presbyteri, suisque aliis omnibus pertinenciis.* » Jacques renouvela cette concession en présence de Guihenoc, son archidiacre, et de Johic, doyen de Châteaugiron [1].

Le successeur de ce prélat, le saint évêque Herbert, s'occupa aussi de Moulins au sujet d'un différend survenu entre les moines de Saint-Melaine et le recteur de la paroisse; il

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 16.

s'agissait de savoir quelle portion des prémices et oblations devait revenir aux religieux. Herbert prit conseil de l'archidiacre Raginald et de Jean, doyen de Châteaugiron, et décida que l'abbaye de Saint-Melaine n'aurait droit qu'au tiers des oblations faites en l'église de Moulins aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Toussaint et de saint Martin, patron de la paroisse[1].

Lorsqu'en 1209 fut fondée la collégiale de Vitré, Geoffroy de Nioisel, abbé de Saint-Melaine, voulant contribuer à cette bonne œuvre, donna au nouveau Chapitre une partie des rentes de l'église de Moulins, ce que confirmèrent en 1210 l'évêque de Rennes et l'archevêque de Tours.

Plus tard des difficultés surgirent par rapport à cette donation. Les chanoines de Vitré prétendirent qu'on leur avait donné toute l'église de Moulins, c'est-à-dire la cure de ce nom, pour l'entretien de deux prébendes, ce que niaient les moines de Saint-Melaine. L'évêque de Rennes, choisi pour arbitre par les deux parties, prononça sa sentence le 8 février 1449, adjugeant le droit de présenter la cure de Moulins à l'abbé de Saint-Melaine, mais obligeant celui-ci à faire aux chanoines de Vitré 18 liv. de rente sur les revenus de cette cure pour contribuer au gros de deux prébendes[2].

Enfin, un troisième établissement religieux avait des intérêts à Moulins : c'était l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. Dès 1216 Mabile, abbesse de ce monastère, obtint une sentence qui lui adjugeait une portion des dîmes de cette paroisse, après toutefois le décès de Barthélemy, recteur de Moulins[3].

Quand vint la Révolution, l'abbaye de Saint-Melaine n'avait plus aucun droit à Moulins; toutes les dîmes appartenaient

1. *Cart. Sancti Melanii*, 128.
2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 816. — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 22.
3. D. Morice, *Catalogue des abbesses de Saint-Sulpice.*

au recteur et à l'abbesse de Saint-Sulpice, encore celle-ci n'avait-elle en 1790 qu'un cinquième des grosses dîmes, estimé 500 liv. de rente.

Le recteur, M. Biart, déclara en effet, en 1790, qu'il jouissait des quatre cinquièmes des grosses dîmes et de toutes les dîmes menues, valant ensemble 2,500 liv.; — d'un presbytère avec jardin, estimé 60 liv., — et d'un pourpris de 122 liv.; c'était donc un revenu total de 2,682 liv. Mais il devait, par contre, payer la pension d'un vicaire, — une rente de 21 liv. 12 s. à la collégiale de Vitré, — 185 liv. de décimes, — et entretenir le chanceau et le presbytère, etc., ce qui réduisait considérablement son bénéfice.

A la même époque, la fabrique de Moulins avait 324 liv. 2 s. 11 d. de rente, et la bourse des défunts 494 liv. 5 s.[1]

Église. — Dédiée à saint Martin de Tours dès le XIIe siècle, l'église de Moulins se compose d'une nef à laquelle ont été ajoutées trois chapelles d'inégale grandeur, une au Nord et deux au Sud. Ces chapelles, aussi bien que le portail occidental au bas de la nef, semblent des XVe et XVIe siècles, mais la nef elle-même a été reconstruite au XVIIIe. Le chœur, avec chevet droit, a été refait et augmenté en 1836.

Il y avait jadis trois précieuses verrières du XVIe siècle dans les fenêtres flamboyantes de cette église : au chevet se trouvait représentée la Passion de Notre-Seigneur; il n'en reste que quelques débris insignifiants replacés au bas de la nef; — dans la première chapelle méridionale était naguère une vitre délabrée figurant « divers traits de la vie de la Sainte Vierge, et dans le tympan de l'ogive l'Assomption de la Reine des cieux, que les anges introduisent dans leur glorieux séjour. » Cette verrière a fait place à une vitre moderne représentant aussi l'Assomption. — Enfin, dans la chapelle du Nord est conservé « un arbre de Jessé dont l'ingénieuse image

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

se retrouve assez rarement dans notre pays. Le patriarche est couché au bas du tableau; de son sein partent les rameaux sur lesquels on voit apparaître les divers ancêtres du Christ, selon l'ordre généalogique, et dans le haut une dernière tige laisse éclore une fleur gracieuse du calice de laquelle semble sortir la rose mystique, Marie, tenant dans ses bras le rejeton béni des saints patriarches[1]. » L'on dit que ces trois verrières portaient les dates 1560, 1561 et 1575.

La deuxième chapelle du Sud, transformée actuellement en sacristie, est ajourée d'une fenêtre de style flamboyant et renferme un bas-relief en pierre où l'on voit une *pièta*, et à côté du groupe sacré un prêtre en surplis, agenouillé, et présenté par un ange qui porte une anille; près de lui est un cadavre. Nous ne serions pas surpris que cette sculpture se rapportât à la fondation de Nicolas Trocheu, recteur de Moisdon et chanoine de Notre-Dame de Nantes : ce prêtre avait fait élever dans l'église de Moulins, où était inhumé son père, Georges Trocheu, un autel dit « l'autel de la Passion; » or, en 1599, il fonda à cet autel, tous les vendredis, une messe chantée avec procession et *Libera* sur le tombeau de son père[2].

Le baron de Vitré était, semble-t-il, seigneur supérieur et peut-être même fondateur de l'église de Moulins, et l'on voyait jadis les armoiries de François de Laval, évêque de Dol et fils du sire de Vitré, dans le chanceau de cet édifice, notamment sur les piédestaux des statues. Mais en 1534 Jean du Préauvé, seigneur du Hautbois, et Olivier Le Vayer, seigneur de Montbouan, furent autorisés à conserver leurs prééminences dans l'église de Moulins et à y replacer leurs armoiries. Lorsqu'en 1656 l'on édifia le maître-autel qui existe encore et les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien, François du Chastellier, seigneur du Hautbois, s'opposa à ce que René de Langan, seigneur de Montbouan, plaçât ses

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 420.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

écussons sur ces derniers autels; il finit par y consentir en 1658, et au siècle dernier le seigneur de Montbouan était considéré seul comme seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Moulins[1]. On voit encore au haut de la nef la pierre tombale d'un Le Vayer, seigneur de Montbouan, portant une épée et ses armoiries : *losangé d'or et de gueules*[2].

En 1638, Olivier Merré, recteur de Moulins, fit une requête à Bonne-Nouvelle pour obtenir l'érection dans son église de la confrérie du Rosaire; il promit, à ce sujet, d'ornementer en conséquence la chapelle Saint-Nicolas. Toutefois cette confrérie n'y fut établie que le 7 octobre 1703; elle avait 30 liv. 12 s. de rente en 1790. A cette dernière époque, la confrérie de Saint-Louis et Saint-Martin, mentionnée à Moulins dès 1679, avait un revenu de 31 liv. 10 s.[3]

Chapelles. — *1° Sainte-Barbe de Montbouan* dépendait du manoir de ce nom; elle était à l'origine fondée de plusieurs messes, et cette fondation fut même augmentée vers 1720 par Françoise Huart, veuve de Paul Hay, seigneur de Bonteville, et alors dame de Montbouan. Mais en 1790 on n'y disait plus qu'une messe tous les dimanches et fêtes; elle avait alors un revenu de 94 liv. 10 s. Elle eut pour chapelains François Guillou, † 1723, — Nicolas Gefflin (1725), — Michel Audiger (1766) — et Olivier Roullé, † 1791.

Le trésorier de Rennes, Maurice Hay de Bonteville, bénit en 1779, à Montbouan, le mariage de Paul Hay, marquis des Nétumières, et d'Émilie Hay de Bonteville.

La chapelle actuelle de Montbouan, dédiée à la Sainte Vierge, se trouve dans une aile même du château, rebâti en

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.

2. Montbouan, successivement possédé par les Le Vayer, de Langan et Hay de Bonteville, avait un droit de quintaine sur tous les nouveaux mariés de la paroisse de Moulins.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5; 1 V, 29.

1771; elle est décorée dans le style rocaille et desservie parfois.

2° *La chapelle du Hautbois* dépendait de ce manoir; on y fit un mariage en 1668. — *Nunc* abandonnée.

3° *La chapelle de la Hussonnière* avoisinait aussi le petit manoir de ce nom, appartenant en 1513 à la famille Le Vayer. — *Nunc* détruite.

Assistance publique. — Voy. tome III, 382.

École. — Voy. tome III, 651.

Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 651.

Recteurs de Moulins[1].

Barthélemy, « *Bartholomeus persona de Moulins* » (1216).

Jean Aveline résigna vers 1578.

Antoine Huart, prêtre du Mans, fut pourvu le 5 février 1578.

Gilles de Gain permuta avec le suivant.

Louis Odesping, sieur de la Meschinière, précédemment chanoine de Rennes, pourvu vers 1636, résigna peu après; † à Paris en 1655.

Olivier Merré (1638 et 1642).

Guillaume Merré fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes de même.*

Philippe Amyot résigna vers 1701.

Hyacinthe Porteu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 23 août 1701; † 1709.

Étienne-Claude Frotin, prêtre du diocèse, présenté le 13 mars 1709 par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 25.

Eustache Gicquel, prêtre du diocèse, † 1730.

Nicolas Gefflin, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 8 août 1730; † 1741.

François-René Marion, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 décembre 1741; c'était un « profond théologien, éloquent prédicateur, pasteur zélé et charitable; » † âgé de soixante-cinq ans, le 9 septembre 1774.

Nicolas Biart, prêtre du diocèse, pourvu le 20 septembre 1774, prit possession le 26; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

François Simonneau (1803-1807).
Marie-Gilles Fauvel (1807, † 1811).
Julien Le Meslif (1812-1827).
Julien Henry (1827, † 1873).
Pierre Janot (1873-).

MOUSSÉ

Mocé (1425), — *Moucé* (1490), — *Mouceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

Origines. — On ne sait absolument rien de l'histoire de Moussé; cependant, cette paroisse est ancienne et antérieure au xve siècle. En 1490, la duchesse Anne de Bretagne défendit à ses gens de guerre, étant à Marcillé-Robert, de faire tort aux « parrouessiens de Moucé » et de leur « prandre aucuns vivres sans les poier raisonnablement. » En 1513, cette paroisse avait un manoir qui portait son nom, « l'hostel de Mocé, » et qui appartenait alors à Richard Paynel, seigneur du Vaufleury, en Balazé.

Le recteur de Moussé, présenté par l'ordinaire, avait au xviie siècle environ 450 liv. de rente, d'après le *Rôle diocésain ms. de 1646*.

En 1803, la paroisse de Moussé fut supprimée et son territoire fut uni à Drouges; mais elle fut rétablie par ordonnance royale en date du 16 avril 1826, et l'évêque y nomma même un recteur dès 1817.

Église. — L'église de Moussé est sous le patronage de la Sainte-Trinité; elle se compose d'une seule nef ajourée de fenêtres ogivales, terminée par un chevet droit et accompa-

gnée de deux chapelles plus récentes; tout cela est ancien, mais sans style, quoique quelques portions de la nef semblassent remonter à l'époque romane. Il se pourrait que l'édifice eût été en grande partie reconstruit au XVIIe siècle, après un incendie allumé par le feu du ciel, qui détruisit, dit-on, le clocher en 1617.

En 1685, François de Neufville, duc de Villeroy, étant devenu seigneur de la Guerche, prit en cette dernière qualité possession de l'église de Moussé. Le sire de la Guerche jouissait, en effet, des droits de supériorité, fondation et prééminence en cette église, et l'on y voyait alors les armoiries des ducs de Brissac, précédemment seigneurs de la Guerche, peintes dans la maîtresse vitre placée dans le chanceau, du côté de l'évangile, et sur une litre qui faisait le tour de l'édifice à l'intérieur et à l'extérieur[1]. On découvre encore maintenant cette vieille lisière seigneuriale.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE MOUSSÉ[2].

Pierre Le Febvre, chanoine de la Guerche, fonda, le 8 juin 1582, un obit en la collégiale de la Guerche.

David Le Febvre (1592); † 12 janvier 1630.

Pierre Le Febvre fut pourvu en 1630. Le 13 mars 1640, il résigna sa cure « de Saint-Sauveur de Moucé » en faveur de René Hennequin, mais le surlendemain il révoqua sa résignation; † 12 avril 1654.

Louis de Ruel résigna en faveur du suivant.

Germain Besnard prit possession le 25 septembre 1661.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 64.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

François Bourdiguel succéda au précédent en 1664; † 15 octobre 1684.

René de Marguerit (1686 et 1689).

René Gascher, natif de Thourie, fut pourvu en 1689; † 26 novembre 1722, après avoir résigné.

Joseph Moriceau, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 janvier 1723; † 1745.

Charles-Anne Gobil de Villeray, prêtre du diocèse, pourvu le 6 août 1745, devint en 1758 recteur de Louvigné-de-Bais.

René-Anne Blin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 août 1758; † 21 juin 1763.

Pierre Maucors, curé d'Amanlis, pourvu le 30 juin 1763, devint en 1775 recteur de Betton.

Jean-Guillaume Thouin, pourvu le 24 janvier 1776, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé ensuite. Rentré en France, il reprit le gouvernement de son ancienne paroisse, mais sans le titre de recteur; † âgé de quatre-vingts ans, en 1809.

Jean-Baptiste Renard (1817-1822).

François Mollié (1822-1825).

Louis-Jean Legoux (1828, † 1833).

Jacques Gilbert (1833, † 1841).

Jean-Marie Hallopeaux (1842-1854).

Gilles Roussel (1854, † 1855).

Pierre Leroux (1855-).

MOUTIERS

Ecclesia de Monasteriis (1120), — *Moustiers* (XVIIe siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — La paroisse de Moutiers est très-ancienne. « Le long du coteau qui avoisine l'église, on a découvert à diverses époques un grand nombre de cercueils en calcaire marin et en forme d'auges assez petites. Il est indubitable qu'il a existé dans ce lieu un vaste cimetière près d'un mo-

nastère dont la paroisse a pris le nom[1]. » Malheureusement, nous ne savons rien de cet antique établissement primitif.

Vers l'an 1120, Gautier des Pallières[2] donna à Dieu et à Saint-Martin de Marmoutiers, pour l'usage des religieux de Sainte-Croix de Vitré, le droit de presbytérage qu'il avait dans l'église de Moutiers et sa propre dîme des Pallières[3]. Il demanda en même temps à ces derniers religieux s'ils voulaient le recevoir lui et son fils parmi eux aux conditions suivantes : ils enseigneraient son fils jusqu'à l'âge de dix ans et le nourriraient, sans se charger de le vêtir; si alors le jeune garçon voulait demeurer au couvent, il serait entretenu de tout par les moines jusqu'à l'âge de quinze ans. Au bout de ce temps, si le père et le fils prenaient l'habit monastique, ils ajouteraient au don précédent la somme de 100 sols. On voit par là que le seigneur des Pallières cédait aux moines de Vitré ses droits sur l'église de Moutiers pour procurer à son fils l'éducation dont il avait besoin et lui fournir ainsi les moyens d'étudier sa vocation. L'abbé de Marmoutiers accepta cette proposition et unit à son prieuré de Sainte-Croix de Vitré les dons qu'on lui faisait à Moutiers[4].

En 1751, le prieur de Sainte-Croix de Vitré jouissait encore à Moutiers d'un trait de dîme dit de la Boussardière et l'affermait 50 liv.

Quant à la cure même de Moutiers, elle demeura jusqu'au siècle dernier à la présentation de l'abbé de Marmoutiers. Dès 1197, en effet, Herbert, évêque de Rennes, avait confirmé cet abbé dans la possession de l'église de Moutiers et

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 401.

2. Les Pallières, très-ancienne terre noble en Moutiers, appartenaient en 1513 à Bertrand du Guesclin, seigneur de la Roberie; ce n'est plus qu'une ferme, mais l'on voyait encore naguère à côté une motte féodale.

3. « *Gauterius de Paleriis dedit Deo et B. Martino Maj. Mon. ad usum fratrum de Vitriaco presbyteragium quod habebat in ecclesia de Monasteriis et suam propriam decimam quam tenebat in Paleriis.* »

4. Charte inédite communiquée par M. de la Borderie.

de ses dépendances, « *ecclesiam de Monasteriis cum pertinenciis suis*[1]. »

Toutefois, durant ce même XIIe siècle, les Bénédictins de Saint-Melaine avaient eux-mêmes des droits à Moutiers. Nous voyons l'évêque de Rennes, Étienne de Fougères (1168-1178), prendre leur parti contre plusieurs hommes de Moutiers : c'étaient les fils de Geffroy Tehel, nommés Geffroy Le Clerc, Pierre de Moutiers, et leurs parents Yves, Guérin et Barthélemy, qui tous réclamaient le tiers de la dîme de Moutiers, « *terciam partem decime de Monasteriis*, » dont jouissait l'abbaye de Saint-Melaine. Le prélat les fit abandonner leurs injustes prétentions, et se trouvant à Rannée il reçut d'eux solennellement leur renonciation à cette dîme en faveur des religieux; ceux-ci les admirent en échange à la participation de leurs prières. Cet acte se fit en présence de Geffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, de l'archidiacre Eudon, des doyens de Rannée, de Châteaugiron, du Désert et de Janzé, et, enfin, de Raynaud, recteur de Moutiers[2].

Quand vint la Révolution, le recteur de Moutiers jouissait d'une grande partie des dîmes de sa paroisse. M. Verron déclara en 1790 que sa cure avait un revenu net de 1,869 liv.[3]

Église. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Moutiers est un curieux édifice de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe; elle se compose de trois nefs terminées par autant de chevets droits. Extérieurement, les quatre pignons du côté méridional, assez richement décorés dans le style gothique fleuri, présentent diverses gargouilles de forme grotesque; le côté du Nord, moins ornementé, offre un bas-relief figurant l'apôtre saint Pierre. La façade occidentale, beaucoup plus récente, est construite en appareil de blocage et porte la date 1773. A l'intérieur sont trois

1. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 240.
2. *Cartul. Sancti Melanii*, 84.
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

autels avec grands retables; celui du Rosaire présente le chiffre 1620, date probable de l'érection de la confrérie de ce nom. Le maître-autel est orné d'un bon tableau représentant l'Adoration des Mages; « il paraît original et d'une touche vigoureuse et assurée qui, jointe à une certaine richesse de tons, en fait une page digne d'attention et de soin[1]. » Dans ce tableau figure agenouillé un prêtre en surplis, portant la moustache et la barbiche du temps de Louis XIII; ce doit être le donateur, recteur de Moutiers peut-être.

Les seigneurs de Moutiers figurèrent avec avantage à la cour des barons de Vitré dès les XIe et XIIe siècles. Nous avons déjà parlé de l'un d'eux. (Voy. tome II, 557.) Ils habitaient la Motte de Moutiers, manoir situé à la queue de l'étang de Carcraon. Ils se disaient seigneurs fondateurs et prééminenciers de l'église. Aussi aux siècles derniers voyait-on de chaque côté du grand autel deux écussons portant : *écartelé aux 1er et 4e de sable à trois têtes de léopard d'or, et aux 2e et 3e d'argent à trois fusées rangées et accolées de gueules*, qui est Grout, la seigneurie de Moutiers appartenant alors aux Grout, seigneurs de Fourneaux, en Availles[2].

Le seigneur de la Roberie, en Saint-Germain-du-Pinel, avait aussi un enfeu et des prééminences à Moutiers; en cette église furent, en effet, inhumés Guillaume du Guesclin, seigneur de la Roberie, † vers 1504, et sa femme, Jeanne de Denée, fille du seigneur de la Motte de Gennes, et plus tard, vers 1677, Bertrand du Guesclin, seigneur de la Roberie, dont le corps, inhumé d'abord à Bodélio, près Rochefort, fut transféré par ordre de sa veuve, Renée Pépin, dans l'église de Moutiers[3].

L'église de Moutiers possède un trésor bien rare dans nos

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 401.

2. Avant les Grout, la Motte de Moutiers avait appartenu en 1427 à Bernard de la Cigogne, et en 1513 à Jacques de Teillay. Les écussons susdits sont actuellement au presbytère de Moutiers.

3. La Chesnaye du Bois, *Dict. de la noblesse.*

campagnes : c'est le don d'un de ses recteurs, M. Verron, et il se composait à l'origine d'un calice, d'un ciboire, d'un ostensoir, d'une croix processionnelle et d'une lampe, le tout en argent massif, mais les deux premiers objets ont été volés. De ce qui reste, la pièce principale est la croix : elle présente d'un côté le Christ et de l'autre l'image de la Sainte Vierge; chaque branche se termine par une belle fleur-de-lys; la boule ovoïde sur laquelle repose le crucifix est ornée de deux têtes d'anges qui ressortent de chaque côté en plein relief; le bâton lui-même est en argent, et sur le pied de la croix on lit l'inscription suivante : *Donnée à l'église de Moutiers par Messire Julien Verron R^r de Moutiers, 1788*[1].

Chapelles. — *1° Saint-Julien des Chesnonières* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1427 à Jean Bonamy. En 1643, Julien Avril, sieur du Colombier, et Marguerite Geffrard, sa femme, fondèrent deux messes par semaine « en la chapelle de leur manoir des Chesnonières. » Plus tard, René Avril, sieur du Bois-Thomas, ayant fondé par testament une messe hebdomadaire en l'église de Moutiers, sa sœur, Yvonne Avril, et François de la Vallée, seigneur de la Conninaye, mari de celle-ci, obtinrent de l'ordinaire la translation de cette fondation dans leur chapelle des Chesnonières; puis, par acte du 10 février 1655, ils assurèrent le service de trois messes par semaine dans cette chapelle[2]. En 1744, Joseph Rubin de la Grimaudière se maria dans ce sanctuaire, qui eut pour chapelains au siècle dernier Guy Cheminais, † 1710, François Yvon et Mathurin Courteille.

La chapelle des Chesnonières fut rebâtie ou grandement restaurée, car le recteur de Moutiers en fit la bénédiction le 30 novembre 1778. — *Nunc* sécularisée.

2° Saint-Marc du Fougeray. — Henry Liaix, sieur du Cer-

1. M. l'abbé Pâris-Jallobert, *Anciennes croix processionnelles*, 11.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

nix, ayant fait bâtir une chapelle près de son manoir du Fougeray, y fonda le 1er juillet 1691, de concert avec Marie Prioul, sa femme, des messes qu'il dota de 60 liv. de rente. Jean Gasnier, puis en 1747 Jacques Le Vavasseur, furent nommés chapelains du Fougeray. Comme la précédente, cette chapelle reçut une nouvelle bénédiction le 29 octobre 1777. — *Nunc* abandonnée.

3° *La chapelle de la Métairie-au-Blanc* existait dès 1658, car à cette époque Jacques de Gasnais y épousa Charlotte de Fontenailles. Le commandeur du Temple de la Guerche, qui avait plusieurs rentes en Moutiers (Voy. tome III, 68), jouissait entre autres du droit d'exiger chaque année quatre septiers d'avoine du propriétaire de la Métairie-au-Blanc. — *Nunc* détruite.

Assistance publique. — Voy. tome III, 383.
Ancien monastère. — Voy. tome III, 494.
École. — Voy. tome III, 651.
Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 651.

Recteurs de Moutiers[1].

Raynaud, « Raynaldus presbyter de Monasteriis » (vers 1174).
Jean de la Réaulté, docteur, fut pourvu en 1478.
Jean Le Prince, † vers 1495.
Jacques Clatte, docteur en droit, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 29 septembre 1495; il devint chefcier de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, chanoine de Guérande, vice-chancelier de l'Université de Nantes et professeur en droit, recteur de Saffré et du Pont-Saint-Martin, official, conseiller de la reine, etc.
Jean Ragueneau, chefcier de Notre-Dame de Nantes, fut pourvu sur la résignation du précédent vers 1496; il résigna lui-même l'année d'après.
André de Saint-Just, chanoine de Bayeux, fut présenté le 9 juin 1497 par l'abbé de Marmoutiers.
Jean Beault, † vers 1502.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Guillaume Trochenne fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 29 mars 1502.

Guillaume du Bertry, chapelain des Trois-Maries en la chapelle Saint-James de Rennes (1504 et 1521).

Guy de Mouczé (1568).

Guillaume Collin (1583).

Jean Le Prestre (1618); † 4 juin 1624.

René Le Marchand succéda au précédent.

Renaud de la Hellandière, bachelier en théologie, conseiller du roi et aumônier ordinaire de l'Artillerie de France (1629); † 15 juin 1646.

M... Andrieu (1646-1655).

Pierre Hoyau, pourvu en 1655, résigna avant de mourir; † 17 octobre 1661.

Étienne Renouard prit possession le 16 octobre 1661; il prenait, comme ses deux prédécesseurs et son successeur immédiat, le titre de prieur-recteur, quoique Moutiers ne fût point un prieuré.

Guillaume Soucaret fut pourvu vers 1680; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois losanges d'or;* † 17 mars 1699.

Guy-Michel Trouillard, prêtre du diocèse, docteur en Sorbonne, présenté par l'abbé de Marmoutiers le 23 mars 1699, prit part au synode de 1701; † 4 février 1725.

Jacques Nouail, sieur de la Contrie, fut pourvu en 1725; † 5 novembre 1734.

Louis de Forsanz ou *Forsan,* prêtre du diocèse, pourvu le 8 février 1735, résigna en 1764.

Julien Verron, prêtre du diocèse, pourvu le 15 juin 1764, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Bougeard (1803, † 1817).

Jean-Pascal Hautbois (1818, † 1863).

François Trébault (1863-).

MUEL

Muel (1455).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Notre-Dame de Muel était, au moyen-âge, une

chapelle frairienne de la paroisse de Gaël; elle était fort antique et il en est fait mention dans l'*Ancienne Réformation du Domaine*, en 1455.

Un siècle plus tard, les habitants voisins de cette chapelle adressèrent, le 24 novembre 1562, une requête à Mgr Bohier, évêque de Saint-Malo, le suppliant d'ériger en église tréviale le sanctuaire de Notre-Dame de Muel. Le prélat demanda d'abord l'avis de Jehan du Breil, recteur de Gaël, qui donna, le 12 décembre 1562, son consentement à l'érection sollicitée. Puis Jean Trotereau, chanoine et vicaire général de Saint-Malo, fut chargé de faire une enquête à ce même sujet et dressa un procès-verbal favorable le 22 mai 1564. Aussitôt Mgr Bohier donna une ordonnance épiscopale, datée du 24 juillet 1564, « érigeant la chapelle de Nostre-Dame de Muel en fillette et subcursale de l'église de Gaël[1]. »

Au siècle dernier, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* s'exprime en ces termes au sujet de Muel : « C'est une trève de Gaël gouvernée par un curé amovible; elle a mêmes décimateurs et seigneurs que Gaël. On y fait toutes les fonctions curiales, à l'exception des mariages et publications de bans qui se font seulement dans l'église paroissiale, ainsi que la communion pascale. Il y a dans cette trève environ huit cents communiants et l'église est assez bien. »

En 1803, Muel a été érigée par Mgr de Maillé en paroisse distincte de Gaël.

Église. — De cette église de Notre-Dame, qui était « assez bien » vers 1750, il ne reste plus rien. Le baron de Gaël en était le seigneur supérieur et fondateur; il y avait toutes les prééminences : « prières nominales, droits d'enfeu, de banc, de lisière et d'armes sculptées en bosse et peintes sur les maîtresses vitres, ainsi que tous autres privilèges[2]. »

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.
2. *Déclaration de la baronnie de Gaël* en 1679, etc.

La nouvelle église de Muel, bâtie vers le milieu de notre siècle un peu plus haut dans le bourg que n'était l'ancienne, est, comme celle-ci, dédiée à la Sainte Vierge fêtée à l'Assomption. C'est un édifice en plein cintre, dont la façade présente une statue polychromée de Notre-Dame et dont l'intérieur est bien orné d'un maître-autel de style renaissance, sculpté en pierre par M. Valentin, et de petits autels et chaire en bois sculptés également avec goût.

Il n'y a pas de chapelle dans la paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 575.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE MUEL.

Joseph Jollive (1803-1817).
Pierre Penhouet (1817-1822).
Jean Mauny (1822-1840).
Jean Plessix (1840-1847).
Julien Bidel (1847-1857).
Pierre Cocar (1857-1864).
Julien Collet (1864, † 1882).
Henri-Marc-Marie Dupuis (1882-).

NOE-BLANCHE (LA)

Nos Blanche (1675), — *La Noë Blanche* (1756).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — Au XVIIe siècle existait en la paroisse de Messac, « proche du village de Couasgrommé, » dans la seigneurie de Couascon-Hardaz, un petit sanctuaire appelé « chapelle de Nos Blanche, » dont on ignore l'origine.

En 1675, quoique cette chapelle fût « en bon état et garnie d'ornements convenables » pour la célébration de la sainte messe, elle n'était néanmoins pas desservie, faute de dotation.

A cette même époque vivait à Couasgrommé un prêtre nommé René Guibert, qui, désirant faire une pieuse fondation, ne crut pas pouvoir l'établir plus efficacement, pour la commodité des paroissiens de Messac écartés de leur église, que dans la chapelle de Noë-Blanche, sise en même temps près de sa propre demeure et de celle de ses parents.

Guidé par ces motifs, René Guibert fonda donc, par acte du 9 août 1675, une messe basse tous les dimanches, et une autre messe chaque année à la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, stipulant qu'à ces messes le célébrant ferait les prières nominales pour le fondateur, ses parents et amis défunts. Pour rétribution, M. Guibert assura au chapelain de Noë-Blanche 27 liv. de rente, hypothéquées sur deux pièces de terre appelées les « Nos Blanches et les Cassouères. » Il se réserva la présentation du bénéfice durant sa vie et la laissa ensuite à ses parents, qui seraient tenus de présenter une « personne de leur ligne, s'il s'en trouve, capable et idoine; » mais si dans la famille des Guibert il n'y avait pas de clerc, la présentation appartiendrait alors au seigneur du fief, qui devrait présenter au moins un sous-diacre à défaut de prêtre.

Cette fondation fut approuvée par les seigneurs du lieu, c'est-à-dire par Marie de Mésenge, veuve de Charles du Hardaz, seigneur de Couascon, et sa fille Marie-Claire du Hardaz, femme de Julien Mouraud, seigneur du Jaroussay. Pierre Gaultier, vicaire général de Mgr de la Vieuville, donna de son côté son approbation, à condition toutefois que le chapelain de Noë-Blanche prendrait possession des pièces de terre hypothéquées et que cette prise de possession serait publiée trois fois à Messac. Ce qui fut exécuté.

Enfin, le 4 septembre 1675 l'ordinaire érigea canoniquement « ladite chapelle de Nos Blanche en titre de bénéfice

perpétuel et irrévocable, » et permit au fondateur René Guibert de la desservir lui-même[1].

Nous ignorons la date du décès de M. Guibert, mais l'un de ses successeurs, Julien Merhan, fut inhumé le 20 août 1756 dans l'église de Messac, au haut de la nef. Ce dernier fut remplacé à Noë-Blanche par Pierre Ballard, présenté par Mathieu Grandhomme, parent du fondateur, et pourvu le 1er septembre 1756; il prit possession le 7 septembre de la chapelle, de la maison du chapelain, « située au village de Couasgrommé[2], » et des pièces de terre des Noës-Blanches et des Cassouères. Pierre Ballard étant mort vers 1782, Thomas Aulnette, diacre de Bain, présenté par la famille Guibert, fut pourvu de la chapellenie le 28 novembre 1782. Mais ce dernier ne resta pas longtemps à Noë-Blanche, car les Divet, Grandhomme, Volant et Lodeau, constituant alors la famille du fondateur, présentèrent d'abord, le 6 juin 1784, Joseph Bergier, prêtre du Comtat-Venaissin, qui n'obtint pas, semble-t-il, de provisions, puis, le 17 juillet 1785, René Le Marchand, prêtre de Messac; celui-ci fut pourvu le 22 juillet[3].

La tradition prétend que le dernier chapelain de Noë-Blanche fut Charles Cottrel, mais il n'est pas certain pour nous qu'il ait été réellement pourvu de ce bénéfice. Nous pensons que M. Le Marchand conserva la chapellenie jusqu'à la Révolution, car nous avons vu la *Déclaration* de sa chapellenie faite par lui en 1790. Mais M. Cottrel, vicaire à Messac dès 1786, demeura caché dans les environs de Noë-Blanche pendant la tourmente révolutionnaire; aussi a-t-il laissé une mémoire justement vénérée dans tout le pays. A la restauration du culte, la chapelle de Noë-Blanche ayant été rendue à

1. *Arch. paroiss.*

2. Cette maison, vraisemblablement la demeure du fondateur, prit plus tard le nom de la Providence et le donna à cette partie du village de Couasgrommé, qui le conserve encore.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

sa pieuse destination, M. Cottrel la desservit, en qualité de vicaire à Messac, jusqu'à sa mort arrivée en 1820.

Depuis lors, les vicaires de Messac firent alternativement le service de Noë-Blanche jusqu'à l'érection de cette chapelle en église paroissiale.

Cette érection fut faite par ordonnance royale en date du 19 octobre 1847, et le 1er novembre suivant l'évêque de Rennes érigea lui-même la nouvelle paroisse distraite de Messac.

Le premier recteur, M. Brisebarre, entra en possession de la fondation entière de René Guibert, religieusement conservée, et la vit bientôt augmentée par la pieuse générosité de ses paroissiens; il vendit toutefois la maison de la Providence pour bâtir un presbytère plus près de son église.

Église. — La tradition veut que l'ancienne chapelle de Noë-Blanche ait été dédiée à sainte Anne[1]; cependant la clause de la fondation de M. Guibert, ordonnant une seule messe en dehors des dimanches, le jour de la Visitation, nous porterait à croire que la Sainte Vierge devait être, à l'origine du moins, la patronne de ce petit sanctuaire. Quoi qu'il en soit, l'ordinaire, en érigeant la vieille chapelle en église paroissiale, mit la nouvelle paroisse sous le patronage de sainte Anne. Cette ancienne chapelle n'existe plus; elle a fait place à un édifice ogival en forme de croix qui porte cette inscription : *Fait par Brisebarre, recteur, 1850.* La nouvelle église fut bénite par Mgr Saint-Marc le 16 juin 1852. Elle vient d'être décorée avec goût d'élégants autels et de boiseries sculptées.

Chapelles. — *1° Saint-Jean de Branfeu* devait dépendre

1. En 1787, le seigneur de Bœuvres, en Messac, prétendait avoir droit de faire jouer à la soule, le mardi gras, autour de la chapelle de Noë-Blanche.

à l'origine d'un ancien manoir dont on aperçoit les derniers vestiges dans le bois de Branfeu. Cette maison fut unie longtemps au Vautenet, en Messac, et en 1683 Louise Aulnette, dame de Branfeu et fille du seigneur du Vautenet, épousa Pierre de Racinoux. L'oratoire actuel de Branfeu est très-insignifiant.

2° *Sainte-Julitte et Saint-Cyr de la Haute-Ville.* — Cette chapelle, située près du village de ce nom, n'existe plus; à côté de ses ruines est une fontaine vénérée, et l'on y vient encore en pèlerinage apporter de petits enfants que l'on recommande à saint Cyr, vulgairement appelé saint Cri.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 566 et 624.
FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.
ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE LA NOE-BLANCHE.

Auguste Brisebarre (1847-1856).
Emmanuel Simon (1856-1861).
Joseph Legendre (1861, † 1865).
François Racapé (1865-).

—

NOUAYE (LA)

Ecclesia Lamnoas (1189), — *Lanoas* (XIVe siècle), — *Lamnoae* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — La Nouaye étant jadis une paroisse de Dol enclavée dans le diocèse de Saint-Malo, doit par là même remonter à une haute antiquité; d'après ce que nous avons

dit plus haut (Voy. p. 100), il semble bien que cette paroisse existait antérieurement au IXe siècle.

Il n'est toutefois question de La Nouaye dans nos chartes qu'à la fin du XIIe siècle. A cette époque, Jean de Vaunoise, archevêque de Dol, donna cette paroisse aux chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort, et à la suite de cette donation fut fondé le prieuré-cure de La Nouaye, dont nous avons déjà parlé. (Tome II, 659.)

A partir de cette époque, la cure de La Nouaye demeura jusqu'à la Révolution entre les mains de l'abbé de Montfort, qui la fit même desservir jusqu'au XVIIe siècle par un religieux de son monastère et présenta toujours le recteur[1].

La fabrique de La Nouaye possédait naguère un registre de *Comptes des trésoriers* de 1590 à 1647. On y voyait qu'on paya en 1592 dix-sept sols le vin nécessaire à la communion pascale; — qu'on vendit en 1593 cinq cent cinquante, et en 1623 huit cent soixante morceaux de viande offerts par les fidèles le jour de Saint-Étienne, fête patronale de la paroisse; — qu'au XVIIe siècle on sonnait le couvre-feu chaque soir, etc.

La paroisse de La Nouaye fut supprimée en 1803 et son territoire fut uni à Bédée; mais une ordonnance royale datée du 16 avril 1826 rétablit La Nouaye en l'érigeant en succursale; toutefois, l'évêque n'y nomma un recteur que le 1er juillet 1828.

ÉGLISE. — Saint Étienne, premier martyr, est le patron de La Nouaye; son culte y était en grande vénération jadis et l'on venait en foule de tous les environs célébrer sa fête, ce que prouvent les abondantes offrandes faites en cette église le jour Saint-Étienne (et non pas, comme dit l'annotateur d'Ogée, le jour Saint-Hubert).

1. Le *registre paroissial* de La Nouaye dit que dans les derniers siècles l'ordinaire présentait à cette paroisse, ce qu'affirme aussi Ogée; quoique nous ayons répété cette assertion (tome Ier, 549, et tome II, 660), nous n'hésitons pas aujourd'hui à dire que c'est une erreur, comme le prouve la liste des recteurs de La Nouaye qui suit.

C'est également par erreur que ce même annotateur prétend faire remonter l'église de La Nouaye à l'époque de la fondation de cette paroisse; rien dans l'édifice n'annonce une antiquité aussi reculée. En 1691, le recteur Julien Marquer déclara qu'il ne s'y trouvait « aucune chapellenie, fondation, obit et prestimonie, » sauf l'entretien de deux cierges de cire blanche devant l'autel de Notre-Dame, fondés en 1656 par Henrie Gaux, dame des Faux, et une confrérie du Scapulaire, érigée en 1654[1].

Le plan de l'église de La Nouaye est une simple nef terminée par un chevet droit, précédée d'un porche et accostée d'une seule chapelle au Nord; le tout annonce les xve et xvie siècles, qui ont dû voir élever ce sanctuaire.

Dans cette église, trois parties sont vraiment dignes d'attention : le porche, la chapelle et le chevet.

Le portique de La Nouaye rappelle les beaux porches de Basse-Bretagne : carré, il présente en façade deux arcades ogivales correspondant aux deux jolies portes du bas de la nef; deux autres arcades plus évasées relient cette façade au mur occidental de la nef; au-dessus de l'entrée est une belle fenêtre de style flamboyant. Tout ce porche est en granit et travaillé avec soin; les portes sont élégamment décorées, les contreforts ouvragés sont surmontés de jolis pinacles, et le tout est une véritable œuvre d'art dans le style ogival fleuri.

A peine entrés dans la nef, on remarquait naguère « un entourage de fonts baptismaux dont plusieurs panneaux contiennent d'assez belles sculptures à jour[2]. » C'était un charmant et délicat travail de la renaissance, un peu païen, il est vrai : les médaillons centraux étaient imités de l'antique, les hercules et les amours s'y mêlaient aux chimères et aux génies; tout un petit peuple fantastique se mouvait, en un

1. *Arch. paroiss.*
2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 419.

mot, parmi les arabesques dans une dentelle de bois sculpté. Cette intéressante clôture des fonts a malheureusement disparu.

Mais le principal ornement de la nef subsiste : c'est la chapelle septentrionale, dédiée à saint Hubert; elle est de même style que le porche et communique avec la nef par deux élégantes arcades que sépare une colonne monocylindrique. Voûtée en pierre et d'une architecture très-soignée, ayant jadis une porte extérieure bien sculptée, et étant couverte d'écussons tant en dedans qu'en dehors, cette chapelle fut évidemment construite par quelque seigneur des environs. La tradition veut que ce soit l'œuvre de Jean de Penhoët, seigneur de la Marche, en Bédée, au xve siècle, ou de sa petite-fille, Françoise de Penhoët, également dame de la Marche, qui épousa en 1475 Pierre de Rohan, si connu sous le nom de maréchal de Gié. Cependant, le seul blason lisible sur les murailles de cette chapelle est celui des sires de Boistravers : *d'argent chevronné de gueules.* Il se peut, au reste, que ces derniers aient possédé la Marche au xvie siècle et achevé l'œuvre commencée par les de Penhoët.

Saint Hubert est très-honoré à La Nouaye, et l'on a récemment placé dans la chapelle que nous venons de décrire deux bonnes statues de ce saint et de saint Antoine, œuvres de notre sculpteur M. Barré.

Le chevet droit de l'église est orné d'une intéressante verrière représentant l'histoire de saint Étienne. « Le dessin peu régulier et assez simple de cette vitre, dit M. l'abbé Brune, nous fait penser qu'elle pourrait être du xve siècle[1]. » Nous avouerons cependant que les arcades cintrées sous lesquelles apparaissent les personnages nous rappellent plutôt la renaissance, c'est-à-dire le xvie siècle. Outre la légende de saint Étienne, on voit dans cette verrière le Christ dominant toute

1. *Archéol. relig.*, 427.

la scène, et au bas le donateur agenouillé; à côté de ce dernier est encore l'écusson des seigneurs de Boistravers : *d'argent chevronné de gueules.*

Il est à remarquer que si le comte de Montfort se disait seigneur supérieur et fondateur de l'église de La Nouaye, les prééminences semblent toutefois avoir en partie appartenu dans ce sanctuaire aux seigneurs de la Marche, manoir situé en Bédée, mais voisin de La Nouaye. C'est donc à un sire de Boistravers, seigneur de la Marche, qu'est vraisemblablement due cette verrière.

Mais nous n'avons pas terminé la description des objets remarquables que possède La Nouaye. « La plus belle croix de cimetière que nous connaissions dans le diocèse, dit M. l'abbé Brune, est celle de La Nouaye. Outre le Christ attaché à la croix, on le voit au-dessous sur les genoux de sa mère et plusieurs personnages de la Passion groupés autour d'eux. Les quatre évangélistes, représentés par les emblèmes désignés dans l'Apocalypse, entourent le piédestal. Malheureusement, tout ce beau travail est maintenant en morceaux et personne ne s'occupe de sa restauration. Le tout est en beau granit et généralement bien conservé. Ce monument date probablement du commencement du XVIe siècle[1]. » A cette description sommaire ajoutons quelques détails et reconstituons à l'aide des morceaux gisant çà et là sur le sol cette belle croix, digne de figurer parmi les célèbres calvaires bretons. Un premier soubassement se compose d'une table soutenue au centre par un massif triangulaire accosté de deux monstres assis; au-dessus, le piédestal proprement dit offre en relief une *pièta*, la Véronique et les animaux symboles des évangélistes. Alors s'élève la croix, ayant un triple croisillon et accompagnée à sa base des statuettes des quatre évangélistes; le Christ occupe cette croix, ayant la tête et les bras sur le croisillon supérieur et reposant les pieds sur le croi-

1. *Archéol. relig.*, 175.

sillon inférieur. Sur le grand croisillon central sont figurés : à droite le bon larron accompagné d'un ange emportant son âme au ciel, à gauche le mauvais larron abandonné par son ange gardien. De l'autre côté, et sur ce même croisillon, on voit un jeune homme qui semble être saint Étienne, et vis-à-vis est certainement saint Hubert, arrêtant son cheval et saluant la croix qui apparaît au-dessus du cerf traditionnel, placé entre les deux saints.

Tel est l'ensemble des monuments de La Nouaye, dignes dans leur splendeur primitive d'orner une grande paroisse. Quel beau et complet sanctuaire devait être au XVIe siècle cette modeste église de campagne! et combien il est regrettable qu'on ait laissé de nos jours toutes ces œuvres d'art religieux tomber complètement en ruine!

Il n'y a point de chapelle dans la paroisse de La Nouaye.

Recteurs de La Nouaye[1].

Pierre Pigeon rendit aveu en 1496, pour son presbytère, à Pierre de Rohan, seigneur de la Marche.

Frère N... Regnard, chanoine régulier (1605).

Benoît Daunay (1629).

Guillaume Catherine résigna, le 4 janvier 1640, en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 30 liv.

Guillaume Fouville, pourvu en cour de Rome, prit possession le 14 octobre 1640.

Julien Marquer fit au roi, en 1691, la déclaration de son bénéfice.

N... fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à trois pals de gueules.*

Jean Moisan, † 1714.

Jean de Léon, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Montfort le 29 novembre 1714, fut pourvu le 5 décembre et prit possession le 11 du même mois; † 1721.

Guy-Bonaventure du Liepvre, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé de Montfort le 24 mai 1721 et pourvu le 7 juin, prit posses-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.*, etc.

sion le 10 juin; il résigna d'abord en 1727 en faveur de Jean Aubrée, vicaire à Iffendic, puis en 1739 en faveur du suivant.

Jean Guellier, pourvu en cour de Rome, prit possession le 20 avril 1739; † 1754.

Jean-Baptiste Beaugé, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Montfort le 15 mai 1754, fut pourvu le 28 et prit possession le 7 juin; † 1767.

Pierre Daugan, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Montfort le 17 octobre 1767, fut pourvu le 11 janvier 1768 et prit possession le 19; † 1782.

Mathurin Éveillard fut pourvu en cour de Rome, probablement sur une résignation du précédent; il reçut son *visa* le 9 juin 1782 et prit possession le 25; il gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre Persehais (1828).

N... Forest (1829).

N... Chilou (1830-1844).

N... Renault (1844-1866).

François Lemoine (1866-1874).

Célestin Chevalier (1874-1875).

François-Jean Collin (1875-).

NOUVOITOU

Parochia de Novetoul (1240), — *ecclesia de Novo Statu* (1257), — *Nouvoistou* (1565).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

Origines. — Lorque Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, donna sa fille Thomase en mariage à André, baron de Vitré, il lui constitua une dot importante; or, dans cette dot figure, entre autres choses, tout ce que le sire de la Guerche possédait dans la paroisse et le bourg de Nouvoitou, « *in parrochia et burgo de Novetoul*[1]. » Cet acte étant de l'an

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 917.

1240, il en résulte que la paroisse qui nous occupe existait au XIIIe siècle, mais il est probable qu'elle était ancienne déjà.

Vers le même temps, en effet, en 1257, Gaultier, seigneur de Châteaugiron, attesta qu'une partie des dîmes de Nouvoitou avait été donnée par ses prédécesseurs à l'abbesse et au couvent de Saint-Sulpice-des-Bois [1].

C'est durant ce même XIIIe siècle que fut vraisemblablement créé l'archidiaconé du Désert. Le nouvel archidiacre reçut comme fonds principal de son bénéfice la majeure partie des dîmes de Nouvoitou, avec une maison et une terre dans cette paroisse. L'évêque lui accorda aussi le droit de présenter le recteur de Nouvoitou, et l'archidiacre du Désert usa de ce privilège jusqu'à la Révolution.

A cette dernière époque, le recteur, M. Godard, déclara qu'il jouissait du presbytère et de ses deux jardins estimés 100 liv., des dîmes novales lui rapportant 300 liv., et d'une portion congrue qui devait être de 500 liv.; c'était donc un revenu total d'environ 900 liv. [2]

Cette portion congrue était payée par l'archidiacre du Désert, grand décimateur; mais quelques petites dîmes appartenaient aussi à l'ancien hôpital de Saint-Thomas de Rennes et étaient alors levées par le collège de cette ville. Enfin, les Cordeliers de Rennes possédaient la ferme des Tremblais, qu'ils affermaient alors 180 liv., et dont la maison est devenue de nos jours le presbytère actuel de Nouvoitou.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 145. — En 1778, cette dîme était peu importante, car l'abbesse de Saint-Sulpice ne contribuait alors à la portion congrue du recteur de Nouvoitou que pour 24 liv.

2. Et non pas de 590 liv., comme le dit l'annotateur d'Ogée (*Dict. de Bret.*, II, 346). Tout le compte donné par ce dernier ne nous paraît d'ailleurs pas exact; il prétend que l'archidiacre du Désert affermait avant 1789 ses dîmes de Nouvoitou 2,400 liv.; or, cet archidiacre n'avait pour tout revenu à Rennes et à Nouvoitou que 1,500 liv. en 1790; il dit aussi que la chapellenie de *Chambréa* (lisez de Chambière) valait 214 liv., tandis qu'elle ne rapportait que 124 liv. 5 s. 9 d., etc. (Voy. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.)

Nouvoitou se compose d'une nef à chevet droit avec fenêtres flamboyantes; un seul collatéral existe au Nord, séparé d'elle par des arcades en plein cintre. Une inscription gothique, gravée sur une pierre d'ardoise encastrée dans le mur septentrional du sanctuaire, fait connaître la date de la construction de cet édifice :

Mil quatre cens quatre-vingt-six,
Pour le proufilt des mors et vifs,
Fut refaict tout de nouveau
L'édifice de cest chanceau;
Lors thésauriers estoint pour voir
Gillet Maulgendre et Jehan Maulnoir.

Quant au collatéral, il ressemble beaucoup à ceux de Saint-Armel et doit être contemporain de cette dernière église, bâtie au XVIIe siècle par les Loaisel, seigneurs de Chambière et de Nouvoitou. On attribue aussi à leurs successeurs la construction de la tour ajoutée au siècle dernier au bas de la nef.

La maison seigneuriale de la paroisse était, en effet, la Motte de Nouvoitou; son possesseur — dans les derniers siècles le seigneur de Chambière, en Saint-Armel, marquis de Brie — jouissait en l'église de Nouvoitou des droits de supériorité et de fondation; il y avait un enfeu, un banc et une lisière ornée de ses armoiries[1]. Le seigneur de la Motte de Nouvoitou avait fondé antérieurement au XVIIe siècle une chapellenie de trois messes par semaine dans la cathédrale de Rennes; c'est ce qu'on appelait la chapellenie de Saint-Nicolas; elle était fondée de quelques dîmes en Nouvoitou. En 1634, Isaac Loaisel, seigneur de Brie, la Motte et Chambière, avait également fait une fondation en faveur des enfants pauvres

1. *Déclaration de* 1680. (*Arch. Nat.*, P. 1712.)

de Nouvoitou, appelée chapellenie de Chambière ou des choristes.

On voyait jadis dans l'église de Nouvoitou les autels du Rosaire et de Saint-Roch. Vers 1691, Julien Micault et Jean Sottin, sieur de Mousigné, firent une fondation en faveur du Rosaire, dont la confrérie fut érigée au premier de ces autels, le 15 août 1693, par le P. Chéreil, dominicain de Bonne-Nouvelle[1]. Quant à l'autel Saint-Roch, appelé autel du Milieu, il se trouvait adossé à l'une des colonnes séparant les nefs.

L'autel actuel de Notre-Dame, placé au haut du collatéral, possède plusieurs bas-reliefs fort curieux qui sont les débris d'un retable de la fin du xve siècle dont on ne saurait trop déplorer la perte. « Ces bas-reliefs sont en albâtre peint et doré dans différentes parties. Le sujet qui décore la porte du tabernacle représente Dieu le Père portant la tiare et le nimbe, et vêtu d'une tunique et d'une large draperie qui pend sur les genoux; d'une main il tient le globe surmonté de la croix, de l'autre il bénit à la manière grecque; entre ses genoux il tient son Fils en croix, et sur sa poitrine est fixée une colombe figurant le Saint-Esprit, troisième personne de la Sainte-Trinité, ainsi représentée. Six anges les environnent : deux agitent des encensoirs près de la tête du Père; deux, sur la tête desquels il appuie ses pieds, reçoivent dans un calice d'or le sang qui coule des pieds du crucifix, et les deux autres celui qui s'échappe des mains.

« Le bas-relief qui fait le côté droit du tabernacle représente le mystère de l'Annonciation, le Père soufflant son Verbe dans l'oreille de la Vierge; du côté de l'épitre, l'Adoration des Mages; plus loin, sur le retour, est sainte Barbe près de la tour et un autre petit saint. Au côté gauche du tabernacle on voit encore la Trinité sous la forme de trois personnes assises l'une auprès de l'autre; aux pieds du Père-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 15; 1 H, 5.

Éternel est la Vierge, également assise devant lui et recevant de ses mains une triple couronne; deux petits anges sont en adoration plus bas, et au sommet est un dais composé de pinacles et d'aiguilles comme au-dessus de tous les autres bas-reliefs.

« Le suivant, qui répond à l'Adoration des Mages, figure encore la glorification de la Vierge : elle est debout, environnée de l'auréole en amande, et porte une couronne d'or; au-dessus d'elle apparaît Dieu le Père, comme sur le premier sujet, et six anges, dont deux jouent de la harpe et de la cithare, tandis que les quatre autres soutiennent l'auréole lumineuse qui environne la Vierge; à ses pieds, un saint personnage agenouillé lui fait hommage d'une espèce de ceinture, symbole de sa chasteté. Sur le retour du retable, un peu à gauche, sont le Bon-Pasteur et saint Laurent[1]. »

En sortant de l'église de Nouvoitou, remarquons une pierre tumulaire adossée à la muraille du chevet; elle offre l'effigie d'une dame reposant sous une arcade trilobée, la tête appuyée sur un coussin que tiennent deux petits anges; on appelle cette pierre la tombe de la baronne et on prétend qu'elle recouvrait les restes d'une dame de Vauxelle[2].

Chapelles. — *1° Notre-Dame de Corcé.* — Catherine de Corcé, femme d'Arthur de la Magnanne, possédait en 1513 le manoir de Corcé, décoré d'une chapelle. Mais plus tard les seigneurs de Corcé, devenus protestants, laissèrent tomber ce sanctuaire en ruine. C'est pourquoi, vers 1654, Jean Pellicot, sieur du Chesne et de Corcé, avocat au Parlement, et Perrine Bréal, sa femme, construisirent une nouvelle chapelle à Corcé et la dotèrent de 75 liv. de rente par acte du 22 février 1655, y fondant une messe pour tous les dimanches et fêtes chô-

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 414, 415.

2. Vauxelle était un manoir seigneurial appartenant au XVIe siècle au baron de Châteaugiron et situé d'une façon assez pittoresque au bord de la rivière de Seiche.

mées. N... des Loges en fut chapelain et eut en 1739 pour successeur Pierre Bigot; mais en 1765 la chapelle n'était plus desservie, ce dont se plaignit à l'évêque le recteur de Nouvoitou. Restaurée de nos jours par la famille Ramé, propriétaire de Corcé, cette chapelle est entretenue et sert de station aux processions de la paroisse.

2° *La chapelle de Vennecelles* est un petit sanctuaire insignifiant situé au village de ce nom, près la ferme du Pavillon.

3° *La chapelle de Malemousse* est signalée dans le *Rôle diocésain ms. de 1646*, ce qui prouve qu'elle était alors fondée de messes. — *Nunc* détruite.

4° *Oratoire des Sœurs de Saint-Martin*, situé dans le bourg.

Assistance publique. — Voy. tome III, 383.
Écoles. — Voy. tome III, 428 et 665.
Sœurs de Saint-Martin. — Voy. tome III, 665.

Recteurs de Nouvoitou [1].

Pierre Hervault, † 1602.

Pierre Bourdon, présenté par l'archidiacre du Désert et refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours au mois d'octobre 1602. L'évêque nomma de son côté Noël Geffray, et nous ignorons comment se termina le conflit.

François Le Barbier, natif de Noyal-sur-Vilaine, paraît en 1621; † 1624.

Pierre Belionin fut présenté en 1624 par l'archidiacre du Désert.

Julien Grivel gouvernait en 1660; † 1690.

Jean Rallier, prêtre du diocèse, fut présenté par l'archidiacre en 1690; † 1723.

René Coquen, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 décembre 1723; † 1748.

Guillaume Orsin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 août 1748; † 1772.

François Tarnel fut pourvu le 6 avril 1772; † 1773.

1. [illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible], etc.

Michel-François Godard, pourvu le 24 octobre 1775, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 puis exilé à Jersey.
François-Marie Barbedette (1803-1805).
François-Julien Bébin (1805-1815).
Thomas Mahé, chanoine honoraire (1815, † 1871).
Thomas Mahé (1871-).

NOYAL-SOUS-BAZOUGES

Ecclesia de Noel (1066), — *Nogialium* (1095), — *Noyallum subtus Bazogiis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

Origines. — Lorsque le bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutiers, visita le monastère de Combour en 1066, nous savons qu'il guérit miraculeusement Haimon et Gautier, fils de Main, seigneur de Cuguen. (Voy. tome IV, 489.) Pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, Main lui donna l'église de Cuguen et celle de Saint-Martin de Noyal, « *ecclesiam Sancti Martini de Noel,* » avec toutes leurs dépendances; ces églises furent alors mises par Barthélemy entre les mains de ses religieux du prieuré de Combour[1].

Soit que cette donation n'ait pas eu immédiatement toutes ses suites, soit qu'Haimon, l'un des malades guéris, ait voulu confirmer lui-même pour sa part l'œuvre de son père, toujours est-il qu'en 1095 cet Haimon, fils de Main, donna aux Bénédictins de Marmoutiers le quart de l'église de Noyal, « *quartam partem ecclesiæ Nogialii.* » Il fit ce don très-solennellement sous l'abbatiat de Bernard, abbé de Marmoutiers, et du consentement de sa femme Basilie et de ses frères Guil-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.,* I, 492.

mées. N... des Loges en fut chapelain et eut en 1739 pour successeur Pierre Bigot; mais en 1765 la chapelle n'était plus desservie, ce dont se plaignit à l'évêque le recteur de Nouvoitou. Restaurée de nos jours par la famille Ramé, propriétaire de Corcé, cette chapelle est entretenue et sert de station aux processions de la paroisse.

2° *La chapelle de Vennecelles* est un petit sanctuaire insignifiant situé au village de ce nom, près la ferme du Pavillon.

3° *La chapelle de Malemousse* est signalée dans le *Rôle diocésain ms. de 1646*, ce qui prouve qu'elle était alors fondée de messes. — *Nunc* détruite.

4° *Oratoire des Sœurs de Saint-Martin*, situé dans le bourg.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.
ÉCOLES. — Voy. tome III, 428 et 665.
SŒURS DE SAINT-MARTIN. — Voy. tome III, 665.

RECTEURS DE NOUVOITOU [1].

Pierre Hervault, † 1602.

Pierre Bourdon, présenté par l'archidiacre du Désert et refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours au mois d'octobre 1602. L'évêque nomma de son côté Noël Geffray, et nous ignorons comment se termina le conflit.

François Le Barbier, natif de Noyal-sur-Vilaine, paraît en 1621; † 1624.

Pierre Bellouin fut présenté en 1624 par l'archidiacre du Désert.

Julien Grivel gouvernait en 1660; † 1690.

Jean Rallier, prêtre du diocèse, fut présenté par l'archidiacre en 1690; † 1723.

René Cocqueu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 décembre 1723; † 1748.

Guillaume Orain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 août 1748; † 1772.

François Turmel fut pourvu le 6 avril 1772; † 1775.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss.*, etc.

Michel-François Godard, pourvu le 24 octobre 1775, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 puis exilé à Jersey.
François-Marie Barbedette (1803-1805).
François-Julien Bébin (1805-1815).
Thomas Mahé, chanoine honoraire (1815, † 1871).
Thomas Mahé (1871-).

—

NOYAL-SOUS-BAZOUGES

Ecclesia de Noel (1066), — *Nogialium* (1095), — *Noyallum subtus Bazogiis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

Origines. — Lorsque le bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutiers, visita le monastère de Combour en 1066, nous savons qu'il guérit miraculeusement Haimon et Gautier, fils de Main, seigneur de Cuguen. (Voy. tome IV, 489.) Pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, Main lui donna l'église de Cuguen et celle de Saint-Martin de Noyal, « *ecclesiam Sancti Martini de Noel,* » avec toutes leurs dépendances; ces églises furent alors mises par Barthélemy entre les mains de ses religieux du prieuré de Combour[1].

Soit que cette donation n'ait pas eu immédiatement toutes ses suites, soit qu'Haimon, l'un des malades guéris, ait voulu confirmer lui-même pour sa part l'œuvre de son père, toujours est-il qu'en 1095 cet Haimon, fils de Main, donna aux Bénédictins de Marmoutiers le quart de l'église de Noyal, « *quartam partem ecclesiæ Nogialii.* » Il fit ce don très-solennellement sous l'abbatiat de Bernard, abbé de Marmoutiers, et du consentement de sa femme Basilie et de ses frères Guil-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.,* I, 492.

mées. N... des Loges en fut chapelain et eut en 1739 pour successeur Pierre Bigot; mais en 1765 la chapelle n'était plus desservie, ce dont se plaignit à l'évêque le recteur de Nouvoitou. Restaurée de nos jours par la famille Ramé, propriétaire de Corcé, cette chapelle est entretenue et sert de station aux processions de la paroisse.

2° *La chapelle de Vennecelles* est un petit sanctuaire insignifiant situé au village de ce nom, près la ferme du Pavillon.

3° *La chapelle de Malemousse* est signalée dans le *Rôle diocésain ms. de 1646*, ce qui prouve qu'elle était alors fondée de messes. — *Nunc* détruite.

4° *Oratoire des Sœurs de Saint-Martin*, situé dans le bourg.

Assistance publique. — Voy. tome III, 383.
Écoles. — Voy. tome III, 428 et 665.
Sœurs de Saint-Martin. — Voy. tome III, 665.

Recteurs de Nouvoitou [1].

Pierre Hervault, † 1602.

Pierre Bourdon, présenté par l'archidiacre du Désert et refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours au mois d'octobre 1602. L'évêque nomma de son côté Noël Geffray, et nous ignorons comment se termina le conflit.

François Le Barbier, natif de Noyal-sur-Vilaine, paraît en 1621; † 1624.

Pierre Bellouin fut présenté en 1624 par l'archidiacre du Désert.

Julien Grivel gouvernait en 1660; † 1690.

Jean Rallier, prêtre du diocèse, fut présenté par l'archidiacre en 1690; † 1723.

René Cocqueu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 décembre 1723; † 1748.

Guillaume Orain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 août 1748; † 1772.

François Turmel fut pourvu le 6 avril 1772; † 1775.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.*, etc.

Michel-François Godard, pourvu le 24 octobre 1775, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 puis exilé à Jersey.
François-Marie Barbedette (1803-1805).
François-Julien Bébin (1805-1815).
Thomas Mahé, chanoine honoraire (1815, † 1871).
Thomas Mahé (1871-).

—

NOYAL-SOUS-BAZOUGES

Ecclesia de Noel (1066), — *Nogialium* (1095), — *Noyallum subtus Bazogiis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

Origines. — Lorsque le bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutiers, visita le monastère de Combour en 1066, nous savons qu'il guérit miraculeusement Haimon et Gautier, fils de Main, seigneur de Cuguen. (Voy. tome IV, 489.) Pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, Main lui donna l'église de Cuguen et celle de Saint-Martin de Noyal, « *ecclesiam Sancti Martini de Noel,* » avec toutes leurs dépendances; ces églises furent alors mises par Barthélemy entre les mains de ses religieux du prieuré de Combour[1].

Soit que cette donation n'ait pas eu immédiatement toutes ses suites, soit qu'Haimon, l'un des malades guéris, ait voulu confirmer lui-même pour sa part l'œuvre de son père, toujours est-il qu'en 1095 cet Haimon, fils de Main, donna aux Bénédictins de Marmoutiers le quart de l'église de Noyal, « *quartam partem ecclesiæ Nogialii.* » Il fit ce don très-solennellement sous l'abbatiat de Bernard, abbé de Marmoutiers, et du consentement de sa femme Basilie et de ses frères Guil-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.,* I, 492.

mées. N... des Loges en fut chapelain et eut en 1739 pour successeur Pierre Bigot; mais en 1765 la chapelle n'était plus desservie, ce dont se plaignit à l'évêque le recteur de Nouvoitou. Restaurée de nos jours par la famille Ramé, propriétaire de Corcé, cette chapelle est entretenue et sert de station aux processions de la paroisse.

2° *La chapelle de Vennecelles* est un petit sanctuaire insignifiant situé au village de ce nom, près la ferme du Pavillon.

3° *La chapelle de Malemousse* est signalée dans le *Rôle diocésain ms. de 1646*, ce qui prouve qu'elle était alors fondée de messes. — *Nunc* détruite.

4° *Oratoire des Sœurs de Saint-Martin*, situé dans le bourg.

Assistance publique. — Voy. tome III, 383.
Écoles. — Voy. tome III, 428 et 665.
Sœurs de Saint-Martin. — Voy. tome III, 665.

Recteurs de Nouvoitou [1].

Pierre Hervault, † 1602.

Pierre Bourdon, présenté par l'archidiacre du Désert et refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours au mois d'octobre 1602. L'évêque nomma de son côté Noël Geffray, et nous ignorons comment se termina le conflit.

François Le Barbier, natif de Noyal-sur-Vilaine, paraît en 1621; † 1624.

Pierre Bellouin fut présenté en 1624 par l'archidiacre du Désert.

Julien Grivel gouvernait en 1660; † 1690.

Jean Rallier, prêtre du diocèse, fut présenté par l'archidiacre en 1690; † 1723.

René Cocqueu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 décembre 1723; † 1748.

Guillaume Orain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 août 1748; † 1772.

François Turmel fut pourvu le 6 avril 1772; † 1775.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss.*, etc.

Michel-François Godard, pourvu le 24 octobre 1775, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 puis exilé à Jersey.
François-Marie Barbedette (1803-1805).
François-Julien Bébin (1805-1815).
Thomas Mahé, chanoine honoraire (1815, † 1871).
Thomas Mahé (1871-).

NOYAL-SOUS-BAZOUGES

Ecclesia de Noel (1066), — *Nogialium* (1095), — *Noyallum subtus Bazogiis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

Origines. — Lorsque le bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutiers, visita le monastère de Combour en 1066, nous savons qu'il guérit miraculeusement Haimon et Gautier, fils de Main, seigneur de Cuguen. (Voy. tome IV, 489.) Pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, Main lui donna l'église de Cuguen et celle de Saint-Martin de Noyal, « *ecclesiam Sancti Martini de Noel,* » avec toutes leurs dépendances; ces églises furent alors mises par Barthélemy entre les mains de ses religieux du prieuré de Combour[1].

Soit que cette donation n'ait pas eu immédiatement toutes ses suites, soit qu'Haimon, l'un des malades guéris, ait voulu confirmer lui-même pour sa part l'œuvre de son père, toujours est-il qu'en 1095 cet Haimon, fils de Main, donna aux Bénédictins de Marmoutiers le quart de l'église de Noyal, « *quartam partem ecclesiæ Nogialii.* » Il fit ce don très-solennellement sous l'abbatiat de Bernard, abbé de Marmoutiers, et du consentement de sa femme Basilie et de ses frères Guil-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.,* I, 492.

laume et Gautier; il eut même soin de faire approuver cet acte par son suzerain Riwallon, seigneur de Dol.

Environ cinquante ans plus tard, vers l'an 1145, les fils d'Haimon, Raoul et Gautier, ainsi que la femme de Raoul, disposèrent en faveur du prieuré de Combour, déjà maître de l'église de Noyal, de tous les droits qu'ils avaient sur les dîmes de Bazouges-la-Pérouse et de Noyal-sous-Bazouges[1].

Les moines de Combour ne semblent pas, toutefois, avoir joui fort longtemps de l'église de Noyal, car au XIIIe siècle le prieuré de Saint-Denis ayant été fondé dans la cathédrale de Rennes, cette église de Noyal fut unie au nouveau bénéfice. Comment s'opéra ce changement? Il fut peut-être une conséquence de la cession féodale du territoire de Bazouges et de ses environs par l'archevêque de Dol au baron de Fougères[2]. Le prieuré de Saint-Denis était une fondation faite en faveur des chanoines réguliers de l'abbaye de Rillé, tout particulièrement chers au seigneur de Fougères, et celui-ci y put fort bien coopérer. On ne possède plus malheureusement, en effet, l'acte de fondation du prieuré de Saint-Denis.

Ce qui paraît certain, c'est que dès son origine le prieur de Saint-Denis de Rennes reçut de l'ordinaire le droit de présenter le recteur de Noyal et d'exiger de lui une modique pension; il usa de ces privilèges jusqu'à l'extinction de son prieuré en 1728.

Le *Rôle diocésain ms. de 1646* dit que le recteur de Noyal jouissait alors d'un revenu de 1,200 liv. En 1679, M. Pigeault, recteur, déclara de son côté posséder, sous la mouvance de la châtellenie de Bazouges, son presbytère avec sa cour, deux jardins et un verger situé au bas du bourg.

A cette dernière époque, la fabrique de Noyal jouissait d'un trait de dîme appelé le Dîmereau de l'église[3].

1. *Cartul. Majoris mon.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 486.
2. Voy. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*, 36.
3. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

ÉGLISE. — De l'ancienne église de Noyal, dédiée à saint Martin de Tours dès l'an 1066, il ne reste plus rien. Cet édifice de style roman, restauré au XVIe siècle, tombait naguère en ruine. On l'a remplacé par un nouveau sanctuaire dans lequel on a replacé deux portes de style ogival fleuri provenant de la partie relevée au XVIe siècle.

Dans cette ancienne église, le seigneur de Combour, issu de la maison de Dol, était à l'origine considéré comme seigneur supérieur, et l'on voyait encore ses armoiries dans la vitre derrière le maître-autel en 1679. A cette même époque, le seigneur de Beauvais-Moulines jouissait des droits de fondation et de prééminence; il avait son enfeu et ses pierres tombales dans le chœur, ses armoiries, portant *une croix guivrée* [1], dans la maîtresse vitre au-dessous de celles du sire de Combour, et sa lisière, semblablement armoriée, tout autour de l'édifice [2].

La confrérie du Rosaire fut érigée dans l'église de Noyal par les soins du recteur, M. Adam, et approuvée par l'ordinaire le 11 mai 1736 [3].

La première pierre de la nouvelle église de Noyal fut bénite le 30 septembre 1855, et dès le 29 avril 1856 le recteur, M. Lesguer, put bénir l'édifice [4]. Cette église, construite en plein cintre, vient d'être décorée avec goût dans le style de la renaissance. M. Hérault y a placé des autels à baldaquin en bois sculpté, et l'intérieur de l'édifice a été polychromé d'une façon fort satisfaisante.

1. Cet écusson, que nous ne savons trop à quelle famille attribuer, se retrouve, ainsi que les blasons du Boishalbran et de Moulines, dans la décoration assez curieuse de l'ancien manoir de Beauvais-Moulines.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.* — Le seigneur de Beauvais-Moulines avait aussi au bourg de Noyal le droit d'un marché le mercredi de chaque semaine et de deux foires aux fêtes de saint Méen et de sainte Gertrude. Une vieille fontaine, dite de Saint-Méen, située près du bourg, témoigne, ainsi que cette foire, de l'importance qu'avait jadis à Noyal le culte de ce saint abbé.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14.

4. *Registre paroissial.*

CHAPELLES. — *1° Notre-Dame de la Corbinière* ou *du Rocher-Blot.* — En 1670, François Boscher, notaire royal, et Jeanne Menard, sieur et dame du Désert, ayant fait bâtir une chapelle « en l'honneur de Nostre-Dame de Bon-Secours, » près de leur maison de la Corbinière, y fondèrent deux messes hebdomadaires tous les jeudis et samedis. Cette pieuse fondation fut approuvée le 14 février 1670 par Mgr de la Vieuville[1]. Julien Garnier, prêtre de Bazouges, fut présenté en 1719 pour desservir cette chapelle, qui existe encore aujourd'hui; naguère on s'y rendait même en procession aux Rogations.

2° Sainte-Suzanne. — Cette chapelle, mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes* au commencement du siècle dernier, devait être celle du manoir du Quartier, dont on conserve la porte transférée aujourd'hui à Beauvais-Moulines. Cette porte, de style ogival fleuri, annonce que le sanctuaire du Quartier était une jolie construction du XVe siècle.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SŒURS DES SAINTS-CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE NOYAL-SOUS-BAZOUGES[2].

Jean de Saint-Main, vers 1550.
Jacques Morin (1600-1611).
J. Gaucher (1612).
Guillaume Ybert, chanoine et chantre de Dol (1619-1628).
Étienne Le Camus (1628).
Jean Fournier, chapelain de Saint-Léonard de Fougères (1647 et 1650).
François Pigeault, natif de Guipry, fils de Christophe Pigeault, seigneur de la Mélatière, recteur en 1669, assista au synode de 1701.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. paroiss.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Julien-Sébastien Malherbe, prêtre du diocèse (1712).

Philippe Adam, prêtre de Coutances, fut pourvu en 1713; † 1745.

Jacques-Félix Pinot, sieur de Launay, pourvu le 8 mars 1745, résigna en 1770 et devint chanoine de Rennes.

Julien Thomas, pourvu le 6 mars 1771, gouverna jusqu'à la Révolution et se réfugia à Jersey, où il mourut, dit-on.

Pierre-Julien Brodin (1803-1815).

François-Joseph Juin (1815, † 1824).

Julien Lesguer (1824, † 1864).

François Gauthier (1864-1868).

Georges Bouleuc (1868-).

NOYAL-SUR-SEICHE

Nulliacus (1050), — *Noial* (1174), — *Noyallum super Siccam* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

Origines. — L'existence de Noyal-sur-Seiche nous semble démontrée au xie siècle par le fait suivant : vers l'an 1050, un seigneur nommé Geoffroy, fils de Salomon, construisit un château-fort sur le territoire de Noyal, « *castellum quod Gaufridus Salomonis filius edificat in Nulliaco.* » Ce château ne fut bâti qu'avec l'autorisation du comte Eudon et d'Adèle, sa sœur, première abbesse de Saint-Georges. Il fut convenu que Geoffroy et ses successeurs ne devraient jamais tenir leur forteresse contre les princes de Bretagne et l'abbesse de Saint-Georges; Geoffroy s'engagea, de plus, à abandonner au monastère de Saint-Georges le droit de tonlieu qu'il levait à Noyal. Cette convention fut passée en présence du comte Eudon, de Geffroy son neveu, du vicomte Robert et d'Eudon son frère, de Guyomarch fils du vicomte Alain, et d'autres personnages

distingués. On nota aussi la présence du prêtre Raibert, qui apporta les reliques sur lesquelles Geoffroy prêta son serment[1].

Le droit de tonlieu étant un impôt levé sur les marchandises transportées par bateau, il ne peut s'agir dans cette charte que de Noyal-sur-Seiche ou de Noyal-sur-Vilaine; or, cette dernière paroisse était, comme nous le verrons bientôt, presque tout entière, au XIe siècle, entre les mains de l'abbaye de Saint-Melaine. Nous savons, au contraire, que de bonne heure les religieuses de Saint-Georges eurent des biens en Noyal. Sans parler de la chapelle Saint-Donatien-de-la-Forêt, — sise en Toussaints de Rennes, mais sur les limites de Noyal-sur-Seiche, et dont les dépendances pouvaient bien s'étendre en cette dernière paroisse, — elles avaient en Noyal, au XIIe siècle, plusieurs dîmes, dont une partie leur avait été donnée par les seigneurs de Lancé, en Châtillon. C'est ainsi que vers l'an 1100 Théhel de Lancé avait offert à leur monastère une dîme en Noyal, pour entretenir une lampe de nuit devant l'autel de Notre-Dame en l'église abbatiale de Saint-Georges[2].

Mais comment s'appelait ce château bâti en Noyal au XIe siècle? C'était Brécé, croyons-nous. Brécé, construit sur les bords de la Seiche, avait jadis une importance réelle; nous en avons la preuve — et ceci confirme notre assertion — dans le privilège qu'avait son possesseur d'exercer l'office de grand écuyer de Bretagne[3]. Ce château fut si complète-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 110.

2. *Ibidem*, 162, 169 et 173.

3. « Au seigneur de Brécé appartient l'office de grand écuyer d'écurie des ducs de Bretagne, et doit à l'entrée du duc à Rennes porter les épée et chapeau devant ledit prince, prendre et avoir les haquenées et coursiers que montent ce jour-là les duc et duchesse. » (*Arch. Nat.*, P. 1712.) — La terre de Brécé ayant, pendant plusieurs siècles, appartenu aux sires de Blossac, en Goven, beaucoup ont cru que la charge de grand écuyer de Bretagne appartenait à ces derniers seigneurs. Mais les procès-verbaux des États de Bretagne disent formellement en 1451, 1455 et 1462, que le sire de Blossac « portait l'épée et chapeau d'armes du duc, *à cause de sa terre de Brécé*. » L'office de grand écuyer fut exercé dans les mêmes conditions au couronnement du

ment ruiné par les guerres, qu'au XVIIe siècle il n'en restait pas même de ruines, mais seulement l'emplacement voisin des moulins de Brécé et du manoir des Carreaux, devenu la résidence des seigneurs de Brécé quand ils venaient dans le pays.

Les Bénédictins de Saint-Melaine avaient aussi un trait de dîme en Noyal-sur-Seiche et le fief de la Boisardière, dont ils firent la déclaration en 1679.

Les registres de baptêmes de Noyal remontent à 1494, mais nous n'avons pu retrouver l'état des revenus de la cure. Le *Rôle diocésain ms. de 1646* n'attribue que 300 liv. de rente au recteur de Noyal-sur-Seiche; cependant nous savons qu'à la même époque ce recteur, nommé par l'ordinaire, partageait avec l'abbesse de Saint-Georges le trait de dîme d'Estol.

ÉGLISE. — Saint Martin, évêque de Tours, est le patron de l'église de Noyal; c'est un édifice composé naguère d'une seule nef, à laquelle on vient d'ajouter deux chapelles, pour donner au tout la forme d'une croix, et une tour au bas de la nef. Cette nef, éclairée jadis seulement au Midi, semble du XVIe siècle; le chevet droit, plus moderne, fut relevé vers 1683. A cette époque, le recteur, M. de Gohier, y fit placer un grand autel avec retable, tableau et statues. Dans la sacristie est une assez jolie crédence de style ogival fleuri, qui doit provenir de l'ancien chanceau. Tout l'intérieur de cette église a été restauré depuis peu et des ouvertures en plein cintre y ont été pratiquées régulièrement.

Quoique le seigneur de Fontenay, en Chartres, prétendît au XVIIe siècle avoir les droits de supériorité et de fondation en l'église de Noyal, il semble bien toutefois que ces privilèges appartenaient en réalité au seigneur de Brécé; c'est, du reste, ce que revendiqua en 1678 Charles Le Meneust, sei-

dauphin duc de Bretagne, en 1532. (Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 1674 et 1001; — D. Lobineau, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1138, 1162, 1290.)

tière de Noyal; elle est en granit et fort ancienne; d'un côté est le Christ et de l'autre la Sainte Vierge; au pied, sept animaux fantastiques représentent les sept péchés capitaux terrassés par le divin Crucifié. Quatre écussons décorent ce calvaire; ils sont devenus illisibles; cependant on devine sur l'un d'eux les armoiries de la famille Gouicquet : *une croix cantonnée de quatre mâcles ou roses.*

La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée en l'église de Noyal en 1703; le pape Clément XI lui accorda des indulgences, et Ignace Ollivault, de concert avec Denise Rouault, lui assura quelques rentes. Il est aussi fait mention en 1774 de la confrérie de Saint-Mathurin et de son prévôt.

Chapelles. — 1° *Notre-Dame de la Meslée* se trouvait, en 1729, près du manoir de ce nom, appartenant alors à Angélique de la Monneraye, veuve de Guillaume du Breil, seigneur de Rays et de la Meslée. Cette dame présenta René Poussin, acolyte, pour desservir sa chapelle, qui était encore entretenue en 1774.

2° *Saint-Michel de la Noë-d'Estol.* — En 1731, René Poussin des Préaux fut pourvu de la chapellenie de la Noë-d'Estol et prit possession de la chapelle Saint-Michel, sise au Pâtis-Beaulieu, près la Noë-d'Estol. Il eut pour successeur, en 1761, René Bidard, prêtre et docteur en Sorbonne, que présenta Michel Bidard, sieur de la Noë[1]. Cette chapelle subsiste encore.

Assistance publique. — Voy. tome III, 383.
École. — Voy. tome III, 428.

Recteurs de Noyal-sur-Seiche[2].

Pierre Raguenel, fils de Robert Raguenel, seigneur de Châtel-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Oger, en Saint-Erblon, et d'Eustaisse, fut chanoine de Rennes et afferma en 1308 le prieuré de Vern; ce qui ne l'empêchait pas de « tenir en même temps l'église et cure de Noyal-sur-Saiche. » † 1316.

Jean Guillot (1616).

Michel Richard (1621).

Jacques Goyet, docteur en médecine (1638).

Julien Riou bénit en 1649 une cloche dont furent parrain et marraine le seigneur de Bréquigny et sa mère, Denise Marcel, dame de Noyal.

François de Gohier (1683).

Jean Bourgonnière se démit en 1686.

Jacques Le Vavasseur résigna le 28 juillet 1691.

Pierre de Lourmel se démit en 1699.

Joseph Boüyn résigna le 3 mai 1700.

Louis Hardouin fut pourvu le 10 janvier 1701; † 1708.

Olivier Le Grall, prêtre de Quimper, fut pourvu le 31 octobre 1708; † 1727.

Julien Laumailler, prêtre du diocèse, pourvu le 4 juillet 1727, se démit en 1729.

Gabriel-Julien Garnier, prêtre du diocèse, pourvu le 21 juin 1729, résigna l'année suivante.

François Besnard, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 3 juillet 1730; † 1754.

Julien-Pierre Poligné, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 septembre 1754; † 1763.

Jean-Marie Mancel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 30 janvier 1763; † 1767.

Jean La Porte, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 septembre 1767; † 1772.

Gilles Barbier fut pourvu le 15 juin 1772; † à la fin de l'année.

Jean-Baptiste Todon, pourvu le 7 décembre 1772, dut gouverner jusqu'à la Révolution.

N... Rihet (1803).

N... Beaumont (1803-1808).

Pierre Perrigault (1808-1818).

François-Marie Gesgon (1818-1836).

Jean Courtel (1836, † 1859).

N... Sevin (1859-1863).

Bertrand-Pierre Juhel (1863, † 1875).

Mathurin Renault (1875-1879).

François Lainé (1879-1882).

Jean-Louis Portheu (1882-).

NOYAL-SUR-VILAINE

Noal (1158), — *Noial* (1185), — *Noyal super Vicenoniam* (1294).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

Origines. — Les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine possédèrent de bonne heure la paroisse de Noyal et y fondèrent un prieuré déjà florissant au XIIe siècle. (Voy. tome II, p. 107.)

A cette époque, quelques difficultés s'élevèrent entre ces moines et une famille du pays. Cette famille se composait de la mère, dont l'initiale du nom A... nous est seule connue, veuve d'un villageois appelé Rolaud ou Rouaud, et de ses trois fils, Hervé, prêtre, Hylaire, diacre, chargé du service paroissial de Noyal, et Robic. Cette femme prétendait avoir été détenue sur l'ordre des religieux de Saint-Melaine et avoir beaucoup perdu par suite; Hylaire soutenait de son côté que la chapellenie, c'est-à-dire la cure de Noyal, lui appartenait, et Robic, enfin, prétextant avoir droit sur la dîme de Croyal, précédemment donnée à l'abbé de Saint-Melaine, causait à ce dernier les plus sérieux dommages. Les moines, pour mettre un terme à toutes ces vexations, s'adressèrent au saint évêque Herbert, qui gouverna l'Église de Rennes de 1184 à 1198. Ce dernier fit entendre raison à toute la famille en question. La mère déclara pardonner toutes les injures qu'elle disait avoir subies, les enfants renoncèrent ensemble à leurs prétentions sur les dîmes de Croyal, et l'un d'eux, Hylaire, remit entre les mains de l'évêque la cure de Noyal, qu'il prétendait avoir reçue de l'abbé de Saint-Melaine. Ce dernier, satisfait toutefois de cette soumission, fit espérer à Hylaire qu'il le présen-

terait plus tard au prélat pour un autre bénéfice, exceptant seulement les cures de Noyal et de Châteaugiron. Enfin, les moines, quoiqu'ils estimassent à plus de 100 marcs le dommage que leur avait causé cette famille, consentirent à se contenter d'une indemnité de 30 liv., monnaie d'Angers, que s'engagèrent à leur payer la mère et ses trois fils. Ceux-ci donnèrent pour cautions Mathieu d'Orgères, Jacques de Cesson, Bufelin, etc., et tout se termina à l'amiable, dans la maison même de l'évêque, par les bons soins du bienheureux Herbert[1]. De bons rapports unirent ensuite cette famille et les moines de Saint-Melaine, car en 1235 nous voyons le prêtre Hervé, devenu recteur de La Mézière, Hylaire, son frère, devenu lui-même recteur de Noyal, et Galebrun, leur neveu, donner à ces religieux une rente de 4 sols dans le fief Caligan, sur la tenue de Jean Bigne[2].

Vers la fin du XIIIe siècle[3], les Bénédictins ayant obtenu de l'évêque de Rennes l'union de la cure de Noyal à la chambrerie de leur monastère, on régla la situation nouvelle du recteur de cette paroisse. En 1294, l'évêque Guillaume, et en 1298 son successeur, Jean de Samois, convinrent avec l'abbé de Saint-Melaine ce qui suit par rapport à la cure de Noyal : Le vicaire perpétuel, nommé par l'abbé de Saint-Melaine pour gouverner la paroisse, habitera le manoir presbytéral où logeait jadis le recteur; les moines lui paieront une pension de 10 liv., en deux termes, pour l'entretien de sa robe, de sa chaussure, de son lit, de son cheval et de ses autres nécessités; le vicaire jouira, en outre, de tous les droits d'autel, c'est-à-dire des oblations en général, des offrandes faites aux épousailles et dans les confréries, des deniers de confession, de bannies et d'anniversaires pour les morts, des petites dîmes d'agneaux,

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 112.
2. *Ibidem*.
3. Nous avons dit, tome II, 108, sur la foi d'une table des matières placée en tête du *Cartulaire de Saint-Melaine*, que l'union de la cure de Noyal à la chambrerie de l'abbaye eut lieu dès 1277; mais c'est une erreur, le texte même du *Cartulaire* prouve qu'elle n'eut lieu qu'en 1294.

porcs, poulets, oies, chanvre, lin, navets, millet, panais, et, en un mot, de tout ce qui est dû à l'autel. Par contre, le même vicaire perpétuel renonce à toutes les grosses dîmes, tant anciennes que novales [1].

Ces droits du recteur de Noyal changèrent avec le temps, quoiqu'il demeurât toujours à la présentation de l'abbé de Saint-Melaine. En 1790, le recteur, M. Michelais, déclara qu'il jouissait d'un presbytère, d'un très-petit jardin et d'un cinquième des grosses et menues dîmes, estimé environ 1,600 liv. de rente. Ses charges étaient la pension de deux vicaires, 320 liv. dues au prieur pour droit de saut-de-gerbe, 120 liv. de décimes et 300 liv. pour l'entretien d'un cheval. D'après cette déclaration, il ne devait pas rester grand'chose au recteur de Noyal.

A cette même époque, le prieuré de Noyal, alors uni au collège de Rennes, avait 4,148 liv. de revenu, et les Bénédictins de Saint-Melaine (et non pas des Bénédictines, comme dit M. Marteville, *Dict. de Bret.*, II, 249) affermaient leurs propres dîmes 2,200 liv.[2] Enfin, la fabrique de Noyal possédait plusieurs « héritages » dont elle avait fait la déclaration dès 1678.

La paroisse de Noyal-sur-Vilaine, une des plus anciennes de l'évêché de Rennes, a dû être très-considérable à son origine; nous avons vu (tome IV, 238) qu'au XIIe siècle elle renfermait le territoire de la paroisse actuelle de Brécé; nous croyons même que le château de Châteaugiron, qui donna naissance à la ville de ce nom, fut construit primitivement en Noyal. Naguère encore cette paroisse s'étendait inclusivement d'un faubourg de Châteaugiron jusqu'au-delà de Servon. Mais en 1855 ce faubourg, dit la Rue-aux-Provôts, et les villages du Bas-Noyal et de Plaisance ont été annexés pour le spirituel à Châteaugiron; de plus, en 1856, les trois traits

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 120 et 133.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

du Gué-de-Servon, du Vionais et de Tatoux ont été eux-mêmes annexés à Servon pour le spirituel comme pour le temporel.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Noyal a conservé quelques vestiges de sa construction primitive; c'est ainsi que le collatéral septentrional de la nef est d'architecture romane et offre cinq arcades de ce style; il paraît aussi que le chœur était naguère une abside en cul-de-four devant remonter à une haute antiquité.

L'édifice se compose présentement d'une nef du XVIe siècle avec fenêtres flamboyantes, d'un unique collatéral roman, d'une vieille tour sans style au bas de la nef et d'un chœur ogival construit en 1861 en forme d'abside pentagonale. Au Sud de la nef est un chapitreau soutenu par quatre colonnes du XVIe siècle à chapiteaux historiés.

Le baron de Châteaugiron était à l'origine seigneur fondateur et supérieur de cette église, mais il abandonna ses droits au seigneur de la Motte de Noyal et permit à celui du Boishamon d'avoir une chapelle du côté de l'évangile, dédiée à saint Michel, et à celui de Launay-Déelin d'en avoir également une du côté de l'épître, dédiée à saint Jean.

La Motte de Noyal, située près du bourg de ce nom, dans une jolie position dominant le cours de la Vilaine, était la maison seigneuriale de la paroisse, sous la mouvance probable de la baronnie de Châteaugiron. Successivement possédée par les familles de Chevaigné, de Châteaugiron, de Saint-Amadour, Bouan de Tizé et Hay des Nétumières, la Motte fut unie de bonne heure à la seigneurie de Tizé, en Thorigné, et en 1679 son possesseur déclara qu'il avait à Noyal les prééminences d'église, banc, enfeu et armoiries dans le chanceau, parce que les barons de Châteaugiron lui avaient depuis longtemps cédé leurs droits en cette église[1]. Aussi fut-ce dans le

1. *Arch. Nat.*, 1709. — Le seigneur de la Motte de Noyal avait un droit de coutume sur tous ceux qui vendaient à l'assemblée de Saint-Jean-Baptiste, assemblée

chœur de Noyal que furent inhumés, notamment aux xve et xvie siècles, Anne de Saint-Amadour, dame de Tizé, Briand Bouan, seigneur de Noyal, et Renée de Montecler, sa femme; et en 1641 Paul Hay des Nétumières, seigneur de Noyal et de Tizé, petit-fils de Briand Bouan, nomma-t-il avec sa sœur Françoise Hay la grosse cloche de Noyal. Ces seigneurs avaient fait en l'église de Noyal une fondation de messes qu'on nommait la chapellenie de Tizé.

La chapelle du côté de l'évangile appartenait, avons-nous dit, aux seigneurs du Boishamon, en Domloup; les Yvette du Boishamon possédaient en effet, en Noyal, les manoirs de Gosne et de Benazé.

La famille Déelin jouissait de son côté de la chapelle Saint-Jean, sise vis-à-vis la précédente; dès le xve siècle la seigneurie de Launay-Déelin lui appartenait. L'enfeu des Déelin se trouvait dans cette chapelle, et on y inhuma encore en 1626 Jeanne Déelin, dame de Launay.

Enfin, les seigneurs de Croyal et des Tesnières avaient aussi leurs enfeus dans cette église[1].

Le 30 octobre 1622, Pierre Jouaud, prieur de Bonne-Nouvelle, érigea en l'église de Noyal la confrérie du Rosaire, à la prière du recteur Jean Gaudin et des prêtres de la paroisse, alors au nombre de dix, et nommés Pierre Chesnel, Guill. Lefeubvre, Julien Gallais, Julien Forestier, François Croyal, Pierre Ganche, Julien Drouasne, Julien Beaudoin, Guy et Michel Halloche[2].

Chapelles. — *1° Saint-Julien du Boisorcant.* — Cette chapelle, située dans la cour de l'antique et intéressant manoir

existant encore; il avait aussi le droit de faire courir quintaine, le même jour Saint-Jean, à tous les nouveaux mariés de la paroisse; cette course se faisait au bas du cimetière, au lieu du Chaussix; ceux qui n'y rompaient pas leur bois devaient au seigneur un provendier d'avoine, mesure de Châteaugiron, cinq sols et deux oies. (*Ibidem.*)

1. *Reg. de l'état civil.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5.

du Boisorcant[1], est un édifice de style ogival fleuri, avec chevet droit rappelant le xve siècle. Elle fut restaurée au xviiie et bénite en 1779 par le chapelain Jean Guihery.

Deux fondations furent faites dans ce petit sanctuaire : en 1502, Julien Thierry, seigneur du Boisorcant, y fonda une messe tous les dimanches; le 19 février 1611, Marguerite Thierry, veuve de Jean d'Angennes, y fonda à son tour une messe quotidienne et voulut que deux chapelains desservissent la chapelle. Mais en 1747 ces fondations furent réduites à trois messes par semaine. Jean Richard (1665), Julien Le Musnier (1673), François Gillet (1682), Jacques Simon (1728), Michel Audiger (1748), Pierre du Poyrier (1781), René Le Grand (1783) et François Mahé (1787) desservirent le Boisorcant. Ce dernier chapelain déclara en 1790 que son bénéfice, consistant en trois messes hebdomadaires, lui rapportait 322 liv., savoir : 90 liv. de rente due par le seigneur du Boisorcant, la métairie de la Bidoizière, en Noyal, affermée 150 liv., et divers prés, loués 82 liv.[2]

2° *Saint-Roch de Croyal* dépend du manoir de ce nom, dont l'antiquité semble constatée par les démêlés qu'eurent dès le xiie siècle les moines de Saint-Melaine au sujet des dîmes de Croyal. La chapelle actuelle, reconstruite en partie aux siècles derniers, conserve toutefois une jolie porte sculptée avec choux et pinacles, un bénitier, une crédence et une fenêtre de style ogival fleuri, derniers vestiges d'un sanctuaire du xvie siècle.

La famille Gillot, qui posséda pendant plus de trois siècles la seigneurie de Croyal, avait fondé dans sa chapelle quatre messes par semaine; elle y avait un enfeu où furent inhumés plusieurs de ses membres, notamment Joachim Gillot, seigneur de Croyal, † 1597, et Gilles Gillot, † 1616; la tombe du premier est conservée au pied de l'autel; on y voit aussi les tom-

1. Le Boisorcant, érigé en châtellenie vers 1625 en faveur de Jean d'Angennes, appartint successivement aux familles du Pé, Thierry, d'Angennes, de Morais, de Marquerye et Le Prestre.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 15 et 67; 1 V, 25, etc.

beaux modernes de la famille de Lantivy de Kerveno-Gillot[1].

Guillaume Gendron (1625) et Paul Martin (1677) furent jadis chapelains de cette chapelle, que desservent maintenant les prêtres de la paroisse tous les dimanches, de la Toussaint à la Passion; ils y font aussi le catéchisme aux enfants de la campagne environnante.

3° *La chapelle de Gosne* se trouvait dans le jardin du manoir de ce nom; c'est du moins ce que déclara en 1678 Hippolyte d'Argentré, alors seigneur de Gosne.

4° *La chapelle du Gué-de-Servon* se trouve dans la cour de ce château; elle est de forme octogone et reliée au manoir par une sorte de galerie. Par acte du 25 juin 1721, Françoise de Marbœuf, dame du Gué, la dota de 300 liv. de rente et y fonda une messe quotidienne; mais cette fondation, approuvée par l'ordinaire, fut ensuite réduite à cinq messes par semaine. François de Goyon, prieur de la Trinité de Fougères et abbé de Saint-Prix, en fut nommé chapelain en 1777. — *Nunc* en Servon.

5° *Saint-Eutrope de Launay-Déelin.* — Dès l'an 1438 il est fait mention de cette chapelle, dont le titulaire avait droit à une portion des dîmes de Villiers, en Noyal. En 1563, le chapelain de Launay, Pierre Perrin, étant mort, fut remplacé par Jacques Galant; vinrent ensuite François Doublard en 1650 et Julien Guyot en 1698. Cette vieille chapelle subsiste toujours et est encore fréquentée par les pèlerins, principalement par les fiévreux.

6° *Saint-Thomas des Roncerais.* — Cette chapelle, aujourd'hui complètement rasée, se trouvait à la porte de Châteaugiron, près la route de Rennes, dans le champ dit encore de Saint-Thomas. Elle avait un cimetière et devait avoir une certaine importance à l'origine; mais en 1701 elle était ruinée. Comme elle était fondée, ses messes se disaient alors au château de Châteaugiron, parce que le baron du lieu en était

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45. — *Reg. de l'état civil.*

le présentateur et probablement le fondateur; toutefois, en 1781, son service se faisait en l'église de Noyal. En 1574, Louis du Boys devint chapelain de Saint-Thomas en place de René Vissault, décédé; parmi ses successeurs, notons Jacques Geffros, qui remplaça Bertrand Morice en 1701, Nicolas Castelier (1718) et Michel Audiger (1754). A partir de cette date, le chapelain du Boisorcant fut en même temps chargé de Saint-Thomas. En 1790, François Mahé déclara que ce dernier bénéfice lui rapportait 260 liv. de rente, savoir une dîme estimée 30 liv., et les champ et pré de Saint-Thomas, affermés 230 liv. Il n'était alors tenu qu'à une messe le dimanche[1].

7° *Saint-Blaise de Tastoux*, chapelle priorale devenue frairienne. (Voy. tome II, 115.) — *Nunc* en Servon.

Prieuré. — *Noyal*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 107[2].)

École. — Voy. tome III, 651.

Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 651.

Recteurs de Noyal-sur-Vilaine[3].

Regnaud, « *Reginaldus capellanus de Noyal*, » vivait en 1174.

Hylaire, « *Hylarius presbyter de Noyal*, » dont nous avons raconté l'histoire, diacre et recteur usurpateur vers 1190, paraît en 1235 occuper légitimement la cure.

Geffroy Hochart consentit en 1294 à l'union de la cure de Noyal à la chambrerie de Saint-Melaine et se démit de son bénéfice.

Jean Tual, successeur du précédent, traita en 1298 avec les moines de Saint-Melaine pour le règlement de sa pension.

Jean Noblet obtint en 1311 des moines une augmentation de traitement.

Georges Le Prévot accepta en 1318 le concordat passé entre son prédécesseur et l'abbaye de Saint-Melaine.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

2. Prieurs de Noyal omis : *Dom Pierre de Saint-Gilles* (1456), — *dom Eustache du Cellier* (1502), — *Bertrand Le Clerc*, commendataire (1517).

3. *Cartul. Sancti Melanii.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Jacques Drouasné résigna vers 1573 et fit une fondation de messes dans son église paroissiale.

René Le Camus (1575).

François Le Serré (1588).

Guillaume Guillard (1601 et 1612).

François Girard (1615) devint en 1622 recteur de Brécé, dans le Maine.

Jean Gaudin (1622 et 1668).

Jean-Baptiste Le Maignant (1670).

Joseph Prévot, prêtre de Saint-Malo, assista au synode de 1701; † âgé de soixante ans, le 24 mars 1730, et inhumé dans l'église le 26.

Pierre-Louis Allot, natif de Pipriac, fut pourvu le 3 mai 1730; † âgé de quatre-vingt-un an, le 19 septembre 1779, et inhumé le 20 sous la tour de l'église.

René-Alphonse Michelais, pourvu le 10 octobre 1779, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey; il devint recteur de Princé en 1803 et y mourut le 27 juin 1811.

Pierre-Marie Launay (1803).

François Le Monnier (1803, † 1805).

Jacques-Mathurin Bouvet (1805, † 1809).

Jean Hirel (1809, † 1822).

Pierre Denieul (1822-1840).

François Le Breton (1840-1842).

Joseph Delacoudre (1842-1848).

Joseph Gauthier (1848-1851).

Charles-François Macé (1851-1859).

Joseph Chantrel (1859, † 1866).

Jean-Marie Mury (1866-1870).

Jean-Marie Rimasson (1870, † 1878).

Jean-Marie Leray (1878-).

ORGÈRES

Orgiariæ (1148), — *Orgeria* (1181), — *ecclesia de Orgeriis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

Origines. — Les commencements d'Orgères ne nous sont guère connus que par les seigneurs de ce nom. Dès 1148 nous voyons apparaître à la cour du baron de Châteaugiron Payen d'Orgères; en 1181, Hervé d'Orgères et Évelin, son frère, sont signalés par Philippe, évêque de Rennes, comme étant les bienfaiteurs de l'abbaye de Savigné; enfin, en 1193, Guillaume d'Orgères figure parmi les conseillers de la duchesse Constance de Bretagne[1]. Le *Nécrologe ms.* de Saint-Pierre de Rennes nous apprend également qu'à une époque reculée, vraisemblablement au XIIIe siècle, Mainfinid d'Orgères donna aux chanoines de Rennes les dîmes de sa terre d'Orgères. Aussi au siècle suivant ces chanoines faisaient-ils dans la cathédrale les services anniversaires de ce seigneur et d'un de ses descendants, Jean d'Orgères, seigneur d'Orgères et du Plessix-Bardoul.

Si nous rapprochons de ces faits cette circonstance que le prieuré de Saint-Denis de Rennes ayant été fondé au XIIIe siècle, le titulaire de ce bénéfice reçut entre autres choses de l'évêque le droit de présenter la cure d'Orgères et d'exiger une pension du recteur du lieu, nous sommes amené à conclure que la paroisse d'Orgères, existant certainement au XIIIe siècle, peut fort bien remonter au XIIe et peut-être même au XIe siècle.

En l'an 1240, il est aussi fait mention du bourg et de la paroisse d'Orgères, « *burgum et parrochia de Orgeriis;* » Geffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, y avait alors quelques biens qu'il donna en dot à sa fille Thomase, lorsqu'elle épousa André de Vitré[2].

Quant à l'opinion émise par l'annotateur du *Dictionnaire de Bretagne* (II, 251), « qu'il paraît que la paroisse d'Orgères était desservie par une communauté de religieux établis dans le bourg, » il faut bien avouer que rien ne justifie cette asser-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 602, 603, 682 et 724.
2. *Ibidem*, I, 917.

tion. Elle n'a pas plus de valeur que le rapprochement fait plus bas par le même auteur entre la date 1498 inscrite sur les premiers registres de paroisse et « l'érection de l'église actuelle. »

En 1790, M. Vanneau, recteur d'Orgères, déclara qu'étant seul décimateur dans sa paroisse, il levait la dîme à la onzième gerbe sur les grains, lins et chanvres, ce qui lui rapportait 4,500 liv. de rente. Mais sur cette somme il devait payer les décimes, fournir une pension de 350 liv. à son vicaire, et remettre au Chapitre de Rennes, chaque année, deux mines de seigle estimées 72 liv.[1] Cette dernière charge remplaçait la pension due primitivement au prieur de Saint-Denis, dont le titre avait été aboli en 1728. Depuis cette dernière époque aussi le recteur d'Orgères, présenté jusqu'alors par le prieur, était devenu à la nomination de l'ordinaire.

Église. — Saint Martin de Tours est le patron de l'église d'Orgères, édifice restauré depuis peu. C'était jadis une simple nef accostée de deux chapelles seigneuriales, celle du Noyer au Nord et celle du Châtenay au Midi; mais on releva le chœur et on construisit deux transepts ou bras de croix dès le XVIIe siècle; la nef, un peu plus ancienne, est sans style, et la tour ne date que de 1844.

Les barons d'Orgères[2] étaient seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de cette église. Dès 1481, Jean Moraud, seigneur d'Orgères, fut maintenu dans la possession d'un banc à accoudoir placé dans le chœur, près du maître-autel, du côté de l'évangile. En 1674, Calliope d'Argentré, veuve d'Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé et baron d'Or-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

2. La terre d'Orgères relevait à l'origine de la seigneurie de Bourgbarré, mais elle fut érigée en baronnie, d'abord en 1644 en faveur de Gabriel de Bourgneuf, puis en 1774 en faveur de M. de Bonescuelle. Elle appartint successivement aux familles d'Orgères, Moraud, Bouédrier, de Bourgneuf, d'Argentré, Déniau, de Cornulier et de Bonescuelle. (*Arch. du chât. d'Orgères.*)

gères, déclara qu'elle avait dans l'église d'Orgères, outre ce banc seigneurial, deux pierres tombales près le grand autel, ses écussons dans les vitres principales et sa lisière. Elle avait, de plus, les cep et collier, insignes de haute justice, à l'entrée du cimetière. On voit encore maintenant sur la muraille méridionale de l'église les armoiries des Bourgneuf : *d'argent au sautoir de sable, au franc quartier de gueules chargé de deux poissons rangés en fasce d'argent.*

Après les sires d'Orgères, les seigneurs de Châtenay avaient des droits dans cette même église; mais ces derniers n'ont jamais été barons, quoi qu'en ait dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 251), et rien ne prouve que l'église d'Orgères ait été bâtie par l'un d'eux[1]. Le sire de Châtenay avait donc deux pierres tombales dans le chanceau, du côté de l'épître, et du même côté et communiquant avec le chœur, une chapelle prohibitive dans laquelle se trouvait son banc à queue et deux fenêtres armoriées de ses blasons. Cette chapelle fut transformée en sacristie lorsque furent bâtis les transepts. Elle devait être dédiée à saint Laurent, et à la fête de ce saint le seigneur de Châtenay avait le droit de tenir une foire à Orgères. Après l'abandon de cette chapelle, l'autel de Saint-Laurent fut transféré dans le transept voisin.

Mais la chapelle du Noyer, située au haut et au Nord de la nef, était et est encore la partie la plus intéressante de l'église d'Orgères. Construite probablement au xve siècle, elle offrait jadis une belle fenêtre de style flamboyant aujourd'hui ruinée, et son autel se trouvait à l'Est; une claire-voie la séparait du chanceau en 1605 et elle avait son banc à queue et sa porte extérieure particulière. Au-dessous de la fenêtre se trouvait le « sépulcre sous arcade et tombeau enlevé » des

1. La seigneurie de Châtenay avait néanmoins une certaine importance; elle fut successivement possédée par les de Montgermont, de Chaumont, d'Auvergne, de Cahideuc, de Gouyon et de Bourgneuf; ces derniers l'unirent à leur baronnie d'Orgères. — Les hommes du fief de Foulgerasse devaient chaque année au seigneur de Châtenay une paire de gants blancs, un chausson, un balai, un faix de joncs, un chapeau de feuilles de pervenche et un chapeau de fleurs de pentecôte. (*Arch. du chât. d'Orgères.*)

seigneurs du Noyer. Ce tombeau, assez remarquable, existe encore : c'est une arcature ogivale surbaissée, ornée d'une guirlande de feuillages taillée dans le granit, surmontée d'un riche panache avec écusson fruste et accostée de deux pinacles appliqués à la muraille; mais l'arcade est vide et il ne s'y trouve ni statue, ni inscription. Il y avait dans cette chapelle une fondation de messes faite par les seigneurs du Noyer et desservie encore en 1705[1].

Le 15 août 1671, le P. Le Gomériel, dominicain de Bonne-Nouvelle, érigea la confrérie du Rosaire dans l'église d'Orgères. L'autel en fut placé dans la chapelle récemment construite du côté de l'évangile, c'est-à-dire dans le transept du Nord, qui communique aujourd'hui avec la chapelle du Noyer depuis l'enlèvement de l'autel de cette dernière.

Chapelles. — *1° La chapelle du Bas du bourg* fut bâtie, d'après la tradition, par un prêtre nommé Olivier Vannier; c'est une sorte de petit pavillon sans aucun style, construit près du bourg, à l'entrée de l'avenue du château d'Orgères. — *Nunc* sécularisée.

2° La chapelle de Bout-de-Lande. — En 1655, Henry de Bourgneuf, seigneur d'Orgères, fonda une messe tous les dimanches, en l'honneur de la Sainte Vierge, dans la chapelle de Bout-de-Lande. Ce sanctuaire n'existe plus depuis longtemps, car dès 1770 on signalait près de Bout-de-Lande « l'emplast ou mazière d'une ancienne chapelle » sise au bord de la route de Rennes à Nantes, dans le fief de Lardrais, relevant de la baronnie d'Orgères[2].

3° Chapelles du château d'Orgères. — L'ancienne chapelle de ce château se trouve à l'un des coins formés par le carré qu'entourent les douves. En 1655, Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé et baron d'Orgères, y fonda une messe tous

1. La seigneurie du Noyer a successivement appartenu aux familles Le Bigot, Champion de Cicé, Boutin et Porée du Parc.
2. *Arch. du chât. d'Orgères.*

les vendredis et présenta Jean Fauconnier, prêtre d'Orgères, pour la desservir[1]. Pierre Poirier (1738), Jean Gérard (1739) et Jacques Bigot (1757) furent ensuite chapelains du château; mais en 1755 la fondation de cette chapelle se trouvait augmentée, Élisabeth de Cornulier, dame d'Orgères et femme de Paul Hay, marquis des Nétumières, y ayant fondé quatre messes hebdomadaires dotées de 200 liv. de rente. — Cette chapelle a été abandonnée depuis, et l'on a établi un nouveau sanctuaire, qui continue d'être entretenu, dans l'intérieur même du château.

4° *La chapelle de Châtenay* se trouvait bâtie dès 1551 sur une motte entourée de douves, au milieu d'un bois futaie voisin de ce manoir. En 1655, Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé et seigneur de Châtenay, y fonda une messe tous les samedis en l'honneur de la Sainte Vierge. Ce sanctuaire, qui n'existe plus, est encore mentionné comme fondé et desservi au siècle dernier.

5° *La chapelle de l'Hermitière* était, paraît-il, frairienne; elle était également fondée et desservie au XVIIIe siècle. Elle a été rasée, mais les habitants du village de l'Hermitière en conservent encore la cloche et la sonnent quand l'un d'entre eux vient à trépasser. Le nom de ce village et une vague tradition locale semblent indiquer l'ancienne présence d'un ermite en ce lieu; un enfant du pays, M. Louail, a utilisé cette tradition en écrivant un petit roman local intitulé : *Fleur des landes*.

6° *Notre-Dame du Noyer*. — Marguerite Boutin, dame du Noyer et douairière de Campzillon, ayant bâti une chapelle au Midi de son manoir du Noyer, la dota de 100 liv. de rente, par acte du 13 novembre 1673, en y fondant une messe pour tous les dimanches et fêtes. Cette fondation, appelée chapel-

1. Le marquis de Cucé fonda trois messes par le même acte du 3 janvier 1655 : une au château d'Orgères, une au Châtenay, et la troisième à Bout-de-Lande; il les dota de 72 liv. de rente et présenta le même prêtre pour les desservir; l'ordinaire approuva cette triple fondation le 2 mars 1655. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.)

lenie du Tertre, — parce qu'elle consistait en des biens sis au fief du Tertre dépendant du Noyer, — ne fut approuvée par l'ordinaire que le 3 juillet 1676. Le premier chapelain présenté par Marguerite Boutin, alors femme de Jacques de Saint-Simon, fut François Hubert[1]; il eut pour successeurs Claude de la Rue, † vers 1720, puis René Gicquel. Cette chapelle était en ruine lorsqu'en 1781 Louis du Parc-Porée, seigneur de Chaudebœuf et du Noyer, rendit aveu pour cette dernière terre au seigneur d'Orgères.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS D'ORGÈRES[2].

Bertrand de Montgermont, seigneur dudit lieu et de Châtenay, archidiacre et chanoine de Rennes, fonda son anniversaire dans la cathédrale; † 12 mars 1397.

Jehan Rualon (1447).

Vincent Le Tort donna en 1469, à un hospice de Rennes, une rente de 9 liv.

Guillaume Rualon, † vers 1498, fonda en son église la chapellenie dite du Bourg, consistant en trois messes par semaine, lundi, mercredi et vendredi. On voit que ce Rualon ou Ruallan ne fut point le premier recteur d'Orgères, comme le dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 251); il n'était pas davantage seigneur de Châtenay, car ce manoir appartenait alors à la famille d'Auvergne.

N... Le Bigot, † 1530.

Jean Moulnier (1531).

Martin Jubin (1554).

Pierre de Champalaune, † vers 1576.

Martin Jubin, † 1580.

Jean Le Ray fut pourvu le 17 octobre 1580.

Julien Texier, † 1595.

Frère Richard Didier, carme de Rennes, docteur en théologie et

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. Saulnier, etc.

chanoine théologal de Rennes, administra quelque temps la paroisse d'Orgères, mais nous n'assurons pas qu'il en fût recteur en titre; peut-être était-il seulement curé d'office; † au couvent des Carmes de Rennes en 1607.

Jean Peschant, chanoine théologal de Rennes, docteur en théologie (1605 et 1619).

Gabriel Peschant, neveu du précédent, lui succéda au Chapitre de Rennes et à la cure d'Orgères; † 1630.

Jean Sorin, présenté le 22 mars 1630 par le prieur de Saint-Denis, gouvernait encore en 1638.

Pierre Fougler, précédemment recteur de Thorigné, prit possession le 20 mars 1649 et gouverna jusqu'en 1665.

René Coué du Mortier, docteur en Sorbonne, fut pourvu en 1665; † 15 novembre 1690 et inhumé au pied de la croix du cimetière.

Pierre Brossier, prêtre d'Angers, pourvu en 1690, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à trois gerbes d'or, 2, 1;* † avril 1705.

Philippe Le Roy, prêtre du diocèse, présenté par le prieur de Saint-Denis le 2 mai 1705, fut pourvu le 16.

Jacques Gesnouin, prêtre du diocèse, succéda au précédent en 1712; † 2 février 1734.

Jean-Baptiste-François Samson du Gage, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 24 février 1734; † le 17 août suivant.

Jacques-François Hervoët, prêtre du diocèse, pourvu le 15 septembre 1734, prit possession le lendemain; † âgé de trente-deux ans, le 1er juin 1741.

Joseph-Charles-Sébastien Geffelot de Marigny, fils du seigneur de Marigny, en Saint-Germain-en-Coglais, précédemment recteur de Romagné, pourvu le 6 juin 1741, prit possession le 8; il devint prieur de la Dauphinaye; † âgé de quarante-cinq ans, le 8 mai 1757, et inhumé le 9 à Orgères.

Jean-Baptiste Guesdon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 mai 1757; il débouta Jacques Chaubigot, qu'un prétendu prieur de Saint-Denis (le prieuré était alors supprimé) fit pourvoir à Tours; † âgé de soixante-trois ans, en 1778.

Suzanne-Gilles Vanneau, natif de Rennes, secrétaire de Mgr de Girac, fut pourvu en avril 1778 et prit possession le 8 mai. Il fut député en 1789 aux États-Généraux, où il se conduisit dignement. Exilé pendant la Terreur, il devint à la restauration du culte recteur de Saint-Aubin de Rennes; † peu après, le 3 mai 1803.

Pierre-Marie-François Monnier (1803, † 1813).

Joseph Jollivet (1813-1824).

Jean Beaugendre (1824, † 1871).

François Geffrouays (1871-).

OSSÉ

Ecclesia de Ouceyo (1347), — *Ousseyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

Origines. — Tous renseignements nous manquent sur les origines d'Ossé; nous savons seulement que cette paroisse existait au xive siècle, puisqu'une charte de Saint-Melaine renferme en 1347 le nom de son recteur à cette époque, Jacques de Charot, « *Jacobus de Charot, rector ecclesie de Ouceyo*[1]. » Ce recteur devait appartenir à la famille noble qui possédait alors le manoir de Charot, en Ossé.

Le recteur d'Ossé, nommé par l'ordinaire, avait, d'après le *Rôle diocésain ms. de 1646*, environ 700 liv. de revenu.

Église. — Dédiée à saint Sulpice, évêque de Bourges, l'église d'Ossé se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit, et à laquelle ont été ajoutées deux chapelles formant bras de croix. Elle n'a point de style et peut remonter en partie au xvie siècle, comme l'indique la fenêtre ogivale de son chevet, aujourd'hui murée. La chapelle du Nord, dédiée à la Sainte Vierge, et prohibitive à l'origine au seigneur de Charot, fut construite en 1611; l'autre chapelle, dédiée à saint Nicolas, semble aussi du xviie siècle.

Le Plessix d'Ossé était la maison seigneuriale de la paroisse[2]. En 1440, le duc Jean V régla un différend survenu au sujet du droit de sépulture en l'église d'Ossé entre le sieur

1. Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.

2. Le Plessix d'Ossé, relevant de la baronnie de Châteaugiron, appartint successivement aux familles du Pan, Glé de la Costardaye, de la Baume-Le Blanc de la Vallière et Le Prestre de Châteaugiron.

du Pan, seigneur du Plessix, et le sieur de Montbeille, seigneur des Grées.

La supériorité d'église appartenait à Ossé au baron de Châteaugiron, mais le seigneur du Plessix jouissait des droits de fondateur et prééminencier; c'est ce que déclara en 1694 Gabrielle Glé, marquise de la Vallière et dame du Plessix[1]. Jacques Le Prestre, baron de Châteaugiron, ayant acquis le Plessix en 1744, prit possession de tous ces droits honorifiques et fit placer ses armoiries dans le chœur et sur le maître-autel de l'église d'Ossé.

Quant au seigneur de Charot, il avait son enfeu, son banc et son blason dans sa chapelle prohibitive.

Chapelle. — *La chapelle de Charot*, bâtie près du manoir de ce nom, est la seule que nous connaissions en Ossé; elle avait été, dit-on, fondée de messes par la famille Le Gras, qui possédait au siècle dernier la seigneurie de Charot. — *Nunc* abandonnée.

Assistance publique. — Voy. tome III, 383.
Écoles. — Voy. tome III, 428 et 574.
Sœurs de l'Immaculée-Conception. — Voy. tome III, 574.

Recteurs d'Ossé[2].

Jacques de Charot (1347).
Jean du Pan (1566).
Julien Ogier résigna le 8 novembre 1580.
Jean Pigeart résigna le 29 juillet 1583.
N... Le Breton (1608).
Pierre Chassé (1611).
Jean Salmon érigea en 1619 dans son église une confrérie de la Doctrine Chrétienne, sous l'invocation de Notre-Dame; † 1625.
N... Le Songeux, † 1631.

1. *Arch. Nat.*, P. 1721.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Pierre Bidault résigna en 1641 en faveur de Louis Blanchet.

Georges Galleran légua par testament, en 1643 et 1659, une rente de 87 liv. aux pauvres de sa paroisse et fit une fondation dans son église; † 24 mars 1661 et inhumé près du reliquaire.

Jacques Ernault, docteur en Sorbonne (1661-1668).

René Simon, prêtre du Mans, pourvu en mars 1669, laissa tout son bien à l'église d'Ossé; † âgé de soixante-treize ans, le 22 septembre 1716, et inhumé dans son église.

Julien Merré fut pourvu en 1716; † 25 septembre 1729 et inhumé le 27 dans l'église.

François Vivier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 26 septembre 1729; † âgé de cinquante ans, le 26 février 1740, et inhumé le 27 dans l'église.

Pierre-Louis Forestier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 mai 1740; † âgé de cinquante-et-un ans, le 30 avril 1754, et inhumé dans l'église.

Pierre Morio, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 août 1754; † 29 août 1769 et inhumé le 30 dans le cimetière.

François Crespel, sous-chantre de la cathédrale de Rennes, fils de Jacques, tailleur d'habits, et de Jeanne Avenel, fut pourvu en septembre 1769; † subitement, âgé de cinquante-quatre ans, le 9 janvier 1784, et inhumé le 10 dans l'église.

Joseph Le Vieux, vicaire à La Mézière, pourvu le 25 juin 1784, prit possession le lendemain; exilé à Jersey, il revint à Ossé en 1802 et fut nommé l'année suivante recteur de Louvigné-de-Bais.

Gilles-Ange Couella (1803-1804).

Jean-André Loüis (1804, † 1806).

N... Le Cacheur (1806-1810).

François-André Montorin (1810, † 1848).

Louis-Pierre Monnier (1848-1881).

Louis Juhel (1881-).

PACÉ

Ecclesia de Pache (1158), — *Pace* (1170), — *Paceium* (1185), — *Paceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Étienne de Rennes.

Origines. — L'église de Pacé appartenait au XIIe siècle aux religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, et ils y avaient déjà fondé un prieuré dont nous avons parlé (tome II, 69). A cette époque, la paroisse de Pacé renfermait le territoire de Montgermont et était bornée au Sud par la forêt de Noumoot ou de Mont-Mohon. (Voy. tome Ier, 198.) Lorsque cette forêt disparut pour faire place à la culture des céréales, l'abbaye de Saint-Melaine contesta au Chapitre de Rennes ses droits sur quelques dîmes novales.

Le prieur de Pacé jouissant, à l'origine, des grosses dîmes anciennes et novales de toute la paroisse, le recteur, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et considéré comme vicaire perpétuel, ne recevait qu'une portion congrue.

En 1233, Adam, archidiacre de Rennes, termina un différend survenu entre les moines de Saint-Melaine et Raoul des Iffs, recteur de Pacé, « *Radulphus des Iffs persona de Pace;* » ce dernier était en même temps fermier du prieuré de Pacé, et il demandait une augmentation de sa portion congrue, conformément, disait-il, aux décisions du Concile général de Latran, tenu en 1215. Les moines ne repoussèrent point sa demande; et comme il affermait 7 liv. le prieuré et que, n'ayant point payé sa ferme depuis deux ans, il devait à l'abbaye 15 liv., les religieux le tinrent quitte pour 10 liv., à condition toutefois que pour les trois années suivantes il paierait 21 liv. L'archidiacre donna, de plus, l'espérance au recteur qu'au bout de ces trois ans il pourrait voir sa pension augmentée plus régulièrement[1].

Ce fut un autre recteur de Pacé nommé Rivallan, « *Rivallanus presbyter de Pace,* » qui obtint cette augmentation. Au mois de février 1240, devant le même archidiacre Adam, il céda à l'abbaye de Saint-Melaine un dîmage au trentième qu'il percevait, et certains droits qu'il réclamait sur d'autres portions de dîmes et sur une rente censuelle due par la terre

1. *Cart. Sancti Melanii,* 131.

de la Martinière. Il reçut en échange, des moines de Saint-Melaine et du prieur de Pacé, les revenus de la tiercerie, c'est-à-dire les dîmes anciennes et nouvelles du Champ-Marbot, et neuf quartiers de seigle que le prieur de Pacé s'engagea à lui fournir annuellement sur la grande dîme de la paroisse, à la Nativité de Notre-Dame[1].

Le *Rôle diocésain de 1646* estime 600 liv. la pension que recevait alors le recteur de Pacé; en 1679, ce recteur déclara qu'il jouissait, en outre, du presbytère avec jardin, verger et bois futaie, le tout contenant deux journaux, relevant du roi et joignant les terres de la maison noble de Pacé[2].

En 1790, les Bénédictins de Saint-Melaine, — jouissant du prieuré uni dès 1411 à la mense abbatiale, — avaient à Pacé les cinq traits de dîme du Bourg, de Tixue, de Gon, de Place et de la Bretonnière, plus le petit trait du Breil et la métairie des Landelles. A la même époque, les grands Carmes de Rennes possédaient les Pâtis, affermés 72 liv.; — les Dominicains de Bonne-Nouvelle la métairie de Launay-Thébert, affermée 300 liv.; — le Grand-Séminaire, une maison de campagne avec retenue, et les métairies du Bourg, affermées 1,800 liv., de Champagne, 1,300 liv., et de l'Étang, 825 liv.[3]

Église. — Dédiée à l'évêque saint Melaine, l'église de Pacé se compose d'une seule nef, accostée de doubles chapelles d'inégale grandeur, placées de chaque côté.

La partie la plus antique est un débris de muraille romane en appareil de feuilles de fougère, apparaissant encore au Sud de la nef et pouvant remonter au XIe siècle; mais l'ensemble de cette nef vient d'être relevé. La porte occidentale est du XVe siècle; « l'archivolte, dessinée en ogive par des moulures toriques retombant sur des colonnettes à chapiteaux grossiè-

1. *Cartul. Sancti Melanii.*
2. Le presbytère actuel dépendait, paraît-il, d'une ancienne chapellenie desservie dans l'église.
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

rement ébauchés, encadre un cintre plein. Au-dessus du portail existe une pierre sculptée où l'on distingue encore un écusson couché, dont le blason est fruste et timbré d'un heaume ou cimier. » La première chapelle du Sud, dite de la Touche-Milon ou de la Rossignolière, est aussi du xve siècle; c'est la partie la plus intéressante de tout l'édifice.

Cette chapelle est voûtée en pierres et à arêtes; ses arcs doubleaux, très-saillants, affectent la forme ogivale; au point d'intersection, la clef de voûte est décorée d'un écusson entouré d'une grosse cordelière et portant les armes des Milon, seigneurs de la Touche : *d'argent au senestrochère vêtu et ganté de gueules, soutenant un épervier de sable membré d'or.* Ces armoiries, qui sont celles du fondateur de la chapelle, se trouvent reproduites sur une dalle tumulaire incrustée dans le pavé joignant l'autel dédié à sainte Anne. L'effigie d'un chevalier y est gravée au simple trait avec son écusson, placé à gauche de la tête, et cette inscription placée en bordure : *Cy gist noble home Yvon Millon, s^r de la Tousche-Millon et de Bergeal, en son temps trésorier des guerres du feu Duc notre souverin seigneur et de la Duchesse, qui décéda le XXVIII jour d'octobre l'an mil IIII^C IIII^XX et neuf. Dieu lui face pardon. Amen.*

La fenêtre ouverte dans le mur Sud de cette chapelle a conservé ses meneaux flamboyants, et l'on y voyait naguère encore les débris d'une verrière du xvie siècle, où l'on reconnaissait des anges tenant les instruments de la Passion. Dans le mur occidental s'ouvre une très-jolie porte surmontée de l'écusson des Milon; son archivolte se relève en accolade, et ses moulures prismatiques sont ornées d'expansions végétales, de choux frisés, et accompagnées d'aiguilles latérales[1].

En 1858 on a abaissé cette chapelle, — dont le pavé s'élevait au-dessus du niveau de la nef et qui ne communiquait avec elle que par une étroite arcade ogivale, — et on l'a

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Mélanges hist. et archéol. de Bret.*, II, 59 et 60.

agrandie de façon à former une double chapelle pour régulariser l'église.

Vis-à-vis, en effet, c'est-à-dire au Nord de la nef, s'ouvrent ce qu'on appelait en 1601 les Chapelles Neuves. Leurs deux arcades à ogives évasées reposent sur une colonne monocylindrique, courte et grosse, et sur deux piliers engagés de forme analogue; chacun de ces supports est couronné d'une espèce de chapiteau orné, l'un d'une guirlande de feuilles de vigne, l'autre d'une rangée de feuilles grasses, le troisième d'une suite d'enroulements répétés. L'autel adossé au mur oriental de cette double chapelle est dédié à la Sainte Vierge. On y remarque un retable en pierre blanche assez grossièrement sculpté et daté de 1624; ce retable présente deux bas-reliefs : l'Annonciation et la Naissance du Sauveur. Deux fenêtres ogivales éclairent cette partie de l'église, qui semble être de la fin du XVIe siècle. Le reste de l'édifice, c'est-à-dire le chœur et ce qu'on appelle le dôme, ne date que de 1656 et n'offre pas d'intérêt.

Le sire de Champaigné[1] était jadis considéré comme seigneur fondateur de l'église de Pacé. Il avait en 1601 « dans le chœur, proche le grand autel, deux pierres tombales armoriées des armes du Bordage et de Champaigné, et au costé de l'évangile deux chaires prohibitives; de plus, vis-à-vis l'autel de Nostre-Dame et l'image saint Laurent dans la nef, un banc à queue aussi prohibitif. » Les mêmes blasons des Montbourcher, seigneurs du Bordage et de Champaigné, se trouvaient dans les vitres de la chapelle de la Touche-Milon « et aux Chapelles Neuves et au circuit de l'église; et en toutes les vitres, en chacune d'icelle trois ou quatre escussons des mesmes armes; et au-dessus de l'entrée principale de l'église un escusson d'un *lion léopardé* des armes pleines de Cham-

1. La seigneurie de Champaigné appartint successivement aux familles de Champaigné, de Montbourcher, Bonnier, de Rosmadec, Beschart et Visdelou de la Villethéart. Le manoir de Champaigné (ou Champagné), aujourd'hui détruit, se trouvait en Gévezé, croit-on, mais la seigneurie s'étendait beaucoup en Pacé.

paigné, et au dehors sur les murs des deux chapelles, escusson *parti du Bordage et de Champaigné.* » Une autre déclaration de 1618 décrit les armoiries de Champaigné sculptées sur les Chapelles Neuves : *d'hermines au chef de gueules*[1].

Dans le même chanceau, mais du côté de l'épître, se trouvaient deux autres pierres tombales appartenant au seigneur de Texue[2]; dans cet enfeu fut inhumé en 1730 frère François de la Bourdonnaye, chevalier et commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, décédé à Texue. A côté de ces tombes était le banc seigneurial de Texue.

Dans la chapelle Sainte-Anne était l'enfeu des seigneurs de la Touche-Milon, dont nous avons parlé. Aux siècles derniers les seigneurs de la Rossignolière s'y faisaient également inhumer.

Les paroissiens de Pacé ayant construit les Chapelles Neuves sur un terrain donné par le seigneur du Bois de Pacé, celui-ci s'était réservé devant l'autel de la Sainte-Vierge un enfeu prohibitif.

Enfin les seigneurs de Champalaune et de la Mandardière avaient aussi leurs tombes dans cette église; l'enfeu des premiers se trouvait primitivement devant l'ancien autel de Notre-Dame, mais il était en 1678 « au bas du chœur, du côté de l'évangile, près la porte des degrés[3]. »

Il y avait, paraît-il, à Pacé une confrérie de la Sainte-Vierge au XVIe siècle, car, dans les *Contes d'Eutrapel*, Noël du Fail mentionne « la frairie blanche de Pacé. » Quant à la confrérie du Rosaire, elle fut érigée en cette église le 16 mai 1646 par le dominicain Guillaume Bretreu[4].

CHAPELLES. — *1° Chapelle de Fristillé.* — Une charte de 1138

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 6 G, 6.
2. Texue ou Tixue (*nunc* Tissue) fut érigée en châtellenie par Henri III en 1570, en faveur de Pierre Brullon, seigneur de Beaumont, mari de Bonne de Texue.
3. *Arch. Nat.*, P. 1712.
4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5.

mentionne la chapelle de Fristillé, « *capella de Fristilliaco*, » située au bord de la forêt de Noumoot, dans le territoire que les moines de Saint-Melaine revendiquaient comme faisant partie de la paroisse de Pacé. Les chanoines de Rennes s'étaient emparés de cette chapelle malgré les religieux, qui soutenaient qu'eux seuls en avaient reçu l'investiture. Ce sanctuaire n'existe plus depuis longtemps, mais on trouve encore le village de Frétillé non loin de l'ancien prieuré de la Bretonnière.

2° *Saint-Étienne de la Bretonnière*, dépendant du prieuré de ce nom.

3° *Chapelle du Pont de Pacé.* — Le Pont de Pacé est un gros village situé à quelque distance du bourg et tirant son nom d'un pont construit sur la Flume; ce lieu étant, à cause du grand chemin, très-fréquenté par les voyageurs, Bertrand de Champaigné y construisit, à la fin du XIVe siècle, une chapelle qu'il dota de 60 liv. de rente sur certaines dîmes en Cesson et Gévezé. L'acte d'amortissement pour ces dîmes, sollicité et obtenu par le seigneur de Champaigné du duc de Bretagne Jean IV, est daté du 3 mai 1399 [1]. Au siècle dernier, cette chapelle était encore desservie par Guy Ponthays, qui, présenté en 1722 par Louis Visdelou, seigneur de la Villethéart et de Champaigné, ne la délaissa qu'en 1756. Il est probable que cette chapelle était dédiée à saint Jean-Baptiste, car le seigneur de Champaigné avait, en 1700, droit de tenir une foire à la fête de la Décollation de saint Jean sur le placis du Pont de Pacé. — *Nunc* abandonnée.

4° *Chapelle du Bois de Pacé* ou du *Haut-Bois de Pacé.* — Par acte du 14 juillet 1673, Bertrand Le Page, sieur des Fontaines, et Julienne Chéreau, sa femme, fondèrent une messe chaque dimanche dans la « chapelle du Haut-Bois en Pacé, » et la dotèrent de 50 liv. de rente. Dans la déclaration, en 1678, du manoir du « Bois de Pacé, » habité par lesdits fon-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 46.

dateurs, il est fait mention de cette chapelle, construite, est-il dit, en forme de pavillon. En 1690 Guillaume du Liepvre, ayant acquis le Haut-Bois de Pacé, rétablit la fondation précédente et présenta pour la desservir Gildas Le Beux, prêtre et précepteur de son fils, Gilles du Liepvre[1]. Plus tard Georges Grisel prit possession de cette chapellenie, en 1760.

5° *Sainte-Anne du Casse.* — Cette chapelle, bâtie par Mme Malenfant, fut bénite le 6 mai 1788. — *Nunc* sécularisée.

6° *La chapelle de Champagne* se trouvait, à l'origine, dans le jardin de ce manoir, mais on n'en voyait plus que les ruines dès 1679. Elle avait été fondée de messes et dotée de certaines dîmes par les seigneurs du lieu. Il paraît que le Grand-Séminaire de Rennes, devenu propriétaire de Champagne vers 1684, releva cette chapelle qui existe encore.

7° *La chapelle de Champalaune* figure en 1678 dans la déclaration que fit de ce manoir Joseph de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer et de Champalaune.

8° *Notre-Dame de la Glestière.* — Le 15 novembre 1626, Briand Challot, sieur de la Glestière, considérant que ses père et mère avaient bâti vers l'an 1586 une chapelle en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, de saint Roch et saint Sébastien, sise au coin du bois futaie du manoir de la Glestière, et désirant la faire desservir, y fonda trois messes par semaine. En 1676 cette fondation fut renouvelée et approuvée par l'ordinaire grâce aux soins de Julien Gardin, sieur de la Bourdonnaye et de la Glestière[2].

9° *La chapelle de la Mandardière* dépendait du manoir de ce nom, intéressant spécimen des maisons nobles du xve siècle, bâti en 1414 par Raoul Mandard. Elle est mentionnée dans la déclaration de la Mandardière faite en 1678 par Jean Éven, sieur du Puits-Mauger.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 46.
2. *Ibidem.*

10° Sainte-Anne de la Rossignolière. — La chapelle primitive du vieux manoir de la Rossignolière, possédé par les sires de Montbourcher dès le XIVe siècle, étant tombée en ruine, le nouveau propriétaire, Jean Bossart, sieur du Clos, la reconstruisit « en un lieu plus convenable » selon lui, et la fit bénir, le 27 octobre 1650, par M. Dreux, vicaire général de Rennes. Un peu plus tard, par acte du 15 février 1667, les sieur et dame du Clos-Bossart dotèrent cette chapelle de 50 liv. de rente, en y fondant une messe pour tous les dimanches[1]. Nicolas Lallemand (1704), Nicolas Dreux, Olivier Doucet (1768) et François Le Lu (1785) desservirent la Rossignolière. Ce dernier avait été présenté par Jeanne de Saint-Gilles, veuve de Joseph de Montbourcher, seigneur de la Rossignolière.

11° La chapelle de Texue, bâtie par les seigneurs de ce nom près de leur manoir, était très-ancienne; en 1614 on y baptisa Gabriel de Châteaubriant. Mais cet édifice fut reconstruit plus tard, car en 1682 la chapelle de Texue est dite « édifiée de neuf. » Elle était fondée de trois messes par semaine et avait pour chapelain Olivier Le Fort en 1712.

12° La chapelle de la Touche, construite près de ce manoir, était également fondée de messes; mais en 1774 ce sanctuaire étant ruiné, l'évêque ordonna qu'on en desservît la fondation dans l'église.

PRIEURÉS. — *1° Pacé*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 69.)

2° La Bretonnière, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 665.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 46.

Recteurs de Pacé[1].

Raoul, « *Radulphus sacerdos de Pace,* » donna en 1152 une vigne à l'abbaye naissante de Montfort.

Raoul des Iffs (1233).

Rivallan (1240).

Jehan du Breil rendit aveu au roi pour son presbytère le 28 mai 1540. Seigneur du Breil, en Iffendic, il devint chanoine de Rennes et prieur d'Iffendic; † 1570 et inhumé dans l'église d'Iffendic.

Jacques Le Gouz, † vers 1591.

Jacques Renauldin fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 3 avril 1591.

Raoul Regnault, pourvu vers 1616, fonda une messe dans son église par acte du 19 août 1637; † 1639.

Jacques Gauvain, pourvu le 25 mai 1639, prit possession le 29. Étant déjà recteur de Laillé, il fut obligé de résigner Pacé; il le fit en faveur du suivant avec rétention de 200 liv. de pension; † 1641 et inhumé à Rennes.

Yves Mouazan, clerc de Nantes et bachelier en Sorbonne, prit possession le 11 mars 1640; † 1669.

François-Pierre Mahé, docteur en médecine, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 13 juillet 1669; † 13 novembre 1670 et inhumé à Saint-Sauveur de Rennes.

Jean Falaise, à peine nommé en décembre 1670, permuta avec le suivant et devint recteur de Derval, au diocèse de Nantes.

Thomas Perret fut pourvu à la suite de cette permutation, en 1671; † 28 août 1674.

Jean du Chastellier, prêtre de Bayeux, pourvu en 1674, rendit aveu au roi pour son presbytère en 1679, et fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à l'aigle de sable;* † 7 septembre 1713 et inhumé dans le chœur de son église, du côté de l'évangile.

Julien d'Oultremer, prêtre de Nantes, succéda au précédent; † âgé de trente-trois ans, le 25 août 1719.

Pierre-Mathurin Chevy, prêtre du diocèse, pourvu le 26 août 1719, devint recteur de Chavagne en 1723.

Mathurin-Jean Loret, prêtre de Vannes, pourvu le 21 décembre 1723, prit possession le 1er janvier 1724; † 23 avril 1744 et inhumé dans l'église.

François-Jacques Dumaine de la Josserie, prêtre du diocèse,

1. *Cartul. Sancti Melanii.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

pourvu le 21 juillet 1744, prit possession le lendemain et gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume Chantrel (1803, † 1836).
Mathurin Gouyon (1836-1849).
Gilles Aubrée (1849-1850).
André Lemoine (1850-1856).
Jacques Hurel (1856-).

PAIMPONT

Penpont (1192), — *Painpont* (1211), — *Panispons* (1303).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

Origines. — L'histoire de la paroisse de Paimpont se confond tellement avec celle de l'abbaye de ce nom qu'on peut dire que cette paroisse n'a d'autres annales que celles de ses anciens moines. Comme nous avons fait connaître l'établissement de ceux-ci, appartenant en dernier lieu à la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que la cure de Paimpont était unie au monastère, de façon à ce que l'un des religieux desservait ordinairement la paroisse; au XVIIIe siècle, ce prieur-recteur était presque toujours le prieur claustral de l'abbaye. Nous avons déjà dit que le prieur-recteur de Paimpont avait en 1730 un revenu brut de 1,300 liv., avec 330 liv. de charges, ce qui réduisait son bénéfice à 970 liv. de revenu.

Voici, du reste, quel était vers 1750 l'état de cette paroisse, d'après le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) :

« *Revenu de la cure*, 1,200 liv.; — *titulaire de la paroisse*, Notre-Dame; — *décimateur*, l'abbaye; — *présentateur*, le Chapitre abbatial; — *seigneurie*, contestée entre les propriétaires des forges et l'abbaye; — *fabrique*, aucune, les chanoines

réguliers entretiennent l'église et en perçoivent tous les droits; — *presbytère*, il n'y en a point. — *Nota*, la paroisse est située dans la forêt de Brécilien, et les villages qui la composent sont au milieu des bois; on la divise en sept frairies, auxquelles se rapportent les différents villages, au nombre de vingt ou environ, et qui ont chacune leur chapelle, excepté les trois qui sont plus proches de l'église. La paroisse a cinq lieues de longueur sur quatre de largeur et douze de tour[1]. C'est une cure régulière, qui est ordinairement présentée au prieur de l'abbaye et desservie par les chanoines; il y a pourtant eu des prieurs séculiers qui ont été approuvés. L'office paroissial n'est pas distinct du canonial. »

Église. — Le même *Pouillé* ajoute encore : « Il n'y a point d'église paroissiale autre que l'abbatiale, qui est belle, propre et bien pourvue. » Comme nous avons décrit en détail cette intéressante église de l'abbaye de Paimpont (tome II, 693), nous n'en reparlerons pas ici.

Chapelles. — 1° *Saint-Mathurin de Beauvais*, chapelle frairienne mentionnée aux siècles derniers, est encore desservie de nos jours par les prêtres de la paroisse.

2° *Saint-Jacques de Coganne* est également une chapelle frairienne toujours desservie.

3° *Saint-Éloi des Forges*, considérée jadis comme chapelle domestique, est entretenue et continue d'avoir un chapelain particulier.

4° *Saint-Samson de Thélouet* dépendait à l'origine du prieuré de ce nom; après le départ des Bénédictines de ce couvent, leur chapelle fut considérée comme frairienne. — *Nunc* en ruine.

5° *Saint-Péran*, chapelle priorale puis tréviale en 1606.

6° *Saint-Barthélemy-des-Bois*, ancienne chapelle priorale,

1. Paimpont a perdu un peu de son ancienne étendue depuis lors, par suite de l'érection en paroisse de sa trève de Saint-Péran.

devint aussi aux siècles derniers une chapelle frairienne. — *Nunc* démolie.

7° *Sainte-Anne* se trouvait dans le cimetière de Paimpont; elle avait été fondée de messes par un prêtre nommé Jean Morfouace, et en 1641 l'abbé de Paimpont, qui en avait la présentation, nomma pour la desservir Étienne Regnard, prêtre de la paroisse, en place de François Masson, devenu infirme. Pourvu le 7 septembre 1641, ce chapelain prit possession le surlendemain [1]. Sainte-Anne est encore signalée en 1790.

8° *La chapelle de Gaillarde*, bâtie près du manoir de ce nom, fut fondée, le 7 avril 1599, de quatre messes par semaine par François de la Corbinière, sieur des Forges et propriétaire de Gaillarde. En 1660, Jean du Chesne, sieur de la Noë, et Perronnelle de la Corbinière, sa femme, présentèrent Jean Coquelin pour la desservir. Encore debout, mais sans intérêt.

9° *La chapelle de Hucheloup* est mentionnée au commencement du XVIIIe siècle.

10° *Chapelle de Barenton*. — Voy. tome III, 489.

PRIEURÉS. — 1° *Paimpont*, 2° *Saint-Barthélemy-des-Bois*, membres l'un et l'autre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 697 et 708.)

3° *Saint-Péran*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 672.)

4° *Thélouet*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 347.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 489.

ERMITAGES. — Voy. tome III, 517.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 596, 620 et 638.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 596.

SŒURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-LOUIS. — Voy. tome III, 638.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 48.

Recteurs de Paimpont[1].

Frère Judes Chevau, chanoine régulier comme ses successeurs, résigna vers 1639.

Frère Guillaume Provost, moine de Paimpont, fut pourvu le 24 mai 1639.

Frère Christophe Guignace, prieur claustral de Paimpont, † 1719.

Frère Alexandre-Philippe Devinx, prieur claustral, fut pourvu le 16 décembre 1719; il résigna en 1727.

Frère Pierre Murault, prieur claustral, pourvu le 6 décembre 1727, résigna en 1733.

Frère Zacharie-Anne Berthelot fut pourvu le 16 décembre 1733.

Frère Anselme Boustille remplaça le précédent le 4 août 1742 et résigna en 1746.

Frère Paul Pierre, pourvu le 17 février 1746, résigna en 1751.

Frère Jacques-Victor Le Breton, prieur claustral, pourvu le 26 mai 1751, résigna en 1771.

Frère Edmond-Gabriel Mercier, pourvu le 28 février 1771, résigna peu après.

Frère Nicolas-Augustin Groulard fut pourvu le 23 septembre 1771; † 1773.

Frère Jean-François Le Roy, pourvu le 19 janvier 1773, se démit en 1776.

Frère Joseph Cazalis, prieur claustral, pourvu le 4 février 1776, prit possession de la cure de Paimpont et de la trève de Saint-Péran; il se démit en 1780.

Frère Denis-Alexandre Giraudot, prieur claustral, pourvu le 28 avril 1780, mourut ou se démit en 1783.

Frère Guy-Adélaïde du Boys, prieur claustral, pourvu le 17 octobre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Louis Bigot (1803-1818).

Pierre-Mathurin Genetay (1818-1824).

Pierre Thomas (1824, † 1843).

Pierre-Jean-Marie Fourmond (1843-1852).

Jean Rouxel (1852, † 1868).

Antoine Joly (1868-1874).

Pierre Taillard (1874-1876).

Eugène Brindejonc (1876-1883).

François Sauvé (1883-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.*, etc.

PANCÉ

Panzeyum (860), — *Panceium* (858), — *Panceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — L'existence de la paroisse de Pancé au IXe siècle est constatée par une charte du *Cartulaire de Redon*. On y voit, en effet, que le 10 juin 860 Salomon, roi de Bretagne, se trouvait à Pancé lorsqu'il donna à l'abbaye de Redon une terre nommée le Mont-Alahart, avec tous ses habitants, « *Montem Alahart cum omnibus manentibus.* » Cette donation, faite dans la vicairie de Pancé, « *in vegaria (de) Panzeyo,* » au bord du Samnon, « *super Samanum,* » eut pour témoins le saint abbé de Redon Convoyon et tous les nobles accompagnant le roi de Bretagne, Bran, Herdmonoc, Worcondelu, Winhomarc, etc., ainsi que le diacre Félix[1].

La présence du roi Salomon et de saint Convoyon à Pancé ne doit pas nous surprendre, car il semble bien que le Chastellier, village voisin de Pancé, quoique en Pléchâtel, était alors une des résidences des rois bretons.

Toutefois, ce ne furent pas les moines de Redon, mais ceux de Saint-Melaine, qui devinrent un peu plus tard maîtres de la paroisse de Pancé. Ces derniers, confirmés plusieurs fois au XIIe siècle par le Pape, l'archevêque de Tours et les évêques de Rennes, dans la possession de l'église de Pancé, fondèrent en ce lieu un prieuré dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 70.)

Le recteur de Pancé, présenté par l'abbé de Saint-Melaine jusqu'en 1770, recevait de lui une portion congrue en dîmes

1. *Cartul. Roton.*, 373.

que le *Rôle diocésain ms. de 1646* estimait 500 liv. Mais en 1790 le recteur, M. Dufeu, déclara que son bénéfice avait alors un revenu brut de 1,547 liv., dont il fallait déduire les charges, telles que la pension d'un vicaire, les décimes, etc.[1]

ÉGLISE. — Saint Martin de Tours est le patron de Pancé. On vient d'y bâtir une église neuve; parlons d'abord de celle qui a disparu.

Cette ancienne église présentait quelques vestiges d'architecture romane, notamment dans la tour, percée d'étroites meurtrières, et dans le mur septentrional de la nef, où l'on voyait murée une baie cintrée avec archivolte en briques rappelant le XIe siècle.

Quant au chevet droit du chœur, sa fenêtre ogivale à meneaux, également bouchée, indiquait une construction du XVIe siècle. Les autres parties de l'église étaient encore plus modernes : les bras de croix ou chapelles de Saint-Sébastien et de Saint-Yves ne dataient que du XVIIe siècle. On y voyait aussi les autels de Notre-Dame, de la Trinité et de Saint-Michel.

A l'autel de Saint-Sébastien était desservie la chapellenie de Saint-Étienne, fondée, le 6 octobre 1648, d'une messe tous les lundis par Jeanne Godard, dame du Plessix, de Bonabry et de la Marpaudaye, veuve de Gilles Martin. En 1740, Julien Martin, seigneur du Plessix-Godard, présenta son fils, Jacques Martin, sieur de Bonabry, pour desservir cette fondation. A ce même autel était aussi érigée la confrérie de Saint-Sébastien, fondée le 2 juin 1670 et enrichie d'indulgences par le pape Innocent X.

La chapelle de Saint-Yves devint en 1694 la chapelle du Rosaire, lorsqu'on y établit la confrérie de ce nom. Mais cette pieuse association était alors déjà ancienne à Pancé,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.

puisqu'il est fait mention dès 1635 de l'autel et du trésorier du Rosaire. Cet autel fut refait en 1738 et la première pierre en fut posée par le seigneur du Plessix-Godard.

Le vicomte du Fretay[1] était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier dans l'église de Pancé. Le seigneur du Plessix-Godard lui devait chaque année, à la Chandeleur, rendus à son banc seigneurial au chanceau de cette église, « deux cierges de cire blanche et deux cierges de cire jaune, » sous peine d'amende[2].

Le seigneur du Plessix-Godard et celui du Bois-Glaume, en Poligné, avaient aussi des bancs dans l'église de Pancé, et le premier y possédait un enfeu. Les prêtres de la paroisse avaient coutume de se faire inhumer devant l'autel de la Sainte-Trinité.

La nouvelle église de Pancé a été bâtie sous la direction architecturale de M. Éd. Saint-Marc. C'est une simple croix de style ogival. Elle a été bénite en juin 1865 par Mgr Saint-Marc.

Chapelles. — *1° Notre-Dame.* — Cette chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, est souvent appelée Saint-Melaine, parce qu'elle appartenait à l'origine aux moines de ce nom : c'était la chapelle priorale de Pancé. Rebâtie en 1760, elle ne fut bénite qu'en 1769 en l'honneur de la Sainte Vierge, saint Joseph et saint Fiacre; depuis lors, elle fut considérée comme frairienne, et l'on y allait encore naguère aux processions des Rogations.

2° Sainte-Catherine du Fretay. — Les seigneurs du Fretay ayant bâti cette chapelle près de leur manoir, l'un d'eux, Jehan de la Marzelière, fonda en 1381 trois messes par se-

1. Le Fretay fut érigé en vicomté en 1378 pour Renaud de la Marzelière; le château, reconstruit et fortifié en 1442, offre encore un imposant aspect avec ses six tours en ruine. Cette seigneurie appartint successivement aux familles de la Marzelière, de Coëtquen, de Durfort et de la Bourdonnaye; elle fut unie à la Marzelière et à la baronnie de Bain, en 1618, pour former le marquisat de la Marzelière.

2. *Déclaration du Fretay en* 1682.

maine, dont deux devaient se dire à la chapelle du Fretay lorsque le seigneur résidait en cette maison, et l'autre à la chapelle de la Marzelière; réciproquement, quand le seigneur habitait la Marzelière, en Bain, le chapelain y disait deux messes et seulement une au Fretay[1].

En 1556, le roi Henri II accorda à Pierre de la Marzelière, seigneur du Fretay, le droit de tenir une foire au Fretay le 25 novembre, fête de sainte Catherine, martyre, patronne de cette chapelle. Il est probable que ce sanctuaire fut détruit pendant les sièges que soutint le Fretay à l'époque de la Ligue; ce château ayant été démantelé en 1598, ne devint lui-même qu'une ruine peu après.

Prieuré. — *Pancé*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 70.)

École. — Voy. tome III, 573.

Sœurs de l'Immaculée-Conception. — Voy. tome III, 573.

Recteurs de Pancé[2].

Julien Guillard, † vers 1532.

Julien de la Rue, présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1532, fut aussi recteur de Chanteloup; † assassiné au Loroux, en Anjou, revenant de Saumur, et inhumé le 20 juin 1569 dans l'église de Pancé, au chœur, du côté de l'évangile.

Jean Filloche, issu des seigneurs de la Fillochaye, au Sel, succéda au précédent et résigna en 1596 en faveur du suivant.

François Patheu fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 31 mai 1596 et pourvu aussitôt; mais sa nomination fut contestée par le suivant, auquel il dut céder la place.

Thomas Langouet, pourvu en 1597, résigna en 1627 en faveur du suivant.

Pierre Jameaulx fut pourvu en 1627; † novembre 1649.

Laurent Rondel fut présenté en 1649 par l'abbé de Saint-Melaine, Thomas Isnard; mais les moines de cette abbaye, prétextant le sé-

1. Du Paz, *Hist. généal. de Bret.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

jour de leur abbé à l'étranger, nommèrent de leur côté Thomas Perret, recteur de Derval. De là un procès, terminé par la résignation de M. Perret moyennant une pension de 200 liv. Ce dernier devint plus tard recteur de Pacé. Laurent Rondel, † le 6 juillet 1687, fut inhumé le lendemain dans l'église.

Pierre Clouard. A la mort de M. Rondel, l'abbé de Saint-Melaine Jean d'Estrades n'ayant point encore reçu ses bulles, les moines présentèrent Pierre Clouard, prêtre d'Avranches; mais l'abbé n'en nomma pas moins François Chevrel. L'évêque refusa l'un et l'autre en juillet 1687, et, sous prétexte que le siège abbatial se trouvait vacant, il nomma lui-même Julien Thomas. Ce fut un nouveau procès, terminé cette fois en faveur des moines et de leur protégé, M. Clouard. Ce dernier reconstruisit le presbytère et permuta avec le suivant.

Gilles Lespingueux, précédemment recteur de Mellé, fut pourvu en 1695; † à Rennes le 8 février 1711.

Mathurin Chéreil, pourvu le 2 février 1711, prit possession le 11 mars; † 6 avril 1744 et inhumé dans son église, au pied de la statue de saint Marc.

Jean-Marie Gerbier fut pourvu le 7 avril 1744; † 16 mai 1773, âgé de soixante-huit ans, et inhumé dans le cimetière.

Gilles Ory, prêtre du diocèse, prit possession le 13 juillet 1773 et se démit l'année suivante.

Henri-Marie-François Dufeu, pourvu le 2 mai 1774, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé en Angleterre en 1793; réinstallé en 1803, † en décembre 1809.

Léonard Neveu (1810, † 1843).

Pierre Depoix (1843, † 1850).

Jean Mahé (1850-1859).

Pierre Richard (1859-).

PARAMÉ

Ecclesia de Passu ramato (1319), — *Pasramé* (XVIIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Malo.

ORIGINES. — Le Chapitre de Saint-Malo, possédant au

commencement du XIVe siècle la cure de Paramé, l'abbé Manet croit avec raison que cette paroisse avait été vraisemblablement donnée à ses chanoines réguliers par saint Jean-de-la-Grille lui-même au XIIe siècle.

Lorsque le Chapitre de Saint-Malo fut sécularisé en 1319, la cure de Paramé fut estimée valoir 63 liv. de rente, c'est-à-dire environ 3,000 fr., monnaie actuelle. Les chanoines réguliers cessant à cette époque de desservir eux-mêmes cette paroisse, le Chapitre nomma un vicaire perpétuel pour faire les fonctions curiales et il fut convenu ce qui suit : le Chapitre de Saint-Malo lèvera toutes les dîmes de Paramé, tant anciennes que novales; le vicaire perpétuel aura le reste des revenus de l'église et supportera toutes les charges, telles que décimes, procurations, etc.[1]

Nous avons dit ailleurs (tome III, 497) que vers la même époque, en 1313, le prieuré de Saint-Domin avait été uni à la cure de Paramé. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit que ces deux bénéfices rapportaient ensemble 800 liv. de rente; à la même époque, la fabrique avait environ 240 liv. de rente. Mais en 1790 le recteur, M. Georges, ne déclara qu'un revenu brut de 700 liv.; il est vrai qu'il ne comptait que 23 liv. de charges, de sorte qu'il avouait un revenu net de 677 liv.[2]

De nos jours, Paramé a perdu de son étendue par suite de l'érection de la frairie de Rothéneuf en paroisse, mais il a considérablement augmenté d'importance par ailleurs.

ÉGLISE. — L'église de Paramé, qui vient d'être abandonnée

1. « *Super ecclesia de Passu ramato, cujus emolumenta annis communibus valere reperimus sexaginta tres libras, Capitulum recipiet omnes decimas veteres atque novas; vicarius habebit residuum, super quo residuo tenebitur idem vicarius omnia onera ecclesiæ supportare et decimalia ac magistralia consueta solvere annuatim.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29. — Une autre déclaration ne donne alors que 499 liv. de rente au recteur de Paramé, probablement parce que des charges omises par M. Georges s'y trouvaient énumérées.

comme ne pouvant plus suffire aux besoins de la population, avait été presque totalement reconstruite au commencement du siècle dernier. « La nef de l'église de Paramé, dit une ancienne note, ayant été bastie par les charités et les soins de M. P. Chanteaux et D^lle^ Anne Bourdas, son épouse, comme aussi par les charités de quelques autres pieuses personnes et par les soins de M. le recteur, fut bénite, le 4 juillet 1712, par Mre Jean Magon, chanoine et vicaire général de Mgr de Saint-Malo[1]. »

Rien d'intéressant ne se trouvait, du reste, dans cet édifice, que pillèrent les Anglais en 1758.

L'évêque de Saint-Malo se disait, en 1682, seigneur supérieur de l'église de Paramé, mais cet honneur lui était disputé en 1687 par le seigneur de Châteauneuf. Quant aux droits de seigneur fondateur, ils semblaient appartenir au dernier siècle au comte de Plouer, à cause de son fief du Vau-Salmon, en Paramé; cependant le recteur lui contestait lui-même ce privilège, en qualité de prieur de Saint-Domin[2].

En 1705 comme en 1770 et autres années, M. de la Haye, comte de Plouer, déclara qu'il était « seigneur de Paramé et seul fondateur et prééminencier de l'église, cimetière et presbytère situés dans son fief; » qu'il avait dans cette église « droit de prières nominales, banc à queue, enfeu sous l'arcade au joignant le maître-autel, du côté de l'évangile, etc.[3] »

1. *Reg. de l'état civil.*

2. *Terrier ms. de Châteauneuf.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* (fonds de Saint-Malo).

3. Ce même seigneur déclara avoir à Paramé un droit de rose, confirmé à ses ancêtres en 1454 par le duc Pierre II, et un droit de quintaine. Le premier droit consistait en ce que « les jeunes hommes non mariés de la paroisse de Paramé doivent apporter audit seigneur, le jour de l'Ascension, chaque année, une rose, soit à Saint-Malo, soit à Paramé, là où il est demeurant, pour voir si ladite rose est armoyée des armes de la seigneurie; puis ledit seigneur nomme parmi eux un roi qui a faculté de choisir une fille pour reine; et de là va ce roi sur le lieu appelé la Couarde, proche le bourg de Paramé, accompagné des autres jeunes garçons pour promener ladite rose. » — Quant à la quintaine, tous les hommes mariés dans l'année à Paramé étaient tenus de la courir le mardi de la Pentecôte, après les vêpres, devant l'auditoire du Vau-Salmon, au bourg de Paramé; « et les trésoriers de la paroisse sont obligés de présenter au seigneur (ou à son représentant) une grappe de fer, et des

Plusieurs confréries existaient dans l'église de Paramé : c'était d'abord la « noble confrairie de Nostre-Dame de Pasramé, » dont le prévôt prenait en 1644 le titre d'abbé, à l'instar des prévôts des grandes confréries de Saint-Malo; — puis la confrérie du Rosaire, mentionnée en 1650 et ayant un siècle plus tard 40 liv. de rente; — la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en 1707 par Pierre Chanteaux; — celle du Sacré-Cœur de Jésus, fondée par M. Guillaudeu en 1734 et ayant 25 liv. de rente; — et enfin la confrérie de Saint-Sébastien, sans revenu fixe, mais figurant dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

La nouvelle église de Paramé, bâtie par M. l'architecte Frangeul, est, intérieurement surtout, un bel édifice roman; elle se compose de trois nefs, de transepts et d'une abside. Dédiée à saint Malo, comme l'ancienne église[1], elle a été bénite et inaugurée le 8 juillet 1883.

Chapelles. — 1° *Saint-Michel des Sablons*, ancienne chapelle frairienne, a été érigée en église paroissiale, sous le nom de Rothéneuf, en 1866.

2° *Saint-Domin* dépendait du prieuré de ce nom.

3° *Notre-Dame des Chesnes* dépend de la maison-mère des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie. Le premier oratoire de ce couvent fut bénit le 25 juin 1847; mais il n'était que provisoire, et la chapelle actuelle, élevée bientôt après, fut bénite le 6 août 1852 par M. Maupoint, vicaire général.

4° *Notre-Dame-de-Liesse de Clairmont*. — En 1602, Mgr du

gaules de bois d'aulne aux nouveaux mariés et un cheval au franc bourgeois qui est le plus proche de l'église et une planche dans la pierre qui est établie pour cet effet vis-à-vis la porte du cimetière; et ceux qui ne cassent pas leurs gaules à la troisième course ou qui font défaut sont condamnés à l'amende. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, B, 978.)

1. Quoique l'église de Paramé semble avoir toujours eu saint Malo pour patron, il est cependant à remarquer que le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) lui donne la Sainte Vierge pour titulaire.

Bec, évêque de Saint-Malo, autorisa Gilles Toustin et Olive Gaultier, sa femme, à construire une chapelle près de Clairmont, là où était une vieille croix de pierre; le prélat vint lui-même bénir le nouvel édifice le 20 avril 1604. Lorsque les Bénédictins anglais songèrent à s'établir aux environs de Saint-Malo, Gilles Toustin leur offrit cette chapelle avec une maison voisine; puis Hamon Bodin et Jeanne Costard, sieur et dame de Clairmont, s'étant joints à lui et à sa femme Olive Gaultier, tous ensemble fondèrent en cette chapelle une messe tous les lundis, plus une autre messe à toutes les fêtes de Notre-Dame, et donnèrent la chapelle avec une maison, un jardin et une rente de 8 boisseaux de froment aux Bénédictins, par acte du 20 octobre 1611. Lorsque les Bénédictins anglais cédèrent leur établissement à la congrégation de Saint-Maur, Pierre Ménage et Françoise Bodin, sa femme, héritiers des fondateurs, prétendirent avoir droit de présenter la chapelle de Clairmont et l'offrirent à leur fils Guillaume Ménage, prêtre, qui en prit possession; mais par arrêt du 8 juillet 1669 le Parlement maintint les Bénédictins de Saint-Maur dans la possession de ce bénéfice, et Notre-Dame-de-Liesse fut dès lors desservie par un prêtre nommé par eux; ce qui persista jusqu'à la Révolution. — Sécularisée en 1791 [1].

5° *Notre-Dame-de-l'Assomption de la Chipaudière.* — François-Auguste Magon, seigneur de la Lande, et Marie-Gertrude Magon, sa femme, ayant bâti une chapelle en leur terre de la Chipaudière, y fondèrent, le 10 juin 1732, une messe pour tous les dimanches et fêtes gardées, et la dotèrent de 100 liv. de rente. Ce sanctuaire fut bénit le 7 août 1732 par Julien Magon de Trégueury, archidiacre de Dinan. Jean du Parc en fut le premier chapelain. En 1790, cette fondation, unie à celle du Vau-Salmon, rapportait à son titulaire 202 liv. 11 s. de revenu net. — *Nunc* entretenue.

6° *Notre-Dame du Grand-Frotu.* — Julien Pépin, sieur de

1. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

la Chipaudière, bâtit avant 1617 une chapelle près de ce manoir, en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et de saint Julien. Plus tard, son fils, Jean Pépin, sieur de la Villeneuve, et Guyonne Le Fer, sa femme, pour accomplir les dernières volontés paternelles, y fondèrent deux messes par semaine, par acte du 1er octobre 1642. — *Nunc* sécularisée.

7° *La chapelle de la Godelle* ou *du Tertre* fut construite par Sylvestre Gervais, sieur du Tertre, près de sa maison du Tertre, à la suite d'un vœu fait par lui sur mer. Le 26 juin 1692, il la dota de 100 liv. de rente, et cette dotation fut confirmée le 15 octobre 1701 par sa sœur Gillette Gervais, dame de la Godelle, dont le nom est resté à la chapelle. Celle-ci, fondée de deux messes par semaine, renfermait les statues de saint Sylvestre et de sainte Marguerite, peut-être ses patrons. — *Nunc* sécularisée[1].

8° *Sainte-Barbe de la Grand'Rivière.* — Le 16 février 1709, Mgr des Marets autorisa Jean Goret, sieur de la Coudre, à « rebâtir à neuf » la chapelle de son manoir de la Grand'-Rivière; ce dernier la dota de 100 liv. de rente. En 1746, cette chapelle appartenait au doyen du Chapitre, Joseph Goret de Villepépin. Elle continue d'être entretenue et desservie tous les dimanches.

9° *La chapelle de la Huprée* fut bâtie dans l'enclos de ce nom par Thomas Truchot, sieur de la Bellegrange, qui par acte du 13 octobre 1687 la dota de 66 liv. de rente; tombant en ruine, elle fut remplacée plus tard par la suivante.

10° *Notre-Dame du Colombier* fut construite par Julien-Pierre Éon, sieur de Carman, et Jeanne Le Breton, sa femme, petits-enfants du fondateur de la Huprée; le 26 août 1755, ils obtinrent la translation dans ce nouveau sanctuaire de la fondation précédente, et ajoutèrent à celle-ci de façon à assurer le service de trois messes hebdomadaires. La chapelle du Colombier fut bénite, le 7 novembre 1755, par Guillaume

1. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

de la Haye, chanoine de Saint-Malo; le premier chapelain, Jean de la Haye, chanoine de Coutances, pourvu en 1756, déclara en 1790 que son bénéfice valait 120 liv. de revenu net. — *Nunc* abandonnée.

11° Le Sacré-Cœur de Jésus du Pont-Pinel ou *du Plessix.* — François Guillaudeu, sieur du Plessix, et Marie-Thérèse Éon, sa femme, ayant bâti une chapelle dans leur terre du Plessix, autrement dite du Pont-Pinel, y fondèrent, le 24 mai 1732, une messe tous les dimanches et vendredis, et la dotèrent de 127 liv. de rente. Cette chapelle fut bénite, le 13 juillet 1732, par le vicaire général Clinet de la Châteigneraye, et le 16 juin 1734 on y érigea « une devote société de l'un et l'autre sexe sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus. » Pierre Juhel en fut le premier chapelain. — *Nunc* sécularisée.

12° L'Immaculée-Conception du Petit-Paramé est un oratoire bâti dans l'enclos de Mlle Gaultier, au Petit-Paramé, et bénit en 1863 par M. Huchet, curé de Saint-Malo.

13° Saint-Joseph. — Le 29 juillet 1636, Pierre Grohand, sieur de la Pierre, et Alain Biochet, sieur du Demaine, s'engagèrent, l'un à bâtir une chapelle au village de Saint-Esnoul, en l'honneur de saint Joseph, et l'autre à y faire la fondation d'une messe tous les dimanches. Cette chapelle fut bénite le 13 avril 1637 par le chanoine Jean Gaigner. A la première fondation de messes vint s'ajouter celle que fit le 7 janvier 1648 Yves Moisan, sieur de la Cour, qui légua de quoi y dire la messe tous les jours de fêtes. On faisait beaucoup de mariages au XVIIe siècle dans cette chapelle, que desservirent Guillaume Le François (1637), Étienne Havré (1642), Laurent Mariot (1698), Thomas Roussel (1711), Nicolas Trublet (1729), Gilles Richer (1736), Thomas Croslard (1747), Charles Bréjet (1752), Jean Goné (1783) et Puel de Saint-Simon. Ce dernier déclara en 1790 que ce bénéfice valait 194 liv. de revenu brut et 96 liv. 19 s. de revenu net. — La chapelle de Saint-Joseph a été détruite en 1793, mais une statue de ce saint désigne encore son empla-

cement sur la montagne Saint-Joseph, l'un des points de vue les plus intéressants à visiter dans les environs de Saint-Malo.

14° Saint-Roch et Saint-Hubert du Vau-Salmon. — Cette chapelle, dépendant de la terre de ce nom, existait en 1621; mais elle ne fut fondée d'une messe tous les dimanches et fêtes que le 16 novembre 1672, par Alain Martin et Olive Salmon, sieur et dame des Parisières et du Vau-Salmon. Cette chapelle ayant été détruite plus tard, sa fondation, de 120 liv. en 1746, fut transférée dans la chapelle de la Chipaudière.

15° La chapelle de la Vigne appartenait au Chapitre de Saint-Malo, qui l'avait fait construire dans l'enclos de sa métairie de même nom; elle est mentionnée en 1619 et 1679. — *Nunc* détruite.

16° Notre-Dame de la Ville-Malet. — Pour remplir les intentions de Guillaume Le Boucel, sieur de la Ville-Malet, sa sœur, Jeanne Le Boucel, D^lle^ des Prés-Laumondière, construisit près du village du Gué une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-du-Refuge, saint Jean-Baptiste et saint François de Sales, et la dota de 230 liv. de rente par acte du 13 juin 1698. Ce sanctuaire fut bénit en avril 1701. Le chapelain devait y dire deux messes par semaine, y faire le catéchisme et visiter les pauvres malades des alentours. La Ville-Malet fut desservie par Mathurin Lullier (1703), Nicolas Burget (1718), Jean Ramuré (1747), François Julien (1748), François Orioux (1762) et Jacques Harel, qui déclara en 1790 qu'il avait alors un revenu net de 255 liv. 18 s. 5 d.[1] — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Saint-Domin.* (Voy. tome III, 497.)

ASSISTANCE PUBLIQUE ET ASILE. — Voy. tome III, 383 et 588.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 429, 618 et 661.

BÉNÉDICTINS. — Voy. tome III, 114.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 588.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DE PARAMÉ [1].

Charles de Champgirault résigna vers 1567.

Servan May, doyen et chanoine de Saint-Malo, pourvu le 8 juillet 1567, prit possession le 10; il résigna en 1592.

Jean de la Brousse, pourvu le 17 novembre 1592, résigna en 1598.

Guillaume Le Gouverneur, doyen et chanoine de Saint-Malo, pourvu le 28 octobre 1598, résigna en 1601 et devint évêque de Saint-Malo en 1610.

François Gaultier, pourvu le 10 mars 1601, fut aussi chanoine de Saint-Malo; † 6 février 1610 et inhumé dans l'église de Paramé.

Joseph Blanchart prit possession le 21 mars 1610.

Charles Annette résigna en 1611.

Olivier de Quily, pourvu le 1er octobre 1611, résigna en faveur du suivant.

Robert Lohier, pourvu le 24 février 1634, résigna en 1638. De son temps, Louis de Callac, doyen de Poulet, essaya de se faire pourvoir par le Pape du prieuré de Saint-Domin, en dépit de l'acte d'union de ce prieuré à la cure de Paramé; mais cette tentative ne réussit pas, et tous les recteurs de Paramé eurent soin, par la suite, de prendre possession de Saint-Domin en même temps que de leur cure.

Julien Aubry fut pourvu le 23 mars 1638 de la cure et du prieuré de Saint-Domin.

Servan Quinart devint recteur et prieur de Saint-Domin vers 1650; il résigna en faveur du suivant.

Servan Quinart fut pourvu le 18 novembre 1696 de la cure et du prieuré. Devenu chanoine de Dol, il résigna en 1708.

Olivier Busnel fut pourvu le 25 décembre 1708; † 1739.

Denis Riou, pourvu le 12 octobre 1739, prit possession le lendemain des « masures et débris de l'ancien presbytère et de la chapelle Saint-Domin; » il se démit le 7 septembre 1745.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.,* etc.

Julien-Anne Béchu, pourvu le 25 octobre 1745, se démit le 1er mars 1746.

Yves Taupinel résigna en 1755.

Julien-André Legué, pourvu en 1755, permuta avec le suivant.

André Le Bourgeois, précédemment recteur de Saint-Jouan-de-l'Isle, prit possession le 27 février 1756 de la cure et du prieuré; il résigna en 1779.

Pierre-Joseph Picot de Closrivière, pourvu le 16 novembre 1779, prit possession de la cure et du prieuré; il résigna en faveur de son vicaire, qui suit. Il avait d'abord songé à être Jésuite, et il a laissé plusieurs ouvrages de spiritualité (Voy. *Biographie Bret.*, I, 376); † à Paris, 9 janvier 1820.

Gilles-Jean Georges, pourvu le 30 janvier 1787, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803 et devint chanoine honoraire; † âgé de quatre-vingt-seize ans, le 6 mai 1848.

Jean-Toussaint Hesnon (1848, † 1857).

Joseph Camû (1857-1860).

Yves Leclère (1860, † 1879).

François-Joseph Turmel, chanoine honoraire (1879-1883).

François Gentilhomme (1883-).

PARCÉ

Parochia de Parraceio (1254), — *Parciacum*, *Pareceyum* (1516), — *Paracé* (1579).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

Origines. — En 1254, Guillaume Soubric, seigneur de Larchapt, acheta de Geoffroy de Malenoë, dans le fief du sire de Châtillon, certaines portions des dîmes de la paroisse de Parcé, « *quasdam porciones in decima parrochie de Parraceio,* » ce qu'il fit avec l'assentiment de Jean, doyen de Vendel, et du recteur de Parcé, dont le nom n'est point inscrit dans la charte, « *cum assensu persone de Parraceio.* » Mais Jean Gicquel, évêque de Rennes, exigea que le seigneur de

Larchapt employât cette dîme à la fondation du prieuré de la Dauphinaye, en Romagné, ce qui fut exécuté[1]; aussi voyons-nous plus tard le prieur de la Dauphinaye percevoir 19 mines de grain sur les dîmes de Parcé. Ainsi, dès le XIIIe siècle Parcé existait comme paroisse, et il est bien probable qu'elle remontait déjà à une époque assez reculée.

D'après M. Maupillé, la cure de Parcé était encore à la fin du XVIe siècle à la présentation alternative du chantre et du scholastique de Rennes, mais elle était revenue à l'ordinaire dans les premières années du siècle suivant. En 1790, le recteur de Parcé, M. Le Saulnier, déclara jouir du presbytère et de son pourpris, estimés 74 liv. de rente, et d'une portion de dîmes valant 2,100 liv.; c'était donc un revenu brut de 2,174 liv., dont il fallait déduire les charges, telles qu'entretien d'un vicaire, décimes, etc.[2]

Il existe en Parcé un village appelé l'Abbaye, formant au XVIe siècle une terre noble; ce devait être à l'origine le bien de quelque monastère dont le nom demeure oublié.

Église. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Parcé se composait naguère d'une seule nef construite vers le XVe siècle et terminée par un chevet droit ouvert d'une petite fenêtre flamboyante; la porte méridionale, de même style ogival fleuri, est assez jolie. Un arc triomphal en ogive séparait jadis la nef du chœur. Mais en 1849 on donna la forme d'une croix à l'édifice en construisant deux chapelles, ce qui fit disparaître cette arcade centrale; l'on releva même ensuite presque entièrement la nef, qui vient d'être terminée par une tour en 1879. Ces nouvelles constructions sont de style ogival correspondant à celui du chevet.

Le maître-autel, surmonté d'un beau retable en pierre et marbre de style renaissance, fut construit en 1668, et la

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 19.
2. *Ibidem*, 1 V, 27.

première pierre en fut placée par Jacques de Farcy, seigneur de Mué et de la Ville-Dubois, qui y fit graver ses armoiries. Plus tard, on releva en 1736 les deux autels de Notre-Dame et de Saint-Étienne, qui accompagnaient l'arc triomphal, étant placés au haut de la nef; leurs premières pierres furent également posées par Jacques-René de Farcy, seigneur de Mué et de la Ville-Dubois, et Charlotte de Farcy, sa sœur.

C'était, en effet, au seigneur de Malenoë et de Mué [1] qu'appartenaient les prééminences de l'église de Parcé. Ce seigneur avait dans le chœur, du côté de l'évangile, son banc et son enfeu; c'est là que fut inhumé en 1743 Jacques-René de Farcy, près du cœur de sa femme, Marie de Farcy, décédée en 1731, et dont le corps avait été transféré à Laval. Aussi voyait-on dans cette église, sculptées dès 1603, les armoiries des sires de Malenoë : *d'argent à trois aiglons d'azur becqués et membrés d'or*, et plus tard celles des de Farcy : *d'or fretté d'azur de six pièces, au chef de gueules.*

Mais si le seigneur de Malenoë pouvait être considéré comme fondateur et prééminencier de l'église de Parcé, la supériorité n'en appartenait pas moins au sire de Châtillon-en-Vendelais; c'est pourquoi en 1603 s'y trouvait, au-dessus des armoiries du sire de Malenoë, le blason du baron de Vitré, seigneur de Châtillon : *de gueules au lion contourné et couronné d'argent.* D'ailleurs, tout l'édifice était ceint d'une litre, et l'on remarquait naguère encore plusieurs pierres ayant autrefois porté des écussons.

Vis-à-vis l'enfeu des seigneurs de Mué se trouvaient dans le chœur, du côté de l'épître, le banc et l'enfeu des seigneurs de Vauhoudin. Enfin, dans la même église, était l'enfeu des seigneurs de la Villorée. La famille Leziart posséda pendant les trois derniers siècles le Vauhoudin, et au XVIIIe la Villorée, précédemment à la famille de Servaude.

1. La terre seigneuriale de Mué relevait de celle de Malenoë; en Saint-Christophe-des-Bois; cette dernière appartint du XIe au XVIIe siècle à la famille de Malenoë, puis à la famille de Farcy, qui la possède encore.

Avant la reconstruction de la tour, un banc de pierre faisant corps avec la muraille se déployait extérieurement à la façade occidentale, des deux côtés de la porte, et se prolongeait le long de la côtière méridionale jusqu'à la rencontre de la petite porte dont nous avons parlé[1].

En 1737 fut érigée en l'église de Parcé la confrérie du Saint-Nom de Jésus, pour laquelle le pape Clément XII accorda des indulgences.

Chapelle. — *Sainte-Anne de Mué.* — Cette chapelle dépendait du manoir de Mué. En 1795, François Gavard, ancien vicaire à Parcé, caché dans la paroisse, essaya de rétablir le culte dans ce sanctuaire, n'osant le faire dans l'église paroissiale. Plus tard, ce confesseur de la foi fut arrêté et fusillé le 25 mai 1799. — Une nouvelle chapelle fut bénite à Mué le 6 août 1834 par M. Gaultier, recteur de Saint-Léonard de Fougères.

École. — Voy. tome III, 566.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 566.

Recteurs de Parcé[2].

Jacques Boursault résigna en 1570.
Pierre Bazin résigna en 1571.
Julien Le Long résigna en 1588.
Pierre Alléaume résigna en 1595 et devint recteur de Saint-Étienne de Rennes.
Jean Martin fut pourvu le 9 février 1596.
Michel Blanchard (1598-1610).
Jean Avignon (1614 et 1636).
Noël du Houx, † 20 mars 1653, fut inhumé dans l'église.
François Le Marchand, sieur des Tullayes, recteur en 1654, † à Alençon le 4 septembre 1661, fut inhumé dans l'église Notre-Dame de cette ville.

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères.*
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pirotais, etc.

Pierre Nepveu prit possession le 6 janvier 1662.

Pierre Poissonnet succéda au précédent dès la même année 1662; † âgé de soixante-huit ans, le 17 mars 1680.

Amaury Amice (1681-1683).

Pierre Tartroux ne gouverna que quelques mois en 1683.

Michel Piau, pourvu en 1685, † 29 août 1697, fut inhumé dans l'église.

Ambroise Piau, prêtre du Mans, chapelain de Saint-Tugdual de Laval, fut pourvu en 1697; † 1721.

Jean Geslin, prêtre de Parcé, pourvu le 20 juillet 1721, prit possession le 10 janvier 1722; † 13 novembre 1723 et inhumé dans le cimetière.

Jean Auger, prêtre du Mans, fut pourvu le 19 juin 1724; † âgé de cinquante-huit ans, le 14 mai 1751, et inhumé dans le cimetière.

Fiacre Lendormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juillet 1751; † 1783 et inhumé dans l'église.

Julien Le Saulnier, pourvu le 13 novembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François-Anne Deshays (1803-1805).

Julien Berthelot (1805, † 1841).

Joseph Turmel (1841, † 1865).

Victor Berthelot (1865-).

PARIGNÉ

Parochia de Parrigneio (1213), — *Parigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

Origines. — Au commencement du XIIIe siècle, il est fait mention de la paroisse de Parigné, « *parrochia de Parrigneio.* » dans laquelle se trouvaient des terres appelées le Champ et le Pré du Renard, « *Campus et Pratum Renardi.* » Ces terres appartenaient à un chevalier nommé Guy de Bazouge, qui les avait reçues d'Étienne de Parigné et qui les tenait alors en fief de son fils, Roger de Parigné. En 1213, Guy de Bazouge

donna pour le salut de son âme toutes ces terres aux religieux de l'abbaye de Savigné, et Roger de Parigné s'empressa d'approuver cette donation, renonçant même à tous ses droits sur les terres en question en faveur de Savigné[1].

Le recteur de Parigné était présenté par l'ordinaire. En 1790, M. Guignette déclara que son bénéfice valait bien 5,000 liv., parce qu'il était seul décimateur dans la paroisse. Mais la déclaration faite à la même époque par la municipalité de Parigné est plus explicite; elle estime le presbytère et son pourpris 104 liv., et la totalité des dîmes 7,100 liv., ce qui donne un revenu total de 7,204 liv. Quant aux charges, voici en quoi elles consistaient : pension de deux vicaires, — seize boisseaux de froment dus à l'abbaye de Rillé, — 400 liv. de décimes — et 120 liv. pour entretien du chanceau et du presbytère.

A la même date, la fabrique de Parigné jouissait de la closerie de la Gravelais, affermée 110 liv.[2]

Église. — La Sainte Vierge est la patronne de Parigné. L'église se composait jadis d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'une petite chapelle au Nord. Cette nef existe seule aujourd'hui; ses fenêtres longues et trilobées semblent être du XIVe siècle; cependant sa porte ogivale, ouverte au Midi, ornée de colonnettes et surmontée d'écussons frustes, rappelle plutôt le XVe. Un clocher ancien, mais fort laid et en charpente, existe encore au haut de la nef.

Le chœur, refait en 1856, est maintenant une abside polygonale de style ogival; quand on en creusa les fondations, on trouva en terre une statue de Notre-Dame en granit fort antique : la Vierge y était représentée assise. Présentement, une statue moderne de la Sainte Vierge, œuvre de Barré, occupe

Arch. Nat.
1. ~~Bibl. Nat., ms. lat.~~, L, 1146. — Nous n'avons pas retrouvé en Parigné le Champ et le Pré du Renard, mais il se pourrait que ces terres possédées par les moines eussent donné naissance au village actuel de la Bayette, « *Abbatiola* » au moyen-âge.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

Pierre Nepveu prit possession le 6 janvier 1662.

Pierre Poissonnet succéda au précédent dès la même année 1662: † âgé de soixante-huit ans, le 17 mars 1680.

Amaury Amice (1681-1683).

Pierre Tartroux ne gouverna que quelques mois en 1683.

Michel Piau, pourvu en 1683, † 29 août 1697, fut inhumé dans l'église.

Ambroise Piau, prêtre du Mans, chapelain de Saint-Tugdual de Laval, fut pourvu en 1697; † 1721.

Jean Geslin, prêtre de Parcé, pourvu le 20 juillet 1721, prit possession le 10 janvier 1722; † 13 novembre 1723 et inhumé dans le cimetière.

Jean Auger, prêtre du Mans, fut pourvu le 19 juin 1724; † âgé de cinquante-huit ans, le 14 mai 1751, et inhumé dans le cimetière.

Fiacre Lendormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juillet 1751; † 1783 et inhumé dans l'église.

Julien Le Saulnier, pourvu le 13 novembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François-Anne Deshays (1803-1805).

Julien Berthelot (1805, † 1841).

Joseph Turmel (1841, † 1865).

Victor Berthelot (1865-).

PARIGNÉ

Parochia de Parrigneio (1213), — *Parigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Au commencement du XIIIe siècle, il est fait mention de la paroisse de Parigné, « *parrochia de Parrigneio.* » dans laquelle se trouvaient des terres appelées le Champ et le Pré du Renard, « *Campus et Pratum Renardi.* » Ces terres appartenaient à un chevalier nommé Guy de Bazouge, qui les avait reçues d'Étienne de Parigné et qui les tenait alors en fief de son fils, Roger de Parigné. En 1213, Guy de Bazouge

donna pour le salut de son âme toutes ces terres aux religieux de l'abbaye de Savigné, et Roger de Parigné s'empressa d'approuver cette donation, renonçant même à tous ses droits sur les terres en question en faveur de Savigné[1].

Le recteur de Parigné était présenté par l'ordinaire. En 1790, M. Guignette déclara que son bénéfice valait bien 5,000 liv., parce qu'il était seul décimateur dans la paroisse. Mais la déclaration faite à la même époque par la municipalité de Parigné est plus explicite; elle estime le presbytère et son pourpris 104 liv., et la totalité des dîmes 7,100 liv., ce qui donne un revenu total de 7,204 liv. Quant aux charges, voici en quoi elles consistaient : pension de deux vicaires, — seize boisseaux de froment dus à l'abbaye de Rillé, — 400 liv. de décimes — et 120 liv. pour entretien du chanceau et du presbytère.

A la même date, la fabrique de Parigné jouissait de la closerie de la Gravelais, affermée 110 liv.[2]

Église. — La Sainte Vierge est la patronne de Parigné. L'église se composait jadis d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'une petite chapelle au Nord. Cette nef existe seule aujourd'hui; ses fenêtres longues et trilobées semblent être du xive siècle; cependant sa porte ogivale, ouverte au Midi, ornée de colonnettes et surmontée d'écussons frustes, rappelle plutôt le xve. Un clocher ancien, mais fort laid et en charpente, existe encore au haut de la nef.

Le chœur, refait en 1856, est maintenant une abside polygonale de style ogival; quand on en creusa les fondations, on trouva en terre une statue de Notre-Dame en granit fort antique : la Vierge y était représentée assise. Présentement, une statue moderne de la Sainte Vierge, œuvre de Barré, occupe

Arch. Nat.
1. ~~Bibl. Nat., ms. lat.~~, L, 1146. — Nous n'avons pas retrouvé en Parigné le Champ et le Pré du Renard, mais il se pourrait que ces terres possédées par les moines eussent donné naissance au village actuel de la Bayette, « *Abbatiola* » au moyen-âge.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

Pierre Nepveu prit possession le 6 janvier 1662.

Pierre Poissonnet succéda au précédent dès la même année 1662: † âgé de soixante-huit ans, le 17 mars 1680.

Amaury Amice (1681-1685).

Pierre Tartroux ne gouverna que quelques mois en 1685.

Michel Piau, pourvu en 1685, † 29 août 1697, fut inhumé dans l'église.

Ambroise Piau, prêtre du Mans, chapelain de Saint-Tugdual de Laval, fut pourvu en 1697; † 1721.

Jean Geslin, prêtre de Parcé, pourvu le 20 juillet 1721, prit possession le 10 janvier 1722; † 13 novembre 1723 et inhumé dans le cimetière.

Jean Auger, prêtre du Mans, fut pourvu le 19 juin 1724; † âgé de cinquante-huit ans, le 14 mai 1751, et inhumé dans le cimetière.

Fiacre Lendormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juillet 1751; † 1783 et inhumé dans l'église.

Julien Le Saulnier, pourvu le 13 novembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François-Anne Deshays (1803-1805).

Julien Berthelot (1805, † 1841).

Joseph Turmel (1841, † 1865).

Victor Berthelot (1865-).

PARIGNÉ

Parochia de Parrigneio (1213), — *Parigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

Origines. — Au commencement du XIIIe siècle, il est fait mention de la paroisse de Parigné, « *parrochia de Parrigneio,* » dans laquelle se trouvaient des terres appelées le Champ et le Pré du Renard, « *Campus et Pratum Renardi.* » Ces terres appartenaient à un chevalier nommé Guy de Bazouge, qui les avait reçues d'Étienne de Parigné et qui les tenait alors en fief de son fils, Roger de Parigné. En 1213, Guy de Bazouge

donna pour le salut de son âme toutes ces terres aux religieux de l'abbaye de Savigné, et Roger de Parigné s'empressa d'approuver cette donation, renonçant même à tous ses droits sur les terres en question en faveur de Savigné[1].

Le recteur de Parigné était présenté par l'ordinaire. En 1790, M. Guignette déclara que son bénéfice valait bien 5,000 liv., parce qu'il était seul décimateur dans la paroisse. Mais la déclaration faite à la même époque par la municipalité de Parigné est plus explicite; elle estime le presbytère et son pourpris 104 liv., et la totalité des dîmes 7,100 liv., ce qui donne un revenu total de 7,204 liv. Quant aux charges, voici en quoi elles consistaient : pension de deux vicaires, — seize boisseaux de froment dus à l'abbaye de Rillé, — 400 liv. de décimes — et 120 liv. pour entretien du chanceau et du presbytère.

A la même date, la fabrique de Parigné jouissait de la closerie de la Gravelais, affermée 110 liv.[2]

Église. — La Sainte Vierge est la patronne de Parigné. L'église se composait jadis d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'une petite chapelle au Nord. Cette nef existe seule aujourd'hui; ses fenêtres longues et trilobées semblent être du xive siècle; cependant sa porte ogivale, ouverte au Midi, ornée de colonnettes et surmontée d'écussons frustes, rappelle plutôt le xve. Un clocher ancien, mais fort laid et en charpente, existe encore au haut de la nef.

Le chœur, refait en 1856, est maintenant une abside polygonale de style ogival; quand on en creusa les fondations, on trouva en terre une statue de Notre-Dame en granit fort antique : la Vierge y était représentée assise. Présentement, une statue moderne de la Sainte Vierge, œuvre de Barré, occupe

Arch. Nat.
1. ~~Bibl. Nat., ms. lat.~~, L, 1146. — Nous n'avons pas retrouvé en Parigné le Champ et le Pré du Renard, mais il se pourrait que ces terres possédées par les moines eussent donné naissance au village actuel de la Bayette, « *Abbatiola* » au moyen-âge.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

Pierre Nepveu prit possession le 6 janvier 1662.

Pierre Poissonnet succéda au précédent dès la même année 1662: † âgé de soixante-huit ans, le 17 mars 1680.

Amaury Amice (1681-1685).

Pierre Tartroux ne gouverna que quelques mois en 1685.

Michel Piau, pourvu en 1685, † 29 août 1697, fut inhumé dans l'église.

Ambroise Piau, prêtre du Mans, chapelain de Saint-Tugdual de Laval, fut pourvu en 1697; † 1721.

Jean Geslin, prêtre de Parcé, pourvu le 20 juillet 1721, prit possession le 10 janvier 1722; † 13 novembre 1723 et inhumé dans le cimetière.

Jean Auger, prêtre du Mans, fut pourvu le 19 juin 1724; † âgé de cinquante-huit ans, le 14 mai 1751, et inhumé dans le cimetière.

Fiacre Lendormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juillet 1751; † 1783 et inhumé dans l'église.

Julien Le Saulnier, pourvu le 13 novembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François-Anne Deshays (1803-1805).

Julien Berthelot (1805, † 1841).

Joseph Turmel (1841, † 1865).

Victor Berthelot (1865-).

PARIGNÉ

Parochia de Parrigneio (1213), — *Parigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Au commencement du XIIIe siècle, il est fait mention de la paroisse de Parigné, « *parrochia de Parrigneio*, » dans laquelle se trouvaient des terres appelées le Champ et le Pré du Renard, « *Campus et Pratum Renardi*. » Ces terres appartenaient à un chevalier nommé Guy de Baronge, qui les avait reçues d'Étienne de Parigné et qui les tenait alors en fief de son fils, Roger de Parigné. En 1213, Guy de Baronge

donna pour le salut de son âme toutes ces terres aux religieux de l'abbaye de Savigné, et Roger de Parigné s'empressa d'approuver cette donation, renonçant même à tous ses droits sur les terres en question en faveur de Savigné [1].

Le recteur de Parigné était présenté par l'ordinaire. En 1790, M. Guignette déclara que son bénéfice valait bien 5,000 liv., parce qu'il était seul décimateur dans la paroisse. Mais la déclaration faite à la même époque par la municipalité de Parigné est plus explicite; elle estime le presbytère et son pourpris 104 liv., et la totalité des dîmes 7,100 liv., ce qui donne un revenu total de 7,204 liv. Quant aux charges, voici en quoi elles consistaient : pension de deux vicaires, — seize boisseaux de froment dus à l'abbaye de Rillé, — 400 liv. de décimes — et 120 liv. pour entretien du chanceau et du presbytère.

A la même date, la fabrique de Parigné jouissait de la closerie de la Gravelais, affermée 110 liv. [2]

Église. — La Sainte Vierge est la patronne de Parigné. L'église se composait jadis d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'une petite chapelle au Nord. Cette nef existe seule aujourd'hui; ses fenêtres longues et trilobées semblent être du xive siècle; cependant sa porte ogivale, ouverte au Midi, ornée de colonnettes et surmontée d'écussons frustes, rappelle plutôt le xve. Un clocher ancien, mais fort laid et en charpente, existe encore au haut de la nef.

Le chœur, refait en 1856, est maintenant une abside polygonale de style ogival; quand on en creusa les fondations, on trouva en terre une statue de Notre-Dame en granit fort antique : la Vierge y était représentée assise. Présentement, une statue moderne de la Sainte Vierge, œuvre de Barré, occupe

Arc. Nat.
1. ~~Bibl. Nat., ms. lat.~~, L, 1146. — Nous n'avons pas retrouvé en Parigné le Champ et le Pré du Renard, mais il se pourrait que ces terres possédées par les moines eussent donné naissance au village actuel de la Bayette, « *Abbatiola* » au moyen-âge.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

Pierre Nepveu prit possession le 6 janvier 1662.

Pierre Poissonnet succéda au précédent dès la même année 1662; † âgé de soixante-huit ans, le 17 mars 1680.

Amaury Amice (1681-1685).

Pierre Tartroux ne gouverna que quelques mois en 1685.

Michel Piau, pourvu en 1685, † 29 août 1697, fut inhumé dans l'église.

Ambroise Piau, prêtre du Mans, chapelain de Saint-Tugdual de Laval, fut pourvu en 1697; † 1721.

Jean Geslin, prêtre de Parcé, pourvu le 20 juillet 1721, prit possession le 10 janvier 1722; † 13 novembre 1723 et inhumé dans le cimetière.

Jean Auger, prêtre du Mans, fut pourvu le 19 juin 1724; † âgé de cinquante-huit ans, le 14 mai 1751, et inhumé dans le cimetière.

Fiacre Lendormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juillet 1751; † 1783 et inhumé dans l'église.

Julien Le Saulnier, pourvu le 13 novembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François-Anne Deshays (1803-1805).

Julien Berthelot (1805, † 1841).

Joseph Turmel (1841, † 1865).

Victor Berthelot (1865-).

PARIGNÉ

Parochia de Parrigneio (1213), — *Parigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Au commencement du XIIIe siècle, il est fait mention de la paroisse de Parigné, « *parrochia de Parrigneio,* » dans laquelle se trouvaient des terres appelées le Champ et le Pré du Renard, « *Campus et Pratum Renardi.* » Ces terres appartenaient à un chevalier nommé Guy de Bazouge, qui les avait reçues d'Étienne de Parigné et qui les tenait alors en fief de son fils, Roger de Parigné. En 1213, Guy de Bazouge

donna pour le salut de son âme toutes ces terres aux religieux de l'abbaye de Savigné, et Roger de Parigné s'empressa d'approuver cette donation, renonçant même à tous ses droits sur les terres en question en faveur de Savigné [1].

Le recteur de Parigné était présenté par l'ordinaire. En 1790, M. Guignette déclara que son bénéfice valait bien 5,000 liv., parce qu'il était seul décimateur dans la paroisse. Mais la déclaration faite à la même époque par la municipalité de Parigné est plus explicite; elle estime le presbytère et son pourpris 104 liv., et la totalité des dîmes 7,100 liv., ce qui donne un revenu total de 7,204 liv. Quant aux charges, voici en quoi elles consistaient : pension de deux vicaires, — seize boisseaux de froment dus à l'abbaye de Rillé, — 400 liv. de décimes — et 120 liv. pour entretien du chanceau et du presbytère.

A la même date, la fabrique de Parigné jouissait de la closerie de la Gravelais, affermée 110 liv. [2]

Église. — La Sainte Vierge est la patronne de Parigné. L'église se composait jadis d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'une petite chapelle au Nord. Cette nef existe seule aujourd'hui; ses fenêtres longues et trilobées semblent être du XIVe siècle; cependant sa porte ogivale, ouverte au Midi, ornée de colonnettes et surmontée d'écussons frustes, rappelle plutôt le XVe. Un clocher ancien, mais fort laid et en charpente, existe encore au haut de la nef.

Le chœur, refait en 1856, est maintenant une abside polygonale de style ogival; quand on en creusa les fondations, on trouva en terre une statue de Notre-Dame en granit fort antique : la Vierge y était représentée assise. Présentement, une statue moderne de la Sainte Vierge, œuvre de Barré, occupe

1. ~~Bibl. Nat., ms. lat.~~ Ar. Nat., L, 1146. — Nous n'avons pas retrouvé en Parigné le Champ et le Pré du Renard, mais il se pourrait que ces terres possédées par les moines eussent donné naissance au village actuel de la Bayette, « *Abbatiola* » au moyen-âge.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

au fond du chœur une niche éclairée par un jour céleste. La vieille chapelle du Nord a disparu et l'on a construit deux transepts ou chapelles formant bras de croix; l'une d'elles est en partie réservée à la sépulture de la famille Frain de la Villegontier, bienfaitrice de la paroisse, et l'autre renferme sous son autel le corps de saint Adéodat, extrait des Catacombes de Rome. Dans le chœur a été replacée une petite porte de l'ancienne sacristie, de style ogival fleuri, portant l'écusson des sires de Parigné : *d'argent à la croix pattée de sable;* vis-à-vis on a sculpté une porte moderne semblable aux armes des Frain de la Villegontier.

Les sires de Parigné[1] étaient jadis seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de l'église de ce nom. En 1531, François de Maure et Hélène de Rohan, seigneur et dame de Parigné, firent faire une enquête au sujet de leurs prééminences dans l'église de Parigné. On reconnut alors dans cet édifice le blason de Parigné : *d'argent à la croix pattée de sable*, peint dans les vitres et sur une ancienne litre entourant l'église, et sculpté sur le chapitreau; le seigneur de Parigné y avait aussi un enfeu prohibitif et deux bancs armoriés, l'un dans le chanceau, du côté de l'évangile, et l'autre dans la nef.

Mais au commencement du XVIIe siècle Louise de Maure, dame de Parigné et femme de Gaspard de Rochechouart, seigneur de Mortemart, vit contester ses droits dans l'église de Parigné par Jacquemine Pinel, veuve de Gilles de Gaulay, seigneur du Boisguy[2]. Cette dernière dame, prétendant que le seigneur du Boisguy avait droit d'enfeu dans le chœur,

1. Parigné est une ancienne seigneurie ayant successivement appartenu aux familles de Parigné, de Parthenay, de Lorgeril, de Rohan, de Maure, de Rochechouart et Guérin de la Grasserie. Dans les derniers siècles, le château des Acres était la résidence des seigneurs de Parigné. Construit en 1560 par Claude de Maure, ce château, formant un rectangle flanqué aux angles de quatre tourelles, était fort remarquable; il n'a été démoli qu'en 1854.

2. La seigneurie du Boisguy appartint pendant plusieurs siècles à la famille de Gaulay, puis au XVIIIe aux Picquet du Boisguy; le château est une construction d'un imposant aspect.

voulut en 1620 y faire inhumer son défunt mari; elle disait qu'on y voyait déjà les tombes de René de Gaulay, seigneur du Boisguy, † 1561, et de Briande du Tiercent, sa femme, † 1555[1]; mais on lui répondit que ces sépultures avaient été faites pendant la minorité et à l'insu de ladite dame de Parigné; qu'en 1531 Julien de Gaulay, seigneur du Boisguy, ayant fait inhumer son fils à l'entrée du chœur de Parigné, François de Maure et Hélène de Rohan l'avaient fait exhumer et enterrer dans une autre partie de l'église. Aussi le Parlement de Paris débouta-t-il en 1623 la dame du Boisguy de ses prétentions et maintint-il la dame de Parigné dans ses droits de patronage et prééminences. Par suite de cet arrêt, la tombe et le banc du Boisguy furent enlevés du chanceau et transférés dans la nef[2].

En cette même année 1623 on constata l'existence « en la vitre estant sur le grand autel, en deux autres dans le chanceau et une dans la nef, le tout du costé de l'épistre, et encore en une chapelle au costé dudit chanceau, vers l'évangille[3], des *armes de Maure escartelées de plusieurs alliances*, et des *armes de Parthenay et Parigné plaines, my-parties et escartelées.* » On vit aussi que le banc seigneurial placé près du grand autel portait sur son accoudoir la *croix pattée* des sires de Parigné, et que les mêmes armes se retrouvaient sur la porte de l'église, au Midi, et sur celle de la sacristie. Nous avons dit que ces deux portes armoriées existent encore. Quelques autres écussons sculptés sur pierre et portant aussi la *croix pattée* de

1. Dans le presbytère nouvellement rebâti ont été encastrés deux écussons provenant de l'ancienne église et portant les armes de Gaulay : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois quinte-feuilles de sable*, et du Tiercent : *d'or à quatre fusées accolées et rangées de sable*. — La tombe du seigneur du Boisguy est encore dans l'église et porte une épée, une croix, et en bordure cette inscription : *Cy gist noble et puissant seigneur René de Gaulay sieur du Boisguy*, 1561.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Brice.

3. Cette chapelle dépendait à l'origine de la terre du Sollier, possédée d'abord par les familles du Sollier et de Channé, puis achetée en 1607 par Louise de Maure, qui l'unit à sa seigneurie de Parigné.

Parigné ont été transférés de l'ancienne église dans les murs du nouveau presbytère.

Quoique ce procès-verbal de 1623 ne parle point de l'enfeu des seigneurs de Parigné, nous avons vu qu'il existait dans le chœur dès 1531. C'est de cet enfeu que provenaient sans doute deux pierres tombales signalées par M. Maupillé[1] : l'une de granit, aux armes de la famille de Parigné; l'autre, placée naguère à l'entrée du chœur, représentant une femme les bras croisés sur la poitrine et la tête appuyée sur un coussin; on croit que c'était l'effigie de Marie Guibé, nièce de Landais, veuve de Jean de Parthenay, seigneur de Parigné, et inhumée dans le chanceau au commencement du XVIe siècle.

Le seigneur de la Villegontier[2] avait un droit de banc et d'enfeu en l'église de Parigné, dans la nef, devant l'autel Saint-Antoine, du côté de l'évangile, à charge de rendre aveu au seigneur de Parigné.

Le seigneur de la Tendrais avait aussi son banc dans la nef; c'était là que les hommes de son fief du Pont devaient lui présenter tous les ans, le jour de Saint-Jean-Baptiste, entre les deux élévations de la grand'messe, un chapeau de boutons de roses rouges cousu de fil noir.

Enfin, nous avons dit que le seigneur du Sollier avait sa chapelle prohibitive au Nord du chanceau, et que le seigneur du Boisguy jouissait sans conteste d'un enfeu et d'un banc dans la nef, à charge de rendre aveu au seigneur de Parigné.

La confrérie du Rosaire existait anciennement à Parigné, car il est fait mention de son autel en 1781.

Chapelles. — *1° Saint-Roch.* — Cette chapelle, située près du village de Seye, a été bâtie par les paroissiens en 1625, à la suite d'un vœu qu'ils avaient fait à l'occasion d'une épidé-

1. *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères.*

2. La terre de la Villegontier était le gage féodé de la sergentise du Coglais; elle appartint aux familles Morel, Le Corvaisier et Frain, qui toutes trois en prirent successivement le nom.

mie, mais elle fut réédifiée en 1774. C'est ce que nous apprend l'inscription suivante, placée au-dessus de l'autel : *Hæc sacra ædes voti pro pestilentia monumentum extructa a paræcis, anno 1625. Sumptibus eorum prope reædificata fuit anno 1774.* On remarque dans cette chapelle la vieille statue de Notre-Dame trouvée, avons-nous dit, dans les fondations de l'église de Parigné; elle est honorée sous le nom de Notre-Dame-de-Bonne-Garde et représente la Sainte Vierge assise tenant l'Enfant-Jésus sur ses bras.

On dit encore la messe paroissiale à Saint-Roch le dimanche dans l'octave de l'Assomption, et l'on y prêche ce jour-là sur un petit balcon placé dans la façade et ouvrant sur une tribune, car l'édifice est trop petit pour contenir tous les assistants. On y vient aussi aux processions des Rogations et les fidèles y font parfois célébrer la sainte messe.

2° *Saint-Fiacre des Acres*, bâtie près du château de ce nom, fut fondée en 1659 de deux messes par semaine, le dimanche et le jeudi. En 1735, Marie-Gillette Guérin, dame de Saint-Brice, se trouvant à son château des Acres, présenta Gilles Touchard pour desservir cette chapellenie, valant alors 60 liv. de rente. — La chapelle des Acres, interdite vers 1770, n'existe plus.

3° *Saint-Martin du Boisguy* est une construction du XVe siècle, accolée à l'extrémité orientale du château de ce nom. Son chevet droit offre une fenêtre flamboyante bouchée par un retable du XVIIIe siècle, et sa porte est également de style ogival fleuri. Valentin Gravereau en 1722, et Nicolas Huart en 1789, furent chapelains du Boisguy, présentés l'un et l'autre par le seigneur du lieu. En 1790, M. Huart déclara que la fondation du Boisguy était de 62 liv. 10 s. de rente, hypothéquée sur des héritages sis à la Brosse, en Parigné [1].

On allait naguère en procession des Rogations à cette chapelle, abandonnée maintenant.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

4° *La chapelle du Sollier* est mentionnée dans l'aveu que rendirent au dauphin duc de Bretagne, en 1540, François de Channé et Bertranne de Porcon, sa femme, pour leur seigneurie du Sollier. Depuis longtemps le manoir et la chapelle du Sollier sont tombés en ruine.

5° *La chapelle de la Tendrais*, maintenant *de la Villegontier*, se trouve près de cet ancien manoir de la Tendrais, reconstruit sous le nom de la Villegontier; elle est isolée dans le fort joli parc qui entoure le château et se compose d'un simple rectangle ajouré d'ouvertures ogivales, et presqu'entièrement recouvert de lierre. Cette chapelle était fondée au siècle dernier d'une messe par semaine et dotée d'une pièce de terre sise à Bonabry, près Fougères. En 1790, M. Vincent la desservait aussi bien que la suivante. Cette chapelle, bien entretenue, avait encore un chapelain naguère.

6° *La chapelle de la Villegontier*, bâtie près du vieux manoir de ce nom, était à l'origine fondée de deux messes par semaine. Michel Rougeul en 1652, et N... Vincent en 1790, en étaient chapelains. Ce dernier déclara jouir d'une maison et d'une terre estimées 75 liv. de rente. Cette chapelle n'existe plus, mais dans la cour du village est une croix en pierre, de forme octogone, portant cette inscription : *Je esté levée près cette voie par sire Jean Drouet, s^r de la Dorisaye, en octobre, et c'estoit en l'an 1581.* Sur quatre des faces du socle, également de forme octogonale, sont représentées des têtes de mort; la croix porte quatre écussons, dont l'un reproduit le monogramme et l'autre le nom de Drouet avec la date 1581.

Assistance publique. — Voy. tome III, 383. (Cette rente de 30 liv. avait été fondée par Louise de Maure, dame de Parigné, au XVIIe siècle.)

Écoles. — Voy. tome III, 429 et 569.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 569.

Recteurs de Parigné[1].

Jean Barbe, chanoine de Notre-Dame de Nantes, était aussi en 1501 et 1509 recteur d'Abbaretz, au diocèse de Nantes.

Yves Belec, présent à l'enquête de 1531.

François Garnier résigna en 1586.

Pierre Cousturier résigna en 1589.

Denis Brégel vers 1596.

Michel Gauvain, † 1641.

André Simon, sieur de Launay, chanoine de Rennes, fut pourvu le 3 décembre 1641; † 19 janvier 1643 et inhumé en la cathédrale de Rennes.

Gabriel Chapelain résigna en 1659.

Nicolas de Launay, sieur des Cours, prit possession le 18 janvier 1660, en vertu de la résignation précédente; il était déjà recteur de Gosné, et trouvant de l'opposition à Parigné, il resta à Gosné.

Pierre Marchix (1667).

Pierre Menard (1671).

François de Racinoux, frère de Gilles, seigneur de la Beucheraye, en Messac, était recteur en 1691; † 1693 et inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa tombe portant ces mots : *Cy gist noble et discret Messire François de Racinoux, recteur de ce lieu, décédé le 24 aoust 1693.*

Jean-Baptiste Pinczon, prêtre du diocèse, fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *de sable à trois fasces d'argent accompagnées de trois coquilles de même, deux en chef et une en pointe.* Il gouvernait encore en 1704.

Jean-Baptiste-Marie-Louis de Racinoux, prêtre du diocèse, était recteur en 1721; † 1765.

Pierre Duclos, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 mars 1765; † 1781.

Patrice Guignette, pourvu le 5 février 1781, s'exila à Jersey en 1793 et fut réinstallé en 1803; mais il devint en 1804 recteur de Saint-Germain de Rennes, où il mourut le 28 mai 1817.

N... Larcher (1804, † 1807).

Michel Bricet (1808, † 1812).

Joseph Denoual (1813-1816).

Julien-Marie Barbedette (1816, † 1827).

Joseph Guérault (1827, † 1857).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860,* etc.

Pierre Anger (1857, † 1864).
Michel Sourdin (1864-).

PARTHENAY

Ecclesia de Parteneyo (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Étienne de Rennes.

Origines. — D'après Ogée, l'église de Parthenay fut fondée en 1365 par Guillaume de Saint-Éhen, et Raoul Georgier en fut le premier recteur. Cette fondation fut approuvée en 1375 par Raoul de Tréal, évêque de Rennes, et par Alain de Saint-Éhen, fils du fondateur. Jean de la Guerre en était, dans ce temps, second recteur[1].

Cette famille de Saint-Éhen, qu'Ogée appelle à tort Saint-Léan, tirait son nom du petit manoir de Saint-Éhen ou Saint-Ahan, devenu un village de Parthenay. Elle s'éteignit en la personne de Jeanne de Saint-Éhen, épouse en 1513 de Bertrand de la Douesnelière.

Mais Parthenay avait donné son propre nom à une autre famille plus illustre, à laquelle appartenait en 1400 Jean de Parthenay, seigneur dudit lieu. Le château de cette maison devait être le Plessix de Parthenay ou peut-être le Châtel, situé aujourd'hui en Pleumeleuc, mais sur la limite de Parthenay et non loin de ce dernier bourg.

Le recteur de Parthenay, présenté par l'archidiacre du Désert, jouissait de la totalité des dîmes de sa paroisse. En 1790, M. Paytra les estimait de 1,000 à 1,200 liv. de rente;

1. *Dict. de Bret.*, II, 262.

il avait, en outre, un presbytère avec jardin, deux vergers et un pré[1].

Église. — Nous ignorons où Ogée a puisé le récit qu'il nous fait de la fondation de la paroisse de Parthenay; faute de documents nous ne pouvons pas le contredire, quoiqu'il nous semble singulier de ne voir Parthenay fondé qu'au XIVe siècle. Mais ce qui est positif, c'est que l'église de Parthenay est bien antérieure à cette époque : elle se compose d'une seule nef à chevet droit, dont le mur septentrional est en partie d'architecture romane; la meurtrière antique qu'on distingue encore à l'extérieur n'est point une fenêtre du XIVe siècle, elle rappelle plutôt le XIe. Il faut donc nécessairement admettre que ce temple existait longtemps avant son érection en église paroissiale[2].

Le reste de l'édifice appartient au XVIe siècle; la porte méridionale, en ogive, est surmontée de cet écusson : *d'azur au chevron componné de sept pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent.* Ce sont les armoiries de la famille Pépin. Nous voyons, en effet, au XVIIe siècle les Pépin de Sévigné jouissant des droits de supériorité, fondation et prééminences d'église à Parthenay; ils possédaient, en effet, à cette époque la seigneurie de Parthenay et les manoirs du Plessix et de Saint-Éhen. C'était probablement le même blason que l'on voyait naguère dans la vitre d'une fenêtre au Sud du chœur; cette verrière n'existe plus.

Il y avait jadis en cette église deux fondations assez considérables : l'une dite des Paignes (et souvent mal à propos

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25. — En 1690, les trésoriers de Parthenay firent la déclaration du presbytère, « portant ces mots : *L'an mil onze* (sic) *me charpenta Roulet Clément,* » et de deux journaux de terre, le tout relevant de la seigneurie de Parthenay, à charge de rachat et deux deniers de rente. — En 1784, M. Paytra afferma sa dîme 1,450 liv.

2. Comme on n'est jamais sûr d'Ogée, on ne sait que penser de cette érection de Parthenay en 1365; peut-être était-ce simplement une fondation de messes faite alors en cette église par le seigneur de Saint-Éhen.

d'Espagne), fondée le 24 avril 1504 par Étienne de Bouillant, prêtre, en l'honneur de Notre-Dame et de saint Étienne; elle consistait en deux messes par semaine et était dotée du clos de Maupertuis et d'une maison au village des Paignes; en 1690, son titulaire jouissait de 25 journaux de terre, lui rapportant 120 liv. de rente; — l'autre dite de la Croix-Cornillet, estimée en 1790 par son titulaire, M. Baron, valoir 200 liv. de rente [1].

Chapelles. — *1° Saint-Éhen* ou *Saint-Jean*. — La tradition conserve le souvenir de la chapelle de ce nom, qui dut donner naissance au manoir de Saint-Éhen. Elle devait avoir le même patron que celle de Saint-Ahan, en Iffendic; comme pour cette dernière aussi, saint Jean remplaça plus tard le patron breton dont on ignorait la légende. — *Nunc* détruite.

2° La chapelle de la Costardière dépendait du manoir de ce nom, possédé en 1427 par Alain Louvel et en 1513 par Charles Louvel. — *Nunc* détruite.

3° Chapelle de la Ramardière ou *Harmadière*. — Une dame Nouail des Ferrières ayant fait construire une chapelle en sa terre de la Ramardière, y fonda, le 19 juillet 1642, deux messes hebdomadaires, les dimanches et vendredis; elle donna au chapelain deux champs et un pré et se réserva sa présentation. Cette chapelle, bénite le 21 juillet 1642 par M. Dreux, vicaire général, était abandonnée dès 1690 et en ruine au siècle suivant [2].

École. — Voy. tome III, 566.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 566.

1. *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.
2. *Arch. paroiss.*

Recteurs de Parthenay[1].

Raoul Georgier (1365).
Jean de la Guerre (1375).
Jehan Bruslon, semi-prébendé de Rennes, recteur dès 1499, approuva en 1504 la fondation des Paignes.
Pierre Vallée, chapelain du Poirier, en Saint-Jean-sur-Vilaine, † vers 1625.
Pierre Roulée, † à Gévezé le 29 mai 1647, fut inhumé dans l'église de Parthenay.
Charles du Jardin (1649).
André Morel, † vers 1663.
Jean Chalain, prêtre de Saint-Malo, prit possession le 15 avril 1663; il gouvernait encore en 1690.
Charles-Bernard du Cambon (1698).
René Roulé, recteur en 1701, se démit en 1705.
Jacques Le Teixier, prêtre du diocèse, pourvu le 20 avril 1705, résigna en 1707.
Fiacre Loran, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 juillet 1707; † 1728.
Tobie Doyle, prêtre d'Irlande, fut pourvu le 13 août 1728 et devint en 1732 prieur de Chantereine; † 1746.
Guillaume Agaesse, prêtre du diocèse, fut pourvu le 20 septembre 1746; † 1782.
Gilles-Louis-François Paytra, prêtre de Saint-Brieuc et précédemment recteur de Saint-Sulpice-des-Bois, fut pourvu le 6 février 1782; il s'exila à Jersey en 1793, fut réinstallé en 1803 et se démit le 15 mars 1816.
Yves Cloteaux (1816, † 1849).
N... Philouze (1849-1851).
N... Legendre (1851-1869).
N... Cochet (1869-1874).
Julien Louédin (1874-1876).
Jean-Marie-François Sourdin (1876-1881).
François Fauchoux (1881-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.*, etc.

PERTRE (LE)

Pertum (XIe siècle), — *Pertrum* (XIIe siècle), — *ecclesia de Pertro* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — En racontant les commencements du prieuré du Pertre (II, 564), nous avons constaté la haute antiquité de cette paroisse, qu'on peut faire remonter sans crainte au Xe siècle[1]. Les moines de Saint-Jouin ne prétendaient-ils pas que leur monastère du Pertre avait été fondé par Clovis II au VIIe siècle?

Quoi qu'il en fût, le recteur du Pertre demeura jusqu'à la Révolution à la présentation de l'abbé de Saint-Jouin de Marne; il recevait du prieur du Pertre une pension congrue consistant en dîmes, car ce prieur levait en principe toutes les dîmes grosses et menues de la paroisse. En 1790, le recteur, M. Després, jouissait du presbytère et de son pourpris, contenant 5 journaux de terre, et estimé 150 liv.; d'une portion des grosses dîmes anciennes valant 1,000 liv., et des dîmes novales montant à 300 liv. C'était donc un revenu annuel de 1,450 liv. dont il fallait déduire les charges, consistant surtout en l'entretien de deux vicaires[2].

ÉGLISE. — Saint Martin, abbé de Vertou, a été de tout temps le patron du Pertre. L'ancienne église se composait jadis d'une nef accompagnée d'un seul collatéral au Sud; derrière le chanceau était une vieille chapelle appelée le Chœur des Moines, et prohibitive vraisemblablement au prieuré du

1. Voy. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, VII, 101.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 28.

Pertre; on y voyait de grosses colonnes historiées et l'on disait qu'elle datait du xe siècle.

Toute cette antique portion de l'édifice fut détruite en 1829, parce qu'à cette époque on allongea les nefs, on fit un second collatéral au Nord et on éleva une tour. L'église, agrandie de la sorte, fut solennellement bénite, le 24 mai 1835, par Mgr de Lesquen, en présence de Mgrs Bouvier, évêque du Mans, et de Hercé, évêque élu de Nantes [1].

Plusieurs fondations existaient en cette église, notamment celles de Saint-Michel, — de la Fouscherie, fondée en 1484 par James Jousselin et valant 100 liv. de rente en 1790, — et celle de la confrérie du Rosaire, dont les messes furent fondées en 1664 [2].

Cette église vient elle-même de disparaître; elle a été remplacée par un remarquable édifice de style ogival primitif, composé de trois nefs et d'une abside polygonale; trois beaux autels en pierre blanche sculptés par M. Granot, de belles verrières sorties du Carmel du Mans et une tour monumentale complètent ce nouveau sanctuaire. La tour est particulièrement distinguée par son élégance; sa flèche de pierre ajourée, flanquée de huit clochetons, produit un excellent effet et fait honneur à son architecte, M. Gelly.

Chapelles. — *1° Saint-Joseph des Drubles.* — Macé Rubin, prieur de Pont-Remy et subcuré du Pertre, fit bâtir au xvie siècle « une belle chapelle près la lande des Drubles, en l'honneur de Dieu, la très-sainte Vierge et Mrs saints Sébastien, Roch, Marc, Gorgon, Mathurin et Claude, » dont il fit faire « les portraictures » pour ornementer le sanctuaire; il établit aussi un cimetière autour de l'édifice. Puis, par acte du 29 octobre 1538, il fonda en cette chapelle trois messes par semaine, le dimanche de l'office du jour, le mercredi de

1. *Réponse au quest. de* 1860.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

l'office de saint Roch et le vendredi de saint Sébastien. Il fit aussi bâtir auprès du sanctuaire une maison pour servir d'habitation au chapelain, et il y joignit quatre pièces de terre labourable et trois prairies. Outre cela, il assura encore 10 liv. de rente au chapelain, dont il offrit la présentation au sire d'Espinay, seigneur de la Marche, dans le fief duquel se trouvaient probablement les Drubles. Mais ce seigneur ayant refusé ce privilège, Macé Rubin donna la présentation des Drubles aux trésoriers de la paroisse. Enfin, l'année suivante, ce bon prêtre augmenta encore sa fondation d'une quatrième messe hebdomadaire, le lundi, en l'honneur de sainte Barbe. Tout cela reçut l'approbation épiscopale le 1er mai 1539[1].

En 1790, la chapellenie des Drubles valait 225 liv. de rente pour quatre messes par semaine; mais le titulaire disait ces messes à l'église parce que la chapelle menaçait ruine depuis plusieurs années; ses débris furent, en effet, vendus nationalement en 1791. On appelait alors la fondation de Macé Rubin Saint-Michel des Drubles, probablement parce que son chapelain desservait en même temps la chapellenie de Saint-Michel fondée dans l'église. Parmi ces chapelains des Drubles notons Jean Rubin (1584); Mathurin Rubin, † 28 février 1599 et inhumé dans la chapelle; Mathieu Rubin, tué en 1630 par les archers de la gabelle et inhumé à Montjean; Jean Viheron (1630), Cl. Charil (1699) et Guillaume Picquenard (1743).

La chapelle des Drubles vient d'être reconstruite, en l'honneur de saint Joseph, par les paroissiens, à la suite d'un vœu fait pendant la guerre de 1870. C'est une jolie construction de style roman, en forme de croix, avec abside et bel intertransept. Extérieurement, sa façade offre un portail fort original formé d'un grand arc richement décoré et présentant les quatre animaux symboles des évangélistes.

2° *Notre-Dame.* — C'est une chapelle de congrégation bâtie

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

récemment et dépendant de la maison des Sœurs de la Charité d'Évron.

3° *Saint-Léonard* est situé près du manoir de la Marche, possédé pendant plusieurs siècles par les sires d'Espinay. Cette chapelle, signalée au commencement du siècle dernier, était alors fondée de messes. On continue de l'entretenir.

4° *Notre-Dame de la Présentation de la Ranconnerie* est une chapelle moderne construite près du manoir de ce nom.

PRIEURÉ. — *Le Pertre*, membre de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne. (Voy. tome II, 564.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 430 et 634.

SŒURS DE LA CHARITÉ D'ÉVRON. — Voy. tome III, 634.

RECTEURS DU PERTRE [1].

Nicolas Malescot (1594-1610).

Jean Rubin, chanoine de Vitré, permuta sa prébende avec le précédent, en 1610, contre la cure du Pertre; † 19 octobre 1622.

René Le Potier (1622-1627) devint recteur de Vergeal.

Jean Janneaux (1627).

Pierre de Chantepie (1627-1628).

Pierre de la Croix, prêtre du Mans, pourvu en 1628, résigna en 1640 en faveur du suivant; † 1648.

Pierre Mousteau, prêtre du Mans, pourvu le 16 mai 1640, prit possession le 27; † 27 octobre 1647.

Jean Guesdon, sieur de Touchebel, fut pourvu en 1648; † 11 juillet 1669.

J... de la Servelle (1670).

Louis Guinoyseau fut présenté par l'abbé de Saint-Jouin de Marne le 28 décembre 167..

Fiacre Pierrard du Ronceray fut pourvu en 1672; † 28 mars 1692.

Gabriel-Mathieu Perrinelle, prêtre du diocèse, pourvu en 1692, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à un arbre de sinople accosté de deux croisettes de gueules.* † 2 août 1723.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Germain Busnel, prêtre de Coutances, fut pourvu le 3 septembre 1723; † 1739.

Jean-Baptiste Anger, vicaire à Bréal, pourvu le 9 juin 1739, gouverna jusqu'en 1772.

René Souvigné fut pourvu en 1772; † 1784.

Denis Després, natif du Pertre, pourvu le 13 mai 1784, passa la Révolution caché dans sa paroisse et fut réinstallé en 1803; il mourut ou se retira en 1806.

Jean Baslé (1807, † 1819).

Julien Gourdier (1819, † 1873).

Joseph Moricel (1873-1878).

Isidore Rossignol (1878-).

PIPRIAC

Plebs Prispiriac (834), — *Vicaria Prisperiaca* (843), — *Pipriac* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Le 1er mai 834, le prêtre Worcomin, fils de Riwor, mû par un motif de piété commun à cette époque, donna aux moines de l'abbaye de Redon une partie de sa terre de Teillac, « *partem de tegran Taellac,* » située au Nord et au-delà de la rivière, traversée par un chemin public et bornée par les terres d'Urgint et de Worgint. Le donateur y ajouta une masure sise dans le village même de Teillac et fit également don aux moines de ses habitants, Weiden et ses fils. Cette donation fut faite sur la terre même en question, près de Teillac, et en présence de plusieurs personnages distingués.

Le même jour, Worcomin ajouta au don précédent la huitième partie de la ferme de Péron, « *VIII partem virgade Peron,* » située dans la paroisse d'Anast (*nunc* Maure), et que

son parrain Jarncolin lui avait donnée lorsqu'il reçut la tonsure cléricale. Worcomin donna donc cette terre en toute propriété aux religieux de Redon le 1er mai 834; l'acte en fut passé à Teillac, en Pipriac, « *factum est hoc in plebe Prispriac in loco nuncupante Taellac*[1]. »

De ces actes il faut conclure qu'au IXe siècle Pipriac était déjà une paroisse importante habitée par une population bretonne composée de nobles, de prêtres, de colons et de serfs. Les nobles étaient, en 834, Riwor, Riwohen, Hiawid, Haëlocan, Winoc, Worbri, Winnau, Wétenoc, etc. — Les prêtres se nommaient, à la même date, Worcomin, Riscun et Paschaël, et en 882 Atoère, Drewoion et Anauhoiarn. — Enfin, Weiden et ses enfants, donnés en même temps que leur demeure de Teillac, nous représentent les colons ou plutôt les serfs qui se trouvaient en 834 à Pipriac.

Spirituellement, Pipriac dépendait déjà de l'évêché d'Aleth ou de Saint-Malo, puisque ses habitants reconnaissaient l'autorité d'Ermor, évêque d'Aleth; temporellement, elle était en la même année 834 gouvernée par un mactiern ou chef de paroisse appelé Riwalt.

Vers la fin de ce IXe siècle, une contestation s'éleva entre les moines de Redon, possesseurs de la paroisse de Langon, et quelques habitants de Pipriac, au sujet des limites de ces deux paroisses. L'affaire fut portée devant Alain-le-Grand, comte de Vannes, dont l'autorité remplaçait alors celle des anciens mactierns. Ce prince vint lui-même sur les lieux, écouta les raisons données par Cadwobri, Breselvobri et Wetenic, représentant les intérêts des habitants de Pipriac, et termina le différend[2].

A cette époque Pipriac était une très-grande paroisse, puisque, outre le territoire actuel de Saint-Ganton, sa trève au moyen-âge, elle renfermait encore Teillac, village se trou-

1. *Cartul. Rotom.*, 97, 99 et 168.
2. *Ibidem*, 38.

vant aujourd'hui en Saint-Just. Le *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire* nous dit aussi qu'en 843 la paroisse de Pipriac, « *vicaria Prisperiaca*, » était limitrophe de celle de Maure. Pipriac s'étendait donc alors de Langon jusqu'à Maure.

En 1152, saint Jean-de-la-Grille donna au Chapitre de Saint-Malo, qu'il venait d'établir, l'église de Pipriac et les chapelles en dépendant; ce don fut confirmé en 1157 par le pape Adrien IV.

Mais les chanoines de Saint-Malo perdirent d'assez bonne heure Pipriac, qu'ils ne possédaient plus en 1319, lors de leur sécularisation. Dès lors, la présentation du recteur de Pipriac appartenait à l'ordinaire, ce qui dura jusqu'à la Révolution.

Au XVIIIe siècle, le vicomte de Bossac, seigneur de la paroisse, levait les deux tiers des dîmes, et le dernier tiers appartenait au recteur; à cette époque, on estimait le revenu de ce dernier 3,300 liv., mais la fabrique de Pipriac n'avait alors que 30 liv. de rente, dont 20 liv. pour l'entretien de la lampe[1].

Mentionnons ici un singulier devoir auquel était tenu le recteur de Pipriac; il est ainsi formulé dans un aveu de 1629 : « Quand la cure de Pipriac est vacante a droit le seigneur de Bossac[2] d'avoir les clefs de tous les trésors de l'église parochiale jusqu'à ce qu'il y ait un autre recteur pourvu, et ce dernier doit prendre lesdites clefs des mains dudit seigneur; lequel recteur doibt, en reconnoissance de ce, 25 sols monnoie, dont il doibt y avoir 5 sols en double pour estre jetés au peuple, en reconnoissance de supériorité et patronage. Doibvent oultre aucuns des sujets dudit seigneur avoir les

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

2. Bossac, en Pipriac, châtellenie d'ancienneté, fut érigée en vicomté en 1637 pour Jean Peschart; elle appartint successivement aux familles de Boczac, de la Motte, du Perrier, de Rohan, de Laval, de Coligny, Peschart et Huchet de la Bédoyère. Dès 1446 le seigneur de Bossac possédait le manoir de la Thébaudaye, qui devint la résidence de ses successeurs jusqu'en 1790. Bossac, ainsi abandonné, tomba en ruine, et il n'en reste plus que des moulins portant son nom. Au sacre des ducs de Bretagne, le seigneur de Bossac avait le privilège de porter l'un des bâtons du dais ducal.

habits et dépouilles que ledit recteur a sur lui lors de la prise de possession de ladite cure. »

Ce dernier droit était exercé par les habitants de la Touraudais, à Saint-Ganton, alors trève de Pipriac. Voici comment le recteur Louis David s'en acquitta le 20 août 1787, après avoir pris possession des églises de Pipriac et de Saint-Ganton : « A l'endroit ont comparu Jean Paumier, demeurant à la Touraudais, Guill. Lurio, Jean Patys, etc., possesseurs du fief Renault-Jouran, sis en Saint-Ganton, et ont requis que ledit sieur David eût à satisfaire au droit de dépouille leur dû par les nouveaux recteurs de Pipriac, suivant les aveux. Le sieur David, pour satisfaire à ce droit, s'est sur le champ et aussitôt dépouillé suivant l'usage et a remis auxdits réclamants les accoustrements et nippes d'usage dus, c'est-à-dire son chapeau, sa soutane, même sa ceinture, de tout quoi les réclamants se sont saisis[1]. »

Église. — La tradition locale prétend que la chapelle Saint-Amand, dont nous parlerons plus bas, fut à l'origine l'église paroissiale de Pipriac, mais nous n'avons point de preuves de ce changement. Quoi qu'il en soit, l'église abandonnée vers 1862 était dédiée à saint Nicolas et à saint Luczot[2]; c'était un édifice insignifiant, que composait une seule nef terminée par un chevet droit et accompagnée de nombreuses mais irrégulières chapelles seigneuriales. Cette église datait en grande partie du XVIe siècle; l'on y voyait, en effet, les deux inscriptions suivantes : *Au temps de Mre Guill. du Boisorhant Rr de Pipriac, MDXXXVI. — Ce clocher fut faict p. T. Bourdel et Q. Benoist, 1537.* Ce clocher, se trouvant au milieu de l'église, fut transféré au bas de la nef en 1752.

1. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) ne mentionne point ce dernier titulaire, mais un acte de 1676 nomme « saint Lusure et saint Nicolas patrons de Pipriac; » peut-être était-ce saint Luxoire, martyr, ou saint Lusor, honoré à Bourges.

En 1629 s'éleva une contestation au sujet des droits de prééminences à Pipriac entre Françoise de Coligny, dame de Bossac, veuve de René de Talensac, Françoise Miollays, veuve de Gilles Ruellan, baron du Tiercent et seigneur du Châtel, et François de Cossé, duc de Brissac et baron de Renac. A cette occasion on fit un procès-verbal de l'état dans lequel se trouvait l'église, et voici quelques extraits de ce document :

A la maîtresse vitre du chanceau se trouvait peint « un écusson en bannière portant *de gueules à neuf macles d'or*, ledit écusson entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel ; » c'était le blason de Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau et seigneur de Bossac, qui habitait la Thébaudaye en 1513. A la vitre du côté de l'évangile, dans le même chanceau, était un écusson : *d'hermines au lion de sable rampant, couronné et onglé de gueules*[1], lequel se retrouvait sculpté sur la muraille du même côté de l'évangile, « lesdits escussons dépendant de la seigneurie du Chastel[2]. » Au-dessus du sacraire placé du côté de l'épître on voyait deux écussons en relief, l'un portant : « *mi-parti des besants et de vair*, » c'est-à-dire probablement : *de gueules à neuf besants d'or*, qui est Malestroit, *et de vair au lambel de gueules*, qui est de la Motte; Hervé de Malestroit, possédant le Châtel en 1513, avait épousé Étiennette de la Motte; — l'autre : « *semé d'hermines au lion de sable*, » comme ci-dessus.

Ainsi, en 1629 les seigneurs de Bossac et du Châtel avaient leurs armoiries dans le chanceau de Pipriac, mais on n'y trouva pas trace de celles des barons de Renac.

Nous ne savons pas au juste comment se termina la dispute de ces différents seigneurs, mais il est certain qu'au siècle der-

1. Ce blason n'était-il pas celui des Ruellan, que M. de Courcy décrit : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or?*

2. D'après d'Argentré, Pipriac formait au Xe siècle une châtellenie faisant partie du comté de Rennes; il est vraisemblable que le chef-lieu de cette seigneurie était le Châtel, manoir voisin du bourg et conservant encore sa vieille motte féodale. Le Châtel appartint successivement aux familles de Malestroit, Ruellan, de Coëtlogon et de Tanouarn.

nier M. Huchet de la Bédoyère, vicomte de Bossac et seigneur de la Thébaudaye, était reconnu comme supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Pipriac; il avait, en conséquence, son enfeu et son banc dans le chanceau de cette église, du côté de l'évangile; vis-à-vis, du côté de l'épître, étaient les banc et enfeu des seigneurs du Châtel.

On voyait au XVIIe siècle quatre chapelles prohibitives dans l'église de Pipriac; elles appartenaient aux seigneurs du Masle[1], de Senac, du Boishulin et de Lourme. Plus tard, cette dernière devint la chapelle de la Botheleraye; on ajouta aussi deux autres chapelles, appartenant aux seigneurs du Fresche et de la Pipelaye. Enfin, le sieur de la Perdrilaye avait un banc auprès de l'autel de Notre-Dame[2]. Plusieurs de ces chapelles étaient fondées de messes, telle que celle de Saint-Yves, dépendant de la Pipelaye. Les seigneurs du Châtel présentaient aussi la chapellenie du Caillet, desservie en 1573 à l'autel de la Vierge.

Les confréries du Saint-Sacrement, de la Sainte-Croix et du Rosaire étaient érigées dans cette église au siècle dernier, mais celle de la Croix était seule fondée de 50 liv. de rente.

En 1860 on a construit une nouvelle église à Pipriac; elle est de style ogival et renferme trois nefs.

CHAPELLES. — *1° Saint-Ganton*, église tréviale devenue paroissiale en 1803.

2° Saint-Amand de Bréhily. — Cette chapelle, fort ancienne et sise dans le vieux cimetière, passait, avons-nous dit, pour la première église paroissiale de Pipriac; il se tenait jadis à l'entour une foire considérable le jour de sa fête patronale; elle appartenait aux paroissiens, était fondée de messes et eut pour chapelains : Thébaud Légier, † vers 1566, Nicolas Hauffray, † 1584, Pierre Guillemoys (1584), Louis

1. Le seigneur du Masle avait, en 1629, le droit de faire jouer à la soule dans le bourg de Pipriac.
2. *Arch. paroiss.*

Janvier (1617), Olivier de France (1633), René Drouet (1633), Claude Pantin (1661), Joseph Huchet de la Bédoyère, † 1786, François de Loynes (1786) et Joseph Coignard (1787). — *Nunc* détruite.

3° *La chapelle du Châtel*, très-ancienne et fondée de messes, était ruinée au XVIe siècle, et l'on transféra à cause de cela sa fondation dite du Caillet en l'église paroissiale. C'est ce que déclara en 1745 Hilaire de Tanouarn, recteur de Saint-Denis à Nantes, et pourvu de ce bénéfice sur la présentation de son frère, Vincent de Tanouarn, seigneur du Châtel, en place de René de Tanouarn, † chefcier de la Guerche. L'année suivante fut construite au Châtel une nouvelle chapelle faisant le pendant à la fuie seigneuriale, et dont la cloche fut bénite le 4 septembre 1746. Louis Gâtinais et Jean Bénigne (1785) desservirent ensuite cette chapelle, où fut rapportée la fondation du Caillet.

4° *La chapelle du Boishulin* dépendait du manoir de ce nom, possédé aux XVIe et XVIIe siècles par les Le Sage, et au XVIIIe par les de la Bourdonnaye; elle dut être bâtie en 1604, car on voyait naguère cette date sculptée au chevet, au-dessus de l'autel.

5° *La chapelle de la Botheleraye*, bâtie non loin de ce manoir, appartenant successivement aux Peschart, de Tournemine et du Bouexic de Guichen, est mentionnée en 1646 et 1695. — *Nunc* détruite.

6° *La chapelle de Fontenio*, élevée à côté de ce manoir, est mentionnée en 1695 à propos d'une sépulture clandestine qu'on y fit.

7° *La chapelle du Fresche* dépendait de ce manoir; en 1672, Guillaume Thorel, sieur du Boisbriant, y épousa Perrine de Trélan, et en 1750 on y fit aussi le mariage de François Rolland, seigneur de Rangervé, avec Jeanne Rolland, dame du Fresche.

8° *Saint-Jean du Masle* était située en 1665 à l'entrée de ce vieux manoir; la paroisse y venait jadis en procession à la

fête de saint Jean-Baptiste. Dans cette chapelle — fondée de messes et desservie en 1708 par Guillaume Durand — se marièrent en 1697 Jean Peschart, seigneur de la Ville-Rolland, et Françoise du Masle, et en 1712 Louis de Talhouët, marquis du Boisorhant, et Renée Peschart. — *Nunc* détruite.

9° *La chapelle de la Perdrilaye* avoisinait ce manoir; en 1665, Noël Rozy y épousa Anne Baron, fille du sieur de la Perdrilaye.

10° *Saint-Thébaud de la Pipelaye* dépendait de ce manoir, appartenant au xve siècle aux Guiho. Cette chapelle était fondée de messes et avait en 1770 Thomas Cottier pour chapelain; elle n'existe plus, mais on continue de venir en pèlerinage à une croix élevée sur son emplacement.

11° *La chapelle du Plessix-Fabron* existait au xviie siècle, dépendant du manoir de ce nom, possédé alors par les Fabroni ou Fabron. Ce vieux sanctuaire a été remplacé de nos jours par une chapelle bénite vers 1853 et encore entretenue.

12° *La chapelle de Senac*, voisine de ce manoir et mentionnée en 1633, était considérée en 1727 comme chapelle frairienne. Françoise Couriolle, dame de Senac, y épousa en 1695 Laurent Guériff, seigneur de Launay, et en 1699 Sébastien Fournier, seigneur de Pellan. Cette chapelle, fondée de messes, avait Pierre Bonnier pour chapelain en 1695; elle était encore desservie le dimanche il y a quelques années.

13° *Sainte-Anne du Tertre*, dépendant du manoir de ce nom et mentionnée en 1663, était très-vénérée jadis; la paroisse de Guipry y venait processionnellement à la fête de sainte Anne. En 1733, Jean Lambert, seigneur du Boisjan, y épousa Anne de Tanouarn, fille du seigneur du Tertre. Cette chapelle était naguère desservie tous les dimanches par les prêtres de la paroisse.

14° *Saint-Michel*,
15° *Saint-Mathurin*,
16° *Saint-Roch*,
17° *Chapelle de la Rochelle*,
} *Nunc* en Saint-Ganton.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 306.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 430 et 644.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE PIPRIAC[1].

Guillaume du Boisorhant (1537); † 1557, après avoir résigné en faveur du suivant.

Jacques du Boisorhant, fils de Jacques et issu des seigneurs du Boisorhant, en Sixt, fut pourvu en cour de Rome et prit possession en 1558, malgré l'opposition de François Moreau, pourvu le 29 octobre 1557 par l'évêque de Saint-Malo. Ce dernier fut débouté, et Jacques du Boisorhant ne résigna qu'en 1574 en faveur du suivant.

François Druet prit possession le 6 février 1574 et résigna en 1585.

Pierre Guillemoys, natif de Fougères, fils de Pierre, seigneur de la Bonnaye, et de Gillette Favedel, déjà chapelain de Bréhily, fut pourvu de la cure le 9 février 1585. Il devint chanoine de Dol, mais non pas grand-chantre de cette église, comme le dit Ogée, qui le fait mourir dès 1607 (*Dict. de Bret.,* I, 250). Député, en effet, aux États de Bretagne en 1614, il fut très-considéré de ses contemporains; † 1618.

Guillaume Ounes résigna dès 1619.

Julien Le Goux, licencié en droit civil et canonique, fut pourvu le 28 mai 1619; † à Rennes et inhumé le 16 mars 1644 dans l'église Saint-Sauveur de cette ville.

Charles Treton du Ruau, ancien prêtre de l'Oratoire et vicaire général de Mgr de Harlay, fut pourvu le 27 mars 1644, mais ne conserva pas longtemps sa cure.

Pierre Bedel fut pourvu vers 1645; † 28 avril 1670, âgé de cinquante-six ans, et inhumé dans l'église.

François Allot succéda au précédent; † 23 novembre 1697 et inhumé dans le chanceau de l'église.

Jean Gendrot fut pourvu le 21 mars 1698; † âgé de cinquante ans, le 11 juin 1712, et inhumé dans l'église.

Gabriel Sévin, pourvu le 15 juin 1712, résigna en faveur du suivant.

Gilles-Guillaume Léau fut pourvu le 15 novembre 1734; † âgé de trente-six ans, le 21 décembre 1742, et inhumé dans l'église.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.,* etc.

Damas-René Dousseau, pourvu le 22 décembre 1742, construisit le presbytère actuel à Bréhangon; † âgé de quarante-cinq ans, le 21 septembre 1753, et inhumé dans le cimetière.

Pierre Lottin fut pourvu le 31 janvier 1754; † âgé de quarante-cinq ans, le 30 mai 1768, et inhumé dans l'église.

François-Charles Robert fut pourvu le 11 juin 1768; † en 1787 hors de sa paroisse.

Louis David, natif de Bruc, et pourvu le 10 août 1787, prit possession le 20 des églises de Pipriac et de Saint-Ganton. Défendu par ses paroissiens, il demeura à Pipriac pendant la Révolution, montrant lui-même le plus grand courage, et fut réinstallé en 1803; † 4 septembre 1822, âgé de soixante-neuf ans.

Pierre Marheu (1822, † 1831).

Pierre Roux (1831-1856).

André Lemoine (1856- .).

PIRÉ

Piriacum (XIe siècle), — *Pireium* (XIIe siècle), — *Piré* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Janzé.

ORIGINES. — Vers le milieu du XIe siècle, Brient, sire de Châteaubriant, ayant fondé près de son château le prieuré de Béré, lui donna, entre autres biens, deux métairies en Piré et la dîme de l'église de Saint-Aubin-du-Pavail située dans le fief de Piré[1]. Ce même seigneur et Innoguent, sa mère, concédèrent bientôt après aux religieux de Marmoutiers habitant le monastère de Béré, l'église Saint-Pierre de Piré avec tous ses droits ecclésiastiques, tels qu'oblations de l'autel, prémices et sépultures, et ils y joignirent encore le tiers des dîmes de la paroisse[2].

1. « *Duas mediaterias apud villam quæ nuncupatur Piriacus; decimam quoque ecclesiæ Sancti Albani quæ est in ipsa villa.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 401.)

2. « *Brientius et Innoguendis mater ejus dederunt monasterio Sancti Salvatoris de*

Ces dons furent vraisemblablement confirmés par Conan II, duc de Bretagne, qui abandonna vers la même époque (1040-1066) aux moines de Marmoutiers toutes les coutumes qu'il avait droit de lever à Piré sur certaine terre dépendant de leur abbaye; il reçut de ces religieux, en témoignage de leur reconnaissance, la somme de 64 sols, et Cario, fils de Caradoc, reçut également d'eux 55 sols, parce qu'il renonça à un droit de tonlieu qu'il levait sur cette même terre[1].

Après la mort de Brient Ier, seigneur de Châteaubriant, Geoffroy Ier, son successeur, donna ou plutôt restitua, « *donavit vel reddidit*, » aux religieux de Béré une terre sise en Piré, appelée autrefois le Mont-Aledran et alors la métairie d'Odilard[2].

Enfin, dans cette seconde moitié du XIe siècle, Gaultier de Méral donna au prieuré de Béré la chapelle du Boistrudan, située en Piré, et Hervé de Rougé lui abandonna un bordage également en Piré, « *bordagium terre apud Piriacum*[3]. »

En 1197, Herbert, évêque de Rennes, confirma les religieux de Marmoutiers et de Béré dans la possession de l'église de Piré, de ses dîmes et de ses dépendances, « *ecclesiam de Pireio cum decimis et pertinenciis suis*[4]. » De son côté, en 1217, Geoffroy III, seigneur de Châteaubriant, confirma les mêmes religieux dans la possession de leurs terres en Piré; ces moines les avaient alors unies à celles qu'ils possédaient à Janzé pour former ainsi le prieuré de la Franceule, annexe du monastère de Béré. (Voy. tome II, 391.)

Le recteur de Piré, — présenté par l'abbé de Marmoutiers ou plus souvent par le prieur de Béré, — jusqu'au XVIIIe siècle, recevait de ce prieur une portion congrue estimée 450 liv. par

Beriaco ecclesiam Sancti Petri de Piriaco cum tota oblatione altaris, primitiis, sepultura, tertiam partem decimarum, etc. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 693.)

1. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure*, fonds de Béré.

2. « *Unam terre mansuram apud Piriacum sitam, que prius vocata Mons Aledra anni nunc appelatur mediatura Odilardi.* » (*Ibidem.*)

3. *Arch. de la Loire-Inférieure*, fonds de Béré.

4. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 240.

le *Rôle diocésain de 1646*, et 786 liv. de revenu net en 1790 par le titulaire lui-même [1].

La paroisse de Piré était considérable à son origine; outre le territoire de sa trève le Boistrudan, érigée en paroisse en 1784, elle renfermait, d'après la tradition, celui de Chaumeré. Les *Comptes des trésoriers* de Piré, fort complets et très-curieux, sont conservés depuis 1519 [2].

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, dès le XIe siècle, l'église de Piré fut construite, d'après une vieille tradition conservée à Marmoutiers, par Conan, duc de Bretagne, qui possédait alors la châtellenie de Piré. Il s'agit probablement de Conan II, qui régna de 1040 à 1066, et que nous avons vu faire acte d'autorité à Piré. De cette église primitive, bâtie en style roman, il ne reste plus rien, l'édifice ayant été relevé tout entier à diverses époques, comme nous allons voir.

On commença en 1540 par adjoindre à la nef un bas-côté au Nord, et ce travail fut terminé en 1549. L'évêque de Rennes vint alors réconcilier l'église, qui avait été polluée, et consacrer les nouvelles chapelles. Un demi-siècle plus tard on releva la façade occidentale, en 1602, comme l'attestait l'inscription de cette date placée au-dessus de la grande porte. Quatre chapelles furent ensuite accolées à la nef, formant un second bas-côté vers le Sud, et édifiées de 1603 à 1609. Au-dessus de la porte méridionale on lit, en effet, ce

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. M. Quesnet en a publié d'intéressants extraits dans la *Revue des Sociétés savantes*, VIII, 138. On y trouve, entre autres choses, des marchés faits en 1523 « pour la paincture des Moys, la paincture du cueur, celle d'Adam, Ève et les quatre prophettes aux coustez du clochiez... pour paindre les blaphemes, les trois Morts et Viffs; » en 1531 pour « reparer l'imaige de S. Jacques et paindre le Caquet des femmes. » On y signale aussi en 1535 l'achat d'une croix processionnelle d'argent doré, « garnye d'une imaige de crucifix, deux imaiges aux coustez dudit crucifix, à chacun cousté ung imaige assis sur des trucs et pillers; de l'aultre cousté de ladite croueix ung imaige de Mr S. Pierre, le tout de bonne estoffe d'argent doré, avecq une pierre précieuse que M. de Piré Mtre Guill. Agaice y a donné et le nom de la parroaisse de Piré y escrit en belles et grandes lettres d'azur, et la dabte de l'an qu'elle a esté faicte y escript en chiffres. » Cette croix coûta 365 liv.

qui suit, gravé sur la pierre : *Estant noble et discret prestre René de l'Espinay, recteur de Piré, sieur de la Guiaye, fut cet édifice commencé. — Sancte Deus, sancte fortis, sancte immortalis, miserere nobis. — Tout est à Dieu. 1603. — Sancte Petre, ora pro nobis.*

Il ne restait plus guère d'ancien que le chanceau ; on le rasa comme le reste, et le 11 mai 1627 on posa la première pierre d'un nouveau chœur avec chevet droit. En même temps on éleva au-dessus du maître-autel une sorte de dôme qui fut détruit par la foudre en 1741.

Ce maître-autel, œuvre remarquable de l'architecte Corbineau et du sculpteur Biardeau (tous les deux de Laval), commencé en 1632, fut consacré le 18 mai 1636 par Mgr de Cornulier. En 1638, le même Corbineau construisit les deux autels latéraux de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Cet ensemble de trois retables sculptés avec goût, en pierre et marbre, n'est point à dédaigner. Enfin, le clocher fut reconstruit au milieu de l'église en 1669 et les transepts furent relevés, celui formant la chapelle de Saint-Jean en 1752, et celui appelé chapelle de la Vierge en 1775[1].

Dès l'an 1220, le baron de Châteaubriant réclamait ses droits de prééminences dans l'église de Piré en qualité de seigneur de cette paroisse[2]. Aussi en 1533 François de Rosnyvinen, seigneur de Piré, fut-il confirmé par François Ier dans la possession des prééminences de l'église de Piré, « consistant en banc à queue, armoiries, lisière et enfeu dans le chanceau. » En 1596, on constata la présence dans plusieurs par-

1. *Arch. paroiss.*

2. La châtellenie de Piré, cédée, semble-t-il, par le duc Conan II au premier seigneur de Châteaubriant, forma dans la suite ce qu'on appelait la seigneurie de Châteaubriant-en-Piré. Elle fut achetée au XVIe siècle par François de Rosnyvinen, seigneur du Plessix-Bonenfant. Louise de Scepeaux l'ayant féodalement retirée d'entre ses mains, elle passa ensuite aux Anger et aux du Chastellier; mais par son mariage avec Louise du Chastellier, Bertrand de Rosnyvinen en devint maître. Un de ses descendants, Christophe de Rosnyvinen, ayant rebâti son manoir du Plessis-Guériff, lui donna le nom de château de Piré et unit ainsi les deux seigneuries de Piré et du Plessix, qui appartinrent à sa postérité jusqu'à la Révolution.

ties de l'édifice, sur les murailles du chœur et des chapelles, sur la litre et sur un banc et des tombes, des armes : *d'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules et défendue d'argent*, qui est de Rosnyvinen, *écartelées d'argent à la croix pattée de sable*, qui est Bonenfant. C'est, en effet, par suite du mariage de Guillaume de Rosnyvinen, vers 1472, avec Hélène Bonenfant, dame du Plessix-Bonenfant et du Plessix-Guériff, que la famille de Rosnyvinen s'établit à Piré, dont elle prit plus tard le nom.

Dès le XVIe siècle, le seigneur du Petit-Bois, en Piré, réclamait aussi quelques prééminences en cette église; vers 1585 il y possédait, en effet, « trois pierres tombales entre l'autel de Notre-Dame et le pilier de sainte Marguerite. » Après de longs démêlés entre lui et le seigneur de Piré, il fut convenu ce qui suit en 1768 : Guillaume de Rosnyvinen reconnut que la chapelle de Notre-Dame était prohibitive au seigneur du Petit-Bois et que celui-ci continuerait d'y avoir son banc et son enfeu; de son côté, Étienne Duval, seigneur du Petit-Bois, avoua que le marquis de Piré était seigneur fondateur, supérieur et prééminencier de l'église de Piré, et que le presbytère de Piré relevait même de lui à cause de son fief de Sauldecourt[1].

En 1636, Bertrand de Rosnyvinen fonda en cette église une messe de la Sainte-Vierge tous les samedis, et en 1659 Georges Chefdemail, subcuré, fonda celle du Saint-Sacrement tous les jeudis. On y voyait aussi établie en 1645 la confrérie de Saint-Pierre, patron de la paroisse. Quant au Rosaire, cette confrérie y fut érigée, le 4 mars 1685, par le P. Guyomar, dominicain de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur, René Marquer, et de Christophe de Rosnyvinen et Prudence Descartes, seigneur et dame de Piré[2].

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41; 1 H, 5. — Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, XVIII, 795.

L'église de Piré vient d'être restaurée avec beaucoup d'entente et de goût; ses grands retables d'autel ont été nettoyés, des verrières peintes ont été posées, et l'édifice tout entier a été heureusement transformé. Pour compléter cette intelligente restauration, on a ajouté une travée aux trois nefs, on a élevé une belle façade et construit une tour d'une rare élégance, œuvre de M. l'architecte Tourneux; sa flèche à jour, accompagnée de gracieux clochetons de style ogival fleuri, — style dominant dans toute l'église, — fait de cette tour un de nos plus jolis clochers modernes.

Chapelles. — *1° Notre-Dame de la Croix-Bouessée.* — Cette chapelle fut élevée par les paroissiens, en 1528, à peu de distance du bourg de Piré, au milieu d'un petit enclos nommé la Croix-Bouessée, qui commença dès lors à porter le nom de cimetière, bien qu'il ne soit devenu le grand cimetière paroissial qu'en 1775. Dès qu'elle fut construite, on y éleva trois autels à Notre-Dame-de-Pitié, à saint Denis et à saint Étienne; ces deux derniers ont disparu et il n'est resté que celui de Notre-Dame, surmonté à l'origine d'une niche renfermant une *pièta.*

Cette chapelle a toujours été en grande vénération; les paroisses voisines y venaient jadis processionnellement, et les habitants de Piré attribuèrent à la protection de la Vierge, honorée par eux en ce sanctuaire, d'avoir été préservés de la peste qui ravagea les alentours de 1624 à 1632. Elle continue d'être très-visitée par de dévots pèlerins et elle a été naguère restaurée, de 1856 à 1865[1].

2° La chapelle de la Bonnais dépendait du manoir de ce nom. Le 11 juin 1658, François Foucquet, seigneur de la Bouchefollière, et Thérèse Brandin, sa femme, ayant hérité de Louis Brandin, fondèrent trois messes par semaine dans

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, IX, 667.

leur chapelle de la Bonnais; ils dotèrent de 80 liv. de rente cette fondation, desservie alors par Christophe de Caradeuc[1].

3° *La chapelle du Petit-Bois.* — Au commencement du XVIIe siècle, Pierre Le Duc et Julienne Lodin, seigneur et dame du Petit-Bois, commencèrent l'édification d'une chapelle à côté de leur manoir; mais Pierre Le Duc étant mort, son fils Luc Le Duc, sieur de la Haye, reçut en partage le Petit-Bois en 1630, à la condition d'achever ce petit sanctuaire, ce qu'il exécuta. Cette chapelle, fondée de messes, est aujourd'hui en ruine.

4° *Chapelle du Plessix-Guériff.* — La première chapelle de ce manoir était en ruine en 1664, car à cette époque Marguerite d'Espinose, veuve de Jean de Rosnyvinen, seigneur de Piré, obtint la permission de faire dire à l'église de Piré les messes fondées au Plessix, « en attendant que la chapelle puisse être rebastie. » A cette date, le chapelain du Plessix, Julien Jamiot, recevait un traitement annuel de 120 liv.

Une seconde chapelle, « construite à neuf » par Christophe de Rosnyvinen, seigneur de Piré, fut fondée de messes par lui vers 1715; Jean-Baptiste Cleux fut chargé de la desservir, et on y disait alors trois messes par semaine.

Ce dernier sanctuaire a lui-même disparu par suite de la reconstruction du château du Plessix sous le nom de château de Piré; mais une nouvelle chapelle a été établie dans l'intérieur même de la maison; elle n'est plus toutefois desservie.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.
ÉCOLES. — Voy. tome III, 431, 622 et 652.
FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.
FILLES DE LA CHARITÉ. — Voy. tome III, 200.
SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 652.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41.

Recteurs de Piré[1].

Guillaume Agaice, chanoine de Rennes, fut aussi recteur d'Amanlis (1517); † vers 1539 et inhumé à la cathédrale.

Pierre Desvaux (1539-1541); il fut aussi recteur de Laillé.

Jean Agaice, pourvu vers 1541, fut recteur de Laillé, Saint-Sauveur-des-Landes et La Mézière et doyen de la Guerche; chanoine de Rennes et de Saint-Brieuc, il fut inhumé dans la cathédrale de Rennes.

Pierre Gomerel, chanoine de Rennes (1550-1573).

Guillaume Lavergne (1573).

Bertrand Boudet, † vers 1586.

Bertrand Boudet fut présenté en 1586 pour succéder au précédent, son parent, par Jean de Gasnes, prieur de Béré.

Gilles Rigault, † 1590.

Thomas de Lorys, pourvu en 1590, résigna dès l'année suivante.

Jean de Lorys fut présenté le 30 avril 1591.

René de l'Espinay, sieur de la Guiaye, succéda au précédent vers 1600 et gouverna jusqu'en 1617.

Julien Ronsard, sieur de la Chouanière (1617-1646).

Sébastien Gouzian (1646).

Eustache du Perrier, sieur du Kernel, fut pourvu vers 1647; † 1679.

Jean Le Roy fut présenté le 17 juin 1679 par Pierre Le Camus, prieur de Béré, et ne gouverna que peu de temps.

René Marquer, prêtre de Saint-Malo, pourvu en 1681, permuta en 1700 avec Luc Laitre, recteur de Cardroc; mais cette permutation n'eut pas de suite, et M. Marquer assista au synode de 1701 en qualité de recteur de Piré; † 1721.

Julien Pellieu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 novembre 1721; † peu après.

Louis Jouanno, prêtre de Vannes, présenté par dom René Lambert, prieur de Béré, et pourvu le 28 janvier 1722, se démit en 1728.

Jean-Nicolas Vallée, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu le 24 juillet 1728; † 1748.

Pierre-François Gicquel, prêtre du diocèse, fut nommé par l'évêque le 17 avril 1748, en dépit de l'opposition des moines de Marmoutiers; il gouverna jusqu'en 1754.

Jacques-Sébastien Le Piceau, prêtre du Mans, présenté par les

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Moison, etc.

religieux de Marmoutiers malgré l'extinction du titre abbatial de ce monastère, voulut prendre possession dès le 4 mai 1748, mais trouva l'église et le presbytère de Piré fermés. Il fut pourvu néanmoins plus tard en 1754; † 1787.

Pierre-Jean Bouthemy, recteur de la Valette, pourvu le 27 février 1787, retourna l'année suivante à la Valette.

René-Marie Rozé, pourvu le 5 janvier 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

François-René Couasnon (1803, † 1825).
François Gougeon (1825-1831).
Jean-Marie Marsollier (1831, † 1834).
Isidore Morel (1834, † 1846).
Jacques Rimasson (1846-1857).
François Leray (1857-1858).
Julien Samson (1858, † 1871).
Pierre Moison (1871-).

PLÉCHATEL

Plebs Castel (875), — *Ploucastellum* (1050), — *Ploicastel* (1086).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

Origines. — La paroisse de Pléchâtel, l'une des plus anciennes du diocèse de Rennes, est d'origine bretonne. Il faut remarquer, en effet, que toutes les localités dont le nom a pour radical *Plé*, *Pleu*, *Plo* ou *Plou* ont dû commencer par appartenir aux Bretons; ces mots *Plé*, *Pleu*, etc., signifient la *paroisse* (en latin *plebs)*, par opposition au *Gwik* (en latin *vicus*), qui signifiait le *bourg*.

La paroisse de Pléchâtel tirait son nom d'un château, ou plutôt d'un *castellum* vraisemblablement construit au village actuel du Châtellier, sur les hauteurs dominant le cours du Samnon, ancienne frontière des Redons et des Nannètes.

Cette paroisse faisait partie au IXe siècle du domaine royal de Bretagne, peut-être à cause de cette forteresse. Lorsque le roi Salomon donna en juin 875 à l'abbaye de Redon, pour l'expiation de ses crimes, une moitié de Pléchâtel, il dut donner la portion de la paroisse avoisinant la Vilaine, et où les moines construisirent leur prieuré. Quand deux mois plus tard, le 1er août 875, l'assassin de Salomon, le comte Gurwant, devenu maître d'une partie du domaine royal, donna à Redon — par politique, pour être toléré des moines de cette abbaye, grands amis de sa victime, — l'autre moitié de Pléchâtel, il céda la partie opposée de la paroisse et renonça par là même à son *castellum*, qui était d'ailleurs peut-être ruiné déjà.

Nous avons raconté précédemment (II, 211) la fondation du prieuré de Pléchâtel par les religieux de Redon au IXe siècle.

L'abbé de Redon conserva toujours une grande autorité à Pléchâtel. Il y avait même une juridiction spéciale sur quelques fiefs relevant directement de lui; le sceau de cette juridiction au XVIe siècle existe encore; il représente, « gravée dans un quinte-feuille, la crosse abbatiale traversant au sommet un lanternon et ayant au pied la lettre P. Autour du sceau se lisent ces mots en gothique : S. DE REDON POUR PLECHASTEL[1]. » Il avait personnellement en cette paroisse, chaque année, dans le fief du Val, un « droit de manger » décrit de la manière suivante dans une lettre de l'abbé Yves Le Sénéchal, annonçant à ses vassaux son arrivée à Pléchâtel pour le 26 juin 1453 et leur rappelant qu'ils lui doivent ce jour-là « tous deffrays pour disner, déjeuner, boire sur jour, souper et bancquetter à la manière accoustumée, » tant pour lui, sa suite « et autres gens d'honneur » qui l'accompagnent que pour « aulcuns chiens et oiseaux » lui appartenant[2]. Ce dernier trait prouve que l'abbé profitait de sa visite à Pléchâtel pour se livrer au plaisir de la chasse.

1. *Bull. de l'Assoc. Bret.*, année 1881, p. 268.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Présenté par l'abbé de Redon, le recteur de Pléchâtel ne recevait en 1686 qu'une portion congrue de 300 liv., plus 150 liv. pour l'entretien d'un vicaire; les moines de Redon, ou plutôt le prieur de Pléchâtel, jouissaient alors de toutes les dîmes de la paroisse.

De nos jours, Pléchâtel a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale datée du 29 janvier 1826, mais une partie de son territoire a été annexée à la paroisse de Bain en 1883.

Église. — Saint Pierre, apôtre, est de temps immémorial patron de l'église de Pléchâtel; il se tenait jadis dans le bourg, à la fête Saint-Pierre (29 juin), une foire considérable appartenant au prieur; elle a été remplacée par une assemblée. Cette église est un édifice très-ancien composé de trois nefs, d'un chœur à chevet droit et de deux chapelles. La nef principale, évidemment romane, offre sur chaque côté quatre arcades cintrées, grossièrement construites et d'inégales dimensions; elle se termine par un arc triomphal qu'accompagnent encore deux petits autels, comme au moyen-âge. Toute cette partie de l'église peut bien remonter au XIe siècle. Mais les collatéraux, le chœur et les chapelles sont beaucoup plus modernes et semblent être des XVIe et XVIIe siècles.

Les prééminences de cette église appartenaient au prieur de Pléchâtel; il y avait ses armoiries, son banc à queue et son enfeu dans le chanceau. Le seigneur du Plessix-Bardoul prétendit aux mêmes honneurs au XVIe siècle et éleva dans le chœur, en l'absence des prieurs, un tombeau avec ses armes; mais en 1580 le prieur François Challot l'obligea à le démolir. Au siècle dernier, le seigneur du Plessix-Bardoul réclamait le droit d'avoir à sa disposition une des chapelles voisines du chanceau pour y placer un banc, un enfeu et ses armoiries.

Le 24 août 1633, le recteur, M. Legault, et le prieur Isaac de Marbœuf sollicitèrent des Dominicains de Bonne-Nouvelle

l'établissement du Rosaire à Pléchâtel. Ils furent exaucés peu de temps après, car le registre de cette confrérie à Pléchâtel commence à 1642.

Parmi les autres fondations existant jadis en cette église, notons celle d'une messe de *Requiem*, dite avec diacre et sous-diacre à l'autel Sainte-Catherine tous les dimanches, faite en 1602 par François Hurel, sieur de la Boulais; — celle d'une messe du Saint-Sacrement, tous les jeudis, également chantée avec diacre et sous-diacre, au maître-autel, faite par le prieur Noël de la Régneraye; — et, enfin, celle d'une messe de la Sainte-Vierge, fondée en 1696 à l'autel de Notre-Dame par Thébaut Chérel, sieur de la Motte[1].

Devant cette église, dans l'ancien cimetière, se trouve une croix antique fort remarquable : « Au sommet on voit représentée sur une espèce de petit clocheton carré et au-dessus du Christ, une Trinité, le Père-Éternel portant le Saint-Esprit sur la poitrine et son Fils en croix entre ses genoux. Sur les autres faces du clocheton, c'est une image de la Vierge et deux anges. Chaque face est surmontée d'un petit fronton et d'un toit brisé. Cette même forme de croix se répète plus grande au-dessus du Christ et de la croix proprement dite. Les Saintes Femmes et saint Jean environnent le Sauveur, dont la tête porte le nimbe divin. Ces personnages sont en ronde-bosse et reposent sur une espèce de corniche qui sert de couronnement à une colonne carrée ou pilastre qui forme le pied de la croix, et dont les quatre faces sont ornées de petites niches en ogives peu profondes et contenant chacune la figure en bas-relief d'un apôtre. Dans plusieurs des compartiments on aperçoit des inscriptions en caractères gothiques, indiquant les noms des petites figures qui y sont représentées. Le tout repose sur un socle évidé deux fois en doucine et porté sur un large piédestal en moellon[2]. »

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38.
2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 175, 176.

Nous n'oserions pas faire remonter ce petit monument au-delà du xve siècle, quoique plusieurs personnes l'aient cru plus ancien.

Chapelles. — 1° *Saint-Martin* dépendait du prieuré.

2° *Saint-Éloi de Bagaron.* — Cette chapelle frairienne est située au village de Bagaron, au milieu de vastes landes occupées au moyen-âge par des bois et des forges ambulantes dont les traces existent encore. C'est une construction romane du xie ou xiie siècle; elle se compose d'un simple rectangle flanqué de contreforts plats et ajouré de trois portes et de quatre fenêtres en meurtrières. La porte occidentale s'ouvre entre quatre contreforts ornant la façade; la porte du Sud est garnie d'une archivolte grossière; celle du Nord conduisait au cimetière, dont on montre encore l'enclos. Le chevet droit, sans ouverture, semble seul plus moderne; il a dû remplacer une abside primitive. — *Nunc* sécularisée.

3° *Saint-Saturnin*, appelée vulgairement *Saint-Saulny*, est une vieille chapelle frairienne qu'avoisine une fontaine d'eau minérale vénérée par les pèlerins. Ce sanctuaire fut relevé par Guillaume Orain, prêtre, qui y fonda une messe en 1715 pour tous les dimanches et fêtes. — *Nunc* sécularisée.

4° *Saint-Melaine* était une chapelle, aujourd'hui ruinée, qui se trouvait dans une vallée des immenses landes de Bagaron. Elle n'est remarquable qu'à cause de sa fontaine, qui coule dans la muraille du chevet, au-dessous même de l'ancien autel. Ces ruines n'offrent d'ailleurs aucun intérêt architectural, mais l'on continue d'y venir en pèlerinage.

5° *Saint-Méen* était encore une chapelle frairienne bâtie près du village de la Pèchetais et très-fréquentée par les gens atteints de maladies de peau. — *Nunc* détruite.

6° *Saint-Sauveur de Mainténiac* dépendait du manoir de ce nom; elle fut bâtie en 1670 par François Chéreil, sieur de Mainténiac, et Thomase Bussonnais, sa femme. Michel Morel, sieur de la Boustière, y obtint la translation de deux messes

hebdomadaires qu'il avait fondées précédemment en Cornouailles. Le 21 août 1671, M. Guillou, recteur de Pléchâtel, bénit la cloche du nouveau sanctuaire, et le 12 juillet 1683 François Chéreil y fonda une troisième messe tous les jeudis en l'honneur du Saint-Sacrement[1]. C'est dans cette chapelle que Jacques des Clos de la Mollière épousa en 1754 Jeanne Robinault, fille du seigneur de Mainténiac. — *Nunc* abandonnée.

7° *La chapelle du Plessix-Bardoul* avoisinait le manoir de ce nom, possédé successivement par les familles Bardoul, de Neufville et de Tanouarn. Rolland de Neufville, abbé de Montfort et évêque de Léon en 1562, aimait à séjourner en cette maison; Jean de Tanouarn, abbé de Montfort, y mourut en 1663. Macé Migault en 1672 et Hilaire de Tanouarn en 1710 desservirent cette chapelle, fondée de messes pour tous les dimanches et fêtes. En 1748, René d'Andigné, seigneur de la Châsse, y épousa Marie de Tanouarn, fille du seigneur du Plessix-Bardoul.

Ce sanctuaire ayant été détruit, l'on a construit au Plessix-Bardoul vers 1850 une nouvelle chapelle qui est entretenue.

8° *Chapelle du Port-Neuf.* — En 1709, Luc Gesnys, ancien doyen de la Guerche, apprit que François Blérye et Françoise Deshayes, sa femme, demeurant à la Gaudinelaye, en Saint-Malo-de-Phily, se proposaient de bâtir prochainement une chapelle « proche les Ports-Neufs, en la paroisse de Pléchâtel. » Trouvant ce projet très-utile à cause de l'éloignement du bourg et voulant le favoriser, Luc Gesnys y fonda une messe avec instruction tous les dimanches, plus deux instructions par semaine durant le carême, et dota cette fondation de 70 liv. de rente; il se réserva la présentation du chapelain pendant sa vie et la laissa après lui à la famille Blérye[2]. — Cette chapelle, bâtie peu après, ne subsiste plus.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38.
2. *Ibidem.*

9° La chapelle de la Touche, située près de ce manoir, était fondée de messes au siècle dernier; elle existe encore.

10° La chapelle dite du Marin se trouvait à la sortie du bourg de Pléchâtel, sur la route de Bain; c'était un oratoire construit par un marin, dit-on, à la suite d'un vœu. — *Nunc* détruite.

11° L'Immaculée-Conception dépend de la Maison de Retraite.

12° La chapelle du Châtellier, en construction maintenant au village de ce nom, sera un joli petit sanctuaire de style roman; elle appartient aux paroissiens.

Prieuré. — *Pléchâtel*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 211 [1].)

Assistance publique. — Voy. tome III, 383.

Écoles. — Voy. tome III, 431, 593, 621 et 637.

Maison de Retraite. — Voy. tome III, 637.

Frère de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 621.

Sœurs de la Charité de Saint-Louis. — Voy. tome III, 637.

Sœurs des Saints Cœurs. — Voy. tome III, 593.

Recteurs de Pléchatel [2].

Guillaume du Guiny, fils de Guillaume du Guiny, seigneur de la Garoulaye en 1437.

J... Chalmel (1542-1554).

Pierre Chardonnay (1554-1564).

Jacques Guiton (1567).

Jean Jumel permuta avec le suivant en 1606.

Jean Chérel, sieur de la Touche, en Pléchâtel, précédemment recteur de Guichen, pourvu en 1606, résigna en 1621; † le 10 novembre 1626 et inhumé dans l'église, sous la voûte, entre le maître-autel et l'autel de Notre-Dame.

1. Prieurs de Pléchâtel omis : *Dom Yves du Guiny* (1423); — *dom Henry de Pontbriant* (1463); — *dom Jehan Drouin* (1473); — *Jean Tempérani*, commendataire (1527); — *Isaac de Marbœuf*, commendataire (1633).

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Philippe Pinart (1621-1630).

Pierre Legault (1631-1666).

Philippe Guillou fut pourvu en 1666; † âgé de soixante-douze ans, le 24 avril 1694, et inhumé dans l'église, proche le marchepied du grand autel.

Jean Bousget, pourvu en 1694, devint deux ans après recteur de Servon.

Guillaume Gandon, pourvu en 1696, résigna en faveur du suivant.

Julien Gandon, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 15 juin 1722; † en 1753 hors de la paroisse.

François Orain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 décembre 1753; † âgé de cinquante-et-un ans, le 27 mars 1766, et inhumé dans le cimetière.

Pierre-Joseph Poinctel, vicaire à Pléchâtel, fut pourvu le 9 avril 1766; † âgé de quarante ans, le 23 juin 1775.

François-Joseph Decombes, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Redon, fut pourvu le 26 août 1775 et prit possession le 29; enfermé à Saint-Melaine en 1792, il fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-huit ans, le 21 mars 1806.

Julien Lohier, chanoine honoraire (1806, † 1843).

Armand-Marie Gavouyère (1843-1851).

Jean-Baptiste-Guillaume Bellamy (1851, † 1879).

Mathurin Renault (1879-1883).

Amand Jollivet (1883-).

PLEINE-FOUGÈRES

Plana Filix (1032), — *Plena Filgeria* (1086), — *Plana Fulgeria* (1186), — *Plène Fogère* (1245).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Pleine-Fougères.

Origines. — Il est pour la première fois fait mention de Pleine-Fougères en 1032, à l'occasion de l'entrée de la vicomtesse Roianteline au monastère de Saint-Georges à Rennes. Cette dame donna alors, en effet, à cette abbaye deux métairies sises en Pleine-Fougères et appelées le Léez et le Pin,

« *duas in Plana Filice medietarias quarum una vocatur Leze, altera vero Pinus.* » Le Léez et le Pin sont encore deux grands villages de Pleine-Fougères. En 1323 l'abbesse de Saint-Georges fit une transaction au sujet des bailliages du Pin avec les seigneurs de la Châteigneraye et de la Roche[1], et jusqu'à la Révolution elle posséda les fiefs du Pin et de la Higourdière, village voisin du Léez.

Mais l'abbaye de Saint-Florent de Saumur devait acquérir à Pleine-Fougères bien plus d'importance que celle de Saint-Georges.

Lorsque Guillaume de Dol, fils de Riwallon seigneur de Combour, prit l'habit religieux au monastère de Saint-Florent (dont il devint abbé en 1070), il donna à cette maison, du consentement de ses frères, Jean, seigneur de Combour, et saint Gilduin, l'église de Pleine-Fougères avec toutes ses dépendances, c'est-à-dire ses dîmes, ses sépultures, les cens du bourg et deux métairies appelées les métairies de Tescelin et de Rainier[2]. Dom Huynes, racontant cette donation à l'aide d'autres chartes contemporaines, ajoute que Guillaume de Dol exempta de toute redevance seigneuriale les métayers de Saint-Florent et ceux qui recueilleraient les dîmes de cette abbaye en Pleine-Fougères. Mais il fait remarquer que ce même donateur excepta de sa donation les redîmes de Pleine-Fougères, parce qu'elles appartenaient alors aux moines de Marmoutiers[3].

Il paraît toutefois que Guillaume de Dol n'était pas seul à prétendre des droits sur l'église de Pleine-Fougères. En 1086, Hervé de Maingi et Harduise, sa femme, donnèrent à Saint-Florent le tiers de la dîme et de l'église de Pleine-Fougères, aussi bien que tout ce qui pouvait leur appartenir dans cette

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 109 et 259.

2. « *Ecclesiam de Plana Filgeria cum his quæ ad ipsam ecclesiam pertinent, decimas, sepulturas, census burgi et duas medietarias, scilicet unam Tescelini et alteram Rainerii.* » (*Livre Blanc de Saint-Florent*, 85. — *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

3. *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*, 88.

église; ils en investirent les religieux au moyen du couteau du moine Jean, fils de Riwallon, qu'ils remirent à Sylvestre, évêque de Rennes, pour le plus grand bien de Saint-Florent. En reconnaissance de ce bienfait, les religieux offrirent une somme de 10 liv. à Hervé et promirent de lui donner l'habit monastique s'il le désirait quelque jour, et de le faire participer à tout le bénéfice de leurs prières s'il mourait laïque, le traitant comme un frère[1].

La même année 1086, Giron, fils d'Anquétil, premier seigneur de Châteaugiron, et Contessie, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Saint-Florent ce qu'ils avaient droit de prétendre dans la dîme et l'église de Pleine-Fougères; ils s'engagèrent même à protéger les moines dans la possession de ces biens contre un certain vicomte appelé Arschod. Ce don fut fait dans le château d'Anquétil, en l'appartement de Giron, en présence de Sylvestre, évêque de Rennes, et de Gervais, abbé de Saint-Melaine[2].

Ces diverses donations et ce morcellement de l'église de Pleine-Fougères prouvent qu'au XIe siècle cette église était entre les mains de plusieurs laïques. A côté de ceux qui, comprenant cette inconvenance, s'empressaient d'obéir aux ordres du Saint-Siège et restituaient ces biens ecclésiastiques, il y avait malheureusement d'autres seigneurs moins scrupuleux. De ce nombre fut un certain Merbled, qui contesta à l'abbaye de Saint-Florent la jouissance d'un tiers de la dîme de Pleine-Fougères, « *terciam partem decime de Plana Filgeria.* » Mais Ulric, prieur de l'Abbaye-sous-Dol, au monastère duquel était alors unie l'église de Pleine-Fougères, fit taire les réclamations de Merbled en lui donnant une somme de 6 liv. deniers, « *VI libras denariorum*, » et en l'admettant au bénéfice des prières de sa communauté[3].

Ceci se passait vers 1085; l'année suivante, deux habitants

1. *Livre Blanc de Saint-Florent*, 86.
2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 463.
3. *Livre Blanc de Saint-Florent*, 80.

du pays de Rennes, Geffroy et Guy, fils de Guillaume fils de Gaultier, attaquèrent les moines de Saint-Florent au sujet de l'église, du cimetière et de la dîme de Pleine-Fougères. Mais l'abbé Guillaume de Dol parvint à faire entendre raison à ces récalcitrants et les reçut à la participation des bonnes œuvres de son monastère, en les prenant sous sa protection au moyen de sa crosse, dans la paroisse d'Izé, où ils se trouvaient alors. Bien plus, les moines admirent en leur clôture un jeune clerc nommé Hubert, que lui recommandaient Geffroy et Guy, et ils donnèrent à ces derniers une somme de 11 liv. monnaie de Rennes. Alors Geffroy et Guy, renonçant à toutes leurs prétentions, investirent l'abbé Guillaume au moyen d'un couteau au manche noir que leur prêta le cellérier Maurice[1].

Toutes ces difficultés terminées, l'abbaye de Saint-Florent demeura paisiblement maîtresse de Pleine-Fougères. Les papes Callixte II en 1122, Innocent II en 1142 et Urbain III en 1186, ainsi que Baudry, archevêque de Dol, en 1123, confirmèrent successivement les religieux de ce monastère dans la possession de l'église Notre-Dame de Pleine-Fougères et de sa chapelle de Saint-Martin, « *ecclesiam Sancte Marie de Plana Fulgeria cum capella Sancti Martini*[2]. »

Au mois de mai 1245, Raoul III, seigneur de Fougères, se trouvant à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, confirma aux moines de cette maison la donation que leur avait faite un de ses prédécesseurs, Raoul, baron de Fougères, des dîmes de Ville-Collière, Ville-Crimou, et la métairie du Rozel, sises en Pleine-Fougères, dans le fief de Fougères[3]. Vers la même

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 462.

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.* — Ogée semble croire (*Dict. de Bret.*, II, 283) que les moines de Saint-Florent ne reçurent Pleine-Fougères qu'en 1184, comme si l'Abbaye de Dol, qu'il fait maîtresse de Pleine-Fougères avant cette époque, n'était pas un membre de Saint-Florent! D'ailleurs, Gédouin de Dol n'a jamais été abbé d'un monastère qui n'était pas une abbaye, mais un simple prieuré, et Guillaume de Dinan n'a pu donner en 1184 aux moines de Saint-Florent une église qui leur appartenait depuis plus d'un siècle.

3. « *Decimas de Villa Colere, de Villa Crimou et de medietate de Rossel, sitas in parrochia de Plene Fogere.* » (*Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

époque, Auffroy de Soligné donna à Saint-Florent la dîme de la Ville-Chérel, « *decimam de Villa Cherel*, » également levée en Pleine-Fougères.

L'abbé de Saint-Florent, devenu ainsi grand décimateur à Pleine-Fougères, dut fournir une portion congrue au recteur de cette paroisse. Dès le XIIe siècle, Richard, évêque d'Avranches, fut délégué par le Saint-Siège pour mettre d'accord à ce sujet E..., prêtre de Pleine-Fougères, et les religieux de Saint-Florent. Richard décida que E... jouirait de la cure « *personatum ecclesie* » et de la neuvième partie des dîmes de grains, « *et nonam partem decimationis segetum;* » mais il voulut en même temps que les moines eussent la jouissance des deux tiers des oblations faites aux cinq grandes fêtes annuelles, des deux tiers des prémices et de tout le cimetière[1].

L'abbé de Saint-Florent unit ce qu'il possédait à Pleine-Fougères à son prieuré de l'Abbaye-sous-Dol. Aussi en 1679 Jacques Cousinot, prieur de ce dernier monastère, déclara-t-il jouir de « la dîme des gros bleds de la paroisse de Pleine-Fougères, consistant en onze traits; » d'une vieille grange avec jardin sise dans la même paroisse, et du droit de présenter le recteur de Pleine-Fougères[2].

Les Bénédictins du Mont Saint-Michel avaient aussi reçu des ducs de Bretagne des terres en Pleine-Fougères, constituant ce qu'on appelait le prieuré de Montrouaud, dont nous avons déjà parlé. (Tome II, 524[3].)

Notons enfin que le fief de Chartrain appartenait aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et dépendait en 1680 de l'hôpital de Quessoy, faisant probablement partie du membre de Roz-sur-Couasnon. (Voy. tome III, 104.)

1. « *Duas portiones oblationum in quinque festis annualibus et duas in primiciis cum toto cimiterio.* » (*Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

2. *Arch. Nat.*, P. 1767.

3. A propos de ce prieuré et de la dévotion envers saint Michel, signalons un usage encore en honneur à Pleine-Fougères. Lorsqu'on apporte un mort à l'église en suivant la route de Montrouaud, le cortège s'arrête au haut d'une côte d'où l'on aperçoit le Mont Saint-Michel; tout le monde se tourne alors vers le Mont et fait une prière, saluant ainsi le saint archange.

La paroisse actuelle de Pleine-Fougères renferme en grande partie le territoire de deux anciennes paroisses dont il nous faut dire quelques mots.

1° Saint-Samson-de-l'Isle. — Sur les limites de Pleine-Fougères, non loin du cours du Couasnon, se trouve une ferme appelée l'Ile-Saint-Samson, bâtie au centre d'une éminence granitique de forme circulaire qu'entourent de toutes parts de vastes marais recouverts d'eau en hiver. Là s'élevait jadis une antique église dont on montre encore l'emplacement; la tradition prétend qu'elle fut détruite par les Normands il y a bien des siècles.

Un seul débris de cet édifice religieux existe encore : c'est une énorme cuve baptismale en granit, de forme circulaire, ayant 1m 50 de diamètre sur une profondeur de plus d'un mètre. Sa face extérieure, sensiblement diminuée à sa base, est décorée de huit croix grecques sculptées en relief, encadrées chacune dans une moulure circulaire et séparées l'une de l'autre par une cannelure gravée en creux. Cette ornementation si simple a un caractère particulièrement antique; elle rappelle notamment l'église de Saint-Samson-sur-Rille, attribuée au VIIIe siècle, et est certainement antérieure au Xe siècle.

La présence d'un baptistère en ce lieu est un fait très-important. Un savant archéologue, M. Ramé, auquel revient l'honneur d'avoir découvert cette cuve, après avoir rappelé la discipline ecclésiastique au VIIIe siècle, conclut qu'à cette époque l'Ile-Saint-Samson devait avoir la qualité de paroisse, et même de paroisse privilégiée, puisqu'elle possédait une église baptismale. Se demandant ensuite à qui elle devait cet avantage, il ne craint pas d'admettre la tradition locale, qui attribue la construction de cette église à saint Samson lui-même, premier évêque de Dol[1].

Quand M. Ramé écrivit son intéressante notice sur la cuve de l'Ile-Saint-Samson, il n'arrivait que par induction à con-

1. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, II, 51.

clure à l'existence d'une paroisse en ce lieu. Plus heureux que lui, nous pouvons aujourd'hui donner une preuve historique en faveur de son sentiment. Il existe, en effet, une lettre du pape Alexandre IV (1254-1261) adressée à l'abbé de Marmoutiers, dans laquelle il est fait mention des paroissiens de Saint-Samson-de-l'Isle, au diocèse de Dol, « *parrochianos ecclesie Sancti Samsonis de Insula Dolensis diœcesis.* » Il y est dit, en outre, que l'abbé de Marmoutiers avait droit au patronage de cette église et qu'il s'était plaint au Pape de ce que l'évêque de Dol lui disputait ce privilège[1].

Ainsi, au milieu du XIIIe siècle, la paroisse de Saint-Samson-de-l'Isle existait encore. Maintenant, rappelons-nous que deux cents ans avant cette époque, vers l'an 1050, les religieux de Marmoutiers possédaient les redîmes de la paroisse de Pleine-Fougères. Ces moines n'étaient-ils pas ceux qui desservaient alors l'église de Saint-Samson? Il est au moins permis de le supposer. Quoi qu'il en soit, il est probable que la paroisse de Saint-Samson n'a pas survécu longtemps au conflit soulevé entre l'abbé de Marmoutiers et l'évêque de Dol, car le *Pouillé ms. de Dol* rédigé au XIVe siècle ne la signale point. Il n'en reste plus que le souvenir et cette précieuse cuve baptismale, sanctifiée peut-être par saint Samson lui-même et indignement abandonnée aujourd'hui au service des animaux.

2° *Cendres.* — Cette paroisse serait également très-ancienne si elle tirait son origine de l'église de Sande, « *ecclesia de monasterio Sande*, » donnée à l'abbaye de Marmoutiers vers l'an 1060 par Haimon, fondateur du prieuré de Sougeal. (Voy. tome II, 441.) Quoique cette origine semble assez probable, nous ne pouvons rien affirmer. Nous ne voyons ailleurs mention faite de cette paroisse que dans le *Pouillé ms. de Dol* de 1516; là, son recteur, « *rector de Cineribus*, » est dit imposé d'une taxe de 16 sols 8 deniers.

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., 5,441, 3.

-Il ne serait point impossible que l'église de Cendres, longtemps simple chapelle dépendant des moines, eût été érigée en église paroissiale pour remplacer celle de Saint-Samson-de-l'Isle; l'une et l'autre occupaient la même position sur la rive gauche du Couasnon; et le singulier nom que portait en dernier lieu la première ne semble-t-il pas indiquer qu'elle devint paroissiale à la suite d'un grand incendie allumé peut-être par des soldats en temps de guerre?

Toujours est-il que dans le siècle dernier le bourg de Cendres formait comme un faubourg de Pontorson de ce côté-ci du Couasnon; mais son église, dédiée à saint Étienne, avait pour seigneur supérieur et fondateur le sire de Combour; son recteur était nommé alternativement par le Pape et l'évêque de Dol, de l'évêché duquel elle dépendait. En 1644, les bourgeois de Pontorson fondèrent non loin de cette église un hôpital tenu par les Frères de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu; cette maison, dédiée à saint Antoine et gouvernée par un prieur que présentait le général de Pontorson, avait des terres en Cendres, Pleine-Fougères et Saint-Georges-de-Gréhaigne [1].

La Révolution détruisit la petite paroisse de Cendres; ses habitants demandèrent en vain, en 1803, la conservation de leur église comme oratoire, avec un chapelain demeurant au milieu d'eux. Quoique le curé de Pleine-Fougères eût signé cette pétition faite à l'évêque, elle ne fut pas bien accueillie. Le territoire de Cendres fut réuni partie à Pleine-Fougères et partie à Pontorson; l'église de Cendres fut donnée, ainsi que le presbytère, à la fabrique de Pontorson, qui les vendit à l'hôpital, seul survivant du vieux Cendres, et l'église fut alors rasée.

Église. — L'ancienne église de Pleine-Fougères, dédiée à saint Martin de Tours, se composait d'une seule nef à che-

1. *Arch. Nat.*, P. 1708.

vet droit, accompagnée au Nord d'une chapelle dédiée à sainte Catherine, rebâtie en 1706, et dont la première pierre fut alors posée par Françoise Simon, dame de Brunes de Montlouet. Était-ce bien l'église primitive? Nous n'en savons rien. Mais nous avons vu qu'en 1186 les moines de Saint-Florent furent confirmés dans la possession de l'église Notre-Dame de Pleine-Fougères et de la chapelle Saint-Martin. Peut-être cette église Notre-Dame, tombée en ruine, fut-elle remplacée par la chapelle voisine, dédiée à saint Martin.

Les prééminences de cette église appartenaient au seigneur du Plessix-Chesnel. C'est ce que déclara en 1678 et 1682 Jean du Breil, possesseur de ce manoir, disant être « seigneur supérieur et fondateur de l'église de Pleine-Fougères, où il a banc à queue proche le maistre autel du costé de l'évangile[1]. » Le baron du Tiercent, devenu seigneur du Plessix-Chesnel, revendiquait les mêmes privilèges au siècle dernier.

Quant à la chapelle Sainte-Catherine, elle dépendait de la terre du Rozel; longtemps l'abbé de Saint-Florent, qui avait des droits sur cette terre, prétendit présenter le chapelain chargé de desservir les messes qui s'y trouvaient fondées[2]. Mais le Rozel étant devenu un manoir séculier, son possesseur voulut nommer ce chapelain; aussi voyons-nous en 1711 Gilles Ruellan, baron du Tiercent et seigneur du Rozel, et en 1770 René Ruellan, en 1788 Louis Ruellan, également seigneurs du Rozel, présenter pour desservir Sainte-Catherine l'un Léonard Richard, l'autre Mathurin Guillotin, et le troisième Achille du Pontavice.

Enfin, le seigneur de Montlouet avait un enfeu dans cette église; là furent inhumés Joseph de Brunes, seigneur de Montlouet, † 1621; Marguerite de la Noë du Boschet, sa

1. Il avait aussi haute justice, cep et collier au bout de la halle, marché tous les vendredis et foires aux fêtes de l'Ascension et de saint Jean-Baptiste. (*Arch. Nation.*, P. 1710 et 1715.)

2. Cette chapelle Sainte-Catherine n'avait-elle point remplacé celle de Saint-Martin pendant que celle-ci remplaçait elle-même l'église Notre-Dame?

veuve, † 1637; François de Brunes, seigneur de Montlouet, leur fils, † 1649, et Marie de Taillefer, femme de ce dernier, † 1678.

La confrérie de la Nativité de la Sainte-Vierge fut érigée à Pleine-Fougères en 1617.

Une nouvelle église a été construite sur l'emplacement de l'ancienne de 1826 à 1849; c'est une croix latine avec ouvertures en plein cintre. On y voit sous la tour le tombeau du recteur Jean-Alain Bachelot, mort en odeur de sainteté, âgé de soixante-et-onze ans, le 25 juillet 1852. M. d'Avenel et M. l'abbé Dinart ont écrit la Vie de ce saint prêtre, dont la tombe est devenue un but fréquent de pèlerinages.

Chapelles. — 1° *Saint-Laurent de Montrouaud* dépendait du prieuré de ce nom.

2° *Saint-Jacques de la Bosse* ou *du Bois*. — On ne sait où se trouvait cette chapelle, mais l'ancien *Pouillé ms. de Saint-Florent*, antérieur au xvie siècle, dit que l'abbaye de Saint-Florent possédait la cure de Pleine-Fougères et la chapelle ou église de Saint-Jacques de la Bosse, « *capella seu ecclesia Sancti Jacobi de Bossa.* » En 1789, Olivier Plaine fut présenté par l'abbé de Saint-Florent pour occuper la cure de Pleine-Fougères et « la chapellenie de Saint-Jacques du Bois annexée à ladite cure[1]. »

3° *Saint-Martin*. — C'était encore une chapelle appartenant en 1186 aux moines de Saint-Florent, et nous venons d'en parler.

4° *Saint-Samson-de-l'Isle*, ancienne église paroissiale.

5° *La chapelle du Chastel*, dépendant de ce manoir, existait en 1654, époque à laquelle on demanda permission d'y avoir la messe.

6° *Saint-Joseph de la Costardière* dépendait du manoir de ce nom. Jean Busnel en était chapelain en 1667. Cette année-

1. *Pouillé de Tours*, 1648. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

là, le 18 mars, François du Rocher, seigneur du Quengo et de Bruzvily, y abjura le protestantisme entre les mains de Pierre Éven, recteur de Baguer-Morvan, prédicateur d'une station à Pleine-Fougères.

7° *Saint-Denis de Montlouet.* — Bâtie à l'entrée des rabines du manoir de Montlouet, cette chapelle était en 1678 ornée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des armoiries des seigneurs du lieu. Le 29 septembre 1710, Julien-Jude de Brunes et Françoise Simon, seigneur et dame de Montlouet, fondèrent en ce sanctuaire deux messes par semaine, les dimanches et mercredis, et dotèrent de 60 liv. de rente cette chapellenie, qu'approuva l'ordinaire le 27 novembre 1710[1]. Le fils du fondateur, François de Brunes de Montlouet, fut pourvu de ce bénéfice en 1735; il devint abbé de Beaulieu, chanoine et vicaire général de Dol. Le dernier chapelain fut René La Lande, pourvu en 1787.

Cette chapelle n'existe plus, mais on conserve dans le vieux manoir abandonné de Montlouet une belle statue en marbre de Notre-Dame de Bethléem, œuvre du XVIIe siècle, et les statues en bois de saint Denis et de sainte Émerance.

8° *La chapelle du Plessix-Chesnel* dépendait de ce manoir. Le 20 juin 1722, Claude Ruellan, baron du Tiercent et seigneur du Plessix-Chesnel, y fonda une messe tous les dimanches et fêtes et la dota de 60 liv. de rente. Cette fondation fut confirmée en 1745 par Augustin Ruellan, fils de Claude. Le chapelain du Plessix, présenté par le seigneur du lieu, était tenu de faire l'école aux enfants de la paroisse. Louis Cuguen (1745), Julien Briand (1748), Nicolas Martel (1777) et Gabriel Leroy (1789) desservirent cette chapelle, aujourd'hui détruite[2].

9° *Sainte-Marguerite du Val-aux-Bretons*, sise au bout du jardin de cet ancien manoir, fut fondée de messes à la fin du

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*
2. *Ibidem.*

XVIIe siècle par François Le Lou et Marguerite Roberd, sieur et dame de la Villesnou. Leur fille Thérèse Le Lou, femme de Jean de Saint-Gilles, présenta pour la desservir en 1723 Pierre Le Gros, qui eut pour successeurs Louis Le Buffé (1726), Gilles Rouxel (1739) et François Jarnouen (1774). — *Nunc* abandonnée.

10° La chapelle de la Ville-Clère dépendait de cette maison noble appartenant en 1513 à Jean du Buat. — *Nunc* abandonnée.

11° Saint-Nicolas de Ville-Cunan fut fondée près du manoir de ce nom par Jean Ollivier, comme l'indique l'inscription suivante gravée sur la porte : *Par Mr Jean Ollivier, sieur de la Lande, et honorable Julienne Guerche, sa compagne, 1672.* Claude de Launay, qui la desservait, étant mort, Jacques Ollivier, seigneur de Ville-Cunan et neveu du fondateur, présenta en 1722 ce bénéfice à son frère Jean Ollivier, recteur de Saint-Thual; ce dernier fut remplacé en 1761 par René Boudet. Cette chapelle est encore entretenue et l'on y dit la messe le lundi des Rogations[1].

PRIEURÉ. — *Montrouaud*, membre de l'abbaye du Mont Saint-Michel. (Voy. tome II, 524.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 306.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 431 et 574.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 528.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE PLEINE-FOUGÈRES[2].

E... (XIIe siècle).
Jean Marion, † vers 1452.
Pierre Bagot se prétendit en 1452 pourvu en cour de Rome.

1. Nous ne mentionnons point ici les églises paroissiale et hospitalière de Cendres, parce qu'elles n'ont jamais fait partie de la paroisse de Pleine-Fougères.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Pierre Le Pennetier, chanoine de Dol et recteur de Notre-Dame en cette ville (1509).

Alain Pinier, † vers 1542.

Mathurin Bocel, prieur commendataire de Saint-Denis de Rennes, fut pourvu en 1542 sur la présentation de l'abbé de Saint-Florent; † vers 1552.

Julien Couayres (1608).

Gabriel Bienvenu (1613).

Guillaume Bienvenu (1624).

Robert Belliard (1629).

Jean Busnel, recteur en 1631, fit en 1644 une fondation dans l'église de Saints; † 19 avril 1651 et inhumé dans le chœur de l'église de Pleine-Fougères.

Jean Georget prit possession le 6 avril 1653.

N... Lefort (1661-1664).

Pâques de Launay, pourvu en juillet 1664, résigna en faveur de son cousin qui suit; † âgé de soixante-deux ans, le 11 janvier 1689, et inhumé le 13 dans le chœur.

Jacques de Launay fut pourvu en 1688.

François Le Liffer, pourvu en 1700, résigna en 1735 en faveur du suivant, avec rétention d'une pension de 150 liv.; † âgé de soixante-et-onze ans, le 4 juin 1736, et inhumé le 6 sous la lampe.

François de la Fresnaye, prêtre de Languenan, pourvu en cour de Rome, prit possession le 3 février 1736; † âgé de cinquante-quatre ans, le 25 novembre 1758, et inhumé le 27 dans le chœur.

Mathurin Guillotin, prêtre de Saint-Malo, licencié en droit, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 1er décembre 1758, fut pourvu le 9 et prit possession le 11; † âgé de soixante-et-onze ans, le 22 octobre 1788.

Pierre Dorin, recteur de Tressé, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 4 novembre 1788, fut pourvu le 5 décembre et prit possession le 10; mais dès le 20 février 1789 il se démit de Pleine-Fougères et demeura recteur de Tressé.

Olivier-Thomas Plaine, fils de Jean et de Marguerite Menez, vicaire à Dol, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 28 février 1789, fut pourvu le 9 mars et prit possession le 26; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792; † 1802.

Julien-Jean Bérel (1803-1827).

Jean-Alain Bachelot, chanoine honoraire (1827, † 1852).

Julien Delalande (1852, † 1859).

René Réhault, chanoine honoraire (1860, † 1883).

Mathurin Renault (1883-).

Recteurs de Cendres [1].

Robert Béliard fit une fondation en l'église de Pleine-Fougères, où il fut inhumé le 6 juin 1633.

D. Douet (1633); † à Pleine-Fougères le 6 avril 1643.

J. Bigeart (1645-1646).

Sébastien Michel (1647); † 4 octobre 1662.

J. Guillouays (1662-1682).

C. Laisné (1683-1688).

Pierre Regnoult (1690).

Guillaume Boisgérouin (1695).

Bertrand Leroy, nommé en 1709; † âgé de trente-six ans, le 2 août 1712.

Pierre Basset, prêtre de Dol, pourvu le 6 août 1712, prit possession le 21; † 1725.

Jean-Malo Ollivier, précédemment recteur de Saint-Thual, fut pourvu le 26 octobre 1725.

Joseph Le Ban, vicaire à Saint-Marcan, pourvu le 5 mars 1727, prit possession le 18 et résigna en faveur du suivant.

Pierre Coulombier, vicaire à Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 février 1735; † âgé de quarante-six ans, le 2 mai 1744, et inhumé le 4 dans le chœur de son église.

André Goron, vicaire à Cuguen, pourvu le 12 mai 1744, prit possession le 15; † 16 mai 1750 et inhumé le 17 dans le chœur.

Charles Hyart, vicaire à Montdol, pourvu le 20 mai 1750, prit possession le 9 juin; † âgé de cinquante-cinq ans, le 9 septembre 1755.

Gabriel Lambert, prêtre de Dol, pourvu le 12 septembre 1755, prit possession le 26 et résigna le 18 octobre 1785 en faveur du suivant, se réservant 300 liv. de pension; † à Villevrard, en Pleine-Fougères, le 18 novembre 1786.

Pierre-Joseph Piroys, natif de la Chapelle-Chaussée, pourvu en cour de Rome, prit possession le 17 janvier 1786 et gouverna jusqu'à la Révolution; † à Pontorson le 11 novembre 1803.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

PLÉLAN

Vicaria Pluilan (843), — *Plebs Lan* (863), — *Ploilan* (1122), — *Plelan* (1187).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Plélan.

Origines. — La paroisse de Plélan est très-ancienne; au IXe siècle elle portait déjà le nom de *Plebs Lan (paroisse du monastère)* et renfermait alors le territoire des paroisses actuelles de Plélan, Maxent, Treffendel et Le Thélin. Le *Cartulaire de Redon* renferme un grand nombre d'actes se rapportant à Plélan, mais comme toutes ces chartes ont pour objet le monastère de Maxent, nous les avons analysées ailleurs (tomes II, 201, et V, 163[1]). Plélan perdit Maxent dès le IXe siècle, semble-t-il, mais Treffendel ne fut érigé en trève qu'en 1574, et Le Thélin en paroisse qu'en 1849.

De bonne heure la paroisse de Plélan fut donnée aux Bénédictins de Saint-Melaine, qui y fondèrent un prieuré dont nous avons parlé (tome II, 72). Abandonnée par ces moines pendant les invasions normandes, l'église de Plélan fut remise au Chapitre d'Aleth, mais en 1122 l'évêque Donoald la restitua à l'abbaye de Saint-Melaine. Saint Jean-de-la-Grille voulut en vain unir cette église, en 1152, au Chapitre régulier de Saint-Malo; sa tentative n'aboutit point et son successeur, Pierre Giraud, confirma de nouveau en 1187 les religieux de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Plélan[2].

A l'origine, l'abbaye de Saint-Melaine présentait le recteur

1. Tout ce qu'Ogée attribue, en effet, à Plélan (*Dict. de Bret.*, II, 283) se rapporte à Maxent. Quant aux notes de l'abbé Oresve, elles sont loin d'être certaines; rien ne prouve, en effet, l'existence de l'oratoire de Salomon donnant naissance au prieuré de Plélan, ni la fondation par ce roi de la chapelle de Trécouët.

2 *Cart. Sancti Melanii*, 185 et 188.

de Plélan et jouissait de la plus grande partie des dîmes de la paroisse; mais le prieuré de Plélan ayant été supprimé, ses biens furent en grande partie aliénés, et le *Pouillé ms. de Saint-Malo* nous apprend qu'au siècle dernier les dîmes de Plélan se trouvaient partagées entre le recteur pour un tiers et le seigneur du lieu pour les deux autres[1]. A cette même époque la fabrique de Plélan jouissait d'un petit champ et d'une portion de dîme dite de la Rivière, valant environ 100 liv. de rente.

En 1790, le recteur, M. Vétier, déclara jouir du presbytère et de son jardin, et de diverses dîmes valant 2,500 liv. de rente. Mais ayant à fournir la pension à deux vicaires, devant avoir deux chevaux à cause des distances, et payant 64 liv. de décimes, 16 liv. de droits synodaux, 50 liv. pour réparation d'édifices, etc., il n'estimait son revenu net que 1,325 liv. 14 s. 2 d.[2]

Église. — Dédiée dès le XIIe siècle à saint Pierre, prince des apôtres, l'église de Plélan conserve ce patronage.

L'ancienne église se trouvait dans le fief du Bourg, dépendant à l'origine du prieuré et vendu en 1590 par l'abbé de Saint-Melaine à Jean d'Erbrée, seigneur de la Chèze. Par suite, les seigneurs de la Chèze prétendirent au XVIIe siècle être seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de

1. La châtellenie de Plélan — ancien démembrement du domaine royal du Poutrecouet, habité par les rois bretons au IXe siècle — devint au XIe une partie de la baronnie de Lohéac. Celle-ci ayant été divisée à son tour, Plélan forma au XVe siècle une seigneurie particulière possédée successivement par les familles de Laval, de Rochechouart et de Montigny. — On voit encore au village du Gué l'assiette du château de Plélan, dont la construction est attribuée au roi Salomon (IXe siècle); là se tenaient un marché le samedi et deux foires, le jour Saint-Yves et à la Commémoration des Morts. Au seigneur de Plélan étaient dus « des vernelles d'argent et des campanes à faucons » par les sieurs de Franquemont et de Beaulieu, des gants blancs par les possesseurs de la tenue Brillo, des gants de fauconnier par le même sieur de Beaulieu, etc. Enfin, les vassaux de la Rivière avaient droit d'usage en la forêt de Brocéliande, à condition de faire la hue pendant les chasses du seigneur et de porter ses lettres de Plélan à Lohéac. (*Aveu de* 1695.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 29.

l'église de Plélan, dans laquelle en 1679 Anne Guérin, seigneur de Saint-Brice et de la Chèze, disait avoir son enfeu et son banc dans le chanceau, ses armoiries dans la maîtresse vitre et sa lisière dedans et dehors[1]. Mais naturellement le seigneur de Plélan lui contestait ces privilèges. En 1623, Louise de Maure, femme de Gaspard de Rochechouart, fit constater qu'on voyait « au hault de la grande vitre estant au dessus du maistre autel un escusson « *vairé d'argent et d'azur*, » constituant les armoiries des barons de Lohéac, seigneurs de Plélan, prédécesseurs de cette dame; et en 1695 Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, déclara de son côté qu'à cause de sa châtellenie de Plélan elle était dame fondatrice de l'église de cette paroisse. Au siècle dernier, M. de Montigny ayant réuni les deux seigneuries de Plélan et de la Chèze, fut reconnu sans conteste par tous comme seigneur de la paroisse et de son église.

Dans cette vieille église — dont il ne reste que la tour, bâtie vers 1620, et la chapelle Sainte-Anne, convertie en sacristie — se trouvaient plusieurs fondations, notamment « une pour la messe de matin, une pour celle de huit heures et une troisième pour celle de onze heures[2]. » La confrérie de Saint-Fiacre s'y trouvait également érigée, et sa fontaine, à la sortie du bourg, était en grande vénération[3]. Cette confrérie a été rétablie en 1849.

Quant à l'église actuelle, composée de trois nefs ogivales

1. *Arch. Nat.*, P. 1712.
2. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).
3. C'est près de cette fontaine que se trouve une curieuse croix du XVIe siècle, portant cette inscription :

L'an mil V^cc LX et six
Ung vendredy au matin
Thoumas Dannet fist
Meptre ceste † au Pont-Garin
Le VIIIIe jor de juin
Pour dire le vray
Fut amenée du Coldin
Par les Thélandays.

avec abside, sa première pierre fut posée le 23 juin 1850; elle a été bénite par Mgr Saint-Marc le 21 avril 1853. On y voit trois autels en pierre blanche sculptée, œuvre de M. Valentin.

CHAPELLES. — *1° Sainte-Magdeleine de Treffendel*, église tréviale, puis paroissiale.

2° Saint-Étienne du Thélin, aujourd'hui église paroissiale.

3° Saint-Julien du Gué. — Cette chapelle, située au village du Gué-de-Plélan, près de l'emplacement du vieux château de Salomon, est très-ancienne; un aveu de 1682 la mentionne ainsi que sa fontaine : « La forest de Brécilien, dit-il, commence au Gué-de-Plélan, à une fontaine nommée de Saint-Julian, proche une chapelle fondée de Saint-Julian estant audit Gué. » Ce sanctuaire est parfois appelé Saint-Marc, probablement parce qu'on y venait jadis en procession le 25 avril. — *Nunc* sécularisée.

4° Sainte-Anne des Rosais ou *du Rozay* est mentionnée dans les *Pouillés ms. de Saint-Malo* aux siècles derniers. Le 14 avril 1705, Pierre Tonnelier, veuf de Françoise Houssaye, demeurant à la Brèche-du-Val, fonda par testament une messe hebdomadaire « en la chapelle du Rozay, en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Sainte Vierge et de sainte Anne. » Cette chapelle fut vendue nationalement, mais les derniers propriétaires l'ont fait restaurer et elle continue d'être desservie tous les dimanches. C'est un édifice en plein cintre sans aucun style.

5° La chapelle de la Malouais figure avec les trois précédentes, dans l'*État du diocèse de Saint-Malo en 1727*, au nombre des chapelles frairiennes de Plélan.

6° et 7° Les chapelles du Coudray et de la Chevolerais sont aussi mentionnées en 1727 comme chapelles frairiennes sises en la trève de Treffendel.

8° La chapelle de Trescoët ou *Trécouët* fut fondée vers le commencement du XIIIe siècle par un sire de Lohéac, seigneur de

Plélan, sur les limites des paroisses de Paimpont et de Plélan, non loin vraisemblablement du village actuel de Trécouët. Le seigneur de Lohéac ayant chargé un chanoine de Paimpont de desservir ce sanctuaire, Guillaume de Vezin, abbé de Paimpont, fut obligé de s'entendre à ce sujet avec les moines de Saint-Melaine, possédant alors Plélan. Entre eux fut convenu ce qui suit en mars 1230 : Le chanoine chargé du service de la chapelle de Trescoët, « *capella de Trescoit sita in parrochia de Plelan*, » devra, le premier dimanche de l'Avent, faire serment sur l'autel de Plélan, en présence du prieur et du recteur du lieu, d'observer les conventions suivantes : ce chanoine n'aura droit, à raison de sa chapelle, à aucune dîme et aucune prémice; il n'aura ni cimetière, ni cloche, ni saint-chrême, ni huile bénite, sans la permission expresse du recteur de Plélan; il ne célèbrera point d'épousailles, sauf celles du seigneur et de la dame de Lohéac, et de leurs fils ou filles; il n'admettra aux relevailles que cette dame, ses filles et ses brus; il aura droit à toutes les oblations faites dans la chapelle; mais aux fêtes de Toussaint, Noël, Pâques, la Pentecôte et la Saint-Pierre (fête patronale de Plélan), il ne recevra aucuns paroissiens de Plélan, à moins qu'ils n'aient l'autorisation du prieur et du recteur, ou qu'ils ne soient le seigneur et la dame de Lohéac, et leurs fils, filles, gendres ou brus. Chaque année il devra payer au prieur et au recteur de Plélan une somme de 12 sols, savoir 4 dans l'octave de la Toussaint, 4 dans celle de Noël et 4 dans celle de Pâques. Il fera dans sa chapelle les mêmes publications que le recteur de Plélan en son église, si celui-ci l'exige; il pourra recevoir tout ce que lui offriront les habitants des autres paroisses; enfin, si le seigneur de Lohéac se décide à fixer sa résidence à Plélan, il pourra transférer dans sa demeure la chapellenie de Trescoët[1]. — *Nunc* détruite.

9° *La chapelle de la Chèze d'Erbrée* se trouve dans la cour

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 177, 178.

de ce manoir. Le 27 avril 1623, Jean d'Erbrée, seigneur de la Chèze, y fonda deux messes par semaine « en l'honneur de Dieu, la Sainte Vierge, saint Jean-Baptiste et saint Jean-l'Évangéliste, » et spécialement pour le salut de son âme et le repos de sa défunte femme, Gillette de la Fontaine. En 1738, le chapelain Jacques Berhault étant mort, René Angrin fut présenté pour le remplacer par Yves de Montigny, baron de Gaël, seigneur de Plélan et de la Chèze[1]. Les débris de cette chapelle sont intéressants; elle semble avoir été reconstruite avec beaucoup de soin à la fin du XVIIe siècle par Olivier de France, seigneur de la Chèze, qui releva en 1695 son manoir de la Chèze. Les fenêtres cintrées sont ornées de meneaux, et au-dessus de la porte sont deux écussons mutilés qui présentaient vraisemblablement les armes de la famille de France : *d'argent à trois fleurs de lys de gueules;* on y voit aussi gravée sur la muraille l'inscription suivante : *Omnia prospera eveniunt colentibus Deum, adversa spernentibus*[2].

10° Saint-Louis de Franquemont. — Le 29 juillet 1721, Joseph Nouvel, sieur de la Perrière, et Renée de Launay, sa femme, habitant leur manoir de Franquemont, fondèrent en la chapelle de ce lieu une messe avec catéchisme pour tous les dimanches et fêtes et pour le jour Saint-Louis.

11° La chapelle de Villeneuve se trouvait près de ce manoir, mais comme elle n'était point fondée, l'évêque défendit au siècle dernier d'y dire la messe. C'est pourquoi, le 31 octobre 1712, René de Servaude et Anne-Marie Huchet, seigneur et dame de la Ville-ès-Cerfs, demeurant à leur manoir de Villeneuve, fondèrent en cette chapelle une messe pour tous les dimanches, ce qu'approuva l'ordinaire. Ils présentèrent ensuite pour la desservir Charles Bébin, prêtre, pourvu le 26 mars 1713[3]. — *Nunc* abandonnée.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. Les pittoresques ruines du manoir de la Chèze portent elles-mêmes cette inscription : *Hæc domus constructa fuit Josepho Olivario de France domino de la Chaize anno Domini* 1695.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

12° La chapelle du Breil-Houssoux. — *Nunc* en Treffendel.

PRIEURÉ. — *Plélan*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 72.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 432, 573 et 621.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE PLÉLAN[1].

Pierre d'Erbrée, † vers 1560.

Jean Trotereau, pourvu le 2 mars 1560, eut à combattre Claude de la Saussaye, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; il résigna d'abord en 1561 en faveur de Guillaume Danour, puis en 1566 en faveur du suivant.

Pierre Gayet ou *Guyot* fut pourvu le 30 décembre 1566; † vers 1578.

Étienne de Marchesse, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, prit possession le 28 avril 1579; il débouta Pierre Le Roy, que l'évêque avait pourvu le 20 décembre 1578, aussitôt après la mort du précédent; † 1585.

Gilles Arrondeau, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 19 janvier 1586 et résigna au bout de deux ans.

Jean Brière ou *Briec,* pourvu le 7 avril 1588, résigna avant de mourir; † 15 août 1612.

Jean Chouan prit possession le 22 juin 1612 et dut combattre Guillaume Régnault, qui prétendait à la cure; il résigna en faveur du suivant.

Laurent Marchant, pourvu le 30 septembre 1635, résigna au suivant; † 1660.

Guillaume Chouan, pourvu le 13 octobre 1660, débouta Gilles Turpin, qui, après la mort de M. Marchant, se fit présenter par l'abbé de Saint-Melaine.

N... Guillouet (1668-1673).

Mathurin Le Febvre (1673-1678).

N... Poyrier (1678-1688).

N... Moynard (1688-1689)[2].

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Reg. de l'état civil,* etc.

2. Ces quatre recteurs ne nous sont signalés que par la *Réponse au questionnaire.*

Pierre Reslou fut pourvu en 1689; † 1706.

Raoul Bigarré, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 1er décembre 1706; † 29 juin 1748.

Pierre-René du Boishamon de la Lande, précédemment recteur de Pleumeleuc, pourvu le 5 juillet 1748, prit possession de l'église de Plélan et de la trève de Treffendel; † 1764.

Alexandre-Basile Rozy, pourvu le 14 juillet 1764, résigna en 1776 et devint plus tard chanoine pénitencier et vicaire général de Saint-Malo.

Toussaint Vétier, pourvu le 15 mai 1777, gouverna jusqu'à la Révolution.

Thomas-Jean Le Forestier (1803, † 1820).

Julien-Jean Coppalle (1820, † 1847).

Magloire Collin (1847-1876).

Julien Bourdon (1876-1881).

Julien Leray (1881-).

PLERGUER

Ploargar (XIVe siècle), — *Plerguer* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

Origines. — Les commencements de cette paroisse, d'origine évidemment bretonne, nous sont inconnus, mais il est vraisemblable qu'elle existait antérieurement à la fondation du Tronchet, c'est-à-dire avant le XIIe siècle. Si les Bénédictins de cette abbaye avaient, en effet, fondé une paroisse, ils en eussent établi le siège près de leur monastère et non pas à Plerguer.

L'abbé du Tronchet, toutefois, ayant acquis une certaine importance par suite des nombreuses donations faites à son monastère, ne tarda pas à devenir présentateur de la cure de Plerguer et grand décimateur de cette paroisse, dont son abbaye faisait partie.

Aussi les religieux du Tronchet devaient-ils une portion congrue au recteur de Plerguer, qui jouissait, en outre, d'un presbytère relevant de la seigneurie de Beaufort. En 1790, ce recteur, M. Yvert, déclara que le revenu brut de sa cure montait à 1,065 liv., mais qu'ayant 595 liv. de charges, il ne lui restait net que 470 liv.[1]

La paroisse de Plerguer a perdu de son étendue de nos jours, par suite de l'érection de la paroisse du Tronchet en 1826.

Église. — Saint Sauveur était l'ancien titulaire de l'église de Plerguer, qui célébrait sa fête à la Trinité; il y existait même une fondation de cierge qu'on allumait tous les dimanches devant l'image de la Sainte-Trinité.

Cette église se composait d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée de deux chapelles; l'une de ces chapelles, grande et ancienne, dépendait de la seigneurie de Beaufort et communiquait avec le chanceau par une arcade; l'autre fut construite vers 1635 par le recteur d'alors, pour y établir la confrérie du Rosaire; ce recteur y choisit sa sépulture et le seigneur de Beaufort y apposa ses armoiries.

Le sire de Combour était reconnu comme seigneur supérieur de Plerguer, mais l'abbé du Tronchet et le seigneur de Beaufort se disputèrent longtemps les droits de fondation et de prééminence en cette église. Dès 1542, François de Châteaubriant, seigneur de Beaufort[2], obtint de l'ordinaire la reconnaissance de ses privilèges. En 1666, voici en quoi consistaient les prééminences de Beaufort en l'église de Plerguer : Dans une grande vitre posée derrière le maître-autel étaient les armoiries des sires de Beaufort et de Châteaubriant

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. Beaufort, châtellenie d'ancienneté, possédée successivement par les familles de Beaufort, de Châteaubriant, de Forsanz et de Gouyon, relevait de Combour. C'était toutefois une haute justice ayant ses cep et collier près du cimetière de Plerguer et le droit de tenir une foire en ce bourg.

avec leurs alliances, ce qui remplissait toute la verrière. Au bas du marchepied de cet autel se trouvait une tombe sur laquelle on voyait en relief un écusson *écartelé de Châteaubriant et du Guesclin, sur le tout de Beaufort.* Dans le chanceau, du côté de l'évangile et joignant la balustrade, étaient deux bancs à queue blasonnés des mêmes armes et remplissant une arcature pratiquée dans la côtale du chœur; près de ces bancs était une autre pierre tombale également armoriée, et au-dessus des bancs, dans le fond de l'arcature, étaient les armes de Beaufort : *de gueules à trois écussons d'hermines.* Enfin, tout le chanceau était prohibitif au seigneur de Beaufort.

Mais, outre cela, il y avait une « grande chapelle séparée du chanceau, » dans laquelle se trouvaient les armoiries des sires de Beaufort et un tombeau élevé de deux pieds de terre, enfoncé sous une arcature dans la muraille et chargé d'écussons *aux armes de Beaufort.* Enfin, au dedans et au dehors de l'église était peinte une litre présentant les blasons *de Beaufort et de Châteaubriant.*

Quelques particuliers, tels que les seigneurs de Séven et de la Chapelle-Vauclair, avaient aussi dans la nef des bancs et tombeaux armoriés, mais ils en rendaient aveu au seigneur de Beaufort.

Malgré tous ces intersignes plaidant en faveur des sires de Beaufort, l'abbé du Tronchet n'en maintenait pas moins ses prétentions au droit de fondateur de l'église de Plerguer; après d'interminables procédures, un arrêt du Parlement de Bretagne lui donna tort en 1732 et maintint définitivement le seigneur de Beaufort dans la paisible possession de ses droits [1].

Cette ancienne église de Plerguer a disparu pour faire place à une construction de style ogival flamboyant, œuvre de M. l'architecte Beziers-Lafosse; elle se compose de trois nefs

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.*

que précède une façade monumentale surmontée d'une tour. Cette église fut commencée en 1856 et finie en 1861, et l'on y lit cette inscription : *Mre Pierre Moulin, recteur; M. Gustave de Gouyon de Beaufort, maire. 1856.*

Depuis 1839 l'église de Plerguer a saint Augustin pour patron et la Trinité pour titulaire.

Chapelles. — *1° Notre-Dame du Tronchet*, église jadis abbatiale, aujourd'hui paroissiale.

2° Saint-Lunaire, dépendant du prieuré de la Barre.

3° Saint-Pétreuc, dépendant du prieuré de ce nom.

4° Sainte-Catherine de Beaufort. — Voisine du vieux château de Beaufort et probablement fort ancienne elle-même, cette chapelle était en 1716 fondée de cent quatre messes par an, c'est-à-dire probablement de deux messes par semaine. On y desservait aussi en 1723 la fondation de la chapelle de Touraude, en Baguer-Morvan. En 1719, Alexis Freslon, marquis d'Acigné, y épousa Françoise Gouyon, fille du seigneur de Beaufort. Celui-ci présentait naturellement les chapelains de Beaufort, dont les derniers furent : François de la Barre (1716), Marc Labouret, † 1728; Joseph Le Blond (1723), Jean Joucquan (1742), Joseph de Gouyon (1751), Guy Durantière (1752), François Le Marchand (1764) et Malo Ruffet (1770).

Cette vieille chapelle ainsi que l'antique château de Beaufort n'existent plus, mais dans le moderne manoir — occupant une délicieuse position au centre d'un parc très-pittoresque — a été établi un nouveau sanctuaire qui continue d'être habituellement desservi.

5° La chapelle de Vauclair dépendait de ce manoir; en 1578 Jean Guéhéneuc, seigneur de la Barre, y épousa Jeanne du Breil.

Abbaye. — *Notre-Dame du Tronchet*, de l'Ordre de Saint-Benoît. (Voy. tome II, 219.)

PRIEURÉS. — *1° La Barre, 2° Saint-Pétreuc*[1], l'un et l'autre membres de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 239 et 248.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 432, 619 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE PLERGUER[2].

Étienne Grognez rendit aveu en 1509 à Guillaume de Châteaubriant, seigneur de Beaufort, pour le presbytère de Plerguer qu'il tenait de lui « à debvoir de foy, hommages, prières et oraisons. »

G. Guéhéneuc résigna vers 1559.

André Brouessin fut pourvu en 1559.

N... Le Roy (1588).

Guillaume Robidou, recteur en 1590; † 1605.

Pierre Boutevilain, pourvu en 1605, rendit aveu au sire de Beaufort en 1631.

Charles Boutevilain fit la même chose en 1645.

Bertrand Le Roy rendit aveu en 1651 et assista en 1659 à la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église du Tronchet.

Melchior de Pugnaire (1679), † 1686.

Pierre Fanlou succéda au précédent.

N... fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à deux pals de sable.*

Jean Orgery rendit aveu au seigneur de Beaufort en 1699.

Marc Labouret, prêtre de Vannes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 janvier et le 21 mai 1710; † 1729.

Dominique Havard, prêtre de Nantes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 12 septembre 1729; † 1735.

Jean Douineau, prêtre de Nantes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 27 novembre 1735; † 1762.

François-Jean de Beauvais, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 11 décembre 1762, prit possession le 14; † 1767.

Alexis Yvert, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 15 décembre 1767; il gouverna jusqu'à la Révolution.

1. Prieurs de Saint-Pétreuc omis : *Dom Morice de Channe* (1555), — *dom Jacques Sergent* (1653), — *dom Claude Turmerie* (1687), — *dom Joseph Blanchet*, † 1723.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Pierre-Julien Levrel (1803, † 1806).
Augustin Delalande (1806, † 1834).
François Bertré (1834-1853).
Pierre Moulin (1853, † 1868).
Pierre Brault (1868-1875).
Henri Durant (1875-1878).
Charles Havouis (1878-).

PLESDER

Parochia de Pléeder (1251), — *Pléder* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

Origines. — Les documents nous manquent pour cette paroisse, qui est pourtant fort ancienne. En 1251 il en est fait mention à propos d'une donation faite au Tronchet : Jeanne, veuve de Robert Barbe et remariée à Hamon Le Roux, donna, en effet, à cette époque aux Bénédictins du Tronchet sa dîme des Touches, sise en la paroisse de Plesder, « *decimam de Toschis in parrochia de Pléeder.* » Le village de la Touche se retrouve encore en Plesder.

Le recteur de Plesder, nommé par l'ordinaire, payait en 1516 un décime de 4 liv. 10 sols.

Église. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Plesder a la forme d'une simple croix; la nef seule est un peu ancienne et rappelle les xvie et xviie siècles dans ses portes ogivale et à plein cintre, ornées de colonnettes. Le reste de l'édifice, reconstruit vers 1840, en plein cintre, est dépourvu de style.

La confrérie du Rosaire est signalée au xviie siècle en cette église.

Autrefois le marquis de Châteauneuf était seigneur supérieur et prééminencier dans l'église de Plesder, mais les droits de fondation y appartenaient au seigneur de la Buharaye[1].

Chapelle. — Quoiqu'il y ait en cette paroisse de très-anciens manoirs, tels que la Buharaye et le Pré-Morel, il paraît qu'il ne s'y trouvait point de chapelle. Le seul sanctuaire que nous y connaissions est la *chapelle de la Chênaie*, bâtie par l'abbé Jean-Marie Robert de la Mennais, et illustrée par les souvenirs des habitants de ce manoir vers 1830, alors que Félicité Robert de la Mennais réunissait autour de lui les Gerbet, Lacordaire, de Montalembert, etc. — *Nunc* abandonnée.

École. — Voy. tome III, 573.

Sœurs de l'Immaculée-Conception. — Voy. tome III, 573.

Recteurs de Plesder[2].

Julien Bigot (1581-1597).

Guillaume Cornaille (1597-1629).

Guillaume Robert (1629 et 1661).

Marin Loppé (1679); † âgé de soixante-treize ans, le 26 mars 1725, et inhumé dans l'église.

Georges Couppeaux fut pourvu en 1725; † âgé de soixante ans, le 12 septembre 1739, et inhumé le 13 dans le cimetière.

Mathias Ridé fut pourvu en 1739; † âgé de quarante-cinq ans, le 13 janvier 1744, et inhumé le 14 dans le chœur.

Louis-Jean-Baptiste Le Forestier du Joncheray, natif de Landéhen, fut pourvu en 1744; † âgé de cinquante-six ans, le 7 mars 1772, et inhumé le 8 dans le cimetière.

Jean-Baptiste-Jacques Guérin, prêtre de Dol et vicaire à Plesder, fut pourvu le 5 juillet 1772 et prit possession le 13; il gouverna jusqu'à la Révolution.

1. *Terrier ms. de Châteauneuf.* — Il paraît toutefois que le seigneur de la Motte-Beaumanoir, en Pleugueneuc, prétendait aussi aux prééminences de Plesder.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert. — *Reg. de l'état civil,* etc.

Guillaume-Jean Marie (1803, † 1819).
Mathurin-Guillaume Dufeil (1819, † 1825).
Pierre-Noël Bourdelais (1825-1826).
François-Julien Bertré (1826-1834).
Yves Laudrain (1834, † 1843).
François de Ferron du Chesne, chanoine honoraire (1843, † 1872).
Ange-Marie Rougé (1872-1879).
Louis Veillard (1879-).

PLEUGUENEUC

Plogoneuc (XIVe siècle), — *Plougueneuc* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Voici encore une paroisse fondée par les Bretons à une époque fort reculée, mais inconnue de nous; son nom indique qu'un Guéhénoc ou Guéhéneuc la forma vraisemblablement. Ce Guéhéneuc fut-il la tige de la famille noble de ce nom? Nous n'oserions pas l'affirmer, mais la chose est possible.

Le recteur de Pleugueneuc, présenté par l'ordinaire, fut soumis en 1516 à une taxe de 12 liv. 14 s., somme assez considérable alors, prouvant l'importance relative de cette paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Étienne, martyr, l'église de Pleugueneuc se composait naguère d'une simple nef du XVIIe siècle, terminée par une abside romane et accompagnée au Nord du chanceau d'une seule chapelle prohibitive aux seigneurs de la Bourbansais. Présentement cette nef existe encore, mais tout le haut de l'édifice fut refait en 1841 et 1842; il se compose d'un chœur et de deux transepts, et

à la suite de cette restauration l'église fut bénite de nouveau, le 24 septembre 1844, par Mgr de Lesquen, évêque démissionnaire de Rennes.

Il y eut de longs procès jadis au sujet des prééminences de cette église; la supériorité en appartenait, à peu près sans conteste, au seigneur de Châteauneuf, mais les droits de fondation y étaient vivement disputés. Le 1er mai 1480, Michel Guibé, évêque de Dol, fit défense à toute personne, « sous peine d'excommunication, prison et 500 liv. d'amende applicable en aumosnes, de rompre ou oster les escussons, armes et intersignes de prééminence que Jean de Lorgeril avoit faict mettre en l'église parrochiale de Pleugueneuc, laquelle ensemble son cimetière estoit du fief et seigneurie du Bodou[1]. »

Guyonne de Lorgeril ayant apporté la seigneurie du Bodou en Trévérien aux Rohan sires de Landal, ceux-ci laissèrent usurper leurs droits à Pleugueneuc; mais leur héritière, Louise de Maure, dame de Mortemart, étant venue en Bretagne, fit replacer son banc seigneurial à Pleugueneuc[2] et obtint du roi en 1620 d'être rétablie dans tous ses droits comme patronne et fondatrice de cette église. En 1634, cette dame vendit le Grand fief du Bourg de Pleugueneuc, jadis annexé au Bodou, à René de Saint-Gilles, seigneur du Gage, lui cédant en même temps tous ses droits honorifiques en Pleugueneuc. Mais ces prérogatives d'honneur furent réclamées, d'autre part, par le seigneur de la Colombière : Pierre de la Barre dès 1530, François du Breil vers 1560, et Jean du Breil vers 1580, successivement seigneurs de la Colombière, prétendirent au même droit de seigneur fondateur. En 1585 on constata que le seigneur de la Colombière avait ses pierres tombales armoriées de *quatre fusées* dans le chanceau de Pleugueneuc.

Plus tard, au XVIIe siècle, Jean du Breil, seigneur de la

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

2. Ce banc à queue et accoudoir, joignant le maître-autel du côté de l'évangile, portait en 1623 un écusson en bannière présentant les armoiries *écartelées de Maure et de Lorgeril.*

Colombière et de la Bourbansais[1], obtint le rétablissement « dans la chapelle des Agonisants » — dépendant de la Bourbansais en l'église de Pleugueneuc — de son banc et de ses armoiries, qu'avait fait enlever le seigneur de Châteauneuf. Puis les Huart, étant devenus seigneurs de la Colombière et de la Bourbansais, continuèrent le procès contre la dame de Mortemart d'abord, puis contre le seigneur du Gage. Vers 1760 la question ne semblait pas encore complètement résolue, mais on voyait alors dans l'église de Pleugueneuc une grande verrière de forme ogivale présentant les armoiries suivantes : en supériorité celles des Rieux, seigneurs de Châteauneuf : *d'azur à dix besants d'or, posés 4, 3, 2, 1;* — au-dessous, deux écussons, l'un portant les armes pleines du Breil : *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules;* l'autre : *écartelé au 1er d'azur au lion d'argent*, etc., qui est du Breil; *au 2e d'argent à quatre fusées de gueules*, qui est de Landal; *au 3e de gueules au croissant de vair*, qui est de Maure, *et au 4e d'argent à trois fleurs de lys de gueules*, qui est de France[2].

Il est fait mention dans cette église de la confrérie du Rosaire au XVIIe siècle; quant à celle de Notre-Dame-des-Agonisants, elle y fut érigée le 31 août 1681. Cette dernière confrérie était desservie dans la chapelle des seigneurs de la Bourbansais, dédiée à la Nativité de la Vierge; elle a été rétablie en 1822[3].

CHAPELLES. — 1° *La chapelle de la Bourbansais* avoisine ce manoir; elle y fait pendant à l'ancienne fuie seigneuriale.

1. En 1514, François de la Barre, seigneur de la Colombière, avait acheté le manoir de la Bourbansais avec sa chapelle et ses droits d'enfeu, lisière et prééminence en l'église de Pleugueneuc. Les familles du Breil, Huart et de Lorgeril possédèrent ensuite ce manoir. Jacques-Gervais Huart, seigneur de la Bourbansais, fit en 1717 reconstruire sa chapelle dans l'église de Pleugueneuc et la dota en 1736.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Terrier ms. de Châteauneuf.*

3. *Notes. ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Un arrêt du Parlement de Bretagne défendit en 1724 aux habitants de Pleugueneuc et des paroisses voisines d'enlever l'écorce des châtaigniers pour y ensevelir les enfants et défendit de recevoir dans les cimetières ceux qui seraient présentés dans des bières faites de cette façon.

Cette chapelle, fondée de messes, fut desservie par François Lardeux (1688), N...-du Hamel, † 17 septembre 1691, Jean Tostivint, † 1742, et Julien Lesguer, † 2 août 1753[1]. — *Nunc* abandonnée.

2° *Saint-Michel du Gage* se trouve près de ce manoir. Par testament du 12 septembre 1704, Louis de Saint-Gilles, seigneur du Gage, affecta une rente de 80 liv. à la fondation d'une messe tous les dimanches et fêtes en sa chapelle du Gage. En 1716, la fille de ce seigneur, Jeanne-Marie de Saint-Gilles, qui avait épousé dans cette chapelle, le 17 novembre 1690, Marc-Antoine du Boisbaudry, marquis de Trans, demanda à l'évêque l'approbation de cette fondation. L'ordinaire y consentit volontiers et érigea la chapellenie du Gage le 4 août 1716. Pierre Visdelou de la Villethéart épousa dans ce sanctuaire, le 8 novembre 1730, Marie-Artuse du Boisbaudry. Le dernier chapelain du Gage déclara en 1790 que son bénéfice valait alors 102 liv. de rente[2]. — Cette chapelle est encore parfois desservie.

3° *La chapelle du Leix* dépendait de ce manoir appartenant en 1513 à Jean Ruffier; elle avoisinait une motte féodale que l'on voit encore. — *Nunc* détruite.

4° *La chapelle de la Motte-Beaumanoir* dépendait également du manoir de ce nom. Pierre de Catelan y épousa, le 16 décembre 1783, Louise de Kermarec, veuve de N... de Lorgeril. — *Nunc* abandonnée.

5° *L'Immaculée-Conception de la Champagne* ou *de l'Esclys* est une chapelle moderne voisine du manoir de l'Esclys, dédiée à Notre-Dame de Lourdes et parfois desservie; élevée par la famille Le Mintier, elle a été bénite le 8 décembre 1874.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 622 et 652.

1. *Notes ms.* de M. le comte de Palys.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

[illegible] ÉPISCOPAT DE DOL.

[illegible] BRETIENNE. — Voy. tome III, 622.

[illegible] — Voy. tome III, 652.

[illegible] EUGÉNIEN.

[illegible] Catherine Roger.

[illegible] 1592, pri[illegible]

[illegible] eur de la

[illegible] soixante-seize

[illegible] ne demeura pas.

[illegible] en 170[illegible]

[illegible] eur.

[illegible] 1726.

[illegible] de Rome.

[illegible] de cin-

[illegible] vier 1712.

[illegible] ne de Dol

[illegible] de la cure

[illegible] r de Rome, pri[illegible]

[illegible] 1791, [illegible] soixante-sept ans.

[illegible] *Lecoq* 1903-1829.

[illegible] 1829-[illegible].

[illegible] 1870-1871.

[illegible] *Jeacoo* 1871-1879.

[illegible] *Marie Geoffroy* 1879-[illegible].

[illegible] *Chron. ms. de l'évêché de Dol.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état-civ. p. Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

PLEUMELEUC

Plomeloc (1122), — *Plumeloc* (1158), — *Plomelouc* (1185), — *Plémelleuc* (1376), — *Plumeluc* (1516).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

Origines. — La paroisse de Pleumeleuc, qui tire son nom d'un Meleuc ou Meloir, fut de bonne heure confiée aux Bénédictins de Saint-Melaine. Donoald, évêque d'Aleth, dès 1122, Josse, archevêque de Tours, en 1158, le pape Luce III en 1185 et Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1187, confirmèrent successivement l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Pleumeleuc, « *ecclesiam de Plomeloc*[1]. »

Quoiqu'en 1376 Raoul VIII, seigneur de Montfort, mentionne les « prieurs de Plémelleuc et de Clèves » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 175) parmi les prieurs du pays de Montfort dépendant de Saint-Melaine, nous avons peine à croire qu'il y ait eu des prieurés proprement dits à Pleumeleuc et à Clayes. Aucun acte de Saint-Melaine ne parle de ces établissements, qui ne figurent point non plus dans les *Pouillés ms.* de cette abbaye.

Nous voyons, au contraire, d'assez bonne heure la cure de Pleumeleuc présentée par l'abbé de Saint-Melaine; en 1218, Raoul, évêque de Saint-Malo, fit connaître que l'abbé de Saint-Melaine lui avait présenté le clerc Pierre de Tinténiac pour desservir l'église de Pleumeleuc, cet abbé se réservant tous ses droits sur les dîmes de la paroisse; l'évêque ajouta qu'il avait confié la charge des âmes à ce clerc et l'avait pourvu de l'église en question[2].

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 185, 188, etc
2. *Ibidem*, 169.

sons des alliances de la même famille : *écartelé : au 1er d'argent à trois quinte-feuilles de gueules; au 2e d'or à la fasce de gueules accompagnée de quatre croissants de même; au 3e d'argent à la fasce de sable accompagnée de trois molettes; au 4e d'argent à deux oiseaux affrontés et liés; sur le tout : d'or à trois glés de gueules; — écartelé : au 1er de sable au lion d'argent; au 2e d'argent au chevron de gueules cantonné à dextre d'un oiseau; au 3e d'argent à trois huchets de sable*, qui est Huchet; *au 4e d'hermines au chef de gueules; sur le tout : mi-parti, d'or à trois glés de gueules et d'azur à la bande componnée d'argent et de gueules cantonnée de deux pommes de pin.*

Notons aussi en cette église les fonts baptismaux, composés de deux vasques sculptées en granit, et un ancien tronc en pierre servant de support à un bénitier; de même que les croix de cimetière, également en granit sculpté, tout cela semble dater du XVIe siècle.

Il est question en 1742 de la confrérie et la chapelle du Rosaire en l'église de Pleumeleuc. On y voyait alors aussi plusieurs fondations, estimées : celle de Vaujoyeux 20 liv., celle de la Hamonière 20 liv., celle de la Touche 30 liv. et celle de l'Épine 50 liv.[1]

Chapelles. — 1° *Saint-Léonard* était une chapelle frairienne mentionnée en 1663, mais déjà en mauvais état au siècle dernier.

2° *La chapelle de la Besneraye*, dépendant du manoir de ce nom, existait en 1682 et était fondée de messes; on y bénit en 1745 une cloche que nomma Louis Huchet, seigneur de Tréguil.

3° *La chapelle de la Bétulaye*, voisine en 1661 du manoir de ce nom, était interdite en 1727.

4° *La chapelle de la Hérissaye* fut fondée de messes et bénite en 1650; elle fut probablement construite pour Claude Le

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Vayer, sieur de la Hérissaye et recteur de Chauvigné en 1669; mais elle était également interdite en 1727.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 432 et 575.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE PLEUMELEUC[1].

Pierre de Tinténiac 1218.

Pierre Chefdemail, prêtre, se dit en 1478 « serviteur de la cure dudit lieu, » mais nous n'affirmons pas qu'il fût recteur.

Pierre Gommerel, ÷ vers 1557.

Jean Jehannin fut pourvu en 1558 en cour de Rome, sur la résignation du précédent; il permuta avec le suivant.

Guillaume Crespel, précédemment recteur de Saint-Didier, pourvu en 1558, resigna dès l'année suivante.

Jean Bragneron, pourvu en 1559, résigna en 1561.

Jean Boufort, pourvu le 10 septembre 1561, résigna en 1566.

Guillaume Cherine, pourvu le 21 février 1566, résigna en faveur du suivant.

Pierre Reymond, pourvu en cour de Rome, prit possession le 18 novembre 1581; il résigna d'abord en faveur de Jean Feuillet qui le pourvut le 21 novembre 1586, puis, sur la résignation de ce dernier, il en prit possession le 5 avril 1587; enfin, il résigna définitivement en faveur du suivant.

Guy Demery, pourvu en cour de Rome, prit possession le 25 octobre 1587 et resigna l'année suivante.

Jean Boucher prit possession le 2 octobre 1588 et résigna en 1597 en faveur d'André Bennet, qui ne put se maintenir.

François Boymer prit possession le 23 mars 1597.

François Crosnier remplaça le précédent le 18 décembre 1598 et résigna en 1601.

Laurent Villorcel prit possession le 17 octobre 1601 et résigna en faveur du suivant.

Pierre La Perche prit possession le 21 janvier 1618; il était aussi en 1621 chapelain de Saint-Michel et Saint-Jean, en Guignen, et des Champs, en Pleumeleuc[2].

1. *Reg. des insin. eccléS. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss.*, etc.

2. La chapellenie des Champs du Fail, en Pleumeleuc, valait 100 liv. de rente en 1790 et était chargée de deux messes par semaine.

Jean des Placis était recteur en 1647; † 1678.

Jean Monnier, pourvu en 1678, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à deux pals d'azur chargés chacun de trois poissons d'argent appelés meuniers, posés en pal l'un sur l'autre;* il résigna avant de mourir en faveur de Raoul Collin, qui, pourvu le 7 mai 1719, ne put se maintenir; † 1719.

François Saladin, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 18 juillet 1719; † 1744.

Pierre-René du Boishamon, pourvu le 28 septembre 1744, résigna en faveur du suivant et devint recteur de Plélan.

Sébastien-André du Chastellier, prêtre de Rennes, pourvu le 30 juillet 1748, résigna en 1751.

Jean-Félix-René Gault du Bay fut pourvu le 30 avril 1751; † 1759.

Jean-Baptiste Lanjuinais fut pourvu le 4 octobre 1759; † en décembre 1787.

Olivier Rouxel, pourvu le 10 février 1788, permuta avec le suivant.

Olivier-François-Toussaint Guillory, précédemment recteur de Bruc, pourvu le 6 juin 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

Joseph Bérée (1803-1806).
Louis Mahé (1806, † 1826).
Pierre Gaudin (1826-1832).
Christophe Rissel (1832-1836).
Jacques Jehannin (1836, † 1839).
N... Bertin (1840-1853).
Guillaume Robin (1853, † 1870).
Julien Sicot (1870-1871).
Pierre Taillard (1872-1874).
François Lemoine (1874-).

PLEURTUIT

Plerestuit (1181), — *Plurestuit* (1231), — *Pleurtuit* (1319), — *Pleortuit* (1382).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Pleurtuit.

Vayer, sieur de la Hérissaye et recteur de Chauvigné en 1669; mais elle était également interdite en 1727.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 432 et 575.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE PLEUMELEUC[1].

Pierre de Tinténiac (1218).

Pierre Chefdemail, prêtre, se dit en 1478 « serviteur de la cure dudit lieu, » mais nous n'affirmons pas qu'il fût recteur.

Pierre Gommerel, † vers 1557.

Jean Jehannin fut pourvu en 1558 en cour de Rome, sur la résignation du précédent; il permuta avec le suivant.

Guillaume Crespel, précédemment recteur de Saint-Didier, pourvu en 1558, résigna dès l'année suivante.

Alain Brugnerot, pourvu en 1559, résigna en 1561.

Gilles Bouffort, pourvu le 10 septembre 1561, résigna en 1566.

Guillaume Catherine, pourvu le 21 février 1566, résigna en faveur du suivant.

Pierre Raymont, pourvu en cour de Rome, prit possession le 18 novembre 1584; il résigna d'abord en faveur de Jean Feudé, qui fut pourvu le 21 octobre 1586, puis, sur la résignation de ce dernier, il reprit possession le 5 avril 1587; enfin, il résigna définitivement en faveur du suivant.

Guy Demay, pourvu en cour de Rome, prit possession le 25 octobre 1587 et résigna l'année suivante.

Jean Boucher prit possession le 2 octobre 1588 et résigna en 1597 en faveur d'André Belinet, qui ne put se maintenir.

François Boymer prit possession le 23 mars 1597.

François Crosnier remplaça le précédent le 18 décembre 1598 et résigna en 1601.

Laurent Villorcel prit possession le 17 octobre 1601 et résigna en faveur du suivant.

Pierre La Perche prit possession le 21 janvier 1618; il était aussi en 1621 chapelain de Saint-Michel et Saint-Jean, en Guignen, et des Champs, en Pleumeleuc[2].

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss.*, etc.

2. La chapellenie des Champs du Fail, en Pleumeleuc, valait 100 liv. de rente en 1790 et était chargée de deux messes par semaine.

Jean des Placis était recteur en 1647; † 1678.

Jean Monnier, pourvu en 1678, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à deux pals d'azur chargés chacun de trois poissons d'argent appelés meuniers, posés en pal l'un sur l'autre;* il résigna avant de mourir en faveur de Raoul Collin, qui, pourvu le 7 mai 1719, ne put se maintenir; † 1719.

François Saladin, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 18 juillet 1719; † 1744.

Pierre-René du Boishamon, pourvu le 28 septembre 1744, résigna en faveur du suivant et devint recteur de Plélan.

Sébastien-André du Chastellier, prêtre de Rennes, pourvu le 30 juillet 1748, résigna en 1751.

Jean-Félix-René Gault du Bay fut pourvu le 30 avril 1751; † 1759.

Jean-Baptiste Lanjuinais fut pourvu le 4 octobre 1759; † en décembre 1787.

Olivier Rouxel, pourvu le 10 février 1788, permuta avec le suivant.

Olivier-François-Toussaint Guillory, précédemment recteur de Bruc, pourvu le 6 juin 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

Joseph Bérée (1803-1806).
Louis Mahé (1806, † 1826).
Pierre Gaudin (1826-1832).
Christophe Rissel (1832-1836).
Jacques Jehannin (1836, † 1839).
N... Bertin (1840-1853).
Guillaume Robin (1853, † 1870).
Julien Sicot (1870-1871).
Pierre Taillard (1872-1874).
François Lemoine (1874-).

PLEURTUIT

Plerestuit (1181), — *Plurestuit* (1231), — *Pleurtuit* (1319), — *Pleortuit* (1382).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Pleurtuit.

Origines. — Nous trouvons la première mention faite de Pleurtuit dans une charte de 1181 donnée en faveur des religieux de Léhon; ceux-ci possédaient alors une métairie située en Pleurtuit, ainsi que des dîmes, « *una mesteria in parochia de Plerestuit cum decimis ad eam pertinentibus*[1]. »

Un peu plus tard il s'éleva une contestation entre Hamon, fils de Barthélemy de Pleurtuit, d'une part, et l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo de l'autre. Il s'agissait de la possession des dîmes novales, c'est-à-dire des dîmes des terres rendues à la culture depuis la mort de ce Barthélemy de Pleurtuit. Il fut convenu que les grosses dîmes possédées par ce seigneur demeureraient à ses héritiers, mais que toutes les dîmes novales appartiendraient à l'évêque et au Chapitre[2]. Ogée dit aussi qu'en 1287 Raoul de Dinan, vicomte de la Bellière, vendit au Chapitre de Saint-Malo, pour la somme de 100 liv., toutes les dîmes qu'il possédait en Pleurtuit.

Lorsque les chanoines de Saint-Malo furent sécularisés en 1319, il fut constaté que la paroisse de Pleurtuit leur rapportait alors environ 80 liv. de rente. Il fut convenu que désormais 35 liv. reviendraient au Chapitre et que le reste demeurerait au recteur ou vicaire perpétuel pour sa subsistance; moyennant cela, ce recteur supporterait toutes les charges de sa paroisse, paierait les droits cathédraux et les décimes, et verserait lui-même entre les mains du Chapitre les 35 liv. revenant à celui-ci, moitié à la Pentecôte et moitié à la Toussaint[3].

Au siècle dernier, les dîmes de Pleurtuit étaient partagées entre l'évêque, le Chapitre « et quantité de seigneurs laïques. » On estimait alors 800 liv. le revenu de la cure; mais le rec-

1. *Anciens évêchés de Bret.*, VI, 125.
2. *Biblioth. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, XXXIX, 533.
3. « *Super ecclesiam de Pleurtuit cujus emolumenta communibus annis valere reperimus quatuor viginti libras, de quibus Capitulum habebit triginta quinque libras, vicarius totum residuum; super quo residuo idem vicarius habebit omnia onera parochiæ sustinere et decimalia et magistralia consueta solvere*, etc. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

teur, M. Gallet, ne déclara que 700 liv. de rente en 1790. Vers le même temps, la fabrique de Pleurtuit avait environ 200 liv. de rente[1].

La paroisse de Pleurtuit, très-étendue naguère, a vu se former sur son territoire deux nouvelles paroisses, Le Minihic en 1843 et La Richardais en 1848.

Église. — Saint Pierre, apôtre, est le patron de Pleurtuit; parlons d'abord de son ancienne église, qui vient de disparaître, et dont la construction était, sans fondement, attribuée aux Templiers.

L'intertransept de cette église offrait un curieux spécimen de l'architecture romane du XIIe siècle; ses arceaux reposaient sur de belles colonnes groupées dont les chapiteaux étaient historiés et dont les bases s'appuyaient sur des animaux fantastiques. Le chœur, construit au XIVe siècle, présentait aussi de jolies colonnes accolées à la muraille et une superbe fenêtre rayonnante occupant le chevet. De chaque côté du chanceau, des arcades richement sculptées donnaient accès à des chapelles seigneuriales : du côté de l'évangile celle de Pontbriant, et vis-à-vis celles de Saint-Guillaume et du Fondateur. Il y avait jadis, en outre, deux autres chapelles ouvrant sur la nef, celle de Pontouraude et celle de la Bellière, l'une et l'autre disparues depuis longtemps. Vers 1830 on avait même refait les bas-côtés et bâti une chapelle dite du Sacré-Cœur.

En 1682, le comte de Pontbriant[2] était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de cette église. Dans la maîtresse

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. L'ancien château de Pontbriant, construit sur le bord du Frémur, se trouvait, croit-on, en Ploubalay; il fut rebâti à quelque distance, en Pleurtuit. La seigneurie de Pontbriant, s'étendant en Pleurtuit, Saint-Briac, Saint-Lunaire, etc., possédée pendant des siècles par les familles de Pontbriant et du Breil, fut érigée en comté en 1652. Le seigneur de Pontbriant avait droit de quintaine sur les nouveaux mariés de Pleurtuit, sauf sur les hommes du quartier de Lermoul. La quintaine se courait le lundi de Pâques au bourg de Pleurtuit, et les hommes de ce bourg devaient fournir le poteau, l'écu, les lances, etc. Le même seigneur tenait un marché à Pleurtuit chaque mardi. (*Déclaration de* 1682.)

écussons se retrouvaient en partie sur le portail principal du cimetière.

Enfin, le comte de Pontbriant avait autorisé le seigneur de Pontouraude à avoir une chapelle prohibitive dans l'église de Pleurtuit [1].

Telle était l'église de Pleurtuit en 1682, d'après la déclaration du seigneur de Pontbriant [2]. Mais il n'est point fait mention dans cet acte d'un enfeu avec deux pierres tombales qu'en 1681 Anne de Kerboudel, seigneur de la Courpéan, déclara avoir dans le chanceau au pied du maître-autel, à cause de sa seigneurie du Clos-Quélen, autrement dite Clos-Labbé [3]. Il n'y est point question non plus du droit d'enfeu que Guy du Breil réclamait en 1683 dans la chapelle de Saint-Guillaume à cause de sa seigneurie de la Ville-Botherel, et de la chapelle Sainte-Catherine, tombée en ruine vers cette époque.

Ce fut le 9 août 1362 que Philippe de Dinan, vicomtesse de la Bellière, fonda dans l'église de Pleurtuit la chapelle de Sainte-Catherine et y assura le service de quatre messes par semaine. En 1592 cette chapelle menaçait déjà ruine; Mgr de Bourgneuf en transféra la fondation à l'autel Saint-Guillaume jusqu'à son rétablissement; mais elle ne fut point relevée, et en 1722 Mgr des Maretz autorisa la translation de cette chapellenie de Sainte-Catherine dans la chapelle de la Crochais, en Ploubalay [4].

La confrérie du Rosaire était anciennement érigée en cette église; celle du Saint-Sacrement, fondée de 50 liv. de rente, fut enrichie d'indulgences par Benoît XIV en 1740.

Enfin, il y avait dans ce vieil édifice, fort intéressant comme

1. L'évêque ordonna en 1742 la fermeture de la chapelle de Pontouraude si elle n'était pas immédiatement réparée.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

3. *Ibidem.* — Le Clos-Labbé appartenait en 1446 à G. Labbé et en 1513 à Jehan de Quélen.

4. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

l'on voit, des fonts baptismaux en granit sculpté, ornés d'une inscription en caractères gothiques.

La nouvelle église de Pleurtuit, œuvre de M. l'architecte Regnault, est un édifice grandiose qui n'est pas encore terminé. C'est un vaste rectangle formant trois nefs de sept travées et terminé par un immense chevet droit ouvert de lancettes et de roses. Construite dans le style ogival primitif, cette belle église, déjà ornée de splendides verrières et attendant une fresque derrière son maître-autel, a été commencée en 1873, comme le témoigne cette inscription gravée au chevet : *Je suis née le 8 septembre 1873.*

Chapelles. — 1° *Saint-Clément de la Richardais*, devenue en 1848 église paroissiale.

2° *Saint-Antoine* est une chapelle frairienne mentionnée en 1727; elle continue d'être desservie tous les dimanches.

3° *Notre-Dame de la Bonnais* n'a été bâtie qu'en 1841 par Mme de la Bouexière, née de Bizien; elle est desservie tous les dimanches comme la précédente; elle avoisine la Bonnais, vieux manoir appartenant en 1446 à Olivier Ferric.

4° *La chapelle de la Motte-aux-Montfortins* figure en 1727 comme chapelle frairienne. — *Nunc* en La Richardais.

5° *Notre-Dame-des-Bois* devait dépendre du Bois-Chauchart; en 1720 cette chapelle, appartenant au sieur de la Vicomté-Chauchart, était complètement ruinée, et sa cloche fut donnée à la chapelle Saint-Clément.

6° *Saint-Nicodème de la Boussarde.* — Par testament du 9 août 1653, Françoise d'Yvignac, demeurant à la Boussarde, fonda quatre messes par semaine dans la chapelle de ce manoir et y choisit sa sépulture, n'y voulant qu'une pierre tombale proche l'autel, avec ses armoiries et ces mots : *Cy gist le corps de deffuncte damoiselle Françoise d'Yvignac, dame de Sécadeu, fondatrice de ceste chapelle, attendant la miséricorde divine et la résurrection.* Claude d'Yvignac, sœur de cette dame, épousa N... Robert, et ses petits-enfants, Louis Ro-

bert, sieur de la Ville-Danne, et Françoise Robert, confirmèrent en 1693 cette fondation des quatre messes de la Boussarde. Servan Quinart en fut alors pourvu sur la résignation de Charles de Launay[1]. — *Nunc* détruite.

7° *Saint-Joseph de Créhen.* — Jean Le Marié, chanoine de Saint-Malo, ayant bâti une chapelle au village de Créhen, y fonda par testament, le 5 mai 1637, une messe tous les dimanches, une autre messe basse aux sept principales fêtes de Notre-Dame, et une messe chantée, avec diacre et sous-diacre, le jour Saint-Joseph. Cette chapelle fut desservie plus tard par Augustin Guillaume (1710), René Pelard (1755) et Pierre Éon (1778)[2].

8° *La chapelle du Dicq* dépendait de ce manoir; elle est mentionnée en 1727.

9° *La chapelle de Montmarin* date, dit-on, du siècle dernier; elle est entretenue et parfois desservie.

10° *La chapelle de Pontbriant* existait en 1682 près de ce château, « bastie sur les bastions[3]. » Elle est encore mentionnée en 1727. — *Nunc* détruite.

11° *La chapelle de Pontouraude* ou *du Ponthourault* dépendait de ce manoir. Le 4 mars 1632, Christophe des Noës, seigneur de la Motte et du Ponthourault, demeurant en cette dernière maison, fonda trois messes par semaine pour être dites soit à la chapelle de ce manoir du Ponthourault, soit en sa chapelle prohibitive en l'église de Pleurtuit, à la volonté du fondateur et de ses successeurs. Jacques Fourré fut pourvu de ce bénéfice en 1634. Cette chapelle, encore debout en 1727, n'existe plus[4].

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.
3. A cette époque le château de Pontbriant consistait en « un corps de logis avec deux tours, et un autre corps de logis appelé le vieux château, au costé Ouest de la cour, avec trois tours, une devant et deux autres derrière. » Il y avait, en outre, « deux tours à l'entrée de la cour, avec pont-levis, chapelle sur les bastions et colombier, le tout entouré de fossés et de contrescarpes. » (*Déclaration de* 1682.)
4. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

12° La chapelle de Pontphily fut restaurée par Louis Péan et Louise Botherel, sieur et dame de Pontphily, qui y fondèrent le 25 juin 1684 une messe pour tous les dimanches. En 1727 cette chapelle était encore signalée. — *Nunc* détruite.

13° Sainte-Cécile dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1446 au seigneur de Plouer. En 1682 on voyait encore « joignant la mer, au port de Bellegrève, la maison de Saint-Cécile et une pièce de terre dans laquelle il y a des masures d'une vieille chapelle et d'un colombier. »

14° La chapelle de la Ville-Botherel, en 1683, se trouvait « vis-à-vis la porte de la cour de ce manoir, » appartenant alors à Guy du Breil. — *Nunc* abandonnée.

15° Notre-Dame du Houx,
16° Sainte-Anne de Saint-Bucq,
17° Saint-Vincent de Montrivage, } *Nunc* en Le Minihy.

18° Oratoire moderne des Filles de la Sagesse, dans le bourg.

Hospice et Maladrerie. — Voy. tome III, 306 et 307.
Assistance publique. — Voy. tome III, 384.
Écoles. — Voy. tome III, 620 et 661.
Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 620.
Filles de la Sagesse. — Voy. tome III, 661.

Recteurs de Pleurtuit[1].

Geffroy de Bonvallet accompagnait en 1382 l'évêque de Saint-Malo lorsque celui-ci excommunia le duc Jean IV.

Jacques Labbé résigna vers 1574.

Claude d'Engoulvent fut pourvu le 3 juin 1574 et résigna quelque temps avant de mourir; † 3 juin 1625.

Julien Michelot résigna lui-même en faveur du suivant.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de* 1860. — *Arch. paroiss.*, etc.

Michel Lucas, pourvu le 24 décembre 1624, prit possession le 8 juin 1625; † 19 novembre 1654.

Jean Gouézel prit possession le 14 février 1655; † 1675.

Nicolas Canée ou *Carré* fut pourvu le 23 décembre 1675; † 1701.

Joseph-Louis de la Villéon, pourvu en 1701, tomba en démence en 1710 et laissa le feu prendre à son presbytère; il conserva toutefois sa cure jusqu'à sa mort; † 1726.

Julien Le Bourgeois, docteur en théologie, pourvu le 10 août 1726, gouverna trois ans.

Julien Sauvage fut pourvu en 1729; † 1744.

André Lossieux, pourvu le 20 juillet 1744, prit possession le lendemain; † 14 novembre 1776.

François-Toussaint Huet, pourvu le 9 mai 1777, permuta avec le suivant.

Gilles-Servan-Julien Gallet, précédemment recteur d'Éréac, pourvu le 11 septembre 1778, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut exilé, puis réinstallé en 1803, et se démit en 1812; † 1815.

Louis Duval, chanoine honoraire (1813, † 1845).

Mathurin-Joseph Collet (1845-1862).

Jean-Marie Juhel (1862-).

POCÉ

Ecclesia de Poceio (1158), — *Poceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

Origines. — La paroisse de Pocé existait certainement au XIIe siècle et remonte vraisemblablement au XIe; nous avons vu que dès 1152 les Bénédictins de Saint-Melaine en étaient les maîtres et qu'ils y avaient fondé un prieuré réuni en 1411 à leur mense abbatiale. (Voy. tome II, 72.)

Le recteur de Pocé, présenté jusqu'en 1770 par l'abbé de Saint-Melaine, jouissait de la moitié de toutes les dîmes de sa paroisse; il avait, en outre, le presbytère et son pourpris,

composé d'un jardin, d'un champ et de deux prés. M. Rouxel déclara en 1790 que sa cure valait 1,800 liv. de rente[1].

ÉGLISE. — La Nativité de Notre-Dame est la fête patronale de Pocé. L'église, en partie fort ancienne, se compose d'une nef et d'un chœur à chevet droit, séparés l'un de l'autre par un arc triomphal en ogive. La nef n'a point de style et semble des XVIe et XVIIe siècles, mais le chœur est roman et mérite d'être signalé : il était éclairé à l'origine par d'étroites meurtrières, dont une subsiste encore au Nord; son chevet, soutenu extérieurement par trois contreforts plats, devait aussi avoir deux meurtrières qui ne paraissent plus. Ce chœur peut remonter au XIe siècle, et par suite aux origines mêmes de la paroisse. Au haut de la nef, et de chaque côté de l'arc triomphal, sont deux petits autels dédiés à la Sainte Vierge et à saint Étienne. On voit que c'est encore le plan complet d'une église du moyen-âge.

A l'extérieur apparaissent les vestiges d'une litre, probablement celle des seigneurs de Gazon. Ces derniers, en effet, se disaient fondateurs de l'église de Pocé et y prétendaient « aux droits d'enfeu prohibitif, bancs à accoudoir, ceintures et écussons tant par dehors que par dedans, et armoiries en toutes les vitres[2]. »

La confrérie du Rosaire, fondée de quelques rentes, fut érigée en cette église en 1702 par Julien Huet, prieur des Dominicains de Vitré. On y voyait aussi la fondation de la Cour-Béniste, consistant en une messe matinale tous les dimanches, fondée en 1629 par André Mazure et valant en 1790 environ 100 liv.; — et la fondation du pain bénit, faite en 1596 par Julienne Le Cocq, dame de la Gaulairie.

CHAPELLES. — *1° Chapelle du prieuré.*

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*
2. E. Frain, *Une Terre*, 115.

2° *Les Saints-Anges-Gardiens.* — Cette chapelle, sise à l'entrée du bourg, sur une éminence, a remplacé la précédente; elle a été bâtie en 1843 par la famille du Bourg et continue d'être entretenue.

3° *Saint-Jean de la Rouxière*, appelé vulgairement *Saint-Jean des Mauviettes* et parfois aussi *Saint-Michel*, est un ancien sanctuaire. En 1534, le roi François Ier fit appeler devant son conseil l'alloué et les officiers de la cour de Vitré, qui avaient arrêté dans cette chapelle Guillaume Samson, dom Julien Villange, dom Geffroy Ernaud et dom Louis Bourges, ces trois derniers prêtres, et les en avaient « arrachés de force, traisnés et conduits en prison, sans égard aux immunités, franchise, sauvegarde et asile des lieux saints[1]. » — Cette chapelle a été restaurée vers 1840 et l'on s'y rend en pèlerinage.

4° *Saint-Gorgon* est, comme les précédentes, une chapelle frairienne; elle est mentionnée en 1702, à propos de huit messes qui y furent alors fondées.

5° *Notre-Dame du Bois-Bide* dépend du manoir de ce nom et fut construite au XVIIe siècle; la cloche en fut bénite le 6 septembre 1684. Par testament du 7 janvier 1739, Charles Picquet, seigneur de Montreuil et greffier en chef au Parlement de Bretagne, fonda une messe en cette chapelle, lui appartenant, pour tous les dimanches et fêtes chômées, et aux fêtes de sainte Anne, sainte Barbe, sainte Appolline, saint Lunaire, saint François d'Assise et saint Charles. Après la mort de ce seigneur, Françoise Onfroy, sa veuve, régularisa cette fondation et la dota de 100 liv. de rente le 28 octobre 1742. L'année suivante, René Jarnouen, sieur de Villartay, fut pourvu de cette chapellenie[2]. — La chapelle du Bois-Bide continue d'être entretenue et l'on s'y rend processionnellement aux Rogations.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 G, 2.
2. *Ibidem*, 9 G, 13.

6° *Notre-Dame de Gazon*, voisine de ce manoir, possédé pendant des siècles par la famille Busson, existait au XVIIe; mais elle fut restaurée et bénite de nouveau le 10 octobre 1753. Reconstruite entièrement plus tard, elle reçut une nouvelle bénédiction le 26 avril 1786 et fut alors dédiée à la Sainte Vierge. — *Nunc* détruite.

7° *La chapelle de la Gaulairie*, également ancienne et dépendant du manoir de ce nom, vient d'être restaurée en 1880.

PRIEURÉ. — *Pocé*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 72.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

RECTEURS DE POCÉ[1].

Sylvestre Chohan, recteur vers 1530, devint chanoine de Vannes et recteur de Plescop en ce diocèse.

Jean de la Motte fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1538.

Jacques Mazure résigna le 3 juin 1588.

Guillaume Moreau, prêtre de Rouen, résigna le 20 mai 1592.

Joachim Perrot (1595).

Julien Jeulland était recteur en 1609; † 30 mai 1638.

Jean Couaiscault, diacre de Rennes, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 21 juin 1638.

François Morel, pourvu vers 1644, a laissé à la fabrique de Pocé son calice en argent, assez joli, et portant cette inscription : *M. F. Morel, P. R. de Pocé;* † 27 mars 1672.

Jean-Baptiste Méhaignerye, sieur de la Fosse, prêtre de Rennes et bachelier en théologie, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 28 mars 1672.

Julien Fournier succéda au précédent en 1679; † 3 septembre 1697.

Jean-François Fournier, sous-diacre de Rennes, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 18 septembre 1697.

Alexandre Le Goffry, prêtre de Saint-Brieuc, docteur en théologie, fut pourvu en 1697 et fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'or au sautoir de gueules;* † 17 mars 1725.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Jacques Le Coq, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 mars 1725; † 13 avril 1739.

François Morin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 20 avril 1739; † 11 novembre 1748.

Pierre-Marie Chauvière, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 décembre 1748; † 27 février 1762.

Georges Saudrais, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 mars 1762; † 7 octobre 1783.

Julien Rouxel, prêtre du diocèse, pourvu le 20 octobre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803; † 29 janvier 1820, âgé de quatre-vingts ans.

Pierre-Maurice du Rocher (1820, † 1824).

Toussaint-Pierre Guyard (1824-1835).

Charles Hardy (1835, † 1863).

Pierre Julliot (1863-).

POILLEY

Pollei (xe siècle), — *Poleium* (xie siècle), — *Poilleium* (xiie siècle), — *Poilleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

Origines. — Poilley est une de nos paroisses dont on retrouve le plus anciennement trace dans les actes historiques.

« Comme tant d'autres, son église, à la fin du xe siècle, se trouvait tombée en main laïque. Le seigneur qui la détenait s'appelait Gradeloc, nom où perce évidemment une origine bretonne. Se voyant à court d'argent, ce Gradeloc en alla demander aux moines de la puissante abbaye du Mont Saint-Michel, dont il reçut 4 liv., somme qui valait bien au moins 2,000 fr. de nos jours, et il leur remit en gage l'église de Poilley[1] avec tous ses droits spirituels et temporels. A quelque

1. « *Ecclesiam de villa quæ dicitur Pollei.* »

temps de là, il leur rendit la somme; mais ne voulant pas s'exposer de nouveau aux anathèmes portés par tous les conciles contre les possesseurs laïques de biens et de choses ecclésiastiques, il laissa l'église aux moines en toute propriété.

« Cette donation ne fut point toutefois entièrement gratuite. D'abord, la femme de Gradeloc eut des moines, à cette occasion, une fort belle robe de cette étoffe que nos vieilles chansons de gestes appellent drap de paile, que l'on croit avoir été du satin, qui était à tout le moins d'excellente soie. Puis, pour lui-même, le donateur stipula que toutes les fois qu'il irait en guerre, lui ou ses fils, les moines du Mont Saint-Michel seraient tenus de leur fournir deux chevaux, qui devaient, après la campagne, revenir à l'abbaye sains et saufs. Enfin, en cas de péril ou de nécessité quelconque, Gradeloc et ses fils avaient le droit de se réfugier — sans doute aussi de se faire héberger — dans l'abbaye du Mont Saint-Michel et dans tous les prieurés qui en dépendaient.

« Cela se passait du temps que Mainard était abbé du Mont Saint-Michel, c'est-à-dire de 991 à l'an 1009. Tant que dura la vie de Gradeloc, et même quelque temps après sa mort, la convention qu'il avait conclue resta en vigueur; mais à la fin les moines s'en lassèrent. Ce qui les gênait et grevait surtout, c'était cette fourniture de chevaux. Les seigneurs du moyen-âge, on le sait, ne cessaient guère de batailler; c'était donc à chaque instant des chevaux à fournir, et, malgré la stipulation contraire, il est probable que ces pauvres quadrupèdes revenaient bien souvent à l'abbaye écloppés ou fourbus. Si bien que les moines, trouvant la charge trop lourde, se décidèrent un beau jour à garder leurs chevaux, en rendant, bien entendu, l'église de Poilley aux fils de Gradeloc.

« Ceux-ci étaient trois : Anger, Hervé et Guillaume. Guillaume prétendait garder l'église; les deux autres, plus soucieux de leur salut et de celui de leur père, la voulaient remettre en main ecclésiastique. Pour cela donc ils désinté-

ressèrent le récalcitrant sur une autre portion de leur patrimoine et rendirent encore une fois la cure de Poilley au Mont Saint-Michel, en se réservant le droit de refuge dans cette abbaye, mais en dispensant désormais les moines de toute fourniture de chevaux; il est vrai qu'ils en furent indemnisés, au moins dans une certaine mesure, par une somme de 8 liv. Ce prix une fois payé, les moines restèrent possesseurs définitifs de l'église de Poilley, dont ils firent une dépendance de leur prieuré de Villamée. (Voy. tome II, 542.)

« Cette dernière convention fut conclue au temps où l'abbé Thierri gouvernait le monastère du Mont Saint-Michel, c'est-à-dire de 1031 à 1033, et elle se fit en présence de plusieurs grands personnages qui ont souscrit la charte où elle est rapportée, entre autres Alain, comte de Rennes, duc de Bretagne, Eudon, son frère, Guérin, évêque de Rennes, Ginguené, archevêque de Dol, etc.[1] »

Vers la même époque, un autre chevalier nommé Renouf donna également à l'abbaye du Mont Saint-Michel trois acres de terre situées près de la fontaine d'Orguen, en cette même paroisse de Poilley, « *tres acras terre in parochia que dicitur Pollei, ad fontem Orguentali.* » Il fit ce don à condition que lui, ses fils, ses petits-fils et ses neveux, qui acquiescèrent à sa donation, ainsi que leurs successeurs, seraient admis à la participation des prières et des bonnes œuvres du monastère, et que de plus, lorsqu'il leur plairait, aux uns et aux autres, de venir en pèlerinage au Mont, les religieux seraient tenus de les y recevoir une fois chaque année et de les traiter comme des frères, leur fournissant gratuitement la nourriture commune[2].

Un peu plus tard, en 1050, Main, évêque de Rennes, confirma les Bénédictins du Mont Saint-Michel dans la possession de l'église de Poilley. Mais ce ne fut pas sans quelques diffi-

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 811. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 367.
2. *Cartul. Montis Sancti Michaelis*, 75.

cultés. La charte elle-même du prélat en fait foi, en disant que les religieux rachetèrent. « *redemerunt.* » leur église par l'entremise d'un de leurs frères, nommé Hernaud, qui agissait au nom de sa communauté, pour le prix de 20 sous, monnaie du Mans, et la remise d'un cheval bai, bon marcheur, « *equi badii bene ambulantis.* »

Main fit en même temps, avec l'assentiment de son clergé, à l'abbaye du Mont Saint-Michel la cession de tous ses droits sur l'église de Poilley et l'autorisa à la posséder à tout jamais comme l'avait possédée originairement l'église cathédrale de Rennes.

Cet acte fut signé vraisemblablement au château de Fougères; au moment de la signature, Adélaïde, dame de Fougères, ayant apporté dans ses bras son fils Juthal, l'enfant, effrayé sans doute de l'assistance, qui était fort nombreuse, se mit à crier, et le moine Hernaud l'apaisa en lui donnant 12 deniers[1].

La donation de Poilley au Mont Saint-Michel fut confirmée par le pape Alexandre III en 1179 et par les évêques de Rennes Étienne en 1164 et Philippe en 1184.

Le 1er janvier 1168, Robert de Thorigny, abbé du Mont Saint-Michel, ayant appris que Philippe de Poilley, chanoine du Mont, renonçait à la jouissance de l'église de Poilley[2], confia cette église à titre d'aumône à un clerc nommé Aubert, « *Auberto clerico in elemosinam donavimus.* » Il fut toutefois convenu qu'Aubert paierait chaque année, à la Saint-Michel, soit à l'abbé du Mont, soit au prieur de Villamée, la somme de 50 sols, monnaie d'Angers; il devrait, de plus, satisfaire aux exigences de l'évêque et de l'archidiacre. Aubert jura sur les Saints Évangiles, dans la salle du Chapitre du Mont Saint-Michel, d'accomplir fidèlement ces engagements[3].

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 398.
2. « *Noverint universi quod Philippus de Polleio* (*canonicus de Monte*) *ecclesiam de Polleio dimisit.* »
3. *Chronique de Robert de Thorigny*, II, 288 et 317.

Malgré tous ces faits, constatant la légitime possession de l'église de Poilley par les religieux du Mont Saint-Michel, un seigneur nommé Guillaume L'Épine voulut, à la fin du XIIe siècle, leur disputer la présentation du recteur; mais cette tentative n'aboutit point, et Guillaume L'Épine fut de lui-même obligé de renoncer en 1199 à ses prétentions sur la nomination des prêtres de Saint-Martin de Poilley[1].

Le recteur de Poilley, présenté jusqu'à la Révolution par les moines du Mont Saint-Michel, déclara en 1790 qu'il jouissait du presbytère avec son jardin, de quatre pièces de terre contenant 5 journaux, du tiers des grosses dîmes, de la totalité des dîmes vertes et de quelques dîmes novales; il estimait le tout 1,800 liv. de rente. Mais la municipalité de Poilley prétendait que la cure ne valait que 1,567 liv.

A cette même époque, le prieur de Villamée cueillait le reste des dîmes de Poilley, et la fabrique de cette dernière paroisse jouissait de terres appelées les Aumônes, affermées 253 liv., de 96 liv. pour les trépassés, 36 liv. pour les pauvres, etc.[2]

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours dès le XIIe siècle, l'église de Poilley présentait naguère encore les trois absides romanes de sa construction primitive; l'abside principale, voûtée en pierre, conservait ses fenêtres étroites et allongées rappelant le XIe siècle et ne manquait surtout point d'intérêt. Une grande arcade séparant le chanceau des nefs supportait une bâtière dans laquelle étaient placées les cloches. Quant aux nefs, que séparent des colonnes octogones, elles sont construites en pierres de grand appareil et remontent au XVIe siècle, comme le prouvent les dates 1562, 1573 et 1577 gravées sur les sablières et sur un pilier.

1. « *Ego Willelmus Espine dedi S. Michaeli quidquid juris clamabam in presentatione et advocatione clericorum in ecclesia S. Martini de Poilleio.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 773.)
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

Depuis 1860 tout le haut de cette église a été reconstruit; on a bâti un nouveau chœur de style roman, et à la place de l'abside septentrionale on a élevé une assez jolie tour de même style, avec flèche en pierre et clochetons.

A l'intérieur de cette église existe un banc de pierre continu tout autour des nefs : M. Maupillé se demandait[1] si c'était jadis le banc des pauvres; nous croyons plutôt que c'était le banc des infirmes, alors que l'habitude de s'asseoir dans l'église n'existait pas encore.

Le baron de Fougères était seigneur supérieur, mais le comte de Poilley[2] était seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Poilley; on y voyait ses armes sur les écussons aujourd'hui effacés qui surmontent les portes et sur une lisière dont quelques vestiges apparaissent encore. Dans le chœur étaient aussi son banc et son enfeu, et l'on y inhuma en 1647 Magdeleine de Péricard, dont la fille Louise avait épousé le comte de Poilley.

En 1659, le recteur et le seigneur de Poilley sollicitèrent les Dominicains de Bonne-Nouvelle de venir ériger en leur église la confrérie du Rosaire; elle dut l'être peu de temps après, et elle avait en 1790 seulement 22 liv. de rente. Quant à la confrérie du Saint-Sacrement, érigée en 1731, elle jouissait en 1790 d'un revenu de 32 liv.[3]

Chapelle. — *Sainte-Marguerite du château.* — La première chapelle du château de Poilley, dédiée à sainte Marguerite et à saint Jean, remontait à Jean, sire de Poilley, et à Jeanne de Tilly, sa femme, vivant en 1450. La chapelle actuelle, construite dans une des tours du château et ornée

1. *Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, 110.

2. La seigneurie de Poilley, remontant au XIe siècle, fut érigée en comté en 1636 pour Julien de Poilley; elle fut jusqu'au XVIIIe siècle possédée par la famille de Poilley, puis passa alors par alliance aux du Bourblanc. — Plusieurs sires de Poilley ayant porté aux XIIe et XIIIe siècles le nom de Léonèse, la paroisse fut vulgairement appelée Poilley-le-Léonnais, et cette dénomination est encore populaire.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5, et 1 V, 27.

d'une fenêtre ogivale, présente une porte en arc d'accolade surmontée de la date 1607. Elle avait été fondée par les sires de Poilley de trois messes par semaine, les dimanches, mercredis et vendredis; et le chapelain Pierre Garnier en étant décédé, Louis-Henry comte de Poilley présenta en 1711 Guillaume Caniou pour le remplacer[1]. — *Nunc* abandonnée.

Maladrerie et Assistance publique. — Voy. tome III, 307 et 384.

Écoles. — Voy. tome III, 433 et 564.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 564.

Recteurs de Poilley[2].

Philippe de Poilley précéda le suivant.

Aubert (1168).

Regnault Morel, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel et pourvu par l'évêque Pierre de Fougères, † 1222, pria le successeur de ce dernier, en 1223, de régler avec l'abbé du Mont la portion congrue que lui devait celui-ci.

N... Laurent, recteur en 1518; † 1531.

Jean de Taillie fut présenté en 1531 par l'abbé du Mont Saint-Michel.

Jean Boyvent, natif de Poilley, pourvu vers 1580, résigna en faveur du suivant en 1641; † âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 29 avril 1646.

Pierre Janvier, clerc de Rennes, fut pourvu en cour de Rome en 1642; † 5 août 1649.

Pierre Cillart fut présenté en 1649 par l'abbé du Mont Saint-Michel, mais nous ignorons s'il fut accepté.

Robert Poterel, pourvu vers 1649, gouvernait encore en 1659 et fonda une messe en son église.

Jean Le Grand, sieur de la Besnardaye, succéda, semble-t-il, au précédent en 1665; il fit au roi en 1679 la déclaration de son église et de son presbytère; † 12 juillet 1687 et inhumé dans cette église.

François Aougstin, pourvu en 1687, fit en 1700 enregistrer ses

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 5.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de MM. l'abbé Pâris-Jallobert et Maupillé. — *Réponse au quest. de* 1860, etc.

armoiries : *de gueules à un bonnet carré d'argent accompagné de trois besants de même, deux en chef, un en pointe;* † 29 août 1700.

Claude Grignart de Champsavoy, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel, fut pourvu le 13 septembre 1700 et résigna en 1702 en faveur du suivant.

Claude Bossart, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 août 1702 et gouverna jusqu'en 1710.

Pierre Moulin, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 7 mai 1710; † 10 octobre 1725 et inhumé dans l'église.

François Jacque, prêtre d'Avranches, pourvu le 7 septembre 1725, se démit en 1753.

Jean-Baptiste Guittier, natif des Loges-Marchix, fut pourvu le 22 décembre 1754; † 15 avril 1782.

Alexis-Augustin Dubuisson, présenté par les moines du Mont Saint-Michel le 10 avril 1782, fut pourvu le 18 mai suivant; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793.

Julien Mitrecey (1803-1809).

Joseph Legrand (1809-1823).

René Lemonnier (1823-1832).

Louis Lechat (1832-1846).

Charles-François Macé (1846-1851).

Nicolas-Jules Brégeon (1851, † 1854).

René Tessier (1854, † 1879).

François Fauchoux (1879-1881).

Jean-Marie-François Sourdin (1881-).

POLIGNÉ

Ecclesia de Poligneio (xve siècle), — *Polignetum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — Quoique Poligné soit certainement une fort ancienne paroisse, il faut bien avouer cependant que son nom ne se retrouve point dans nos vieilles chartes. Nous en trouvons la première mention faite en 1304 lorsque Robert Raguenel, seigneur de Châtel-Oger, en Saint-Erblon, fonda la

chapellenie de Notre-Dame-du-Pilier dans la cathédrale de Rennes; il assura en effet, dit Du Paz, aux chapelains chargés de desservir cette fondation « les dixmes qui luy pouvoient appartenir ès paroisses de Sainct-Erblon, de Poligné et de Pancé[1]. » Ces dîmes étaient affermées 300 liv. en 1631.

L'un des successeurs de Robert Raguenel, Jean de Malestroit, seigneur de Châtel-Oger, donna, au commencement du xve siècle, à l'évêque de Rennes son fief de Poligné, qui devint ainsi partie du regaire de Rennes.

Nous avons vu précédemment (tome I, 117 et 122) que les vassaux du fief épiscopal de Poligné étaient obligés de fournir à l'évêque de Rennes un repas appelé « mangier » toutes les fois que lui ou ses officiers se rendaient en leur paroisse. Ce droit fut l'objet de bien des contestations entre les paroissiens de Poligné et les officiers de l'évêque. En 1435, le procureur de la fabrique de Poligné, nommé Blandin, consentit à payer 7 liv. à ces officiers en place du dîner auxquel ils avaient droit, et l'évêque Guillaume Brillet voulut bien donner son approbation à cette transaction[2].

Le recteur de Poligné, présenté par l'ordinaire, déclara en 1790 avoir un revenu brut de 2,551 liv. 19 s. 6 d.[3]

Poligné a perdu de nos jours le territoire de Crevain, érigé en paroisse en 1838.

Église. — L'église de Poligné est dédiée aux saints enfants nantais Donatien et Rogatien, et l'on y apporta quelques-unes de leurs reliques en 1655. L'édifice, construit en forme de croix, est insignifiant, mais l'on y remarquait naguère dans la muraille septentrionale de la nef des fenêtres étroites et longues qui semblaient fort antiques et de style roman; elles ont disparu, et la majeure partie du temple actuel ne date que du xviie siècle, comme l'indique d'ailleurs le millésime

1. *Hist. généal. de Bret.*, 145.
2. *Arch. paroiss.*
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.

de 1666 qu'on y voit gravé. Le mur méridional de la nef, avec sa porte en ogive et ses débris d'un tombeau-arcade, peut toutefois remonter au XVIe siècle.

Le seigneur de Bain prétendait avoir le droit de supériorité, et celui de Châtel-Oger les droits de fondation et prééminence en cette église. Au siècle dernier, Renée de Boiséon, dame de Châtel-Oger, ayant épousé Louis de la Bourdonnaye, seigneur de Montluc et baron de Bain en 1769, leur fils se trouva en possession de tous les droits seigneuriaux dans l'église de Poligné.

Il y avait en cette église deux anciennes confréries mentionnées en 1691 : celle du Rosaire et celle de Saint-Nicolas; elles subsistent encore, et la statue de saint Nicolas continue d'être honorée à Poligné par de nombreux pèlerins. On y desservait aussi jadis quelques fondations, telles que celles de dom Guillaume Mussoux, faite en 1483, de Guillaume Guillou, de 1502, et de Julienne Hurel, de 1638[1].

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de Crevain*, devenue église paroissiale en 1838.

2° *Notre-Dame du Bois-Glaume*. — Ce sanctuaire, dépendant du manoir de ce nom, fut fondée d'une messe tous les dimanches et fêtes par Mathurin Drouet, seigneur du Bois-Glaume, dans les derniers siècles. L'ancienne chapelle, aujourd'hui sécularisée, se trouvait à l'entrée des jardins et avait dû être construite au commencement du XVIIe siècle. La chapelle actuelle, bâtie dans la cour du manoir, porte le millésime de 1747; elle est encore en assez bon état, mais n'est plus desservie.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

1. *Arch. paroiss.*

Recteurs de Poligné[1].

Jean Blanchard, natif de Bréal-sous-Montfort, fonda son anniversaire dans la cathédrale de Rennes et y fut inhumé à l'entrée de la chapelle de Tréal, vraisemblablement au xve siècle[2].

Olivier Fouace résigna en 1574.

Julien Hessant, prêtre originaire de Saint-Aubin-des-Châteaux, permuta en 1607 avec le suivant; † janvier 1630.

Jean Morel, précédemment recteur de Ruffiac, au diocèse de Vannes, fut pourvu en 1607.

Pierre Blouet (1630-1637).

Jean Corbes, curé à Poligné, fut pourvu en 1637 et résigna en 1660 en faveur du suivant; † 1662.

Pierre Benassis, également curé à Poligné, pourvu en cour de Rome, prit possession le 21 novembre 1660 et le 6 décembre 1661; il résigna le 2 mars 1686; † 27 mars 1693.

François Greffier, prêtre de la paroisse, pourvu en 1686, assista au synode de 1701 et gouverna jusque vers 1715.

Pierre Michel, prêtre du diocèse, succéda au précédent; † en décembre 1749.

Pierre-François Ancelin, prêtre de Rennes, fut pourvu le 13 février 1750; † âgé de cinquante-six ans, le 16 novembre 1775, et inhumé le 17 dans l'église.

Philippe-Laurent Berthelot, pourvu le 5 mars 1776, prit possession le 8; il fut en 1792 enfermé à Saint-Melaine et en 1793 exilé à Jersey.

Julien Giffart (1803, † 1806).

André Glo (1806-1811).

Henri-François Lemaître (1811, † 1831).

Ange Colliot (1832-1844).

Vincent Fleury (1844-1848).

Joseph Rocher (1848, † 1854).

Georges Rouessard (1854-1864).

Pierre Housson (1864-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil.*, etc.

2. « *AUGUSTUS, II Non. Obitus bonæ memorie Johannis Blanchart oriundi de burgo Breali Macloviensi diœces. rectoris ecclesiæ parrochialis de Polignei Redon. diœces.*, etc. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

PONT-RÉAN

Pont-Réant (1455), — *Le Pont-Réant* (1645).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

Origines. — Pont-Réan n'était autrefois qu'un simple village de la paroisse de Guichen; il possédait une chapelle frairienne mentionnée en 1455 et tirait son nom et son importance relative d'un antique pont construit sur la Vilaine par les Romains, croit-on.

Le pont de Pont-Réan dépendait de la châtellenie de Bréal, et en 1695 la duchesse de Mortemart, dame de Bréal, rendit aveu au roi pour le péage qui s'y levait. Il fut reconstruit en 1767, lorsque le duc d'Aiguillon fit refaire la grande route de Redon à Rennes.

La chapelle de Pont-Réan était desservie par un chapelain que présentait le seigneur de Bagatz. Cette seigneurie appartint dans les deux derniers siècles successivement aux familles Glé de la Costardaye, de la Baume-Le Blanc de la Vallière et de la Bouexière. Voici les noms des chapelains nommés alors par ces seigneurs : Charles Hammoneau, † vers 1645; Guy de Ranléon, † vers 1679; Jacques Le Mire (1679-1682); François Payen, pourvu en 1682; Guillaume Chinault, † vers 1716; Jean-Marie Frédel (1716-1729); Yves Pinart (1729, † 1738); Joseph Mussoux (1738); René Garnier (1739, † 1749); Henry d'Aulnay, archidiacre de Porhoët et chanoine de Saint-Malo (1749, † 1769); Guillaume Buisson du Bois, chanoine de Saint-Malo (1769, † 1775); Pierre-Camille Goret de Villepepin, chanoine de Saint-Malo (1775-1778); Pierre Ferron (1778-1779) et Luc-Marie Guyet, pourvu le 21 août 1779.

Après la Révolution, la chapelle de Pont-Réan fut rendue

au culte et desservie le dimanche par un des vicaires de Guichen.

Le territoire de Pont-Réan, distrait de Guichen, fut érigé en paroisse par décret impérial en date du 20 mars 1858, et par ordonnance épiscopale datée du 27 juillet suivant. Mais quelque formalité civile ayant été omise, ce décret de l'empereur Napoléon III fut révoqué en septembre 1859. Après de longues et nombreuses difficultés, on obtint un nouveau décret impérial rendu le 11 août 1869.

Église. — De l'ancienne chapelle de Pont-Réan, dédiée à saint Gilles, nous savons peu de chose; elle se trouvait au bord même du grand chemin et dépendait, comme nous venons de le dire, de la seigneurie de Bagatz, à cause, paraît-il, des messes que les seigneurs de ce nom y avaient fondées. Elle fut l'objet d'une importante restauration au siècle dernier et fut, par suite, bénite de nouveau, et de nouveau aussi dédiée à saint Gilles, le 15 décembre 1777.

Cette chapelle n'existe plus; elle a été remplacée de nos jours par une église de style ogival, bâtie sous la direction architecturale de M. Saint-Marc, et bénite par l'archevêque de Rennes vers 1865. Cette église paroissiale est dédiée à l'Immaculée-Conception.

Chapelle. — *Saint-Charles de la Massais.* — Cette chapelle dépend du manoir de la Massais, « très-forte maison près de Pont-Réant, » dit Jean Pichart, « occupée en 1592 par les Liguez, » et possédée successivement par les familles Le Doulx, Le Duc, Fouquet de Chalain, de Poix et d'Arembert. Dans ce sanctuaire se marièrent en 1647 Christophe Fouquet, comte de Chalain, et Marie Cupif, nièce de l'évêque de Dol; en 1663 Charles de Boisguéhéneuc et Jeanne de Boisguéhéneuc, et en 1701 René Visdelou, seigneur de Bienassis, et Marguerite-Iris de Poix.

La chapelle de la Massais, fondée de messes, avait pour

chapelain Pierre Chérel en 1663; elle continue d'être entretenue.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 596 et 623.
FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.
SŒURS DES SAINTS-CŒURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE PONT-RÉAN.

Pierre Lemaître (1858-1870).
Magloire Leray (1870-1872).
François Chollet (1872-1875).
Augustin Noury (1875-1878).
Julien Perdriel (1878-1879).
Amateur Jamet (1879-).

—

PRINCÉ

Ecclesia de Prisciaco (1197), — *Princeyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Les Bénédictins de Marmoutiers jouissaient au XIIe siècle de l'église de Princé; c'est ce que nous apprend une charte de l'évêque Herbert, datée de 1197, et confirmant ces religieux dans la paisible possession de l'église de Princé et de ses dépendances, « *ecclesiam de Prisciaco cum pertinenciis suis* [1]. »

L'abbaye de Marmoutiers unit ses biens en Princé à son prieuré de Sainte-Croix de Vitré; aussi voyons-nous en 1751 le prieur de Sainte-Croix lever la plus grande partie des dîmes

1. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 241.

de Princé et payer au recteur une portion congrue de 450 liv. Quand vint la Révolution, M. Betton, recteur de Princé, avait en outre de sa pension la jouissance du presbytère et d'un pourpris valant 60 liv. de rente. A la même époque, les dîmes cueillies à Princé par le prieur de Sainte-Croix de Vitré étaient estimées valoir 1,800 liv. de rente[1].

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Princé se compose d'une simple nef terminée par un chevet droit et accostée de deux chapelles; tout cet édifice, sans aucun style, ne semble pas remonter au-delà des XVIe et XVIIe siècles. Les chapelles ouvrent sur la nef par deux arcades en plein cintre que sépare une colonne octogone. L'une au Nord, dite du Rosaire, fut en partie bâtie en 1669 par Jean de Lespronnière, seigneur dudit lieu, des deniers qu'il devait au recteur de Princé et sur le terrain du presbytère; elle fut achevée par les charités des paroissiens. Elle fut bénite le 4 mai 1679 par Jean Phelippot, recteur d'Erbrée, et dédiée par Mgr de la Vieuville à la Sainte Vierge et aux deux saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste.

Anastasie Girard, dame de Lespronnière, ayant fondé par testament une messe hebdomadaire dotée de 50 liv., pour favoriser l'établissement à Princé de la confrérie du Rosaire, fut inhumée la première dans cette chapelle dès le 4 mai 1678. Son mari, Jean de Lespronnière, y fit ensuite construire un autel et sollicita en 1680 l'érection de la confrérie du Rosaire, qui y fut établie par ses soins et ceux du recteur Jean Cochet[2].

L'autre chapelle, bâtie au Sud et dédiée à sainte Anne, présente sur une plaque de marbre noir encadrée de tuffeau l'inscription suivante : *A la plus grande gloire de Dieu cet autel a esté donné par Mre F^çois Louvel, recteur de Princé, et dessous repose en paix le corps de deffuncte Honble Perrine Garrault,*

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.
2. *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

dame de la Boisardière, qui a fondé deux messes par semaine en cette église à perpétuité, devant Legendre, notaire, le 17 juillet 1695. Priez Dieu pour son âme.

En 1790, cette fondation de la Boisardière valait 221 liv. de rente et celle du Rosaire 85 liv. Il y avait, en outre, quelques autres fondations moins importantes, notamment celle de la confrérie du Saint-Sacrement[1].

Les droits de fondation et prééminence appartenaient en l'église de Princé au seigneur de Lespronnière; c'est ce que déclarèrent en 1680 Jean de Lespronnière et en 1781 Charlotte Le Maire, dame Le Gonidec, qui possédaient alors la seigneurie de Lespronnière.

CHAPELLES. — 1° *Sainte-Catherine de l'Hostellerie*, dépendant à l'origine du prieuré de l'Hostellerie[2], était considérée comme chapelle frairienne au siècle dernier. Elle avait pour chapelain Louis Bouillaud, sieur de la Cochardière, en 1714, et fut ensuite desservie par les Récollets de Vitré. A cette époque, on y lançait une soule à certaine fête; mais ce jeu fut aboli en 1746, à la suite de la mort occasionnée à l'un des combattants. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une grange en forme de rectangle et sans intérêt.

2° *La chapelle de Lespronnière*, voisine du manoir de ce nom, fut construite vers le milieu du XVIIe siècle par Jean de Lespronnière, seigneur dudit lieu. Ayant abjuré le protestantisme, qu'avaient adopté quelques-uns de ses ancêtres, ce seigneur voulut, après sa conversion, faire acte de réparation « au lieu même où l'hérésie avait voulu s'établir » en bâtis-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

2. Nous avons appelé ce prieuré Sainte-Catherine des Quatre-Hostelleries (tome II, p. 331) parce que ce nom lui est donné dans la suscription de l'unique charte ancienne le concernant que nous connaissions. Mais depuis lors nous avons appris que son vrai nom était simplement Sainte-Catherine de l'Hostellerie. Quant à cette dénomination assez bizarre des Quatre-Hostelleries, nous croyons qu'elle provient d'une mauvaise lecture du latin *prioratus S. Cather. Hospital.*, qu'un clerc étourdi aura lu *prioratus Quatuor Hospital.*

sant ce sanctuaire près de sa demeure; puis, en décembre 1665, il y fonda trois messes par semaine pour ses parents défunts, et spécialement pour son aïeule Marie de Mégaudaice, douairière de Lespronnière et dame du Fail, et pour son oncle Guy de Lespronnière, sieur de la Michellière. Cette fondation fut approuvée le 12 juin 1666 par Mgr de la Vieuville.

Le premier chapelain de Lespronnière fut Jean Le Meusnier, qui, pourvu en 1666, ne mourut que le 10 décembre 1703; il eut pour successeurs Pierre Toureille (1709) et Mathurin Longuesve, † 1734. — La chapelle de Lespronnière est aujourd'hui en ruine.

Prieuré. — *Sainte-Catherine de l'Hostellerie*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 331.)

Écoles. — Voy. tome III, 433 et 631.

Carmélites d'Avranches. — Voy. tome III, 631.

Recteurs de Princé [1].

Pierre Chaussière résigna le 20 septembre 1578.

Eloi Boisguérin était recteur en 1617; † 1626.

Gilles Le Liepvre, sous-diacre du Mans, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu en janvier 1627; il gouvernait encore en 1640.

Gilles Bazile était recteur en 1651; † 1661.

Jean Cochet fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 2 décembre 1661; † 5 mars 1682 et inhumé dans l'église Sainte-Croix de Vitré.

Paul Le Gendre succéda au précédent et gouvernait encore en 1686.

Gilles Le Sourt se démit et mourut en 1692.

François Louvel, prêtre du Mans, fut pourvu le 24 janvier 1692; il fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois couronnes de même,* et prit part au synode de 1701; il résigna en faveur du suivant; † âgé de quatre-vingts ans, le 29 juin 1736, et inhumé le 30 dans le chœur de l'église.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de* 1860. — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Nicolas-Louis Thébault, prêtre du Mans, pourvu le 25 septembre 1733, résigna dès 1738.

Pierre Betton, natif de Saint-Fraimbault, au diocèse du Mans, fils de Pierre Betton et de Marguerite Fouilleul, fut pourvu le 14 octobre 1738; † âgé de soixante-dix-neuf ans, le 12 janvier 1794.

René-Alphonse Michelais (1803, † 1811).

René Bourcier (1811, † 1816).

Joseph-Augustin Deromagné (1816-1857).

Julien Maréchal (1857, † 1865).

René Lebreton (1865-1879).

Charles Châtel (1879-1882).

Jean Marquis (1882-).

—

QUÉBRIAC

Quibriacum (1133), — *Chibriac* (1147), — *Québriach* (1183), — *Québriac* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — La paroisse de Québriac existait certainement au XIIe siècle; Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirma en effet vers l'an 1190 les moines de la Vieuville dans la possession d'une petite dîme que leur avaient donnée Geffroy L'Épine et sa mère dans la paroisse de Québriac[1]. L'abbaye de la Vieuville jouissait encore de cette dîme aux siècles derniers.

Au reste, dès ce XIIe siècle les seigneurs de Québriac apparaissent dans le pays : Payen de Québriac en 1133, Guillaume de Québriac en 1147 et Thomas de Québriac en 1183. Leurs successeurs jouèrent même un rôle considérable à la cour de

1. « *Ex dono Gaufredi Spine junioris et matris sue in parochia de Québriac parvulam decimam ad haiam terre.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 772.)

Bretagne; toutefois, ils ne furent point, comme le dit Ogée (*Dict. de Bret.*, II, 384), premiers écuyers héréditaires de Bretagne en qualité de seigneurs de Québriac; quand ils exercèrent cette haute charge, ce fut toujours à cause de leur terre de Brécé, en Noyal-sur-Seiche, à laquelle cet honneur était attaché (Voy. p. 362), et qu'ils possédèrent assez longtemps en même temps que celle de Blossac.

Ce fut aussi probablement vers le XIIe ou XIIIe siècle que les chanoines réguliers de l'abbaye de Rillé fondèrent à Québriac un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (tome II, 622) et qui subsista jusqu'à la Révolution.

Le prieur-recteur de Québriac, présenté par l'abbé de Rillé, partageait avec cinq ou six autres ecclésiastiques, tels que l'abbé de la Vieuville, le prieur de Combour, etc., les dîmes de la paroisse. Au siècle dernier, la fabrique de Québriac n'avait guère que 35 liv. de rente et quelques petites fondations, comme celle faite pour l'entretien de la lampe, etc.[1]

ÉGLISE. — Saint Pierre et saint Paul, apôtres, sont les patrons de l'église de Québriac. Cet édifice se compose d'une seule nef à chevet droit construite au XVe siècle; on y remarque la fenêtre flamboyante du chevet et deux jolies portes, à l'Ouest et au Sud, dont les voussures ogivales reposent sur des colonnettes prismatiques et sont ornées d'animaux et de feuillages; au-dessus apparaissent des écussons en bannière maintenant illisibles. A cette nef gothique ont été ajoutées vers le XVIIe siècle, au Nord une tour dont la base forme chapelle, et au Sud une autre chapelle, de sorte que l'église présente aujourd'hui la forme d'une croix. Ces dernières constructions sont également décorées d'écussons frustes.

C'était au sire de Combour qu'appartenait le droit de supériorité dans l'église de Québriac; il s'y fit même maintenir en possession en 1696. Aussi les trésoriers de Québriac devaient-

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

ils chaque année, le jour de la Pentecôte, présenter à ce seigneur, en son château de Combour, 5 sols de rente et une miche de pain[1].

Mais le seigneur de Québriac[2] jouissait dans cette église des droits de fondation et de prééminence, et il y avait son enfeu, son banc et ses armoiries peintes dans les verrières et sculptées sur les murailles.

En 1702, le frère Candide de Saint-Pierre, carme du couvent de Rennes, érigea la confrérie du scapulaire dans cette église, en la chapelle et à l'autel Saint-Roch, qui prirent alors le nom de chapelle et autel de Notre-Dame-du-Carmel. Louis-Hercule de Francheville et Françoise de Marbœuf, seigneur et dame de Québriac, assistèrent à cette cérémonie[3].

Chapelles. — *1° Saint-Malo de Travoux.* — Les Bénédictins du monastère de Combour levaient une petite dîme en Québriac et prétendaient avoir des droits sur la chapelle frairienne de Saint-Malo de Travoux. En 1598, Gilles Paré, chapelain de ce lieu, étant décédé, Henri de Montredon, prieur commendataire de Combour, nomma Julien Lefoul pour l'y remplacer. Nous voyons aussi en 1679 Malo de Coëtquen, comte de Combour, se dire seigneur fondateur et patron de cette chapelle, et présenter pour la desservir dom Charles de Sixt, prieur claustral de Combour, lequel fut pourvu le 27 mars 1679. Saint-Malo de Travoux était, en effet, fondée de messes, et parmi ses chapelains nous trouvons, outre les précédents, ceux dont les noms suivent : François Halou, qui résigna en 1663; Pierre Lizion, † 1679; Sébastien de Faramus de Trahideuc (1705), Mathurin Le Ray (1706), Pierre Fretté,

1. *Arch. Nat.*, P. 1715.

2. La seigneurie de Québriac appartint successivement aux familles de Québriac, du Guémadeuc, de Francheville, de Freslon et Talhouët de Bonamour; elle fut érigée en bannière par le duc Pierre II en 1451. Le château de Québriac était une forteresse qui soutint plusieurs sièges pendant les guerres de la Ligue et qui fut démoli à la pacification, en 1599.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 4.

qui résigna en 1766, et François Blanchart, qui lui succéda.

2° *Saint-Jean de la Vectais* était une autre chapelle frairienne, entourée d'un cimetière et située au village de ce nom. — *Nunc* détruite.

3° *Saint-Suliac* semble avoir été aussi jadis une chapelle frairienne qui a laissé son nom un peu déformé au village de Saint-Séliac. — *Nunc* détruite.

4° *Notre-Dame.* — Cette chapelle, fondée de messes et présentée par le sire de Québriac, figure dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo* au XVIe siècle; nous croyons qu'il s'agissait d'une chapelle dépendant de l'ancien château de Québriac et qu'elle fut détruite avec lui plus tard.

5° *La chapelle de la Gromillais* dépendait de ce manoir. Le 9 juin 1714, Claude-Françoise Le Daen, dame de Vaucouleurs, habitant la Gromillais, dota sa chapelle de 30 liv. de rente. — Ce sanctuaire est encore entretenu.

6° *La chapelle de la Motte-aux-Rochers* avoisine ce manoir. Vers le milieu du XVIIe siècle, Renée de Marcille, femme de François Urvoy, seigneur de la Villegourio, fonda des messes dans cette chapelle et dans l'église de Combour. En 1668, Gilles Urvoy, seigneur de la Touche-Bréhant, présenta Jean Lizion pour desservir cette double fondation. En 1749, l'évêque autorisa la cessation du service divin dans la chapelle de la Motte pendant six ans, « attendu la ruine de la maison de la Croix-Verte, en Combour, dépendant de ladite chapelle, que la dame de la Motte s'engage à faire relever [1]. » — *Nunc* debout, mais abandonnée.

PRIEURÉ-CURE. — *Québriac*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 622.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 433 et 666.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE BORDEAUX. — Voy. tome III, 666.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

Recteurs de Québriac[1].

Sébastien Thomas, † vers 1569.

Antoine Dupuy, pourvu en cour de Rome en 1569, se maintint malgré Jacques Aubry, que pourvut l'évêque le 3 février de la même année; il résigna en faveur du suivant.

Michel Le Fer prit possession le 6 mars 1575 et résigna également en faveur du suivant.

Laurent Harens prit possession le 14 mai 1617 et résigna en faveur de son parent, qui suit.

Guillaume Harens prit possession le 25 août 1630; † 1653.

Thomas Lizion fut pourvu le 27 septembre 1653 et débouta Arnaud Bernard, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; il résigna en faveur du suivant.

Jean-Baptiste de Languedoc, pourvu en cour de Rome au commencement de 1695, ne sut pas se maintenir contre le suivant.

François Le Lardeux fut pourvu le 27 août 1695; éprouvant plus tard des remords de posséder, lui prêtre séculier, un prieuré-cure appartenant à des religieux, il résigna le 10 mai 1734 en faveur du suivant.

Frère Vincent Clavier, chanoine régulier de Rillé, pourvu en cour de Rome, reçut son *visa* le 29 avril 1735.

Frère Jacques-Ange Guais, pourvu le 1er juin 1761, se démit en 1764.

Frère Yves-Jean-Baptiste de Launay, pourvu le 17 décembre 1764, se démit en 1785.

Frère Jean-Louis Deluarde, pourvu le 6 avril 1785, gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles Thé (1803, † 1835).

Jean Penhouet (1835, † 1854).

Jean-Marie Guihard (1854-1872).

Joseph Tostivint (1872-).

QUÉDILLAC

Kidillac (1024), — *Chedilac* (1260), — *Quédillac* (XVIe siècle).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.,* etc.

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Vers l'an 1024, les princes bretons Alain et Eudon et la duchesse Havoise, leur mère, donnèrent aux moines de Saint-Méen tout le minihy de Quédillac, « *totum minihi de Kidillac.* » A ce premier don furent ajoutées d'autres libéralités en faveur des mêmes religieux. Nous voyons, en effet, qu'en 1683 non-seulement l'ouvrier de Saint-Méen jouissait de deux portions de dîmes en Quédillac, appelées la Minihil et la Houssaye, mais encore l'aumônier de cette abbaye y possédait un autre trait de dîme dit de la Leurraye et une rente de 10 boisseaux de froment rouge sur la maison noble de la Rivière-de-Quédillac. Aussi en 1192 le pape Célestin III confirma-t-il les Bénédictins de Saint-Méen dans la possession de l'église de Quédillac[1].

Malgré ces faits, rien ne prouve que l'abbaye de Saint-Méen ait fondé un prieuré à Quédillac, comme quelques-uns l'ont cru; la jouissance même des dîmes de cette paroisse par les officiers claustraux, l'ouvrier et l'aumônier de l'abbaye, empêche de croire à la fondation d'un prieuré de Saint-Méen à Quédillac.

En 1260 Étienne, doyen de Montfort, fit savoir qu'Amicie, veuve de Geoffroy de Tréguené, chevalier, du consentement de Guillaume, son fils aîné, et d'Agathe, sa bru, donnait à l'abbaye de Boquen, sise au diocèse de Saint-Brieuc, tout ce qu'elle avait de droits sur le moulin de Guillaume de l'Isle. Ce moulin portait alors le nom d'une dame Aeme et était situé sur le bord de la Rance, dans la paroisse de Quédillac[2].

De ces différents actes il résulte que dès les XIe et XIIe siè-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 339 et 723. — *Déclaration de l'abbaye de Saint-Méen.*

2. « *Molendinum domine Aeme in alveo Rencie in parochia de Chedilac.* » (*Anciens Évêchés bret.*, III, 251)

eles la paroisse de Quédillac existait. Au XIIIe elle donnait son nom à une noble famille dont plusieurs membres prirent l'habit religieux : Amice de Quédillac, † abbesse de Saint-Georges en 1274; Pierre de Quédillac, sacriste de Saint-Méen en 1320; Jeanne de Quédillac, abbesse de Saint-Sulpice en 1450, et Jean de Quédillac, abbé de Saint-Julien de Tours en 1482.

Le recteur de Quédillac, présenté longtemps par l'abbé de Saint-Méen, était en 1790 à la nomination de l'ordinaire. Il jouissait à cette époque du presbytère et d'un jardin, — du tiers des grosses dîmes de la paroisse et de quelques dîmes novales, — et de 48 boisseaux de seigle que lui devaient les prêtres du Séminaire de Saint-Méen, possesseurs de l'ancienne ouvrerie de cette abbaye. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) estimait le tout d'un revenu de 900 liv., mais il devait être plus considérable en 1790. Le reste des dîmes appartenait à l'abbaye de Saint-Méen et à quelques particuliers. La fabrique de Quédillac n'avait en 1790 que 67 liv. de rente[1].

Église. — Dédiée à saint Pierre, prince des apôtres, l'église de Quédillac se compose d'une nef à chevet droit accostée de deux chapelles formant bras de croix. Quelques portions semblent romanes, mais l'ensemble est du XVe siècle, comme le témoignent les dessins flamboyants des fenêtres.

On y voit de vieilles pierres tombales, notamment celles d'anciens sires de Québriac ensevelis jadis dans le chœur; sur l'une de ces dalles est représentée une dame couchée, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin; sur d'autres sont des écussons maintenant effacés.

Le baron de Montauban était en 1681 seigneur supérieur dans l'église de Quédillac, mais les droits de fondation et de prééminence appartenaient, semble-t-il, à l'origine du moins,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

au sire de Quédillac. On voit encore dans l'église un ancien banc seigneurial, dit banc de la Rivière, appartenant en 1708, d'après une inscription qui s'y trouve gravée, au seigneur de la Rivière-Quédillac, la Bodinais, le Buisson et la Morandaye; or, la famille de Quédillac s'était fondue dans les Le Vayer, seigneurs de la Morandaye au Bois-Gervilly. Aussi le seigneur de la Morandaye et de la Rivière se disait-il fondateur et prééminencier de Quédillac au lieu et place des sires de ce nom, ce que lui contestait toutefois au siècle dernier le prince de Rohan-Guémené, baron de Montauban.

Ce dernier possédait les droits seigneuriaux sur l'assemblée de Quédillac, qui avait lieu le jour de la Magdeleine en 1681, « laquelle assemblée se tenait autrefois au jour de Saint-Sauveur[1]. » Ceci nous explique le culte rendu de tout temps en l'église de Quédillac à une vieille statue du Sauveur réputée miraculeuse et encore habillée maintenant comme au moyen-âge. On honore aussi tout spécialement saint Antoine dans ce temple.

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire existaient au siècle dernier à Quédillac, mais elles n'avaient pas de revenu fixe. Il s'y trouvait, en outre, quelques fondations, telles que celle de deux messes par semaine que rétribuait l'abbaye de Saint-Méen, etc.

Enfin, on voit dans cette église des fonts en granit, composés de deux cuves grossièrement sculptées et portant cette date : *Mil cinq cens XX.*

Chapelles. — *1° Notre-Dame de la Villée.* — Le 15 août 1638, Jean Tribalet et Jeanne Giron, sa femme, demeurant au village de la Ville-Rivé, fondèrent une messe hebdomadaire « pour estre dicte en la chapelle que l'on veut bastir en l'honneur de Dieu et de la très-sainte Vierge, au village de la Villée, » et en attendant sa construction, dans l'église parois-

1. *Déclaration de la baronnie de Montauban.*

cles la paroisse de Quédillac existait. Au XIIIe elle donnait son nom à une noble famille dont plusieurs membres prirent l'habit religieux : Amice de Quédillac, † abbesse de Saint-Georges en 1274; Pierre de Quédillac, sacriste de Saint-Méen en 1320; Jeanne de Quédillac, abbesse de Saint-Sulpice en 1450, et Jean de Quédillac, abbé de Saint-Julien de Tours en 1482.

Le recteur de Quédillac, présenté longtemps par l'abbé de Saint-Méen, était en 1790 à la nomination de l'ordinaire. Il jouissait à cette époque du presbytère et d'un jardin, — du tiers des grosses dîmes de la paroisse et de quelques dîmes novales, — et de 48 boisseaux de seigle que lui devaient les prêtres du Séminaire de Saint-Méen, possesseurs de l'ancienne ouvrerie de cette abbaye. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) estimait le tout d'un revenu de 900 liv., mais il devait être plus considérable en 1790. Le reste des dîmes appartenait à l'abbaye de Saint-Méen et à quelques particuliers. La fabrique de Quédillac n'avait en 1790 que 67 liv. de rente[1].

Église. — Dédiée à saint Pierre, prince des apôtres, l'église de Quédillac se compose d'une nef à chevet droit accostée de deux chapelles formant bras de croix. Quelques portions semblent romanes, mais l'ensemble est du XVe siècle, comme le témoignent les dessins flamboyants des fenêtres.

On y voit de vieilles pierres tombales, notamment celles d'anciens sires de Québriac ensevelis jadis dans le chœur; sur l'une de ces dalles est représentée une dame couchée, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin; sur d'autres sont des écussons maintenant effacés.

Le baron de Montauban était en 1681 seigneur supérieur dans l'église de Quédillac, mais les droits de fondation et de prééminence appartenaient, semble-t-il, à l'origine du moins,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

au sire de Quédillac. On voit encore dans l'église un ancien banc seigneurial, dit banc de la Rivière, appartenant en 1708, d'après une inscription qui s'y trouve gravée, au seigneur de la Rivière-Quédillac, la Bodinais, le Buisson et la Morandaye; or, la famille de Quédillac s'était fondue dans les Le Vayer, seigneurs de la Morandaye au Bois-Gervilly. Aussi le seigneur de la Morandaye et de la Rivière se disait-il fondateur et prééminencier de Quédillac au lieu et place des sires de ce nom, ce que lui contestait toutefois au siècle dernier le prince de Rohan-Guémené, baron de Montauban.

Ce dernier possédait les droits seigneuriaux sur l'assemblée de Quédillac, qui avait lieu le jour de la Magdeleine en 1681, « laquelle assemblée se tenait autrefois au jour de Saint-Sauveur[1]. » Ceci nous explique le culte rendu de tout temps en l'église de Quédillac à une vieille statue du Sauveur réputée miraculeuse et encore habillée maintenant comme au moyen-âge. On honore aussi tout spécialement saint Antoine dans ce temple.

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire existaient au siècle dernier à Quédillac, mais elles n'avaient pas de revenu fixe. Il s'y trouvait, en outre, quelques fondations, telles que celle de deux messes par semaine que rétribuait l'abbaye de Saint-Méen, etc.

Enfin, on voit dans cette église des fonts en granit, composés de deux cuves grossièrement sculptées et portant cette date : *Mil cinq cens XX.*

Chapelles. — *1° Notre-Dame de la Villée.* — Le 15 août 1638, Jean Tribalet et Jeanne Giron, sa femme, demeurant au village de la Ville-Rivé, fondèrent une messe hebdomadaire « pour estre dicte en la chapelle que l'on veut bastir en l'honneur de Dieu et de la très-sainte Vierge, au village de la Villée, » et en attendant sa construction, dans l'église parois-

1. *Déclaration de la baronnie de Montauban.*

siale de Quédillac. L'ordinaire approuva cette fondation le 27 octobre 1638[1].

Ainsi, à cette époque, la chapelle frairienne de la Villée était encore à l'état de projet, mais elle ne dut pas tarder à s'élever. En 1750, le chapelain en était présenté par le seigneur de la Heuzelaye, et Jean Marivint en fut alors pourvu.

En 1790, la fondation de la Villée, consistant en vingt messes par an seulement, valait 40 liv. de rente assises sur quelques pièces de terre.

Les paroissiens demandèrent en 1803 la conservation de la chapelle de la Villée, mais ce sanctuaire ne fut restauré que plus tard. M. Esnaud, curé de Saint-Méen, en fit la réconciliation le 8 septembre 1861. Depuis cette époque, Notre-Dame de la Villée continue d'être l'objet de fréquents pèlerinages.

L'édifice n'offre d'intéressant qu'une petite fontaine qui coule extérieurement de la muraille, et, au-dessus de la porte, un écusson portant les armes des Henry, seigneurs de la Heuzelaye : *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules, une fasce d'or brochant.*

2° *La chapelle de la Heuzelaye* dépendait de ce manoir. Elle fut bâtie durant le xve siècle, comme le prouve la jolie porte en arc d'accolade avec guirlande sculptée qui en provient et qu'on a transférée dans l'église de Quédillac. Ce sanctuaire n'était point fondé de messes au xviie siècle; mais M. Truillot, recteur de Gaël, ayant fait une fondation de messes, le 22 août 1662, pour une chapelle qu'il se proposait de bâtir à son manoir de Pélineuc, en Montauban, et étant mort avant d'avoir pu construire celle-ci, ses héritiers employèrent cette fondation à desservir leur chapelle de la Heuzelaye. Pour régulariser cette situation, Guy Henry, seigneur de la Heuzelaye et de Pélineuc, sollicita en 1719, de l'évêque de Saint-Malo, la translation officielle de la fondation de Pélineuc à

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

la Heuzelaye, ce qu'approuva le recteur de Montauban[1].

En 1750, François Henry, seigneur de la Heuzelaye, présenta Jean Marivint pour desservir à la fois les deux chapelles de la Villée et de la Heuzelaye; l'ordinaire en pourvut ce prêtre le 16 mai 1750.

L'ancienne chapelle de la Heuzelaye n'existe plus; on a créé un nouveau sanctuaire dans l'intérieur même du manoir.

MALADRERIE ET MINIHY. — Voy. tome III, 307 et 503.
ÉCOLES. — Voy. tome III, 573 et 622.
FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.
SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE QUÉDILLAC[2].

Jean Foulon résigna vers 1559.

Antoine Josses, pourvu en 1559, résigna en faveur du suivant.

Julien du Mesnil, pourvu le 30 mars 1568, résigna en 1574.

Robert Le Charpentier, pourvu le 25 octobre 1574, résigna en faveur du suivant.

Guillaume Fleury, pourvu le 28 mars 1577, résigna en 1579.

Guillaume Frète, pourvu le 6 janvier 1580, résigna en faveur du suivant.

Tristan Bergeot, pourvu le 11 avril 1582, résigna en faveur du suivant.

Charles Le Fer fut pourvu le 4 avril 1584; † vers 1590.

Alain Nogues prit possession le 11 janvier 1598.

Mathurin Giron succéda au précédent.

Robert Daniel, † en 1653.

Pierre du Couldray, pourvu le 8 octobre 1653, résigna en faveur du suivant.

Julien Coueffé fut pourvu le 11 février 1658.

Jérôme Le Febvre résigna en faveur du suivant.

Jean de Lescrinais fut pourvu le 17 mai 1662 et gouverna jusque vers 1677.

N... fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une croix dentelée d'or.*

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*
2. *Ibidem.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de* 1860. — *Reg. de l'état civil,* etc.

N... Simon, ÷ vers 1716.

Gilles Paumart, pourvu le 15 mai 1716 par l'évêque, vit l'abbé de Saint-Méen faire pourvoir par l'archevêque de Tours, le 12 juin, Jean-Bertrand Le Breton; ne voulant pas soutenir la lutte, il résigna le bénéfice.

Jean Lemée, pourvu par l'évêque le 23 juillet 1716, se maintint dans sa cure malgré l'abbé de Saint-Méen; ÷ 1751.

Noël Simon, pourvu le 11 septembre 1751, eut à combattre Pierre-Nicolas Collet, qui, présenté par l'abbé de Saint-Méen, s'était fait, sur le refus de l'évêque de Saint-Malo, pourvoir à Tours le 30 juin 1751; il le débouta et ne résigna qu'en 1777.

Louis-Thomas Ricordel, pourvu le 15 décembre 1777, s'exila en Angleterre en 1793 et devint en 1803 curé de Saint-Méen.

Jean-Joseph Lerrel 1803, ÷ 1818.

Joseph Rolland 1818-1853.

François Gougeon 1853-1860.

Isidore Orain 1860-1863.

Charles Rastel 1863-1868.

Théodore Johannin 1868, ÷ 1882.

Louis Gaillot 1882- .

RANNÉE

Radevir (1150). — *Rannée* (1180). — *Rasné* (XVIe siècle).

Diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nantes de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — La paroisse de Rannée renfermant autrefois dans son territoire le château et la ville de la Guerche, doit être plus ancienne qu'eux et remonter par suite pour le moins au Xe siècle.

Du temps d'Alain, évêque de Rennes de 1141 à 1157, quelques difficultés s'élevèrent entre ce prélat et les moines de Saint-Méen, qui possédaient alors de la chapelle du château de la Guerche. Des arbitres les mirent d'accord, et il fut convenu que l'abbaye de Saint-Méen recueillerait toutes les

oblations faites à la Guerche, « *omnes oblationes castelli Guirchiæ*, » mais solderait à l'évêque de Rennes 20 sols chaque année, savoir 5 sols à chacune des fêtes de la Toussaint, Noël, Pâques et l'Assomption. Il fut aussi réglé que la paroisse de Rannée conserverait tous ses droits sur la chapelle de la Guerche, « *salvo omni parrochiali jure ecclesiæ de Radenice;* » on fit seulement exception pour le droit de confession en faveur du seigneur de la Guerche et de sa famille, toutes les autres confessions devant se faire à l'église de Rannée, mère de la chapelle de la Guerche[1].

Cette suprématie paroissiale de Rannée sur la Guerche subsista jusqu'à la Révolution.

Dans les derniers siècles, la cure de Rannée était annexée, comme nous l'avons dit (tome Ier, 350), au doyenné de la Guerche. D'après le *Rôle diocésain ms. de 1646*, le recteur de Rannée avait alors environ 700 liv. de rente.

Enfin, l'évêque de Rennes possédait dans le bourg de Rannée le manoir des Salles, dont nous avons également parlé. (Tome Ier, 117 et 120.)

Rétablie en 1803 sans le territoire de la Guerche, la paroisse de Rannée ne subsista alors que peu d'années; elle fut bientôt supprimée, et ses habitants devinrent paroissiens de la Guerche; son église continua néanmoins d'être desservie par un vicaire. Mais Rannée fut de nouveau érigée en paroisse par ordonnance royale datée du 11 février 1820.

Église. — Dédiée dès le XIIe siècle à saint Crépin et saint Crépinien, — dont la fontaine avoisine le bourg, — l'église de Rannée offre encore de beaux vestiges de sa construction primitive aux XIe et XIIe siècles. De cette époque datent le portail occidental, en cintre brisé ou ogive de transition, entouré d'une archivolte en plein cintre garnie de billettes; —

1. « *Confessiones ad matrem ecclesiam de Radenice referentur præter eas domini Guirchiæ*, etc. » (Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*, Appendice.)

l'arc triomphal, soutenu par des colonnes engagées dont les chapiteaux sont ornés d'entrelacs, — et l'abside, assez bien conservée. Il semble même que la tour, assise entre le chœur et la petite nef du Sud, offre à sa base intérieure des traces d'architecture romane.

Le reste de l'édifice, composé de trois nefs, appartient aux XVIe et XVIIe siècles. La grande nef est séparée de ses collatéraux par des arcades ogivales que soutiennent des colonnes en palmiers, et au-dessus de la sacristie est une tribune servant à l'origine probablement de chantrerie.

Le retable du XVIIe siècle surmontant le maître-autel renferme un tableau représentant une *pièta*. Aux pieds du Christ est agenouillé le donateur, portant le costume des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; ce devait être quelque commandeur du Temple de la Guerche; malheureusement on ne découvre point ses armoiries, qui feraient connaître son nom.

Extérieurement, cette église n'offre d'intéressant que son portail et les frontons aigus accompagnés de clochetons de ses bas-côtés [1].

Le baron de la Guerche était seigneur supérieur de l'église de Rannée, mais l'évêque de Rennes, qui tenait de lui le regaire de Rannée et le manoir des Salles, était considéré comme seigneur fondateur de cette même église. En 1685, on constata la présence des armoiries des ducs de Brissac, barons de la Guerche, dans la maîtresse vitre de l'église de Rannée, sur un banc seigneurial placé dans le chanceau et sur deux lisières faisant le tour de l'édifice, tant en dedans

1. En 1563, « les huguenots vinrent en l'église de Rasné et n'y demeura image qui ne fut prosternée contre terre et rompue; et tout ce qu'ils trouvèrent dans ladite église fut ravi et emporté. Et de Rasné descendirent à la Guerche, où il ne demeura autel, ni livre, ni image, qui ne fussent bruslés; et les pauvres prestres en grande peine se cachoient par haies et bois, voyant qu'on les cherchoit à mettre à mort; et de cette paroisse (de Rasné) nous nous trouvasmes neuf en la forest de la Guerche sans nous entrechercher et en grande peur et crainte, scavoir : Gilles Chancé, Robert Dudouet, Jean Franchère, Jean Dominel, Jacques Leprince, Pierre Franchère, Michel Audouard, Pierre Sarrazin et autres jusqu'au nombre. » (Guérin, *Histoire ms. de la Guerche.*)

qu'en dehors; elles étaient également gravées sur un poteau placé à l'entrée du cimetière.

Il y avait en cette église plusieurs fondations, telles que celle de Saint-Michel ou de la Sonnerie, faite en 1488 par Gilles Botel et présentée par les paroissiens, et celles du Noyer, de la Desertrie, de la Massonnais, de la Sarrasinerie, etc.[1]

CHAPELLES[2]. — *1° Saint-Louis.* — Cette chapelle fut bâtie en 1668, dans le grand cimetière de Rannée, par Louis Hamelin, prêtre de cette paroisse; il y fonda une messe tous les mardis, ce qu'approuva l'ordinaire le 13 mars 1669. A cette date la chapelle était achevée et convenablement ornée. Olive de la Chévière, veuve de Guy de Trémigon, seigneur de la Vannerie, et Adrienne Touchais firent également, vers la même époque, chacune une fondation de messes dans ce sanctuaire[3].

2° Sainte-Anne de Fallesche. — Dépendant du manoir de Fallesche, cette chapelle fut fondée de messes, le 7 décembre 1667, par René Rondel, sieur des Longrais, sénéchal de la Guerche, et Renée Binesse, sa femme; ils donnèrent au chapelain — dont ils se réservèrent la présentation — la closerie de la Marebril, voisine de la chapelle, et voulurent que la messe fût dite en celle-ci tous les dimanches et toutes les fêtes de la Sainte Vierge et de sainte Anne. L'ordinaire approuva cette fondation le 13 janvier 1668[4].

Cette chapelle fut successivement desservie par René Le Sage, que remplaça en 1738 René Oliverie; Dominique Le

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 64 et 83.

2. Pour ne pas nous répéter, nous ne mentionnons pas ici toutes les anciennes chapelles de la Guerche, citées au tome IV, 677 et 678, et faisant avant la Révolution partie de la paroisse de Rannée; nous faisons la même observation pour les autres anciens établissements religieux de la Guerche, tels que *commanderie, prieurés, hôpitaux, collége,* etc. (Voy. tome IV, 679.)

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

4. *Ibidem.*

Mesnaiger, † 1781; René Gérard, † 1784, et Dominique Marion, pourvu le 22 octobre 1784. — *Nunc* détruite.

3° *Chapelle de la Perrière.* — Par testament du 3 décembre 1633, René Pontivi fonda une messe tous les samedis « dans la chapelle de la Perrière, en Rannée, » et la dota de 20 liv. de rente[1].

Assistance publique. — Voy. tome III, 384.

Écoles. — Voy. tome III, 623 et 652.

Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 623.

Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 652.

Recteurs de Rannée[2].

Regnauld était doyen de Rannée vers 1140, « *Raginaldus decanus de Rahenée.* »

Guillaume, également doyen de Rannée vers 1180, « *Guillelmus decanus de Raenia.* »

Ces deux doyens, aussi bien que les doyens de la Guerche que nous avons fait connaître (tome Ier, 348 et 349[3]), étaient-ils en même temps recteurs de Rannée? Nous ne pouvons pas l'affirmer.

Jean Le Gentil, chanoine de la Guerche et de Saint-Brieuc, doyen de la Guerche en 1536, était recteur de Rannée en 1549; il fut inhumé dans la cathédrale de Rennes.

François Guynier, chanoine de la Guerche, prit le 22 décembre 1625 possession du doyenné de la Guerche et de la rectorerie de Rannée; il résigna en faveur d'Alain Le Métayer, sieur de la Grange, mais révoqua sa résignation et s'opposa en 1662 à la prise de possession de Pierre de Bordeaux, pourvu de la cure à la place d'Alain Le Métayer, décédé; † 25 juillet 1666.

Jean Guerry, doyen de la Guerche (1667).

Luc Gesnys, doyen de la Guerche, rendit aveu le 14 janvier 1674 à l'évêque de Rennes pour le presbytère de Rannée, qu'il tenait de lui, sous son regaire de Rannée, à devoir d'obéissance seulement; il résigna, après 1685, en faveur de son neveu qui suit.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

3. Il faut y ajouter *Jean Agaice,* chanoine et official de Rennes, doyen de la Guerche en 1550.

Claude Gesnys, doyen de la Guerche, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à trois coquilles d'argent, 2, 1.* Il prit part au synode de 1701 et permuta le 15 mai 1706 avec le suivant.

Jacques de Follenay, sieur de Crémeur, prêtre de Saint-Brieuc, précédemment recteur de Saint-Aubin de Pouancé, fut pourvu, le 16 mai 1706, du doyenné de la Guerche et de la rectorerie de Rannée; il permuta de nouveau, dès l'année d'après, avec le suivant.

Jean Chaussonnière, prêtre du diocèse, précédemment recteur de Chevaigné, devint le 7 février 1708 doyen de la Guerche et recteur de Rannée; † 1710.

François-Joseph Simon, prêtre de Quimper, fut pourvu de la cure et du doyenné le 4 juin 1710; il se démit quelques années après et devint plus tard recteur de Saint-Germain de Rennes.

François Gondouin, prêtre d'Angers, doyen et recteur en 1718, résigna en faveur du suivant; † 27 avril 1722.

René Le Tessier, prêtre d'Angers, fut pourvu de la cure et du doyenné le 9 juin 1722; † 9 octobre 1741.

Jean-Baptiste-François Piard de la Rivière, prêtre du diocèse, nommé doyen et recteur le 29 décembre 1741, résigna en faveur du suivant.

Mathurin-René Bameulle, pourvu de la cure et du doyenné le 1er décembre 1769, prit possession le 14 et se démit en 1776.

Pierre-Jean-François Le Clerc, nommé doyen de la Guerche et recteur de Rannée le 29 février 1776, prit possession le 7 mars et gouverna jusqu'à la Révolution. Réinstallé en 1803, il mourut ou se démit peu de temps après.

Jean-Michel Legourd (1820, † 1840).

Mathurin Lemarchand (1840, † 1844).

Charles-Louis Morel (1844-1864).

Jean-Marie Rimasson (1864-1868).

Joseph Girault (1868-).

REDON

Roton (832), — *Rothon* (1089), — *Rothonum* (1100), — *Rothenum* (1449), — *Regidonum* (XVIe siècle).

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Redon.

Origines. — En parlant précédemment de l'abbaye de Redon (tome II, 165), nous avons dit que saint Convoyon construisit au IXe siècle son monastère dans la paroisse de Bains, en un lieu nommé Roton, dont on a fait Redon. Nous avons ajouté que le territoire environnant la nouvelle abbaye s'appelait Ros et s'étendait entre les deux rivières de Vilaine et d'Oult et une ligne allant de Saint-Jean-des-Pileurs vers le village de Mussain.

A quelle époque ce territoire fut-il distrait de Bains pour former la nouvelle paroisse de Redon? Nous n'en savons rien; mais comme l'église paroissiale de cette ville datait vraisemblablement du XIe siècle, il faut bien conclure que l'érection de la paroisse de Redon est au moins aussi ancienne; d'ailleurs, dès l'an 1027 l'on voit Riwallon assistant en qualité de vicaire de Redon à la restitution du prieuré d'Arzon aux moines de cette abbaye[1].

Tant que les habitants de Redon furent, en effet, peu nombreux, on comprend qu'ils n'eurent d'autre église que celle du monastère de Saint-Sauveur; mais lorsqu'une ville surgit autour de l'abbaye, il fallut bien subvenir aux besoins spirituels de ses habitants, et comme la paroisse de Bains appartenait tout entière aux moines de Redon, il ne fut pas difficile à ceux-ci d'obtenir la scission de son territoire et l'érection de Redon en paroisse.

Les Bénédictins durent tout d'abord desservir eux-mêmes cette paroisse, mais ils ne tardèrent pas à en confier l'administration à un prêtre séculier ou vicaire perpétuel, conservant pour eux-mêmes le titre de recteur primitif. Ce vicaire perpétuel de Redon n'avait en 1619 que 120 liv. de portion congrue payée par l'abbé de Redon, qui le présentait à l'évêque.

En souvenir de son origine monastique, la paroisse de Redon conserva dans l'exercice du culte, jusqu'à la Révolu-

1. *Cartul. Roton.*, 248.

tion, des usages particuliers que nous allons faire connaître, parce qu'ils ne manquent pas d'intérêt :

« Pour entretenir la vénération du peuple envers la mère-église de Saint-Sauveur et rappeler la réunion primitive des moines et du peuple en ce même temple, le vicaire perpétuel était obligé de venir « les dimanches de Quasimodo et aultres « suivants, de deux l'un, jusques à la feste de la Pentecoste, « célébrer la messe en basse voix dans la nef de l'église de « S. Sauveur; et là, par après, ainsi que le dimanche de l'oc- « tave du Saint-Sacrement, les jours et festes de la Magde- « laine, des SS. Simon et Jude, dédicace de ladite église, y « faire le prosne et aultres fonctions de son vicariat. »

« De même, pour donner plus de pompe aux grandes solennités religieuses, c'était également à l'église matrice que se réunissaient les processions des Rogations et des Quatre-Temps, ainsi que celles de la Fête-Dieu et de l'Assomption. La vaste enceinte de la basilique se prêtait mieux, d'ailleurs, que celle de l'église paroissiale à contenir la foule accourue de toutes parts; les riches ornements de l'abbaye augmentaient la splendeur de la fête; et les prêtres de la paroisse, précédant le chœur nombreux des moines, parcouraient les rues de la cité. L'abbé présidait lui-même avec les insignes pontificaux; et lorsque dans les derniers siècles le monastère fut tombé en commende, c'était au prieur, pour l'ordinaire, que cet honneur revenait de droit.

« Enfin, pour se réserver encore un lien de plus avec ce peuple dont ils avaient été originairement les pasteurs uniques, les religieux allaient aux fêtes de la Purification et des Rameaux, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, bénir et distribuer à tous les cierges et les palmes[1]. »

Notons encore que les grandes prédications de l'Avent et du Carême se faisaient quotidiennement dans l'église abba-

1. D. Jausions, *Hist. de Redon*, 89 et 90.

tiale et que c'étaient ordinairement les religieux qui s'acquittaient de cette importante fonction.

ÉGLISE. — Jusqu'à la Révolution, Notre-Dame fut l'église paroissiale de Redon, mais en 1803 le culte fut transféré dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Sauveur et Notre-Dame fut complètement abandonnée. Toutefois, aujourd'hui, la fête patronale de la paroisse se célèbre encore le jour de l'Assomption.

Comme nous avons suffisamment décrit l'église Saint-Sauveur (tome II, 188[1]), nous ne nous occuperons ici que de celle de Notre-Dame.

Connue vulgairement sous le nom de Notre-Dame du Pesle, cette église n'était point dépourvue d'intérêt. « Les étages inférieurs de sa vieille tour, avec ses arcatures romanes, ses archivoltes à moulures minces et redoublées retombant sur des colonnettes engagées dans l'angle des baies cintrées, l'arcade et la voussure de forme si grossière et si primitive de la grande porte occidentale, composaient un ensemble digne d'être examiné[2]. » Toute cette partie de l'édifice, occupant le bas de la grande nef, datait vraisemblablement des XIe et XIIe siècles.

Le reste de l'église, beaucoup plus moderne, avait été reconstruit aux XVe et XVIe siècles; on y remarquait surtout des fenêtres de style flamboyant qui avaient contenu jadis de précieuses verrières peintes.

A Notre-Dame étaient jadis érigées les confréries de Saint-Joseph et de Sainte-Anne, ainsi que celle du Rosaire; en 1621, le recteur, M. Le Noir, fit une requête, pour l'établis-

1. Nous avons dit, p. 190, d'après la tradition, que le tombeau-arcade d'une chapelle au Sud du chœur était celui de François II, duc de Bretagne; il paraît que cette tradition est erronée et que ce prince fut inhumé devant le maître-autel. (Voy. la *Chronique de Jean de Saint-Paul*, 133, et l'*Hist. de Bret.*, par D. Morice, II, 37.)

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, VI, 172.

sement de cette dernière association, au couvent de Bonne-Nouvelle, à Rennes.

Il y avait à Redon une si grande quantité de fondations, desservies partie à Saint-Sauveur et partie à Notre-Dame, qu'il nous est impossible d'en faire même l'énumération ici [1].

Sécularisée depuis la Révolution, l'église Notre-Dame a été entièrement détruite par un incendie en 1870.

Chapelles. — *1° Saint-Pierre.* — Sur l'emplacement de ce sanctuaire, fort ancien et tombant en ruine, fut édifié au siècle dernier l'hôpital actuel de Redon. Une vieille tradition fait de Saint-Pierre une église paroissiale pour le quartier du port seulement. « Il est cependant positif que dès le xve siècle Notre-Dame était l'unique paroisse de Redon. Pour justifier la tradition, on pourrait supposer que les fonctions curiales, en tout ou en partie, s'accomplissaient à Saint-Pierre, comme dans une sorte de trève, en faveur des fidèles qui habitaient le quartier du port [2]. » Lorsque l'hôpital fut transféré là, en 1722, on reconstruisit cette chapelle Saint-Pierre, qui fut dès lors affectée au service du nouvel établissement, ce qui existe encore.

2° Notre-Dame et Saint-Julien. — C'était la chapelle du premier hôpital de Redon.

3° Notre-Dame-de-Pitié ou *de la Butte* était une chapelle frairienne bâtie sur l'ancienne motte féodale de l'abbaye; une des processions des Quatre-Temps s'y rendait jadis. Ce sanctuaire fut rasé en 1786, lorsqu'on aplanit la motte pour en faire la promenade actuelle de Redon.

4° Saint-Michel s'élève dans un faubourg qui porte son nom. Il y avait union de ce sanctuaire avec une chapelle de même nom située en Langon; le titulaire de cette chapellenie jouissait au siècle dernier de dîmes en Redon valant 150 liv., d'un

1. Voy. l'abbé Luco, *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes.*
2. *Ibidem.*

pré à Aucfer estimé 53 liv., et de quelques menues rentes de 4 liv. 4 s.; c'était donc un revenu total de 207 liv. 4 s. A l'origine, le chapelain de Saint-Michel, choisi toujours parmi les religieux de Redon, devait entretenir les deux chapelles; mais longtemps avant la Révolution celle de Langon tomba en ruine et celle de Redon fut affectée au service et aux assemblées des congrégations de la ville. Elle fut reconstruite au XVIIe siècle, et elle n'est connue maintenant que sous le nom de chapelle de la Congrégation de la Sainte-Vierge, parce que cette pieuse association s'y rassemble.

5° *Anciennes chapelles de l'abbaye.* — Outre leur église abbatiale de Saint-Sauveur, les moines de Redon possédaient dans l'enclos de leur monastère deux chapelles mentionnées en 1586; elles se trouvaient sur le bord des remparts de l'abbaye, entre de grosses tours fortifiées, et étaient ornées des écussons des ducs de Bretagne.

6° *Saint-Barthélemy* dépendait du prieuré de ce nom.

7° *Saint-Michel* dépend du monastère de la Retraite.

8° *Notre-Dame* dépend du monastère des Ursulines.

9° *Chapelles du collège de Redon.*

10° *Le Sacré-Cœur du Cleu* dépend de la Mission des RR. PP. Eudistes.

11° *Chapelle des Filles de la Charité.*

12° *Chapelle de la prison.*

13° *La chapelle de la Houssaye*, voisine du manoir de ce nom, était en 1671 fondée de messes et desservie par François Lambert; il y avait aussi une chapellenie dite de la Houssaye, desservie dans l'église paroissiale.

14° *La chapelle de Beaumont* dépendait de ce manoir. En 1786 on y transféra le service de la chapellenie de Sainte-Barbe, fondée en 1492 par Daniel Bourdonnays en l'église paroissiale, mais présentée par les seigneurs de Beaumont; cette fondation, faite pour trois messes hebdomadaires, fut alors réduite à une messe tous les dimanches et fêtes.

ABBAYE. — *Saint-Sauveur de Redon.* (Voy. tome II, 164.)

PRIEURÉ. — *Saint-Barthélemy*, membre de l'abbaye de Redon. (Voyez tome II, 217.)

HÔPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 308, 384 et 641.

COLLÈGE ET ÉCOLES. — Voy. tome III, 236, 434, 603, 620, 654 et 672.

MONASTÈRES. — *Ancien monastère*, — *Maison de retraite*, — *Maison du Sacré-Cœur*, — *Eudistes*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Bénédictines*, — *Calvairiennes*, — *Ursulines*, — *Sœurs des Saints-Cœurs*, — *Filles de la Charité*, — *Hospitalières de Saint-Thomas*, — *Dames de la Retraite.* (Voy. tome III, 496, 654, 605, 603, 620, 177, 187, 236 et 672, 596, 632, 641 et 654.)

RECTEURS DE REDON [1].

Rivallon figure avec le titre de vicaire dès l'an 1027.

N... Coëtdor, † 1494.

Rolland Plezran (1495, † 1497).

Jean Thébaud (1513-1527); il devint ensuite recteur de Crédin.

Jacques de Pleuguen, précédemment recteur de Molac (1546, † 1549).

Pierre Jouan ou *Jehan* (1549-1558).

Jacques Le Petit, docteur en théologie, fut en même temps recteur de Montauban (1576-1583).

Bertrand Daniel, subcuré à Redon, fut pourvu en 1583 sur la résignation du précédent; en 1589 il était official de l'évêque de Vannes à Redon, et en 1601 il disputa à Jean Ménager la possession de la chapellenie de Sainte-Barbe.

Michel Le Noir succéda au précédent en 1612, devint aussi official de Redon et gouverna jusqu'en 1644.

Pierre Macé, curé de Redon, pourvu en 1645, fut également official de Redon et gouverna jusqu'en 1666.

Gilles Mancel, originaire de Sarzeau, prit possession le 11 juillet 1666 et fut nommé en 1692 par l'évêque vice-gérant de l'offi-

1. Cette liste est presqu'entièrement extraite du savant travail de M. l'abbé Luco : *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes*, fait à l'aide du *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Vannes.*

cialité de Redon; † 30 avril 1703 et inhumé le 2 mai dans l'église paroissiale.

Jean Bousget, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Redon et pourvu le 19 mai 1703, prit possession le 21; † 1709.

Ambroise Guihou, prêtre de Nantes et précédemment recteur de Mernel, pourvu le 15 décembre 1709, prit possession le lendemain. Déjà recteur de Charenton-Saint-Maurice, dans le diocèse de Paris, il permuta Redon, en septembre 1717, avec le suivant, contre le rectorat de Fontenay-aux-Roses.

Raoul Rouault, prêtre de Saint-Brieuc et prieur de Notre-Dame-de-l'Ermitage de Hardauge, en la paroisse de Ribay, au diocèse du Mans, pourvu le 15 septembre 1717, prit possession le 11 janvier 1718; il permuta de nouveau en 1726 avec le suivant.

Henri Guichard, prêtre de Vannes, précédemment recteur de Landujan, pourvu le 11 juillet 1726, prit possession le 19; il permuta en 1730 avec le suivant et devint plus tard recteur de Baden et de Plouay.

Pierre Barniquel, originaire de Béganne, précédemment recteur de Sainte-Croix de Nantes, pourvu le 30 mars 1730, prit possession le 22 avril; † âgé de soixante-six ans, le 27 juin 1742, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

Jacques-Henri Poulce, prêtre de Saint-Brieuc, présenté par l'abbé de Redon, pourvu le 5 septembre 1742, prit possession le 7. Le 11 septembre 1750, l'évêque lui conféra Plumelin, dont il prit possession le 17, mais qu'il résigna dès le surlendemain pour rester à Redon. Déjà pourvu du doyenné de Poubelz et du rectorat de Mendon, il résigna Redon en 1760 en faveur du suivant.

Julien-Alexandre Loaisel, originaire de Sérent et curé de Redon, pourvu le 1er décembre 1760, prit possession le 9; il résigna en 1776 en faveur de son neveu qui suit; † vers 1799.

Gobrien-Mathurin-Joseph Loaisel, originaire de Sérent et curé de Malestroit, pourvu le 28 janvier 1777, prit possession le 12 mars. Il fut député aux États généraux et plus tard exilé en Angleterre. Réinstallé en 1803, il se démit en 1806 et eut pour successeur *N... Gué,* qui mourut au bout de quelques mois. M. Loaisel consentit alors à reprendre sa charge, dont il fut de nouveau pourvu le 17 octobre 1807, mais il donna sa démission définitive en 1816; † à Redon le 8 mai 1825.

Jean Hattais, chanoine honoraire (1816, † 1834).

Jean Salmon, chanoine honoraire (1834, † 1846).

Jules Luzierre, chanoine honoraire (1846).

Michel Pichot, chanoine honoraire (1846, † 1869).

Charles Thomas, chanoine honoraire (1869-).

RENAC

Ranhac (832), — *Rannac* (850), — *Regnac* (1536).

Olim du diocèse de Vannes et du doyenné de Carentoir.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — La paroisse de Renac existait au IXe siècle et était occupée par une population bretonne. Lorsque saint Convoyon vint fonder l'abbaye de Redon, il trouva Renac gouverné par un mactiern nommé Bran, qui résidait à Lis-Rannac (*en français* la Cour de Renac)[1]. Il est plusieurs fois fait mention de ce manoir dans le *Cartulaire de Redon;* les grands seigneurs bretons s'y réunissaient parfois, car nous voyons le comte de Poher, les mactiers Jarnhitin, Ratfred et Hoiarscoët, les représentants du roi Nominoë et plusieurs autres personnages importants y figurer à côté de Bran, le seigneur du lieu, et du saint abbé Convoyon. Nominoë vint même avec sa femme, la reine Arganthael, y tenir un grand plaid.

On ne peut pas cependant dire d'une façon positive où se trouvait la Cour de Renac, quoique son nom même, la rencontre qu'on y fait des habitants, et notamment des anciens de Renac, les intérêts locaux qu'on y traite, tout, en un mot, prouve que ce manoir devait être dans la paroisse même de Renac[2].

Cette paroisse, appelée au IXe siècle Rannac ou Ranhac, était alors une « *plebs condita,* » c'est-à-dire qu'elle conservait souvenir de l'établissement des Romains sur son territoire. Toutefois elle n'était pas très-considérable, car elle est appelée parfois « *plebicula Rannac.* »

Il n'est point question, dans le *Cartulaire de Redon*, du

1. *Cartul. Roton.*, 23.
2. *Ibidem*, 81, 135, 358.

bourg et de l'église de Renac à cette époque; mais, en 833, nous trouvons un acte passé à Renac devant l'église de Cunfol, « *factum est in Rannac, ante ecclesiam que dicitur Cunfol*[1]. » Il est bien difficile de savoir maintenant quelle était cette église de Cunfol.

Remarquons aussi les expressions suivantes du *Cartulaire*, qui indiquent l'existence d'un marché à Renac dès cette époque reculée : « *In loco marchato Rannaco*, — *in loco nuncupante marchat Rannac*[2]. »

Les actes semblent dire, — mais on ne saurait l'affirmer, — que le territoire d'Allérac, qui ne devint paroisse qu'au XIe siècle, faisait alors partie de Renac. Quant aux lieux nommés Villare et Campcaubalhint, ils étaient certainement en Renac, et le dernier se trouvait sur les bords du Canut. Il est aussi fait mention en 846 du champ de la Croix, du village de Renheulis et d'une écluse sur le Canut, qui paraissent avoir dépendu de Renac[3].

Nous avons nommé le chef breton de la paroisse de Renac : à côté de ce mactiern Bran se trouvaient les scabins ou juges et les anciens. Les scabins de Renac étaient, en 833, Macwallon, Branoc et Burg; les anciens de la paroisse s'appelaient, vers 848, Howen, Jacu, Wocon, Branoc et Catlowen.

Quant aux prêtres de Renac à la même époque, ils se nommaient Drévallon, — celui-ci appartenait à une noble famille, car il est traité de « *magnificus vir*, » — Loieswr, Rethwalart et Beati[4].

Au mois d'août 833, l'empereur Louis-le-Débonnaire, à la prière de saint Convoyon et sur la recommandation de Nominoë, donna à l'abbaye de Redon la paroisse de Renac tout entière, « *plebem que Rannac nominatur cum omni integritate sua.* » Le roi Charles-le-Chauve confirma cette donation de

1. *Cartul. Redon.*, 354.
2. *Ibidem*, 42, 363.
3. *Ibidem*, 23, 42, 60, etc.
4. *Ibidem*, 42, 80, 81, 100, 354, etc.

son père le 3 août 850. Enfin, quelques années plus tard, Érispoë, roi de Bretagne, renouvela le même don en qualité de prince indépendant du roi de France [1].

Nous ne savons pas au juste à quelle époque les moines de Redon perdirent la paroisse de Renac, mais ce dut être à la suite des invasions normandes du xe siècle; plusieurs seigneurs usurpèrent en ce temps-là une partie des biens de l'abbaye, et, après le rétablissement de l'ordre en Bretagne, quelques-uns d'entre eux conservèrent les terres qu'ils avaient enlevées [2]. Quoi qu'il en soit, Renac devint une seigneurie séculière, et l'abbé de Redon ne conserva plus d'intérêts dans cette paroisse.

A l'origine, toutes les dîmes ecclésiastiques de Renac étaient annexées à la sacristie de l'abbaye de Redon; mais les religieux perdirent ces biens, et au milieu du siècle dernier ils ne percevaient plus aucune redevance en cette paroisse. Le plus grand décimateur devint alors le seigneur de Renac, dîmant au dixième sur tous les grains et vins partout où s'étendaient les fiefs de sa seigneurie, c'est-à-dire dans la paroisse presqu'entière. Le recteur de Renac, présenté par l'ordinaire, ne jouissait que d'une petite dîme à la trente-troisième gerbe; aussi en 1611 affermait-il pour 300 liv. seulement tout le temporel de son bénéfice, consistant en un presbytère, une prairie et quelques dîmes en grains et en vins [3].

Église. — Saint André, apôtre, est le patron de Renac. L'ancienne église, aujourd'hui détruite, se composait d'une nef éclairée seulement au Sud par trois petites fenêtres et terminée par un arc triomphal supportant le clocher et don-

1. *Cart. Redon.*, 357, 363, 366.

2. Dans l'énumération des biens de l'abbaye de Redon, en 1238, il n'est pas fait mention de la paroisse de Renac, qui avait dû, par suite, être aliénée longtemps auparavant; car si elle avait été enlevée aux moines de Redon par Pierre Mauclerc, ceux-ci eussent protesté dans cet acte contre une usurpation récente.

3. M. l'abbé Luco, *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes.*

nant entrée au chœur; celui-ci était relativement moderne, de même que les deux chapelles prohibitives construites de chaque côté : la première, dédiée à la Sainte Vierge, appartenait au seigneur du Brossay, et la seconde, dédiée à sainte Anne, au seigneur du Petit-Bois.

En 1640 on voyait en cette église un jubé et les autels de Saint-Sébastien et de Saint-Jean. Lorsqu'elle fut détruite naguère pour faire place à un nouvel édifice, on trouva dans ses murailles plusieurs vases en poterie placés, croit-on, pour y faciliter l'acoustique. Ce détail, joint à la description que nous venons de faire de la nef, prouve que l'église de Renac devait remonter à une haute antiquité; elle avait été réconciliée le 10 août 1678 après un suicide qui s'y était commis.

Dans le retable du maître-autel se trouvait un tableau signalé par M. l'abbé Brune comme étant « d'une couleur et d'une touche extrêmement vigoureuse[1]. »

Le baron de Renac[2] était seigneur supérieur et fondateur de cette vieille église, « avec droit de bancs et enfeux, lisière et ceinture funèbre par dedans et par dehors, et prières nominales aux prosnes des grandes messes. » L'on y voyait, en outre, les bancs et les enfeus des seigneurs de Launay, de Virel et du Pinel.

Il est fait mention en 1684 de la confrérie du Rosaire, érigée alors à Renac; plusieurs fondations étaient aussi desservies dans cette même église.

La nouvelle église de Renac est un édifice de style ogival; la première pierre en a été posée en 1869. Elle se compose

1. *Archéol. relig.*, 418.

2. Renac, châtellenie d'ancienneté, fut érigé en baronnie par le duc François II, en 1462, pour Tanguy du Chastel. Cette seigneurie, dont le siège fut d'abord la forteresse du Bois-Raoul, puis le manoir de la Touche, fut successivement possédée par les familles d'Apremont, de Vivonne, de Blois, de Bretagne, du Chastel, de Montejean, d'Acigné, de Cossé, de Martel, du Fresne de Virel et Fournier de Trélo. Entre autres droits seigneuriaux, le baron de Renac avait ceux de jeter le jour de Noël une soule fournie par le dernier marié de la paroisse, de tenir une foire « dans la ville de Renac le jour Saint-André, » et d'exiger à Noël des propriétaires d'écluses dans les marais une grande quantité d'anguilles.

de trois nefs avec abside polygonale. La tour s'élève, au bas de la grande nef, au-dessus d'un porche de granit formé de quatre arcades ouvertes, et se termine par une flèche en pierre blanche.

CHAPELLES. — *1° Notre-Dame* ou *Saint-Marc de Gavrain.* — Cette chapelle, dit-on, dépendait à l'origine d'un monastère, mais elle était considérée comme frairienne quand vint la Révolution. Voici les noms de quelques-uns de ces chapelains : Jean Hougonat (1649), Jean Moisson (1698), Jean Hervé (1699) et François Cottais (1707); ils habitaient une maison existant encore dans le village.

La chapelle de Gavrain est ancienne, mais sans style; elle forme un rectangle, a des ouvertures ogivales et renferme deux autels. La statue de Notre-Dame y repose sous un dais de la renaissance, et à côté se trouve celle de saint Marc. Dans les murailles apparaissent quelques vieilles briques empruntées évidemment aux débris gallo-romains, très-nombreux dans le village, mais qui ne donnent pas une aussi haute antiquité à l'édifice lui-même. Une fontaine, but de pèlerinages pour la guérison de la fièvre, un cimetière et une ancienne vigne, aujourd'hui abandonnée, avoisinent cette chapelle. Au commencement de ce siècle, on y venait encore processionnellement de Renac le jour Saint-Marc.

Le baron de Renac était considéré comme seigneur fondateur de Gavrain et il avait ses armoiries dans ce petit sanctuaire.

2° Saint-Julien. — Située dans le pittoresque vallon et au bord de l'étang du même nom, cette chapelle n'existe plus maintenant. D'après la tradition, elle était de style ogival et ajourée de trois belles fenêtres, dont celle du chevet avait de riches meneaux. Le 28 août, fête de saint Julien, une nombreuse assemblée et une foire se tenaient à l'entour; les laboureurs y apportaient du grain de semence à bénir, et leurs offrandes se partageaient entre le seigneur et le recteur

de Renac; mais les droits de cette foire appartenaient au baron seul. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de chapelle, la foire continue d'exister, et les laboureurs apportent à l'église même de Renac leur grain à bénir le jour Saint-Julien.

3° *Notre-Dame du Bois-Raoul*, construite dans l'enceinte du vieux château de ce nom, n'offre de remarquable que ses fenêtres ogivales ou trilobées et ses ouvertures d'observation pratiquées de chaque côté de la porte principale. Au XVIIe siècle, la paroisse de Sixt revendiquait la possession du Bois-Raoul, mais en 1679 une ordonnance royale reconnut ce château et cette chapelle comme dépendant de Renac de toute antiquité. On allait autrefois en procession à Notre-Dame du Bois-Raoul pour obtenir de la pluie, et, si l'on en croit la tradition, tous les fidèles, les prêtres et le célébrant lui-même devaient faire cette procession pieds nus.

4° *Saint-Fiacre de Trobert.* — Cette chapelle, située au village de Trobert, est entretenue avec soin par les habitants, mais n'est plus desservie; c'est un grand rectangle ajouré de fenêtres ogivales géminées avec trilobes, et orné d'écussons frustes. On y voit les statues de Notre-Dame et de saint Fiacre. Dans ce petit sanctuaire on faisait souvent des mariages dès 1636, et Pierre Bévin (1641) et Denis Roussel (1670) en étaient chapelains. A côté est une fontaine qui passe pour guérir de la dyssenterie, et une assemblée se tient encore là chaque année au mois de septembre.

5° *Notre-Dame de la Touche.* — Le 15 octobre 1689, G. Odye, recteur de Renac, bénit la chapelle du manoir de la Touche à la prière de la marquise de Martel, baronne de Renac, née Judith Champion de Cicé, propriétaire de cette maison. Cette chapelle n'existe plus.

6° *Chapelle du Brossay.* — Les seigneurs du Brossay possédaient en 1661 une chapelle près de leur manoir; cet édifice, tombant en ruine, fut reconstruit vers 1730 par le propriétaire, M. Champion de Cicé, qui le rapprocha de sa maison et y transféra une fondation de messes précédemment faite par

ses ancêtres. Jean-Baptiste Poret, recteur de Renac, fit la bénédiction de cette nouvelle chapelle le 1er septembre 1731. Elle n'existe plus maintenant.

7° *Chapelle de Virel.* — Cet édifice, aujourd'hui détruit, avoisinait le manoir de ce nom et était desservi en 1664 par Antoine du Fresne, issu des seigneurs de Virel.

8° *Chapelle de Pinel.* — Il ne reste rien de ce sanctuaire, dépendant du manoir de même nom. La tradition locale prétend que le recteur de Renac devait à certain jour y venir dire la messe, et que les seigneurs de Pinel lui devaient une rechange d'habit dans cette circonstance lorsqu'il s'était mouillé en route.

9° *Saint-Méen.* — Cette chapelle, située non loin du manoir de Coipel, n'existe plus; mais on voit encore la fontaine dédiée au même saint, qui l'avoisinait jadis.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 312.
ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 492.
ÉCOLE. — Voy. tome III, 575.
SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE RENAC[1].

Jean Rolland, « *Johannes Rolandi,* » précédemment recteur de Bourg-Paul-Muzillac, était pourvu de la cure de Renac en 1481; † 1497, après avoir fondé par testament la chapellenie de Saint-Maur dans l'église abbatiale de Redon.

Yves Le Petit succéda au précédent en 1497 et fonda en 1515, dans la cathédrale de Vannes, la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié et de saint Vincent, martyr.

Guillaume Guillard fut chapelain de Notre-Dame des Lices, à Vannes; † 1529.

Pierre Coué, licencié en droit et official de Vannes, fut aussi recteur de Pluneret (1529-1536).

1. M. l'abbé Luco, *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Vannes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil,* etc.

Yves Dréano fut en même temps recteur de Saint-Gonnery; † en décembre 1554, après avoir résigné.

Pierre Bégault, archiprêtre de Vannes, succéda au précédent; † janvier 1573.

Pierre du Fresne était issu des seigneurs de Virel, en Renac (1578, † 1597).

Julien Bernard, sieur de Maurepart, fut pourvu en 1597; † en février 1607.

Pierre Olivier, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 5 avril 1607, prit possession le 1er juillet; il débouta Jean Hangollay et obtint en sa faveur, moyennant 100 liv. de pension, le désistement de Jean Gentil, qui lui disputaient le bénéfice; † en avril 1618.

Jean Mauvoisin, originaire de Renac, pourvu par l'ordinaire en 1618, eut à combattre le suivant et disparut après 1620.

Louis Janvier, clerc de Saint-Malo, pourvu par le Pape dès 1618, mais refusé par l'évêque de Vannes, obtint un *visa* de l'archevêque de Tours et prit possession le 13 octobre 1619.

Étienne Marchand, prêtre de Vannes (1625).

Julien Jouneaux, originaire de Vannes et précédemment recteur de Plouay, fut pourvu vers 1628; † à Vannes le 14 mars 1630 et inhumé dans l'église de Notre-Dame du Mené.

Louis Saget, natif de Sixt, fils de N... Saget et d'Anne André, fut pourvu en 1630. Trouvant le presbytère de Renac complètement en ruine, il demeura quelque temps à la Bionnais, puis bâtit en 1647 une maison dans le bourg; † 25 octobre 1668, en odeur de sainteté. Il fut inhumé le 27 dans l'enfeu de Launay, en son église, par permission de Joseph Moraud, seigneur de la Haye et de Launay.

Yves Le Helleys, docteur en droit, pourvu en 1669, permuta presque aussitôt avec le suivant.

André Barreau, précédemment recteur de Saint-Nolff, fut pourvu en cour de Rome en 1669; † 30 octobre 1684 et inhumé dans son église, proche l'autel du Rosaire.

Gilles Odye (1687-1689).

Guillaume de Kergozou (1690-1691).

Gervais de Cordé, recteur de Brain, pourvu en 1691, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à la croix ancrée d'argent;* † mars 1708.

Honoré Lenfant de Louzil, prêtre de Nantes, pourvu par le Pape le 13 août 1708, ne put prendre possession canonique que le 30 juillet 1709; il permuta avec le suivant.

Jean Guillot, prêtre de Poitiers, prit possession le 9 août 1718.

Jean-Baptiste Poret succéda au précédent en 1727 et permuta dix ans après avec le suivant.

Louis Audren, originaire de Pontivy et fils d'Olivier Audren, sieur de la Grenouille, prit possession le 20 juillet 1737 et se démit en faveur du suivant.

Jean-Julien Bouvier, neveu du précédent et recteur au diocèse de Dol, pourvu le 5 décembre 1741, prit possession le 7; † âgé de soixante-trois ans et inhumé dans le cimetière le 9 septembre 1761.

Pierre-Noël Pavin, originaire de Redon, pourvu en cour de Rome le 18 novembre 1761, ne prit possession que le 19 janvier suivant; † âgé de cinquante-six ans, le 28 septembre 1786, en odeur de sainteté, et inhumé le 30 dans le sanctuaire de son église.

Pierre-Joachim Badin gagna comme le précédent sa cure au concours; pourvu en cour de Rome le 20 janvier 1787, il prit possession le 24 mars; en 1792 il s'exila en Espagne et y mourut.

Paul-Jean-Baptiste Sauvaget (1803-1805).

Julien Doucet (1805-1819).

Thomas Lebrun (1820-1826).

Pierre-François Levacher (1826, † 1859).

Jean-Baptiste-Joseph Gouzet (1859-).

RENNES

Civitas Redonum (IVe siècle), — *ecclesia Redonensis* (Ve siècle).

Olim du diocèse de Rennes et sous la surveillance immédiate de l'évêque et du Chapitre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu des quatre doyennés de Notre-Dame, Saint-Étienne, Saint-Sauveur et Toussaints de Rennes.

Origines. — Rennes, avant la Révolution, renfermait dix paroisses, dont voici les noms : Saint-Étienne, — Saint-Aubin, — Saint-Martin, — Saint-Jean, — Saint-Laurent, — Saint-Pierre en Saint-Georges, — Toussaints, — Saint-Hélier, — Saint-Germain — et Saint-Sauveur[1].

A la restauration du culte en 1803, huit paroisses seule-

1. Nous plaçons ici ces paroisses dans l'ordre de préséance que leur assigne le *Livre des Usages de l'Église de Rennes* en 1413. (Voy. tome Ier, 314 et 315).

ment furent reconstituées à Rennes : Saint-Pierre, renfermant le territoire des anciennes paroisses de Saint-Jean et de Saint-Pierre en Saint-Georges, et devenu Notre-Dame en 1844, — Saint-Étienne, — Saint-Sauveur, — Toussaints, — Saint-Aubin, formé des anciennes paroisses de Saint-Aubin et Saint-Martin, — Saint-Germain, — Saint-Hélier — et Saint-Laurent. De ces paroisses, les quatre premières, érigées en 1803 en cures cantonales, sont devenues en 1859 chefs-lieux des doyennés de mêmes noms ; — les trois suivantes ont été faites cures, l'une de première classe, les deux autres de deuxième classe, — et la dernière est restée succursale.

Nous allons étudier chacune de ces paroisses en les prenant telles qu'elles existent actuellement et dans l'ordre alphabétique, commençant toutefois par les chefs-lieux de doyenné ; nous rattacherons à chacune d'elles ce qui concerne les anciennes paroisses qu'elles ont remplacées.

1° Notre-Dame. — Cette paroisse ayant remplacé d'abord Saint-Jean, puis Saint-Pierre, et renfermant aussi l'ancien territoire de Saint-Pierre en Saint-Georges, nous commencerons par parler de chacune de ces trois paroisses, aujourd'hui disparues.

A. *Saint-Jean.* — Si l'on considère l'antiquité de l'abbaye de Saint-Melaine, dont la fondation est certainement antérieure à l'an 650, l'on est amené à croire que Saint-Jean, paroisse de ce monastère, devait également remonter à une époque très-reculée. Saint-Jean dépendit toujours, en effet, des Bénédictins de Saint-Melaine ; leur abbé en présentait le recteur, pris souvent jusqu'au XVIIe siècle parmi ces religieux eux-mêmes.

Nous croyons donc que l'établissement de Saint-Jean se rattache aux premières origines paroissiales de Rennes. Toutefois, son existence n'est constatée dans nos chartes que vers le XIe siècle. Le *Livre blanc de Saint-Florent* mentionne, en effet, du temps de Gervais, nommé abbé de Saint-Melaine en 1081, l'église paroissiale de Saint-Jean, voisine dès lors de

l'église abbatiale de Saint-Melaine. Au siècle suivant, nous voyons en 1158 Josse, archevêque de Tours, en 1170 Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 le pape Luce III confirmer successivement les religieux de Saint-Melaine dans la possession de l'église Saint-Jean-Baptiste de Rennes, « *ecclesiam Sancti Joannis Baptistæ Redonensis*[1]. »

Le recteur de Saint-Jean habitait au haut de la rue Saint-Melaine la maison existant encore au n° 38; ce presbytère et son jardin dépendaient de l'abbaye à charge pour le recteur d'une rente de 20 deniers monnaie, du devoir de chevauchée le jour de la foire aux Oignons, et d'obéissance envers l'abbé de Saint-Melaine.

Lorsque Mgr de Crissé visita la paroisse Saint-Jean le 30 mai 1713, il s'y trouvait neuf prêtres.

Le dernier recteur de Saint-Jean, M. Quéru de la Coste, déclara en 1790 qu'outre la jouissance du presbytère, son bénéfice valait 1,048 liv. de rente, savoir : une pension congrue que lui payait l'abbé de Saint-Melaine, 500 liv.; — sa part des fondations, 188 liv.; — sa part du casuel, 300 liv.; — enfin, la chapellenie de Plaisance, dont il était titulaire, située sur le terrain des Visitandines, qui lui payaient pour cela une rente de 60 liv. Mais sur ce revenu brut de 1,048 liv. le recteur de Saint-Jean devait acquitter cent une messes fondées, payer les décimes, entretenir son presbytère, etc.[2]

En dehors de leur monastère, les moines de Saint-Melaine possédaient à la même époque dans la paroisse Saint-Jean : la chapelle de Saint-Just, déjà sécularisée et affermée 60 liv.; — la maison de l'Aumônerie et la terre des Mothais, 115 liv.; — le jardin de l'Aumônier, près la Barre-Saint-Just, 18 liv., — et le four à ban de la rue Saint-Melaine, 150 liv.[3]

B. *Saint-Pierre en Saint-Georges.* — Il est fait mention pour

1. *Cartul. Sancti Melanii.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.
3. *Ibidem.*

la première fois de l'église de Saint-Pierre du temps de Triscan, abbé de Saint-Melaine vers la fin du xe siècle; dès cette époque reculée c'était une église paroissiale, « *signo apud parochialem Sancti Petri ecclesiam sonante*[1]. » Il semble qu'à l'origine elle dépendait même d'un monastère. (Voy. tome III, p. 500.)

En 1032, Alain III, duc de Bretagne, et la duchesse Havoise, sa mère, du consentement du comte Eudon, donnèrent cette église, appelée alors Saint-Pierre-du-Marché, « *ecclesiam Sancti Petri de Marcheil*, » à l'abbesse et aux religieuses de Saint-Georges; ils stipulèrent toutefois que celles-ci ne jouiraient de cette église qu'après la mort d'un certain Ratfred, qui la possédait alors.

En faisant ce don à Saint-Georges, le duc Alain III et sa mère concédèrent en même temps à ce monastère un droit de bouteillage consistant en ceci : Tout habitant de Rennes qui vendait vin dans les limites du cimetière de Saint-Pierre-du-Marché devrait à Saint-Georges la redevance d'une bouteille sur chaque tonneau plein, et d'une demi-bouteille sur chaque demi-tonneau.

Le *Cartulaire de Saint-Georges* renferme le récit d'un procès qui eut lieu vers 1050 au sujet de cette redevance, contestée aux religieuses par deux bourgeois de Rennes, nommés Grossin et Thescelin, « en proie aux feux de l'envie et de l'avarice. » Le duc Conan, neveu de l'abbesse Adèle, fit justice de la mauvaise foi de ces bourgeois récalcitrants et maintint ferme les Bénédictines dans leur droit[2].

Les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442 confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Georges dans la possession de l'église Saint-Pierre-du-Marché et de toutes ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Petri de Foro cum omnibus pertinenciis suis*[3]. »

1. *Vita Sancti Melanii, apud Bolland.*, I, 334.
2. *Cartul. Sancti Georgii*, 102 et 103.
3. *Ibidem*, 169, 172 et 279.

Nous verrons plus loin que l'église de Saint-Pierre-du-Marché étant tombée en ruine au XIIIe siècle, les religieuses de Saint-Georges abandonnèrent aux paroissiens une portion de leur église abbatiale; c'est à partir de cette époque que la paroisse prit le nom de Saint-Pierre en Saint-Georges.

Cette paroisse comprenait une partie des rues avoisinant l'abbaye de Saint-Georges; en dehors de la ville elle se divisait en quatre traits, appelés la Sirenne, les Grandes-Cours, Joué et la Lande-Morin. Lors de la visite épiscopale de Mgr de Crissé, le 31 mai 1713, elle renfermait onze prêtres.

L'abbesse de Saint-Georges levait à la douzième gerbe toutes les dîmes de la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges; elle présentait aussi le recteur et lui fournissait une pension consistant, en 1633, en 43 boisseaux de froment et une pipe trois quarts de vin breton. En 1790, cette redevance en nature était remplacée par une somme de 1,050 liv. que l'abbesse payait au recteur de Saint-Pierre et à son curé pour leurs portions congrues[1].

C. *Saint-Pierre.* — La Révolution détruisit la paroisse Saint-Jean. En 1803, le territoire de celle-ci, augmenté de la plus grande partie de la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges, également supprimée, fut de nouveau reconstitué en paroisse; mais comme l'église de cette nouvelle paroisse dut servir en même temps — provisoirement au moins — d'église cathédrale, on lui donna pour titulaire saint Pierre, patron du diocèse. Il en résulta que cette paroisse érigée en 1803 prit elle-même le nom de Saint-Pierre, qu'elle conserva jusqu'en 1844. C'est ainsi qu'il y eut à Rennes, durant ce laps de temps, un curé de la cathédrale, fait complètement anormal chez nous. En 1844, l'ancienne cathédrale ayant été reconstruite (Voy. tome Ier, 789), l'évêque et le Chapitre quittèrent l'église pa-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 63; 1 V, 26. — M. Marteville dit (*Dict. de Bret.*, II, 589) que le recteur de Saint-Pierre devait à l'abbesse de Saint-Georges une couronne de fleurs, le dimanche dans l'octave de l'Ascension; il la lui offrait à la grille du chœur et recevait en échange 3 liv. de l'abbesse.

roissiale où ils officiaient depuis 1803, et reprirent possession de leur propre église.

L'évêque et les chanoines partis, la paroisse qu'ils abandonnaient se trouva sans titulaire, la cathédrale reprenant naturellement son titre de Saint-Pierre. Ce fut alors que le curé, M. Meslé, sollicita de l'ordinaire la permission de dédier son église paroissiale à la Sainte Vierge. Mgr Saint-Marc y consentit, et par ordonnance datée du 8 avril 1844 il lui donna le nom de Notre-Dame de Rennes[1]. Mais comme cette église n'était, en réalité, que l'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine, elle est plus connue du peuple sous le nom de Notre-Dame en Saint-Melaine. C'est aussi de cette façon que l'on désigne ordinairement à Rennes la paroisse dont nous nous occupons.

Nous venons de dire qu'elle renferme en grande partie le territoire des anciennes paroisses de Saint-Jean et de Saint-Pierre en Saint-Georges et qu'elle est chef-lieu du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

2° *Saint-Étienne.* — Cette paroisse était jadis considérée comme la première et la plus ancienne de Rennes. Lorsqu'un nouvel évêque prenait possession de son siège il devait, avant d'entrer dans sa cathédrale, se rendre à Saint-Étienne et y prêter entre les mains du recteur un serment de fidélité aux coutumes du diocèse. (Voy. tome Ier, 107.) Le recteur de Saint-Étienne avait toujours d'ailleurs la première place parmi les recteurs aux processions générales[2]; il était appelé le pre-

1. Ce titre fut approuvé par le Souverain-Pontife, et plus tard l'église de Notre-Dame de Rennes fut affiliée par Sa Sainteté, le 13 novembre 1859, à la basilique romaine de Sainte-Marie-Majeure, avec participation aux indulgences, privilèges et prérogatives de cette église insigne.

2. Après lui marchaient, dans le dernier siècle, le recteur de Toussaints, puis celui de Saint-Germain. Les sept autres recteurs se plaçaient par ordre d'ancienneté, suivant la date de leur prise de possession. On voit que cet ordre de préséance différait complètement de celui admis en 1415, sauf pour le recteur de Saint-Étienne occupant de tout temps le premier rang.

mier au synode, et c'était chez lui que se réunissaient les autres recteurs de Rennes quand des affaires communes d'administration exigeaient qu'ils s'assemblassent.

Cependant le recteur de Saint-Étienne, présenté par l'un des membres du Chapitre de Rennes, n'était considéré à l'origine que comme un vicaire perpétuel, le Chapitre se réservant en cette paroisse les droits de recteur primitif. Dès le XIIe siècle, en effet, le pape Alexandre III (1159-1181) confirma les chanoines de Rennes dans la possession de l'église Saint-Étienne, de ses dîmes et de ses autres dépendances, « *ecclesiam Sancti Stephani Redonensis cum decimationibus et aliis appendiciis suis* [1]. » La présentation de la cure de Saint-Étienne, bénéfice monoculaire, fut attribuée au chanoine de Rennes jouissant de la quatrième prébende.

Pour maintenir ses droits à Saint-Étienne, le Chapitre se rendait assez fréquemment en cette paroisse : il y allait en procession et y chantait la grand'messe le jour Saint-Étienne (26 décembre) ; il y recueillait même ce jour-là la moitié des oblations faites au maître-autel ; il y retournait processionnellement chanter la grand'messe à la fête de saint Grégoire (12 mars) et y faisait la procession des Rameaux le dimanche des « Pasques fleuries. » A la Quasimodo, nouvelle assemblée de l'évêque et de ses chanoines dans l'église et le cimetière de Saint-Étienne, pour le jeu des pelotes et pour recevoir deux florins et demi d'or que le recteur devait au Chapitre. Enfin le 3 août, fête de l'Invention du corps de saint Étienne, le Chapitre allait en procession dire la grand'messe à l'autel de la Vierge en l'église Saint-Étienne [2].

1. *Necrol. Sancti Petri Redon.*

2. Voy. tome Ier, p. 295, 300, 302, 310, 324. — Au siècle dernier, les recteurs de Saint-Étienne cherchèrent à se soustraire à cette autorité du Chapitre dans leur église; le 26 décembre 1761, notamment, le recteur, M. de Châteaubriant, fit dire une grand'messe paroissiale avant l'arrivée des chanoines, n'alla point leur présenter l'eau bénite et refusa de quitter son étole pastorale pendant la grand'messe chantée par le Chapitre. Il fut poursuivi pour cet acte de rébellion et condamné à rendre aux chanoines les devoirs accoutumés. Un arrêt du Parlement, daté du 15 juin 1763, défen-

Les chanoines abandonnèrent au recteur de Saint-Étienne toutes les dîmes qu'ils levaient en cette paroisse pour lui tenir lieu de portion congrue. En 1790, le recteur, M. de Forsanz, déclara qu'il jouissait de ce qui suit : le presbytère et son jardin, situés près de l'église Saint-Étienne, joignant au Midi la rue d'Échange, à l'Ouest le cimetière Saint-Étienne et à l'Est le jardin de Bonne-Nouvelle ; — la totalité des dîmes de la paroisse, valant de 1,800 liv. à 2,000 liv. ; — une rente foncière de 19 liv. 12 s. 6 d. sur le terrain de Mauvinet, près de Saint-Cyr ; — et un casuel estimé 400 liv. C'était un total brut d'environ 2,400 liv. Mais les charges consistaient en la pension de deux vicaires, le paiement des décimes et l'entretien du chanceau et du presbytère [1].

La paroisse Saint-Étienne renfermait autrefois le territoire de Bréquigny, et la chapelle de ce manoir fut pendant quelque temps considérée comme vicariale ; nous en reparlerons plus loin.

3° *Saint-Sauveur.* — Il est fait mention dans une charte de la fin du XIIe siècle de l'église de Saint-Sauveur, située dans l'enceinte de Rennes : « *Actum est hoc ante ecclesiam Sancti Salvatoris in urbe Redonensi.* » Au siècle suivant cet édifice appartenait au Chapitre de Rennes, qui en fit don en 1230 à l'abbaye de Saint-Georges, parce que l'abbesse de ce monastère s'engagea à reconstruire l'église paroissiale de Saint-Pierre-du-Marché ; les chanoines délaissèrent en même temps à cette abbesse le droit de présenter le prêtre chargé du service de la chapelle [2]. Mais le Chapitre de Rennes continua de s'intéresser à Saint-Sauveur. En 1323 il y faisait

dit même à tous les recteurs de Rennes de porter l'étole, malgré le Chapitre, aux processions générales et à la cathédrale.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 54 ; 1 V, 26. — La fabrique de Saint-Étienne avait aux siècles derniers le droit de faire la quête à la porte de la cathédrale pendant tout l'Avent, et le lundi des Rogations à Saint-Cyr, lorsque le Chapitre y venait en procession.

2. « *Dedimus capellam Sancti Salvatoris de civitate Redonensi, et tantum ejusdem capelle jus patronatus quod ad nos pertinebat.* » (*Cart. Sancti Georgii*, 219.)

trois processions solennelles aux trois jours de fête de la Sainte-Trinité, « *in tribus festivitatibus Trinitatis vadat processio (Sancti Petri Redon.) ad Sanctum Salvatorem.* » Il s'y rendait également le jour de la Transfiguration et à la fête de saint Jean l'Évangéliste[1].

Dans son très-curieux *Inventaire ms. des archives de Saint-Sauveur*, Languedoc a prétendu que Saint-Sauveur fut de bonne heure, dès le XIIIe siècle au moins, érigée en paroisse. « C'estoit, dit-il, l'unique paroisse de la Cité, ayant son recteur particulier, sa fabrice, ses fonts baptismaux, l'administration des sacrements et généralement tous les autres attributs des paroisses les plus qualifiées et les plus estendues; aussy est-elle dénommée telle dans le plus grand nombre des actes anciens (tant au XIVe qu'au XVe siècle) où sont référés quantité de dons de rentes faits avec attribution d'une moitié d'icelles au recteur[2]. »

Examinons un peu toute cette série d'assertions et voyons si elles sont fondées.

Il est certain qu'au XIIIe siècle la Cité de Rennes, c'est-à-dire la ville cernée de murailles, n'avait pas d'église paroissiale dans son enceinte si Saint-Sauveur n'était qu'une chapelle; outre celle-ci cette enceinte ne renfermait, en effet, que la cathédrale et plusieurs petits sanctuaires qui n'ont jamais prétendu aux honneurs paroissiaux[3]. Mais rien n'obligeait à

1. *Necrol. Sancti Petri Redon.* — *Livre des Usages.* (Voy. tome I, 296, 318 et 324.)

2. *Inventaire ms. des archives de Saint-Sauveur.* (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

3. Rennes eut successivement trois enceintes de murs : la première, entourant ce qu'on appelait la Cité, était fort exiguë; d'origine gallo-romaine, elle fut relevée d'abord au IXe siècle, puis au XIIe; elle n'avait que quatre portes, nommées Jacquet, Baudraère, Aivière et Mordelaise; — la deuxième enceinte, comprenant les rues à l'Est de la Cité, eut quatre nouvelles portes (outre la porte Saint-Michel ouverte dans l'enceinte primitive lorsqu'on rasa le château de Rennes) : ce furent les portes aux Foulons, Saint-Georges, Saint-Germain et de Vilaine; elle fut bâtie de 1422 à 1448; — enfin la troisième enceinte réunit aux précédentes tout le quartier méridional au-delà de la Vilaine; élevée dans la seconde moitié du XVe siècle et le commencement du XVIe, elle eut trois nouvelles portes : de Villeblanche, de Toussaints et du Champ-Dolent.

Dans la première enceinte il n'y avait donc point à l'origine d'église paroissiale;

avoir une église paroissiale dans cette enceinte renfermant la cathédrale, église-mère du diocèse entier. Languedoc se trompe d'ailleurs quand il affirme que Saint-Sauveur avait son recteur particulier, car les noms qu'il cite de Bertrand de Moucon (1310), de Louis Cadier (1578), etc., appartiennent à des recteurs de Toussaints. Quant aux fonts baptismaux, Languedoc avoue lui-même quelque part qu'ils ne furent établis à Saint-Sauveur qu'en 1424, preuve que jusqu'alors cette église ne jouissait pas du droit essentiellement paroissial de conférer le sacrement de baptême. L'existence d'une fabrique et l'administration des autres sacrements ne prouvent rien non plus en faveur de la thèse de Languedoc; la plupart des chapelles frairiennes jouissaient de ces privilèges. Il en est de même des legs faits au recteur de Saint-Sauveur, qui n'était autre que celui de Toussaints considéré dans ses rapports avec Saint-Sauveur.

La preuve indiscutable que Saint-Sauveur n'était pas une paroisse, c'est que le *Livre des Usages de l'Église de Rennes*, que nous avons fait connaître (tome Ier, 288), ne met point le recteur de Saint-Sauveur au nombre des « neuf recteurs de Rennes, » dont il parle plusieurs fois, et ne mentionne jamais Saint-Sauveur que comme une simple chapelle. Bien plus, dans l'ordre observé en 1415 pour le portement des reliques de saint Golven, comme il y avait cinq processions et seulement neuf recteurs, il est dit que le cinquième jour le recteur de Saint-Germain se trouvant seul à porter le saint corps, le Chapitre devait nommer quelqu'un pour lui aider; s'il y eût eu alors un recteur de Saint-Sauveur, ce besoin de recourir à un étranger n'eût point eu lieu. (Voy. tome Ier, 315.)

Il en résulte donc que Saint-Sauveur n'était pas paroisse au xve siècle; il en était de même au xvie, puisque nous possédons les registres baptismaux de Saint-Sauveur depuis 1501

dans la seconde étaient Saint-Germain et Saint-Pierre en Saint-Georges; dans la troisième se trouvait Toussaints. Toutes les autres églises étaient hors les murs.

et qu'il ne s'y trouve aucun nom de recteur avant 1667[1].

Voici donc notre conclusion : les religieuses de Saint-Georges, possédant dès 1164 Toussaints, jouissaient de cette église depuis assez longtemps déjà, lorsqu'elles reçurent la chapelle Saint-Sauveur. Comme les origines paroissiales de Toussaints sont également fort obscures, on ne peut rien préciser; il est toutefois vraisemblable que cette dernière paroisse existait en 1230. Aussi l'abbesse de Saint-Georges, qui présentait le recteur de Toussaints, le chargea-t-elle de desservir en même temps Saint-Sauveur dont le patronage venait de lui être donné. Le recteur de Toussaints dut accepter avec d'autant plus d'empressement que son église paroissiale se trouvait alors hors les murs de Rennes. Mais à cause de l'importance relative de l'église Saint-Sauveur, il prit le titre de recteur de Toussaints et de Saint-Sauveur, parfois même celui de recteur de Saint-Sauveur tout simplement, quand il s'agit surtout des intérêts de cette dernière église; puis, par la force même des choses, à la suite de l'augmentation de la population rennaise et de l'agrandissement de l'enceinte murale, il permit peu à peu de faire à Saint-Sauveur la plupart des fonctions curiales et commit à cet effet un curé et quelques autres prêtres.

Les choses étaient en cet état lorsqu'en 1632 les habitants de Saint-Sauveur demandèrent leur séparation de Toussaints; l'évêque se prononça en leur faveur; mais le recteur de Toussaints, fort mécontent, en appela de cette sentence et fit continuer la procédure que termina un arrêt définitif du Parlement de Bretagne, daté du 7 octobre 1667 et consacrant la disjonction de Saint-Sauveur et de Toussaints. L'ordinaire n'attendit pas toutefois cet arrêt pour continuer d'agir en

1. On y voit, en revanche, l'installation, le 27 février 1535, du curé Jean Le Songeoulx, chargé de desservir l'église : « *Nos Joannes Somniator presbyter Redon. diœces. de parochia Tresboyensi, curam ac primiciam in sacra æde Sancti Salvatoris suscepimus.* » (*Note ms.* de M. Saulnier.)

faveur de Saint-Sauveur : ayant obtenu dès le 5 avril 1667 le consentement de l'abbesse de Saint-Georges, — qui se réserva la présentation du recteur et stipula que ses paroissiens le logeraient et le nourriraient, — l'évêque érigea l'église de Saint-Sauveur, « cy-devant trève et fillette de Toussaints, » en église paroissiale, et conféra la nouvelle cure, le 24 avril 1667, à Nicolas Le Febvre, que lui présenta l'abbesse de Saint-Georges [1].

Dès 1539 la fabrique de Saint-Sauveur possédait un presbytère situé dans la rue de la Miterie (*nunc* rue de Montfort), à l'Ouest et vers la rue du Four-du-Chapitre. François de Keraldanet, recteur de Toussaints, fut alors condamné à y faire pour 140 liv. de réparations. Mais la fabrique de Toussaints réclamait de son côté la propriété de cette maison ; elle en rendit même aveu au roi en 1554, disant toutefois que « en ceste maison presbytérale le subcuré dudit Toussaint servant à la chapelle de Sainct-Saulveur est demeurant, » mais que « le recteur dudit Toussaint et son vicaire en disposent comme bon leur semble [2]. »

Cependant le premier recteur de Saint-Sauveur, M. Le Febvre, prit possession le 24 avril 1667 de ce presbytère, et il paraît qu'il demeura définitivement à la fabrique de Saint-Sauveur ; celle-ci le fit reconstruire et l'échangea en 1693 avec l'archidiacre du Désert contre la maison de son archidiaconé, dont l'emplacement était nécessaire à la reconstruction de l'église Saint-Sauveur.

La fabrique de Saint-Sauveur fit vers le même temps bâtir près de l'église une maison qu'elle céda comme logement à son recteur, s'y réservant seulement une salle basse pour tenir ses délibérations. Elle s'engagea aussi, le 8 août 1691, à payer une pension de 100 liv. à ce recteur et à acquitter

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 67.

2. *Ibidem.* — Ce presbytère est mentionné dès 1455 ; les recteurs de Toussaints rendirent encore aveu pour cette maison en 1516 et 1645.

ses décimes. Mais en 1790 cette pension était de 300 liv., et le recteur, M. Le Barbier, déclara qu'avec ses messes et sa part d'honoraires et de casuel il se faisait un revenu de 1,283 liv. 11 s., en y comprenant sa pension et la location d'une baraque proche l'église affermée 60 liv. Toutefois il était obligé de donner 200 liv. à son vicaire, et comme il affermait 250 liv. le presbytère proche l'église, il habitait rue Du Guesclin un appartement qu'il louait 400 liv.[1]

On possédait aux siècles derniers les *Comptes des trésoriers* de Saint-Sauveur depuis 1388, et Languedoc nous en a laissé un intéressant résumé[2]. Nous en extrayons quelques notes : En 1407, première mention de la distribution du pain bénit. — 1450, achat d'un grand crucifix et des statues de Notre-Dame et de saint Jean, le tout posé sur une poutre traversant le milieu de l'église. — 1484, dorure du sacraire, qui était une pyramide de quinze pieds de haut. — 1493, premières orgues. — 1512, mention de « six pardons célébrés en l'église et augmentation d'iceux par l'évesque. » — 1520, tenture de « grant nombre de tapisseries en ladite église ès jours de festes solemnelles; » mention de « quatre charretées de paille pour servir à ladite église à mettre et esvailler en icelle, » de « jonc, feilles, pavaill et rameaux d'arbres pour mettre et parer en ladite église tant ès jours et festes de Sacre, jours de pardons qu'ès jours et festes solemnelles de l'an; » enfin, « vin d'Anjou, blanc et clairet, avec vin breton acheté pour distribuer aux paroissiens de ladite église après avoir esté communiés en icelle, tant ès jour et feste de Pasque que ès autres jours et festes solemnelles de l'an. » — 1592, poudre à canon « à faire des feux jettés à la descente d'un pigeon à la feste de la Pentecoste. » — 1593, « tuiles vertes pour mettre sur les tombes de ceux qui le souhaitent dans l'é-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

2. *Ibidem.* — Languedoc a aussi dressé la liste des trésoriers de Saint-Sauveur depuis 1391; elle a été publiée par le P. Fautrel à la suite de son *Hist. de N.-D.-des-Miracles.*

glise. » — 1594, don de deux « robes de fourrure pour la statue de Nostre-Dame, » etc.[1]

Terminons en disant qu'à la visite épiscopale faite à Saint-Sauveur le 26 mai 1713, il y avait vingt-deux prêtres en cette paroisse.

4° *Toussaints.* — Il est difficile de savoir ce qu'était Toussaints à l'origine. D'après une tradition locale que nous avons relatée déjà (tome III, 109 et 314), la première église de Toussaints appartint à des Augustins, qui furent transférés à Vitré vers la fin du xe siècle. Ce qui est positif, c'est que ce sanctuaire dépendait au xiie siècle de l'abbesse de Saint-Georges. Les papes Alexandre III en 1164, et Innocent III en 1208 confirmèrent, en effet, cette dame dans la possession de la chapelle de Toussaints et de toutes ses dépendances, « *capella Omnium Sanctorum cum omnibus pertinenciis suis*[2]. » Faut-il conclure de ce texte que Toussaints n'était point encore érigée en titre d'église paroissiale au xiiie siècle? Nous ne le pensons pas, car si le Pape l'appelle simplement *chapelle* en 1208, il nomme dans la même charte *églises* Saint-Donatien, Saint-Exupère et Sainte-Foi, et cependant ces sanctuaires rennais n'étaient vraisemblablement point des églises paroissiales; il ne faut donc pas, semble-t-il, attacher un sens trop strict à cette expression *capella Omnium Sanctorum.*

Il en est de même de la qualification de moustier donnée jadis à l'église de Toussaints. En 1370, la dame de Laval, vicomtesse de Rennes, — dans le fief de laquelle se trouvait l'église de Toussaints, — donna mandement à ses officiers de payer une rente de 9 sols à Michel Angier, « prestre rectour et curé dou moustier de l'église de Toussaints et aux trésoriers de la fabrice d'icelle[3]. » On ne peut pas admettre, en effet, qu'à cette époque Toussaints fût un monastère, puisque cette église dépendait alors depuis plus de deux cents ans de

1. *Inventaire ms. des arch. de Saint-Sauveur.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 67.
2. *Cartul. Sancti Georgii*, 169 et 175.
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 70.

l'abbaye de Saint-Georges; il faut donc prendre ici le mot *moustier* dans le sens général d'édifice religieux.

Notre conclusion est en faveur de l'antiquité de la paroisse de Toussaints, quoique nous ne puissions pas déterminer l'époque de son érection.

Profitant du voile qui recouvre les origines paroissiales de Toussaints, on imagina au XVIIIe siècle de lui créer des titres constitutifs la plaçant à la tête de toutes les paroisses de Rennes. Comme ces prétendus titres sont conservés à Toussaints, nous ne pouvons point les passer sous silence.

C'est d'abord une bulle apocryphe du pape Sylvestre II, datée de l'an 1004 et adressée sous forme de lettre à Geoffroy, duc de Bretagne. Il y est dit qu'à la demande de ce prince le Pape érige l'église de Toussaints, fondée par les ducs de Bretagne et naguère abbatiale des ermites de Saint-Augustin, en église paroissiale et collégiale royale, permettant au recteur, à ses vicaires, diacre et sous-diacre d'office, grand-chantre et prêtres-chantres de porter l'aumusse et le chaperon. Malheureusement, il suffit de lire cette prétendue bulle pour voir que c'est une pièce fausse : son style est tout moderne, ces titres d'église abbatiale d'ermites et de collégiale royale en l'an 1000, cette mention des diacre et sous-diacre d'office au XIe siècle ne peuvent pas être pris au sérieux. La bulle est d'ailleurs, avons-nous dit, datée de 1004, c'est-à-dire d'un an après la mort de Sylvestre II, auquel elle est attribuée; de plus, il y est fait mention de l'abbaye de Saint-Georges vingt-six ans avant la fondation de ce monastère.

Cette bulle est inscrite dans une charte extraite, dit-on, des archives de l'abbaye de Saint-Georges, et cette charte est elle-même plus singulière encore que la bulle. Il s'agit dans cet acte des devoirs du recteur de Toussaints envers l'abbesse de Saint-Georges, devoirs qu'Isabeau Turpin exigea, le 1er avril 1424, de Jean-Louis de Lisle de Richebourg, recteur de Toussaints; mais ici il nous faut citer textuellement :

« L'an 1008, est-il dit, Geoffroy, duc de Bretaigne, Ier du

nom, donna la présentation de l'église paroissiale et collégiale de Toussaints à Adèle sa fille, abbesse de Saint-Georges, et lui accorda et à jamais aux abbesses de Saint-Georges le privilège d'obliger chaque nouveau recteur de Toussaints de se présenter à son abbaye en compagnie des six premiers officiers de son église, tous revestus d'un habit de chœur conforme, scavoir en hiver d'un grand camail avec le chaperon de drap noir ouvert par devant et garny de velours rouge, et en été d'un surplis et d'une aumusse blanche d'un costé mouchetée de noir et l'autre costé d'un gris tout uny. Et le nouveau recteur, estant arrivé à l'abbaye, doit rendre hommage à la dame abbesse et est obligé de lui présenter deux tourterelles et plein son bonnet quarré de seigle une fois pendant sa vie et à son entrée dans la paroisse; et la dame abbesse est obligée de lui présenter la moitié d'un pigeon grillé, quatre onces de pain et deux coupes de vin rouge dont est rapporté acte[1]. »

Que dire de ce duc Geoffroy Ier donnant en 1008 la présentation de l'église de Toussaints à sa fille Adèle, abbesse de Saint-Georges, lorsque l'histoire nous apprend que l'abbaye ne fut fondée qu'en 1030 par le duc Alain III? Et ce « bonnet quarré » en 1424 ne prête-t-il pas un peu à rire? Évidemment, cette charte ne peut être considérée comme un document sérieux.

C'est cependant sur cette pièce que s'appuie une assignation envoyée en 1733 par l'abbesse Élisabeth d'Alègre à Jean-Louis du Chesne, recteur de Toussaints, pour le sommer de lui rendre l'hommage ci-dessus mentionné; comme ce dernier acte ne nous apprend rien de nouveau, n'en parlons pas davantage.

Mais voici une lettre-circulaire imprimée, sans nom d'imprimeur, signée de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Rennes, et datée de 1732. L'on y lit ce qui suit :

1. *Arch. paroiss. de Toussaints.*

« Le clergé de l'église royale de Toussaint, comme la seule église collégiale de la ville de Rennes et la première du diocèse, marchera immédiatement devant la croix de la cathédrale aux processions générales; le recteur, comme premier chanoine de son église, portera la soutane violette aux jours des festes principales, fera porter le bâton de grand-chantre dans son église, permettra à ses curés, officiers et à douze prêtres originaires de sa paroisse de porter l'aumusse et le grand camail... le tout en conséquence des privilèges accordés à ladite église de Toussaint par les ducs de Bretagne et depuis confirmés par Louis XII le 15 mars 1500. »

L'évêque termine sa lettre en confirmant lui-même les susdits privilèges du recteur de Toussaints.

Il est à remarquer que cette lettre, adressée aux fidèles, est signée du 18 mars 1732, c'est-à-dire un mois avant la mort de Mgr de Breteuil. Elle est suivie d'une note de son successeur, Mgr de Vauréal, la confirmant et ordonnant à « M. du Chesne, recteur chanoine de l'église royale et collégiale de Toussaints, de la mettre à exécution. » Cette note est datée du 6 septembre 1732. L'imprimé qui renferme ces deux actes épiscopaux porte — chose singulière dans une lettre pastorale — les armoiries du roi de France, de la Bretagne et de la ville de Rennes, ainsi que celles de Mgr de Breteuil [1].

Eh bien! malgré cette série de documents, nous ne pouvons admettre l'existence de la collégiale de Toussaints et des privilèges prétendus au XVIIIe siècle par son recteur et ses prêtres. Comment, en effet, une collégiale, c'est-à-dire une église importante, — la première du diocèse, dit l'auteur de la lettre épiscopale, sans songer que ce titre ne peut appartenir qu'à la cathédrale, — comment une collégiale aurait-elle pu exister à Rennes pendant sept siècles consécutifs sans

1. *Arch. paroiss. de Toussaints.*

[illegible]

La 1740, Toussaints était la plus peuplée et la plus étendue des paroisses de l'évêché de Rennes : elle avait trois cures, dont le curé n'avait point de pension. » Le recteur et les deux premiers vicaires recevaient une portion congrue des décimateurs, qui étaient l'abbesse de Saint-Georges, le Cha-

1. Il y en a trois en tout : l'acte de 1421, relatant la bulle de 1404 (encore existant qu'en copie) ; — l'imprimé de 1733 — et l'imprimé de 1732.

pitre de Rennes et le chapelain de la Magdeleine; celui-ci payait le douzième de la pension, le Chapitre le sixième, et l'abbesse le reste[1].

A cette même époque, le recteur, M. de la Tribonnière, déclara qu'il jouissait, outre sa portion congrue, du presbytère[2], d'une maison adjacente et d'un petit jardin.

Quant à la fabrique de Toussaints, elle possédait en 1790, outre le presbytère susdit, une maison sur la place de Toussaints et une prestimonie à Maurepas[3], le tout estimé valoir 1,360 liv. de rente; — 478 liv. 18 s. 3 d. de rentes hypothéquées et 958 liv. de rentes constituées[4], — et, enfin, sept maisons avec leurs dépendances, dont jouissaient les officiers de l'église, c'est-à-dire le sacriste, le diacre, le sous-diacre et les quatre chantres-prêtres[5].

Rétablie en 1803 comme cure de première classe, Toussaints se compose depuis lors de l'ancienne paroisse de ce nom et d'une partie des anciennes paroisses de Saint-Germain et de Saint-Étienne.

5° *Saint-Aubin.* — Cette paroisse, — appelée aujourd'hui *Saint-Aubin en Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, parce que son église renferme le tableau miraculeux de la Sainte Vierge qui se trouvait jadis au couvent de Bonne-Nouvelle, — se

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26. — Dès 1153 le Chapitre de Rennes et l'abbaye de Saint-Georges se partageaient les dîmes de Toussaints. En 1790, la part de l'abbesse dans la portion congrue du recteur et des curés de Toussaints montait à 1,050 liv. (*Cartul. Sancti Georgii*, 149 et 468.)

2. Ce presbytère, situé proche l'église de Toussaints, avait probablement remplacé la « maison enclose au cimetière de Toussaints, » où demeurait en 1554 « le subcuré dudit Toussaints, » lequel était tenu « à une messe chaque dimanche pour feu Jan Bougueret, en son temps diacre de Toussaints, fondateur de ladicte chappellenie. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 77.)

3. Il est fait mention en 1279 et 1281 des vignes de Maurepas, « *vineæ apud Malum Repastum.* » La prestimonie de ce nom fut fondée vers 1568 par un prêtre nommé Jean Garnier; consistant en une messe hebdomadaire, elle était dotée d'une terre « sise sur le chemin pavé de Rennes, à la Croix-aux-Allemans, en Sainct-Laurent. » — Quant à la maison sur la place, c'était peut-être celle que la fabrique déclara dès 1554 comme ayant « l'enseigne de la Rose. »

4. Une partie de ces dernières rentes étaient « au profit des pauvres de la paroisse. »

5. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

compose du territoire des anciennes paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Martin; nous allons donc parler de l'une et de l'autre.

A. *Saint-Aubin.* — La paroisse de ce nom est évidemment fort ancienne, quoique nous ignorions la date de son érection. En 1158 Josse, archevêque de Tours, en 1170 Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 le pape Luce III confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église Saint-Aubin, sise dans le faubourg de Rennes, « *ecclesiam Sancti Albini in ipso suburbio Redon. constitutam*[1]. »

L'abbé de Saint-Melaine présenta jusqu'en 1770 le recteur de Saint-Aubin, et en 1790 les Bénédictins de Saint-Melaine jouissaient encore de la moitié des dîmes de la paroisse; ils y possédaient aussi la métairie du Bois-l'Abbé, de sorte que leurs revenus en Saint-Aubin atteignaient 2,000 liv.

A la même époque, le recteur, M. Bienvenue, déclara jouir de l'autre moitié des dîmes, estimée 600 liv., de deux petites rentes valant ensemble 60 liv., et du presbytère avec un petit jardin. Ce presbytère, situé rue Saint-Aubin (*nunc* rue Saint-Louis), relevait de l'abbaye de Saint-Melaine à charge d'une rente de 20 deniers. Malgré la modicité de ses revenus, le recteur de Saint-Aubin était tenu en 1790 de payer une pension de 350 liv. à son vicaire[2].

Il est fait mention au XIVe siècle du sceau de la paroisse de Saint-Aubin; malheureusement nous n'en avons pas la description.

B. *Saint-Martin.* — Cette paroisse était appelée au moyen-âge Saint-Martin-des-Vignes, « *Sanctus Martinus de Vineis*, » parce qu'elle se trouvait en dehors de la ville et dans les vignes qui couvraient la campagne de Rennes à l'Orient. Les

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26. — M. Marteville dit (*Dict. de Bret.*, II, 594) qu'en 1791 la *cure* de Saint-Aubin possédait 2,314 liv. de rentes foncières et 578 liv. de rentes constituées, en tout 2,892 liv.; mais il veut dire la *fabrique*. Le recteur de Saint-Aubin était loin d'être aussi riche.

moines de l'abbaye de Saint-Melaine furent confirmés dans la possession de l'église Saint-Martin, « *ecclesiam Sancti Martini quæ in suburbio Redon. constituta est*, » en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III[1].

En 1329, l'abbé de Saint-Melaine et le clerc Jean Le Barbier, recteur de Saint-Martin, firent un accord devant l'official de Rennes au sujet du droit d'autel. Les moines, qui avaient le patronage de l'église Saint-Martin, y jouissaient des deux tiers des oblations et prémices constituant ce droit[2]; le recteur, recueillant lui-même l'autre tiers, fut autorisé par eux à recevoir le tout, à condition de payer à l'abbaye une somme de 60 sols monnaie courante, chaque année, aux fêtes de la Pentecôte, ce que promit de faire Jean Le Barbier[3].

En 1790, M. Saquet, recteur de Saint-Martin, déclara recevoir des Bénédictins de Saint-Melaine une portion congrue de 500 liv.; il jouissait, en outre, du presbytère et de son jardin. Ce presbytère était situé dans la rue Saint-Martin, près du cimetière, entre le chemin du moulin du Roi et la pièce des Périères. L'abbaye de Saint-Melaine levait les dîmes de la paroisse et possédait en outre, en Saint-Martin, le pré Trublet, la Buanderie et d'autres terres estimées valoir en 1790 environ 1,494 liv. de rente[4].

Lorsque Mgr de Crissé visita l'église de Saint-Martin en 1713, il s'y trouvait cinq prêtres.

La nouvelle paroisse de Saint-Aubin formée en 1803 se composa, avons-nous dit, des anciennes paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Martin, et d'une partie de celle de Saint-Germain; elle forma d'abord une simple succursale, mais elle

1. *Cartul. Sancti Melanii.*
2. « *Duas partes altelagii in oblationibus, primiciis vellerum, agnorum, lini, canabi atque aliorum ad altalagium spectantium.* »
3. *Cart. Sancti Melanii*, 211.
4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

[illegible] par [illegible] le 24 avril 1824 en cure de [illegible] et le 22 juin 1825 en cure de première classe.

6° Saint-Germain. — Aveu de [illegible] page de 1139 à 1181. [illegible] les chanoines de Rennes dans la possession de l'église de Saint-Germain, de ses dîmes et de toutes ses dépendances, « ecclesiam Sancti Germani Redon. cum decimationibus et cum appendiciis suis. » Aussi le Chapitre se considérait-il comme [illegible] principal de cette paroisse : il en recueillait les dîmes et y allait solennellement célébrer la fête patronale le 31 juillet; de plus, la présentation du recteur de Saint-Germain appartenait au chanoine jouissant de la sixième prébende de Saint-Pierre[2].

On voit par là que Saint-Germain remonte tout au moins au XIIe siècle, et non pas au XIVe seulement, comme l'a dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 594). C'était au moyen-âge une paroisse fort étendue, figurant dans les derniers siècles au troisième rang parmi les paroisses de Rennes. Elle comprenait alors, non-seulement les rues voisines de son église, mais, au-delà de la Vilaine, tous les environs du collège jusqu'à la Porte-Blanche et une partie des rues Vasselot, du Pré-Botté et des Carmes; elle renfermait, de plus, la rue Haute et une portion de la rue Basse et de la place Sainte-Anne; aussi la chapelle Sainte-Anne était-elle desservie par un prêtre de Saint-Germain, pour les besoins de ce quartier, comme nous le verrons plus loin.

Il est dit en 1434, dans les lettres ducales de Jean V, que Saint-Germain était « une des plus grandes et nobles paroisses

1. Ce jour-là, la fabrique de Saint-Germain offrait une collation au Chapitre. En 1655, on dépensa 4 pots de vin clairet et 2 sols de pain « tant pour Mrs de Saint-Pierre que pour les officiers de Saint-Germain. » — Le même *Compte des trésoriers* signale 10 pots de vin blanc et 3 pintes de vin clairet pour la communion pascale, — 4 pots et une pinte de vin clairet pour la fête de l'Ascension, — 6 pots de vin clairet et 6 sols de pain pour la collation au retour de la procession « d'autour les bleds, » — et « 4 pots de vin clairet et 2 sols de pain pour la collation servie à la sacristie le jour la Feste Dieu. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38.)

2. *Necrol. Sancti Petri Redon.* — *Livre des Usages de l'Église de Rennes.*

de Rennes, en laquelle y a plus grand nombre de peuple; » en 1466 on y comptait 10,000 âmes, en 1771 20,000 âmes, et en 1790 15,000 âmes[1].

Lorsque Mgr de Crissé visita l'église de Saint-Germain le 19 mai 1713, il y constata que trente prêtres y étaient attachés.

Cependant le recteur de Saint-Germain n'était pas plus riche que les autres recteurs de Rennes; en 1614, un arrêt du Parlement lui adjugea la dîme des lins et chanvres que lui refusait le Chapitre, mais c'était peu de chose. En 1790, le recteur, M. Després, déclara qu'il n'avait alors ni dîme, ni pension : il jouissait seulement de l'ancien presbytère, qu'il affermait 300 liv.; du nouveau presbytère, avec jardin, qu'il habitait, et de son casuel, lui rapportant environ 1,200 liv. Sur ce revenu total de 1,500 liv., il devait payer la pension de trois vicaires, 1,050 liv.; 24 liv. de décimes et 160 liv. pour l'entretien des presbytères[2]; il ne lui eût presque rien resté pour vivre s'il n'avait eu des fondations très-nombreuses dans son église.

En 1668, Marie Loz, veuve de Claude du Matz et douairière du Hallay, fonda 100 liv. de rente pour les pauvres honteux de la paroisse.

Rétablie en 1803, la paroisse de Saint-Germain n'a plus la même étendue que jadis; d'abord simple succursale, elle a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale datée du 8 juin 1825.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 58; 1 V, 26.

2. *Ibidem*, 1 V, 26. — Le presbytère de Saint-Germain se trouvait dans la rue de Corbin dès 1445; c'était alors fort peu de chose, mais Jean Guériff et Guillemette Bourgneuf, sa femme, y adjoignirent un jardin et quelques logements, pour une messe par mois chantée à l'autel de Saint-Nicolas; ces logements devinrent l'habitation des officiers de l'église, les diacre et sous-diacre, les quatre chantres et le sacriste. En 1699, on construisit un nouveau presbytère dans le jardin de l'ancien, et celui-ci demeura entre les mains du recteur, qui put l'affermer à son profit. Ces presbytères furent vendus de nos jours et remplacés en 1831 par le presbytère actuel, rue Saint-Georges, ancien hôtel de la Bourdonnaye-Montluc. (*Notes ms.* de M. de la Bigne Villeneuve.)

7° *Saint-Hélier.* — Vers l'an 1080, Guillaume, fils de Geffroy, voulant éviter les anathèmes lancés contre les laïques qui retenaient par droit d'hérédité les biens ecclésiastiques, et voyant sa fille entrer dans le cloître de Saint-Georges, donna à cette occasion aux religieuses de ce monastère une portion de la dîme de la paroisse de Saint-Hélier, « *partem decime de parrochia Sancti Helerii.* » Raoul et Jean, frères du donateur, approuvèrent cette bonne œuvre de Guillaume, dont se firent caution Guillaume et Éven de Montgermont[1].

Il est aussi fait mention de la paroisse de Saint-Hélier dans plusieurs chartes du XIIIe siècle : on y signale en 1261 le Bourg neuf de Saint-Hélier, « *Burgum novum de parrochia Sancti Hellerii*, » et en 1297 l'hébergement de la Bouquinaye et le fief de l'abbesse de Saint-Georges[2].

Les religieuses de ce monastère reçurent aussi de bonne heure la propriété des moulins à eau de Saint-Hélier, situés sur le bord de la Vilaine, dans la possession desquels elles furent confirmées successivement par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442. Enfin, en 1665 elles jouissaient, en outre, d'un fief appelé Bailliage de Saint-Hélier, et s'étendant en cette paroisse et en celles de Cesson et de Chantepie, et elles levaient un trait des dîmes de Saint-Hélier, dont elles abandonnaient la moitié au recteur[3].

En 1790, les dîmes de Saint-Hélier appartenaient à l'abbaye de Saint-Georges et au Chapitre de Rennes : l'abbaye en levait les deux tiers, affermés 1,495 liv., et l'autre tiers, affermé 745 liv., restait au Chapitre.

C'était le chanoine occupant la dixième prébende de la cathédrale qui présentait le recteur de Saint-Hélier. Celui-ci déclara en 1790 qu'il n'avait qu'une portion congrue de 700 liv. et la jouissance du presbytère et de son jardin,

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 138.
2. *Ibidem*, 241, 252, 257.
3. *Ibidem*, 170, 174, 279, 361 et 363.

estimés 60 liv. de revenu[1]. Ce presbytère relevait en 1682 du vicomte de Rennes et était soumis au devoir de chevauchée; rebâti au XVIIIe siècle et racheté depuis la Révolution, il se trouve à côté de l'église.

La fabrique de Saint-Hélier possède un intéressant *Livre de paroisse* rédigé par les recteurs de 1609 à 1790; notons-y ce qui suit : En 1609 on célébrait très-solennellement le Pardon des fêtes de Pâques, pour lequel le recteur, M. Touart, avait obtenu en 1607 des indulgences du pape Paul V; les paroisses voisines se rendaient processionnellement en cette occasion à Saint-Hélier, surtout le lundi de Pâques[2]. — En 1610 on jonchait l'église de paille aux fêtes de Noël et de la Toussaint, parce qu'elle restait ouverte toute la nuit. — A cette époque on faisait de longues processions, allant en 1620, le lundi de la Pentecôte, à Notre-Dame de la Rivière, en Domloup; en 1625 à Saint-Roch de Moucon, en Cesson, et à la Motte-Bruslon, en Saint-Laurent, etc. — Les enfants de la paroisse allaient à la fin de l'année chanter des noëls en quêtant pour l'église; ils recueillirent ainsi 24 liv. 10 s. en 1663. — Enfin, lorsque Mgr de Crissé visita l'église de Saint-Hélier, le 1er juin 1713, il y trouva quatre prêtres attachés à son service.

Après la Révolution, Saint-Hélier ne fut rétabli en 1803 que comme annexe de Toussaints; elle fut érigée en succursale seulement en mars 1820; mais une nouvelle ordonnance royale, datée du 9 juillet 1829, l'érigea en cure de 2e classe.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

2. Le dimanche de la Quasimodo, octave de Pâques, se tenait l'assemblée de Saint-Hélier, qui subsiste encore; mais autrefois tous les nouveaux mariés dans l'an, hommes et femmes ayant épousé dans l'église de Saint-Hélier, devaient comparaître ce jour-là devant les juges de la vicomté de Rennes, « et chacun desdits hommes doit leur présenter deux esteux blancs bien unis et sans couture qui sont moins gros que des balles de paume; l'un d'eux jeté par ordre desdits juges dans la place des cep et collier de la vicomté, à vis-à-vis dudit cimetière; après quoy lesdits hommes mariés sautent dudit cimetière dans le grand chemin, de la hauteur d'environ six pieds; et les femmes comparaissent dans ledit grand chemin et disent chaque leur chanson en dansant, le tout sous peine de 60 sols monnoie d'amende. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*) On voit par là que ce droit féodal n'appartenait point à l'abbesse de Saint-Georges, comme le dit par erreur M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 591), mais au vicomte de Rennes.

[illegible]

[illegible] Saint-Laurent [illegible] Saint-Laurent [illegible] Saint-Laurent-[illegible].

[illegible] paroisse. [illegible] 1790 [illegible]

[illegible] recteur [illegible] grand [illegible] mais qu'il jouissait [illegible] et du presbytère [illegible] de deux vergers et de [illegible] chiffre légal de [illegible] la fabrique de Saint-Laurent [illegible] la troisième [illegible] sur les États de Bretagne, [illegible] la paroisse[2].

La paroisse de Saint-Laurent fut érigée en 1803 comme succursale de Saint-Pierre [illegible] Notre-Dame ; toutefois elle demeura sans recteur de [illegible] à [illegible].

CATHÉDRALE. — *Saint-Pierre*, érigée en métropole en 1859. (Voy. tome Ier, 2[illegible]4 et [illegible].)

ÉGLISES[3]. — *Saint-Jean*. — Cette église a été démolie vers 1830. A cette époque, lorsqu'on rasa l'édifice sacré et qu'on en bouleversa le sol, on y trouva plusieurs cercueils

1. *Cart. Sancti Meleni*, 119.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26. — Le presbytère de Saint-Laurent se trouvait dans le fief du Chapitre, et les recteurs en rendaient aveu aux chanoines.

3. Nous suivons pour les églises le même ordre que pour les origines des paroisses.

en calcaire coquillier. Elle se trouvait à l'Est de la grille actuelle du Thabor, sur la place Saint-Melaine. Elle se composait d'une simple nef sans transept et de petite dimension, s'étendant parallèlement à l'église abbatiale de Saint-Melaine, aujourd'hui Notre-Dame. Un passage étroit existait entre les deux édifices. Le portail occidental de Saint-Jean ne dépassait pas l'alignement de la tour d'entrée de Saint-Melaine. Devant se prolongeait l'enclos du cimetière paroissial; celui-ci, augmenté au Midi de l'église en 1688, avait été bénit le 28 février de cette année-là.

Saint-Jean se terminait à l'Est par un chevet droit, mais l'édifice fut en grande partie rebâti au XVIIe siècle; aussi Urbain Bouessay, chanoine et vicaire général, lui donna-t-il une nouvelle bénédiction le 18 décembre 1689.

A l'occasion de cette restauration de l'église, Jean-François d'Estrades, abbé de Saint-Melaine, demanda au Parlement d'être maintenu dans ses droits de seigneur fondateur et prééminencier de Saint-Jean, réclamant, en outre, l'enlèvement des armoiries du recteur, M. Anger, qui s'était ingéré de placer son blason au bas du chœur, et le rétablissement des écussons des abbés de Saint-Melaine « remplissant la grande vitre derrière le maistre autel, » et descendue par le général sans l'autorisation abbatiale. Jean d'Estrades fit aussi défendre au général de Saint-Jean d'accorder en cette église des droits d'enfeu sans lui demander permission.

Cette autorisation d'avoir à Saint-Jean un enfeu et même une chapelle, Pierre Hévin, sieur du Tronchay, docteur en droit et père du célèbre jurisconsulte, l'avait obtenue le 26 août 1635. A cette date, en effet, il fut autorisé par l'abbé de Saint-Melaine et par les paroissiens de Saint-Jean à bâtir en leur église « une chapelle prohibitive au costé Nord, là où se trouve l'autel de Notre-Dame, lequel y sera transporté, à y faire construire un enfeu et y placer l'inscription suivante : *A l'honneur de la Vierge Mère de Dieu l'illustrissime Mgr Pierre Cornulier, évesque de Rennes, a consacré la présente chapelle,*

le révérendissime abbé de Saint-Melaine Mr Pierre du Lyon a octroyé l'emplacement, et par le consentement de vénérable Julien Riou, recteur, et approbation de tous les paroissiens, Pierre Hévin, docteur ès droits, a icelle basty de ses deniers et pour l'entretenir et y estre célébrée chaque lundy une messe basse a donné au trésor de la présente paroisse vingt-cinq livres de rente annuelle[1]. »

Le 26 novembre 1704, Benjamin de Ravenel, seigneur du Boisteilleul, obtint aussi un enfeu dans le chœur de l'église Saint-Jean, là même où avait été inhumée sa femme, Catherine de Farcy, avec droit d'y placer une pierre tombale ornée de ses armoiries.

Enfin, la famille de Caradeuc avait également dans ce sanctuaire obtenu un enfeu où fut inhumé, le 4 juillet 1785, Louis-René de Caradeuc, seigneur de la Chalotais et procureur général au Parlement de Bretagne[2].

Outre le maître-autel et l'autel de la Sainte-Vierge, il y avait à Saint-Jean les autels de Saint-Michel, de Saint-Gilles et Saint-Nicolas et de Notre-Dame-des-Agonisants. A l'autel Saint-Gilles et Saint-Nicolas se réunissait en 1667 la confrérie des Vivants et Trépassés; à celui des Agonisants était établie la confrérie du même nom; enfin il y avait une troisième confrérie dite des Saints-Jean, érigée en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, et desservie, semble-t-il, à l'autel majeur.

Parmi les fondations de Saint-Jean, mentionnons la chapellenie des Grandes-Cours, présentée en 1733 par le marquis de Cucé. Notons aussi une relique de la Vraie-Croix enchâssée dans une croix d'argent et donnée à la paroisse, le 16 octobre 1552, par Robert Piédenaye et Jeanne Lucas, sieur et dame de la Plesse. En faisant don de cette relique, alors fort rare, ceux-ci stipulèrent que cette croix « leur sera à eux et

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 62. — *Arch. du Chapitre de Rennes.*
2. *Ibidem.* — *Reg. de l'état civil.*

à leurs héritiers monstrée et portée chez eux par les seuls prestres de la paroisse lorsqu'ils le requèreront, sans qu'ils puissent toutefois la retenir plus de vingt-quatre heures en leur demeure[1]. »

Nous venons de dire qu'il ne restait plus de vestiges de l'église Saint-Jean.

Saint-Pierre-du-Marché. — Cette église paroissiale était située, en 1030, « dans la partie orientale de la ville « *in suburbio*, » en face de la porte principale de la cité, « *ante portam civitatis magnam*, » ouvrant sur le « forsbourg de la Baudrairie, » et dite aux XIVe et XVe siècles « porte Baudraère[2]. » Cet emplacement correspond à peu près au bas de la place actuelle de la Comédie. On appelait ce sanctuaire Saint-Pierre-du-Marché, parce qu'il était situé sur la grande place où se tenait le marché forain des bourgeois, à ciel ouvert. Il ne faut pas le confondre avec le marché couvert, la Cohue, qui était renfermé dans l'enceinte murée. Cette église Saint-Pierre était tombée en ruine, « *diruta*, » en 1230; elle ne fut pas relevée et il n'en demeure aucune trace.

Saint-Pierre en Saint-Georges. — Nous avons dit qu'en 1230 le Chapitre de Rennes donna à l'abbesse de Saint-Georges la chapelle Saint-Sauveur, à la condition qu'elle rebâtirait l'église Saint-Pierre-du-Marché. Mais au lieu de reconstruire cette église paroissiale dans son emplacement primitif, les religieuses de Saint-Georges préférèrent donner asile aux paroissiens de Saint-Pierre dans leur propre église. Le transept et le bas-côté du Nord de la basilique abbatiale de Saint-Georges furent donc affectés au service de la paroisse Saint-Pierre, qui prit le nom de Saint-Pierre en Saint-Georges, et qu'on appela même souvent paroisse de Saint-Georges.

En 1477, une transaction fut passée entre l'abbesse Olive de Quélen, au nom de son monastère, et le recteur Georges

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 62.
2. *Cartul. Sancti Georgii*, Prolégomènes, 30.

Rouaud au nom des paroissiens; « en vertu de cet accord, l'église paroissiale fut accrue d'une portion du cimetière comprise entre la muraille de clôture de la ville et le bas-côté de l'église abbatiale; à l'intérieur, le vieux mur du collatéral fut remplacé par une série d'arcades appuyées sur des piliers, ce qui ouvrait une communication immédiate de la nouvelle nef privative aux paroissiens avec la grande église de l'abbaye[1]. »

A la suite de cet accroissement de l'église Saint-Georges et de la construction d'une nouvelle enceinte murale de Rennes, un nouveau cimetière fut donné aux paroissiens par les bourgeois de Rennes, et en 1485 l'évêque de Lydda reçut de l'ordinaire commission de le bénir.

La confrérie du Saint-Sacrement fut fondée en cette église en 1694 par le recteur Julien Roussigneul, et celle de Notre-Dame-des-Agonisants y était également érigée au siècle dernier. Il s'y trouvait aussi quelques fondations, telles que la chapellenie des Le Coq, fondée en 1595, etc.

Naturellement l'abbesse de Saint-Georges était dame fondatrice et prééminencière de Saint-Pierre en Saint-Georges; mais elle avait autorisé quelques familles à y avoir des enfeus.

L'église abbatiale de Saint-Georges ayant été démolie au commencement de ce siècle, l'église Saint-Pierre, qui en faisait partie, a nécessairement subi le même sort.

Notre-Dame. — L'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine devint en 1803 la cathédrale provisoire de Rennes et prit alors le nom de Saint-Pierre; mais après l'installation définitive de l'évêque et du Chapitre dans leur nouvelle cathédrale, la vieille église cessa d'être appelée Saint-Pierre et reçut en 1844 le nom de Notre-Dame, qu'elle porte encore.

Nous avons précédemment décrit (tome II, 36) cet édifice au point de vue archéologique, et nous avons rappelé les

1. *Cart. Sancti Georgii*, 302. — M. de la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 126.

nombreux tombeaux qu'elle renfermait jadis. Tous ces monuments funéraires ont disparu, cachés en partie, prétend-on, sous le parquet du chœur; mais deux tombeaux modernes méritent d'être signalés : l'un, simple dalle de marbre posée dans le transept du Sud, recouvre les restes de Mgr Mannay, évêque de Rennes, † 1824, et dont nous avons relaté l'épitaphe (tome Ier, 743); — l'autre, tombeau-arcade placé sous la tour, à l'entrée de l'église, renferme le corps de Joseph Meslé, curé-doyen de Notre-Dame, † en grande vénération le 1er mai 1873. Une bonne statue, due au ciseau de M. Valentin, représente fidèlement ce pieux vieillard dans l'attitude de la prière, agenouillé au-dessus de son sarcophage, devant la Sainte Vierge, et accompagné de son saint patron. Au fond de l'arcade on lit cette inscription : *Sous le trône élevé par sa piété à la Reine des Anges repose, selon son désir, un de ses plus dignes serviteurs, V. M. Joseph Meslé, curé de cette église de 1825 à 1873; la paroisse dont il fut durant soixante années l'apôtre infatigable lui a érigé ce monument.*

C'est, en effet, M. Meslé qui fit surmonter la tour de son église d'une statue de la Sainte Vierge dressée au sommet d'une coupole. Cette statue en plomb est supportée par une armature en fer; elle est accompagnée des statues de saint Pierre et saint Paul, de saint Melaine et saint Amand, et de huit statuettes d'anges. Mgr Saint-Marc voulut lui-même bénir très-solennellement, le 26 octobre 1856, la statue de Notre-Dame de Rennes.

Trois grands autels en bois sculpté, surmontés de riches baldaquins gothiques, œuvre de M. Hérault, décorent l'église de Notre-Dame. L'autel majeur, avec sa forêt de clochetons, est vraiment monumental; celui du transept du Nord renferme une relique de saint Camille, déposée sur le corps en cire de ce bienheureux, vêtu en religieux. Près de l'autel du transept méridional, une châsse élevée de terre contient le corps entier de sainte Septimie, martyre, extrait des Catacombes de Rome, recouvert de cire et richement vêtu.

Récemment l'on vient de construite deux chapelles gothiques à l'extrémité des collatéraux du chœur; l'on y voit dans de larges baies de style rayonnant d'excellentes verrières modernes, représentant l'une les mystères du Rosaire, l'autre la légende de saint Joseph. Quant aux autels, ce sont deux jolis morceaux de sculpture en marbre blanc, décorés d'émaux et de cuivres dorés.

Enfin, de belles orgues placées depuis peu au bas des nefs complètent l'ornementation de l'église Notre-Dame.

De nombreuses confréries existent en cette église, en voici la nomenclature : les Saints-Anges-Gardiens, érigée en 1825 par Mgr de Lesquen et agrégée à l'archiconfrérie de Rome en 1826; — le Bon-Pasteur et la Compassion de la Sainte Vierge, érigée par Mgr de Lesquen en 1830 et élevée à la dignité d'archiconfrérie en 1840 par S. S. Grégoire XVI; — le Rosaire vivant, archiconfrérie érigée le 24 janvier 1834 par Mgr de Lesquen, qui nomma le curé directeur de l'association pour la ville et tout le diocèse; — le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, érigée par Mgr Saint-Marc en 1842 et agrégée aussitôt à l'archiconfrérie de ce nom établie à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris; — la confrérie Réparatrice du blasphème et de la profanation du dimanche, érigée par Mgr Saint-Marc en 1847; — Notre-Dame réconciliatrice de la Salette, établie en 1854 et agrégée à l'archiconfrérie de la Salette; — enfin, Notre-Dame du suffrage pour les âmes du purgatoire, érigée le 12 décembre 1867 par Mgr Saint-Marc et affiliée à l'archiconfrérie de même nom existant à Rome.

Rappelons encore qu'en cette église se trouve en honneur la statue de Notre-Dame de Paimpont, dont nous avons déjà parlé. (Tome II, 695.)

Saint-Étienne. — L'ancienne église de ce nom, sécularisée depuis la Révolution, subsiste encore dans la rue d'Échange. C'est un édifice assez insignifiant, qui a remplacé l'église primitive; servant actuellement de magasin au génie, il est rela-

tivement moderne. Il se compose de trois nefs ayant trois travées et séparées par des colonnes de granit en forme de palmiers, de deux transepts assez vastes et d'un chœur à chevet droit accosté de deux petites chapelles faisant suite aux collatéraux de la grande nef; le tout est de style ogival bâtard, lourd et pauvre d'ornementation. Dans les petites chapelles de chaque côté du chœur se trouvent des tombes-arcades qui ont dû originairement être des enfeus.

Au commencement du xve siècle il fut fait des dons à la fabrique de Saint-Étienne pour aider à la réédification de cette église; mais il semble que l'édifice ne fut construit qu'à la fin de ce siècle et au courant du xvie. Dom Jehan Gilles, subcuré de Saint-Étienne, choisit par testament du 15 mai 1505 sa sépulture « en la grande chapelle qui nouvellement a esté construite et édiffiée au cimetière et au joignant de l'église dudit lieu de Saint-Étienne; » il doit s'agir ici du transept du Midi. Le transept du Nord fut bâti vers 1552, époque où l'on fit marché « pour la charpentrie d'une chapelle bastie de neuf au joignant et derrière l'église[1]. »

Quant à la tour, placée au bout du transept méridional, sa première pierre fut posée le 1er février 1742 par Antoine de la Briffe d'Amilly, premier président au Parlement, et bénite par M. de Guersans, vicaire général. Cette tour fut à l'origine couronnée d'un dôme pyramidal surmonté d'une croix placée le 31 décembre 1744[2].

Outre l'autel majeur, on voyait en cette église en 1739 les autels de Notre-Dame-des-Agonisants, de Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, Sainte-Anne, Sainte-Marguerite, et le petit autel de la Vierge. Saint Hubert et sainte Barbe y avaient aussi précédemment leurs autels en 1564.

Cet autel de Notre-Dame-des-Agonisants, construit en 1637 par Jean Martinet, architecte de Laval, réunissait autour de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 51 et 54.
2. *Reg. de l'état civil.*

lui les membres de la confrérie du même nom; cette pieuse association fut érigée en 1659 par les soins du recteur Pierre de Lorgeril, qui avait obtenu pour elle dès 1667 des indulgences plénières du pape Clément IX et qui la fonda de 100 liv. de rente.

Les autres confréries établies à Saint-Étienne étaient : celle de Saint-Étienne, fondée au XIVe siècle et mentionnée en 1438; Guillaume Dagan fit en 1568 une fondation en sa faveur, et le pape Urbain VIII lui accorda en 1642 des indulgences plénières; — celle de Saint-Claude, existant au XVe siècle mais abandonnée à la fin du XVIe; — celle de Saint-Roch et Saint-Sébastien, dont il est question en 1550; — et enfin celle de Saint-Fiacre, signalée au siècle dernier. — Quant à celle du Précieux-Sang, érigée le 22 mars 1681 par le pape Innocent XI dans l'église conventuelle des Augustins, elle n'a été confirmée qu'en 1802 par Mgr de Maillé dans la nouvelle église de Saint-Étienne. — De plus, une confrérie dite de la Sainte-Providence a été établie dans notre siècle en cette même église.

Il y avait plusieurs fondations faites en la vieille église, telles que la chapellenie de Sainte-Catherine, présentée en 1491 par le seigneur de Champeaux; celle d'une messe quotidienne fondée en 1640 par Tanguy de Rosmadec, baron de la Hunaudaye, etc., etc.

Un inventaire de 1670 nous signale à Saint-Étienne « une petite croix d'argent où il y a de la Vraie-Croix, portée par une petite figure de sainct Étienne; — un reliquaire d'argent supporté par deux petites figures d'anges; » — deux calices « à l'antique, » l'un en argent, l'autre en vermeil, etc.

Enfin, des reliques des martyrs saint Théodore et sainte Claire, extraites des Catacombes de Rome, furent données à Saint-Étienne en 1741 par Charles de Gamache, l'un des trésoriers de la paroisse [1].

A l'époque du rétablissement des paroisses à Rennes, l'église

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 31, 32, 34, 35; 10 G, 2.

Saint-Étienne ne fut pas rendue au culte et le service paroissial fut transféré dans l'ancienne église conventuelle des Augustins. Nous avons dit (tome III, 112) quand et comment fut bâtie cette dernière église; nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est que cet édifice, d'origine relativement récente, est aussi bien tenu que le comporte son style. On y voit les statues modernes du Christ à la colonne et de sainte Madeleine, œuvres de Barré, ainsi que celles de sainte Anne et de saint Pierre. Dans les niches de la façade ont été également posées les statues de saint Étienne, patron de la paroisse, et de saint Augustin, rappelant la primitive destination de l'église.

Saint-Sauveur. — Cette église se trouvait à l'origine dans le même emplacement qu'aujourd'hui, mais elle était tournée en sens opposé, c'est-à-dire qu'elle avait son chevet à l'Est, au joignant du grand bout de Cohue[1], et son portail à l'Ouest regardant la cathédrale, dont elle n'était séparée que par les hôtels des archidiacres.

Saint-Sauveur fut en grande partie reconstruit durant le xve siècle; en 1463 l'évêque de Rennes vint faire la bénédiction de la partie neuve, dont les travaux avaient été commencés en 1445. On construisit aussi un collatéral au Nord en 1466, et en 1481 on releva complètement le haut de l'église; à cette occasion, le duc François II donna l'emplacement nécessaire pour agrandir le chevet. En 1484 fut achevée la grande verrière du maître-autel, commencée dès 1438[2], et en 1493 on plaça les premières orgues au bas de la nef.

Cet ancien grand autel de Saint-Sauveur mérite quelques détails. Placé au chevet de l'église, il était surmonté d'un retable à compartiments garnis de volets, « dans lequel y a plusieurs images en bosses couvertes et revestues d'or, représen-

1. La Cohue, ou grande halle couverte, occupait en partie la place actuelle de Saint-Sauveur.

2. Cette vitre coûta 280 liv., dont 40 liv. furent données par Julien Thierry, seigneur du Boisorcant.

tant le couronnement et descente de Notre-Seigneur de la croix et la résurrection d'iceluy, comprins en troys partyes contenant de travers environ neuf pieds et de hauteur environ six pieds. Au devant et aux deux costez duquel autel y a une carrée de chandelliers de cuivre portée par le devant sur deux colonnes de pareil cuivre avec un angelot sur chacune d'icelles, et deux autres aux deux costez dudict autel; y ayant ladite carrée le nombre de vingt-trois chandelliers, sans y comprendre les quatre petits qui sont aux mains desdits quatre angelots. Lequel autel est environné d'une autre carrée de boys en ballustres par le bas, et pour monter audit autel y a trois degrés de pierre de grain, et dans l'enclos desdits ballustres y a quatre pierres tombales de mesme pierre de grain, et soubs lequel autel par le derrière d'iceluy y a un petit revestaire. »

Au-dessus de cet autel était le tabernacle ou sacraire, dont voici maintenant la description :

« Estant posé sur le hault dudit grand autel, au derrière d'iceluy, esloigné de deux pieds du pignon de ladite église, ledit tabernacle est faict en forme de piramide de hauteur de quinze pieds ou environ, dans lequel repose le Sainct-Sacrement, pour le conserver et garder aux nécessités réquises; aux deux costez duquel sont deux images de bois, l'une du pourtraict de Sainct-Sauveur et l'autre de saincte Véronique; pour lequel tabernacle monter y a douze marches de degrés fort incommodes[1]. »

A la même époque se trouvait « proche l'autel de Notre-Dame le tabernacle de la Vraie-Croix, » dans lequel fut déposé le Saint-Sacrement lorsqu'en 1629 l'évêque ordonna la transformation du sacraire ci-dessus décrit.

Il est vraisemblable que le bas de l'église Saint-Sauveur était demeuré tel qu'à l'origine, lorsqu'on augmenta l'édifice dans

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 67.

le style ogival flamboyant du xve siècle[1]; aussi fut-ce cette partie qui s'écroula de vétusté :

« Le samedi 7 mars 1682, le bas de l'église Saint-Sauveur de cette ville est tombé et a causé bien du désordre par la chute de la maison voisine, dépendant de l'archidiaconé[2]; les orgues ont été brisées, les fonts baptismaux et le clocher ébranlés; l'on a résolu de le baisser de cinquante pieds et l'on est allé faire l'office à la chapelle Saint-James, sous l'Horloge, où les paroissiens ont fait leurs pasques[3]. »

Les habitants de Saint-Sauveur résolurent à la suite de cet accident de rebâtir complètement leur église. Pour pouvoir mieux l'agrandir, ils achetèrent l'emplacement de l'hôtel archidiaconal, tombé en ruine, et trois maisons à côté du grand bout de Cohue. Le 24 juillet 1703, M. de Nointel, intendant de Bretagne, posa la première pierre de l'édifice; lorsque la moitié de l'église, c'est-à-dire le chœur (que l'on construisit à l'Ouest) et les transepts, eurent été bâtis, l'on en fit la bénédiction le 7 août 1719, veille de la Transfiguration, et l'on y célébra la messe le jour même de cette fête en présence du Chapitre.

Le reste de l'église, c'est-à-dire la nef et ses collatéraux, fut achevé vers 1728. Le 12 juin 1730 on posa la première pierre d'un nouvel autel de la Vierge, et lorsqu'il fut achevé l'on y transféra solennellement, le 13 mai 1731, la statue de Notre-Dame-des-Miracles, qui avait été portée en l'église des Augustins pendant l'incendie de 1720, puis rendue à Saint-Sauveur. Le 4 juin 1731 fut placée la première pierre de l'autel majeur, mais celui-ci ne fut achevé et bénit que le 24 décembre 1768. M. Le Moyne de la Borderie, vicaire géné-

1. On ajouta aussi en 1658 une chapelle au Nord, dédiée à saint Joseph, et l'on y déposa, après une très-solennelle procession, la statue de Notre-Dame-des-Miracles le dimanche 7 avril. Onze ans plus tard, une autre solennité de même genre eut lieu le 3 février 1669 à l'occasion de la reconstruction de l'autel de la Vierge miraculeuse.

2. Cette maison avait une fenêtre ouvrant dans l'église, et l'archidiacre pouvait de chez lui assister aux offices divins.

3. *Journal ms.* de Loret, 266.

tant
et la
nant
pieds
carré
deux
d'icel
ladite
comp
quatr
rée d
autel
dits
grain
reve

A
voie
«
d'ic
led
qui
me
au
po
po
fo

Da
pos
tra
l
der

et fonda une chapellenie de quatre messes hebdomadaires, les dimanche, lundi, vendredi et samedi; il en réserva la présentation au seigneur de la Freslonnière. Plus tard, Jean Freslon, seigneur de Saint-Aubin, fonda une autre messe basse dite vers midi tous les dimanches et fêtes. L'un des derniers chapelains de la Freslonnière fut Jean-Baptiste Freslon, chevalier de Malte (1770).

Il y avait aussi une chapelle de Baulac, située à l'origine du côté du grand bout de Cohue, proche les autels Saint-Yves et Saint-Sébastien; elle avait droit de prééminence, d'enfeu, banc, escabeau et armoiries; son banc était appuyé au premier pilier du haut de l'église. Jean du Bouays, seigneur de Baulac, vendit cette chapelle en 1573 à Françoise Le Prestre, dame de la Lohière, dont les héritiers la revendirent à M. Ferron de la Villandon; comme les paroissiens contestaient les droits de ce seigneur à Saint-Sauveur, celui-ci se fit maintenir en possession de ses prééminences et fit en 1659 rétablir dans la verrière de sa chapelle les armoiries de Baulac, qui en avaient été enlevées.

Quelques autres personnages avaient obtenu également des enfeus à Saint-Sauveur. Dans la voûte, proche l'autel Saint-Julien, fut inhumé vers 1445 Pierre Bonabry, sieur des Mesnils; — devant l'autel Saint-Sébastien, Jeanne Bourgneuf, dame de la Fontaine et de Bréquigny (1489); — au bout du marchepied de l'autel de la Vierge, Pierre Champion, sieur des Croix (1519), et Jeanne Le Corsin, dame du Chesne-Blanc, veuve de Pierre Champion (1544); — et joignant le même autel, Jeanne Dupont, femme de Guillaume Bouestel, sieur de la Chauvelière (1553); — enfin, en 1704, le sieur de Belair-Morfouace réclamait un enfeu et une voûte près de l'autel Saint-Jean[1].

Il y avait encore à Saint-Sauveur la chapellenie de Saint-Armel, fondée et présentée par le marquis de Cucé; — celle

1. Languedoc, *Inventaire ms. des arch. de Saint-Sauveur.* (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

de Sainte-Magdeleine, fondée en 1469 par Olivier Le Marchand, recteur de Vern, etc., etc.

Signalons, enfin, la fondation des Quarante-Heures, faite le 23 décembre 1685 par Julienne Pinot et Jacquette Lajambe, dotée de 50 liv. de rente et fixée aux trois jours suivant la fête de Noël[1].

Plusieurs confréries ont été érigées à Saint-Sauveur. Celle des Agonisants fut établie en l'honneur de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et de saint Joseph, et approuvée en 1659 par le pape Alexandre VII; Jean Lainé, sieur du Paty, et Michelle Duchemin, sa femme, fondèrent une messe pour les confrères le 22 septembre 1659, et les paroissiens en fondèrent deux autres, le 11 février 1662, le mercredi à l'autel de Notre-Dame et le vendredi à l'autel Saint-Joseph; cette confrérie a été rétablie en 1805; — celle du Sacré-Cœur de la Vierge ou de Notre-Dame-des-Miracles, érigée en 1670, enrichie d'indulgences par le pape Clément X et rétablie en 1805; — celle de Saint-Maurice, établie le 22 novembre 1719, mais éteinte aujourd'hui; — celle du Sacré-Cœur de Jésus, érigée primitivement dans l'église du Calvaire de Cucé et enrichie d'indulgences par le pape Benoit XIV (1740-1758); elle a été transférée à Saint-Sauveur en 1805; — enfin, de nos jours a été établie l'association du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, affiliée à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Nous avons nommé plusieurs fois déjà Notre-Dame-des-Miracles : c'est une dévotion particulière à Saint-Sauveur qui demande quelque explication.

Une pieuse tradition raconte qu'en 1357 les Anglais assiégeant Rennes, creusèrent une mine sous les murailles de la ville, espérant y entrer par ce souterrain. Mais cette mine vint aboutir à l'église Saint-Sauveur. Or, tout à coup, le

1. Languedoc, *Inventaire ms. des arch. de Saint-Sauveur.* — *Arch. Nat.*, P. 1710. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 2.

8 février, on entendit les cloches de ce temple sonner d'elles-mêmes; la foule aussitôt accourue aperçut dans l'église une statue de la Sainte Vierge qu'on y honorait désignant de son doigt l'ouverture encore cachée du souterrain fait par les Anglais. Immédiatement la garnison rennaise fit une contre-mine et y entra sous la conduite d'un vaillant chevalier, Bertrand de Saint-Pern; la ville fut ainsi sauvée.

En souvenir de ce merveilleux évènement, l'on honora tout particulièrement à Saint-Sauveur la miraculeuse statue de la Sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame-des-Miracles-et-Vertus, l'on conserva longtemps avec soin le puits, ouverture de la mine aboutissant à l'église, et l'on fonda deux cierges allumés, l'un devant l'autel de la Vierge, l'autre à l'entrée du temple. En outre, pendant plusieurs siècles furent entretenus des tableaux représentant « le miracle de la délivrance des Anglais, » et furent fondées plusieurs messes d'action de grâces.

On comprend que nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails que demanderait l'histoire fort intéressante de Notre-Dame-des-Miracles, mais nous renvoyons nos lecteurs curieux de s'instruire et de s'édifier au R. P. dom Plaine, qui a traité longuement ce sujet dans son *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes*[1].

La Révolution détruisit la statue de Notre-Dame-des-Miracles, mais de nos jours une nouvelle statue, imitée de l'ancienne, a été faite et mise à Saint-Sauveur au côté Nord de la nef, là où devait se trouver à l'origine l'autel de la Sainte-Vierge. Ce fut le 13 février 1876 que Mgr Saint-Marc rétablit très-solennellement à Saint-Sauveur le culte de Notre-Dame-des-Miracles, en y replaçant cette sainte effigie. Depuis lors l'on voit dans cette église la statue de Notre-Dame représentée assise, tenant son divin Enfant sur ses genoux, et abais-

1. Voy. aussi sur l'authenticité du prodige de Saint-Sauveur la *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXX, 5 et 91.

sant sa main droite vers le sol comme elle le fit le jour du miracle; elle est sur un autel, entourée d'ex-voto nombreux. Vis-à-vis est une belle verrière représentant le merveilleux évènement et portant cette inscription : *La ville de Rennes sauvée de l'invasion anglaise par l'intercession de Notre-Dame-des-Miracles en l'année 1357. Donné par les paroissiens en 1874.*

Toussaints. — L'ancienne église de ce nom n'existe plus; elle se trouvait à l'origine en dehors de la Cité et au-delà de la Vilaine, là où s'élève actuellement la Halle-au-Blé.

C'était primitivement un édifice roman qui fut en très-grande partie reconstruit aux XVe et XVIe siècles, comme nous allons voir.

Les *Comptes des trésoriers* de Saint-Sauveur en 1412 et 1416 nous apprennent, en effet, que vers ce temps-là les paroissiens de Toussaints relevèrent le bas de leur église sur un plan plus vaste que l'ancien. Les habitants de Saint-Sauveur, faisant partie de la paroisse de Toussaints, donnèrent à cette occasion 15 liv. pour aider à la construction du clocher et 20 liv. pour subvenir aux frais de la bénédiction du nouveau temple. Jean V, duc de Bretagne, offrit de son côté 30 liv. en 1435, et 15 liv. en 1436, pour contribuer « à l'édification de la nef. » Un peu plus tard, en 1459, on posa les fondations du haut de l'église « le lundy d'avant la Feste-Dieu [1]. »

Mais de terribles accidents vinrent interrompre les travaux : le dimanche après la mi-août 1482, une tempête extraordinaire renversa le clocher de Toussaints, qui écrasa une maison voisine et tua dans son lit le propriétaire, Georges Thomas. Un peu plus tard, en 1513, la tour joignant la sacristie tomba elle-même, et cet évènement fut relaté dans l'inscription suivante, gravée dans le mur voisin :

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 75.

En 1513 la tour chut
De céans qui le peuple esmut,
Un soir, jour de la Trinité;
Par quoy fut de nécessité
A retablir tout de nouveau
Ce moustier grand et beau[1].

On s'occupa donc de relever ces ruines, mais la construction de la tour dura plus d'un siècle, car en 1619 on y travaillait encore.

En 1506 fut construit le transept ou croisée de l'édifice; à cette occasion fut passée une convention entre les paroissiens et le vicomte de Rennes[2], qui leur céda sur son fief les terrains nécessaires pour accroître leur église; ils lui accordèrent en échange divers droits honorifiques, tels qu'écussons sculptés en bosse aux pignons du nouveau bâtiment, redevance annuelle d'un cierge du poids de deux livres le jour de la Purification, etc.

Restait à relever le chevet de l'église; il dut l'être vers 1526, car le 20 novembre de cette année-là les trésoriers firent marché avec Jehan Adrian, peintre-verrier, « pour la construction de la grande vitre derrière le maître-autel[3]. » L'édifice étant enfin terminé, on fit divers autels, notamment celui de Saint-Yves, en 1539 et 1540, et l'on plaça en 1592 des orgues qui coûtèrent 400 écus.

1. Marteville, *Hist. de Rennes.*

2. La vicomté de Rennes, très-ancienne seigneurie, appartint pendant bien des siècles aux barons de Vitré, puis passa par acquêt aux familles de Lannion et de Marnière. Le vicomte de Rennes avait droit de chevauchée à la foire de la Magdeleine (Voy. tome III, 319) et de saut des mariés à Saint-Hélier; il était regardé comme seigneur fondateur des églises de Toussaints et de Saint-Hélier et de la chapelle de la Magdeleine; il avait aussi droit de ceps et collier à la Magdeleine, à Saint-Hélier et dans la rue Haute « pour corrections des blasphémateurs du saint nom de Dieu et autres délinquants, » etc. (Voy. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, II, 184.)

3. Cette verrière en remplaçait une autre détruite en 1513 par la chute de la tour; cette première vitre contenait l'écusson du duc de Bretagne, et au-dessous les armoiries des Guéhéneuc, seigneurs de Villeneuve, et des d'Espinay et Du Guesclin, leurs alliés; mais on y voyait aussi « quatre présentations, deux d'hommes et deux

Au siècle suivant, on fit marché en 1673 avec François Houdant, architecte de Laval, pour la construction d'un nouveau grand autel, moyennant 10,000 liv.; le sieur Chalet, en 1676, en peignit le tableau occupant le fond du retable pour 450 liv., et le tabernacle fut offert en 1684 par les confrères du Saint-Sacrement; il leur coûta 1,400 liv.[1]

Le 26 mars 1715, à cinq heures et demie du soir, une portion de la tour s'écroula[2]; l'on s'occupa aussitôt de la restaurer, et il en coûta 27,775 liv. d'après un compte de 1718. Un peu plus tard, la construction d'une nouvelle tour fut décidée; la première pierre en fut posée par le maire de Rennes, M. Hévin, et bénite par le recteur, M. Le Normant, le 23 août 1764.

Telle était l'église de Toussaints, vaste édifice de style hybride, où les pleins cintres romans se mêlaient aux ogives, formant trois nefs qu'entouraient une douzaine de chapelles et terminé par un chevet droit. Sécularisée en 1793, elle fut peu de temps après victime d'un incendie, et les débris qui survécurent au sinistre furent complètement démolis vers 1807.

Après le duc de Bretagne, seigneur supérieur, le vicomte de Rennes était regardé comme seigneur fondateur et prééminencier de Toussaints. L'analyse de divers procès-verbaux relatifs à ces prééminences achèvera de nous faire connaître l'ancienne église dont nous nous occupons.

Le chevet droit de cet édifice était éclairé par trois vitres. La verrière principale présentait en 1630, en haut l'écusson *parti de France et de Bretagne;* au-dessous étaient deux écussons du sire de Laval et de Vitré, vicomte de Rennes, *écartelés d'Évreux*, à cause du mariage vers 1500 de Guy XVI avec Charlotte d'Aragon. Plus bas se trouvaient, « au dessus

de femmes, » dont les vêtements portaient les mêmes armes de Guéhéneuc avec leurs alliances.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 71.

2. Il s'agit très-probablement ici de la tour élevée au bas des nefs; dans les anciens plans, on voit qu'il y avait à Toussaints deux tours : une à l'Ouest, avec clocher, formant façade, et l'autre au Nord du chœur.

des passées, tant du costé de l'évangile que du costé de l'épître, » les armes des seigneurs de Villeneuve[1]; plus bas encore celles des seigneurs de la Prévalaye, et enfin celles des marquis de Cucé[2]. De chaque côté de cette grande vitre étaient des verrières moins considérables n'offrant que l'écu plein *de France*.

En descendant l'église, du côté de l'évangile, on remarquait : dans la chapelle Saint-Sébastien, au haut de la vitre du pignon, les armes pleines *de Bretagne;* — dans la chapelle Sainte-Suzanne, le même écusson; — dans le transept septentrional, où était la chapelle de Saint-Martin, on voyait au haut de la vitre, derrière l'autel, deux écussons : l'un de *Bretagne plein*, l'autre *parti de Bretagne et d'Amboise;* ces armes semblent prouver que la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, ne fut pas étrangère à la confection de ce vitrail; — dans le pignon du même transept étaient deux autres écussons, l'un *de France*, l'autre *de Bretagne*.

De l'autre côté de l'église, vers Midi, il y avait : dans la chapelle Saint-Yves, au haut de la vitre, l'écusson de François, dauphin de France et duc de Bretagne; — dans le transept méridional, où se trouvait la chapelle Saint-Nicolas, au haut de la vitre du pignon, deux écussons : l'un *de France*, l'autre *de Bretagne;* et dans un autre vitrail, trois écussons : *de France*, *de Bretagne* et *de Rennes*.

Dans la verrière occupant le bas de la nef, au-dessus des orgues, étaient aussi en 1702 trois blasons : *de Bourgneuf*, *Thierry* et *de sinople à trois fasces d'argent*. Enfin, aux quatre coins du cimetière, au haut de la croix de ce cimetière et sur

1. Villeneuve, seigneurie sise en Toussaints, mentionnée dès le XIe siècle, appartint successivement aux familles de Guéhéneuc, de Bourgneuf, Thierry, des Déserts, d'Espinay, de Téhillac, Lussembourg, Malescot, etc.

2. En 1526, lorsque fut passé le marché pour la confection de cette vitre, on vit comparaître avec les trésoriers Louis des Déserts, seigneur de Villeneuve, François Thierry, seigneur de la Prévalaye, et Julien Bourgneuf, seigneur de Cucé.

les pignons des transepts se trouvaient gravées sur pierre les armoiries du vicomte de Rennes[1].

Plusieurs enfeus apparaissaient aussi dans cette église : celui des seigneurs de Villeneuve était dans le sanctuaire; c'est là que fut inhumée en 1417 Lucasse Déelin, femme de Raoul Guéhéneuc, « au pied du maistre autel; » à côté on voyait (en 1585) deux bancs à queue, « l'un à dextre, l'autre à senestre, armoyés chacun d'un écusson *à trois croisilles*, » et appartenant également au seigneur de Villeneuve[2]; — l'enfeu du seigneur du Puits-Mauger[3] se trouvait aussi originairement devant le maître-autel; il fut acquis vers 1447 par Jean du Bouays; — le seigneur du Bouëdrier[4] réclamait également en 1679 un banc à queue et une pierre tombale, etc.[5]

En 1514, Michel Boussemel, sieur du Val, donna, le 1er novembre, une relique de la Vraie-Croix à l'église de Toussaints; elle fut déposée dans un reliquaire décrit comme suit en 1552 : « Une grande portion de la Vroye Croix Nostre Seigneur et Redempteur Jhesus Crist poisant le boays de ladicte croix nue trois gros vingt grains, quelle portion est en une châsse d'argent à clevoirs par dessus portée sur les bras de l'ymaige Saincte Helaine estant d'argent doré[6]. »

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 71.

2. Outre cet enfeu, le seigneur de Villeneuve en avait un autre, acquis en 1423 par Jamet Guéheneuc et situé devant l'autel de la Vierge.

3. Le Puits-Mauger, manoir seigneurial sis dans le faubourg de la Magdeleine, était à l'origine, dit Languedoc, « une maison de plaisance et recréation » appartenant aux ducs de Bretagne; il devint ensuite la propriété des Pasquier, puis des du Bouays de Cousboue, qui le possédèrent fort longtemps.

4. Le Bouëdrier, seigneurie en Toussaints, possédée d'abord par la famille de même nom, fut ensuite unie à Bréquigny.

5. *Arch. Nat.*, P. 1712. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 71, 77, etc.

6. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 70. — Un très-intéressant inventaire du trésor de Toussaints en 1552 mentionne encore : « Une grande croix d'argent doré à deux arcs boutans à ymaiges du Crucifix, Nostre Dame et Sainct Jean l'Evangéliste; — un grant calice vermoil doré à deux lenternes ou sont les apostres en boce et souldez sur la couppe et sur la pate; — aultre calice en vermoil doré à deux lenternes dont la première est à jour; — aultre calice en vermoil doré armoyé des armes du seigneur de la Prévallais, etc., etc. » (Voy. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, I, 67.)

Il est aussi fait mention en 1664 de deux chandeliers armoriés que l'on plaçait alors des deux côtés « de l'autel de Nostre Dame de Paimpol. » Il devait s'agir probablement ici d'une statue de Notre-Dame de Paimpont, très-vénérée jadis dans notre contrée, comme nous l'avons déjà vu.

En 1771, Julien Bellanger, ancien procureur au Parlement, fonda une rente de 100 liv. au profit des pauvres honteux de la paroisse[1].

Il y avait en outre à Toussaints plusieurs autres fondations assez importantes; une entre autres, présentée par le seigneur de Villeneuve, rapportait en 1790 à son titulaire, M. Boux de Villeneuve, 304 liv.; elle était alors chargée de deux cent huit messes par an.

Il nous reste à parler des nombreuses confréries érigées en l'église de Toussaints. La plus ancienne était celle de Saint-Nicolas, mentionnée au XIIIe siècle; il est, en effet, question en 1266 et 1269 du fief des frères de Saint-Nicolas, « *in feodo fratrum confraternitatis Sancti Nicholai Redonensis*[2]; » cette pieuse association existait encore en 1790. — La confrérie de Tous les Saints était également fort ancienne; Jean Lemoul et Thomine Le Coq, sa femme, lui donnèrent 30 sols de rente en 1435; — celle des saints Fabien et Sébastien, saint Roch et saint Armel, figure en 1619; le pape Urbain VIII lui accorda des indulgences en 1641; — la confrérie du Saint-Sacrement, enrichie d'indulgences en 1610 par le pape Paul V, reçut quelques dons en 1668; — celle de Sainte-Anne obtint en 1714 des indulgences du pape Clément XI; elle avait des messes fondées en l'honneur de saint Joachim, saint Joseph et des Cinq-Plaies; — celle de Saint-Louis était érigée à l'autel de ce nom au siècle dernier[3].

De nos jours ont été érigées à Toussaints, en 1822 la con-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 70, 71, 77.
2. *Cartul. Sancti Melanii*, 69.
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 53, 73, 75, 77; 10 G, 2. — Quelques confréries d'ouvriers se réunissaient aussi à Toussaints; telle était celle des Boursiers et Gantiers,

frérie du Scapulaire, établie à l'origine en l'église conventuelle des grands Carmes, et en 1829 celle de la Bonne-Mort, existant jadis dans l'église des Jésuites. En outre, on a récemment formé à Toussaints la confrérie de la Sainte-Famille.

L'église de Toussaints ayant été détruite par la Révolution, comme nous venons de le dire, ce fut, en effet, dans l'église du collège de Rennes, bâtie par les Jésuites, que le culte fut transféré en 1803. Celle-ci, construite de 1621 à 1651, est encore aujourd'hui l'église paroissiale de Toussaints; c'est un édifice fort régulier, construit dans le style du XVIIe siècle, et dont nous avons déjà parlé tome III, 437 : il se compose de trois nefs formant quatre travées, d'un assez vaste transept et d'un chœur à pans coupés; on y remarque les grands retables des autels et une jolie chaire en bois sculptée. A côté vient d'être récemment élevée, dans le même style, une chapelle de catéchisme attenant à l'église mais ne communiquant pas avec elle.

Saint-Aubin. — Il ne reste rien de l'église primitive de ce nom. L'édifice actuel n'offre d'ancien que son petit portail occidental, encore ne semble-t-il que du commencement du XVe siècle : la baie ogivale en tiers-point de cette porte est décorée d'une moulure arrondie reçue des deux côtés sur une colonnette couronnée d'un chapiteau de feuillages.

Par ailleurs, l'église Saint-Aubin date des XVIIe et XVIIIe siècles; à l'origine, il dut n'y avoir qu'une nef, mais la famille Huart y ajouta une chapelle au Nord dans les circonstances suivantes : François Huart, seigneur de Bœuvres, chanoine et trésorier de Rennes, voulant accomplir les dernières volontés de son père, François Huart, sieur de la Noë, conseiller et secrétaire du roi, et être agréable aux paroissiens de Saint-Aubin, dont l'église était déjà trop petite, bâtit une chapelle près du chanceau, au côté de l'évangile; il s'y réserva pour

mise sous le patronage de saint Martin, et dont les comptes de 1346 existent encore. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 77 bis.) Nous avons déjà vu (tome III, 331) que dix confréries semblables existaient à Rennes en 1340.

lui, pour son frère Gervais Huart, sieur de la Grand'Rivière, et sa femme, Jeanne Louis, et pour sa sœur, Françoise Huart, veuve de Pierre du Boschet, sieur de la Garenne, président au Parlement, le droit d'avoir en cette chapelle ses armoiries, un enfeu[1] et un banc. Puis il fonda en 1634 trois messes hebdomadaires dans cette chapelle, qui prit le nom de Notre-Dame-de-Pitié, et dont le chapelain demeura à la présentation du seigneur de Bœuvres[2].

A la suite de la chapelle des Huart, mais séparé d'elle à l'origine par un mur, fut bâti le collatéral septentrional de la nef, dont la dernière colonne porte la date de 1666 gravée sur son chapiteau. Plus tard, un autre bas-côté fut construit au Sud, et en 1761 on releva le chœur, dont on augmenta les proportions. Comme les prééminences et droits de supériorité et de fondation appartenaient à Saint-Aubin au seigneur de la Martinière[3], la première pierre du nouveau chanceau fut posée au nom de Marie-Gaëtane de Mornay, dame de la Martinière, et veuve d'Anne Bretagne de Lannion, seigneur du Boisgeffroy, dont les armoiries furent sculptées ensuite sur la clef de voûte et extérieurement autour de l'abside. On les y voit encore très-mutilées, ainsi que celles des Huart sur la chapelle voisine.

Présentement l'église de Saint-Aubin se compose de trois nefs ayant trois travées, et d'un chœur en hémicycle; il n'y a ni transepts ni chapelles, car le mur qui séparait la chapelle

1. Le Vœu de Bonne-Nouvelle occupe actuellement la tombe-arcade de cet enfeu.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 49.
3. La Martinière, vieille seigneurie signalée en 1240 et unie de bonne heure à celle de Montbarot, appartint aux familles Le Marec, Barrin, de Mornay, de Lannion et Quilfistre de Bavalan. Dès 1480, le duc de Bretagne autorisa Robert de Domaigné, seigneur de Montbarot, héritier de feu Robert de Beaucé, à mettre ses armoiries en plusieurs vitres de l'église Saint-Aubin. En 1513, l'évêque permit à Alain Le Marec, seigneur de la Martinière et de Montbarot, d'avoir son banc dans le chœur de cette église du côté de l'épître, ce que confirma Yves Mahyeuc en 1540. Aussi en 1678 Jean Barrin, seigneur de la Martinière, déclara-t-il avoir à Saint-Aubin son banc seigneurial « proche le balustre du maistre-autel » et ses armoiries sculptées dans la nef et peintes dans les vitraux. (*Arch. Nat.*, P. 1710.)

de Beaurepaire a été bénite en 1752 et cette chapelle fait maintenant partie du collatéral.

Parmi les fondations faites en cette église nous trouvons la chapellenie du Gué, mentionnée en 1396, celle du Petit-Saint-Michel en 1481 et celle de Carman en 1496.

La confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants, — dont l'autel se trouvait dans le bas-côté du Nord, adossé au mur de la chapelle de Beaurepaire, — fut enrichie d'indulgences en 1656 par le pape Alexandre VII, approuvée par Mgr de Beaumanoir le 29 mars 1681 et remaniée le 23 février 1805. Mais les deux grandes dévotions de la paroisse sont actuellement le culte rendu à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et à sainte Anne.

Nous avons déjà parlé (tome II, 149) du célèbre sanctuaire de Bonne-Nouvelle élevé dans le cloître du monastère des Dominicains voisin de Saint-Aubin; ce couvent ayant été sécularisé par la Révolution, le tableau miraculeux de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle a été transféré dans l'église de Saint-Aubin et placé sur l'autel du collatéral du Nord. Le 4 octobre 1817 on y érigea la confrérie du Rosaire, qui existait avant 89 dans l'église conventuelle des Dominicains. Le 8 septembre 1861 fut renouvelé le vœu offert par les habitants de Rennes en 1634 et représentant cette ville avec son enceinte murale et ses monuments, le tout en argent massif. Enfin, le 5 février 1871, Mgr Saint-Marc fit un nouveau vœu à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle pour préserver son diocèse de l'invasion des armées étrangères; il offrit en cette occasion un cierge à la Sainte Vierge, qu'il déposa lui-même très-solennellement, et s'engagea, pour lui et ses successeurs, à faire tous les ans une procession solennelle à l'autel de Bonne-Nouvelle le 8 septembre, et à y déposer un cierge semblable.

Ce sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, où abondent les ex-voto, continue d'être en grande vénération. La paroisse de Saint-Aubin en a pris récemment, avons-nous dit, le nom de Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle,

et l'on commence à côté la construction d'une belle église ogivale digne des bienfaits accordés par la Très-Sainte Vierge, de la piété du peuple de Rennes et de la nombreuse population de la paroisse.

La seconde dévotion particulière à Saint-Aubin est envers sainte Anne. Jadis se trouvait, en effet, à côté même de l'église Saint-Aubin la chapelle Sainte-Anne, dont nous avons précédemment parlé (tome III, 331), et que ruina la Révolution. Une confrérie dite de Sainte-Anne s'y trouvait érigée, enrichie d'indulgences en 1650 par le pape Innocent X, et approuvée le 13 mai 1662 par Mgr de la Vieuville; le pape Grégoire XVI la transféra, le 27 mars 1841, dans l'église de Saint-Aubin. Elle s'y dessert, aussi bien que celle de Notre-Dame-des-Agonisants, à l'autel du collatéral du Midi.

Saint-Martin. — Nous n'avons que peu de renseignements sur ce qu'était cette église, totalement ruinée au commencement de ce siècle. Elle se trouvait au haut de la rue Saint-Martin et devait être bien ancienne, puisqu'on a trouvé sur son emplacement et dans son cimetière des cercueils en calcaire et en briques regardés comme gallo-romains par quelques archéologues. Les droits de supériorité, de fondation et de prééminence appartenaient à Saint-Martin au seigneur de la Lande-Coëtlogon[1], qui y avait ses bancs, enfeu et armoiries. En 1681 on y voyait les armes des sires de Romelin, seigneurs de la Lande, peintes sur une lisière et dans les vitraux et gravées sur un banc à queue. Il s'y trouvait, en outre, des « tombeaux élevés de terre à une hauteur considérable dans le chanceau et portant les effigies d'hommes armés et leurs écussons, et sur l'un de ces tombeaux ces mots gravés : *Cy gist noble homme Pierre de Roumelin, seigneur de la Lande, qui décéda l'an 1463*[2]. »

Saint-Germain. — Tout ce qui reste de l'église primitive

1. La Lande, ancien manoir seigneurial, appelé aujourd'hui Coëtlogon, appartint successivement aux familles de Romelin, de Coëtlogon et Ruellan.

2. *Arch. Nat.*, P. 1711.

est une arcade bouchée, mais encore visible, dans l'ancienne chapelle du Saint-Esprit, convertie actuellement en sacristie. La double archivolte épannelée de cette arcade en ogive aiguë retombe sur deux grosses colonnes cylindriques engagées, à chapiteaux garnis de larges feuilles qui se recourbent en volute sous leur tailloir octogonal.

Le reste de l'édifice ne date que des xve et xvie siècles; quelques parties ne remontent même qu'au xviie.

C'est en 1434 qu'on songea à édifier une nouvelle église destinée à remplacer l'ancienne, devenue trop petite pour la population. Le duc de Bretagne Jean V, dans le fief duquel se trouvait le temple, donna le terrain nécessaire pour cet agrandissement par lettres datées du 15 juin 1434. Ses successeurs, Pierre II en 1455 et François II en 1466, montrèrent la même bonne volonté[1]. Il faut donc attribuer à la seconde moitié du xve siècle la construction de la grande nef et du chœur. Le collatéral du Nord, commencé vers la fin de ce même siècle, ne fut terminé qu'au xvie, comme l'indique la date de 1551 inscrite sur la clef de voûte de la dernière travée près de la tour.

La façade occidentale fut achevée au milieu de ce xvie siècle, puisqu'on y posa le vitrail en 1545. On commença en 1519 la tour qui l'avoisine sur l'emplacement de deux maisons appartenant au seigneur de Matignon et cédées par lui[2]; le millésime de 1585, gravé au haut d'un de ses contreforts, fait connaître l'époque de son achèvement.

Le portail du Midi fut commencé vers 1606, date placée de chaque côté de la porte; il eut Gervais Gautier pour architecte et fut achevé en 1623. Le collatéral méridional fut alors bâti, mais on y travailla jusqu'en 1662[3].

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 58. — *Mélanges d'hist. et d'archéol. bret.*, II, 27.

2. François Thierry, seigneur de la Prévalaye et de Matignon-à-Rennes, obtint à cause de cette cession le droit d'apposer ses armoiries sur le portail et la tour ainsi que dans un vitrail à son choix.

3. *Notes ms.* de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

Connaissant ainsi ses dates de construction, examinons un peu l'édifice.

Le haut gable triangulaire de la façade occidentale encadre une vaste ogive à contre-courbure qui élance ses nombreux filets prismatiques depuis la base jusqu'à la pointe de l'accolade. Cette ogive hardie enveloppe la baie du portail et renferme une large fenêtre dont les montants n'offrent dans toute leur longueur d'autres traverses qu'une double ligne d'arcs cintrés dans le haut de l'ogive. Au-dessous ont été refaites de nos jours deux portes en arcs d'accolade garnis de feuillages, et au milieu desquelles se dresse sur le trumeau la statue du patron saint Germain, évêque d'Auxerre.

« La partie la plus curieuse à étudier dans l'extérieur de Saint-Germain, c'est son flanc septentrional : là se détachent en saillie six pignons couronnés jadis de bouquets de feuilles frisées; chaque fronton a sa fenêtre, dont les compartiments se découpent en figures flamboyantes aux courbes élégamment variées. Le troisième gable, plus orné que les autres, présente ses rampants garnis de crosses végétales; il est occupé par un portail latéral en arc Tudor que surmonte une charmante petite fenêtre à meneaux subtrilobés et à broderies cordiformes, le tout enveloppé d'une voussure ogivale dessinée par de nombreuses moulures prismatiques; à la pointe supérieure, un bouquet de feuillages frisés la décore; des pinacles simulés s'appliquent aux côtés de ce portail qui présente un harmonieux ensemble [1]. »

Au transept méridional est un troisième portail : « Il est en plein cintre et surmonté d'une haute fenêtre également cintrée, mais pourvue de meneaux perpendiculaires qui vont s'épanouir au sommet en compartiments flabelliformes imitant les pétales d'une fleur. Le fronton qui encadre ces ouvertures présente trois ordres grecs superposés par étage, accompagnés de niches cintrées et d'un œil-de-bœuf au-dessus de la longue

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, II, 138.

fenêtre principale, le tout couronné par un grand cintre surbaissé inscrit dans le galbe triangulaire, flanqué de deux contreforts assez lourds terminés en clochetons[1]. »

Pénétrons maintenant dans l'église. Son plan est irrégulier : l'édifice se compose d'une nef terminée par un chevet droit, ayant un seul transept au Midi. Le chevet est accompagné de ce côté d'un collatéral avec deux chapelles, et il est flanqué au Nord de deux autres chapelles sans collatéral. Une troisième chapelle renferme le portail septentrional que nous avons décrit. Au-dessous commençait un bas-côté dont on a fait trois chapelles closes. La quatrième et dernière travée de ce collatéral donne entrée à la tour du clocher, ajoutée comme un hors-d'œuvre à l'angle Nord-Ouest de l'édifice et qui n'a jamais été terminée. De l'autre côté de l'église, à partir du transept Sud, est un collatéral de trois travées accosté de deux chapelles.

La grande fenêtre du chevet aux proportions si sveltes, si élancées, est divisée par sept montants verticaux supportant un immense réseau de broderies flamboyantes. « Ses compartiments sont remplis par une multitude de figurines représentant tous les divers états de la vie : rois, princes, chevaliers, bourgeois, hommes et femmes du peuple, papes, évêques, prêtres, religieux, tous dans l'attitude de la prière et de l'adoration, recevant sous la forme de langues de feu les grâces de l'Esprit-Saint, figuré par une colombe aux ailes éployées qui plane à la pointe supérieure de l'ogive. Au-dessous de ce tympan, les huit passées composant la partie inférieure du vitrail sont peuplées d'une mosaïque de couleurs chatoyantes, dans lesquelles on distingue çà et là des débris épars de personnages, de têtes de saints, de motifs d'ornementation ; on y reconnaît même plusieurs fragments des scènes de la Passion. Tout au bas, du côté de l'épître, on aperçoit l'écusson des Thierry, sieurs de la Prévalaye, *aux trois têtes de lévrier*

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, II, 138.

d'argent sur champ d'azur; du côté de l'évangile est un écusson *d'azur à la croix pleine d'or, cantonnée de quatre croisilles ou coquilles d'argent;* ce sont les armes de la confrérie des Merciers et Épiciers de la ville de Rennes[1]. »

La grande fenêtre du transept méridional renferme aussi des vitraux du XVIe siècle, restaurés en 1860; les sujets en sont empruntés à plusieurs anciennes verrières : on y reconnaît l'Annonciation, la Visitation, la Mort de la Sainte Vierge et son Assomption, saint Jean l'Évangéliste, diverses scènes de la Passion, un évêque tenant en main un modèle d'église, un chevalier, etc.

Le duc de Bretagne, et plus tard le roi de France, était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Saint-Germain.

La première chapelle ouverte à gauche du chœur appartenait au marquis de Cucé. Par son testament du 27 mai 1522, le recteur Pierre Bourgneuf, fils de Gilles et de Françoise Bouëdrier, seigneur et dame de Cucé, ordonna l'érection dans le cimetière de Saint-Germain, sur la tombe de ses père et mère, d'une « belle et honorable chapelle de pierre de taille voûtée de même, où se dirait une messe basse tous les jours par un chapelain nommé par le seigneur de Cucé[2]. » Mais après la mort du recteur, les trésoriers s'opposèrent à la construction de cette chapelle dans leur cimetière et autorisèrent les héritiers à construire une semblable chapelle au joignant du chœur de leur église, du côté de l'évangile. Aussi voit-on encore sur la clef de voûte de cette chapelle l'écusson des Bourgneuf : *d'argent au sautoir de sable, au franc canton de gueules chargé de deux poissons d'argent posés en fasce.* Les

1. M. de la Bigne Villeneuve, *ibidem.* — Il est indubitable que tous ces fragments, confusément rapprochés pour remplir le grand vitrail, proviennent d'anciennes verrières aujourd'hui détruites. Un acte de 1545 prouve qu'à cette époque un vitrail nommé la vitre de l'Apocalypse fut placé au-dessus du grand portail occidental, et que deux de ses passées furent dues à la générosité des frères de la confrérie des Merciers et Épiciers de Rennes, qui stipulèrent le droit d'y placer leurs armes.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 58.

mêmes armes se retrouvent au couronnement de la niche creusée au-dessus de l'ancien autel dédié jadis à la Sainte Vierge, mais enlevé maintenant, ainsi qu'à l'archivolte du tombeau arqué contenant l'enfeu des seigneurs de Cucé et pratiqué dans le mur du Nord, sous la fenêtre; il est encore reproduit sur la vitre haute, à la première travée de la nef.

La chapelle suivante, au Nord, était celle des seigneurs de Bréquigny; son autel était jadis dédié à saint Jacques et saint Christophe, il l'est aujourd'hui à la Sainte Vierge. Les seigneurs de Bréquigny avaient fait plusieurs fondations à Saint-Germain, aussi avaient-ils vers 1679 en cette chapelle leurs armoiries, un banc à queue et un « enfeu sous voulte avec tombeau eslevé de terre. » Là reposait René Le Meneust, seigneur de Bréquigny, président au Parlement, † 1634, dont voici l'épitaphe : *P. P. D. D. Renati Le Meneust præsidis de Brequigny opt. conjugis Francisca Marcella hoc amoris speculum posuit in anno 1634.*

Vive Deo, terra major, maturus Olympo,
Dum gemit ad cineres turtur amica tuos.
Dividimur spatiis, mors votis uniet ambos;
Quæ brevis hora tibi, sed mihi longa mors est[1]*!*

Cette chapelle de la Vierge a été décorée de nos jours aux frais du cardinal Saint-Marc, natif de Saint-Germain, et ses armoiries se voient maintenant sur l'autel et dans la verrière.

La chapelle suivante était dédiée à saint Nicolas. Là furent inhumés Jean Guériff et Guillemette Bourgneuf, sa femme, bienfaiteurs de la paroisse, au xve siècle. On y disait à leur intention une messe solennelle le premier dimanche de chaque mois. Cette chapelle est aujourd'hui dédiée à saint Joseph, et

1. *Notes ms.* de M. de la Bigne Villeneuve. — Charles Le Meneust, seigneur de Bréquigny, fonda en 1708 une messe quotidienne dans cette chapelle, où reposait aussi Guy Le Meneust, † 1677.

l'on y voit un petit monument élevé dans l'ancienne labe et portant cette inscription : *Ci-gît le cœur de Guy-Toussaint-Julien Carron, prêtre, né à Rennes le 23 février 1760, décédé à Paris le 15 mars 1821. Transiit benefaciendo, requiescat in pace.* Là repose, en effet, le cœur du charitable abbé Carron, vicaire-sacriste de Saint-Germain avant la Révolution, et dont les bonnes œuvres rendirent le nom célèbre pendant l'émigration.

Viennent ensuite les chapelles de Saint-Michel, dédiée aujourd'hui au Sacré-Cœur de Jésus, — et de Saint-Sébastien, qui sert actuellement pour le catéchisme. En 1606, Jacquette Guyot fit une fondation sur la tombe de son mari, le seigneur de Kermassonnet, inhumé devant l'autel Saint-Sébastien. Là aussi reposèrent Pierre Bonnier et Anne Foucault, seigneur et dame de la Coquerie, fondateurs d'un service en 1666.

Au bas de l'église se trouvaient les autels de Saint-Pierre et de Saint-Antoine et Saint-Gilles.

Le premier fut édifié par Pierre Gautier, seigneur du Plessix-Raffray, en Domagné, qui choisit sa sépulture à côté, par testament du 4 août 1588, et y fonda une messe hebdomadaire. En 1678 cet autel, « sis au costé senestre de l'église, » était orné des armoiries : « *une bande chargée de trois tourteaux*, qui est Brignon, *et un gantelet*, qui est Gautier; » et entre ces deux écussons on lisait : *Fondation par Noble homme Maistre Pierre Gautier, vivant mari de d^elle^ Jacquette Guyot, s^r^ et d^e^ du Plessix-Raffray, conseiller, notaire et secretaire du roi, greffier civil de la cour du Parlement et des États de ce pays, l'an 1588.* Un banc et une tombe armoriés se trouvaient alors à côté de l'autel[1].

L'autel Saint-Antoine et Saint-Gilles devait être vis-à-vis le précédent, de l'autre côté du grand portail; il fut élevé vers le milieu du xve siècle par Jean Guériff, qui y fonda « sept messes ô notes chacune sepmaine, chantées à l'issue de la

1. *Arch. Nat.*, P. 1714.

messe du Saint-Esprit par sept chapelains qui seroient en mesme temps chanoines de ladite eglise[1]. »

Remontons l'église en suivant le collatéral méridional. Nous y trouvons d'abord une chapelle renfermant les fonts baptismaux, puis la chapelle Sainte-Anne. Dans cette dernière fut inhumée Renée Bouvier, femme de Jean de Lesen, seigneur de la Maneuvere, qui y fit une fondation le 25 juillet 1680. De nos jours on y a transféré les restes du grand jurisconsulte breton Bertrand d'Argentré, inhumé primitivement dans l'église des Cordeliers. Voy. tome III, 135. Une dalle de marbre noir porte cette inscription : *Hic jacet Bertran. Argentreus senescallus Rhedonensis et celeberrimus jurisconsultus cujus anno 1590 vita defuncti reliquiæ prius in ecclesia Fratrum Minorum servatæ, sub hoc marmore depositæ fuerunt sumptibus Curiæ Rhedonensis anno 1621.*

Dans le transept du Sud était un mausolée élevé à la mémoire de Julienne du Loüet par son mari, M. Le Jacobin de Keremprat, conseiller au Parlement, qui fit en 1680 une fondation pour le repos de son âme.

Nous voici revenus au chœur : notons qu'il s'y trouvait jadis, « à l'entrée et du costé de l'épitre, » un autel dédié à saint Roch : là se trouvait l'enfeu de la famille du Liepvre[2].

Au Sud du chœur étaient deux chapelles, dont la première contenait jadis l'autel du Saint-Esprit. Elle avait été cédée par les paroissiens à la famille de Lopriac, qui y plaça son banc, ses armoiries et un tombeau-arcade ; on voit encore au sommet de cette arcade et au-dessus de la fenêtre l'écusson de cette famille : *de sable au chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules.* Nous avons dit que cette chapelle sert actuellement de sacristie ; il en est de même de la chapelle voisine, dont on ignore la destination première.

1. *Arch. paroiss.*

2. On y voit encore aujourd'hui une statue de saint Roch, œuvre de Molchnecht. Celui-ci a également sculpté les cariatides qui supportent au bas des nefs les orgues, provenant de l'ancienne abbaye de Prières.

Dans le collatéral séparant ces chapelles du chœur a été placé de nos jours, au chevet même et au-dessous d'une verrière moderne, l'autel du Saint-Esprit, où repose le Saint-Sacrement. C'est dans cette partie de l'église qu'avaient été inhumés Jean Louvel, sieur de la Chauvelière, † 1628; Georges Rallier, sieur du Foulgeray, † 1655; René de Berthou, seigneur de Kerversio, † 1658; Jacques de Lorial, sieur de la Roussignolière, † 1689, etc., etc.

Enfin, dans la nef reposaient Perrin de Montgermont et sa femme, « devant le Crucifix, » † vers 1400; un seigneur de la Marqueraye, † au XVIe siècle; Jean Picquet, sieur de la Motte, † 1653, et Guillemette Hux, sa femme; Jean Gardin, sieur de la Glestière, et Jacquemine Avril, sa femme, qui firent une fondation en 1658; François Nouvel, sieur de la Grenouillaye, qui fit de même en 1663 et fut inhumé sous le pupitre, etc.

Un grand nombre d'autres pierres tombales étaient encore à Saint-Germain, et nous ne pouvons en faire ici l'inventaire; c'est qu'en effet les trésoriers avaient ainsi cédé beaucoup d'enfeus aux XVIe et XVIIe siècles pour se procurer les moyens de construire leur église [1].

Parmi les autres fondations établies à Saint-Germain, remarquons : celle du pardon des Quarante-Heures, faite en 1663 par Michelle Gosse, maîtresse tailleuse, pour la fête de l'Ascension et jours suivants; — celle du port solennel du Saint-Sacrement aux malades, faite en 1667 par Jean Mesnager, prêtre; — celle de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, faite en 1672 par Julien Le Gouvello, seigneur de Trémeur; Catherine Godard, veuve de Guillaume Marot, seigneur des Alleux; Jacquette Le Bégassoux, veuve de Fr. Le Febvre, seigneur de Laubrière, et Perrine Gaultier, dame du Prest; — et, enfin, celle de l'octave du Sacre et de l'adora-

1. *Livre ms. des fondations de Saint-Germain.* (*Arch. paroiss.*)

tion du Saint-Sacrement par cinq prêtres pendant cette octave, faite en 1699 par Laurent Masson [1].

Les confréries étaient nombreuses à Saint-Germain. C'était d'abord celle de Saint-Germain, dont était prévôt Jehan Le Cloustier en 1449, et qui comptait parmi ses membres en 1455 le duc de Bretagne Pierre II et sa femme, la bienheureuse Françoise d'Amboise. — La confrérie de Saint-Laurent est mentionnée dès 1488; saint Laurent est considéré, en effet, comme le second patron de l'église Saint-Germain; le jour de sa fête, le Chapitre avait coutume d'y venir célébrer la grand'messe. En 1625, le pape Urbain VIII accorda des indulgences aux confrères de Saint-Laurent, dont il est encore fait mention en 1733. — La confrérie de Saint-Roch et Saint-Sébastien apparaît en 1425; en 1654 elle fut unie à celle du Saint-Sacrement, que l'on fondait alors; en 1674 les confrères faisaient chanter la messe, précédée d'une procession, tous les mardis, jeudis et vendredis. — La Sainte-Trinité, ou frairie Blanche, fut instituée en 1634 par le pape Urbain VIII, qui l'enrichit d'indulgences; elle était particulière aux prêtres, religieux et religieuses. — Notre-Dame-des-Agonisants fut érigée en 1658 et dotée d'indulgences par le pape Alexandre VII. — Enfin, la plus importante peut-être de toutes ces confréries était celle du Saint-Esprit, dont les prévôts apparaissent dès 1470 et qui reçut des indulgences plénières du pape Paul V en 1615; elle avait sa chapelle particulière, dont nous avons parlé, et chaque jour l'on y chantait une messe, précédée d'une procession [2].

Présentement, il n'y a plus à Saint-Germain que la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, érigée en 1817 et agrégée à l'ar-

1. *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. de la Bigne Villeneuve.

2. Quelques confréries de métiers se réunissaient aussi à Saint-Germain, notamment en 1689 celle des Drappiers drappant et des Teinturiers. — L'église Saint-Germain, envahie à la Révolution par l'administration militaire, ne fut rendue au culte qu'en 1805; le service paroissial fut rétabli provisoirement en 1803 dans l'ancienne chapelle de la Visitation.

chiconfrérie de Rome, et celle de Notre-Dame-des-Malades, établie en 1865. De plus, l'indulgence de la Portioncule, attachée jadis à l'église conventuelle des Cordeliers, a été transférée de nos jours en celle de Saint-Germain par le pape Léon XII en 1826.

Saint-Hélier. — Il ne demeure rien de l'église primitive de ce nom; l'édifice actuel est une construction des xve et xvie siècles. Son plan consiste en une nef à chevet droit accompagnée de deux transepts et d'un seul collatéral au Nord.

« On peut voir, dit M. de la Bigne Villeneuve[1], dans le portail occidental, un élégant échantillon des formes architectoniques de la fin du xve siècle. Des boudins ou moulures toriques, appuyées sur de petites bases polygonales, tracent au contour de la porte deux arcs surbaissés en anse de panier, qu'enveloppe supérieurement un autre arc en doucine ou accolade, au sommet duquel s'épanouissait autrefois un bouquet de feuillages cruciforme, brisé aujourd'hui; on l'a remplacé par une petite croix simple mais convenable. L'extrados de l'archivolte est en outre décoré de crosses végétales. Une fenêtre ouvre au-dessus sa baie ogivale, divisée longitudinalement jusqu'aux deux tiers de sa hauteur par deux meneaux prismatiques, en trois panneaux qui vont s'amortir au-dessous du tympan en arcatures trilobées et lancéolées. Le réseau qui les surmonte est rempli par un gracieux assemblage de courbes concaves et convexes dont les lignes ondulées semblent s'entrelacer et se poursuivre dans leurs sinuosités.

« L'ensemble de ces deux ouvertures du pignon occidental s'encadre dans une espèce de voussure peu profonde dont l'ogive surhaussée se dessine au moyen de moulures en retraite reposant sur des bases de colonnettes. Des deux côtés de cette grande ogive enveloppante s'élancent deux pinacles en application, terminés par des aiguilles dont les flancs et la

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 150.

pointe sont munis de crochets. Un gros bouquet de feuilles frisées et s'épanouissant en panache cruciforme somme également la principale ogive. L'effet général de cette décoration donne à ce pignon un aspect de gracieuse simplicité. »

A ce gable de la grande nef, flanqué de deux contreforts, vient s'accoler un second pignon formant l'extrémité du collatéral; ce pignon est également ouvert d'une fenêtre ogivale de style flamboyant.

Au Sud est aussi une jolie porte latérale, « délicieux morceau d'architecture » qu'on attribue à la première moitié du xve siècle. « L'arcade intérieure qui en délimite l'ouverture est en cintre presque plein; le tore qui en trace le contour s'appuie sur deux petites colonnettes cylindriques à socles prismatiques et à chapiteaux formés de feuillages contournés et de grappes de raisin. Cette arcade est inscrite sous une voussure ogivale dont les parois intérieures sont garnies d'un double bandeau de moulures toriques reposant sur les chapiteaux sculptés en feuillages de chêne et de vigne de quatre colonnettes semblables aux deux premières. Le tympan compris entre l'arc cintré et la voussure ogivale était, à l'origine, décoré d'une statuette dont la console subsiste encore. L'ogive supérieure qui encadre cette voussure est dessinée par une simple moulure concave retombant des deux côtés de la porte sur les chapiteaux de deux pilastres, celui de droite couvert de têtes humaines, celui de gauche historié de feuillages et d'animaux. Ces chapiteaux servent en outre de bases à deux pinacles simulés qui accompagnent l'arc du portail; enfin, une guirlande de larges feuilles laciniées s'applique en rampant à l'extrados de son archivolte [1]. »

Le gable du transept méridional présente aussi à sa base un portail en arc d'accolade actuellement fermé; il est imité de la grande porte de l'Ouest; au-dessus est une grande fenêtre ogivale. Ce pignon tout entier ne date que du xvie siècle.

1. M. de la Bigne Villeneuve, *loco citato.*

A l'intérieur de l'édifice nous devons d'abord remarquer la grande fenêtre du chevet; elle est divisée par trois meneaux et son tympan est rempli par de larges dessins flamboyants. Des fenêtres de même style éclairent les transepts et les nefs. Des verrières remplissaient jadis toutes ces ouvertures, et en 1614 et 1616 il est fait mention des vitres de la Sainte Vierge, de saint Jacques, de saint Erblon, de saint Thébaut et de saint Roch, qui devaient s'élever à côté des autels de mêmes noms.

En 1757 on fit un marché de 1,800 liv. pour la construction du maître-autel; mais celui-ci a été refait de nos jours.

L'abbé Déric dit, sans en apporter toutefois de preuves, que les reliques de saint Hélier, martyr, furent apportées vers le milieu du IXe siècle en cette église de Rennes, d'où plus tard on les transféra en l'abbaye du Bec, en Normandie[1]. Il est certain que la fête patronale de Saint-Hélier de Rennes s'y célébrait jadis avec grande pompe; en 1644, le Souverain-Pontife accorda même des indulgences à ceux qui venaient à Saint-Hélier prier ce jour-là. Il est aussi question au commencement du XVIIe siècle de la confrérie de Saint-Hélier aussi bien que de celle de Saint-Sébastien; mais en 1668 les deux associations semblent être unies à une troisième dite de la Sainte-Vierge, et ne former alors qu'une confrérie qu'enrichit d'indulgences le pape Clément IX[2].

Ce ne fut qu'en 1783 qu'une parcelle de la Vraie-Croix fut donnée à Saint-Hélier; à cette occasion le général s'engagea à fournir quatre cierges allumés quand on exposerait cette relique.

Le vicomte de Rennes était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Saint-Hélier[3]; mais le seigneur de Baud

1. *Hist. ecclés. de Bret.*, II, 364.

2. *Arch. paroiss.* — En 1790 figurent dans un inventaire « quatre torches de bois doré avec la figure de saint Hélier, servant pour la frairie. »

3. Nous avons déjà dit (p. 575) que le vicomte de Rennes exerçait certains droits

y avait un banc à queue vis-à-vis l'autel de l'Ange-Gardien et ses armoiries dans la vitre voisine.

L'église de Saint-Hélier a été restaurée avec goût de nos jours. Outre un élégant et svelte clocher ajouré en fonte, placé sur le point central de l'intertransept, on a mis dans la nef une chaire en bois sculpté, ayant deux rampes. Ce beau travail de menuiserie, dans le style ogival fleuri, est l'œuvre de M. Hérault, qui a également orné le chœur de fort jolies stalles à baldaquins.

Saint-Laurent. — Presqu'entièrement rebâtie vers le milieu du XVIe siècle, cette église vient d'être de nouveau reconstruite en partie dans le même style ogival. Elle est surtout remarquable par la belle verrière qui orne son chevet.

Le plan est, en effet, une simple croix latine, avec chevet droit; cette dernière partie de l'ancien édifice a été conservée. La fenêtre, en ogive évasée, est divisée par deux meneaux soutenant trois arcs cintrés; des dessins orbiculaires occupent le tympan. Là se trouve la verrière datée de 1556, dont voici la description.

La légende du saint diacre Laurent s'y déroule dans six panneaux dont les couleurs ne sont pas très-vives ni les teintes d'une fraîcheur irréprochable, défaut ordinaire aux vitraux de cette époque; mais les figurines sont bien dessinées et l'expression n'y manque pas. On voit saint Laurent guérissant un aveugle, — baptisant des néophites, — comparaissant devant le magistrat romain assis sur son tribunal, — traîné en prison, — martyrisé sur le gril ardent. Des inscriptions en minuscules gothiques expliquent chaque sujet : *Comment S. Laurens illumina l'aveugle*, — *Comment S. Laurens baptisa le payan*, — *Comment l'on voulut contraindre S. Laurens à abjurer, lequel refusa d'obéir*, — *Comment S. Laurens*

féodeaux sur les mariés de Saint-Hélier. Ce seigneur, alors le duc de la Trémoille, étant venu à Saint-Hélier en 1631, les trésoriers lui présentèrent une collation et « six bouteilles de sept pots de vin; » le tout coûta 18 liv. 19 s.

fut mis en prison, — *Comment S. Laurens fut mis sur le gril* (cette dernière scène remplit deux panneaux).

Au-dessus de l'histoire du diacre martyr, dans le compartiment annulaire central, est figuré l'Éternel sous la forme d'un vieillard vénérable, coiffé de la tiare, levant la main droite pour bénir, appuyant la gauche sur le globe du monde, surmonté d'une croix. Les deux sections de cercle à droite et à gauche de la figure principale renferment des anges portés sur des nues et adorant le Tout-Puissant.

Au bas du vitrail est la représentation de la Sainte-Trinité, telle qu'elle était en usage au XVIe siècle : Dieu le Père, la tiare en tête, revêtu du pluvial, ayant sur la poitrine la colombe, figure de l'Esprit-Saint, et soutenant de ses mains étendues la croix où est attaché N.-S. Jésus-Christ. De chaque côté de ce tableau, qui occupe le panneau du milieu, sont représentés le seigneur donateur et sa femme; à droite est un chevalier portant par dessus son armure sa cote armoriée de ce blason : *d'azur à la fasce de gueules accompagnée de trois coquilles d'or*, qui est Marquer; *écartelé de gueules à trois écussons d'or*, qui est du Rocher[1]. Il est dans l'attitude de la prière, et debout derrière lui se tiennent son ange gardien et son patron saint Eustache, le présentant à la Sainte-Trinité. A gauche est la dame de la Gailleule, également « pourtraictée, » à genoux devant son prie-Dieu, un livre de prières ouvert devant elle. Son costume est celui d'une puissante dame du XVIe siècle; son corsage est garni d'hermines; elle porte sur ses jupons un écusson *écartelé au 1er de Marquer; au 2e de gueules à deux jumelles d'or, au lion de même en chef*, qui est de Mathan; *au 3e du Rocher; au 4e d'argent au lion coupé de gueules et de sinople*, qui est d'Espinay[2]. Saint

1. Ce chevalier est Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule, Moucon et Tréguil. La seigneurie de la Gailleule appartint successivement aux familles du Rocher, Marquer, de Bourgneuf et du Boisgeslin. Le dernier seigneur en fut Mgr Jean du Boisgeslin, archevêque d'Aix, † cardinal et archevêque de Tours.

2. Cette dame est Jacqueline de Mathan, qui épousa le 19 février 1541 Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule.

Jacques, son patron, se tient près d'elle pour l'assister, vêtu en pèlerin et appuyé sur le bourdon de voyage. Derrière elle sont agenouillées deux de ses femmes, avec leurs robes armoriées du blason des Mathan.

Les prééminences d'église et le droit de fondation appartenaient, en effet, à Saint-Laurent au seigneur de la Gailleule. Aussi voit-on encore les armoiries de ce seigneur : *écartelé au 1er de Marquer, au 2e de Mathan, au 3e du Rocher et au 4e d'Espinay*, peintes au haut de la précédente verrière[1]; elles sont aussi sculptées sur le tympan d'un fronton de style renaissance qui encadrait à l'origine l'enfeu seigneurial dans le mur du chanceau du côté de l'évangile, et à l'extérieur de l'édifice plusieurs fois répétées au chevet et autour du chœur. Toutefois le seigneur de la Motte-Bruslon prétendait aussi à un enfeu et à quelques prééminences dans la même église.

La confrérie de Saint-Laurent fut érigée en cette église et enrichie d'indulgences, le 4 juillet 1654, par le pape Innocent X, mais elle est tombée en désuétude. En revanche, il s'y trouve plusieurs confréries modernes : le Rosaire, érigée par Grégoire XVI le 14 décembre 1841; — Sainte-Anne, établie par Mgr Saint-Marc le 26 juillet 1863; — le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, érigée le 29 novembre 1864, — et Saint-Joseph, établie par Pie IX le 21 mars 1865.

L'église de Saint-Laurent, ornée d'autels et de stalles en bois sculpté formant d'élégants baldaquins, est en outre richement polychromée; sa voûte est décorée de fresques peintes vers 1850 par M. Chalot. Dans le chœur sont représentées six scènes de la Passion de Notre-Seigneur : la Cène, — la prière au Jardin des Oliviers, — l'*Ecce Homo*, — le Portement

1. Au haut de la vitre et sur l'arcade de l'enfeu, le quatrième quartier de l'*écartelé* porte simplement *d'argent au lion de sable;* mais sur la robe de la dame il y a, comme nous venons de le dire, *un lion de gueules coupé de sinople*. Il se trouve également au haut du vitrail, vis-à-vis l'écusson précédent, un autre blason entouré du collier de Saint-Michel et portant : *d'argent à un huchet de sable cantonné de quatre mouchetures d'hermines*.

de croix, — le Crucifiement — et la Descente de croix. Les transepts renferment huit scènes de la vie de la Sainte Vierge : la Naissance, — la Présentation, — la Vie au temple, — le Mariage, — l'Annonciation, — la Nativité de Notre-Seigneur, — l'Assomption — et le Couronnement. Enfin, la voûte de la nef a été ornée de huit grands emblèmes : agneau pascal, pélican, arche d'alliance, etc., dus au pinceau d'un autre peintre moderne.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Melaine*, église abbatiale d'hommes.

2° *Saint-Georges*, église abbatiale de femmes.

3° *Saint-Cyr*,
4° *Saint-Denis*,
5° *Saint-Martin*,
6° *Saint-Michel*,
7° *Saint-Moran*,
} dépendant des prieurés de mêmes noms[1].

8° *Chapelle de l'Adoration perpétuelle*, faubourg d'Antrain, en Saint-Aubin.

9° *Chapelle des Augustins*, devenue en 1803 église paroissiale de Saint-Étienne.

10° *La chapelle de Beaumont* se trouvait en 1455 dans la rue Saint-Yves, proche l'hôtel de la Prévalaye[2]; elle était bâtie sur les anciens murs de ville, et il y avait « une allée et venelle pour aller de ladite rue Saint-Yves sur lesdits murs et à ladite chapelle de Beaumont[3]. » M. de la Bigne Villeneuve croit que cette chapelle avait été fondée par Jean de Beaumont, seigneur de Sainte-Foi, chanoine de Rennes en 1415[4]. (Voy. tome Ier, 225.)

1. Toutes ces chapelles sont aujourd'hui détruites, sauf celle de Saint-Denis, rue des Dames, en Saint-Sauveur; la congrégation de la Sainte-Vierge pour les Messieurs l'entretient et s'y réunit.

2. Cet hôtel était alors le second au haut de la rue, du côté des murs; le premier était celui du Boisorcant.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* (*Ancienne réformation du Domaine.*)

4. Il existait au XVIe siècle une chapellenie de Notre-Dame de Beaumont, desservie en l'église abbatiale de Saint-Georges et présentée par le seigneur d'Espinay-à-Rennes. Pierre de Caradeuc (1641), Victor Méliaud, Michel Boyvinet (1671), N... Aulnette

Il existe encore près de l'ancien hôtel de Ligouyer (qu'avaient acheté en 1680 les Hospitalières de Saint-Yves, pour le réunir à ceux d'Anjou et de la Costardaye, dont elles avaient fait leur monastère) une vieille chapelle que nous croyons être celle de Beaumont. C'est un petit rectangle avec une jolie voûte d'arête retombant sur d'élégantes colonnettes engagées aux angles; le chevet est orné d'une fenêtre ogivale de style fleuri et tout l'édifice annonce bien le commencement du xve siècle. Ce petit sanctuaire est maintenant sécularisé.

11° L'Immaculée-Conception de Bellevue, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 546.)

12° Saint-Servais du Bois-l'Abbé. — Les religieux de Saint-Melaine possédaient à la porte de Rennes, dans la paroisse de Saint-Aubin, un manoir appelé le Bois-l'Abbé. En 1463, Mathelin, abbé de Saint-Melaine, et Jean Guillemaud, recteur de Saint-Aubin, eurent une contestation au sujet des oblations que l'on faisait à une image de saint Servais placée au pied d'un chêne dans le jardin de ce manoir [1]. Le recteur finit toutefois par renoncer à ces oblations et permit même l'érection d'une chapelle en ce lieu, moyennant une rente de 40 sols que l'abbé s'engagea pour lui et ses successeurs à payer chaque année à la cure de Saint-Aubin. Jacques d'Espinay, alors évêque de Rennes, fit faire une enquête à ce sujet, et, satisfait du résultat, il approuva cette convention, avantageuse aux religieux de Saint-Melaine comme au recteur de Saint-Aubin [2].

Ainsi fut fondée la chapelle Saint-Servais du Bois-l'Abbé, dont la présentation appartint naturellement à l'abbé de Saint-Melaine. Dom Robert Le Mercerel, ancien bénédictin, qui pos-

(1682), Jean Bara, Robert Morin (1718) et N... Germé furent chapelains de Beaumont; ce dernier déclara en 1790 que son bénéfice consistait en une métairie sise près le champ de Montmorin (*nunc* Champ-de-Mars), affermée 600 liv., et en quelques autres petites rentes. Nous ignorons si originairement cette fondation se rapportait à la chapelle de Beaumont.

1. « *Occasione unius ymaginis Sancti Servacii in orto manerii vulgariter nuncupati* le Boays à l'abbé *a monasterio* (*Sancti Melanii*) *dependentis, ad pedem unius arboris existentis omni coopertura detecte, in parochia Sancti Albani prope Redones.* »

2. Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.

sédait ce bénéfice en 1634, le résigna en faveur des religieux de la Congrégation de Saint-Maur lorsque ceux-ci entrèrent à Saint-Melaine. Aujourd'hui, le Bois-l'Abbé n'est plus qu'une ferme dont la porte ogivale rappelle l'antiquité, et dans le jardin de laquelle on désigne encore l'emplacement de la chapelle, complètement rasée.

13° La chapelle du Boisnouveau est une construction moderne faite vers 1876 par Mme Trochu dans le jardin de ce manoir, situé en Saint-Étienne.

14° Chapelle du Bon-Pasteur, rue Hux, en Saint-Jean.

15° Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, en Saint-Germain, rue Haute. (Voy. tome III, 152.)

16° La chapelle de Baud ou *de Boon* dépend de ce manoir, situé en Saint-Hélier, et appartenant en 1208 aux moines de Saint-Melaine. Elle fut bâtie par le propriétaire, Nicolas Raguenel de la Noë-Ferrière, officier de la monnaie et secrétaire en la chancellerie de Bretagne, et bénite le 2 septembre 1778 par le recteur de Saint-Hélier. — *Nunc* entretenue.

17° Notre-Dame et Saint-Patrice du Breil se trouve à côté de l'ancien manoir du Breil (*nunc* ferme) et du manoir actuel de la Lande-du-Breil. Il est fait mention en 1610 de cette chapelle, mais elle a été refaite en grande partie en 1709 et renferme un autel avec retable en bois orné de statues de cette dernière époque. Restaurée en 1850, elle est entretenue.

18° La chapelle de Bréquigny dépend du manoir de ce nom, situé jadis en Saint-Étienne, et appartenant en 1513 à Louis des Déserts.

Les habitants du quartier de Bréquigny, étant fort éloignés de leur église paroissiale, songèrent jadis à avoir un vicaire résidant au milieu d'eux. A cet effet, René Le Meneust, seigneur de Bréquigny et président au Parlement de Bretagne, fit une fondation dans sa chapelle. Mgr de Cornulier accepta cette fondation, et par ordonnance datée du 31 août 1630 il permit au seigneur de Bréquigny et à ses successeurs de pré-

senter à l'évêque un prêtre qui célébrerait dans la chapelle de Bréquigny les messes fondées et pourrait « administrer aux habitants du trait de Bréquigny les sacrements de baptême, pénitence, eucharistie et extrême-onction, sans que toutefois pour ce les habitants dudit trait soient dispensés de communier à Pasques à leur paroisse de Saint-Étienne. Et à cette fin ledit chapelain résidera au lieu qui lui sera baillé par le seigneur de Bréquigny et tiendra registre de ceux qu'il aura baptisés, lequel il délivrera de six mois en six mois au recteur de Saint-Étienne pour les insérer sur son papier de baptême. Et pour l'administration des sacrements de baptême et d'eucharistie permet (ledit évêque) qu'il soit érigé des fonts dans ladite chapelle de Bréquigny et un tabernacle pour conserver le précieux corps de Nostre Seigneur tant que l'on entretiendra jour et nuit une lampe ardante devant iceluy et non aultrement[1]. »

A la suite de cette ordonnance l'on commença à baptiser à Bréquigny, et nous avons encore les registres des baptêmes faits en cette chapelle de 1632 à 1639; mais il semble qu'après la mort de Mgr de Cornulier ses successeurs sur le siège de Rennes refusèrent au chapelain de Bréquigny le pouvoir de baptiser. En 1680 le Chapitre pria l'un de ses membres, M. du Bouexic, de traiter avec le recteur de Saint-Étienne « au sujet d'un curé pour la chapelle de Bréquigny; » il réussit à faire pourvoir Pierre Hobel, auquel fut rendu le droit de baptiser à Bréquigny, ce qu'il fit de 1681 à 1685.

A cette époque, la vieille chapelle de Bréquigny, isolée du manoir, tombant en ruine, le seigneur du lieu obtint de l'évêque en 1686 d'en bâtir une nouvelle « au joignant même de sa demeure, » ce qui fut exécuté. Mais l'on cessa de nouveau peu de temps après d'administrer le baptême à Bréquigny. En 1732, en effet, Mgr de Breteuil vint visiter la chapelle le 16 avril; il remarqua qu'elle était « entièrement contiguë au mur de la maison de Bréquigny; » qu'il s'y trouvait « de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 51.

petits fonts baptismaux qui ne servent plus depuis plus de quarante ans, et une ampoule avec cette inscription : *Paroisse de Bréquigny.* » Apprenant aussi que la lampe n'était point tenue allumée devant le Saint-Sacrement, il défendit d'y conserver les Saintes-Espèces. Peu satisfait de cette décision, le seigneur de Bréquigny, alors Thomas de Morant, comte de Penzé, prétendit contraindre l'évêque de Rennes à pourvoir un curé de Bréquigny, disant que sa chapelle était une succursale. Mais il ne fut pas difficile à l'évêque de prouver que Mgr de Cornulier n'avait point érigé de succursale à Bréquigny, mais autorisé seulement la résidence d'un vicaire de Saint-Étienne en ce lieu. Comme les moyens de communication entre Bréquigny et son église paroissiale étaient devenus depuis 1630 beaucoup plus faciles par suite de la construction de nouveaux ponts sur la Vilaine, Mgr de Vauréal, en 1749, ne replaça donc point un vicaire à Bréquigny; il permit toutefois au chapelain de ce manoir de conserver le Saint-Sacrement, en veillant plus exactement à l'entretien de la lampe[1].

Pierre Hobel (1681), Pierre Boussé (1722), Jean Méheust (1727), François Boussé des Forges (1732), François Bassac (1758), Christophe Collin, Pierre Louail (1772) et Michel du Rocher furent chapelains de Bréquigny; ce dernier déclara en 1790 qu'il devait quatre messes par semaine[2], qu'il avait un logement au-dessus des remises, le chauffage et les légumes, plus 236 liv. de revenu fixe; il ajouta que le seigneur de Bréquigny lui donnait cependant 300 liv., parce qu'il se chargeait d'entretenir la lampe, de fournir le pain, le vin et les cierges, et de blanchir son linge[3].

Cette chapelle existe encore, mais elle est abandonnée et se trouve actuellement en Toussaints.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 2.

2. En 1732, le chapelain, M. Boussé, déclara ne pas connaître les actes de fondation de Bréquigny, mais dit qu'il croyait que sa dotation se composait des trois anciennes chapellenies de Bréquigny, Lancé et Fontenay, dont les terres appartenaient au même seigneur.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

19° *Chapelle du Calvaire de Cucé*, place de la Pompe, en Saint-Sauveur. (Voy. tome III, 190.)

20° *Chapelle du Calvaire de Saint-Cyr*. (Voy. tome III, 185.)

21° *Chapelle des Capucins*. (Voy. tome III, 117.)

22° *Chapelle des grands Carmes*, en Saint-Germain. (Voy. tome III, 127.)

23° *Ancienne chapelle des Carmes déchaussés*, en Saint-Jean. (Voy. tome III, 129 et 545.)

24° *Nouvelle chapelle des Carmes déchaussés*, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 599.)

25° *Ancienne chapelle des Carmélites*. (Voy. tome III, 192.)

26° *Nouvelle chapelle des Carmélites*, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 628.)

27° *Chapelle de Catéchisme et de Congrégations*, bâtie près l'église paroissiale de Notre-Dame et bénite par Mgr Saint-Marc le 4 novembre 1866.

28° *La chapelle de la Chaussée* fut bâtie au haut du jardin de cette maison, sise en Saint-Martin, par M. l'abbé Le Mintier; elle fut bénite le 24 mars 1778 par M. Gérard, recteur de Saint-Martin.

29° *Chapelle du Cimetière*. — En 1782, les recteurs de Rennes s'assemblèrent pour nommer l'un d'entre eux membre d'une commission chargée de choisir l'emplacement d'un cimetière général [1]; on jeta les yeux sur le champ de l'Étival, situé au bord du chemin de Saint-Grégoire, et en 1784 la communauté de ville demanda au Parlement l'autorisation d'y établir ce cimetière [2]. Il paraît qu'on y construisit peu après une chapelle, car en 1803 on demanda la conservation de « la chapelle du cimetière général en Saint-Étienne. » Cette ancienne chapelle a été remplacée vers 1840 par une rotonde à demi-ouverte qui forme l'entrée actuelle du cimetière.

1. Jusqu'alors les églises paroissiales et les monastères avaient chacun leur cimetière particulier placé à l'ombre de leur clocher.

2. *Arch. municip.*, 540.

30° Chapelle des Cordeliers, en Saint-Germain, rue Saint-François. (Voy. tome III, 134.)

31° Chapelle des Dominicains, en Saint-Germain, rue Haute ou de Saint-Dominique. (Voy. tome III, 147.)

32° Chapelle des Dominicaines, rue Hux, en Saint-Jean.

33° La chapelle de l'Ecce Homo se trouvait dans le cimetière de l'hôpital Saint-Yves, en Saint-Étienne. Elle était fort ancienne et tombait en ruine quand en 1661 Jeanne Deshaies, veuve de Zacharie Hurel, conseiller-secrétaire du roi, présenta à la communauté de ville une requête pour avoir l'alignement nécessaire à sa reconstruction, Zacharie Hurel ayant, en effet, légué 3,000 liv. pour relever ce sanctuaire. Les bourgeois de Rennes donnèrent l'alignement demandé, approuvèrent le plan et reçurent les travaux du nouvel édifice, qui fut terminé en peu d'années. Ils enregistrèrent le 30 décembre 1666 une donation de 1,000 liv. faite par Anne de Sévigné, marquise de Cailly, à l'hospice Saint-Yves, pour la fondation d'une messe hebdomadaire en cette nouvelle chapelle de l'Ecce Homo[1]. — Ce sanctuaire, situé au Nord du cimetière de l'ancien Hôtel-Dieu, est devenu un amphithéâtre de nos jours et n'existe plus aujourd'hui.

34° Une autre chapelle de l'Ecce Homo se trouvait en Saint-Hélier, à l'intersection des routes de Châteaubriant et de la Guerche. « C'était un oratoire cher à la dévotion populaire. On y transportait, suivant un usage qui durait encore en 1767, les cercueils des défunts de la campagne avoisinante, en attendant la cérémonie des obsèques à l'église de Saint-Hélier. » Sur son emplacement a été élevée en 1832 une croix qui est une sorte d'ex-voto en souvenir du choléra qui sévit cette année-là à Rennes[2].

35° Chapelle de l'École Normale, faubourg Saint-Malo, en Saint-Étienne.

1. *Arch. municip.*, 335 et 507.
2. *Journal de Rennes* du 24 avril 1876.

36° *Chapelle de l'Enfant-Jésus*, faubourg Saint-Laurent (*nunc* faubourg d'Antrain), en Saint-Martin.

37° *Chapelle des Sœurs de l'Espérance*, rue Saint-Melaine, en Notre-Dame.

38° *La chapelle de l'ancien Évêché* se trouvait dans les jardins de cet hôtel, rue de la Cordonnerie, près la cathédrale; elle avait été bâtie au XIIe siècle par l'évêque Étienne de Fougères et dédiée à Notre-Dame et à saint Firmat. Elle a disparu comme l'évêché lui-même.

39° *La chapelle du nouvel Évêché* (aujourd'hui Archevêché) se trouve à l'extrémité orientale de cet hôtel, ancien manoir abbatial de Saint-Melaine.

40° *Anciennes chapelles des Filles de la Sainte-Vierge*, rue de Toussaints, au bout du Pré-Botté, puis rue Saint-Hélier. (Voy. tome III, 241.)

41° *Nouvelles chapelles des Filles de la Sainte-Vierge*, rue Saint-Hélier, en Saint-Hélier. (Voy. tome III, 588.)

42° *Chapelle des Filles de la Charité*, rue du Griffon, en Saint-Sauveur.

43° *Oratoire des Frères des Écoles Chrétiennes.*

44° *Notre-Dame de la Guérinais.* — Cette chapelle, dépendant de la maison de ce nom, se trouvait au village de Cleusné[1], près la lande de la Courouse, en la paroisse de Toussaints. Elle fut bâtie en 1675, « en l'honneur de Dieu et la Très-Sainte Vierge, » par Noël Feudry, sieur de la Guérinais, messager royal de Rennes à Quimper, et Marie Morin, sa femme. Par acte du 30 mars 1676, ces deux époux fondèrent en cette chapelle une messe pour tous les dimanches et fêtes et assurèrent 80 liv. de rente au chapelain, dont ils

1. Cleusné est un des plus anciens lieux habités des environs de Rennes; il est question en 1153 de son fief, déjà fort antique, « *antiquum casamentum veteris villæ Clooaei.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 150 et 220.) Ce fief relevait alors de Saint-Georges, mais une partie de la terre de Cleusné, « *terra de Cloniaco*, » fut donnée au Chapitre de Rennes. Après l'édit de Nantes, on assigna en 1601 Cleusné pour lieu de réunion aux protestants de Rennes; ils y bâtirent un temple qui, incendié en 1661 et 1674, fut démoli en 1685.

se réservèrent la présentation. L'ordinaire approuva cette fondation le 15 mai suivant[1]. François Houvel en 1718 et François Bellay en 1744 furent nommés chapelains de la Guérinais. En 1803, les paroissiens de Toussaints demandèrent en vain la conservation de cette chapelle, abandonnée maintenant.

45° *Chapelle de la Haute-Chaslais.* — Le 6 mai 1661, Jacques Horville, procureur au Parlement, et Gillette Anger, sieur et dame de Launay, fondèrent une messe tous les mardis dans leur chapelle du lieu noble de la Haute-Chaslais, sise en Saint-Étienne. Il paraît que ce sanctuaire venait d'être construit, car M. de Lorgeril, recteur de Saint-Étienne, en fit la bénédiction le 29 mai 1661. Mgr de la Vieuville approuva la fondation précédente le 7 juin 1662 et pourvut Raoul Butet de la chapellenie de la Haute-Chaslais[2].

46° *La chapelle des Hautes-Ormes*[3] fut fondée près du manoir de ce nom, en Saint-Hélier, par un M. Le Breton, sieur de Bréquineu. Olivier Botherel, prêtre, en fut pourvu en 1639. Guy Macé, René Nivelot (1719), Hector Boislève et N... Serrant desservirent ensuite cette chapelle; ce dernier déclara en 1790 qu'il jouissait de 80 liv. de rente payées par le propriétaire, M. Des Rieux de la Villeaubert, conseiller au Présidial, et qu'il devait dire la messe en la chapelle tous les dimanches et fêtes[4]. En 1825, M. l'abbé Des Rieux transféra cette fondation de messes en la cathédrale de Rennes, mais la chapelle n'en continue pas moins d'être entretenue et parfois desservie.

47° *Ancienne chapelle de l'Hôpital-Général.* (Voy. tome III, 337 et 342.)

48° *Nouvelles chapelles de l'Hôpital-Général*, place Saint-Melaine et rue de Paris, en Notre-Dame.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 77.
2. *Ibidem*, 9 G, 55.
3. Jeanne, fille d'Aremberge des Ormes, « *de Ulmis*, » avait fondé avant 1400 son anniversaire à la cathédrale.
4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

49° *Chapelle de l'Hôpital-Militaire*, rue Saint-Louis, en Saint-Étienne.

50° *Chapelle des Hospitalières de Saint-Thomas*, rue Saint-Louis, en Saint-Étienne.

51° *Chapelle des Hospitalières de Saint-Thomas*, à Saint-Laurent.

52° *La chapelle de l'Hôtel-de-Ville* se trouve au centre de cet édifice, au-dessous de la tour de l'Horloge; elle est sécularisée.

53° *Chapelle de l'Hôtel-Dieu*, rue de l'Hôtel-Dieu, en Saint-Aubin.

54° *Chapelle de l'Immaculée-Conception*, rue de Fougères, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 545.)

55° *Saint-Joseph des Incurables*, rue de la Santé, en Saint-Sauveur. (Voy. tome III, 345.)

56° *Chapelle des Jésuites*, en Saint-Germain, devenue en 1803 église paroissiale de Toussaints. A côté se trouvait une chapelle dite de la Congrégation, *nunc* démolie.

57° *Sainte-Anne de la Lande-Coëtlogon.* — La chapelle du manoir de la Lande, en Saint-Martin, est mentionnée en 1681 dans la déclaration de René marquis de Coëtlogon et seigneur de la Lande; on y voyait alors peintes et sculptées les armoiries de la famille de Romelin, qui possédait ce manoir à l'origine. Rétablie à la fin du siècle dernier et dédiée alors à sainte Anne et à saint Louis, cette chapelle fut bénite, le 25 août 1784, par le recteur de Saint-Martin, en présence de Louis Charette de la Colinière, président au Parlement, et de Louise de Courtoux, sa femme[1]. Il est probable que ce dernier sanctuaire se trouvait dans une salle du manoir, car on ne voit nul vestige de chapelle autour de cette maison, appelée maintenant Coëtlogon.

58° *Chapelle des Lazaristes*, faubourg de Fougères, en Notre-Dame.

1. *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. Saulnier.

59° Chapelle des Lices. — Le 15 août 1772, on transporta solennellement une statue de la Sainte Vierge « qui estoit dans une petite oratoire ou chapelle située au bas de la Lice sous le titre de Notre-Dame-de-Charité. Elle fut portée dans l'église de Saint-Étienne à la requeste de plusieurs habitants et par délibération du général de la paroisse, afin que cette image ne fût pas exposée aux abus et profanations qui se commetoient dans cette chapelle [1]. »

60° La chapelle de Lillion dépendait du manoir de ce nom, sis en Toussaints, et appartenant en 1513 aux enfants mineurs de feu Jean Pofrays. Elle existe encore quoique abandonnée. C'est une jolie construction du xve siècle, dont le chevet est orné d'une belle fenêtre flamboyante.

61° Chapelle du Lycée, avenue de la Gare, en Toussaints.

62° La Sainte-Trinité de Malifeu. — François de Guersans, seigneur dudit lieu, ayant bâti une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité près de son manoir de Malifeu, en Saint-Étienne, y fonda, le 14 mars 1682, soixante-quinze messes par an pour tous les dimanches et certains jours de fête; il dota de 45 liv. de rente cette chapellenie dont il se réserva la présentation, et que l'ordinaire approuva le 18 avril 1682 [2]. Vincent Picard fut nommé chapelain de Malifeu en 1728.

63° La chapelle de la Martinière, dépendant de ce vieux manoir sis en Saint-Aubin (*nunc* en Saint-Étienne), est signalée en 1678 dans la déclaration que fit alors Jean Barrin, seigneur du Bois-Geffroy et de la Martinière; mais elle était déjà fort ancienne, car le 28 octobre 1594 le corps du sieur de la Muce-Ponthus y fut déposé par le marquis de la Marzelière en attendant qu'on le conduisît à Vitré [3].

64° Chapelle des Minimes, rue Saint-Louis. (Voy. tome III, p. 161.)

65° La chapelle de Montbarot dépendait du manoir de ce

1. *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. Saulnier.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 55.
3. Vaurigaud, *Hist. de l'Église réformée de Bretagne*, II, 11.

nom, sis en Saint-Aubin (*nunc* en Saint-Étienne); elle se trouvait dans la cour et servait naguère de grange.

66° Une autre chapelle de Montbarot existait dans l'hôtel de ce nom, situé rue du Puits-du-Mesnil, et vendu en 1600 par le seigneur de Montbarot à la communauté de ville. Celle-ci ayant logé en cet hôtel le maréchal de Châteaurenault, décida, sur la demande de ce dernier, en 1709, qu'on réparerait cette ancienne chapelle, alors abandonnée[1].

67° La chapelle de la Motte-au-Chancelier se trouvait en 1678 près du manoir de ce nom, situé en Saint-Étienne. Pour accomplir les volontés de sa mère Anne de Caradeuc, Anne de Kerboudel, seigneur de la Courpéan, fonda le 13 juin 1682 dans cette chapelle, lui appartenant, une messe pour tous les dimanches et fêtes, et la dota de 60 liv. de rente[2].

68° Saint-Sébastien de la Motte-Bruslon. — Au mois de septembre 1472, Jean Bruslon fit édifier, du consentement du recteur de Saint-Laurent, près de son manoir de la Motte, une chapelle « en l'honneur de Dieu et de Messieurs S. Sébastien et S. Roch. » Deux ans plus tard il y fonda deux messes par semaine, qu'il dota de 10 liv. de rente. Mais Saldebreuil Bruslon, seigneur de la Muce, vendit à François de Couespelle, en 1626, la Motte-Bruslon, qui passa ensuite au siècle dernier aux mains de Claude Le Barbier, notaire à Rennes. Celui-ci avait un fils prêtre, Guillaume Le Barbier, qu'il fit pourvoir de la fondation de la Motte en 1744. Ce dernier exposa à l'ordinaire en 1764 que sa chapelle de la Motte-Bruslon tombait en ruine, et il fut autorisé à en dire les messes en l'église de Saint-Laurent jusqu'à ce qu'elle fût reconstruite. Guillaume Le Barbier fit alors raser le vieil édifice, mais il ne le releva point, ce qui fit son successeur dans le bénéfice le poursuivre en 1789.

Voici les noms de quelques chapelains de la Motte-Brus-

1. *Arch. municip.*, 522.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 55.

lon : Jean Cado, remplacé en 1612 par Jean Millet; Guillaume Cassin (1626), Nicolas Nicolle, Guillaume Le Barbier (1744) et Guy Génouel, recteur de Saint-Laurent. Ce dernier déclara en 1789 qu'il disait deux messes par semaine en son église paroissiale parce que la chapelle n'avait point été relevée, et que son revenu consistait en une maison avec jardin et pièce de terre, le tout affermé 180 liv.[1]

La chapelle de la Motte-Bruslon était très-vénérée au XVIIe siècle. Pendant que la peste sévissait à Rennes en 1625, la procession générale de cette ville s'y rendit deux fois très-solennellement, aux mois d'avril et d'août, pour implorer le secours de saint Roch. « Tout le clergé et les religieux de tous les couvents de la ville et forsbourg dudict Rennes assistèrent (à ces processions), ayant chacun son cierge blanc allumé et accompagnés de quatre torches ardentes[2]. »

En 1878, sur l'emplacement de ce dévot sanctuaire, a été construit un élégant oratoire de style ogival. On y a placé une antique statue de la Sainte Vierge provenant de la chapelle primitive : Marie est représentée debout, portant le divin Enfant qui tient un petit oiseau. On appelle communément cet oratoire, qui n'a pas d'autel, Notre-Dame de Bruslon.

69° Notre-Dame de Bon-Secours, située à Saint-Laurent, fut bénite par Mgr Saint-Marc le 25 novembre 1866; c'est un joli petit sanctuaire gothique.

70° Notre-Dame de la Cité. — Nous avons relaté les intéressantes traditions qui faisaient de cette chapelle le premier sanctuaire chrétien élevé dans l'enceinte de la cité gallo-romaine des Redons; nous avons rappelé la grande dévotion que les ducs de Bretagne, les évêques et le Chapitre de Rennes témoignaient envers ce vénérable temple (Voy. tome I, p. 30, 31, 290, 296, 299, etc.); mais il nous reste encore quelque chose à en dire. Notre-Dame de la Cité devint, dès

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 2, 3, 5; 1 V, 26.
2. *Journal d'un bourgeois de Rennes.* (*Mélanges d'hist. et d'archéol. bret.*, I, 47, 48.)

le XIIe siècle au moins, la propriété de l'abbaye de Saint-Georges. Les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442, confirmèrent successivement l'abbesse de ce monastère dans la possession de la chapelle de Notre-Dame et de ses dépendances : « *Capellam Sancte Marie in parrochia Sancti Stephani cum pertinenciis suis*[1]. »

Située au joignant des murs gallo-romains de la première enceinte de Rennes et non loin de la porte Mordelaise, à l'entrée du placis Conan, Notre-Dame de la Cité n'étant point, au XVIe siècle, entretenue de réparations, tombait en ruine en 1598. Elle fut alors reconstruite en entier par Claude du Bouexic, seigneur de la Chapelle-Bouexic, dont l'hôtel était voisin, et elle devint en 1631 l'objet d'une transaction passée entre ce seigneur et l'abbesse de Saint-Georges. Cette dame permit à M. du Bouexic de la rendre contiguë aux bâtiments neufs de son hôtel moyennant la réserve des droits de l'abbesse et de son monastère. Aussi en 1646 ce sanctuaire est-il ainsi décrit : « Ladite chapelle Nostre-Dame de la Cité fort encienne, rédiffiée de neuf par ledit sieur de la Chapelle du Bouexic, de laquelle il se sert, ayant porte et fenêtre dans icelle vers lesdits logis (du sieur du Bouexic), fait le carré et closture du derrière de ses deux corps de logis vers Occidant, laquelle chapelle a sa grande porte voustée et principale entrée vers Oriant, avisagée à l'Occidant, et contient icelle chapelle de Midy à Septentrion 44 pieds et demi de long et de laize d'Oriant à Occidant 25 pieds et demi, etc., mouvant prochement du roy, etc.[2] »

En 1722, Élisabeth d'Alègre, abbesse de Saint-Georges, concéda l'usage de cette chapelle à une congrégation d'hommes, érigée primitivement en l'honneur de la Sainte Vierge dans la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges.

En prenant possession de Notre-Dame de la Cité, les offi-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 169, 173 et 279.
2. *Reg. de la Réformation du Domaine.* (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

ciers de cette pieuse association constatèrent l'état de la chapelle dans les termes suivants : « Les murs en bonne réparation, l'autel fait de pierre de tuffe avec des colonnes de marbre fort propres, au milieu duquel sont deux petits gradins et un tableau de l'image de la Vierge où sont peintes les armes de la dame d'Alègre, abbesse de Saint-Georges; au haut de l'autel, une image de la Sainte Vierge en bosse, placée dans une niche au-dessous de laquelle est cette inscription : *Nostre Dame de la Cité.....* Aux deux costés de l'autel, deux grandes images en bosse, l'une de saint Georges, l'autre de saint Maximin, premier évesque de Rennes; pareillement aux deux costés de l'autel les armes des différentes dames abbesses de Saint-Georges, placées et gravées sur la muraille; et sur la porte de ladite chapelle, celles de Madame de la Fayette, aussi abbesse de Saint-Georges. De plus, un crucifix en bosse, attaché à un tableau dont le fond est en velours noir, etc.[1] »

Ajoutons qu'en 1747 le pape Benoît XIV accorda des indulgences à « la devote congrégation de la Sainte-Vierge réunie en la chapelle de Notre-Dame de la Cité, » et citons parmi les chapelains de ce sanctuaire présentés au XVIe siècle par l'abbesse de Saint-Georges : N... d'Acigné (1560), Guillaume Audepin et Robert Alain (1578).

71° *Notre-Dame-de-Charité*, à Saint-Cyr, en Saint-Étienne. (Voy. tome III, 648.)

72° *Notre-Dame-des-Neiges.* — Cette chapelle, sise dans le cimetière de Saint-Germain, au Nord et proche l'église, tomba de vétusté au XVIIe siècle. Les membres de la confrérie de la Sainte-Vierge, qui s'y réunissaient, la firent relever à leurs frais; elle fut bénite, le 8 août 1681, par le vicaire général Urbain Bouessay et « dédiée à Dieu et à Nostre Dame des Neiges dans son immaculée conception; » ce qu'approuva Jean Le Gal, recteur de Saint-Germain[2]. Il paraît que ce

1. Procès-verbal cité par M. de la Bigne Villeneuve. (*Bull. de l'Association bret.*, II, 158.)
2. *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. Saulnier.

nouveau sanctuaire ne subsista pas très-longtemps, car nous venons de voir les confrères qui l'avaient bâti choisir en 1722 Notre-Dame de la Cité pour lieu de réunion.

73° *Notre-Dame-de-Toutes-Grâces.* — Située faubourg d'Antrain, en Saint-Aubin, cette chapelle dépend de l'Œuvre de la Jeunesse, dont nous sommes heureux de dire ici quelques mots.

Cette œuvre a été fondée à Rennes par la Société de Saint-Vincent-de-Paul vers 1840; son but est de procurer aux jeunes gens qui la fréquentent les moyens : 1° de sanctifier la journée du dimanche, 2° de se procurer des amis vertueux, 3° de se soutenir mutuellement dans le bien et la pratique de la religion, 4° de prendre quelques récréations honnêtes[1].

M. l'abbé Augustin Bourdon fut prié par son évêque, Mgr Saint-Marc, en janvier 1846, quelques jours après son ordination au sacerdoce, de se dévouer à cette œuvre; il en devint le directeur en 1860, lorsque la circulaire de M. de Persigny mit la perturbation dans les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul; il a eu pour collaborateurs, d'abord les Frères des Écoles Chrétiennes, puis les Missionnaires de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen, et enfin les RR. PP. Eudistes de la maison de Saint-Martin depuis le mois d'octobre 1868.

Jusqu'en 1858, l'œuvre, n'ayant pas de local convenable, ne donna pas les résultats qu'on pouvait désirer. Ses offices religieux eurent lieu successivement à Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à la cathédrale, et enfin dans la chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, rue Saint-Louis. Les associés prenaient leurs récréations, d'abord dans l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes, rue Saint-Melaine, puis dans une des allées de la promenade du Thabor, située près l'hôpital Saint-Melaine, et le soir dans une

1. Des Œuvres de Jeunesse semblables ont été créées sur un grand nombre de points du diocèse, notamment à Saint-Malo, Saint-Servan, Redon, Bain, Saint-Méen, la Guerche, Châteaugiron, Fougeray, Janzé, Cancale, Combour, Paramé, etc.

des salles de la mairie, mise à la disposition de l'œuvre par M. le maire.

Le 15 mars 1858, M. l'abbé Bourdon fit l'acquisition d'une maison avec jardin, située faubourg d'Antrain, 45, sur les bords de l'Ille; l'œuvre en prit possession le 9 mai suivant et fut appelée Œuvre de la Jeunesse de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces. Il y a près de Paris, dans le beau parc de la maison d'Issy, propriété de la Société de Saint-Sulpice, un petit oratoire dédié à la Très-Sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces; M. Émery, supérieur de la Société de Saint-Sulpice, le fit construire au commencement du siècle en souvenir d'une autre chapelle de même nom qui existait dans un enclos que la reine Anne, duchesse de Bretagne, avait donné aux Minimes, et que la Révolution avait détruit. Pendant son séjour au Séminaire de Saint-Sulpice, M. Bourdon avait une grande dévotion à cette chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces : c'est le nom qu'il choisit pour l'Œuvre de la Jeunesse. Le salon et la salle à manger de la maison acquise furent convertis en chapelle.

L'œuvre, une fois établie dans le nouveau local, n'a cessé de progresser et elle a donné des résultats de jour en jour plus satisfaisants. Elle compte, en janvier 1884, environ trois cents associés.

Le 24 juillet 1859 eut lieu la bénédiction solennelle d'une belle statue de la Sainte Vierge, œuvre de M. Valentin, placée sur un rocher factice d'où elle domine tout l'enclos.

L'année suivante, M. Bourdon, nommé chanoine honoraire de Rennes, acheta une vaste usine contiguë à sa maison, rendit ainsi son établissement un des plus beaux de France, et fit de la salle principale la chapelle de son œuvre.

Mais une autre chapelle, définitive cette fois, fut commencée le 26 juin 1865; elle fut bénite le 5 avril 1866 par Mgr Saint-Marc, accompagné de ses vicaires généraux, de plusieurs chanoines et de tous les curés de Rennes, qui voulaient ainsi témoigner leurs sympathies à l'Œuvre de la Jeu-

nesse. Le maire et ses adjoints assistaient également à cette intéressante cérémonie[1].

La chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces a été bâtie en style roman, sous l'habile direction de M. le chanoine Brune, mais l'abside reste à construire. L'autel, sculpté par M. Hérault, est accompagné des statues de Notre-Seigneur adolescent, la Sainte Vierge et saint Joseph, œuvres de MM. Valentin.

74° *Chapelle de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri*, rue des Dames, en Saint-Sauveur.

75° *Chapelle de l'Orphelinat de Saint-Vincent*, faubourg de Fougères, en Notre-Dame.

76° *Saint-Pierre du Pâtis des Écotais*. — En 1709, Pierre-Claude Morfouace et Gabrielle Petit, sieur et dame de la Communais, bâtirent une chapelle en l'honneur de saint Pierre et de saint Joseph près de leur maison des Écotais, au lieu nommé le Pâtis, en Toussaints. L'année suivante, ils y fondèrent une messe pour tous les dimanches et la dotèrent de 80 liv. de rente. Pierre Dubois, présenté par les fondateurs et pourvu le 20 juin 1710, fut le premier chapelain des Écotais[2].

77° *La chapelle du Parlement* existe encore, quoique sécularisée, dans le beau palais du Parlement de Bretagne (*nunc* Palais-de-Justice); elle se trouvait en Saint-Germain, et les Cordeliers avaient coutume de la desservir; on les voit recevoir pour honoraires 220 liv. en 1690 et 225 liv. en 1706[3].

78° *L'Immaculée-Conception de la Piletière*, faubourg de Paris, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 583.)

79° *Saint-Sébastien de la Prévalaye*. — Il est fait mention pour la première fois au XVIIe siècle de cette chapelle, dépendant du manoir de la Prévalaye[4]; en 1625, les paroissiens de

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, II, 126 et 519.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 67 et 77.
3. *Ibidem*, B, 2670 et 2686.
4. La Prévalaye, sise en Toussaints, appartenant en 1427 à Raoullet Boyvin, devint

Toussaints, décimés par la peste, s'y rendirent en procession pour implorer le secours de saint Sébastien. En 1642 on desservait en cette chapelle deux fondations, l'une de Saint-Sébastien, présentée par le seigneur de la Prévalaye, et l'autre de Saint-Exupère, présentée par le seigneur de Sainte-Foi[1]; elles consistaient ensemble en quatre messes par semaine. Ces fondations furent augmentées en 1719 par François Thierry, seigneur de la Prévalaye, exécutant les dernières volontés de son oncle, Maurice Thierry, recteur de Grandchamp; ce dernier avait fondé à Grandchamp une messe du Saint-Sacrement tous les jeudis, mais la fabrique de cette paroisse refusa cette fondation, ce qui fit le seigneur de la Prévalaye la transférer dans la chapelle de son manoir; il la dota de 50 liv. de rente.

Parmi les chapelains de la Prévalaye, notons François Thierry, nommé en 1642 en place de Jean Aubry, décédé; Laurent Houitte (1671), Yves Beaudouin (1740) et N... Macé; celui-ci déclara en 1790 qu'il jouissait de 240 liv. de rente, que lui rapportaient la métairie de la Domjannière, près Cleuné, et une portion du pré du Comte[2].

La chapelle primitive de la Prévalaye n'existe plus; elle a été remplacée au XVIIe siècle par une construction octogone surmontée d'une lanterne et portant la date 1683; au-dessus de la porte sont gravées les armoiries des Thierry, seigneurs de la Prévalaye. Elle est présentement dédiée à sainte Anne et desservie tous les dimanches.

80° Chapelles des Prisons. — Les prisons de Rennes avaient été construites vers 1450, d'après Pierre Hévin, à côté du manoir de la Feillée — où siégeait la cour de justice du duc

ensuite la propriété de la famille Thierry, qui l'a possédée pendant plus de trois siècles. Le seigneur de la Prévalaye avait au moyen-âge la police des bouchers de Rennes, qui lui devaient chaque samedi « un gros os mollier de bœuf » quand il se trouvait à Rennes. La chasse qu'Henri IV fit à la Prévalaye, le 11 mai 1598, a rendu célèbre ce manoir, qu'entourent de vastes prairies.

1. Comme Sainte-Foi appartenait alors au seigneur de la Prévalaye, c'était en réalité ce dernier qui présentait les deux chapellenies.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 G, 48.

de Bretagne — et de la porte Saint-Michel[1]. La chapelle qu'on y établit était aux siècles derniers entretenue par les Filles de la Charité, qui recevaient pour cela 50 liv. par an de la communauté de ville. Ce fut longtemps aux recteurs de Saint-Aubin qu'incomba la charge de donner aux prisonniers les secours spirituels dont ils avaient besoin; ils recevaient pour cela du Domaine une rente de 50 liv., élevée plus tard à 75 liv.; tantôt ils desservaient eux-mêmes la prison, comme le faisait Jean Bonnier en 1682, tantôt ils en chargeaient quelques autres prêtres, tels que François Le Gallois (1680), Étienne Renouard (1692) et Rodolphe Bonnier (1700). Mais par acte du 30 mars 1719 René de la Bigotière, seigneur de Perchambault et doyen du Parlement, assura à un aumônier distinct du recteur de Saint-Aubin deux rentes, l'une de 111 liv. 2 s. 2 d. et l'autre de 50 liv., à charge pour cet aumônier de dire tous les jours la messe et la prière aux prisonniers, de chanter les vêpres et de faire un catéchisme tous les dimanches et fêtes, et, enfin, d'aider au recteur de Saint-Aubin à assister ces prisonniers dans leurs autres besoins spirituels. Cette pieuse fondation fut suivie de quelques autres semblables, car en 1790 l'aumônier, M. Martin, déclara jouir de 555 liv. de rente ainsi composées : logement fourni par le roi, estimé 120 liv.; — rente sur le Domaine pour assister les prisonniers (payée par les mains du recteur de Saint-Aubin), 75 liv.; — fondation de M. de la Bigotière, 160 liv.; — fondation de soixante-douze messes par an, 72 liv.; — fondation d'une messe le jour Saint-Michel, suivie d'un *Pater* et *Ave*, 80 liv. *(sic)*; — autre rente sur le Domaine, 48 liv.[2]

1. *Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vil.*, VI, 106. — La porte Saint-Michel fut bâtie en 1405 avec les débris du château de Rennes, appelé au moyen-âge la Tour de Rennes ou le Chastel; cette forteresse était, d'après la tradition, un ensemble de courtines reliées par six grosses tours, avec un donjon élevé sur une motte qui subsista jusqu'au XVIIe siècle; cette motte occupait l'emplacement de l'hôtel actuel de la Rivière, rue Rallier.

2. *Arch. municip.*, 266. — Dans certains cas, les prisons des tours Saint-Michel ne suffisant pas pour renfermer les vagabonds, on utilisa les tours Le Bart et du Champ-Dolent; c'est ce qui eut lieu notamment en 1676. Les recteurs de Saint-Pierre

Aujourd'hui, la Maison d'arrêt et sa chapelle, dédiée à saint Joseph, se trouvent rue de Fougères, en Notre-Dame; les Sœurs de Marie-Joseph y remplacent les Filles de la Charité.

Il y a, en outre, la *chapelle de la Maison centrale*, dédiée aussi à saint Joseph et sise en Toussaints, — et la *chapelle de la Prison militaire*, sise naguère en Saint-Aubin, et dédiée à la Sainte Vierge et à saint Joseph, mais aujourd'hui située en Toussaints.

81° Chapelle des Sœurs de la Providence de Ruillé, rue Saint-Malo, en Saint-Aubin; elle est dédiée à la Sainte Famille et appartient à la fabrique.

82° Chapelle des Sœurs de la Providence de Ruillé, rue de Belair, en Notre-Dame.

83° Chapelle des Filles de la Providence de Saint-Brieuc, rue du Vieux-Cours, en Toussaints. (Voy. tome III, 653.)

84° Saint-Joseph des Récollets, faubourg de Redon, en Toussaints. (Voy. tome III, 608.)

85° Sainte-Anne du Sacré-Cœur, faubourg de Brest, en Saint-Étienne. (Voy. tome III, 659.)

86° Ancienne chapelle de la Sagesse, faubourg de la Perrière (*nunc* faubourg de Brest), en Saint-Étienne.

87° Sainte-Philomène de la Sagesse, rue du Manège, en Saint-Étienne.

88° Saint-Donatien-sur-les-Murs. — Cette antique chapelle se trouvait bâtie sur les murailles de la première enceinte de Rennes; elle dépendait au XIIe siècle de l'abbaye de Saint-Georges, et les religieuses de ce monastère furent confirmées en la possession de ce sanctuaire et de ses dépendances, « *ecclesia Sancti Donatiani super muros Civitatis cum pertinenciis suis*, » par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442. L'abbesse de Saint-Georges mentionnait encore dans ses aveux en 1633 et 1665

en Saint-Georges et de Toussaints furent alors chargés de dire la messe dans ces prisons, d'y catéchiser et d'y administrer les sacrements. (*Reg. de l'état civil.*)

ses droits à présenter le chapelain de Saint-Donatien-sur-les-Murs[1]. Il ne reste plus trace de cette chapelle, mais il se pourrait bien que ce fût elle qu'on voyait encore naguère dans l'enclos de l'ancien hôtel de la Costardaye, devenu au XVIIe siècle le couvent des Hospitalières de la Miséricorde. Ces religieuses trouvèrent dans cette chapelle une statue de la Vierge réputée miraculeuse et qu'elles ont emportée avec elles en 1858 dans le nouvel Hôtel-Dieu. Comme on se préparait alors à raser ce petit sanctuaire, voici la description qu'on eut soin d'en faire :

« Cette chapelle est construite sur le mur gallo-romain de l'enceinte primitive de la Cité, en appareil moyen régulier et soigné; le mur oriental, peut-être plus ancien, est d'une maçonnerie plus confuse et bien moins régulière. A ce mur est adossé l'autel, consistant en une table de granit marquée à ses quatre angles et à son centre d'une petite croix, témoignage de sa consécration. Cette table est supportée par un massif angulaire de maçonnerie et par trois colonnettes à bases et à chapiteaux prismatiques. Un retable en pierre sculptée est appliqué au mur au-dessus de la table de l'autel; sa forme, ses moulures et la guirlande de feuillages qui le décorent sont dans le style du XVe siècle finissant; sous le badigeon qui l'empâte on reconnaît des traces de peintures. Une large baie à cintre surbaissé était ouverte dans le mur latéral au Nord; c'était la communication de la chapelle à une galerie qui la reliait au corps de logis principal de l'hôtel[2]. »

C'est sur l'emplacement de cette chapelle qu'en partie s'élève aujourd'hui l'hôtel de Palys.

89° Saint-Donatien-de-la-Forêt. — Cette chapelle tirait son nom de sa situation dans la forêt au Midi de Rennes, couvrant jadis tout le territoire entre la Vilaine et la Seiche. Elle était fort ancienne, puisqu'il en est fait mention dans des

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 169, 173, 279 et 356.
2. *Notes ms.* de M. de la Bigne Villeneuve.

chartes de 1096 et 1127 sous le nom de Saint-Donatien-du-Bois, « *ecclesia Sancti Donatiani de Bosco.* » Dès cette époque elle appartenait à l'abbaye de Saint-Georges, qui fut confirmée dans la possession de ce sanctuaire et de toutes ses dépendances, « *ecclesia Sancti Donatiani de Foresta cum pertinenciis suis,* » par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442[1].

Saint-Donatien devint au xve siècle une petite seigneurie relevant de la châtellenie du Désert et possédée successivement par les familles du Bouais, de Bourgneuf, Beaugret, etc. Néanmoins, l'abbesse de Saint-Georges maintenait encore en 1665 son droit à la présentation du chapelain de ce manoir. Vers cette époque, la chapelle fut relevée sur les fondations mêmes du premier édifice. C'est aujourd'hui une simple nef terminée par un chevet droit avec fenêtre ogivale; au-dessus de la porte est un écusson gravé en pierre qui semble porter *une fasce accompagnée de trois* (*cœurs?*), *deux en chef, un en pointe.* — Cette chapelle est abandonnée

90° Sainte-Anne. — Nous avons déjà parlé assez longuement de cette chapelle, dépendant à l'origine de l'hôpital de même nom. (Voy. tome III, 331.) C'est en 1548 qu'y fut érigée la confrérie de Saint-Roch et Saint-Eutrope, pour être préservé de la peste désolant alors nos contrées; elle fut approuvée cette année-là par l'ordinaire, mais elle ne reçut des indulgences de Rome qu'en 1621 du pape Grégoire XV[2].

Sainte-Anne était un objet de litige entre les recteurs de Saint-Aubin et de Saint-Germain : le premier prétendait qu'elle se trouvait sur le territoire de sa paroisse, mais le second obtint en 1712 et 1744 des arrêts du Parlement l'autorisant à faire les fonctions curiales en ce sanctuaire et l'y reconnaissant maître de l'autel majeur. En 1790, le recteur de Saint-Germain se servait encore de la chapelle Sainte-Anne

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 140, 157, 169, 173 et 279.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 16.

pour administrer les sacrements à ses paroissiens habitant les rues voisines. (Voy. p. 572.)

Parmi les chapelains ou gardiens de Sainte-Anne, notons : Jean Lezot, † 1661; Jean Bougret (1663); Charles Mazette, † 1712; Joseph Boulogne, † 1745; Nicolas du Liepvre (1780) et Nicolas Collet; celui-ci déclara qu'il jouissait de diverses maisons sises place Sainte-Anne, qu'il affermait 336 liv.; il avait, en outre, sa demeure « jouxte ladite chapelle[1]. »

91° Sainte-Anne, située dans les jardins du Grand-Séminaire, est un dernier débris de l'ancien couvent des Carmélites; elle est entretenue et desservie.

92° Sainte-Foi-de-la-Forêt était une chapelle sise dans les bois au Sud de Rennes et appartenant au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Georges. Les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442, confirmèrent l'abbesse de ce monastère dans la possession de Sainte-Foi et de ses dépendances, « *ecclesiam Sancte Fidis de Foresta cum pertinenciis suis*[2]. » Cette chapelle n'existe plus depuis fort longtemps, mais elle donna naissance à un manoir situé en Toussaints, appartenant en 1428 au chanoine Jean de Beaumont, en 1513 à Jean de Beaucé, et plus tard au seigneur de la Prévalaye[3].

93° Sainte-Magdeleine, faubourg de Nantes, en Toussaints. (Voy. tome III, 319.)

94° Sainte-Marguerite, rue Haute, en Saint-Germain. (Voy. tome III, 335.)

95° Sainte-Marguerite. — On appelait ainsi en 1780 la chapelle contiguë à celle de Sainte-Anne. (Voy. tome III, 333.)

96° Sainte-Philomène. — C'est une chapelle de catéchisme établie rue Saint-Yves, dans une ancienne salle du couvent des Hospitalières de la Miséricorde; elle dépend de Saint-Sauveur et a été bénite le 11 août 1865.

1. *Reg. de l'état civil.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.
2. *Cart. Sancti Georgii*, 169, 173 et 279.
3. On visite aujourd'hui près de la ferme de Sainte-Foi le chêne dit d'Henri IV.

97° *La Sainte-Trinité*, rue de la Cordonnerie (*nunc* rue de la Monnaie). (Voy. tome III, p. 220.)

98° *Saint-Erblon*, sise dans la rue Saint-Sauveur, dépendait de l'archidiaconé du Désert; le Chapitre s'y rendait processionnellement le mercredi après le troisième dimanche de carême. Cette chapelle fut détruite, aussi bien que l'archidiaconé, vers la fin du XVIIe siècle.

99° *Saint-Exupère-sur-les-Murs* était une chapelle appartenant à l'abbesse de Saint-Georges au XIIe siècle. Cette dame fut confirmée dans la possession de ce sanctuaire et de ses dépendances, « *ecclesia Sancti Exuperii super muros Civitatis cum pertinenciis suis*, » par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442. L'abbesse de Saint-Georges maintenait encore en 1633 et 1665 son droit à la présentation du chapelain de Saint-Exupère-sur-les-Murs[1]. Le Chapitre de Rennes se rendait aussi en 1415, le vendredi de la Passion, processionnellement à cette chapelle, et il est dit dans le *Livre des Usages* que cette procession avait été fondée par le chanoine Jean de Beaumont, seigneur de Sainte-Foi; or, nous avons vu qu'en 1642 on desservait à la chapelle de la Prévalaye une fondation de messes dite de Saint-Exupère, présentée par le seigneur de Sainte-Foi; peut-être cette fondation avait-elle été faite à l'origine dans la chapelle de Saint-Exupère-sur-les-Murs. On croit que cet antique sanctuaire, disparu depuis longtemps, se trouvait sur les murailles de la Cité, aux environs de la rue Saint-Yves, mais nous n'osons préciser son emplacement.

100° *Saint-Gilles*. — Il est fait mention dans le *Livre des Usages* d'une chapelle Saint-Gilles, à laquelle en 1415 le Chapitre se rendait processionnellement la veille de la fête de saint Gilles. Toutefois, nous n'affirmons pas qu'il y eût un sanctuaire de ce nom isolé de la cathédrale, car il n'en est point question ailleurs; peut-être cette procession se fai-

1. *Cart. Sancti Georgii*, 169, 173, 279 et 356.

sait-elle simplement à l'autel Saint-Gilles, en la cathédrale même. Là, en effet, Jehan Rabin avait fondé en 1277 une chapellenie qu'il avait dotée de dîmes levées en La Chapelle-des-Fougeretz. Outre sa messe quotidienne, le chapelain de Saint-Gilles devait « service et résidence continuelle au chœur et fournir audit chœur un serviteur bachelier[1]. »

101° Saint-Guillaume. — Sise dans la rue qui conserve son nom, cette chapelle, dit l'auteur d'un Mémoire rédigé pour le Chapitre vers 1722[2], fut prise d'assez bonne heure par l'évêque pour augmenter l'enclos de son palais épiscopal. Les chanoines avaient coutume, en 1415, de s'y rendre en procession le vendredi après le quatrième dimanche de carême. — *Nunc* détruite.

102° Saint-Herbaut est mentionnée dans le même Mémoire; il y est dit qu'elle occupait l'emplacement d'une des maisons semi-prébendales.

103° Saint-Jacques. (Voy. tome III, 324.)

104° Saint-James. — L'origine de cette chapelle remontait, d'après la tradition, aux premiers siècles du christianisme; ce qui nous paraît certain, c'est qu'elle ne différait point de l'antique église de Saint-Symphorien, dont il nous faut d'abord parler.

Les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine possédaient au XIIe siècle à Rennes une ou deux chapelles sous l'invocation de saint Symphorien.

Nous disons une ou deux, et voici sur quoi nous nous appuyons.

En 1116, Marbode, évêque de Rennes, enleva aux chanoines de Vitré et donna aux religieux de Saint-Melaine l'église de Saint-Symphorien située dans la ville de Rennes, « *ecclesiam Sancti Symphoriani in villa Redonensi.* » C'est ce

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

2. Dans ce Mémoire il est dit que le Chapitre possédait à l'origine huit chapelles bâties autour de la cathédrale pendant sa reconstruction, aux XIIIe et XIVe siècles, pour le service des fondations faites précédemment en cette église.

sanctuaire que mentionne le *Livre des Usages de l'Église de Rennes* de 1415, disant que le 21 août, fête de saint Symphorien, le Chapitre de Rennes doit « aller en procession dire la messe à *Saint-Symphorien en la Cité.* »

Mais du temps de Philippe, évêque de Rennes de 1179 à 1181, nous voyons les moines de Saint-Melaine posséder une église de Saint-Symphorien située dans un faubourg de Rennes, « *ecclesia Sancti Symphoriani in ipso suburbio Redonis.* » Une bulle du pape Luce III, datée de 1185, ne s'exprime pas autrement au sujet de ce sanctuaire, car elle met en bloc les quatre églises de Saint-Jean, Saint-Aubin, Saint-Martin et Saint-Symphorien, sises toutes dans les faubourgs de Rennes, « *que in suburbio Redonensi constitute sunt.* »

Il semble donc que l'abbaye de Saint-Melaine possédait deux églises de Saint-Symphorien, l'une dans la Cité, l'autre dans les faubourgs, comme l'abbaye de Saint-Georges avait deux églises de Saint-Donatien, l'une sur les murs de la ville, l'autre dans les champs voisins de Rennes.

En 1174, les moines de Saint-Melaine renoncèrent à leurs droits sur l'église Saint-Symphorien en faveur du Chapitre de Rennes, et en 1181 Josse était chapelain de cette église. Il paraît bien que Saint-Symphorien avait alors une certaine importance, car les chanoines de Rennes, en recevant cette église, abandonnèrent en revanche aux Bénédictins celle de la paroisse d'Acigné. L'acte d'échange indique un procès soutenu précédemment par les deux parties au sujet de Saint-Symphorien, procès terminé par la transaction susdite[1].

Tels sont — avec un acte de Josse, archevêque de Tours, confirmant les religieux de Saint-Melaine, en 1158, dans la possession de Saint-Symphorien — les actes anciens se rapportant à ces vieux sanctuaires du XIIe siècle.

Depuis lors, nulle trace des églises de Saint-Symphorien

1. « *Ecclesiæ B. Symphoriani renunciaverunt monachi, et suam super illa ecclesia calumpniam penitus dimittentes, eamdem ecclesiam cum suis pertinenciis canonicis in pace habendam concesserunt.* » (*Cartul. Sancti Melanii*, 54.)

n'apparaît dans l'histoire, et nous en sommes encore à nous demander s'il y avait bien réellement deux chapelles de ce nom.

Un peu de jour semble se lever toutefois sur cette question maintenant, car nous venons de retrouver l'emplacement de l'une de ces chapelles, Saint-Symphorien de la Cité.

Le 18 juillet 1413, dom Guillaume Noblet, prêtre, « au nom et comme chapelain de la chapellenie de Saint-Symphorien et Saint-Jacques, fondée et située en la Cité de Rennes, près les murs d'icelle, » confessa être sujet du duc de Bretagne et tenir de lui « une meson et quantité de courtil estant au derrière d'icelle meson, avec le dedans d'une tour joignant ladite meson et près les murs de ceste ville de Rennes près ladite chapelle Saint-Symphorien et Saint-Jacques; et joint icelle meson et courtil d'un cousté aux murs de ladite ville et d'autre cousté à meson à héritier de deffunt Guillaume Le Ray et d'autre bout à meson à Estienne Legay et d'autre à ladite chapelle[1]. »

Voilà bien la chapelle Saint-Symphorien de la Cité, où précisément vers cette même époque, en 1415, le Chapitre de Rennes avait coutume d'aller processionnellement chanter la messe le 21 août de chaque année.

Un siècle plus tard, dom Pasquier Morinays, le 15 octobre 1506, et Jehan Paysnel, le 11 octobre 1512, rendirent également aveu au duc de Bretagne en qualité de chapelains de « Saint-James et Saint-Symphorien. »

Ce dernier chapelain fit une nouvelle déclaration le 4 janvier 1515. Dans cet acte, Jehan Paysnel se dit simplement « chapelain de Saint-James près le Bout de Cohue; » mais il ajoute aussitôt : « laquelle chapelle est fondée en l'honneur de saint Jacques et saint Symphorien, joignant d'un costé à la tour de l'Horloge et ès vielles murailles de la ville. »

Laissons encore passer un siècle et demi, et le 5 mars 1679

1. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

nous trouvons Louis Le Tourneux, semi-prébendé de la cathédrale de Rennes et chapelain de la « chapelle Saint-Jacques et Saint-Philippe dite Saint-James, » déclarer au roi qu'il possède ce bénéfice et jouit par suite d'une « chapelle sise à l'Orient de la petite rue qui va du Champ-Jacquet au Petit Bout de Cohue, proche la Grande Horloge, dont la tour est au Nord d'icelle chapelle[1]. »

Il est évident qu'il s'agit dans toutes ces déclarations du même sanctuaire, situé près du Champ-Jacquet, à côté de la tour de l'Horloge et des murs de la première enceinte de Rennes, primitivement en la paroisse de Toussaints, puis en celle de Saint-Sauveur[2]. On voit que cette chapelle porta successivement les noms de Saint-Symphorien, puis Saint-Symphorien et Saint-Jacques, puis encore Saint-Jacques et Saint-Philippe, et enfin simplement Saint-Jacques, ou plutôt Saint-James.

Cependant cette antique chapelle fut victime de l'incendie de 1720, mais on la reconstruisit à peu de distance de son ancien emplacement. Nous lisons, en effet, dans l'acte de présentation du chapelain Pierre du Boishamon, en 1744, ce qui suit : « La chapelle Saint-James sise, avant l'incendie arrivé en cette ville en 1720, sous le Gros Horloge près le Champ-Jacquet, est à présent située au coin de la rue Dauphine et de celle de Châteaurenault, au-dessous de ladite place du Champ-Jacquet. » Elle subsista jusqu'à la Révolution. C'était un édifice en forme de rectangle surmonté d'un petit clocher, mais sans architecture; il paraît qu'il se trouvait alors en Saint-Germain.

On desservait en cette chapelle plusieurs fondations : la plus importante, celle de Saint-Jacques ou Saint-James, était présentée dans les trois derniers siècles par le seigneur de Cucé; une autre, dite des Trois-Maries, y est signalée en

1. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 70.

1504; enfin, une troisième, dite des Onze Mille Vierges, y était présentée au XVIIe siècle par les trésoriers de Saint-Sauveur.

Voici les noms des titulaires de la chapellenie de Saint-James : Geffroy Couguin (1383), Jehan Beaulabaille (1400), Guillaume Noblet (1413), Pasquier Morinays (1506), Jehan Paysnel (1512), Guy Pigorel, Yves Gautier (1576), Julien Baril (1591), Pierre Radenatz, Jean Radigois (1621), Pierre Radigois (1650), Pierre de Bordeaux, Louis Le Tourneux (1676), Yves Blesseau (1709), Julien Tondeux, Pierre du Boishamon (1744), Jacques Le Buf (1765), Yves Leker (1769). Ce dernier déclara en 1790 n'avoir pour revenu que 60 liv. de rente, que lui payait alors la communauté de ville[1].

105° Saint-Julien. — Cette chapelle se trouvait dans la rue Saint-Hélier; elle est signalée en 1646, « contenant 15 pieds sur le pavé et 20 pieds de profondeur. » Elle était contiguë à l'auberge de l'Aigle-d'Or, dont le propriétaire en 1666, le sieur Fontaine, s'avisa de faire une porte faisant communiquer sa maison avec la chapelle; le général de Saint-Hélier fit boucher cette porte et prouva ainsi que Saint-Julien appartenait aux paroissiens. Le vicomte de Rennes se disait en 1682 « patron, fondateur et seigneur supérieur » de cette chapelle, qui n'existe plus.

106° Saint-Just. — Sise à la Barre-Saint-Just, non loin de l'abbaye de Saint-Melaine, dans la rue de la Quintaine, cette chapelle passait pour avoir été bâtie sur le lieu même où saint Just, évêque, souffrit le martyre au IIe siècle. (Voy. tome Ier, 35 et 36.) Toutefois ce sanctuaire, dont le titulaire était à la présentation de l'abbé de Saint-Melaine, fut sécularisé par les moines de ce monastère; ils en firent une grange qu'ils louèrent 60 liv. à la communauté de ville en 1762 et 1775, puis à l'intendant de Bretagne en 1780[2].

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 4; 1 H, 13; 1 V, 26, etc.
2. *Arch. municip.*

107° Saint-Lazare, rue Saint-Lazare (*nunc* faubourg de Nantes). (Voy. tome III, 313.)

108° Saint-Martin, rue d'Antrain, en Saint-Aubin. (Voy. tome III, 603.)

109° Saint-Méen, faubourg de Paris, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 343.)

110° Saint-Melaine-le-Petit. — La chapelle du Petit-Saint-Melaine, située à Rennes dans la rue du Four-du-Chapitre, au coin de la rue de la Mitterie[1] (*nunc* rue de Montfort), ne semble pas, quoi qu'en ait pensé Languedoc, avoir eu pour fondateurs les moines de Saint-Melaine. Ce fut une fondation du Chapitre de Rennes qui, en 1266, affecta à ce sanctuaire les dîmes de Montreuil-le-Gast données par Guy de Champagné, et y installa chapelain l'un de ses membres, Durand Salomon, chantre et chanoine de Rennes. Depuis lors, le Chapitre conserva toujours la présentation de ce bénéfice, et il avait coutume de se rendre processionnellement à cette chapelle le vendredi après *Reminiscere*, en carême.

Voici, du reste, comment le *Livre des Usages*, dans son supplément (d'environ l'an 1470), parle de ce sanctuaire : « La *chapelle du Petit-Saint-Melaine* en la ville de Rennes est sise en la rue du Four-du-Chapitre et est une des chapellenies de l'Église et en la présentation des chanoines chacun en son mois. Par cause de ce est deub à l'Église de Rennes par celui qui en est chapelain résidence continuelle et personnelle au service du chœur de l'Église à toutes heures. Et à cette chapelle doivent estre dites, suivant la fondation, trois messes par chacune sepmaine de l'an, oultre aultres choses, et est fondée de plus de 30 liv. de rente en dixmes deues à Montreuil-le-Gast et de plusieurs aultres revenus en aultres lieux. »

Au XVIIe siècle la chapelle du Petit-Saint-Melaine menaçait

1. « *Prope domum in Mitteria ante capellam B. Melanii Parvi.* » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

ruine, et le chanoine Salomon de Herbamez, qui en était titulaire, vint à mourir vers 1612. Alors le Chapitre ne jugea pas à propos de conférer de nouveau ce bénéfice, et il annexa aux revenus de la psallette de la cathédrale les dîmes affectées au service du Petit-Saint-Melaine. Puis, lorsqu'un siècle plus tard cette chapelle ne fut plus qu'un amas de ruines, il en afféagea l'emplacement au sieur de Gennes [1].

Comme l'on voit, il n'est nullement question dans tout ce qui précède des religieux de Saint-Melaine. Mais voici comment ils vinrent s'établir à côté.

Pendant le siège de Rennes par les Anglais, en 1356, l'abbé de Saint-Melaine et ses moines furent obligés d'abandonner leur monastère, situé en dehors des murs et saccagé par l'ennemi; ils se réfugièrent dans l'enceinte fortifiée, qu'on appelait alors la Cité, et achetèrent de Guillaume Morin et Catherine, sa femme, une partie des logis du Petit-Saint-Melaine, savoir : « Un herbrégement et maison touchant au mur et herbrégement que tient dom Joachim de Moucon à cause de la chapelle de Saint-Melaine-le-Petit, » dont il était vraisemblablement chapelain. Ces deux maisons se trouvaient au Midi de la rue du Four-du-Chapitre, vis-à-vis la chapelle de Saint-Melaine. L'acte de vente fut signé le 4 mai 1356, et le même jour les religieux achetèrent de Michel Le Bourgeois et Macée, sa femme, une autre partie des maisons du Petit-Saint-Melaine. Ils obtinrent en même temps du Chapitre la permission de se servir de la chapelle de Saint-Melaine-le-Petit moyennant certaines conditions.

Plus tard, les Bénédictins reconstruisirent, en 1426, leur logis du Petit-Saint-Melaine, et ils y adjoignirent un porche qu'on voyait encore au commencement du siècle. Sur les piliers, dit-on, étaient sculptées des statuettes représentant des religieux de l'Ordre de saint Benoît. L'abbé de Saint-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 5 G, 1. — En 1638, on fit encore un mariage en la chapelle du Petit-Saint-Melaine, sise alors en Saint-Étienne.

Melaine conserva cet hôtel jusqu'à l'époque de la Ligue et ne l'afféagea qu'à la fin du XVIe siècle[1].

111° Saint-Nicolas. — Il est fait mention de cette chapelle dans une charte de 1123 qui se termine ainsi : « *Actum in capella Sancti Nicholai que sita est juxta monasterium Sancti Melanii in claustro infirmorum*[2]. » C'était, d'après cela, la chapelle d'un cloître de Saint-Melaine réservé aux religieux infirmes.

112° Saint-Sauveur, fillette de Toussaints, érigée en 1667 en église paroissiale.

113° Saint-Symphorien. (Voy. *Saint-James*, p. 642.)

114° Saint-Thomas. (Voy. tome III, 322.)

115° Saint-Vincent. — Cette chapelle est mentionnée dans les traditions relatives à la fondation du couvent des Dominicains. Elle existait lorsque ceux-ci vinrent à Rennes, et l'on dit qu'ils y firent d'abord leur office, parce que le recteur de Saint-Aubin s'opposait à leur établissement. Il faut en conclure qu'elle se trouvait dans la rue Haute, appartenant à la paroisse de Saint-Germain. Elle fut englobée dans la construction du monastère de Bonne-Nouvelle.

116° Saint-Vincent-de-Paul, rue de Fougères, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 555.)

117° Saint-Yves, rue Saint-Yves, primitivement en Saint-Étienne, puis en Toussaints et enfin en Saint-Sauveur. (Voy. tome III, 328.) En 1788 la confrérie de Saint-Job et Saint-Gilles s'y réunissait.

118° Saint-Joseph de la Solitude, à Saint-Hélier. (Voy. tome III, 646.)

119° Anciennes chapelles du Grand-Séminaire, en Saint-Étienne. (Voy. tome III, 445.)

120° Nouvelles chapelles du Grand-Séminaire, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 549.)

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 21.
2. *Cartul. Sancti Melanii*, 169.

121° Chapelle du Petit-Séminaire, rue Saint-Hélier. (Voy. tome III, 449.)

122° La chapelle de Servigné, située au village de ce nom, en Saint-Étienne, est sécularisée; elle dépendait de l'ancien manoir de Servigné, appartenant en 1427 à Jean Chouart.

123° La chapelle de Tesgués avoisinait l'ancien manoir de ce nom, en Saint-Étienne. — *Nunc* ruinée.

124° La chapelle des grandes Ursulines, rue du Pré-Botté, en Saint-Germain. (Voy. tome III, 232.)

125° La chapelle des petites Ursulines, rue Reverdiais, en Saint-Jean. (Voy. tome III, 233.)

126° Ancienne chapelle de la Visitation, en Saint-Jean. (Voy. tome III, 244.)

127° Nouvelle chapelle de la Visitation, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 676.)

128° Chapelle de la Visitation du Colombier, en Toussaints. (Voy. tome III, 245.)

Abbayes. — *1° Saint-Melaine*, — *2° Saint-Georges*, l'une et l'autre de l'Ordre de saint Benoît. (Voy. tome II, 3 et 253.)

Prieurés. — *1° Saint-Cyr*, membre de Saint-Julien de Tours; — *2° Saint-Michel*, membre de la Roë[1]; — *3° Saint-Martin*, membre de Paimpont; — *4° Saint-Moran*, membre de Montfort[2]; — *5° Saint-Denis*, membre de Rillé. (Voy. tome II, 584; tome Ier, 237, 239, 241 et 244.)

Anciens Monastères. — *Le Temple*, — *Saint-Cyr*, — *Saint-Pierre-du-Marché*. (Voy. tome III, 74, 497, 500.)

Couvents d'hommes. — *Augustins*, — *Capucins*, — *Grands Carmes*, — *Carmes déchaussés*, — *Cordeliers*, — *Dominicains*, — *Eudistes*, — *Jésuites*, — *Minimes*, — *Lazaristes*, — *Récollets*, — *Oratoriens*, — *Prêtres de l'Immaculée-Conception*, — *Frères des Écoles Chrétiennes*, — *Frères de l'Instruction Chré-*

1. Prieur de Saint-Michel omis : *Frère Jehan Rouyer* (1473).
2. *Guillaume Piédevache*, prieur de Saint-Moran, rendit aveu au duc le 10 mai 1496.

tienne. (Voy. tome III, 109 et 110, 117, 123, 129 et 599, 131, 145, 157 et 601, 159, 160, 606, 607, 559, 536, 158 et 611, 621.)

Anciens Couvents de femmes. — *Filles du Bon-Pasteur*, — *Calvairiennes*, — *Carmélites*, — *Filles de la Charité*, — *Filles du Cœur immaculé de Marie*, — *Dominicaines*, — *Hospitalières de la Miséricorde*, — *Hospitalières de Saint-Thomas*, — *Filles de Notre-Dame de Charité*, — *Filles de la Sagesse*, — *Ursulines*, — *Filles de la Sainte-Vierge*, — *Visitandines*, *Maisons de retraite.* (Voy. tome III, 183, 184 et 188, 191 et 628, 194, 632 et 633, 202 et 569, 204, 206 et 640, 212 et 641, 217 et 647, 221 et 661, 231 et 233, 241 et 586, 243, 245 et 674, 528 et 586.)

Nouveaux Couvents de femmes. — *Sœurs de l'Immaculée-Conception*, — *Petites Sœurs des Pauvres*, — *Dames de l'Adoration perpétuelle*, — *Sœurs du Bon-Secours*, — *Sœurs de Marie-Joseph*, — *Sœurs de la Providence de Ruillé*, — *Sœurs de la Providence de Saint-Brieuc*, — *Dames du Sacré-Cœur*, — *Filles du Saint-Esprit*, — *Sœurs de l'Espérance*, — *Sœurs Marthes*, — *Filles de Sainte-Marie.* (Voy. tome III, 575, 582, 626, 628, 646, 652, 653, 657, 663, 665, 666, 668.)

Hopitaux. — *Léproserie*, — *Saint-Thomas*, — *Saint-Jacques*, — *Hôtel-Dieu*, — *Sainte-Anne*, — *Sainte-Marguerite*, — *Sanitat*, — *Hôpital-Général*, — *Saint-Méen*, — *les Incurables*, — *Hôpital-Militaire*, — *la Piletière*, — *Assistance publique*, — *Orphelinats.* (Voy. tome III, 313, 321, 323, 325 et 640, 331, 335, 337, 339 et 641, 342 et 632, 344 et 569, 345 et 633, 345, 384, 632 et 633.)

Écoles. — *Anciennes écoles*, — *Collège Saint-Thomas*, — *Hôtel des Gentilshommes*, — *Hôtel des Demoiselles*, — *Grand-Séminaire*, — *Petit-Séminaire*, — *Institution Saint-Vincent*, — *Institution Saint-Martin*, — *Écoles diverses.* (Voy. tome III, 434, 435, 439, 441, 443 et 546, 447, 554, 601, 450, 453, 454, 611, 612, 621, 641, 642, 652, 653, 657, 661.)

Recteurs de Rennes[1].

1° Recteurs de Saint-Jean.

Jehan Noblet, témoin âgé de quarante ans en 1323.

Jehan Raberge, témoin en 1345.

Jehan Biet rendit aveu aux moines de Saint-Melaine, le 6 juillet 1426, pour son presbytère, sis rue Saint-Melaine.

Georges Rouault (1570).

Julien Gobery, recteur en 1601, obtint l'année suivante de l'abbé de Saint-Melaine permission de bâtir une sacristie à Saint-Jean; † en 1624 et inhumé le 10 juin en son église par les moines de l'abbaye.

Dom Julien Riou, bénédictin de Saint-Melaine, succéda au précédent en juin 1624.

Dom Alain Madic était également moine de Saint-Melaine (1649); † en 1657 et inhumé le 29 août en l'église abbatiale.

Dom Jean Bertault, bénédictin de l'abbaye de Rouillac, au diocèse de Cahors, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 22 septembre 1657; mais *dom Noël de Montalembert,* ancien religieux de Saint-Melaine, se fit également pourvoir; ni l'un ni l'autre ne demeurèrent.

Julien Coueffé se fit, en effet, pourvoir en cour de Rome et prit possession le 1er septembre 1658; il fut maintenu contre les précédents par un arrêt du grand conseil daté du 21 mai 1659, puis résigna en faveur du suivant, avec réserve d'une pension.

Christophe Anger, pourvu vers 1662, fit en 1665 une transaction au sujet de son presbytère et devint chanoine théologal de Dol en 1666; il demeura néanmoins à Rennes, perdit sa prébende et eut à combattre un certain Gervais, qui se disait publiquement en 1670 et 1671 « prestre compétiteur et ennemi du recteur; » il finit par résigner en faveur de son neveu, qui suit.

Julien-André Anger de la Haye prit possession le 27 mars 1687.

Julien Gédouin de la Dobiais, fils de René marquis de la Dobiais et d'Élisabeth de Montclair, prit part au synode de 1701; † vers 1707.

Yves-Georges Bouros, né à Rennes en 1672 de René Bouros, maître fourbisseur, et de Michelle Sureau, remplaça le précédent le 11 février 1707; il fonda des messes et des saluts dans son église en 1727; † âgé de quatre-vingt-huit ans, le 9 juillet 1760.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. municip.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de MM. de la Bigne Villeneuve et Saulnier, etc., etc.

Gilles-Pierre Bertin fut pourvu le 13 juillet 1760; † 1776.

Pierre Quéru de la Coste, pourvu le 5 septembre 1776, gouverna jusqu'à la Révolution et fut député à l'Assemblée nationale.

2° Recteurs de Saint-Pierre en Saint-Georges.

Guérin, « *Guarinus sacerdos Sancti Petri de Foro* » (1153).

Georges Fauvel fonda, le 15 mars 1448, la chapellenie de Saint-Yves dans l'église abbatiale de Saint-Georges.

Georges Rouaud figure en diverses chartes en 1477 et 1485.

R... Le Conte donna en 1521 à son église un calice d'argent doré, conservé encore en 1675, et portant cette inscription gravée sur le pied : *M. R. Le Conte, rectour de S. Georges, m'a donné céans l'an M V^e XXI.*

Jean Bigot, chanoine de Rennes (1566).

Yves Mordret (1571).

Jean Mordret, prêtre du Mans, fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges, le 20 septembre 1575, pour remplacer le précédent.

Julien Gilles, recteur en 1598; † 19 février 1608.

Jean Thorry dut succéder au précédent; il se démit le 30 juillet 1621; † peu après.

Pierre de la Noë se démit le 29 juin 1632; † 15 septembre suivant.

Jean Théaud, prêtre de Saint-Malo, fut présenté le 29 juin 1632; † en août 1644.

Jean Quenouillère fut présenté le 12 août 1644; † 26 mars 1675 et inhumé le 27 à Gévezé, sa paroisse natale.

Julien Roussigneul, natif de Fougères, présenté le 27 mars 1675, prit possession le 6 avril; il fit diverses fondations en son église; † 11 septembre 1711.

François Doucet, prêtre du diocèse, succéda au précédent et résigna en faveur du suivant; † âgé de soixante-quatorze ans, le 9 février 1735, et inhumé le 10 en son église.

Joseph Doucet, prêtre de Vannes, fut pourvu le 27 avril 1734; † âgé de soixante-dix-neuf ans, le 27 septembre 1776.

Joseph-Joachim Doucet, précédemment recteur de Domloup, présenté le 31 décembre 1776, fut pourvu le 3 janvier 1777; † âgé de trente-six ans, le 21 avril 1778.

François-Antoine Bossard, né à Montours de Guillaume Bossard et de Renée Giboire, le 5 février 1747, fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 2 mai 1778; pourvu le 8 mai, il prit possession le 11 et gouverna jusqu'à la Révolution.

3° Curés de Saint-Pierre, cathédrale.

Jean-Louis-Augustin de Bourges de Bléry, chanoine honoraire (1803, † 1804).
N... Maugendre, chanoine honoraire (1804-1815).
Mathieu Lego, chanoine honoraire (1815, † 1825).
Joseph Meslé, chanoine honoraire (1825-1844).

4° Curés de Notre-Dame.

Joseph Meslé, chanoine honoraire (1844, † 1873).
Pierre-Désiré Lecerf, chanoine honoraire (1873-1878).
Jean-Baptiste Turmel, chanoine honoraire (1878-).

5° Recteurs de Saint-Étienne.

Guillaume, « *Guillermus capellanus Sancti Stephani,* » témoin en 1158.

Jean de Gahard consentit en 1237 à céder la chapelle Saint-Martin aux moines de Paimpont.

Jean Fordoux, chanoine de Rennes, † en 1317, le lundi avant la Saint-Benoît, fut inhumé le jour même de cette fête dans la cathédrale, où il avait fondé son anniversaire.

Robert de Lorrie ou *de Loine* consentit en 1358 à la fondation de l'hôpital Saint-Yves, établi dans sa paroisse.

Pierre Breczaud, recteur en 1413, « *persona ecclesie Sancti Stephani,* » fonda dans la cathédrale son obit, valant 100 sols de rente.

Nicolas Brochart (1435).

Pierre Buttault (1438).

Georges de Coëtlogon (1474 et 1482).

Jean de Trélan donna en 1525 un capital de 1,300 liv. aux hôpitaux Saint-Yves et Sainte-Anne. Chanoine de Rennes et recteur de Saint-Hélier en même temps que de Saint-Étienne, il fut inhumé dans la cathédrale. (Voy. tome Ier, 213.)

Jehan Le Bigot, chanoine de Rennes (1544 et 1558).

Jean Tual (1564).

Jean Le Tournoux (1578); † 6 février 1580 et inhumé le 7 dans son église.

Pierre Alleaume, chanoine de Rennes, était en 1597 gardien des hôpitaux réunis Saint-Yves et Sainte-Anne; il fit en 1612 la fondation d'une messe en son église et gouverna jusqu'en 1632.

Pierre de Lorgeril, fils de Charles de Lorgeril, seigneur de Fol-

liderec, et de Louise de Rondier, fut pourvu en 1632 et résigna en 1675.

Pierre Monnerays ou *de la Monneraye* était fils de Pierre Monnerays, sieur de Mézières, conseiller au Présidial, et de Gabrielle Bourgonnière. Bachelier en Sorbonne et recteur de La Bazouge-du-Désert, il succéda au précédent en 1675; il fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *d'or à une bande de gueules chargée de trois têtes de lion arrachées d'argent, accompagnée de deux dragons d'azur;* † âgé de cinquante-deux ans, le 30 janvier 1698.

Louis-Marcel Bourdais, précédemment recteur de Chantepie, fut pourvu en 1698; † 1700.

Jacques Le Loué, prêtre de Tréguier, docteur en théologie, fut pourvu le 17 novembre 1700; il eut en 1707 un procès avec le Chapitre au sujet des inhumations; † en 1743 et inhumé le 26 octobre dans le chœur de son église.

Jean-Marie Boutin, prêtre de Saint-Malo, doyen de la collégiale de Saint-Annian, au diocèse de Bourges, fut pourvu le 19 décembre 1743; il se démit l'année suivante.

Grégoire de Marquez, prêtre de Nantes et docteur en théologie, fut pourvu le 24 décembre 1744; il devint chanoine de Vannes et résigna sa cure en 1748.

Charles-Hilaire de Châteaubriant, prêtre de Saint-Brieuc et recteur de Saint-Germain-de-la-Mer, en ce diocèse, fut pourvu le 25 décembre 1748; il permuta avec le suivant en 1767.

Joseph-Éléonore de Forsanz du Houx, seigneur de Lesnen, licencié en droit, prêtre de Saint-Malo, précédemment recteur de La Bazouge-du-Désert, fut pourvu le 2 juin 1767; il établit en 1776 un Bureau de charité dans sa paroisse et gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Benit Touchet (1803, † 1807).

Julien-Mathurin Hunault (1808, † 1816).

François Percevaux (1817, † 1824).

Louis-Jean Robiou de la Tréhonnais (1824-1836), devenu évêque de Coutances.

Pierre Panaget, chanoine honoraire (1836, † 1872).

Pierre Blanchet, chanoine honoraire (1872-).

6° Recteurs de Saint-Sauveur.

Nicolas Le Febvre, présenté par l'abbesse de Saint-Georges et pourvu le 24 avril 1667, prit possession le même jour; † vers 1687 et inhumé dans son église, où il avait fait une fondation. Les trésoriers firent placer une pierre tombale sur sa fosse, devant le

balustre du maître-autel, et arrêtèrent que tous les recteurs de Saint-Sauveur seraient inhumés en ce lieu.

Antoine Baudet, prêtre de Clermont et bachelier en théologie, précédemment recteur de Toussaints, prit possession le 24 mai 1687; il résigna en faveur du suivant, qui lui céda la chapellenie de Notre-Dame-de-l'Hostellerie, en La Bouillie, au diocèse de Saint-Brieuc.

Louis Méheust, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 21 décembre 1701, résigna en 1730.

René-François Halligon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 février 1730; † 1739.

Pierre-Félix d'Oultremer du Margat naquit à Rennes, en 1714, de Michel d'Oultremer, sieur du Margat, substitut du procureur général, et d'Étiennette Guérot. Présenté le 20 décembre 1739, il fut pourvu le même jour et prit possession le 30; † le 29 décembre 1767, à la Trésorerie, et inhumé le 31.

Joseph-Jean Le Barbier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 janvier 1768; il devint grand-pénitencier en 1781, gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Joseph Olliviéro (1803, † 1825).

Michel Beaulieu, chanoine honoraire (1825, † 1848).

Joseph Thébault, chanoine honoraire (1848, † 1860).

Jean-Marie Lelièvre, chanoine honoraire (1860-).

7° Recteurs de Toussaints.

Bertrand de Moucon fut pourvu en 1310 de la chapellenie de Tréal, en la cathédrale; il est alors appelé recteur de Saint-Sauveur, titre qu'il porte aussi en 1323 dans une déposition qu'il fit à l'âge d'environ cinquante ans. Il fonda son anniversaire en la cathédrale, où il fut vraisemblablement inhumé [1].

Olivier de la Motte, chanoine de Rennes, fut aussi recteur de Toussaints à une époque que nous ne pouvons déterminer; il fonda également son obit en la cathédrale, où il dut recevoir la sépulture [2].

1. « *MAIUS, VIII Kal. Obiit dominus Bertrannus de Moucon, rector ecclesie Omnium Sanctorum, ad cujus anniversarium habemus decimam de Moucon valentem duo quarteria sigali.* » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

2. « *NOVEMBER, IX Kal. Obiit magister Oliverius de Mota, canonicus Redon. et rector Omnium Sanctorum, ad cujus anniversarium habemus XX sol. super vinea magistri Stephani de Fago in closo dou Perier apud Sanctum Laurencium.* » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

Michel Angier (1370).

Louis de Vitrovo, † 1394, fut inhumé dans la cathédrale, au bas et au milieu de la grande nef. En 1755 on y voyait encore sa tombe, portant ces mots : *Cy gist dom Louis Had. de Vitrovo, recteur de Toussaint de Rennes, qui décéda le premier jour de février, l'an 1394.*

Robert de la Vizeule, † 1402, fut inhumé comme ses prédécesseurs en la cathédrale, où il avait fondé son obit[1].

Alain de Bintin, clerc du diocèse, présenté par l'abbesse de Saint-Georges pour remplacer le précédent, fut pourvu le 28 septembre 1402.

Jean-Louis de Lisle de Richebourg (1424).

Jehan du Houx, docteur en droit (1435 et 1464).

Yves Pinaye (1507).

Jean Belloneau, neveu du cardinal Guibé, d'abord scholastique, puis archidiacre et chanoine de Rennes, prieur de Gahard, etc., était recteur en 1514; il fit son testament le 9 mai 1522 et fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle des Guibé.

André Hamon, également neveu du cardinal Guibé, figure sur une ancienne liste des recteurs de Toussaints après le précédent; il devint abbé de Saint-Gildas de Rhuys et évêque de Vannes.

François de Keraldanet soutint en 1539 un procès au sujet du presbytère de Saint-Sauveur; il figure aussi en 1540.

Jacques Cadier, chanoine et official de Rennes, recteur en 1553, fonda en 1555 la chapellenie de Saint-Jérôme en la cathédrale de Rennes; il fut inhumé en cette église, dans les recherches du chœur.

Louis Cadier, chanoine de Rennes, était recteur en 1570; il devint scholastique, puis archidiacre, vicaire général et official; † vers 1590.

Gilles d'Argentré, seigneur de Listré, fils du sénéchal Bertrand d'Argentré, seigneur de Gosne, et de Jacqueline de Listré, fut, d'après Du Paz, quelque temps recteur de Toussaints vers cette époque; il fut aussi archidiacre de Dinan, chanoine de Rennes et de Saint-Malo, official de Rennes, etc.

Jean Le Provost, recteur en 1595, fut chanoine et official de Rennes; † 1er juillet 1607 et inhumé dans le collatéral du Sud en la cathédrale, sous une tombe portant ces mots : *Cy gist Noble homme Missire Jan Le Provost, vivant chanoine, vicaire général et official de Rennes, recteur de Toussaints, qui décéda le premier*

1. « *Obitus Roberti de Vizola nuper rectoris ecclesie Omnium Sanctorum Redon. valet quinquaginta solidos.* (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

jour de juillet 1607, a fondé céans l'octave de la feste de sainct Pierre.

Pierre Forest, prêtre de Chartres, fut présenté le 30 juin 1607, sur la démission du précédent; il fut aussi chanoine de Rennes.

Robert Landays succéda au précédent et prit possession le 15 août 1615; il résigna en 1661 en faveur du suivant; † 24 mai 1666.

Guillaume du Feu prit possession en 1661 de la cure de Toussaints et de Saint-Sauveur, son annexe; † 9 avril 1676.

Claude de la Fayette, docteur en Sorbonne, pourvu en 1676, résigna en faveur du suivant, moyennant une pension de 300 liv.; il était alors abbé de Saint-Aubin-des-Bois.

Antoine Baudet, prêtre de Clermont et bachelier en théologie, pourvu le 7 novembre 1685, prit possession le 19; il résigna le 22 avril 1687 en faveur du suivant, à condition que celui-ci paierait les 300 liv. de pension dues à Claude de la Fayette; il devint alors recteur de Saint-Sauveur.

Pierre Perrin, prêtre de Saint-Brieuc, docteur en théologie, fut pourvu en 1687; il devint vicaire général et official de Rennes et se démit de sa cure en 1730; † âgé de soixante-dix-sept ans et inhumé le 1er avril 1733 [1].

Jean-Louis du Chesne, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 9 juin 1730, résigna en 1755.

Jean-François Frigart, prêtre d'Évreux, pourvu le 4 septembre 1755, permuta avec le suivant et échangea sa cure contre quelques chapellenies de Nantes.

Louis-Alexandre Le Normant, prêtre de Nantes, pourvu le 19 janvier 1757, permuta en 1770 avec le suivant.

Charles-Hilaire de Châteaubriant, prêtre de Saint-Brieuc et précédemment recteur de La Bazouge-du-Désert, fut pourvu le 22 janvier 1770; il résigna en 1776 en faveur du suivant; † âgé de soixante-quatorze ans, au Val-aux-Bretons, en Pleine-Fougères, le 12 août 1782, et inhumé le 13 sous le chapitreau de l'église de Pleine-Fougères.

Jacques-Marie Ruaux de la Tribonnière, né à Hédé en 1733 de Jean Ruaux, sieur de la Tribonnière, et d'Anne Piroys, fut pourvu le 11 juillet 1776; il fut exilé à Jersey en 1793, réinstallé en 1803 et fait chanoine honoraire; † 1804.

Pierre-Amable Poisson (1804, † 1818).

1. Voici les titres qu'on lui donne dans les actes de sa sépulture : « Cy devant provôt et chanoine de la cathédrale de Chartres, grand-chantre et chanoine de Rennes, prieur des prieurés de Hingré et de Saint-Aubin, pensionnaire du roi sur l'évêché de Saint-Brieuc et l'abbaye de Jouy, ancien recteur de Toussaints pendant quarante-six ans, vicaire général et official de Rennes pendant plus de trente ans. »

Noël Petit (1819, † 1821).

Guy-Jean-Baptiste Brette, chanoine honoraire (1821, † 1836).

Joseph Berthelot, chanoine honoraire (1836, † 1856).

Charles Nouvel, chanoine honoraire (1857-1864), actuellement évêque de Quimper.

Jean-Marie Gandon, chanoine honoraire (1864-).

8° Recteurs de Saint-Aubin.

Thomas Guillemaud semble avoir précédé le suivant.

Jehan Guillemaud, frère, croit-on, du précédent, consentit en 1463 à la fondation de la chapelle du Bois-l'Abbé; † vers 1468.

Raoul Cadore (1492 et 1493).

Pierre Huet (1503).

Pierre Lohéac, chanoine de Rennes (1526), † vers 1540 et inhumé « au grand de l'église, » dans la cathédrale, où il avait fondé la fête de saint Yves.

Jehan Bouys fut présenté le 21 mai 1540 par l'abbé de Saint-Melaine.

N... du Moulin, vers 1550.

Guillaume Le Liepvre (1561 et 1581).

Laurent Couppé, natif de La Bazouge-du-Désert (1593); † 22 octobre 1606.

Macé Atteignant succéda au précédent.

Pierre Le Gros (1634); † 1639.

André Compadre, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et pourvu le 10 février 1640, prit possession le 11 et céda le 18 au suivant tous ses droits, moyennant une pension de 60 liv. tournois.

Jean Bazille avait été pourvu dès le 31 décembre 1639, mais il ne survécut pas à son arrangement avec le précédent; † 1640.

Olivier Nepveu, sous-diacre de Saint-Malo, pourvu le 8 avril 1640, prit possession le 19 et résigna presqu'aussitôt en faveur du suivant.

Mathurin Baudouin, prêtre de Dol, fut pourvu sur la double résignation du précédent et d'André Compadre; il prit possession le 22 novembre 1640; il débouta Julien Chrestien et Étienne Meignan, prêtre de Saint-Louis-des-Français à Rome, qui prétendaient à sa cure.

Julien Aubry, † 26 septembre 1659.

Jean Bonnier, fils de Raoul Bonnier, sieur des Bagottières et procureur au Présidial, et de Jeanne Deshayers, présenté le 27 septembre 1659, prit possession le lendemain. Il fonda en 1673, pour tous les jeudis, une messe du Saint-Sacrement, suivie de prières

sur la tombe de ses père et mère, inhumés dans l'église de Saint-Aubin; † âgé de soixante ans, le 21 janvier 1693.

Rodolphe Bonnier, recteur de Visseiche, succéda au précédent; il fit beaucoup de bien aux hospices de Rennes et fonda en son église une octave de saluts du Saint-Sacrement; † 27 avril 1700.

André Drouet, fils d'André seigneur de Montgermont, bachelier en Sorbonne et recteur de Montgermont, remplaça le précédent; il devint en 1708 grand-chantre et en 1709 chanoine de Rennes (Voy. tome Ier, 164); il résigna alors sa cure.

Jean Jamoays, né en Saint-Aubin de Julien Jamoays, sieur des Fontaines, avocat au Présidial, et de Jacqueline Jamoays, fut pourvu le 11 mai 1709; † âgé de soixante-cinq ans, le 9 janvier 1737.

Jacques Jamoays de la Muce, né en Saint-Aubin de Jacques Jamoays, sieur de la Muce, receveur des fouages, et de Charlotte de Lourmel, docteur en théologie, fut pourvu le 12 janvier 1737; † âgé de cinquante-cinq ans, le 27 août 1749 [1].

André-Jacques Mongodin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 septembre 1749; il fonda en 1769 un Bureau de charité pour les pauvres de sa paroisse; † âgé de soixante-trois ans, le 25 février 1775 [2].

Jean-Baptiste Bienvenue, né à Hédé, en 1732, de Jacques Bienvenue de Colombel et de Olive Gaisnel, recteur de Notre-Dame de Vitré, fut pourvu le 29 mars 1775; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et devint plus tard chanoine de Rennes; † 23 janvier 1810.

Suzanne-Gilles Vanneau (1803, † 1804).

Julien-Mathurin Hunault (1804-1808).

François Percevaux (1808-1817).

1. Son acte de sépulture lui donne ces titres : « Subdélégué de l'archevêque de Tours en Bretagne, syndic du clergé de l'évêché de Rennes, l'un des directeurs des hôpitaux, examinateur du concours pour le diocèse, supérieur de la communauté du Bon-Pasteur, etc. » (*Reg. de l'état civil.*)

2. Le général de la paroisse décida qu'on graverait sur sa tombe des épitaphes latine et française. Voici la dernière, qui traduit l'autre :

Cy gît M. André-Jacques Mongodin, recteur de cette paroisse, syndic du clergé, administrateur des hospices de cette ville.

Ses vertus jusqu'au tombeau
Firent du bon pasteur une image accomplie,
Il mourut, comme lui, en immolant sa vie
Au salut de son troupeau.

Mort dans le confessionnal, le 25 février 1775, à huit heures du matin.

Ange-Félix de Léon des Ormeaux, chanoine honoraire (1817, † 1829).

Louis Jéhannin, chanoine honoraire (1829, † 1871).

Henri Charil des Mazures, chanoine honoraire (1871, † 1878).

Henri Durant, chanoine honoraire (1878-).

9° Recteurs de Saint-Martin.

Jean Le Barbier, « *Johannes Barbitonsor* » (1329).

Robert Blondel, témoin en 1486.

Pierre Botherel (1562).

Jean Botherel, † vers 1583.

Julien Moreau, prêtre d'Angers, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 10 septembre 1583.

Julien Robert résigna vers 1590.

Pierre Huet fut présenté le 10 octobre 1590; † peu de temps après.

Oliver Mérault, prêtre de Rennes, licencié ès-droits, fut présenté le 13 septembre 1591; il fut aussi chanoine de Rennes et composa quelques poésies religieuses [1]; † vers 1606.

André Lyot, recteur en 1615; † vers 1625.

Dom Joseph de la Marqueraye, licencié en droit, bénédictin de Saint-Melaine, pourvu vers 1626, devint en 1639 recteur d'Ercé-en-la-Mée; il résigna en 1640 sa cure de Saint-Martin en faveur du suivant, avec réserve de 100 liv. de pension.

Pierre Trochet, sieur de Lancé, fils de Jean Trochet, sieur de la Motte, avocat au Parlement [2], et de Bertranne Mérotte, sous-diacre et étudiant à Paris, pourvu en cour de Rome, prit possession le 1er octobre 1641; † le 13 novembre 1656.

Pierre Herfroy résigna en faveur du suivant.

Marguérit Gauquelin, prêtre du Mans et docteur en théologie, prit possession le 9 février 1662; † 10 septembre 1662 et inhumé le 12 en la cathédrale, proche la chapelle du Vœu.

N... Fonsay s'occupait beaucoup en 1670 de l'instruction des jeunes clercs.

Joseph Touzée, recteur de Talensac, fut pourvu vers 1677 et gouvernait encore en 1698.

Julien Morel, prêtre du diocèse, fut pourvu vers 1712; † 25 juillet 1727, âgé de soixante ans, après avoir donné de grands biens à son église.

1. Voy. *Revue de Bret. et Vendée,* XLI, 417.

2. Jean Trochet, devenu veuf, entra dans les Ordres; † âgé de quatre-vingt-deux ans, « prestre et doyen des avocats, » et inhumé le 7 février 1656 à Saint-Martin.

Jean Saiget, prêtre du diocèse, fut pourvu le 28 juillet 1727.

Gabriel-Julien Garnier, prêtre du diocèse, remplaça le précédent le 14 janvier 1739; licencié en droit, il devint juge des délégués de Tours et promoteur de l'officialité diocésaine; † âgé de soixante-quinze ans, le 9 juin 1769.

Étienne Saiget, pourvu le 14 juin 1769, résigna peu après.

Hippolythe Courvoisier, fils de Mathurin Courvoisier et de Marie Dupré, fut pourvu en 1770; † 16 décembre 1773, âgé de trente-six ans.

Guillaume-Jacques Gérard, pourvu le 10 janvier 1774, se démit en 1781 et devint recteur du Rheu.

Julien-François Sacquet, natif de Rennes et aumônier du Calvaire de Saint-Cyr, fut pourvu en 1781; † martyr, exécuté à Rennes le 14 août 1794.

10° Recteurs de Saint-Germain.

Bertrand, « *Bertrannus capellanus Sancti Germani,* » fut témoin d'une transaction passée au sujet des moulins d'Estival, sur la rivière d'Ille, entre Philippe de Champaigné et Guillaume Privé, abbé de Saint-Melaine (1160-1180).

Alain de Bourgon (1345).

Éon Barat (1412).

Jehan Menfeny (1438 et 1443).

Thébaut de Bintin fit en 1451 opposition à l'établissement des grands Carmes à Rennes; il devint chanoine de Dol et gouvernait encore en 1469.

Jehan Bouëdrier, pourvu vers 1470, devint chanoine de Rennes, doyen d'Aubigné et recteur de Saint-Hélier; il fonda en la cathédrale la chapelle de Saint-Claude, où il fut inhumé. (Voy. tome Ier, p. 227.)

Pierre Bourgneuf, fils de Gilles Bourgneuf, seigneur de Cucé, et de Françoise Bouëdrier, succéda au précédent; il fut aussi trésorier et chanoine de Rennes, prieur de Tremblay, etc.; † le 3 juin 1523 et inhumé dans le cimetière de Saint-Germain, près la croix. Il avait fondé en cette église un obit et une grand'messe dite par le Chapitre le 31 juillet, et, de plus, l'érection d'une chapelle dans le cimetière.

Rolland Harel (1530-1550).

Guillaume Le Coq (1550-1567).

Jehan Duchesne (1567-1583).

Jean Anger (1583-1588).

Pierre Radenatz, sieur de la Ménardaye et du Mezeray, succéda au précédent; il fonda le 20 mars 1621 une messe hebdomadaire

en son église, où il choisit sa sépulture devant le maître-autel, avec une pierre tombale portant ses armoiries; † peu après.

René Rozé (1621-1631).

Jean Quesnel (1631-1633).

Antoine Quintin (1633-1637).

Jean Chassot, pourvu vers 1637, « non originaire du royaume, » rendit aveu au roi en 1643; il résigna en 1672 et fonda en 1674 une procession le jour de l'Annonciation et une messe solennelle à la fête de saint François de Sales.

Jean Le Gal, docteur en Sorbonne et sieur du Pesle, fils de François Le Gal, sieur de la Haye, avocat à la Cour, et de Geneviève Aougstin, fut pourvu vers 1672; il permuta avec le suivant en 1695; † à Rennes le 10 mai 1710 et inhumé le 12 à Saint-Étienne.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, précédemment recteur de Guémené-Penfao, gouverna peu de temps (1695-1696).

Marin Moraud du Déron (1696-1697).

Jacques-Emmanuel de Montalembert, docteur en Sorbonne, fut pourvu en 1697; il devint vicaire général en 1725 et official en 1728. En 1729 il permuta sa cure avec le suivant contre un canonicat de Rennes, et fut nommé en 1730 archidiacre du Désert; † 27 mai 1738.

François-Joseph Simon, prêtre de Quimper et licencié en l'Université de Paris, ancien recteur de Rannée, pourvu le 16 janvier 1730, prit possession le 30; † en 1744, laissant deux volumes de *Prônes* imprimés chez Vatar.

Mathurin Bouvier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 janvier 1745; † âgé de quatre-vingts ans, le 12 décembre 1782.

François-Alexis-Jérôme Després, pourvu le 19 décembre 1782, s'exila à Jersey en 1793; il fut réinstallé en 1803; † 31 août 1804.

Patrice-Guillaume Guignette (1804, † 1817).

Philippe-Marie-Guy Carron (1817-1823); † évêque du Mans.

Joseph-Marie Dartois, chanoine honoraire (1823, † 1859).

Charles-Ange-Marie Carron, chanoine honoraire (1859, † 1870).

Jean-Évangéliste Duver, chanoine honoraire (1870-).

11° Recteurs de Saint-Hélier.

Guérin, « *Guarinus sacerdos Sancti Elerii* » (vers 1140).

Jehan Bouëdrier, chanoine de Rennes, précédemment recteur de Saint-Germain (1498).

Jean de Trélan, chanoine de Rennes et recteur de Saint-Étienne (1521).

Pierre Martin était aussi en 1539 chapelain de Notre-Dame-du-

Pilier, en la cathédrale, et de la Freslonnière, en Saint-Sauveur.

Julien Chevrel (1579 et 1583).

Michel Bouasard, † 19 juillet 1607 et inhumé le lendemain en la cathédrale.

François Touart (1607).

Pierre Hattes (1609 et 1610).

Julien Bellay (1621); † vers 1626.

Nicolas Hussenet fut présenté par un chanoine de Rennes le 13 juin 1626; il fut lui-même chanoine et archidiacre de Rennes; † 28 avril 1647 et inhumé dans la cathédrale.

Julien Lambaré succéda au précédent et écrivit une *Légende de saint Hélier,* ajoutée à la *Vie des Saints de Bretagne* par Albert Le Grand (édition de 1659); † 1665.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, pourvu vers 1666, s'occupa de l'instruction des jeunes clercs et fit imprimer pour eux en 1668 un *Manuel des Ordinants.*

Renaud Mellet de Plavistre (1670 et 1672).

Pierre de Bordeaux de Mesterville (1675).

Guy-Claude Macé, prêtre du diocèse (1679), résigna vers 1718.

François Blays, prêtre du diocèse (1718); † 1749.

François-Henri Hervagault, recteur de Saint-Symphorien, fut pourvu le 9 septembre 1749 et résigna dès l'année suivante.

André-René Cosson, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 octobre 1750; † 14 janvier 1784.

Pierre-Benit Touchet, pourvu le 26 janvier 1784, prit possession le 1er février et gouverna jusqu'à la Révolution; il demeura pendant la Tourmente à Rennes, y rendant beaucoup de services, et devint en 1803 curé de Saint-Étienne en cette ville.

Toussaint Hillion (1803, † 1811).

René-François Jamois (1811, † 1820).

Louis Rouxel, chanoine honoraire (1820, † 1851).

Armand Gavouyère, chanoine honoraire (1851-1864).

Édouard Courteille, chanoine honoraire (1864-1876).

André Hilliard, chanoine honoraire (1876, † 1878).

Eugène Carfantan, chanoine honoraire (1878-).

12° Recteurs de Saint-Laurent.

Bertrand Duprat consentit en 1472 à la construction de la chapelle de la Motte-Bruslon.

Jehan Cheminel résigna vers 1495.

Jehan Clérot, chanoine de Rennes, fut présenté en 1495 par un autre chanoine.

Guillaume Rouault (1565).

Jean Apuril (1612) rendit aveu au Chapitre, en 1616, pour son presbytère; † vers 1638.

Denis Le Loucze, diacre de Tréguier, fut présenté en 1638; † recteur de Chavagne.

François Ciron permuta avec le suivant le 10 mars 1640.

Jean Jehanne, précédemment recteur de Dompierre-du-Chemin, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 octobre 1640.

Pierre Gouzian, docteur en théologie (1659). Il fut vicaire général et official de l'archevêque de Tours en Bretagne, chapelain de la Magdeleine et de la Rivaudière; † 7 août 1667 et inhumé dans la cathédrale, en la chapelle du Vœu; on y voyait encore en 1755 sa tombe et une plaque de cuivre attachée à la muraille et portant ces mots :

Ossa Sebastiani Gouzian presbyteri
Hic tumulus servat in diem judicii.

Nicolas Glart (1677); † le 8 octobre 1704.

Pierre Feudé, prêtre du diocèse, pourvu le 18 décembre 1704, prit possession le 21; il se démit en 1735.

Joseph de la Boucherie, prêtre de Léon, fut pourvu le 14 août 1735; † âgé de soixante-dix ans, le 23 août 1744, et inhumé dans le sanctuaire de son église.

Louis Rageul, prêtre du diocèse, fut pourvu le 24 août 1744; † 1774.

Guy-Étienne Genouel, natif de Montautour, pourvu le 11 août 1774, gouverna jusqu'à la Révolution; † à Vitré en 1795 et inhumé dans un jardin de la rue Sainte-Croix, exhumé en 1840 et déposé en terre sainte.

Pierre-Louis Feudé (1803, † 1813).

Jean-Marie Moranne (1820-1837).

Adrien Jolivet, chanoine honoraire (1837, † 1862).

Jean-Marie Ménard (1862, † 1867).

Charles Macé (1867, † 1875).

Victorien Théard (1875-1883).

Célestin Moy (1883-).

RETIERS[1]

Reester (868), — *Resters* (1201), — *Restiers* (1240), — *Resteria* (1516), — *Resteriæ* (1571).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Retiers.

Origines. — Dès le IXe siècle Retiers se présente à nous comme ayant un château royal d'une certaine importance. C'est là, en effet, « *in aula Reester, in pago redonico*, » que le roi Salomon rendit justice en 868 à Ritcand, abbé de Redon, lésé dans ses droits par le mactiern Alfred. Or, la sentence du roi breton fut rendue à Retiers devant une foule de personnages distingués entourant ce prince : les comtes Pascweten, Rivilin, Bran et Morweten; les abbés Ritcand, Finoes, Felens, Morweten, Cenmunoc; les prêtres Haerni et Riétoc, etc.[2]

Plus tard, en présence d'Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1198, André, seigneur de Vitré, confirma le don que Brient de Coësmes avait fait à l'abbaye de Savigné de la moitié de sa dime de Retiers, « *medietatem decimæ suæ de Restiers.* » Hervé et Mathieu, fils du donateur, ainsi que Nicolas et Guillaume, ses frères, avaient eux-mêmes déjà approuvé cette bonne œuvre[3].

Peu de temps après, en 1201, B. de Coësmes, chevalier (le même probablement que Brient qui précède), donna aux religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice l'autre moitié de sa dîme en Retiers; il concéda, en outre, un emplacement dans

1. On écrit administrativement Rhetiers, et nous l'avons fait nous-même quelquefois, mais il semble bien qu'en définitive l'*h* n'a point de raison d'être en Retiers, pas plus qu'en Le Teil et Tourie.

2. *Cartul. Roton.*, 18, 198.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 722.

le bourg même de Retiers pour y construire une grange dîmeresse qui serait commune à ces religieuses et aux moines de Savigné, leurs codécimateurs dans la paroisse[1].

Quoiqu'il ne soit point, en effet, question dans ces actes de l'existence de la paroisse de Retiers, il n'en est pas moins certain qu'elle existait déjà. Nous en avons la preuve dans une charte du *Cartulaire de la Roë*. On y voit dans la première moitié du XIIe siècle, du temps de Rouaud, prieur d'Arbrissel, Simon de Coësmes faire une donation aux religieux de la Roë en présence de Péan, prêtre de Retiers, et d'Hervé de Coësmes, frère de ce dernier[2]. Cette parenté semble même indiquer que, selon la déplorable coutume d'alors, la cure de Retiers appartenait au XIIe siècle à la famille des sires de Coësmes, qui jouissaient alors, paraît-il, de la seigneurie de Retiers.

Dans le siècle dernier, les dîmes de Retiers étaient partagées entre plusieurs : l'abbesse de Saint-Sulpice affermait la sienne 160 liv. seulement en 1762, le prieur de Béré jouissait de celle du Fief-au-Duc[3], et d'autres seigneurs laïques ou ecclésiastiques avaient de semblables droits. Quant au recteur, il levait environ le tiers de la totalité des dîmes de sa paroisse, et il déclara en 1790 que le revenu net de sa cure atteignait le chiffre de 3,236 liv.[4]

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, l'église de Retiers est en grande partie du XVIIe siècle. Ce devait être à l'origine une simple nef, à laquelle on ajouta deux chapelles formant bras de croix, l'une bâtie en 1611 et dédiée au Saint-Esprit et à

1. « *Dedit plateam in vico de Resters predictis sanctimonialibus et fratribus Savigneii ad faciendam domum ad quam trahantur decimæ.* » (*Biblioth. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, XLI, 183.)

2. « *Paganus sacerdos de Resteirs et Herveus de Coismis frater ejus.* » (*Cartul. Roiæ*, 93.)

3. Ce nom de Fief-au-Duc ne rappelle-t-il pas le séjour du roi Salomon à Retiers au IXe siècle?

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 64; 1 V, 29.

saint Dominique, l'autre, à peu près contemporaine, dédiée à saint Étienne et saint Jean. En 1645 on construisit une tour, en 1660 on releva tout le chanceau, et en 1664 on réédifia le chapitreau de la grande porte; vers la même époque fut rebâtie la nef, de sorte que toute trace de l'édifice primitif disparut ainsi.

De nos jours ont été ajoutés, en 1841, des bas-côtés à la nef et a été construite une nouvelle tour de style pseudo-roman, avec flèche et clochetons.

Les anciens tableaux peints à l'huile qui décorent les autels de cette église sont signalés comme dignes d'intérêt : celui du maître-autel représente la Pentecôte, et ceux des petits autels sont consacrés à la légende du Rosaire et aux saints Roch et Sébastien.

Il y avait, en effet, de longue date en l'église de Retiers la confrérie de Notre-Dame, mentionnée en 1589, et remplacée par celle du Rosaire. C'est en 1665 que René Lecompte fonda une messe hebdomadaire pour l'établissement du Rosaire, et en 1673 que Jean du Hallay, seigneur de Retiers, fit une fondation de 25 liv. de rente en faveur de cette dernière confrérie. L'autel du Rosaire ne fut toutefois construit qu'en 1698, dans la chapelle septentrionale.

Vis-à-vis, dans la chapelle du Sud, fut érigée la confrérie des saints Étienne, Roch, Fiacre, Fabien et Sébastien, mentionnée en 1730, et plus connue en 1789 sous le simple nom de confrérie de Saint-Fiacre ou de Saint-Sébastien.

Enfin, la confrérie du Saint-Sacrement avait été érigée au maître-autel par les soins du recteur Jacques Potier en 1695 et enrichie d'indulgences par le pape Innocent XII.

Le sire de Retiers[1] était seigneur fondateur de cette église; il y avait son banc, ses armoiries et son tombeau dans le

1. La seigneurie de Retiers avait pour chef-lieu à l'origine la Motte de Retiers, manoir existant encore en 1503, et plus tard le château de la Borderie, assiégé pendant la Ligue par le duc de Mercœur. Cette seigneurie appartint, semble-t-il, d'abord aux sires de Coësmes, puis à la famille du Hallay, qui la tint jusqu'en 1790.

chœur. Là furent inhumés Louis du Hallay en 1599, Gilonne de Coëtquen, dame du Hallay, en 1626, Emmanuel du Hallay en 1723, René du Hallay en 1730, etc., tous seigneurs de Retiers et de la Borderie. Le tombeau de Gilonne de Coëtquen, fille du sire de Combour et femme d'Étienne du Hallay, existe encore, caché sous le parquet du sanctuaire.

Le seigneur de la Bigotière avait aussi certaines prééminences en l'église de Retiers, et son enfeu s'y trouvait dans la chapelle Saint-Jean. Là furent inhumés en 1592 Claude Martin, et en 1622 François Martin, seigneurs de la Bigotière [1].

Enfin, il y avait plusieurs fondations faites en cette église, telles que celle de la sacristie, présentée au XVIIe siècle par le seigneur de Retiers; celle de la Bigotière, par le seigneur du même nom; celle de la Cornouaille, par le général de la paroisse, et celle de la lampe, faite en 1625 par Guyon Jaunay, etc., etc. [2]

CHAPELLES. — *1° Saint-Mathurin.* — Cette chapelle se trouvait dans le bourg, non loin du presbytère; elle avait été fondée au XVe siècle par Michel Dolinel, recteur de Retiers. La présentation en appartenait au seigneur de la Chénaudière, et en 1498 Laurent de Coësmes présenta en cette qualité N... Hardy pour la desservir en place de Michel Hardy, son frère, décédé. Jean Gasrel fut plus tard nommé chapelain de Saint-Mathurin, en 1667, en place de Pierre Le Breton, sur la présentation de Jean Martin, seigneur de la Bigotière et de la Chénaudière [3]. — *Nunc* détruite.

2° Sainte-Anne, située près des villages de Launay et la Corbière, est souvent désignée par leur nom. Elle fut bâtie par un prêtre nommé Julien Jameu, sieur de Launay, qui, « considérant la grande étendue de la paroisse de Retiers, obtint de Jean du Hallay, seigneur de la Borderie et sire de

1. *Reg. de l'état civil.*
2. *Arch. paroiss.*
3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

Retiers, la permission de construire une chapelle proche le village de Launay, sous l'invocation de la Sainte Vierge et de Madame sainte Anne. » Dès le 5 novembre 1649, Julien Jameu, avant de bâtir cette chapelle, fonda deux messes hebdomadaires pour y être desservies les dimanches et fêtes, et les dota de 62 liv. 10 s. de rente; il réserva au seigneur de Retiers toutes les prééminences et le droit de présentation. Cette fondation, approuvée par l'évêque le 5 septembre 1649, fut renouvelée après la construction de la chapelle, le 22 mai 1651. Le fondateur, Julien Jameu, fut le premier chapelain de Sainte-Anne et eut pour successeur en 1661 Jean Meslin, en 1734 P. Courtiguer, et en 1760 François Harel, † le 2 mars 1787. Les processions générales de Retiers allaient au XVIIe siècle à Sainte-Anne, mais cette chapelle a été démolie vers 1830[1].

3° *La chapelle de la Bigotière* dépendait du manoir de ce nom; le seigneur du lieu y nomma chapelain Jean de Launay en 1701. Alexis du Boisbéranger, seigneur de Taden, épousa en cette chapelle Rose Busnel de la Touche en 1765. Pierre Turoche fut pourvu de ce bénéfice en 1787. — *Nunc* abandonnée.

4° *La chapelle de la Borderie*, bâtie dans la première cour de ce manoir, était très-ancienne. Dès 1502, François du Hallay, seigneur dudit lieu et de la Borderie, y fonda des messes et assigna pour dot au chapelain le lieu du Petit-Olivet, ce qui fit appeler cette fondation la chapellenie d'Olivet. Le 10 mars 1607, Étienne du Hallay, seigneur de la Borderie et de Retiers, ratifia la fondation précédente et régla que le chapelain dirait la messe tous les mercredis et vendredis à son intention et à celle de Gilonne de Coëtquen, sa femme. Jean Davy (1607), Jean Jouin, Julien Le Clerc (1730), Louis Roullier (1773) et Pierre Turoche (1787), tous présentés par le seigneur de la Borderie, desservirent cette fondation;

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

mais le dernier chapelain disait les messes en l'église de Retiers, parce que de son temps la chapelle de la Borderie était en ruine[1].

5° *La chapelle de la Chénaudière* avoisinait ce manoir, possédé dès 1427 par Jean de Coësmes. François Gascher en était chapelain en 1663, et parmi ses successeurs nous trouvons N... Hamel, † vers 1745, et Jean Goulhot, qui lui succéda. Pierre Turoche en fut également pourvu en 1787. — *Nunc* sécularisée.

Assistance publique et Hopital. — Voy. tome III, 384 et 652.

Écoles. — Voy. tome III, 455, 618 et 652.

Frères de l'Instruction Chrétienne. — Voy. tome III, 618.

Sœurs de la Providence de Ruillé. — Voy. tome III, 652.

Recteurs de Retiers[2].

Michel Dolinel (xve siècle).

Michel de la Grée, archidiacre de Rennes, fit vers 1550 une fondation à l'Hôtel-Dieu de Rennes et résigna sa cure en 1571.

Pierre Galinier résigna le 19 mars 1575.

Jean Blandin, chanoine de Rennes, résigna le 3 avril 1583; il fut enterré au milieu de la chapelle Saint-André, dans la cathédrale, où il avait fondé son obit.

René Marion, natif de Saint-Erblon, fils de Jacques et de Jeanne Jubin, résigna dès le 19 juillet 1584.

François Chaussière résigna le 28 décembre 1587.

Corentin Huault (1594); † 30 novembre 1597.

Jean Pastiz, docteur en théologie, grand pénitencier de Rennes, régent de théologie à l'Université de Paris, succéda au précédent en 1598; † 2 février 1610.

Jean Le Marchand, bachelier en théologie (1610-1616).

François de Beaucé, seigneur dudit lieu, succéda au précédent; † 24 décembre 1620.

Antoine Moreau résigna dès 1623 en faveur du suivant.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Alain Laurent, diacre de Rennes, pourvu le 17 avril 1623, résigna deux ans après en faveur du suivant, avec réserve d'une pension.

Edme Coppé fut pourvu vers 1625; ÷ 9 février 1648.

Louis Osdeping, sieur de la Meschinière, chanoine de Rennes et ancien recteur de Moulins, pourvu en 1648, résigna en faveur du suivant peu de temps après; il fut aussi vicaire général de Tours, official métropolitain en Bretagne, doyen de Chinon, etc.; ÷ à Paris en 1655.

Jean-Baptiste de la Roche, sieur de Laurière, succéda au précédent et eut avec lui un procès terminé par une transaction en 1653; ÷ 30 mars 1661.

Pierre du Halley, issu des seigneurs de Retiers, est appelé « Monseigneur » dans les actes du temps 1654-1665.

Jacques Poitier, pourvu en 1665, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à trois bandes ondées d'argent*; ÷ en septembre 1707.

Hervé Esnouf, prêtre de Coutances, fut pourvu le 24 octobre 1707; ÷ âgé de cinquante-huit ans, le 30 septembre 1721.

François Blays, prêtre du diocèse et recteur de Saint-Hélier de Rennes, prit possession le 1er novembre 1721; il se démit au bout de quelques mois et resta à Saint-Hélier.

Louis-Pierre Picquet, prêtre de Coutances, fut pourvu le 30 janvier 1722; ÷ âgé de quarante-neuf ans, le 30 novembre 1738, et inhumé le 1er décembre dans son église.

Pierre-Jacques Boyer, bachelier en théologie, natif de Saint-Servan, pourvu le 19 juillet 1739, résigna en mars 1776; ÷ le 6 janvier 1786.

Joseph-Joachim-Emmanuel Lancelot, sieur du Bourg, curé de Retiers, fut pourvu le 6 août 1776, gouverna jusqu'à la Révolution et fut député à l'Assemblée nationale. Il fut réinstallé en 1803; ÷ 4 novembre 1806.

Pierre-Louis Dein 1807, ÷ 1821.

Jean de la Barre 1821-1822.

Jean-Baptiste-Olivier Richard 1822-1855.

Noël Gaspais 1855, ÷ 1857.

François-Marie Vallée 1857-1859.

Jean Busuel, chanoine honoraire 1859-).

RHEU (LE)

Le Rou (XIVe siècle), — *ecclesia de Rodo* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — On ignore les commencements de cette paroisse, mais elle est certainement fort ancienne; la preuve en est qu'à l'époque de la fondation du prieuré de Saint-Denis de Rennes, au XIIIe siècle, la présentation de la cure du Rheu fut délaissée au prieur de cette maison, et celui-ci la conserva jusqu'à l'extinction de son bénéfice.

Quoique le recteur du Rheu dût payer une rente au prieur de Saint-Denis, sa cure n'en avait pas moins de beaux revenus. En 1790, il déclara que son bénéfice consistait surtout en dîmes, mais qu'avec la chapellenie de Beuffru et les fondations du Chardonnay et des Curettes, dont il jouissait, il se faisait un revenu brut de 3,300 liv.; ses charges étant évaluées 1,800 liv. (pension d'un vicaire, décimes, gages de quatre domestiques, etc.), il lui restait net 1,500 liv.[1]

ÉGLISE. — Dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, l'église du Rheu se composait à l'origine d'une simple nef éclairée par de petites fenêtres ressemblant à des lucarnes. Mgr Poirier, évêque de Roseau, qui a beaucoup étudié l'histoire du Rheu à l'aide des archives du château de la Freslonnière, a trouvé mention de cette église en 1306, et elle était déjà fort ancienne. A cette époque, le seigneur de Méjusseaume y fut maintenu dans sa possession des droits de fondateur.

La première chapelle jointe à cet édifice fut celle de la Sainte-Vierge, fondée du côté de l'évangile par le seigneur de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

la Freslonnière. Vers 1386, Jean Freslon la fit lambrisser et peindre; il fit mettre dans la verrière ses armoiries : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de six ancolies d'azur, tigées de gueules, 3, 3,* et celles de sa femme Catherine Éder : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois quintes-feuilles de même.* Les seigneurs de la Freslonnière fondèrent dans cette chapelle, qui leur était prohibitive, deux messes hebdomadaires, dont l'une était aux derniers siècles la messe matinale du dimanche. Ils y placèrent aussi leur banc armorié, dans lequel ils recevaient le jour de Noël, à la messe de minuit, un cierge dû par leurs vassaux. Enfin, ils y construisirent un enfeu où furent inhumés, entre autres personnages, Jean Freslon, † 1440, et Catherine Éder, sa femme; Guillaume Freslon, † 1460, et Jeanne Pinot, sa femme; Jean Freslon, † 1478; Guillaume Freslon, † vers 1576, etc., etc., tous seigneurs et dames de la Freslonnière.

La seconde chapelle fut bâtie du côté de l'épître par les seigneurs de Verrière dans le courant du XIVe siècle, et dédiée d'abord à saint Jean et plus tard à sainte Anne. On y voyait le banc des seigneurs de Verrière et les armoiries des Le Bart, longtemps possesseurs de cette terre : *d'azur au léopard d'argent*, et celles des seigneurs de la Motte du Rheu : *de gueules à deux fasces de vair.* Ces derniers avaient, en effet, leur enfeu dans cette chapelle, où se trouvait une tombe portant ces mots : *Cy gist Guill. de la Motte dou Rou... decéda le derrain jour... mil V° saize*[1].

L'église du Rheu prit par suite de ces constructions la forme d'une croix, mais vers 1424 le chanceau menaçant ruine, fut complètement réédiffié. Le seigneur de la Freslonnière donna pour ce travail le bois et la pierre et paya une grande verrière — œuvre de Jamet Béart, vitrier de Rennes — occupant toute la fenêtre du chevet; il y plaça même ses armoiries du consentement de Jean de Beaucé, seigneur de Méjus-

1. *Arch. Nat.*, P. 1710. — *Notes ms.* de Mgr Poirier.

seaume. Jean Le Bart, seigneur de Verrière, donna le vitrail du côté de l'évangile, et Thomas Le Bart, son parent, celui du côté de l'épitre.

A la même époque, les paroissiens firent lambrisser et peindre la voûte de la nef : « C'estoit des anges qui jouoient de toutes sortes d'instruments, des moines diversement costumés et des saincts dans le paradis. » Une enquête faite en 1475 nous apprend que les murailles étaient elles-mêmes couvertes de peintures. On y voyait « pourtraicts les doze moys de l'année ô diverses différences. » Des deux côtés du chanceau — réservé au sire de Méjusseaume, seigneur fondateur — étaient représentés à six pieds de terre, et à la file les uns des autres, les sires de Méjusseaume[1] agenouillés, en costume d'hommes d'armes, et portant sur leur haubert un écu : *d'azur au lion d'argent chappé de gueules*, qui est Hattes. Autour de la chapelle de la Freslonnière se trouvaient aussi « les pourtraictures des seigneurs dudit lieu peintes sur des toiles armoiriées aux quatre coings. »

A des places soigneusement fixées étaient « les bancs et accoudoers où les dames et damoiselles se plaçoient pour oyr le divin service, » les hommes restant debout. Au haut du sanctuaire et touchant presque le maître-autel était le banc d'honneur du vicomte de Méjusseaume, du côté de l'évangile; plus bas, devant l'autel de Notre-Dame, était celui du vicomte d'Apigné[2]; vis-à-vis, c'est-à-dire du côté de l'épître, se trouvaient d'abord le banc du seigneur de la Motte-au-Vicomte[3],

1. Méjusseaume, érigé en vicomté en 1575 pour François du Gué, époux de Marie de Coëtlogon, appartint successivement aux familles Hattes, Le Bart, de Coëtlogon, de Tournemine, de Carné de Trécesson et de Freslon. Il ne reste plus rien du château de Méjusseaume, place forte occupée par Montbarot en 1593.

2. Apigné, châtellenie d'ancienneté, fut érigée en vicomté pour Julien Botherel en 1585. Cette seigneurie appartint successivement aux d'Apigné, Botherel, Le Sénéchal et Magon de la Gervaisais. Le château d'Apigné, situé dans une île formée par la Vilaine, était une forteresse dont il ne demeure aucune trace.

3. La seigneurie de la Motte-au-Vicomte — dont la motte féodale subsiste seule — était importante; son possesseur prétendait aux prééminences dans les églises du Rheu, de Chavagne et de Mordelles, et, de fait, l'église et le presbytère du Rheu se trouvaient

puis celui du seigneur de la Motte du Rheu, à l'entrée de la chapelle Sainte-Anne.

Tous ces nombreux seigneurs n'étaient pas sans se disputer parfois les prééminences : c'est ainsi qu'on vit en 1458 Jeanne de Maure, dame de la Motte-au-Vicomte, faire rompre les écussons du seigneur de Méjusseaume, prétendant avoir au Rheu les droits de dame fondatrice; mais Olivier de Coëtlogon, seigneur de Méjusseaume, se fit maintenir en 1459 dans la possession de ses prérogatives.

Une discussion beaucoup plus intéressante eut lieu vers le même temps au sujet de ces prééminences. Il était d'usage alors, à la mort d'un seigneur, de peindre son portrait sur une toile armoriée et de la suspendre sur sa tombe. En 1472 mourut Jacques Freslon, frère du seigneur de la Freslonnière; sa famille fit placer « sa pourtraicture au hault du mur dedans l'église du Rou, du costé devers l'évangille, au-dessus de l'arc et voulte par où est l'entrée en la chapelle dicte de la Freslonnière. » Le sire de Méjusseaume s'en émut, prétendant que le seigneur de la Freslonnière devait se contenter de sa chapelle, sans placer ses armoiries dans la nef; aussi « le dimanche ensuivant, à la messe parrochiale que chantoit dom Pierre Porteau, rectour dou Rou, — et y estoient Thomas de Kernasret et sa femme Jeanne Le Bart, dame de Méjusseaume, et aussy Pierre et Jehan Freslon, fils du seigneur de la Freslonnière, — quand ce fut à l'endroit du prosne ledit Thomas, estant au chanceau, appela lesdits Pierre et Jehan Freslon et leur dit : Dites au sire de la Freslonnière que il face oster la pourtraicture de maistre Jacques Freslon, son frère, ou s'il ne le fait, je la ferai enlever, car y a soubs icelle les armes de Méjusseaume. Et respondit aussitôt ledit Jehan Freslon : Vous n'y toucherez ja si vous faites que sage, et n'y avez point d'écusson. »

dans ses fiefs. Elle appartint successivement aux familles de Fontenay, d'Acigné, de Maure, de Romelin, Le Rouge, de Coëtlogon et de Freslon.

Il paraît, en effet, que le blason des Méjusseaume n'existait point en cet endroit. Mais le seigneur de la Freslonnière n'ayant pas obéi à l'injonction de Thomas de Kernasret, huit jours après le portrait de Jacques Freslon avait été enlevé, et un écusson tout fraîchement peint décorait la muraille. Ce fut au tour du seigneur de la Freslonnière de se mettre en colère; mais le sire de Méjusseaume, qui était prévôt des maréchaux, arma des gens, tint garnison au bourg du Rheu et occupa militairement l'église pendant trois semaines. Le seigneur de la Freslonnière s'adressa alors au duc de Bretagne, et un arrêt de la chancellerie, tout en maintenant le sire de Méjusseaume dans son droit de seigneur fondateur, lui enjoignit d'enlever l'écusson qu'il avait fait peindre sur la voûte de la chapelle de la Freslonnière [1].

Les guerres de la Ligue ruinèrent l'église du Rheu, qui fut même interdite quelque temps, faute de décence. En 1627 on la restaura, et on remarqua alors que dans les verrières apparaissaient les armes de Bretagne : *d'hermines plein* et *parti de France et de Bretagne*. Le procureur du roi en tira la conclusion que la supériorité de cette église appartenait au roi et la fondation seulement au seigneur de Méjusseaume; ce qui fut confirmé plus tard par un arrêt de 1679. Enfin, en 1753 presque toute la nef fut reconstruite.

Des confréries existaient jadis dans cette église : c'était d'abord la frairie Blanche, érigée en l'honneur de la Purification de la Sainte Vierge et fondée d'une messe par semaine. En 1475, Guillaume Mandard, seigneur de la Mandardière, âgé de soixante-quinze ans, déclara que « feus Raoul Mandard et Aliette Lotodé, ses père et mère, estoient de la frairie Blanche dou Rou, et que dès le temps de son enfance ils le menoient à ladite église dou Rou tant à l'enterrement de leurs frères de frairie que aultrement, et que lui-même dempuis se mit en ladite frairie avec Françoise Freslon sa com-

1. *Notes ms.* de Mgr Poirier. — Archives du château de la Freslonnière.

les

Sain

I

Sai

tin

r

je

s

l

c

à

fut bénite par le recteur du Rheu le 26 février 1725. Alain-César Freslon, seigneur de Québriac, fonda dans ce nouveau sanctuaire, le 14 avril 1748, une messe tous les dimanches, et la dota de 200 liv. de rente. Vers ce temps-là, Alexis de Talhouët de Bonamour, vicaire général de Rennes, était chapelain de la Freslonnière; il eut pour successeur Henry Piron, semi-prébendé de Rennes (1752), et N... Marchand, qui fit en 1790 la déclaration suivante : Il desservait alors, dit-il, dans cette chapelle la fondation de la Freslonnière, valant 214 liv. 15 s. 6 d.; celle de Méjusseaume ou des Plesses, étant de 60 liv., assise sur la métairie de la Porte, et la prestimonie du Pré-Brunel, valant 80 liv.; son revenu atteignait donc 354 liv. 15 s. 6 d.; ses charges consistaient en trois messes par semaine[1].

Nous avons dit (tome I, 738) qu'à la restauration du culte, en 1803, Mgr de Maillé vint résider à la Freslonnière, heureux d'y trouver une généreuse hospitalité; ce fut dans la chapelle de ce manoir qu'il donna plusieurs fois la confirmation aux paroisses environnantes.

3° *La chapelle de Verrière-Le Gouz* est mentionnée dans l'aveu que rendit en 1679 Claude Le Gonidec, dame de Verrière[2].

4° *La chapelle de Verrière-Le Bart*[3] est également mentionnée, dit Mgr Poirier, dans un aveu de cette terre rendu en 1740, mais elle était alors sécularisée.

PRIEURÉ. — *Apigné*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 627.)

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 346 et 384.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 455, 622 et 644.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.
2. *Arch. Nat.*, P. 1710.
3. Il y avait au Rheu deux manoirs de Verrière, tirant l'un et l'autre leur surnom des familles Le Bart et Le Gouz, qui les possédaient au XVe siècle.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DU RHEU[1].

Guillaume Mainfroy, fils de Georges, rendit aveu le 3 octobre 1459.

Pierre Porteau (1472).

Jehan Fontaine fut en 1499 exécuteur testamentaire de Jean Freslon, seigneur de la Freslonnière.

Olivier Mérault, bachelier en théologie (1607 et 1619).

N... Blanchet (1627).

Noël Le Cerf résigna en faveur du suivant.

Julien Mellet prit possession le 4 mai 1660 et gouvernait encore en 1670.

Jean Jollet (1680 et 1690).

N... Bidel (1691, † 1694).

Julien Ruellan, pourvu en 1695, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au lion de sable couronné de gueules,* prouvant qu'il était issu des Ruellan, seigneurs du Tiercent; † février 1709.

Guillaume Renouard, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 20 mars 1709; † 30 décembre 1721 et inhumé dans le chœur de l'église.

Vincent Renouard, frère du précédent et recteur de Meillac, fut pourvu le 13 janvier 1722; † 24 mars 1729 et inhumé près de son frère.

Alexandre Guimont, prêtre du diocèse, pourvu le 21 mars 1729, résigna en faveur de son neveu qui suit; † 1750.

Antoine-Jean-Baptiste de Gennes, né à Domagné de Jean de Gennes et de Renée Lorandel, fut pourvu le 27 décembre 1748; † 25 février 1781, âgé de soixante-quatre ans.

Guillaume-Jacques Gérard, recteur de Saint-Martin de Rennes, fut pourvu le 1er mars 1781 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume Le Saint (1803-1806).

Noël Petit (1806-1818).

Jean Nogues (1819, † 1856).

Amateur-Barnabé Jamet (1856-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de Mgr Poirier. — *Arch. paroiss.,* etc.

RICHARDAIS (LA)

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — La Richardais est une paroisse dont le territoire a été récemment distrait de Pleurtuit.

Le 12 juin 1719, l'évêque de Saint-Malo, Mgr des Maretz, autorisa quelques paroissiens de Pleurtuit à bâtir une chapelle frairienne près des villages du Bas-Suet et de La Richardais. Elle fut aussitôt construite dans un champ nommé le Chesne-Jumel, et donné à cet effet par Georges Le Gobien, habitant du Bas-Suet.

Lorsque l'édifice fut terminé, Joseph Bigot, curé de Pleurtuit, en fit dresser un procès-verbal le 12 mars 1720. On y constata qu'elle n'avait aucunes armoiries et qu'elle ne portait que le nom de son patron saint Clément, « pour obvier à toutes prétentions particulières et parce qu'elle dépendait seulement de l'église de Pleurtuit. »

Georges Le Gobien donna alors au chapelain chargé du service de cette chapelle le reste du champ où elle se trouvait, aux conditions suivantes : dire à son intention trois messes par an, aux fêtes des SS. Joseph, Georges et Clément; — réciter chaque vendredi un *De profundis* et l'oraison *Fidelium;* — faire le catéchisme tous les dimanches à la messe et quatre fois par semaine en carême; — payer la rente féodale due pour ce champ à Arnault du Pin, seigneur du Dicq, consistant en 2 deniers, environ un godet de froment et un godet d'avoine.

Le général de Pleurtuit pria aussitôt le seigneur du Dicq d'accepter cette fondation et de demander à l'évêque permission de faire bénir la nouvelle chapelle[1].

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

mu
qu
oc
ur

tr
f
c
c

Chapelle. — *Saint-Sauveur de la Motte-aux-Montfortins* avoisinait ce vieux manoir, possédé en 1446 par Pierre Yvette et en 1513 par François Yvette, seigneur du Boishamon[1]. Au siècle dernier cette chapelle relevait du prieuré de Dinart, et nous voyons en 1714 Antoine Vaillant, prieur de Dinart, prendre possession « d'une chapelle de Saint-Sauveur et de la Trinité sise à la Motte-aux-Montfortins, en Pleurtuit, et dépendant de sondit prieuré[2]. » Nous avons vu (tome III, p. 171) que le seigneur de la Motte devait une rente au prieur de Dinart, qui levait, en outre, une dîme sur sa terre. — *Nunc* sécularisée.

École. — Voy. tome III, 565.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 565.

Recteurs de La Richardais.

Jean Chapdelaine (1849, † 1857).
Julien Vromet (1857-1862).
Joseph Leroy (1862-1865).
Pierre Dauguet (1865-1883).
Pierre Dupuy (1883-).

RIMOU

Rimau (550), — *Rimo* (1123), — *Rimol* (1163), — *Rimou* (1190), — *Rymou* (xvie siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

1. A cette dernière date on voyait encore à la Motte « un emplacement de chasteau avec douves; » nous sommes persuadé que c'était au xiiie siècle la demeure des sires de Montfort, fondateurs du prieuré de Dinart.
2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

A l'intérieur de cette église, on remarquait au fond des vasques de deux bénitiers des poissons en sautoir sculptés dans la pierre. C'étaient comme les armes parlantes des pêcheurs qui avaient contribué à l'érection du monument. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit, en effet : « La fabrique de Saint-Briac n'a aucun revenu fixe, mais les habitans font en certains jours la pesche à son profit, ce qui produit assez. »

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire étaient érigées en l'église de Saint-Briac au siècle dernier.

En face de la grande porte est un reliquaire ou charnier, édicule partie en bois, partie en maçonnerie, sans caractère architectonique. On lit seulement le quatrain suivant sur une tablette fixée à la claire-voie :

Homme, voilà ton sort! Pour toi quel souvenir!
Apprends en me voyant qu'il faut enfin mourir.
De votre piété j'implore l'assistance,
Secourez-moi, chrétiens, hâtez ma délivrance.

Enfin, signalons un beau et pittoresque calvaire, appelé la Croix-des-Marins, élevé naguère près du bourg, sur un gigantesque amoncellement de pierres composant jadis un monument mégalithique.

Chapelles. — 1° *Notre-Dame de l'Épine* est mentionnée en 1727 comme chapelle frairienne. Elle est en grande vénération dans toute la contrée et les marins y font de nombreux pèlerinages; elle a été reconstruite de nos jours.

2° *Saint-Pabu.* — Cette chapelle, dédiée à saint Tugdual, appelé Pabu par les Bretons, se trouvait au village de la Chapelle, là où s'élève aujourd'hui une croix très-vénérée, nommée Croix de Saint-Pabu. On a récemment retrouvé les fondations de ce petit sanctuaire.

3° *La chapelle de la Houlle*, dépendant du manoir de ce

noines réguliers de Rillé reçurent de leur côté quelque chose à Rimou. Nous voyons, en effet, dès 1163 Raoul II, baron de Fougères, confirmer ces religieux dans la possession de la dîme des moulins, du passage et du cens de Rimou[1]. Remarquons ici que Rimou semble avoir ainsi au XIIe siècle une certaine importance, due probablement à l'existence du pont qui établissait une communication entre les deux rives du Couasnon. Naguère on voyait encore dans le bourg, entre l'église et la rivière, des vestiges d'une ancienne fortification élevée, semble-t-il, pour défendre ce pont et empêcher au besoin le passage.

Revenons aux moines de Rillé. Ils avaient aussi une dîme de grain en Rimou, dîme dont ils jouirent jusqu'à la Révolution. Aussi en 1725 une transaction fut-elle signée entre le recteur de Rimou et les deux abbayes de Saint-Florent et de Rillé, décimatrices de la paroisse; il s'agissait de fixer la portion congrue de ce recteur, alors Vincent Hébert. Le prieur de Tremblay, représentant l'abbaye de Saint-Florent, et l'abbé de Rillé lui concédèrent volontiers le tiers de toutes les grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes, pour sa pension et celle de son curé. Mais lorsque plus tard, en 1750, le recteur Louis Hardouin voulut, en outre, lever ce qu'il appelait « la gerbe au Clerc, » c'est-à-dire environ deux cents gerbes sur la totalité des grosses dîmes, le prieur de Tremblay s'y opposa énergiquement[2].

ÉGLISE. — La Sainte Vierge est patronne de l'église de Rimou, édifice de construction récente. Celle qu'elle a remplacée, et dont le chevet droit a seul été conservé, devait remonter en partie au XVe siècle, car la grande fenêtre, aujourd'hui murée, du chevet, est de style flamboyant. On

1. « *In Rimol decimam molendinorum et passagii et census.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 651.)
2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

remarque aussi dans le chœur une jolie crédence de même style et des sablières sculptées avec assez d'élégance.

Cette ancienne église consistait en une seule nef, avec une chapelle latérale au Nord. Sur la façade étaient plusieurs écussons en relief aux armes des sires du Boisbaudry; quant à la chapelle, elle était prohibitive au seigneur de Rimou, qui y avait son enfeu.

En 1540, Julien de la Magnanne, seigneur dudit lieu et de Rimou, rendant aveu pour « le manoir de Rimou, sis audit bourg, avec colombier, grange dimeresse, garenne et pescherie, » déclara, en effet, avoir en l'église de Rimou « enfeu, ceinture et lisière, banc en la nef, au costé de l'évangile, tombes tant en ladite église qu'en sa chapelle, et escussons des armes de la seigneurie de Rimou tant en pourtraicture que ès vitres[1]. »

Le seigneur de Montmoron devint plus tard possesseur du manoir de Rimou, et en 1679 il fut reconnu que le roi était seigneur supérieur de Rimou en qualité de baron de Fougères, mais que les droits de fondation appartenaient au seigneur de Rimou, c'est-à-dire à M. de Sévigné-Montmoron, dont les armoiries apparaissaient alors dans la vitre placée derrière le maître-autel.

Mais ces prééminences d'église étaient disputées au seigneur de Rimou par celui du Boisbaudry. En 1684, Renée Le Pappe, veuve de François du Boisbaudry, seigneur dudit lieu et de Trans, déclara qu'il lui appartenait, « à cause de ladite seigneurie du Boisbaudry, les droits de haute justice avec gibet à la Guilambert, cep et pilori au bourg, banc, pierres tombales et enfeus prohibitifs armoriés de ses armes, et droit de prééminence en l'église de Rimou. » En 1723, Marc-Antoine

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré. — Cette seigneurie de Rimou, qui semble avoir donné son nom à une famille noble de même nom, ne doit pas être confondue avec la châtellenie de Rimou, unie au moyen-âge aux châtellenies d'Antrain et de Bazouges, et longtemps possédée par les barons de Fougères.

du Boisbaudry obtint même un arrêt en faveur de ses prétentions contre Renée de Sévigné, dame de Rimou et de Montmoron, femme d'Emmanuel du Hallay[1].

Il y avait très-anciennement dans l'église de Rimou une confrérie de la Sainte-Vierge, dite de l'Assomption.

La fabrique possède un calice et une croix processionnelle du XVIe siècle. Le calice est en argent, doré seulement à l'endroit de la coupe, des médaillons du nœud et des moulures du pied, qui sont fort simples et repoussées simplement au marteau.

La croix, en argent plaqué sur bois et recouverte d'arabesques, présente d'un côté en grand relief Notre-Seigneur en croix; de l'autre côté est l'image de la Sainte Vierge, patronne de Rimou, surmontée d'un dais avec arcades en application. Les branches se terminent par des quatre-feuilles à pointes mousses renfermant des médaillons émaillés avec les attributs des évangélistes d'un côté et les quatre grands docteurs de l'Église latine de l'autre; tous, évangélistes et docteurs, portent une banderolle sur laquelle est gravé en caractères gothiques le nom latin de chacun d'eux. Enfin, la croix repose sur une boule ornée d'arabesques et autour de laquelle se détachent huit médaillons circulaires et émaillés portant le nom de la paroisse : ✠ DE RYMOU.

CHAPELLES. — *1° Saint-Génévée.* — Cette chapelle, mentionnée en 1186 comme appartenant aux moines de Saint-Florent, « *capella Sancti Genovei*, » n'existe plus depuis longtemps. C'est le seul sanctuaire que nous connaissions consacré à la mémoire de ce saint évêque de Dol. (Voy. tome Ier, 393.)

2° La chapelle de la Forêt dépendait en 1678 du manoir de ce nom, appartenant dès 1513 à Arthur de Romillé. C'est probablement la même chapelle que *Saint-Antoine*, signalée dans les cartes administratives comme voisine de la Forêt.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE RIMOU [1].

Thomas Porelle, † vers 1472.

Raoul Aubrée vers 1612.

Guillaume Pierre, recteur vers 1627; † 1641.

Gilles Roussel, prêtre de Rennes, pourvu par l'évêque le 2 décembre 1641, prit possession le 8. Il eut à combattre Jean Gallais et Gilles Lecompte, présentés l'un en 1641, l'autre en 1642 par l'abbé de Saint-Florent et refusés par l'évêque. Jean Gallais se désista en sa faveur en février 1642. Quant à Gilles Lecompte, quoique pourvu par l'archevêque de Tours, il ne put se maintenir. Au reste, Gilles Roussel résigna lui-même en 1642 en faveur de dom Jean du Boisbaudry, sieur de Launay, religieux cistercien, mais nous ignorons si cette résignation eut des suites.

Étienne Ernoul (1649).

Laurent Le Bon (1655, † 1668).

Bernard Prévost (1670).

Jean Michel (1671).

Jacques Lhostelier (1672).

Pierre Travers (1675-1681).

Jean Devault, pourvu vers 1683, plaida en 1687 contre le prieur de Tremblay; † 1721.

Jean-François Le Prestre, prêtre de Dol, pourvu le 22 juin 1721, prit possession le 1er juillet; † 1723. L'abbé de Saint-Florent présenta alors, le 17 juillet 1723, Raoul Paisnel, que l'évêque refusa de pourvoir.

Vincent Hébert, prêtre de Coutances, pourvu par l'évêque le 8 mars 1724, prit possession le 19 juin sans opposition; † 1727.

Louis Hardouin, curé de Pleine-Fougères, pourvu le 17 août 1727, prit possession le 23; † 1760.

Louis-François Hardouin, prêtre de Dol, pourvu le 13 juin 1760, prit possession le 1er juillet; il devint recteur de Meillac en 1762.

François Rebours, pourvu le 13 juillet 1762, prit possession le 21; † 1772.

Noël-Pierre Le Roux, directeur des Bénédictines de Dol, pourvu le 6 mai 1772, prit possession le 9; † 1774.

François Macé, précédemment recteur de Josselin, pourvu le

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de MM. Maupillé et l'abbé Paris-Jallobert, etc.

4 juillet 1774, prit possession le 25 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Guillaume Marie (1803-1805).
François Bébin (1805-1810).
Thomas Duparc (1810-1818).
François Lesné (1818-1827).
Pierre-Julien Depay (1828-1864).
Pierre Mariaux (1864, † 1869).
Joseph Briand (1869-1871).
Philibert Tranchemer (1871-1878).
Henri-Marc-Marie Dupuis (1878-1883).
Joseph Théaudin (1883-).

ROMAGNÉ

Romaniaca ecclesia (XIe siècle), — *Romaniacum* (1197), — *Rommaneium* (XIIe siècle), — *Romaigneium* (XIIIe siècle), — *Rummagneium* (XIVe siècle), — *Romagneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

Origines. — Au milieu du XIe siècle, l'église de Romagné était entre les mains de plusieurs seigneurs laïques. Main II, baron de Fougères, qui jouissait à lui seul de la moitié de cette église, fut le premier à faire l'abandon de ses droits; il le fit à l'abbaye de Marmoutiers, en faveur du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, qu'il venait de fonder[1].

Cette disposition ne se fit pas sans exciter quelque mécontentement parmi les seigneurs ses copropriétaires, dont le principal était Pinel, fils d'Hermeniot, prêtre de Saint-Sauveur-des-Landes (Voy. tome II, 434); et pour le faire sentir

1. « *Dedit Beato Martino medietatem ecclesiæ de Romaniaco*, etc. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 394.)

aux religieux, ils commencèrent par revendiquer pour eux-mêmes le droit de présenter le prêtre qui serait chargé de desservir la paroisse. Mais le baron de Fougères prouva à ces mécontents que le droit qu'ils réclamaient avait toujours été exercé par lui et ses prédécesseurs, et il les amena ainsi à renoncer à leurs prétentions et à reconnaître le droit qu'avaient désormais les moines de présenter eux-mêmes le recteur de Romagné[1].

Le baron de Fougères eut bientôt des imitateurs dans sa bonne œuvre. Plusieurs autres seigneurs, Juhel, Guithenoc et Gauthier, ces deux derniers fils de Cantelin, qui étaient en possession de certains droits sur l'autel et l'église de Romagné, s'en dessaisirent également en faveur de Marmoutiers et du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes.

La notice concernant la donation de Juhel nous donne un curieux renseignement sur l'extrême division à laquelle pouvait être portée la propriété d'une église. Ce seigneur n'était fondé dans celle de l'église de Romagné que pour un neuvième, et ce neuvième se trouvait encore réduit par le prélèvement fait, avant le partage, d'une mesure de grain au profit d'un autre seigneur nommé Hervé, fils d'Hildegarde.

Pour témoigner leur reconnaissance à leurs bienfaiteurs, les Bénédictins promirent à Juhel de le recevoir à Marmoutiers s'il voulait embrasser l'état monastique, et, par l'entremise d'un moine nommé Albert, ils remirent une somme de cinq sols à Guithenoc et à Gauthier[2].

Ces diverses donations furent confirmées à l'abbaye de Marmoutiers par Hamelin, évêque de Rennes (1127-1141), qui lui accorda dans l'église de Romagné les mêmes droits que ceux qu'elle exerçait dans l'église de Saint-Sauveur-des-Landes.

« L'église de Romagné, dit M. Maupillé, prospéra entre les mains des religieux, et bientôt l'on fut forcé de reconnaître

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 394.
2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 197.

l'insuffisance du cimetière pour recevoir les sépultures et les constructions des paroissiens qui venaient s'y établir[1]. » •

Alfred, prieur de Saint-Sauveur, et Robert, recteur de Romagné, s'employèrent activement pour faire cesser cette insuffisance. Robert obtint de Gaultier Loup et de ses frères, Mainard, Daniel et Guy, possesseurs des terres adjacentes, et d'Olivier, fils de Guinard, seigneur du fief dont elles relevaient, la cession du terrain jugé nécessaire pour l'agrandissement du cimetière, et cela à la seule condition qu'ils seraient eux et leurs prédécesseurs associés aux prières et aux bonnes œuvres de Marmoutiers.

« Cette cession se fit solennellement le jour de Pâques, en présence de toute la paroisse assemblée. Olivier et sa mère, Halvide, déposèrent sur l'autel un couteau à manche blanc comme symbole de la tradition qu'ils faisaient de leur propriété; et le prieur, de son côté, leur remit devant toute l'assistance une somme de dix sols à titre de présent, et les admit à la participation de tous les biens spirituels de l'abbaye.

« Peu de temps après, Alain, évêque de Rennes (1141 à 1157), étant venu à Romagné, sur l'invitation du prieur de Saint-Sauveur, les habitants de la paroisse se réunirent aux quatre frères dont la libéralité avait permis d'accroître le cimetière pour le prier de le bénir lui-même. Le prélat accéda à leur demande et ratifia tous les actes qui avaient été faits à cette occasion[2]. »

Pendant que les Bénédictins s'établissaient ainsi à Romagné, d'autres religieux, les chanoines réguliers de Rillé, y recevaient à leur tour quelques donations; voici comment.

Le seigneur de Fougères, antérieurement à la disposition de l'église de Romagné faite par lui en faveur de Marmoutiers, en avait donné une portion en fief héréditaire à Guillaume du Feil, à charge de le servir à la guerre et de lui

1. « *Nondum sufficiens erat cimiterium tam ad humanda corpora quamque ad domos ædificandas.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 145 et 146.

rendre en temps de paix les devoirs accoutumés. Le seigneur du Feil, à son tour, avait rétrocédé ses droits à Guillaume Le Doyen. Ce dernier, de concert avec son neveu Geoffroy, qui desservait alors l'église de Landéan, disposa, avec l'assentiment du seigneur de Fougères, en faveur de l'abbaye de Rillé de tous les droits qu'ils avaient sur la paroisse de Romagné; ils ajoutèrent même à ce don celui d'une terre contiguë au cimetière.

Par suite de cette donation, l'abbaye de Rillé se trouva à Romagné en concurrence d'intérêts avec l'abbaye de Marmoutiers, car elle lui donnait droit à 54 quartiers d'avoine, 4 de seigle et un de froment[1].

Mais il ne semble pas que ce rapprochement ait occasionné de discordes entre ces deux monastères; les difficultés pour Marmoutiers vinrent d'un autre côté.

Il paraît que Pinel et les autres fils du prêtre Hermeniot, hostiles dès le principe aux religieux, firent à l'évêque de Rennes l'abandon de leurs droits sur l'église de Romagné. Ce qui est certain, c'est que, nonobstant les dispositions de l'évêque Hamelin, la cure de Romagné étant venue à vaquer, Étienne, pour lors évêque de Rennes (seconde moitié du XIIe siècle), s'empressa d'y pourvoir et la donna à un prêtre nommé Hervé.

L'abbé de Marmoutiers ayant vigoureusement protesté, l'évêque reconnut son tort et demanda à Hervé sa démission; puis il donna immédiatement la cure à son notaire, Engelbert, qui était en même temps moine de Marmoutiers, mais en lui témoignant le désir qu'il la remît à Hervé, le prêtre dépossédé.

Engelbert, après avoir pris conseil de son abbé, disposa du bénéfice de Romagné conformément au désir de l'évêque; alors celui-ci confirma à l'abbaye de Marmoutiers tous les droits et privilèges que ses prédécesseurs lui avaient accordés dans

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 651.

l'église de Romagné, constatant en particulier le droit qu'elle avait de présenter le recteur et de percevoir les deux tiers dans les dîmes et les oblations, ainsi que la moitié dans les sépultures, tout comme dans l'église de Saint-Sauveur, à laquelle il l'assimila complètement.

Ces dispositions, quelque formelles qu'elles fussent, ne semblent pas néanmoins avoir prévenu tout dissentiment entre les religieux et l'autorité épiscopale. La concorde et l'union ne furent définitivement établies qu'en 1197, sous l'épiscopat d'Herbert. De nouvelles difficultés s'étant élevées entre ce prélat et l'abbaye de Marmoutiers relativement aux églises de Romagné et d'Antrain, Herbert consentit — moyennant l'abandon que lui firent les religieux d'une portion de leurs droits sur l'église d'Antrain — à leur donner une charte par laquelle il leur confirmait la pleine propriété de l'église de Romagné; en même temps, avec l'approbation de son Chapitre, il reçut comme recteur de cette paroisse Pierre de Beaumont, que lui présenta l'abbé[1]. Depuis lors, l'église de Romagné dépendit sans conteste du prieuré de Saint-Sauveur, membre de Marmoutiers, jusqu'à l'extinction de ce prieuré.

En 1790, le recteur de Romagné déclara jouir d'un presbytère avec jardin et de trois journaux de terre appelés l'Aumône, — et de la moitié des dîmes de sa paroisse, valant 4,000 liv. Mais il avait pour charges la pension de deux vicaires, 700 liv.; les décimes, 250 liv., etc. L'autre moitié des dîmes appartenait alors au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes[2].

Église. — L'église de Romagné est sous l'invocation de saint Martin de Tours, fêté le 4 juillet. Elle se compose d'une nef terminée par un chevet droit, et ses parties les plus anciennes ne remontent pas au-delà du xve siècle; la tour, pla-

1. *Bull. de l'Assoc. Bret.*, III, 239 et 240. — M. Maupillé, *Notices* précitées.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

cée au Sud, porte même à sa base la date de 1624, et les transepts n'ont été construits qu'en 1838. Elle renferme, dit M. Maupillé, « derrière le grand autel, un petit bas-relief en marbre blanc, représentant quelques scènes de la Passion, et qui doit remonter au XVIe siècle; il provient de l'abbaye de Rillé. » Nous y avons également vu une jolie statuette de la Sainte Vierge, en terre cuite, qui semble de la même époque[1].

Jadis, les droits de supériorité dans l'église de Romagné appartenaient au roi en sa qualité de baron de Fougères, mais ceux de fondation et prééminence étaient au seigneur de Larchapt[2], qui avait ses armoiries dans la grande vitre, son banc et son enfeu dans le chanceau.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de la Dauphinaye*, dépendant du prieuré de ce nom.

2° *Notre-Dame*. — Située dans le bourg et vis-à-vis l'église, du côté opposé de la route de Rennes, cette chapelle était une construction assez élégante, dit-on, de style ogival fleuri; on admirait surtout la fenêtre flamboyante du chevet. La tradition populaire en attribuait la fondation à la duchesse Anne de Bretagne, reconnaissante envers la Sainte Vierge d'avoir échappé en ce lieu à un grave péril; mais il faut bien avouer que rien ne prouve la réalité de ce fait, et ce n'était point le roi, mais bien le seigneur de Larchapt qui était regardé en 1680 comme patron et fondateur de cette chapelle.

En 1636, François Chevalier, sieur de la Loriais, fonda une

1. Au presbytère se trouve aussi un beau livre d'heures, ms. enluminé du XVe siècle.

2. La seigneurie de Larchapt, signalée dès le XIIe siècle, appartint successivement aux familles de Larchapt, Soubric, Le Porc, de la Ferrière et de Saint-Germain. — Les nouveaux mariés de la paroisse de Romagné devaient autrefois au seigneur de Larchapt « le devoir de saut, le lundi de la Pentecoste, à l'issue des vespres qui se disent au retour de la procession faite autour de ladite paroisse. Lesdits hommes doibvent sauter par dessus ou dedans une cave pleine d'eau, estant dans le pastis de la Hardouinaye, par trois fois, et ledit seigneur de Larchapt doibt auxdits sauteurs dix souls monnaie pour estre convertis en vin. » Pour prévenir les accidents, le seigneur devait préalablement faire nettoyer cette cave et la faire « paver de mottes. » (M. Maupillé, *Notices* précitées.)

messe tous les dimanches en ce sanctuaire. Un peu plus tard, l'on voit la confrérie du Rosaire établie au maître-autel de Notre-Dame, et Julien Préhu, sieur de la Gendrière, y fonder, le 8 décembre 1650, une grand'messe avec diacre et sous-diacre, suivie d'une procession tous les premiers dimanches du mois[1]. — *Nunc* détruite.

3° *Sainte-Anne de la Bosserie.* — En 1597, Pierre Le Meignan, sieur de la Jallonnière, fit vœu de construire une chapelle en l'honneur de sainte Anne en sa terre de la Bosserie, à mi-chemin de Romagné à Fougères; mais il mourut avant d'avoir pu réaliser ce projet. Ce fut sa veuve, Marie Eschard, qui fit construire en 1602 le sanctuaire actuel de la Bosserie, qui forme une simple croix. Le 14 mai 1611, cette dame y fonda une messe tous les mardis. Après sa mort, les Augustins de Vitré vinrent desservir la chapelle, mais ils durent se retirer en 1636 et furent remplacés par un chapelain séculier, Eusèbe Le Meignan; André Reste succéda à ce dernier (1679), puis vint le P. André Énouf, eudiste, qui, pourvu en 1688, introduisit à la Bosserie ses confrères de la congrégation de Jésus et Marie en 1690. Les Eudistes voulurent fonder en ce lieu une sorte de Petit-Séminaire ou plutôt de Maison de retraite (Voy. tome III, 528), mais ils y renoncèrent bientôt et se retirèrent en 1719.

La chapelle, confiée de nouveau à des prêtres séculiers, présentés par la famille Le Meignan, fut ensuite desservie par Auguste Perrault, sieur de la Harée, pourvu en 1722; Pierre Falourd (1747), François Le Mercier de Montigny (1756), qui devint chanoine et vicaire général de Cahors, et Julien Lagogué (1780). Ce dernier, régent du collège de Vitré, déclara en 1790 que le bénéfice de la Bosserie ne lui rapportait que 114 liv. de revenu brut[2].

Vendue nationalement pendant la Révolution, Sainte-Anne

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 19.
2. *Ibidem.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

a été donnée par l'acquéreur à la fabrique de Romagné, qui en touche les revenus et continue de l'entretenir. Elle est en très-grande vénération dans tout le pays, et un prodigieux concours de pèlerins y afflue chaque année au mois de juillet [1].

4° *Saint-Étienne de la Chapelle.* — Ce sanctuaire, fort ancien, dépendait du manoir de la Chapelle, possédé en 1513 par Adrien de Champeaux. Les successeurs de celui-ci, ayant embrassé l'hérésie protestante, démolirent cette chapelle, qui donnait son nom à la terre. Elle fut reconstruite par Julien Préhu, sieur de la Gendrière, et Marguerite Desbois, sa femme; ceux-ci y faisaient dire souvent la messe, quoiqu'elle ne fût pas fondée, « pour arrester le cours de plusieurs malheurs qui arrivoient sur ledit lieu de la Chapelle depuis le passage des hérétiques. » Mais le 2 juin 1662, Marie Lasne, veuve de François Préhu, sieur de la Chapelle, fils des précédents, y fonda trois messes par semaine. En 1665, le fils de cette dame, Julien Préhu, sieur de Brezel, propriétaire de la Chapelle-Saint-Étienne, confirma cette fondation et assura 75 liv. de rente au chapelain.

Au siècle dernier, les Hospitalières de Fougères possédaient la terre de la Chapelle-Saint-Étienne; elles y nommèrent chapelain en 1756 Jean Lambert en place de Pierre Le Texier, démissionnaire, et en 1790 elles déclarèrent que cette terre valait 1,300 liv. de rente [2].

5° *Saint-Jacques de Larchapt* dépendait de ce manoir. Dès 1525, François Le Porc, seigneur de Larchapt, présenta pour la desservir Jean Rouaud en place de Guillaume Tubot, décédé. Elle était en 1682 fondée de deux messes par semaine et desservie alors par Charles de Saint-Germain. Georges Boutort en fut pourvu en 1740 [3].

1. L'histoire de la chapelle de la Bosserie a été écrite au XVIIe siècle par M. de la Devison, recteur de Romagné, et en 1843 par M. l'abbé Badiche. — Voy. aussi la *Semaine Religieuse de Rennes*, IX, 597.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 19; 1 V, 27.

3. *Ibidem.*

6° *La chapelle de la Riboisière* ou *du Portail* fut fondée vers 1663, près du manoir de la Basse-Riboisière, par Suzanne Reste, dame de la Vigne, qui chargea Jean Pitois de la desservir. En 1742, Gilles Le Pays, sieur de la Brimanière, et Marguerite Le Fizelier, sa femme, héritière de Michel Reste, présentèrent leur fils Gilles Le Pays pour être pourvu de cette chapellenie. En 1790, le chapelain de la Riboisière avait 100 liv. de rente en maison et terre et devait trois messes par semaine.

7° *La chapelle de la Marche*, dépendant de cette maison et fondée d'une messe par semaine, était aussi en 1663 desservie par Jean Pitois, présenté par Suzanne Reste, dame de la Vigne.

8° *La chapelle du Coudray*, mentionnée vers 1715, était, dit M. Maupillé, sous le vocable de saint Deluron.

9° *La chapelle de la Pouardière* est citée en 1678 comme faisant partie de la maison de même nom sise en Romagné.

Prieuré. — *La Dauphinaye*, membre de l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale. (Voy. tome II, 735.)

Assistance publique. — Voy. tome III, 384.

Eudistes et Maison de Retraite. — Voy. tome III, 157 et 528.

Écoles. — Voy. tome III, 456 et 563.

Adoratrices de la Justice de Dieu. — Voy. tome III, 563.

Recteurs de Romagné[1].

Tébault, vers 1040.
Herbert, vers 1060.
Geoffroy (xie siècle).
Robert, vers 1140.
Gautier, vers 1150.
Hervé (1158).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. Maupillé, etc.

Engelbert (1158).

Pierre de Beaumont (1197).

Laurent Girard fonda au xve siècle son anniversaire dans la cathédrale de Rennes au jour Saint-Maurice.

N... Quesnel (1519).

Fralin Dauguet (1605).

N... Maussan (?) (1608).

Jean Quesnel (1620).

Louis Grumet de la Devison, bachelier en droit canon, chanoine de Saint-Brieuc de 1621 à 1627, puis recteur de Guidel, fut pourvu vers 1630; il publia en 1655 l'*Histoire véritable de la chapelle miraculeuse de Sainte-Anne de la Bosserie.* Il était encore recteur en 1662 et devait avoir alors au moins quatre-vingt-sept ans; on croit qu'il mourut à Romagné.

Jean Le Bannier, pourvu vers 1662 sur la résignation du précédent, fit en 1678 la déclaration de son presbytère.

Georges Rocher, prêtre du diocèse (1696), fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois rochers d'argent, deux en chef, un en pointe.* Il prit part au synode de 1701; † 1717.

Nicolas Danse succéda au précédent et permuta presque aussitôt avec le suivant.

Jean Habert, prêtre de Paris, docteur en Sorbonne, précédemment prieur de Saint-Laurent de Bellagot, au diocèse d'Angoulême, prit possession le 9 novembre 1718; † 1741.

Jean-Baptiste Bouquay de la Moultaye, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1742.

René Dussault succéda au précédent (1754-1767).

François Pasquier, prêtre du Mans, pourvu le 1er octobre 1767, se démit l'année suivante.

Jean-Gabriel Le Roux, semi-prébendé de Rennes, fut pourvu le 17 octobre 1768; † 1787.

Georges-François de Mésange, pourvu le 3 juillet 1787, s'exila à Jersey en 1793.

Augustin Delaunay (1803, † 1853).

René Bordais (1853, † 1872).

Désiré Dory (1872-1882).

Joseph Lemarié (1882-).

ROMAZY

Remasiliz (1060), — *Remasil* (1142), — *Romazis* (xve siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Origines. — Romazy était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur; nous en avons raconté (tome II, 490) les origines fort intéressantes, qui prouvent que cette paroisse existait dès le xie siècle. Le prieur-recteur demeura jusqu'à la Révolution à la présentation de l'abbé de Saint-Florent.

Église. — Dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, l'église de Romazy n'offre rien de remarquable; il ne reste plus trace de la construction élevée avec soin par les moines vers l'an 1060. L'édifice actuel ne doit pas remonter au-delà des premières années du xviie siècle, c'est assez dire qu'il est sans style; on voit gravées sur ses murailles les millésimes 1605, 1655 et 1773.

Les prééminences et les droits de fondation appartenaient en cette église au seigneur de Montmoron[1]. Il y avait ses armoiries, son banc et son enfeu, dans lequel fut inhumée en 1735 Marie de Sévigné, dame du Hallay et de Montmoron. La confrérie du Rosaire y fut établie, le 2 juin 1647, par le P. Le Gomériel, dominicain de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur Julien Ernoul et de ses paroissiens[2]. La confrérie de Saint-Gilles fut aussi érigée en cette église vers 1730. Un

1. La seigneurie de Montmoron existait au xiie siècle et fut successivement possédée par Guillaume L'Angevin, frère du baron de Fougères, et par les familles de Montmoron, de Sévigné et du Hallay; elle fut érigée en comté en 1657 en faveur de Charles de Sévigné.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5.

assez grand nombre de messes chantées étaient également fondées à Romazy, notamment celle de la Sainte Vierge, deux fois par semaine, avec diacre et sous-diacre, suivie du chant du *Stabat* et des Litanies. Cette fondation avait été faite par P. Brignier.

CHAPELLE. — *La chapelle de Montmoron* dépend de ce manoir; c'est une construction fort soignée, œuvre du XVIIe siècle; en 1719, Paul de Lesquen, seigneur de la Villeneuve, y épousa Marie du Hallay, fille du seigneur de Montmoron.

PRIEURÉ. — *Romazy*, membre de l'abbaye de Saint-Florent. (Voy. tome II, 490.)

RECTEURS DE ROMAZY[1].

Roger (1225).

Dom Thibaut Raccapé constitua en 1416 dom Pierre Cartin, prieur de Livré, pour administrer en son absence son prieuré-cure au temporel comme au spirituel.

Dom Guillaume Guillerme, prieur-recteur dès 1432; † vers 1488.

Dom Hector Gouyon, moine de Saint-Florent, présenté par l'abbé de ce monastère, fut pourvu en septembre 1488; † vers 1500.

Dom René de Montléon, chapelain et chancelier de l'abbaye de Saint-Florent, fut pourvu par l'évêque le 7 septembre 1500; il débouta dom Jean Corbon, moine de Saint-Melaine, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome. Il paraît que René de Montléon continua de résider à Saint-Florent, car l'évêque de Rennes donna pouvoir à Gilles Duclos et à Bertrand Monneray d'administrer la paroisse durant l'absence du prieur. Dom de Montléon permuta avec le suivant.

Dom François de Mainemares, précédemment chapelain de Presles en l'abbaye de Saint-Florent, fut pourvu en 1502 et résigna en 1516. Il ne résida point non plus, et l'évêque chargea Pierre Juhel et Guillaume Ruallon d'administrer la paroisse en son absence.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Pâris-Jallobert, etc.

Pierre N... (1564).

Robert Vallée, † vers 1587.

Gabriel de Raymond fut présenté par l'abbé de Saint-Florent en 1587.

Julien Gobery (1592).

Georges Le Bel, chanoine de Rennes (1607); † official de Rennes vers 1642 et inhumé dans la cathédrale.

Julien Ernoul, natif de Bazouges-la-Pérouse (1645).

Philippe Le Prieur, seigneur de la Roquerie, professeur à l'Université de Paris, prit possession le 30 mars 1659; il résigna en faveur du suivant le 14 août 1674.

Julien Le Gomériel rendit aveu au roi pour son prieuré le 2 mars 1677 et prit part au synode de 1701; † 1702.

Dom Maur de Joannier, prêtre d'Aix, de l'Ordre de saint Benoît, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 26 juillet 1702, fut pourvu le 17 septembre.

Jean Chevalier, prêtre du diocèse, prieur commendataire (1713); † 1743.

Paul Pourcin, prêtre d'Aix, pourvu le 6 juillet 1743, résigna en faveur du suivant. Le 2 décembre 1772, il fonda la messe matinale du dimanche dans son église.

René-Ange Gérard, prêtre du diocèse, fut pourvu le 8 juillet 1765 et résigna en 1772.

Pierre-Julien Thomas, pourvu le 13 février 1772, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

N... Gaultier (1803-1804).

Jean-Philippe Le Gallois (1804-1808).

N... Josseaume (1808-1811).

Paulin Trébault (1811, † 1828),

Jean Berthelot (1828-1830).

N... Aumont (1830-1834).

Pierre Delatouche (1835-1851).

Joseph Renault (1851-1859).

Pierre Béchet (1859-1867).

François Jouanne (1867-).

ROMILLÉ

Romilleium (1122), — *Romeliacum* (1152), — *Romelleium* (1185), — *Romillé* (1187).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

Origines. — La paroisse de Romillé existait vraisemblablement au xie siècle, car dès le commencement du xiie nous voyons son église entre les mains des religieux de Saint-Melaine. Ces derniers furent, en effet, confirmés dans la possession de l'église de Romillé, « *ecclesiam de Romilleio*, » en 1122 par Donoald, évêque d'Aleth, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III. En 1187, toutefois, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, ne confirma l'abbaye de Saint-Melaine que dans la jouissance d'une rente de 50 sols sur l'église de Romillé, « *L solidos annuos in ecclesia de Romille*[1]. »

Ce dernier acte semble indiquer qu'à cette époque les Bénédictins de Saint-Melaine ne possédaient plus l'église même de Romillé; or, nous savons que dès 1152 les chanoines réguliers de Montfort reçurent un moulin en Romillé; il est donc probable qu'entre ces deux dates, 1152 et 1187, l'église de Romillé fut cédée par les moines de Saint-Melaine à ceux de Montfort, et que ces derniers fondèrent alors le prieuré-cure dont nous avons déjà parlé (tome II, 660).

Église. — Saint Martin de Tours est le patron de Romillé. L'église est généralement du xvie siècle, mais « on remarque au centre, dit M. l'abbé Brune, des piliers assez bas avec des colonnes engagées qui sembleraient d'une époque plus ancienne[2]. » Elle se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit, et à laquelle ont été ajoutées à diverses époques quatre chapelles, dont deux anciennes appartenant jadis aux seigneurs de Perronnay et de Vaunoise. On y remarque un

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 185, 188, etc.

2. *Archéol. relig.*, 424. — Cette partie de l'église est regardée comme appartenant à l'époque romane.

bénitier de forme octogone qui était peut-être jadis une cuve baptismale; il pourrait bien être du xve siècle et présente sur ses huit faces alternativement des personnages et des feuillages. Dans le chœur, au-dessus d'une porte moderne de sacristie, est un joli fronton de style ogival fleuri, dont le tympan renferme un agneau pascal; nous croyons que c'est la partie supérieure d'un ancien sacraire.

Mais le véritable ornement de cette église consiste dans la belle verrière du xvie siècle consacrée à retracer l'histoire du patron de la paroisse, et dont voici la description. Elle occupe la grande fenêtre flamboyante du chevet et présente les dates de 1555 et de 1660; cette dernière indique probablement une restauration. La verrière se compose, au-dessous des cœurs du tympan, de douze tableaux ornementés selon le style de la renaissance et surmontés de dais fort élégants : 1° Saint Martin, le genou en terre et une épée à la main, prête le serment militaire au milieu d'une troupe de guerriers; 2° il partage son manteau avec un pauvre qu'il rencontre à la porte d'Amiens; 3° pendant son sommeil il voit le Sauveur revêtu du manteau qu'il a donné la veille; 4° il reçoit le baptême de la main d'un évêque et porte seulement une draperie autour des reins; 5° il reçoit la tonsure et l'habit monastique, agenouillé aux pieds d'un évêque; 6° un archevêque, la croix en main, lui donne la consécration épiscopale; 7° pendant qu'il dit la messe, un globe de feu brille sur sa tête et un ange tient dans une draperie au-dessus de l'autel ses pieuses offrandes; 8° écrivant sur une table couverte d'un tapis, il regarde un démon qui s'enfuit et laisse tomber une de ses jambes; 9° il donne de sages conseils à un empereur, vieillard à longue barbe, la tête couverte d'une sorte de turban, couvert d'un manteau d'hermine et de pourpre et le sceptre à la main; 10° debout, en chape et la crosse en main, il fait le signe de la croix sur un démon qui vient le tenter sous la figure d'une femme impudente; 11° il ressuscite un person-

nage qui lui rend grâce de ce bienfait; 12° il délivre un possédé en présence de l'empereur.

La partie supérieure du vitrail renferme six tableaux placés dans les dessins flamboyants du tympan : 1° Saint Martin, sans mitre, à genoux et les mains jointes, prie avec ferveur dans la campagne; le Saint-Esprit plane sur sa tête et un ange se tient près de lui; 2° revêtu de l'habit monastique, il est étendu sur la cendre et rend le dernier soupir; un évêque est debout à ses côtés; 3° des moines agenouillés prient, en contemplant la scène précédente; au-dessus est un écusson en bannière, entouré du collier de Saint-Michel et portant : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, qui est de Saint-Gilles; 4° le corps du saint, revêtu de ses ornements pontificaux, est placé dans un bateau sur la Loire; 5° le bateau marche vers Tours, un moine rame vigoureusement; 6° apparaît la Sainte-Trinité, figurée par Dieu le Père vêtu en empereur et assis, tenant le Christ sur ses genoux, et accompagné de l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe.

Les droits de seigneur fondateur et prééminencier appartenaient en cette église au seigneur de Romillé [1]; aussi voyons-nous en 1680 Renée du Breil, douairière de Saint-Gilles, déclarer, au nom de ses petits-enfants, avoir droit à toutes les prééminences d'église à Romillé, à cause de la seigneurie de ce nom achetée par feu Jean de Saint-Gilles, seigneur de Perronnay. Elle y avait, en effet, « ses armes et escussons en relief et plate peinture ès vitrages et en dehors et dedans, avec banc clos à queue avec accoudoir au chanceau. »

Nous venons de voir que les armoiries des Saint-Gilles brillent encore dans la verrière du chœur; ajoutons qu'on

1. Romillé était une vieille châtellenie dont le chef-lieu se trouvait au bourg même de ce nom, « là où il y a une ancienne motte et emplacement de chasteau et forteresse, » dit l'aveu de 1680. Cette motte existe encore. Cette seigneurie fut successivement possédée par les familles de Romillé, de Tinténiac, de Laval et de Saint-Gilles. Le sire de Romillé avait droit à un marché tous les jeudis et à trois foires par an.

retrouve aussi dans la nef d'autres écussons sculptés en pierre, représentant les armes de Laval : *de gueules au léopard d'or.*

On voyait en outre dans cette église, du côté de l'évangile, la chapelle prohibitive des seigneurs de Perronnay, où en 1680 était « planté l'autel Saint-Sauveur, » et appartenant également à cette époque à la dame de Saint-Gilles. Cette dame avait, de plus, un banc et des pierres tombales « proche l'autel Saint-Nicolas, » à cause de sa seigneurie de la Durantaye, et une autre pierre tombale devant l'autel de la Sainte-Vierge, probablement à cause de sa seigneurie de Maillechapt.

Les seigneurs de Vaunoise avaient aussi, du côté de l'épître, leur chapelle, dédiée en 1645 à « saint Din » (saint Lin ou saint Méen?); là se trouvaient leur enfeu et leur banc à queue. A cette époque ils avaient également « leurs escussons en bosse par le dedans et au dehors de ladite église, scavoir : un escusson au pilier de pierre de l'autel de Notre-Dame en la nef, un autre sur la porte de ladite chapelle Saint-Din, l'autre au pilier du chanceau, auprès du grand autel, du costé de l'évangile, et l'autre à l'arcade la plus proche du costé de Notre-Dame, lesquelles armoiries sont *d'argent à une aigle de sable armée d'or*[1]. »

En l'église de Romillé étaient érigées en 1742 les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement. Il s'y trouvait aussi plusieurs fondations, telles que celle de quatre messes par semaine faite en 1604, à l'autel de Notre-Dame, par Mathurine de Vaunoise, veuve de Georges Thomas, seigneur de la Caulnelaye, et celle du Pasty, valant 156 liv. de rente en 1790.

CHAPELLES. — *1° La chapelle de Houssine* dépendait en 1683 du manoir de ce nom, tenu sous la mouvance de l'abbé

1. *Déclaration de Vaunoise* en 1645, faite à l'abbé de Montfort par Jean Thomas, seigneur de la Caulnelaye et de Vaunoise.

[illegible] vraisemblable que c'était l'enfeu du [illegible] jouissait des prééminences de l'é- [illegible] Pierre de Malenoë, et en 1741 [illegible] seigneur de Malenoë, furent inhumés dans [illegible] Christophe.

[illegible] Rosaire existait en cette église dès 1691.

[illegible] *Saint-Jean de Malenoë* avoisine le manoir [illegible] chapelle, construite, dit-on, au XVIe siècle [illegible] 1635, était vers 1713 fondée de trois messes [illegible] chapelain, Étienne Rivet, avait droit en [illegible] boisseaux de blé et 16 boisseaux d'avoine sur les [illegible]. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

[illegible] de *Bon-Secours de la Roussière*. — Bâtie [illegible] Grandgirard et M. Grandgirard, son frère, [illegible], à leur propriété de la Roussière, cette [illegible] bénite le 24 septembre 1856 par M. Châtel, [illegible] Saint-Martin de Vitré.

[illegible] *Saint-Christophe-des-Bois*, membre de l'abbaye [illegible] (Voy. tome II, 498[2].)

[illegible] Voy. tome III, 565.

[illegible] DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS[3].

[illegible] 1547 et 1551.
[illegible] 1573.
[illegible] 1586 et 1617.

[illegible] de Malenoë était très-ancienne. Dès le XIe siècle il est fait mention [illegible] Aubry de Malenoe, « *Albericus de Malanoda*. » La famille [illegible] encore ce manoir au XVIIe siècle, mais vers 1699 Jacques de [illegible], et ses descendants possèdent toujours Malenoe.

[illegible] Christophe-des-Bois omis : *Dom Berthelot du Rocher* 1409. — [illegible] 1604. — *Jean Chevrolier* 1623.

[illegible] *de l'évêché de Rennes*. — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — [illegible]

Frère Jean Gourault, religieux de Paimpont, pourvu en cour de Rome, ne prit possession que le 30 décembre 1539 et résigna l'année suivante.

Frère Jacques Cojalu, religieux de Montfort, fut pourvu le 29 juillet 1570 ; † octobre 1587.

Frère Pierre Bernas fut présenté par l'abbé de Monfort le 20 octobre 1587 ; † 1596.

Frère Mathurin Sauduny, religieux de Montfort, prit possession le 26 août 1596 ; il gouvernait encore en 1601.

Frère Julien Lymou résigna en 1620.

Frère Pierre Petitgars, religieux de Montfort, fut pourvu le 20 novembre 1620.

Frère Julien Lymou reprit, paraît-il, son bénéfice, qu'il gouvernait encore en 1640 ; † 24 novembre 1649 et inhumé dans le sanctuaire.

Frère Vincent Barleuf succéda au précédent (1649) ; il rentra plus tard dans le cloître, devint prieur claustral de Montfort et écrivit une *Chronologie* de son abbaye et le *Récit véritable de la Cane de Montfort* (imprimé en 1652).

François Barbier, † vers 1667.

Frère Nicolas Prévost, pourvu le 30 avril 1667, rendit aveu au roi le 9 novembre 1676 pour « son presbytère sis et rebasti à neuf depuis les dix ans, proche le village de l'Hostellerie. » † 23 février 1689.

N... de Saint-Hilaire succéda au précédent.

Pierre Saullay remplaça le précédent vers 1692 ; † 4 août 1697.

Frère Henry Savoye, religieux de Montfort, fut pourvu en 1697 ; † 1722.

Frère Pierre Riou, pourvu le 30 octobre 1722, se démit en 1725.

Frère Pierre-Charles Savadon fut pourvu le 13 mars 1725 ; † âgé de quarante-cinq ans, le 11 juin 1729, et inhumé dans le sanctuaire.

Frère Hubert-François Moreau fut pourvu le 18 septembre 1729.

Frère Zacharie Berthelot, pourvu vers 1730, résigna en 1734.

Frère Guillaume Priat fut pourvu le 21 octobre 1734 ; † 3 juin 1754.

Frère Julien-Anne Pélicot, pourvu le 27 novembre 1754, prit possession le 10 décembre ; il résigna en faveur du suivant et devint prieur de Précorbin.

Frère Toussaint-Alain Coqué, prêtre du diocèse, pourvu le 30 janvier 1778, gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles-Joseph-Mathurin Gicquel (1803, † 1809).

Guillaume Leduc (1809, † 1828).

N... Lefeuvre (1828-1837).

Michel les dîmes de Fautrels et du fief de Raoul, fils de Mainfinit, la moitié du produit de l'autel de Saint-Coulomb, la moitié des droits de sépulture appartenant à ce monastère, la moitié de la dîme des bestiaux que ledit monastère possédait, et au même lieu de Saint-Coulomb autant de terre qu'en peut labourer une charrue en un an[1].

Quoique Saint-Coulomb reçoive ici le nom de monastère, il s'agit bien réellement d'une paroisse, car une paroisse seule pouvait parmi ses revenus compter des droits de sépulture.

Cette charte n'est pas datée, mais elle fut confirmée et souscrite par Geoffroy de Dinan, fils d'Olivier, ce qui la fait remonter aux environs de l'an 1080; la paroisse de Saint-Coulomb existait donc dès cette époque. Toutefois, le nom de monastère qui, dans l'usage, lui était encore donné, montre que l'érection de cette église en paroisse ne devait pas alors dater de bien loin. Voici à ce sujet, dit M. de la Borderie, une conjecture qui semble voisine de la certitude.

Dans la première moitié du XIe siècle, de 1010 à 1040 environ, Dol avait pour archevêque un personnage important, Ginguené, qui distribua à sa famille une partie considérable de la seigneurie temporelle attachée à son siège épiscopal. A l'aîné de ses frères, Riwallon, il donna la baronnie de Combour, et à un autre appelé Salomon et de naissance illégitime, la seigneurie du Guesclin ou du Plessix-Bertrand[2],

1. « *Decimam Faluetrels, decimamque Radulfi Mainfiniti filii, et medietatem de hoc quod exit de altari Sancti Columbani, medietatemque de sepulturis ejusdem monasterii, et medietatem decime de vivis bestiis que pertinent ad predictum monasterium,* (*et*) *terram in eodem loco quantum potest una carruca arare in anno.* » (*Cartul. Montis Sancti Michaelis*, 69.) — L'étendue de terre indiquée en dernier lieu est, selon M. de la Borderie, une charruée, contenant environ 18 hectares.

2. Le Guesclin était un château bâti en mer sur le rocher de ce nom; Bertrand, l'un des descendants de Salomon, lassé de cette résidence maritime, construisit dans les terres, mais dans la même paroisse de Saint-Coulomb, une autre forteresse qui de son nom s'appela le Plessix-Bertrand. Le Guesclin ainsi abandonné fut démoli au XVIe siècle, et un fort moderne fut élevé au XVIIIe sur ses ruines, remarquables par leur pittoresque position. — La seigneurie du Guesclin et du Plessix-Bertrand appartenait à la branche aînée de la famille Du Guesclin et ne fut point par suite la propriété de l'illustre connétable, issu d'une branche cadette.

« C'est une chapelle frairienne desservie par M. Josseaume, prêtre de la paroisse, mais le titulaire est M. des Tertres, prêtre de Dinan; elle est indigente, la couverture n'en vaut rien et est prête à tomber; elle n'est point lambrissée par le bas; ses trésoriers ou prévôts ne rendent point de comptes. Il serait à souhaiter qu'il y eût un chapelain qui confessât, parce qu'il y a cinq à six cents personnes dans ce quartier. » Aussi lorsqu'en 1782 la famille Pluvier demanda à transférer la fondation des Sablons à Dinan, où elle avait une autre chapellenie, le recteur et les paroissiens de Paramé s'opposèrent-ils vivement à la réalisation de ce projet[1].

La chapelle de Saint-Michel-des-Sablons fut dévastée en 1794, mais elle fut relevée en 1816 par les soins de Nicolas Gilbert, missionnaire et chanoine honoraire de Rennes et de Quimper, † à Saint-Laurent-sur-Sèvre en 1821. Ce prêtre zélé bénit lui-même le nouveau sanctuaire le 29 septembre 1816. A la suite de cette restauration, un vicaire de Paramé alla chaque dimanche dire la messe à Rothéneuf jusqu'à l'époque de l'érection de ce lieu en paroisse.

Le territoire de Rothéneuf a été distrait de Paramé et la nouvelle paroisse a été érigée par décret impérial du 2 juin 1866 et par ordonnance épiscopale du 10 juillet suivant.

ÉGLISE. — L'ancienne chapelle de Saint-Michel-des-Sablons étant insuffisante pour la paroisse de Rothéneuf, une église a été bâtie au milieu même de ce village; c'est une simple croix de style ogival très-convenablement ornée. Dédiée à saint Michel, archange, elle a été construite en 1869.

CHAPELLES. — *1° Saint-Michel-des-Sablons.* — Cette vieille chapelle existe encore en partie; elle est accolée à la nouvelle maison d'école tenue par les Sœurs, et l'on s'y rend en procession; mais il n'en reste que le chevet droit, c'est-à-dire le

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

chœur renfermant l'autel, où l'on voyait jadis les statues de saint Michel, saint Méen et saint Clément.

2° *L'Immaculée-Conception du Minihy* est un simple oratoire dépendant de la maison de repos que les Petites Sœurs des Pauvres possèdent au village du Minihy. (Voy. tome III, 582.)

MINIHY. — Voy. tome III, 504.
ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.
SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE ROTHÉNEUF.

Joseph Collet (1866-1874).
Henri Leguével (1874-1883).
François Bonnelière (1883-).

ROZLANDRIEUC

Parochia de Roz (1076), — *Ros* (XIe siècle), — *Roz* (1123 et 1142), — *Rozlandrioc* (1190), — *Roslandrieuc* (1250).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Lorsque Jean de Dol, seigneur de Combour, et saint Gilduin, son frère, fondèrent le monastère de l'Abbaye-sous-Dol, vers 1076, ils donnèrent aux moines de Saint-Florent de Saumur le village de Bethon, situé dans la paroisse de Roz, et la terre d'Hamet, chevalier, « *villam Bethon in parrochia de Roz et terram Hameti militis*[1]. »

Vers le même temps, et sous le gouvernement de Guillaume, abbé de Saint-Florent (1070-1118), les moines de cette abbaye reçurent d'autres donations à Rozlandrieuc.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 433.

Ce fut d'abord Hervé Le Bouteiller[1], qui leur donna l'église de Roz tout entière et le tiers des dîmes de cette paroisse, plus une maison et son jardin, sis dans le cimetière, et qu'avait habitée son père. Hugues, frère d'Hervé, acquiesça volontiers à cette donation[2].

Ce fut ensuite Iter de Ros qui, avant de mourir, légua aux mêmes religieux cinq acres de terre dans la paroisse de Rozlandrieuc, « *in parrochia de Ros*, » parce que ces moines voulurent bien l'admettre au bénéfice de leurs prières et lui promirent de l'inhumer dans le cimetière de l'Abbaye-sous-Dol. Ce don fut fait dans la maison d'Ameline Le Bouteiller et du consentement de sa mère Duisset et de sa sœur Orven, en présence de Riwallon, fils d'Adam, d'Urfoen Le Roux et de Chéron, fille de cette même Ameline. Scirard Le Vicaire, dans le fief duquel se trouvait ladite terre, sa femme et Geffroy son fils, confirmèrent cette donation et abandonnèrent même les droits de coutume qu'ils avaient sur cette terre. Pour témoigner sa reconnaissance envers ce seigneur, le moine Ulric lui offrit 4 sols et un quartier de froment.

Enfin, Robert de Ros vendit à ce moine Ulric et aux autres religieux de l'Abbaye-sous-Dol trois acres de terrain dans la paroisse de Rozlandrieuc pour la somme de 15 sols, ce qu'approuva encore Scirard, qui renonça également à son droit de coutume sur cette terre[3].

C'est ainsi que les Bénédictins de Saint-Florent devinrent maîtres de l'église et d'une partie de la paroisse de Rozlandrieuc, usurpées auparavant par des seigneurs laïques. Aussi Baudry, archevêque de Dol, en 1123, les papes Innocent II

1. Il s'agit dans cette charte et dans les suivantes du grand échanson héréditaire de l'évêque de Dol, qui possédait en Rozlandrieuc la seigneurie de la Chesnaye-au-Bouteiller.

2. « *Herveus Butellarius dedit mon. S. Flor. ecclesiam de Ros totam quietam et tertiam partem decimæ et unum erbergamentum in ipso cymiterio ubi domus patris sui antea fuerat cum toto curtillio; quod concessit Hugo frater ejus.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 772.)

3. *Ibidem.* — *Arch. dép. de Maine-et-Loire*, Livre blanc de Saint-Florent, 78.

en 1142 et Urbain III en 1186, enfin Jean de la Mouche, évêque élu de Dol, vers 1190, confirmèrent-ils successivement l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de Rozlandrieuc.

Durant ce même XIIe siècle, Geoffroy Le Bouteiller et Guillaume, son fils, donnèrent à l'abbaye de la Vieuville, récemment fondée en 1137, cinq acres de terre dans la paroisse de Rozlandrieuc, « *in parrochia de Ros Landrioc;* » cette donation fut augmentée par Geoffroy, fils d'Hugues, et par Gaultier, fils de Juhel du Marais[1]. En 1679, les Cisterciens de la Vieuville possédaient encore un fief à Rozlandrieuc.

Mais, en même temps que les moines, le Chapitre de Dol devint lui-même propriétaire à Rozlandrieuc. Au milieu du XIIIe siècle, en effet, nous voyons les chanoines de Dol se plaindre au duc de Bretagne de ce que Guillaume Le Bouteiller, fils de Geoffroy, avait enlevé les dîmes qu'ils possédaient en Rozlandrieuc et malmené leurs vassaux; ils n'estimaient pas à moins de 200 liv. le tort qui leur avait été fait[2]. L'affaire fut jugée par le sénéchal de Rennes, et Guillaume Le Bouteiller fut condamné à payer aux chanoines de Dol et à leurs vassaux la somme de 198 liv.

Le pape Boniface VIII (1294-1303) confirma aussi le Chapitre de Dol dans la possession d'un tiers des dîmes de Rozlandrieuc, « *terciam partem decimarum tocius parrochie de Ros Landrioc*[3]. »

Enfin, l'évêque de Dol avait lui-même au XIIIe siècle des droits sur une partie des dîmes de Rozlandrieuc. Quand Thibaud de Pouencé fonda en 1293 une nouvelle prébende dans sa cathédrale de Dol en faveur d'Alain de Châteaugiron, ce prélat assigna pour revenus au nouveau chanoine les dîmes

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 784.
2. « *Qui decimas quas Capitulum habebat in parrochia de Roslandrieuc et res hominum ejusdem Capituli ceperat violenter usque ad valorem CC lib. monete currentis.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 946.)
3. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, II, 215.

qu'il possédait en Rozlandrieuc, « *super decimis cujuscumque generis bladi infra fines parrochiæ de Rozlandrieuc*[1]. » Comme le prieur de l'Abbaye-sous-Dol jouissait alors de la moitié des dîmes de Rozlandrieuc, il se trouva qu'après la fondation de Thibaud de Pouencé le recteur de cette paroisse n'eut plus de quoi vivre. C'est pourquoi l'évêque de Dol obtint du prieur de l'Abbaye l'abandon en faveur du recteur de Rozlandrieuc de sa moitié des dîmes de grain, agneaux, oies, porcs, laine, lin et chanvre, et même de sa moitié des oblations, et lui donna d'autres rentes en échange[2].

Il est assez probable qu'à la suite de cette transaction les moines de Saint-Florent abandonnèrent une partie de leurs droits à ceux du Tronchet, qui vinrent fonder le prieuré de Rozlandrieuc, dont nous avons précédemment parlé (tome II, p. 246); le prieur de l'Abbaye conserva toutefois quelques rentes en Rozlandrieuc, et l'abbé de Saint-Florent prétendait encore au siècle dernier présenter le recteur de cette paroisse.

Quand vint la Révolution, les dîmes de Rozlandrieuc étaient encore partagées entre plusieurs. Voici quelle était la part du recteur en 1790 : le tiers de la grande dîme, valant 637 liv. 10 s.; — les dîmes de blé-noir et d'avoine, 358 liv.; — le quart des dîmes de Caridan et de la petite dîme, en froment 487 liv., en blé-noir et avoine 275 liv.; — les dîmes vertes, 290 liv.; — les dîmes novales, 287 liv.; — les dîmes d'agneaux, 24 liv. Le recteur de Rozlandrieuc jouissait, en outre, d'un presbytère avec cour, jardin et fuie, estimé de revenu 98 liv.; — d'un pourpris, contenant la pièce du Vieux-Presbytère, celle du Moulin et le clos du Prieuré, le tout valant 120 liv., — et de sa portion d'obiterie, 80 liv. C'était donc un revenu brut d'environ 3,000 liv., dont il fallait déduire les charges[3].

Le territoire actuel de Rozlandrieuc renferme l'ancienne

1. Hévin, *Analyse du Livre d'Alanus.* (Communication de M. de la Borderie.)
2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*
3. *Arch. du district de Dol.*

paroisse de Vildé-Bidon, que nous ne pouvons passer sous silence. Le nom de Vildé *(Villa Dei)* indique toujours un établissement religieux et presque constamment une dépendance des Ordres militaires du moyen-âge. Dès le XIIe siècle il est fait mention de Vildé-Bidon, et c'était vraisemblablement déjà une paroisse dépendant de la commanderie du Temple de la Guerche. (Voy. tome III, p. 72.) Le *Pouillé ms. de Dol*, rédigé au XIVe siècle, la signale comme étant jadis en la possession des Templiers, « *Villa Dei de Bidon, antiquitus Templarii.* » Enfin un aveu rendu en 1744 par le recteur et les paroissiens de Vildé-Bidon au commandeur de la Guerche s'exprime ainsi :

« Scavoir est le fonds de leurs église et cimetière de Vildé-Bidon avec les murs dudit cimetière que les seigneurs commandeurs ont jadis donnés et fait bastir; pour quoi les paroissiens reconnaissent par le présent que lesdits commandeurs sont seigneurs fondateurs, patrons et prééminenciers, et qu'ils ont tout droit de prières nominales, banc, enfeu et tous autres droits honorifiques et prééminenciers, et mesme le droit de présentation à la cure de ladite paroisse; comme aussi ledit commandeur est seigneur de la maison presbytérale et de son jardin vers la mer[1]. »

En 1790, le recteur de Vildé-Bidon fit la déclaration suivante des revenus de sa cure : Le presbytère et son jardin, 12 liv.; — pourpris, 136 liv.; — dîmes en Vildé, Rozlandrieuc et Plerguer, 39 liv. seulement. Tout cela ne donnait qu'un modeste total de 187 liv., auquel il fallait ajouter « quelques petites fondations[2]. »

L'église de Vildé-Bidon était dédiée au Saint-Sépulcre; c'est ce que nous apprend la visite qui en fut faite le 6 octobre 1682 par les Chevaliers de Malte frère Charles de Charbonneau, commandeur d'Amboise, et frère François de Bollineau, député par

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 3 H, 3.
2. *Arch. du district de Dol.*

le grand prieur d'Aquitaine à la requête de frère René de Menou, commandeur du Temple de la Guerche.

Il ne reste plus rien de cette église; on montre seulement encore dans le village de Vildé-Bidon une maison appelée l'Hôpital et l'ancien cimetière, changé en jardin. Mais le souvenir des Templiers et des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem demeure très-vivace dans la paroisse de Rozlandrieuc.

Église. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Rozlandrieuc n'offre rien d'ancien; c'est une simple croix dont la nef date de 1846 et les chapelles de 1830; elle est en plein cintre, et M. l'architecte Frangeul vient d'y ajouter une assez belle tour de style roman.

Au XVIIIe siècle, le marquis de Châteauneuf se disait seigneur supérieur de l'église de Rozlandrieuc, où il avait sa litre et ses blasons; mais les droits de fondation et les autres prééminences s'y trouvaient disputés entre l'évêque de Dol, le seigneur de la Chesnaye-au-Bouteiller et le seigneur de la Mettrie du Han[1].

Dans le cimetière est une croix de granit assez grossière qui semble du XVIe siècle : elle présente d'un côté le Christ et de l'autre la Sainte Vierge; sa base est ornée de quatre écussons semblables portant : *d'argent à la bande fuselée de sable, soutenant un lion morné de gueules*. Ce sont les armoiries de la famille du Han, dont Robin du Han épousa Melchiore Le Bouteiller, de la maison de la Chesnaye. Au manoir de la Mettrie du Han, appartenant en 1513 à Jean du Han, se trouvaient aussi d'autres croix sculptées et ornées des mêmes blasons, dont les fragments ont été transférés près de l'ancien prieuré de Rozlandrieuc; un piédestal, devant à l'origine supporter trois croix, est particulièrement couvert d'écussons aux armes de la famille du Han et de ses alliés.

1. *Terrier ms.* de Châteauneuf.

CHAPELLES. — *1° Chapelle du prieuré.*

2° Chapelle de Landrieuc. — Le village de Landrieuc est très-ancien et a dû avoir jadis une certaine importance, puisqu'il a donné son nom à la paroisse; quelques-uns prétendent même que ce fut à l'origine le centre de la population et que l'église s'y trouvait. La tradition locale ajoute que saint Budoc naquit en ce lieu. Ce n'est pas impossible, car D. Lobineau pense que ce saint évêque était originaire des environs de Dol. — La chapelle de Landrieuc n'existe plus.

3° Saint-Caradeuc se trouvait, dit-on, dans la bruyère non loin du village de Langast. Il n'en reste rien.

PRIEURÉ. — *Rozlandrieuc*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 246.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 661.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DE ROZLANDRIEUC[1].

Jehan de Cramou, vers 1546.
Gilles Robidou résigna vers 1585.
Jean de la Motte fut pourvu en 1585.
Grégoire Lucas, † 1606.
Thomas Le Gavetel, chanoine d'Avranches, † en février 1616.
Joseph Plaine succéda au précédent.
Philibert Dernecourt (1619-1640).
Claude Bouvet fut pourvu vers 1640; † 18 août 1668.
Jean Bouvet, † 9 mai 1669.
Charles Collin, pourvu en 1669, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à une bande d'azur;* † en janvier 1701, après s'être démis.
Charles Pérou fut pourvu en 1700; † 1er juillet 1707.
Jean Collin succéda au précédent; † 18 août 1721.
Guillaume-François Michel, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu en cour de Rome, prit possession en février 1722. L'évêque de Dol,

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

prétendant que la présentation du bénéfice lui appartenait, avait refusé d'admettre M. Michel, aussi bien que Jacques Baudrillet, présenté par l'abbé de Saint-Florent. Guillaume Michel se maintint toutefois et ne résigna qu'en 1759 en faveur du suivant, avec rétention de 400 liv. de pension.

Jean Mouezan, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 31 juillet 1759; † 20 juin 1791.

François-Louis Cuguen (1803, † 1811).

Pierre-Jérôme Forget (1811, † 1828).

Jean-Marie Sollier (1828, † 1843).

Jean-Baptiste Nantel (1843, † 1877).

Pierre Blin (1877-).

Recteurs de Vildé-Bidon.

R. Pournaire, vers 1570.

Jean Delacour (1571).

Guillaume Robidou (1588).

Jean Labbé (1590) se démit en 1630.

Jean du Port fut présenté par le commandeur de la Guerche en 1630.

Jean Martigney (1653).

Pierre Trigory (1670), † 5 juillet 1678.

Jean Duval succéda au précédent; † 27 octobre 1691.

Louis Étire fut pourvu le 5 septembre 1692; † 11 janvier 1702.

Mathurin Porée, prêtre d'Avranches, pourvu en 1702, résigna en 1728 en faveur du suivant, avec rétention de 120 liv. de pension, puis révoqua sa résignation; † âgé de soixante-quinze ans, le 12 mars 1729.

Thomas Porée, pourvu le 18 mars 1729, prit possession le 23; † 1764.

Guillaume Porée, présenté par le commandeur de la Guerche le 14 février 1764, ne fut pourvu que le 5 janvier 1765 et prit possession le 12 février; † 28 juillet 1772.

Frère Jean Pitois, religieux dominicain, né à Dingé de Louis Pitois et de Marguerite Renault, présenté par le commandeur de la Guerche le 5 octobre 1772, fut pourvu par permission spéciale du Pape, « vu la difficulté alléguée par ledit commandeur à trouver un recteur pour Vildé-Bidon; » il prit possession le 6 avril 1773 et gouverna jusqu'à la Révolution.

—

ROZ-SUR-COUASNON

Raux (VIIe siècle), — *Rox* (1070), — *parochia de Ros* (XIIe siècle), — *Roz super Coysnon* (1231), — *Rous-sur-Quoaenon* (1296).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — L'on croit communément que c'est à Roz-sur-Couasnon que saint Malo construisit, au commencement du VIIe siècle, une église et un monastère que renversa brutalement le roi breton Hailoch, frappé de cécité à la suite de ce crime; ce fait est raconté dans toutes les Vies du saint évêque d'Aleth [1].

Vers l'an 1070, Rocand de Tinténiac, fils de Macaire, se trouvant à Roz-sur-Couasnon, sur le point de mourir, fut abandonné par tous ses proches. Hodierne, abbesse de Saint-Georges, apprenant cela, envoya chercher ce moribond et le fit apporter à Tinténiac, où tous les soins lui furent donnés jusqu'au dernier soupir. Après sa mort, son corps fut honorablement inhumé dans le cimetière de Saint-Georges à Tinténiac, en présence des religieuses du monastère. Or, avant de rendre son âme à Dieu, Rocand de Tinténiac, voulant témoigner sa reconnaissance à l'abbesse, lui avait donné une terre que tenait de lui, à Roz-sur-Couasnon, un nommé Ramad [2]. Cette donation fut le noyau des possessions de l'abbaye de Saint-Georges en Roz-sur-Couasnon. En 1790, les religieuses de ce monastère possédaient encore dans la pa-

1. « *S. Machutus ædificans monasterium construxit quod vocatur Raux*, etc. » (Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 192.) — Cf. M. de la Borderie, *L'Apostolat de saint Malo.* (*Revue de Bret. et Vendée*, IX, 75.)

2. « *Rocandus de Tinteniaco, filius Macherii, dedit Sancto Georgio terram quam tenebat Ramadus de eo, quia, appropinquante die mortis suæ, defecerunt omnes parentes sui sibi; et Hodierna abbatissa propter eum ad Rox misit et fecit inde afferre eum ad Tinteniacum*, etc. » (*Cart. Sancti Georgii*, 142.)

roisse de Roz-sur-Couasnon les fiefs du Val-Saint-Revers et des Mondrins[1].

En 1231, Jean de Lizannet, évêque de Dol, donna à son Chapitre l'église de Roz-sur-Couasnon, stipulant toutefois que les chanoines n'en prendraient possession qu'après la mort du recteur, Olivier du Bourgneuf[2]. Cette donation fut approuvée par l'archevêque de Tours et par le pape Grégoire IX.

En 1267, le Chapitre étant entré en jouissance des revenus de la paroisse de Roz-sur-Couasnon, régla avec le nouveau recteur, nommé Rolland Mahé, la pension qu'il devait à ce dernier. Les chanoines lui promirent 40 liv. de rente; mais estimant 25 liv. 10 s. la jouissance du presbytère et de son pourpris, ainsi que les oblations et tous les droits d'autel[3], ils lui assurèrent 14 liv. 10 s., consistant en 5 mines de froment, 20 mines d'orge, etc.

Quand vint la Révolution, les dîmes de Roz-sur-Couasnon étaient partagées entre le Chapitre de Dol, l'abbaye de Montmorel et le commandeur du temple de Carentoir.

Le recteur, M. Gallée, déclara en 1790 qu'il jouissait du presbytère et de son pourpris, contenant 3 jours de terre, et qu'il recevait pour portion congrue ce qui suit : 40 boisseaux de froment, 160 boisseaux d'orge, 24 boisseaux de pois et 16 boisseaux de fèves; il avait, en outre, une dîme de lin et chanvre lui rapportant 190 liv.[4]

On croit que les paroisses de Paluel, Mauny et Saint-Louis, détruites par les envahissements de la mer, se trouvaient en partie sur le territoire actuel de Roz-sur-Couasnon. L'exis-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 253 et 467.

2. « *Dedit ecclesiam de Roz super Coysnon post decessum Oliverii de Burgo Novo nunc personæ dictæ ecclesiæ.* » (*Bibl. Nat.*, ms. lat., 17023.)

3. Cette charte contient l'énumération de ce qui constituait alors le droit d'autel, « *alteragium* » : toutes les oblations, le pain de Noël, les dîmes d'agneaux, veaux, toisons, porcs, oies, abeilles et autres animaux; les dîmes de lin, chanvre, oignons, ail, poireaux, fèves, navets et millet; les offrandes faites à l'occasion des mariages et des funérailles, les deniers de confession de carême et de confréries, etc.

4. *Arch. du district de Dol.*

tence de la première est certaine, celle des deux autres l'est moins et ne repose guère que sur la tradition locale et sur les noms de Mauny et de Saint-Louis, que conservent encore des contre-digues établies près de la chapelle Sainte-Anne; mais ce pouvait bien n'être que des chapelles ou des villages. On raconte cependant cette anecdote qu'un prêtre de Basse-Bretagne, s'étant fait pourvoir en cour de Rome de la cure de Saint-Louis, vint pour en prendre possession et ne trouva que le souvenir de sa paroisse récemment engloutie par les flots.

Il est question de Paluel en 1235; on voit qu'alors les moines de la Vieuville tenaient certaines terres sous le fief du sire de Combour dans la paroisse de Paluel, « *in parrochia de Paluel.* » Aussi voyons-nous en 1242 Jean de Dol, seigneur de Combour, confirmer l'abbaye de la Vieuville dans la possession de ses terres de Paluel[1].

Cependant ce fut l'abbaye de Montmorel, en Normandie, qui fonda à Paluel un prieuré-cure dont nous avons déjà parlé (tome II, 750). On dit que l'église paroissiale était dédiée à saint Étienne; comme le prieuré porte au xve siècle le nom de Saint-Georges de Paluel, on peut en conclure qu'à l'origine il se trouvait deux églises à Paluel, une paroissiale et une priorale. L'abbé Déric prétend que le bourg de Paluel fut détruit par la mer au mois de février 1630[2]. Ses ruines apparurent encore un siècle plus tard, dans la tempête du 9 janvier 1735, qui abaissa les sables de la grève. Aujourd'hui il n'en reste que le souvenir et le nom de Grand-Paluel donné à la grève qui recouvre ses restes.

Quant à la paroisse de Mauny, on dit qu'elle se trouvait entre la Croix-Morel et le pont de Paluel. Nous n'avons rien

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 885. — *Cartul. Veteris Villæ.*

2. Nous doutons de l'exactitude de cette date. Dans une longue enquête faite en 1560 sur l'état des digues des marais de Dol, on nomme toutes les paroisses sises au bord de la mer; or, ni Paluel, ni Mauny, ni aucune des autres paroisses qu'on dit avoir été envahies ne figurent dans cette liste, ce qui semble prouver qu'elles n'existaient déjà plus.

rencontré à son sujet dans nos archives, si ce n'est qu'en 1696 le seigneur de Combour se fit maintenir dans la possession des droits de supériorité et de fondation des églises de Paluel et de Mauny, mais cela ne prouve pas que ces églises fussent encore debout, ni que cette dernière eût été paroissiale.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Roz-sur-Couasnon n'a de remarquable que sa magnifique position sur une colline dominant la baie de Cancale. C'est un édifice relativement moderne et sans aucun style. A l'origine, elle se composait d'une nef portant la date de 1632, et d'un chevet droit; on y ajouta au Nord, en 1653, la chapelle du Rosaire, et au Midi l'on fit, en 1834, la chapelle Saint-Nicolas; au bas de la nef fut élevée une petite tour en 1836.

Le comte de Combour fut maintenu en 1696 dans la possession de ses droits de seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Roz-sur-Couasnon [1].

Les deux confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement étaient érigées dans cette église avant la Révolution.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Jean.* (Voy. tome III, 104.)

2° *La chapelle de Launay-Morel* dépendait du manoir de ce nom, appartenant à Christophe de Lignières en 1513. — *Nunc* abandonnée.

3° *Saint-Denis de la Rue* fut bâtie près de ce manoir et fondée de messes le 17 février 1628 par Georges Simon, sieur de Villesnou et de la Rue. Thérèse Simon ayant épousé Julien de Brunes, seigneur de Montlouet, ce dernier présenta en 1717 Gabriel Richard pour desservir cette chapelle. Celui-ci eut pour successeurs Gilles Théaut (1737) et René Lalande (1787). — *Nunc* abandonnée.

1. Le sire de Combour possédait en Roz-sur-Couasnon, en 1682, « le manoir et vieil emplacement du chasteau de Gaugray, avec ses étangs, moulin et bois. » (*Arch. Nat.*, P. 1715.)

neuc : « Le recteur fait trois lotties de la dixme de toutte la paroisse, et la dame abbesse en choisit une, puis ladite dame abbesse et couvent ou leurs fermiers espallent les deux autres lotties restantes, et le recteur en choisit une, et la troisième dernière reste auxdites dames ou à leurs fermiers. »

En 1790, les religieuses de Saint-Georges affermaient un peu plus de 2,000 liv. leurs dimes en Saint-Domineuc; elles abandonnaient alors au recteur les dimes novales et un trait de grosses dimes, et lui payaient en plus 50 liv. comme supplément de pension[1].

Quoiqu'il soit question dans une charte de 1206[2] du prieur de Saint-Domineuc, « *priore Sancti Domelli*, » nous croyons qu'il n'y eut jamais en ce lieu de prieuré proprement dit; il doit s'agir dans l'acte en question du recteur de la paroisse, appelé alors prieur parce qu'il dépendait de l'abbesse de Saint-Georges, qui le présentait à l'évêque.

Église. — Dédiée au siècle dernier à saint Docmael, évêque breton, cette église présente dans sa nef quelques vestiges d'architecture romane : ce sont deux meurtrières ouvertes l'une au Nord, l'autre au Sud. Mais le pignon occidental de cette nef, relevé depuis, portait naguère le millésime de 1515; devant s'élève aujourd'hui une petite tour bâtie en 1864. L'église forme d'ailleurs une simple croix, et le chœur à pans coupés ne date que d'environ 1830.

Les confréries du Rosaire et du Saint-Esprit étaient érigées en cette église vers 1760. A cette même époque, l'abbesse de Saint-Georges et le seigneur de Montmuran étaient considérés comme seigneurs supérieurs de Saint-Domineuc, mais le seigneur de la Fosse-aux-Loups, en Trévérien, y prétendait au droit de fondation et à quelques prééminences. On voyait, du reste, alors dans le cimetière « un pilier de pierres » avec

1 Cart. *Sancti Georgii*, 336, 373, 466 et 668.
2 Ibidem, 307.

de soixante-dix ans. C'est chez ce recteur que séjourna le bienheureux frère carme Jean de Saint-Samson, lorsqu'il vint sanctifier la paroisse de Roz. (Voy. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bret.*, 377.)

Julien Le Faucheux (1658) résigna le 11 janvier 1661.

Louis Douart, sieur de Launay-Galbois, licencié en théologie et bachelier ès arts, fut pourvu le 9 mai 1661.

Guillaume Brébel, pourvu vers 1673, résigna le 16 mars 1713 en faveur de son neveu qui suit, avec rétention de 300 liv. de pension; † âgé de soixante-dix ans, le 10 mai 1713.

Grégoire Pommeret, recteur de Hirel, pourvu en cour de Rome, prit possession le 4 juillet 1713; † âgé de quarante-cinq ans, le 23 février 1716.

Sylvestre Ernault, prêtre de Saint-Brieuc, docteur en théologie, prit possession le 26 juillet et le 23 octobre 1716; il permuta avec le suivant.

Jean Morice, prêtre de Saint-Brieuc, précédemment recteur de Plouguer-Carhaix, fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 26 juillet 1726; il résigna dès 1729 en faveur du suivant, se réservant 400 liv. de pension, puis révoqua sa résignation; † 1730.

Julien Raffray, obitier de Notre-Dame de Dol, pourvu par l'évêque le 15 mars 1730, se fit encore pourvoir en cour de Rome et prit possession les 17 mars et 25 octobre 1730; † âgé de quarante-trois ans, le 17 avril 1742, et inhumé le 18 dans le chœur de son église.

René Gallée, vicaire à Meillac, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 août 1742; † 18 septembre 1764 et inhumé le 19 dans le chœur.

François Delepine, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 17 avril 1765; † âgé de cinquante-neuf ans, le 22 avril 1784.

René-Mathurin Gallée, recteur de Saint-Ydeuc et prieur du Vieux-Chastel, pourvu le 29 avril 1784, prit possession le 12 mai; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1807.

Joseph-Marie Aumont (1807, † 1826).

Gilles-Étienne Blémus (1826, † 1864).

Guillaume Gringoire (1864, † 1875).

Pierre Brault (1875-1877).

Jean-Baptiste Lemonnier (1877-).

—

SAINT-ARMEL

Bochod (VIe siècle), — *parochia de Sancto Armello* (1240). — *Sanctus Armagillus de Bucellis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

Origines. — Nous avons vu (tome III, 496) qu'au VIe siècle le roi Childebert donna à saint Armel le territoire de Bochod ; comme c'était alors une terre inculte et déserte, il faut en conclure que la paroisse appelée plus tard Saint-Armel-des-Boschaux n'existait pas encore. Il est probable toutefois qu'à la suite de la construction d'un monastère en ce lieu, une paroisse ne tarda point à y être érigée ; mais nous ne pouvons préciser l'époque de cette érection.

Il est pour la première fois fait mention de la paroisse et du bourg de Saint-Armel, « *burgus et parrochia de Sancto Armello*, » en 1240, lorsque Geffroy de Pouencé dota sa fille Thomase en la mariant à André baron de Vitré [1].

La paroisse de Saint-Armel était, en 1692, divisée en trois grands traits : le Bourg, le Fief-au-Duc et le Fief-l'Évêque.

Le *Rôle diocésain ms. de 1646* donne au recteur de Saint-Armel environ 700 liv. de rente. Ce recteur était nommé par l'ordinaire.

Église. — Dédiée à saint Armel et construite, d'après la tradition, sur l'emplacement même de la primitive église renfermant le tombeau de ce saint, l'église actuelle de Saint-Armel passe pour avoir été bâtie au XVIIe siècle par Jean-François de Cahideuc et Gilonne-Charlotte de Langan, seigneur et dame de la Motte-Saint-Armel et de Chambière. Mais il

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 918.

est certain que plusieurs portions de l'édifice sont plus anciennes, notamment la grande nef; on retrouve là, en effet, une porte occidentale de style ogival fleuri, avec arc en accolade accosté de deux écussons portant : *parti : d'or à quatre fusées accolées et rangées de sable*, qui est du Tiercent, *et de gueules à trois écussons d'argent, à la cotice brochant*, qui est de la Lande[1]. Les mêmes armoiries se retrouvent sur les colonnes de la nef. Il est donc positif que toute cette partie de l'édifice fut faite du temps que les sires du Tiercent possédaient la Motte-Saint-Armel, maison seigneuriale de la paroisse, c'est-à-dire avant la fin du XVIe siècle[2]. On pourrait peut-être même croire que ce fut l'œuvre de Gilles du Tiercent et de Jeanne de la Lande, qui nommèrent au XVe siècle une cloche qui existe encore dans le clocher de Saint-Armel[3].

Il n'en reste pas moins certain qu'au XVIIe siècle Jean de Cahideuc et sa femme construisirent la plus grande partie de l'église actuelle, c'est-à-dire les petites nefs, les transepts et le chœur; ils durent même élever les arcades cintrées qui surmontent les colonnes plus anciennes de la grande nef. Quand cette construction fut achevée, ils obtinrent de Mgr de la Vieuville qu'il vînt lui-même consacrer l'édifice, ce qui eut lieu en 1666.

L'église de Saint-Armel, fort régulière et bâtie avec beaucoup de soin, est digne d'intérêt; c'est un joli spécimen d'architecture de la renaissance au XVIIe siècle. Elle se compose de trois nefs, de vastes transepts et d'un chœur à chevet droit; le transept du Sud formait la chapelle Saint-Nicolas,

1. Cette dernière partie de l'écusson a souffert du temps et nous ne donnons pas sa lecture comme certaine, mais le blason du Tiercent est incontestable.

2. La Motte-Saint-Armel, possédée en 1513 par Gilles du Tiercent, et plus tard par Jean de Bourgneuf, seigneur de Cucé, fut vendue par ce dernier en 1599 à Isaac Loaisel, seigneur de Brie et de Chambière. Cette terre passa ensuite aux familles de Cahideuc et de Sarsfield; elle avait été érigée en vicomté pour François Loaisel en 1642. Il ne reste plus de traces du château.

3. On nous dit que cette cloche porte l'inscription suivante : *Le XXVIe jour de mars l'an MCCCCXXVI je esté nomée par Gille du Tiercent, seigneur de la Motte, et Jeanne de la Lande, sa femme.*

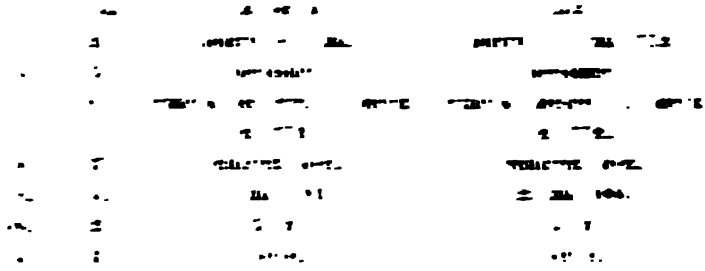

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1 [illegible]

2 [illegible]